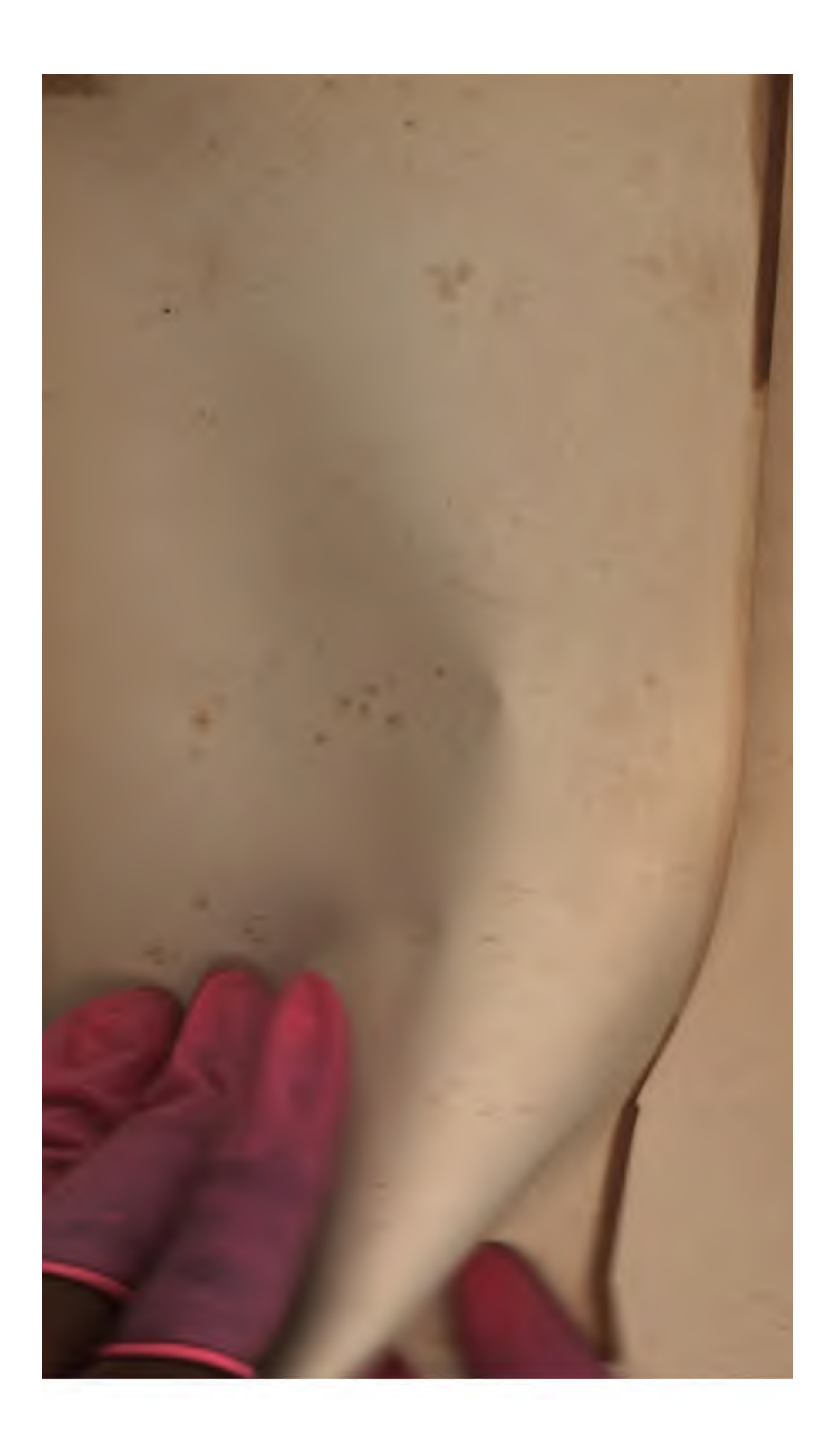


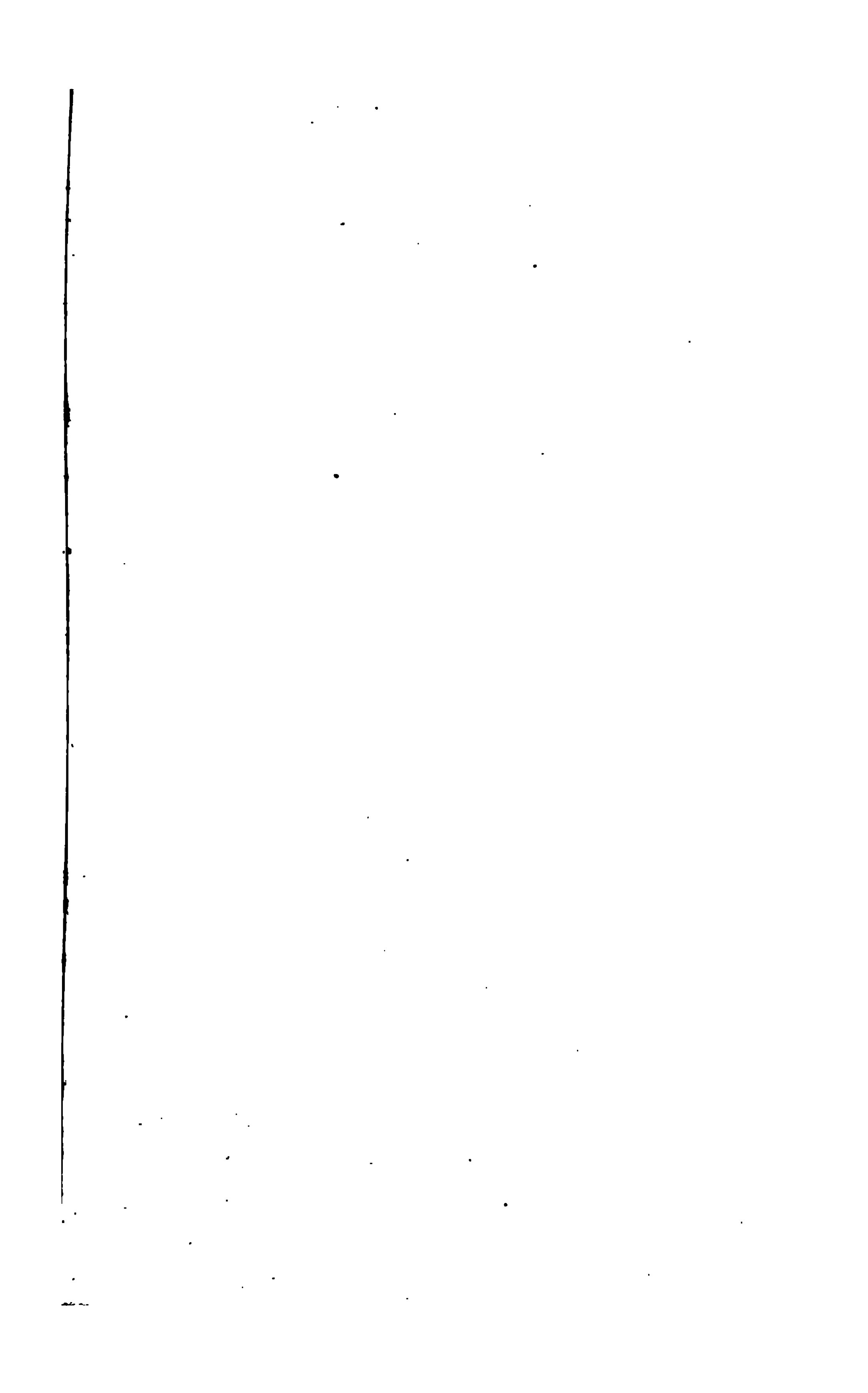

600051808S

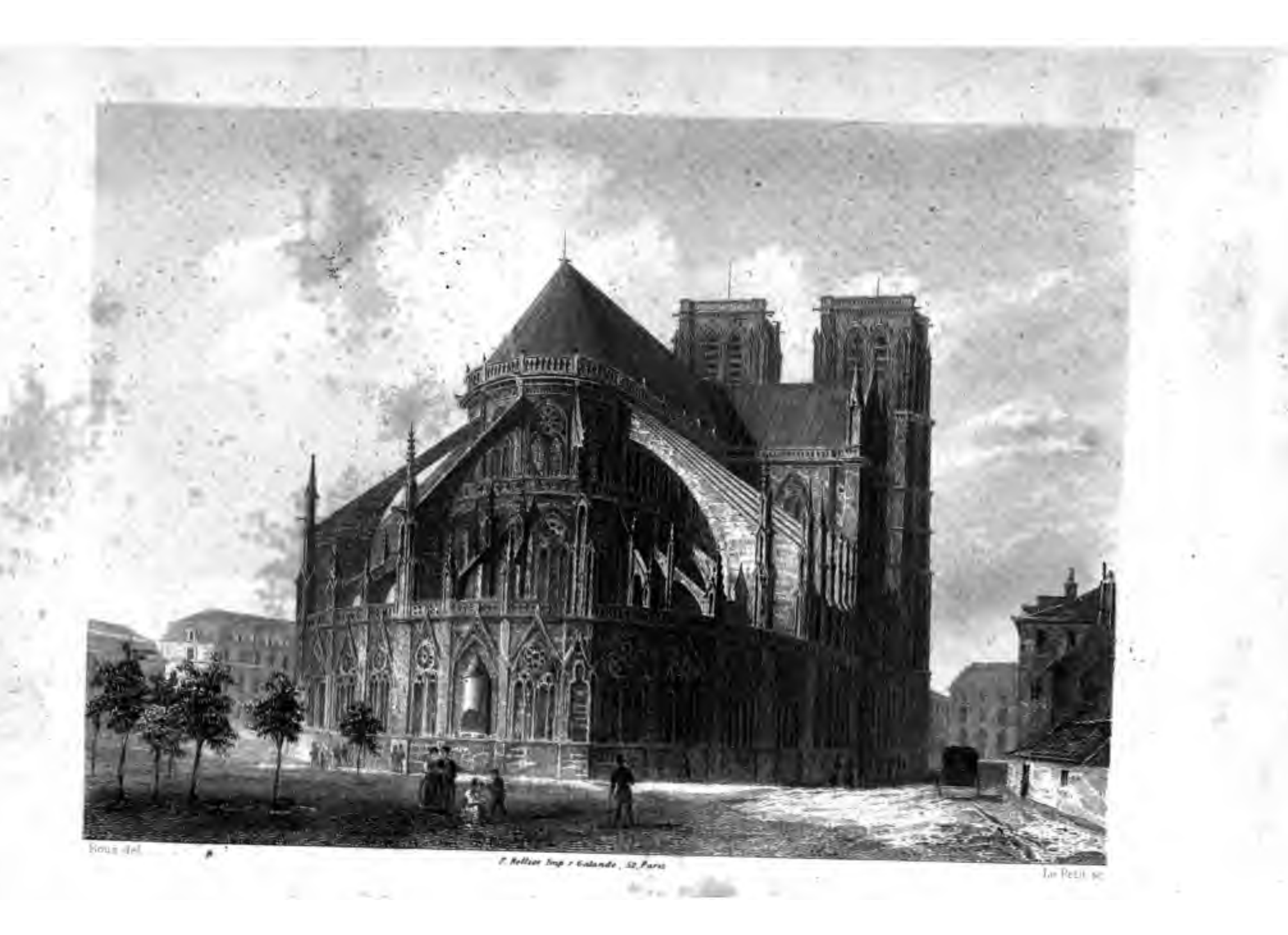


HISTOIRE
DE PARIS
ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE

AVIS AU RELIEUR POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU TOME I[er]

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.





Roux del. F. Rollier Imp. r. Galande, 52, Paris Le Petit sc.

HISTOIRE
DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

COMPRENANT

L'HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MONUMENTALE DE CETTE VILLE

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA FORMATION
DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION
DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR A. J. MEINDRE

PARIS, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde.
(MONTAIGNE, *Essais*, liv. III, c. IX.)



TOME PREMIER

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-EDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE VITRÉE
DEZOBRY ET E. MAGDELEINE, LIBRAIRES
10, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOÎT, 10.

1855

HISTOIRE

DE PARIS

ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE.

INTRODUCTION.

Influence de Paris sur les progrès de la civilisation moderne. — Exposition et but de cette histoire. — Habitants primitifs des Gaules, les Gaëls, les Ibères. — Caractère distinctif et mœurs de ces deux races; révolutions de leur histoire. — Influence des navigateurs phéniciens sur ces populations. — Le druidisme, un des éléments de l'antique organisation gaélique. — Origine probable de Paris. — Division et grandes révolutions de la Gaule, avant la conquête romaine. — Lutèce ou Paris, pendant les guerres de J. César dans ce pays. — La Gaule et Paris sous la domination romaine. — Paris, centre d'un commerce considérable. — Progrès matériel et intellectuel; ordre et prospérité générale. — Décadence de Rome. — Déclin de la prospérité dans la Gaule et à Paris; misère et souffrance des populations. — Bienfaits signalés de la religion chrétienne et de l'Église, dans le dépérissement général. — Prédication de l'Évangile dans le nord de la Gaule et à Paris; saint Denis, Ier évêque de cette ville. — Séjour de Julien à Paris. — Palais des Thermes et autres antiquités parisiennes de cette époque. — Invasion des Barbares; les Francs, leurs mœurs, leurs conquêtes dans la Gaule. — Calamités et souffrances horribles des populations à Paris, et dans les autres villes. — Intervention bienfaisante de l'Église chrétienne pour adoucir les maux publics. — Rôle protecteur de l'évêque. — Clovis, chef ou roi des Francs-Saliens. — Ses guerres, sa conversion et ses diverses conquêtes dans toute la Gaule. — Il établit le siége du royaume des Francs à Paris.

Dans l'histoire universelle des peuples, certaines villes favorisées de la Providence ont eu le privilége d'être le foyer de la civilisation et le flambeau de l'esprit humain, de même que

dans les annales particulières des nations, quelques hommes d'élite se sont montrés de loin en loin chargés de la mission providentielle d'imprimer le mouvement à leur époque et de doter leur patrie de la gloire. Les trois noms, Athènes, Rome, Paris, résument à eux seuls trois périodes immenses de lumière, au milieu de tous les siècles, comme les trois noms Alexandre, César, Charlemagne, représentent trois époques de gloire et de progrès pour certaines nations, au milieu de tous les peuples. Ces trois cités, gardiennes tour à tour du feu sacré qui alimente la vie intellectuelle des peuples, ont paru, à des époques déterminées par la Providence, comme des phares majestueux projetant au loin une lumière vivifiante, au milieu des ténèbres qui enveloppaient presque tous les autres peuples, et comme des centres brûlants d'où rayonnaient des jets vigoureux de flammes sur toutes les nations.

Aussi les peuples, pleins de reconnaissance, se transmettent-ils, de génération en génération, les noms si grands de la ville de Minerve et de la cité de Mars. La gloire d'Athènes est partout. Depuis Hérodote, père du genre historique, et surtout depuis l'époque brillante de Périclès, la littérature, l'histoire et les arts retentissent des louanges de cette ville. Quelle imagination pourrait demeurer froide devant les noms héroïques de Thémistocle, de Périclès, de Phidias, de Platon, d'Aristote, devant les souvenirs imposants des Propylées, de l'Acropole, de l'Académie! quel cœur ne serait vivement ému, en face de Socrate dans sa prison!

Après Athènes, Rome nous saisit; depuis notre enfance nous sommes familiarisés et, pour ainsi dire, bercés avec tous les noms célèbres et tous les fastes remarquables de la ville immortelle. L'homme d'État, l'homme de guerre, le jurisconsulte, l'administrateur, l'économiste, apprennent leur science en méditant nuit et jour ses annales. Sous beaucoup de rapports, les nations modernes sont des débris du monde romain, reformés sur le modèle du peuple-roi et perfection-

nés ensuite par la religion chrétienne; c'est là ce qui explique et justifie, jusqu'à un certain point, cette connaissance universelle des choses romaines qui, en général, surpasse la connaissance des chroniques et des institutions nationales elles-mêmes.

A Athènes littéraire, à Rome législative, le passé; mais à Paris, centre de la civilisation moderne, le présent et un long avenir. C'est en vain qu'on nierait la puissance et l'attraction qui entraînent irrésistiblement vers la France et vers Paris le mouvement général des idées. Toutes les sociétés européennes gravitent autour de la société parisienne. L'Europe, comme autrefois la Grèce, tend à une uniformité générale, et cette uniformité, c'est la France, c'est Paris qui en aura donné le type. C'est dans la capitale de la France que les penseurs de tous les pays viennent proclamer leurs découvertes utiles ou pernicieuses; c'est là que les écrivains de toutes les régions viennent chercher la consécration de leur renommée bonne ou mauvaise, et que les artistes des diverses contrées donnent à leurs talents cette perfection et cette élégance que nulle autre ville du monde ne peut leur offrir.

Ce n'est pas sans peine que Paris est parvenu à réunir dans son sein cette énergique centralisation qui répand une action uniforme sur tous les points de la France; ce résultat, commencé par des circonstances heureuses, n'a pu être définitivement obtenu qu'après un grand nombre de siècles de luttes, d'efforts en tous genres, de combats et de triomphes de toute espèce.

Quant à cette puissance de l'opinion publique qui de Paris rayonne dans le monde entier et à cette impulsion vigoureuse que cette ville communique à tous les peuples, par la seule force des idées vraies ou fausses dont elle a toujours été le foyer, elle les doit à sa position incomparable; et ce n'est pas des hommes qu'elle tient cet avantage, car d'autres capitales l'emportent sur elle par les souvenirs et les monuments; elle

le tient du temps et de l'histoire, qui lui ont ainsi donné le monopole de la civilisation.

Aussi Paris, voué tout entier à cette mission, n'est-il pas seulement la capitale de la France; il se trouve la grande cité européenne et cosmopolite recevant de tous les pays du monde des hommes et des idées, et renvoyant celles-ci partout, après les avoir frappées à son coin.

Nous nous proposons d'écrire l'histoire de Paris et de son influence en Europe; c'est l'histoire de la formation de l'unité française et du progrès de l'esprit humain dans l'Occident par la France. Ce point de vue va souvent nous forcer à sortir des limites trop resserrées d'une simple monographie parisienne ou locale, qui d'ailleurs a été donnée déjà plusieurs fois dans des ouvrages spéciaux. Le titre même de notre livre, qui en indique l'esprit et l'intention, nous obligera quelquefois à encadrer, pour ainsi dire, l'histoire de Paris dans les fastes de l'histoire de France, afin de rendre plus sensible l'influence de cette ville, aux diverses époques de nos annales. Cette influence, heureuse le plus souvent et féconde en grands résultats, s'est trouvée aussi quelquefois bien dangereuse et bien funeste. Si de Paris partent habituellement ces idées d'union, d'ordre, de perfectionnement et de vrais progrès qui ont porté si haut la gloire de la France, il faut bien reconnaître aussi que de cette ville est sorti parfois ce souffle pernicieux d'idées irréligieuses et révolutionnaires qui a répandu le désordre et l'effroi chez tous les peuples de l'Europe occidentale. En exposant au lecteur, dans le cours de notre histoire, la bonne influence de Paris, nous ne manquerons pas au devoir de lui en signaler également la mauvaise.

Cette histoire commence au moment où Rome voit s'affaiblir peu à peu et tomber le prestige de sa puissance et de sa supériorité. C'est là que devrait aussi commencer notre ouvrage; toutefois nous espérons que le lecteur voudra bien nous permettre, dans cette introduction, de remonter plus haut et de

consacrer quelques pages à l'histoire des habitants primitifs de la Gaule ; il ne sera pas sans intérêt de voir de combien d'éléments divers s'est formée la civilisation moderne.

Il est aujourd'hui généralement reconnu par la science que les premiers peuples qui habitèrent l'Europe furent les Gaëls et les Germains, originaires des vastes plateaux qui se trouvent situés entre la mer Caspienne et les monts Imaüs. L'arrivée des Germains dut avoir lieu au xve siècle avant l'ère chrétienne, et celle des Gaëls, qui les avaient précédés dans cette contrée, doit remonter à six ou sept siècles plus haut.

Les contrées de l'Asie d'où sortaient ces deux races blanches jouissaient déjà des bienfaits d'une organisation sociale civilisée ; l'on ne saurait donc douter que le Gaël n'eût apporté en Europe ces vieilles institutions que l'on trouve communes par plusieurs points à toute la race, et qui ont une grande parenté avec celles des Pélasges, des Phéniciens, des Hébreux et des autres nations du Levant. Si les écrivains de la Grèce et de l'Italie n'ont vu de leur temps, en Europe, que des peuples *celtiques* (*habitants des bois*) éloignés les uns des autres, mêlés sur quelques points à des populations étrangères, et subissant l'effet nécessaire de ce mélange, c'est-à-dire la dégénération, sinon de l'espèce, du moins de la société, c'est que l'essaim gaélique s'était rompu et dispersé, avant les temps que peut embrasser l'histoire. En effet, les révolutions et les secousses extérieures qui, dans l'espace de treize à quatorze siècles, poussèrent les différentes branches de cette famille de l'est à l'ouest de notre continent, durent nécessairement détruire son unité, et par suite altérer son organisation.

Ce fut dans le nord de la Gaule que se condensa le plus grand nombre de Gaëls, et c'est aussi cette contrée qui, de tout temps, a le mieux conservé leur caractère physiologique, c'est-à-dire une haute taille, les yeux bleus, la chevelure blonde, des membres charnus et d'une blancheur éclatante.



Aujourd'hui encore, au nord de la Seine, les habitants de la France appartiennent à peu près exclusivement à la race blonde. Immédiatement au-dessous de ce fleuve, on remarque généralement une population mélangée provenant du croisement des deux races brune et blonde. C'est, pour ainsi dire, une zone de transition.

Au sud de la Loire s'est conservé, presque exclusivement, le type d'une population brune fort différente en tout de la population blonde du nord; c'est une race plus petite, plus sèche, plus agile, avec un esprit plus délié, plus rapide, plus souple, de larges épaules, un nez recourbé et des traits qui rappellent ceux de l'Italien et de l'Espagnol. Les auteurs grecs et latins donnent le nom d'Ibères à cette dernière race d'hommes qui peuplèrent la Sicile, l'ouest de l'Italie et une partie de l'Espagne, et qui, par une sorte de continuité, s'étendirent, sous les noms différents d'Aquitains, de Ligures, d'Hibernes, d'Étrusques, etc., etc., le long du golfe de Lyon, depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, et depuis la Méditerranée jusqu'à la Loire. (STRABON, liv. III, c. 174, 175, 181, 193; liv. IV, c. 228; — TITE-LIVE, liv. XXXI, c. 33; — DENYS D'HALICARNASSE, liv. I, *passim*; — THUCYDIDE, liv. VI, c. 2; — DIODORE, liv. V, c. 5).

Cette opinion est confirmée par les rapports nombreux qui existaient entre les différents dialectes des populations de race ibérique, ainsi que par la ressemblance de leurs mœurs. La langue mère des Ibères était la langue sémitique, ce qui ne laisse aucun doute sur leur origine asiatique; et l'on doit admettre comme incontestable que, sortis des bords de l'Euphrate et du golfe Persique, ils entrèrent en Afrique par l'isthme de Suez, longèrent les côtes de la Méditerranée, et finirent par passer en Europe, soit par le détroit de Gadès, soit même à travers la Méditerranée.

La race brune du Sud arriva sans doute dans le pays de la Gaule avant la race blonde du Nord. En effet, si celle-ci se fût déjà trouvée maîtresse du pays, il n'est pas probable

que les Ibères eussent pu s'y établir; car des luttes terribles eurent lieu entre les deux races, et le nom même de Gaule, qui devint celui du pays, nous offre un monument certain de la supériorité de la population gaélique sur les Ibères du Sud. Toutefois les hommes bruns ne furent point exterminés, puisque leurs traits sont restés reconnaissables dans les habitants actuels de plusieurs provinces; mais ils furent soumis et dominés par les Gaëls, puisque le langage de ces derniers finit par prévaloir sur les points même de la France où nous voyons encore régner le type de la race brune.

Il est à remarquer que, malgré leur ténacité et leur courage opiniâtre, malgré leur agilité et leur supériorité numérique, les hommes bruns succombèrent partout en Europe sous les coups des hommes blonds du Nord : ainsi les peuplades des Ligures disparurent, l'une après l'autre, devant les Volkes, sur les côtes de la Méditerranée, les Étrusques devant les Gaulois cisalpins dans la plaine du Pô, et les Hibernes devant les colonies galliques, dans les provinces orientales de l'Irlande. C'est que l'instinct d'union leur manquait. Les Ibères, disent les auteurs anciens, n'ont jamais rien fait de grand, faute de pouvoir se réunir et s'entendre. Ils n'ont jamais cherché, ajoute Strabon, à former des masses redoutables et des associations nombreuses (Florus, liv. II, c. 17; — Strabon, liv. III, c. 167).

L'instinct d'union, sans lequel il n'existe pas de force pour les peuples, c'est la société qui le donne; ce caractère et ces usages répugnant au rapprochement dans les tribus ibériques, même au cas impérieux de la défense commune, annoncent une éducation sociale imparfaite et défectueuse dans la race brune. Au contraire, le Gaël qui, au premier abord, paraissait plus grossier que l'Ibère, possédait le principe de la force, c'est-à-dire l'instinct d'union, la réciprocité de secours, la confraternité d'armes et la confiance mutuelle; francs et impétueux, ils n'ont ni ruses ni détours, disent les anciens; mais se levant tous ensemble, ils vont droit à l'ennemi. C'est bien

là le caractère d'hommes éminemment sociables : aussi le nom du Gaël finit-il par s'attacher à la contrée entière, comme étant celui de la race la plus vivace et la mieux organisée; et lorsque les écrivains de Rome et de la Grèce nous permettent d'apercevoir quelque chose du mécanisme intérieur de la société gauloise, nous y reconnaissons les formes du système gallo-germanique. Sous ce rapport, l'absorption de l'Ibère fut complète dans cette partie de l'Europe (Strabon, liv. iv, c. 211; — Diodore, liv. v, c. 18; — Amm. Marcell., liv. xv, c. 12, etc.).

César, qui écrivait à l'époque du déclin de la société gauloise, nous apprend que les druides se réunissaient tous les ans sur le territoire des Carnutes, dans un lieu consacré qui passait pour le milieu de toute la Gaule; ils prononçaient, dit-il, sur les contestations publiques et privées (César, liv. vi, c. 13).

Cette suprématie universelle prouve que la race dominante des Gaëls était parvenue, sous l'autorité des druides, à établir d'une manière régulière une sorte d'unité politique, pour les affaires religieuses ou d'un intérêt général, entre presque toutes les parties de la Gaule, quoique cette contrée ne fût encore qu'à moitié gauloise, et que les différentes peuplades y fussent presque constamment en guerre entre elles.

Chacune de ces parties était peuplée par des portions de la race gaélique, de la race ibérique, ou même des deux races mélangées, comme les contrées situées entre la Loire et la Seine. Ces différentes nations avaient pris des noms différents, suivant leur position ou les lieux qu'elles habitaient; les auteurs anciens en comptent soixante, ayant toutes les mêmes éléments constitutifs, et se groupant, dans les âges qui précédèrent la domination romaine, en confédération générale autour de l'assemblée centrale des druides, dont l'influence existait encore, en grande partie, du temps de César (Diodore de Sicile, liv. v, c. 18; — César, liv. i, c. 12).

Il est à remarquer que cette réunion, sur un point donné,

de plusieurs nations confédérées, habitant le même pays, n'était pas particulière à la Gaule, dans l'antiquité; les assemblées amphictyoniques réunissant tous les ans aux Thermopyles douze peuples de la Grèce, le sacrifice des féries latines, offert en commun sur le mont Aventin par quarante-sept ou quarante-huit nations de race osque, les sanglantes cérémonies du temple d'Upsal, auxquelles venaient assister, de neuf ans en neuf ans, les rois du Nord et les chefs de tribus, nous offrent la même pensée et la même institution que le conseil druidique des Gaulois.

Des calculs basés sur des preuves incontestables établissent que, quelques années avant la conquête romaine, c'est-à-dire à l'époque du déclin de ce pays, le terme moyen de chaque nation de la Gaule était de cent vingt à cent vingt-cinq mille personnes; et que, par conséquent, le total de la grande ligue gauloise s'élevait au delà de sept millions d'habitants. Tel était le résultat remarquable, dans ces temps reculés, qu'avait pu obtenir le système politique des Gaëls blonds du Nord. Il est à croire qu'ils avaient importé d'Asie les principales institutions qui caractérisaient ce système.

Dans les premiers temps de leur arrivée en Europe, et avant que le commerce leur eût fait connaître l'usage des métaux, leurs armes offensives étaient des haches et des couteaux en pierre, des flèches armées de cailloux pointus, des massues, des épieux durcis au feu qu'ils nommaient *gais*, et des espèces de javelots qu'ils lançaient enflammés sur l'ennemi; leurs armes défensives se bornaient à un bouclier long et étroit, fait de planches grossièrement jointes. On retrouve parfois encore quelques-unes de ces armes enfouies dans la terre, pêle-mêle avec des ossements humains. Leur marine se composait de petites barques d'osier recouvertes d'un cuir de bœuf (AMM. MARCELL., liv. XXXV; — ISID., *Orig.*, liv. XVIII, c. 7, etc.).

Quant à la culture du sol et au bien-être matériel de la vie, la facilité avec laquelle les tribus gaéliques se déplaçaient, et la

peinture que nous a laissée Polybe des Gaëls d'Italie, montrent combien peu était avancée la race blonde, sur ces points si importants. Pendant fort longtemps elle préféra la vie pastorale des peuplades asiatiques aux travaux agricoles que les populations ibériques mettaient en honneur partout où elles s'établissaient. Mais en subjuguant la race brune, les Gaëls avaient subi le sort de toute nation arriérée qui conquiert un peuple plus civilisé; le vaincu avait réagi sur le vainqueur, et une partie des hommes blonds devinrent peu à peu agriculteurs. En prenant ainsi plus de fixité sur le sol gaulois, ils acquirent plus de force et de consistance (POLYBE, c. 2).

Comme toutes les races orientales d'Asie, la race blonde des Gaëls était divisée et se gouvernait par familles ou tribus; sa législation et son système judiciaire fondamental consistaient, d'une part, à rendre solidaires entre eux les membres de chaque famille; d'autre part, à faire de la vengeance un devoir entre parents. Ainsi, le principal lien qui unissait entre eux les membres des différentes nations de cette race était la parenté plus ou moins éloignée; et il faut dire que ce lien, joint à l'autorité du druide, se trouvait assez puissant pour donner à chaque peuplade une bonne administration intérieure. Mais hors des limites territoriales de la nation, cette autorité cessait d'exister, et alors chaque individu rentrait dans la liberté primitive, qui était presque illimitée; il avait le droit de se battre, de piller, de faire des dégâts, de tuer, sans que sa nation pût l'en empêcher; bien loin que l'idée de mauvaise action et de crime fût attachée à ces dévastations, c'était un usage public et un honneur pour la jeunesse d'aller porter le pillage et la destruction sur le territoire du peuple voisin. Aussi chaque nation, quand elle ne se croyait pas la plus forte, avait-elle soin de mettre son enceinte centrale le plus loin possible des autres; de cette manière, il restait toujours entre les peuplades de grands espaces vides, et l'étendue de ces solitudes était un sujet d'orgueil pour le peuple dont nul autre n'osait s'appro-

cher. La seule institution qui pût alors diminuer les malheurs et adoucir les maux causés par ces mœurs barbares était l'assemblée annuelle des druides sur le territoire des Carnutes, au centre de la Gaule.

Le commerce que des navigateurs étrangers faisaient, depuis une époque déjà fort ancienne, sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan, au sud et au nord des Gaules, n'avait pas peu contribué également aux progrès des habitants de cette contrée. Il faudrait peut-être reporter au XIIIe siècle avant l'ère chrétienne les premières visites de ces navigateurs venus de l'Orient, sur les côtes de la Gaule méridionale. Dès le XIe siècle, les Phéniciens avaient établi un commerce régulier entre cette contrée et leur patrie. Peu satisfaits de s'être assuré la possession exclusive de la Méditerranée, en entourant tout son bassin occidental d'une ligne immense de comptoirs et de colonies, depuis Malte jusqu'au détroit de Calpé, ces intrépides navigateurs fondèrent des établissements sur une foule de points, le long des côtes de l'Océan, et même dans l'intérieur du pays des Gaules.

Les Alpes, les Pyrénées, les Cévennes recélaient alors, presque à fleur de terre, d'abondantes mines d'or, d'argent et de fer. Les habitants des îles dites maintenant îles d'Hières, se livraient à la pêche d'un corail que sa beauté faisait rechercher en Orient (STRABON, liv. III, p. 146; liv. IV, p. 190; — ARIST., *Mirab. ausc.*, p. 1115).

Les marchands orientaux, et surtout les Phéniciens, emportaient ces richesses, qu'ils acquéraient au prix de métaux ouvrés, d'armes, de tissus de laine ou d'instruments de travail. Le premier soin que prenaient ces marchands-navigateurs, en arrivant dans un pays nouveau pour y établir un trafic régulier avec les habitants, était de devenir maîtres du lieu où se faisaient les échanges, ou au moins de s'y rendre assez indépendants, par des conventions solennelles, des serments religieux et d'autres précautions, pour n'avoir pas à craindre

d'être dépouillés; c'est ainsi que furent établies, dès la plus haute antiquité, des places quelquefois fortifiées, appelées *marchés*, sur une foule de points de la Gaule et dans d'autres contrées formant le bassin de la Méditerranée; au delà du détroit de Calpé, dit un ancien géographe de la Grèce, il n'y a plus rien de remarquable que les *marchés* où vont trafiquer les Phéniciens (SCYLAX, *Peripl.*, init.).

Ces étrangers, qui venaient de contrées fort avancées dans la civilisation, pour cette époque, apportaient incessamment aux populations ignorantes de la Gaule des lumières nouvelles et des éléments de progrès, dans toutes les branches des connaissances humaines : aussi les points sur lesquels ils s'établissaient devenaient-ils en général des centres d'attraction pour les peuplades voisines, et des lieux où elles accouraient en foule, autant pour y puiser des idées nouvelles que pour y échanger leurs produits. Quelques-uns de ces points devinrent ainsi les capitales de contrées considérables en étendue et en population. Telle fut, sur la Méditerranée, Narbonne, qui donna son nom à une partie de la Gaule méridionale; sur l'Océan, Bordeaux et l'ancienne ville de Corbil, située jadis au bord de la Loire, un peu au-dessous de Nantes, et aujourd'hui détruite (STRABON, liv. IV, *passim*).

Dans l'intérieur même des terres, certains lieux placés dans des positions fortes et favorables pour le commerce, soit à l'extrémité d'un golfe et dans une île, comme Londres, soit sur un fleuve bien encaissé et dans une île de ce fleuve, comme Paris, avaient de bonne heure été choisis et érigés en *marchés* par les navigateurs étrangers : c'est ce que prouvent, pour Londres, différentes dispositions d'anciennes lois et ordonnances qui appellent cette ville *port-marché*, c'est-à-dire lieu où l'on portait les marchandises et où on les vendait (*emporium*); et *portrève* (gardien du port), le premier magistrat-marchand du lieu. Quant à Paris, qui, depuis la conquête romaine, n'a pas été une ville exclusivement marchande dans l'acception propre

du mot, nous trouvons dans le vaisseau qui forme ses armoiries, l'expression symbolique et le signe certain de son état primitif de *port* et de *marché* (Lois d'Adelstan, c. 17; — Lois d'Edward l'Ancien, cap. *de Emptione, Advocatione;* — Lois de Guillaume, c. 2; — Tacite, *Ann.*, liv. xiv, c. 33; — Isidore, *Orig.*, liv. xlv, c. 8.)

Ainsi que nous venons de le dire, les Phéniciens s'étaient hasardés de bonne heure dans le grand Océan, au delà des colonnes d'Hercule; les îles Cassitérides (aujourd'hui Sorlingues ou Scilly) et les côtes voisines des Cornouailles et de Galles contenaient d'abondantes mines d'un étain dont la valeur se rapprochait alors de celle de l'argent; les mêmes contrées produisaient l'ambre gris, bien plus abondant alors que de nos jours; l'exploitation de ces richesses ne pouvait manquer d'attirer l'avidité de ces hardis navigateurs. Selon leur système de fonder des établissements et des entrepôts dans des points fortifiés sur la côte, ou isolés au sein de la mer, à peu de distance des contrées encore peu civilisées avec lesquelles ils commençaient à ouvrir des relations, ils s'établirent dans une des Cassitérides : c'est là qu'ils faisaient leurs échanges, en toute sûreté, avec les peuplades voisines.

Outre les précautions matérielles de l'isolement, ces habiles négociants avaient grand soin de faire intervenir la solennité de la religion pour garantir la loyauté des transactions et la bonne foi des traités. On dressait un autel; et comme l'habitant de la côte demandait aussi promesse pour promesse et lien pour lien, cet autel n'était pas consacré par une seule des deux parties, ni suivant un seul rite, mais en nom commun, et sur la garantie des deux cultes. De là avait lieu un contact religieux qui était aussi ancien que le marché même, et que l'on retrouve partout où le Phénicien a touché. Dans ce contact des deux cultes, les rites sacrés et les observances de Tyr ne tardèrent pas, malgré leur imperfection, à prendre une supériorité de plus en plus sensible sur les rites et les cérémo-

tent pas de connaître avec certitude la théologie druidique, sous le rapport dogmatique. Quelques auteurs ont pensé, d'après certains passages des écrits des bardes, que les druides avaient l'idée d'un dieu unique, mais qu'ils laissaient répandre, parmi les esprits grossiers de leur époque, des croyances mythologiques peu différentes du polythéisme grec. Les principales divinités auxquelles ces peuples adressaient leurs adorations, étaient Hu ou Hésus, qui paraît avoir été le premier de leurs dieux; puis venait Tarann, moteur de l'univers; Bel ou Belen, surnom du soleil; Teutatès, l'Hermès des Grecs, etc., etc.

Quant à l'homme et au monde, les druides, d'après ces auteurs, enseignaient l'éternité de l'esprit et de la matière; ils disaient qu'après la mort, l'âme humaine va donner la vie et le mouvement à d'autres êtres, et qu'après un nombre de transmigrations plus ou moins grand, suivant le mérite ou le démérite de chacun, elle arrive dans un autre monde où elle sera constamment heureuse; ils disaient aussi qu'un jour la terre serait détruite par le feu.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans la religion druidique, c'est l'extension et le degré de vigueur qu'elle avait donnés à l'action sacerdotale sur des populations dont le seul frein était le gouvernement théocratique. Le druide était parvenu non-seulement à fonder une église organisée, mais il avait su forcer le peuple à la regarder comme inviolable. Les prêtres formaient le premier ordre de l'État; ils étaient affranchis des impôts, du service militaire et des autres servitudes publiques.

L'admission au sacerdoce était ambitionnée par les enfants des familles les plus élevées; les néophytes passaient vingt ans à s'instruire dans la solitude des bois ou dans les cavernes des montagnes, et au milieu d'épreuves sévères. Les druides, qui avaient le monopole de l'éducation, avaient grand soin de choisir ces néophytes parmi les enfants les mieux doués, et non dans une caste particulière. Consacrés exclusivement au service de la Divinité, après ce long noviciat, ils trouvaient tous

les moments de leur vie et de leur existence réglés d'après des lois fixes. Leur costume même était invariablement déterminé comme leurs devoirs. Leur mission, leur vie, leurs fonctions, tout était sévère et élevé; mais aussi telle était l'autorité du druide sur le peuple, que souvent sa seule présence suffisait pour arrêter le choc de deux armées. Les anciens, qui appellent les Gaulois nation religieuse, nous apprennent qu'aucune punition humaine n'était redoutée, parmi ce peuple, comme une excommunication que le druide lançait dans certains cas, et qui interdisait au coupable l'approche des autels. On voyait alors tout le monde s'éloigner de lui comme d'un pestiféré. Ce n'était pas le chef, mais le prêtre seul, qui, au nom de la Divinité, parlait en maître au barbare Gaël; seul il pouvait le blâmer, l'enchaîner, le frapper, lui faire expier les fautes par des sacrifices, et les crimes par du sang.

C'était l'eubage qui remplissait ces dernières fonctions, sous l'autorité du druide. Au druide appartenait exclusivement les devoirs spirituels, la méditation, l'enseignement, la législation, l'interprétation des lois, les jugements; les fonctions de l'eubage étaient toutes actives: exécuteur des ordres du druide, il réunissait en lui le double ministère du sacrificateur et de l'augure; sans lui les sacrifices ne pouvaient s'accomplir et les entrailles des victimes ne pouvaient être consultées; quelques passages d'Ammien Marcellin et de Strabon attribuent à l'eubage les fonctions de médecin, qui faisaient aussi partie de l'action sacerdotale et qui n'étaient guère que de la magie.

Quant au mode d'exécution des criminels condamnés, ils périssaient quelquefois par le feu; César et Strabon disent qu'on en enfermait un certain nombre dans un grand mannequin d'osier auquel on mettait ensuite le feu; mais il paraît qu'en général, l'eubage frappait lui-même le coupable sur l'autel de Teutatès, formé par une énorme pierre brute, et qu'il cherchait d'heureux présages dans les circonstances de sa mort. Du temps de César, l'on égorgeait souvent aussi des innocents,

à défaut de coupables. Les Gaulois étaient alors persuadés que Dieu demandait une vie pour une vie, et ils abusaient de cette horrible maxime pour chercher à racheter l'existence des malades par des sacrifices humains.

Au-dessous du druide et de l'eubage était le barde ou chanteur. Son rôle consistait à célébrer les belles actions, et à vouer les mauvaises à l'infamie. Il chantait en vers, en s'accompagnant sur la lyre, les louanges de la Divinité, les exploits des guerriers, le bonheur de l'homme de bien, le malheur du méchant, les préceptes de la loi, les maximes de la morale; ces poëmes aimés du peuple restaient dans sa mémoire et se transmettaient de génération en génération. Ses fonctions étaient à peu près celles du rapsode grec ou du scalde scandinave; toutefois, le rapsode et le scalde, ne tenant leur mission que de leur volonté propre, ne célébraient que ce qui les frappait ou qui plaisait à leurs auditeurs, et ils n'enseignaient guère aux populations que des fables stériles ou incohérentes; tandis que le barde, qui faisait partie du corps sacerdotal, avait une mission déterminée et un ministère fixe. Ses chants et ses leçons faisaient système avec la doctrine des druides, et trouvaient ainsi dans le peuple des esprits bien disposés à les recevoir.

Le druidisme fut un des éléments les plus vigoureux de l'antique organisation des Gaëls; agissant extérieurement comme institution politique, en même temps qu'il agissait sur les cœurs et les esprits comme institution morale et dogmatique, il avait conduit doucement, à travers les siècles, les peuplades barbares du Nord jusqu'aux premières connaissances de la civilisation; à son ombre s'était formée peu à peu cette confédération gaélique qui jeta tant d'éclat dans le monde ancien, et répandit si souvent la terreur, par des irruptions redoutables aux peuples de l'Europe méridionale et même de l'Asie.

Un siècle environ avant la conquête de la Gaule par les Romains, cette confédération n'existait guère que de nom,

et la nation touchait à son déclin; elle tomba sous le génie de César: mais, dans sa chute même, elle laissa debout une population plus avancée que les autres peuples du Nord, et mieux disposée, sans doute, que ceux même du Midi, puisqu'elle ne devait pas tarder à se relever, lorsque ceux-ci tombèrent sans retour.

A toutes les époques de l'histoire, l'observateur remarquera dans l'habitant de la Gaule une supériorité incontestable et un instinct de progrès, dont il faut voir la cause autant dans les fortes croyances antiques et l'éducation nationale, que dans la richesse de sa nature individuelle; il reconnaîtra aussi que, malgré les secousses extérieures et intérieures qu'elle a subies en tout temps, la Gaule s'est constamment trouvée la contrée la plus profondément sociale non-seulement du monde barbare, mais peut-être même du monde romain. C'est là qu'il verra se fixer peu à peu, au déclin de l'empire, le centre de la vie publique; c'est là également qu'il trouvera le foyer de la civilisation moderne. La partie de la Gaule où cet esprit vivifiant s'est montré constamment avec le plus de force est celle qui se trouve au Nord, entre le Rhin et la Loire; et le point important de cette partie est Paris.

Paris a toujours passé pour une des plus anciennes villes des Gaules, mais on ne possède rien d'authentique sur sa fondation. Les anciens historiens et géographes, comme J. César, Strabon, Ptolémée, la nomment *Lutetia Parisiorum*, *Loucototia*, *Loucotetia*, ce qui a donné lieu à des origines fabuleuses et à des étymologies fausses. Les noms de *Lutèce* et de *Paris* ne sont ni grecs ni latins; ils sont gaulois ou celtiques, et nous en ignorons la véritable signification. A défaut de documents certains, voici les conjectures les plus satisfaisantes et les présomptions les plus probables sur l'origine de cette ville.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les marchands navigateurs du sud, et surtout les Phéniciens, s'étaient établis de bonne heure sur certains points des côtes de la Méditerranée ou de

l'Océan gaulois, pour y faire leurs échanges avec les populations voisines; ces points étaient toujours ou des îles de difficile abord, comme les îles Cassitérides, ou des lieux bien situés et fortifiés par l'art sur la côte. L'enceinte consacrée aux échanges était partout respectée des populations et demeurait inviolable, même pour le souverain de la contrée, tant on avait compris que le marchand devait conserver la plus grande indépendance, et qu'il se retirerait pour ne plus reparaître, s'il n'était assuré de faire valoir tous ses droits avec la liberté la plus entière. L'amour du lucre et l'avidité qui inspiraient les Phéniciens les enhardirent peu à peu à pénétrer dans l'intérieur des terres par le moyen des fleuves, afin de multiplier leurs échanges : ils remontèrent la Garonne, la Loire, la Tamise, et fondèrent des *marchés-comptoirs* dans les lieux où furent plus tard Bordeaux, Corbil, Londres.

Quelques-uns de ceux qui s'étaient établis dans les Cassitérides et sur les côtes de la Manche remontèrent la Seine dans tous ses circuits, jusqu'à l'île de ce fleuve, qui fut plus tard Paris. Ils furent frappés de la position favorable de ce point, qui se trouve assis sur quatre rivières, au centre des contrées agricoles les plus riches et les plus fertiles du territoire gaulois; ils y fondèrent un *marché* ou *port*. Pendant longtemps les barbares y accoururent de plusieurs milles à la ronde, pour échanger les produits du pays contre les denrées et les marchandises ouvrées de l'Orient.

L'importance qu'avait acquise peu à peu l'exploitation des mines d'étain dans les Cassitérides et sur les côtes voisines, et les bénéfices immenses qu'y réalisaient les Phéniciens, donnaient une activité extraordinaire à la navigation dans ces parages; l'augmentation du nombre de leurs vaisseaux, qu'avaient nécessitée des opérations plus importantes, les fit s'étendre sur les côtes des deux pays de la Gaule et de la Bretagne. Ils s'établirent et se fortifièrent dans l'île de *Vectis* (Wight), dont ils firent un des centres de leur grand commerce dans le Nord. De ce

point, placé dans le canal, entre deux grands pays, partaient incessamment de légères embarcations pour les marchés nombreux qu'ils avaient fondés, soit sur la côte, soit dans l'intérieur des terres, et le long des fleuves. Ces embarcations distribuaient partout les productions variées qu'avaient apportées de l'Orient et du Midi les grands vaisseaux de Tyr.

Un peu plus tard, lorsque la puissance phénicienne fut détruite, les Gaulois et les insulaires de la Bretagne se mirent à exploiter pour eux-mêmes les mines d'étain des Cassitérides et des côtes voisines. L'île *Vectis* fut alors le seul entrepôt de ce métal; tout ce commerce tomba entre les mains des barbares; mais, en succédant ainsi aux anciens navigateurs, ces hommes n'avaient pas succédé à leur science maritime; conduits par l'appât du gain, ils allaient en grand nombre acheter le produit des mines; puis, n'osant pas naviguer dans l'Océan, pour gagner la Méditerranée par le détroit de Calpé, ils remontaient la Seine et transportaient ensuite le métal jusqu'à la Saône, à dos de cheval ou de mulet. Malgré ces difficultés, le trafic de l'étain ne laissait pas que d'être important et productif (Strabon, liv. iv, p. 2; — Diodore, liv. v).

Après la chute de la puissance des Tyriens, la plupart des marchés qu'ils avaient établis partout disparurent; mais le *port* ou *marché* fondé dans l'île de la Seine où est aujourd'hui Paris, bien loin d'être abandonné, augmenta d'importance. Les marchands gaulois, dans le transport de l'étain à la Saône, y établirent un grand entrepôt, et peu à peu une ville gauloise s'y fonda. Le vaisseau, ou plutôt le grand bateau qui a toujours formé les armoiries de Paris, atteste que cette ville commença par être un marché par eau. Des inscriptions qui y ont été déterrées nous apprennent que, du temps des Romains, les magistrats de Paris s'appelaient *Nautes*, c'est-à-dire patrons de navires (Ducange, *in Nauta*; — Félibien, *Hist. de Paris*, Discours préliminaire).

Au moyen âge, les membres de la municipalité parisienne

étaient désignés par le titre de *marchands de l'eau* ou *par eau*, et le chef du corps municipal portait le nom de prévôt des marchands. Jusqu'en 1789, les officiers municipaux de cette ville s'appelèrent *échevins*, nom qui, en bas allemand comme en français, signifiait *marchands par eau*. Ces trois dénominations de *nautes*, de *marchands par eau* et d'*échevins* désignaient donc, dans le principe, ces fonctionnaires qui étaient chargés de protéger les intérêts des négociants, et qui, plus tard, furent remplacés partout par les juges des foires libres et par les facteurs des compagnies commerciales. Le *naute* de Paris n'était pas une institution des Romains, car la municipalité romaine avait d'autres dénominations caractéristiques; il était donc antérieur à la conquête de César, et remontait jusqu'à la Gaule primitive. Lorsque cette ville cessa d'être exclusivement commerciale ou *port*, elle ne cessa pas d'être ville à échevins, et, comme il arrive souvent, l'organisation survécut à la cause qui l'avait créée.

Il est constant que, longtemps avant la conquête romaine, l'île de Lutèce était un lieu fortifié (J. César, *de Bello gallico*, *passim*). Or voici, d'après les auteurs anciens, reproduits par M. Amédée Thierry, comment, dans ces temps reculés, se construisaient les fortifications des villes de la Gaule : on posait d'abord une rangée de poutres dans toute leur longueur, à la distance de deux pieds; on les liait l'une à l'autre en dedans, et on les revêtait d'une grande quantité de terre; les vides étaient comblés en avant par de grosses pierres. On recommençait alors un second rang, en conservant les mêmes intervalles, mais de manière que les poutres de ce second rang se trouvassent superposées aux pierres du premier, et réciproquement les pierres aux poutres; on achevait ainsi l'ouvrage jusqu'à ce que le mur eût atteint sa hauteur.

Ces poutres et ces pierres, entremêlées avec ordre, présentaient un aspect où la régularité se joignait à la variété, et ce mode de fortifications avait de grands avantages pour la dé-

fense, car la pierre bravait le feu, tandis que le bois n'avait rien à craindre du choc du bélier. Les poutrès ayant ordinairement quarante pieds de long, et se trouvant assujetties l'une à l'autre en dedans, aucun effort ne pouvait les déjoindre ni les arracher.

L'intérieur de cette enceinte était rempli de cabanes en bois et d'un certain nombre de maisons spacieuses construites de poteaux et de claies. Les lieux voisins de Lutèce n'étaient encore que des bois et des marais; deux ponts, l'un au nord et l'autre au sud, joignaient l'île aux deux rives de la Seine.

Cette ville n'avait pas encore d'importance politique; elle appartenait aux Parises, petite nation venue, depuis peu d'années, des bords du Rhin septentrional, et dépendante, comme sa cliente, de la nation voisine des Sénons, qui était beaucoup plus considérable.

A cette époque, le vaste territoire de la Gaule se trouvait divisé entre un grand nombre de peuples formant des États séparés, mais unis entre eux, pour la plupart, par des liens de fédération ou de patronage. La partie méridionale de cette contrée était peu à peu devenue, presque tout entière, province romaine. Dans le nord et le centre, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan, le gouvernement théocratique et le pouvoir des druides avaient cessé presque partout; le sacerdoce gaulois n'avait conservé que son influence comme ordre religieux et savant, avec une portion de ses prérogatives civiles.

Voici comment s'était opérée cette grande révolution, qui avait été suivie de longs troubles. Dans l'intervalle de plusieurs siècles, avant l'époque où les druides furent entièrement dépouillés du pouvoir temporel, la Gaule avait présenté, au milieu de discordes sanglantes et de révolutions, un spectacle pareil à celui de l'Europe moderne, durant la féodalité, ou à celui de l'Écosse et de l'Irlande sous l'autorité des chefs de clans. Pendant ces temps d'anarchie où la force et la violence avaient régné exclusivement, chaque chef de clan ou de con-

trée s'était efforcé, par tous les moyens, de conquérir et de conserver la puissance tyrannique.

Mais, comme il arrive toujours, l'excès même du mal et l'égoïsme cruel de cette aristocratie qui voulait s'imposer, n'avaient pas tardé à donner partout aux populations foulées une énergie de résistance plus forte que la violence même de l'attaque; les habitants des villes s'étaient organisés de tous côtés, afin d'opposer à un ennemi discipliné qui tenait les lieux fortifiés des campagnes, la force d'une discipline pareille; leur constance, non moins grande que leur enthousiasme, avait ainsi opéré peu à peu une seconde révolution plus salutaire que la première. Voulant conserver les avantages qu'elle venait de conquérir par de longs et constants efforts, la population urbaine se soumit volontairement à des protecteurs ou patrons chargés de la défendre contre l'aristocratie des campagnes.

Les villes se trouvèrent ainsi habitées par une population nombreuse divisée en tribus. Les artisans, les faibles, les pauvres, c'est-à-dire l'immense partie de cette population, se donnaient à des hommes puissants de leur choix, et devenaient leurs clients, afin de pouvoir vivre en sûreté. Dans le même temps, la population des campagnes se trouvait engagée nécessairement au chef héréditaire du canton; mais remarquons bien que la soumission de la population urbaine à ses patrons était volontaire et purement personnelle, tandis que la soumission de l'habitant des campagnes à son chef était forcée et s'étendait à toute la famille du client. Les bourgs, les villages, les hameaux, tels qu'ils se trouvent aujourd'hui partout dans les campagnes, n'existaient pas encore. Le chef de clan habitait un lieu fortifié et avait ses clients autour de lui.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire dans le premier siècle avant Jésus-Christ, partout avaient disparu la division et le gouvernement par familles, ce lien qui fut si puissant, pendant le règne de la théocratie des druides; l'esprit d'association formait le système général de la politique de la Gaule. A l'imi-

tation des individus qui se jetaient dans les bras d'un homme puissant et se faisaient ses clients, pour avoir appui et sûreté, les peuples faibles et peu considérables reconnaissaient le patronage d'une nation plus puissante, et devenaient ses clients : c'est ainsi que la petite peuplade des Parises, qui possédait alors l'île et la ville de Lutèce, se trouvait cliente de la nation considérable des Sénons, sa voisine, au temps de la conquête romaine. De leur côté, les peuples également forts et puissants s'alliaient entre eux pour l'offensive comme pour la défensive, et réglaient leurs alliances par droits et devoirs, au moyen de traités et de lois fixes.

Les druides ne demeurèrent pas étrangers à ces révolutions; autant pour se venger de leurs ennemis naturels, les anciens chefs de clans, que pour reconquérir quelques restes de leur autorité perdue, ils aidèrent de tout leur pouvoir la cause du peuple, et ils ne contribuèrent pas peu à l'établissement du système d'association.

Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cette institution utile pour les temps de lutte, parce qu'elle mettait de l'unité dans tous les efforts, avait de graves inconvénients dans les temps tranquilles. Différente chez chaque peuple, suivant les localités et les circonstances, elle reposait partout sur le droit de libre élection. Le chef élu une fois s'attachait à gagner des suffrages par tous les moyens, afin de conserver l'autorité aux élections suivantes. Dans ce but, il ne négligeait et ne respectait rien, pour acquérir des richesses qui devaient lui gagner des partisans; avec l'or il semait partout la corruption; bientot il parvint, sur tous les points, à se perpétuer au pouvoir et aux honneurs; alors des clients, c'est-à-dire des esclaves, accouraient de toutes parts prendre des fers. La plupart des plébéiens, dit César, quand ils ne peuvent payer leurs dettes ou leurs impôts, se mettent eux-mêmes sous la servitude des nobles, et ceux-ci ont sur eux les droits du maître sur l'esclave.

Peu à peu, un petit nombre de ces nobles parvint à s'approprier des domaines immenses, hommes et terres, et posséda tout dans la Gaule. Un noble de l'Helvétie devant comparaître à l'assemblée publique pour y être jugé, avait amené avec lui tous ses vassaux, qui étaient au nombre de dix mille; il y avait amené en outre la foule de ceux qui s'étaient engagés à lui pour dettes, et qui était très-grande; il fut impossible de faire justice. C'était le régime féodal du moyen âge, moins sa stabilité, sa régularité et l'esprit du christianisme, c'est-à-dire avec tous ses inconvénients et sans aucun de ses avantages.

A ces causes déjà si puissantes de décadence et de dissolution, ajoutons le luxe et les raffinements de la Grèce et de Rome, qui s'insinuaient partout dans les villes et même dans les points fortifiés des campagnes qu'habitaient les nobles. Sous leur action incessante, l'habitant de la Gaule s'énervait, et la société tout entière dégénérait. Dans toute la Gaule, dit encore César, le peuple est à peu près traité en esclave; il ne possède aucune action et n'est point admis à participer aux affaires publiques; il n'y a d'honneurs et de pouvoir que pour deux classes d'hommes, le druide et le noble. Par un effet inévitable de cet état de choses, la jalousie et la discorde divisaient tous les états, toutes les cités, toutes les familles : aussi un demi-siècle avant l'ère chrétienne, les Romains parvinrent-ils à conquérir, sans beaucoup de peine, toutes ces vastes contrées.

Pendant les huit ans que J. César mit à opérer cette conquête, l'histoire ne parle que deux fois de la ville de Lutèce et des Parises qui l'habitaient. Ce petit peuple n'avait pris aucune part à une vaste ligue qu'avaient formée contre les Romains presque toutes les nations du nord de la Gaule, pendant la quatrième année de la guerre; César, comprenant l'importance de ce point central dans le nord, courut l'occuper, et y transporta l'assemblée générale des Gaules, qu'il avait d'abord convoquée dans le lieu ordinaire, c'est-à-dire aux environs de

Chartres, centre de tout le pays. De Lutèce, l'activité infatigable du proconsul romain eut bientôt amené la soumission des peuples coalisés dans le voisinage, et il put s'élancer sans obstacle sur les nations cisrhénanes de race germanique qui formaient une fédération redoutable au nord.

Deux ans plus tard, et pendant la septième année de la guerre, les Parises prirent une part active aux hostilités. Voici comment César lui-même rend compte, dans ses *Commentaires*, de leurs combats contre son lieutenant Labiénus, qui se trouvait chargé de surveiller et de contenir le nord des Gaules avec une armée nombreuse : « Pendant les mouvements de l'armée de César (au centre de la Gaule), Labiénus ayant laissé à Agendicum (Provins), pour la garde des bagages, les recrues récemment arrivées d'Italie, se porta avec quatre légions vers Lutèce, ville des Parises. A cette nouvelle, un grand nombre de troupes ennemies accoururent des pays voisins. Le commandement général est donné à l'Aulerke Camulogène, vieillard chargé d'années, mais digne de cet honneur par sa grande expérience dans l'art militaire. Ce général ayant remarqué que la ville était entourée d'un marais aboutissant à la Seine et protégeant merveilleusement cette place, y établit ses troupes dans le but de nous disputer le passage.

« Labiénus travailla d'abord à dresser des mantelets, à combler le marais de claies et de fascines, et à se frayer un chemin sûr. Voyant que ces travaux présentaient trop de difficultés, il sort de son camp en silence à la troisième veille, et arrive à Melodunum (Melun) par le même chemin qu'il avait pris pour venir. Melodunum est une ville des Senons située, comme Lutèce, dans une île de la Seine. S'emparant de cinquante bateaux environ, il les attache ensemble, les charge de soldats, et par l'effet de la peur que cette attaque inopinée cause aux habitants, dont une grande partie, d'ailleurs, avait été appelée sous les drapeaux de Camulogène, il entre dans la place sans éprouver de résistance. Il rétablit

alors le pont que les ennemis avaient coupé le jour précédent, y fait passer l'armée, et revient à Lutèce en suivant le cours du fleuve.

« L'ennemi, averti de cette marche par ceux qui s'étaient sauvés de Melodunum, fait mettre le feu à Lutèce et couper les ponts de cette ville; puis, protégé par le marais, il vient camper sur les rives de la Seine, vis-à-vis Lutèce, en face du camp de Labiénus.

« Déjà le bruit courait que César avait quitté le siége de Gergovie, déjà circulait la nouvelle de la défection des Édues et des succès obtenus par la Gaule soulevée. Les Gaulois affirmaient dans leurs entretiens que César, à qui l'on avait coupé sa route ainsi que tout accès à la Loire, avait été forcé, faute de vivres, de se retirer dans la province romaine; de leur côté, les Bellovakes, instruits de la défection des Édues, et déjà assez disposés à se soulever, mirent sur pied leurs troupes et déclarèrent ouvertement la guerre.

« Labiénus, au milieu d'aussi graves événements, sentit qu'il fallait changer le système de guerre qu'il avait suivi jusqu'alors; abandonnant l'idée de faire des conquêtes et de harceler l'ennemi, il ne pensa plus qu'à ramener l'armée sans perte à Agendicum; car d'un côté il était menacé par les Bellovakes, peuple jouissant d'une haute réputation de valeur dans les Gaules; de l'autre, Camulogène, maître du pays, avait une armée toute formée et en état de combattre. Enfin, un grand fleuve séparait les légions de leurs bagages et de la garnison qui les gardait. Au milieu de difficultés si grandes et si imprévues, il ne trouvait de ressources que dans son courage.

« Ayant donc, sur le soir, convoqué un conseil, il engage chacun à exécuter avec promptitude les ordres qu'il donnera. Il distribue les bateaux qu'il a amenés de Melodunum à autant de chevaliers romains; puis il leur prescrit de descendre la Seine, à la fin de la première veille, de s'avancer en silence, l'espace de quatre mille pas, et de l'attendre. Il laisse pour

la garde du camp les cinq cohortes qu'il jugeait les moins propres à combattre, et recommande à celles qui restaient de la même légion de remonter le fleuve au milieu de la nuit avec tous les bagages, en faisant beaucoup de bruit. Il assemble aussi des nacelles et les envoie dans la même direction à grand bruit de rames. Peu d'instants après, il part lui-même en silence avec trois légions et se rend à l'endroit où il avait ordonné aux bateaux de s'arrêter.

« Lorsqu'on y fut arrivé, les éclaireurs de l'ennemi, placés le long de la rive du fleuve, furent attaqués à l'improviste, pendant un grand orage survenu tout à coup. Alors l'armée et la cavalerie passèrent rapidement le fleuve avec le secours des chevaliers romains chargés de cette opération. On était au point du jour. Presque au même instant on annonce aux ennemis qu'il règne une agitation extraordinaire dans le camp romain, qu'un corps considérable de troupes remonte le fleuve, qu'on entend un grand bruit de rames du même côté, et qu'un peu au-dessous de cet endroit, des bateaux transportent des soldats. Ces nouvelles leur font croire que les légions passent le fleuve en trois endroits, et que l'effroi causé par la défection des Édues précipite notre fuite. Ils se partagent aussitôt en trois corps d'armée, dont l'un reste dans leur camp pour le garder et observer le nôtre; le second est envoyé vers Metiosedum (Choisy-le-Roi), avec ordre de s'avancer aussi loin que les bateaux; puis ils marchent contre Labiénus avec le troisième corps. Au point du jour, toutes nos troupes avaient passé; elles rencontrent celles de l'ennemi rangées en bataille.

« Labiénus exhorte ses soldats à se rappeler leur ancienne valeur et tant de combats glorieux, à se croire en présence de César, sous les yeux duquel ils ont si souvent défait l'ennemi; ensuite il donne le signal. Dès le premier choc, la septième légion, placée à l'aile droite, repousse les Gaulois et les met en fuite; à l'aile gauche, formée par la douzième légion, les premiers rangs de l'ennemi étaient tombés frappés par nos traits;

mais les autres résistaient vigoureusement et aucun ne songeait à la fuite. Camulogène, leur général, combattait avec eux et excitait leur courage. Le succès restait donc douteux sur ce point, lorsque les tribuns de la septième légion, instruits de ce qui se passait à l'aile gauche, viennent avec leurs troupes prendre l'ennemi en queue et le chargent vigoureusement. Mais, dans cette position même, aucun Gaulois n'abandonne sa place, tous sont enveloppés et tués jusqu'au dernier homme; Camulogène périt au milieu d'eux.

« D'un autre côté, ceux qu'on avait laissés à la garde du camp opposé à celui de Labiénus, apprenant que l'on se battait, étaient accourus au secours des leurs et avaient pris position sur une colline; mais ils ne purent soutenir le choc de nos soldats victorieux; tout ce qui ne put gagner l'abri du bois ou des hauteurs fut taillé en pièces par nos troupes. Après cette expédition, Labiénus retourna vers Agendicum, où l'on avait laissé les bagages de l'armée; de là, il rejoignit César avec toutes les troupes. » (J. César, *Guerre des Gaules*, liv. VII.)

Quelque temps après ces événements, la défaite du célèbre Vercingétorix Arvernien, près de la place forte d'Alésia (que quelques-uns ont placée non loin de Sémur, en Bourgogne), livra toute cette vaste contrée aux Romains. Pour opérer cette conquête, qui, selon Bossuet, fut la plus utile que Rome eût jamais faite, César trouva, il faut le dire, de puissants auxiliaires à ses armes dans la position déplorable et l'anarchie du pays tout entier. En effet, la Gaule, à cette époque, vacillait entre deux mondes plus forts qu'elle, le monde romain qui la pressait au midi, et le monde germain qui s'efforçait de l'absorber au nord. Son état d'agitation permanente et de désordre l'affaiblissait sur tous les points, en même temps que son opulence elle-même l'énervait; les richesses s'y trouvaient concentrées entre les mains d'un petit nombre d'hommes qui, par leurs jalousies et leur cupidité insatiable, répandaient partout la démoralisation, tout en déchirant le pays. Rome l'emporta,

et ce fut un bonheur, dans l'état où se trouvait alors la Gaule : car si César n'eût porté au Rhin les limites de l'empire romain, il est constant que les Germains n'auraient pas tardé vingt ans à s'étendre jusqu'aux Alpes et à la Méditerranée.

Ici comme partout ailleurs, dans le monde romain, ce que J. César avait fait, son fils adoptif Octave-Auguste le consolida et le perfectionna. Par les soins de ce prince, le sort et la position de toute la Gaule se trouvèrent définitivement fixés. D'un côté, les cités gauloises sentaient si bien la nécessité pour elles d'un gouvernement fort et régulier, et d'un autre côté, Auguste sut régler leur état politique avec tant de prudence, que l'on vit rarement des troubles intérieurs agiter ce vaste pays, pendant tout le temps de la domination romaine. L'organisation générale des provinces, ainsi que les grandes divisions territoriales, y subsistèrent jusqu'à la conquête des barbares.

Les provinces, les nations et les cités y avaient des limites respectives qui furent fixées de manière à rendre impossible tout concert entre elles; elles étaient ou *alliées* de Rome, ou *libres*, ou *sujettes*. Les *alliés* ne payaient pas tribut et n'étaient tenus qu'au service militaire; ils conservaient toutes leurs institutions nationales. Les *libres* ou *autonomes* payaient tribut, mais ils gardaient leurs institutions propres et se gouvernaient eux-mêmes; les *sujets* étaient gouvernés par les Romains, et se trouvaient soumis immédiatement à l'autorité des officiers de l'empereur. Les nations de la Gaule septentrionale, parmi lesquelles étaient les Parises, figuraient en général aux rangs des *autonomes*.

Les Gaulois durent surtout à l'illustre Agrippa, ministre et gendre de l'empereur Auguste, de voir les éléments de la civilisation romaine s'introduire dans leur pays et y adoucir peu à peu les maux des populations, en améliorant la vie sociale. De tous côtés, des forêts séculaires tombèrent sous la hache et furent sillonnées par ces chaussées indestructibles dont nous admirons encore aujourd'hui les restes. Bientôt l'heureuse si-

tuation de Lugdunum (Lyon) en fit la capitale romaine dans les Gaules. Sur le forum de cette ville s'éleva un milliaire où venaient aboutir les routes de l'Italie et d'où partaient quatre grandes voies romaines lancées vers les Pyrénées, l'Océan occidental (atlantique), le détroit gallique (la Manche) et le Rhin.

La direction de ces routes monumentales avait été combinée pour leur faire traverser le plus grand nombre de cités possible, et une foule de rameaux secondaires venaient s'y joindre, afin d'établir dans tout le pays des relations faciles et rapides. La première de ces quatre voies descendait directement jusqu'à Massalie (Marseille); elle se déroulait ensuite vers les Pyrénées et l'Espagne à travers les populations de la Narbonnaise. La seconde gagnait l'Océan, par les monts Cévennes et les nombreuses cités de l'Aquitaine. La chaussée romaine qui conduisait de Lugdunum au détroit gallique était la plus longue et la plus fameuse; elle finissait à Gessoriacum (Boulogne-sur-mer), ancienne ville des Morins.

Outre les routes par terre, les fleuves et les grandes rivières rendues navigables par des travaux immenses, multiplièrent les voies de communication ainsi que les moyens de transporter partout les produits de chaque province. Des milliers de navires et de grands bateaux suivaient tous les jours la Seine, la Loire, la Meuse, avec autant de sûreté que s'ils eussent été sur les fleuves romains du Pô et du Rhône. Le commerce de l'étain et des autres produits du Nord se ressentit de ce mouvement général et prit un grand développement; par suite, la ville de Lutèce, qui était l'entrepôt général de ces produits, et surtout de ce métal, dans le transport qu'on en faisait à la Saône, par la voie de terre, prit peu à peu un accroissement marqué, ainsi qu'une certaine importance, au milieu de toutes les autres cités du nord des Gaules.

La vive intelligence qui a toujours distingué les races gauloises n'avait pas tardé à comprendre les avantages et le bonheur que donne la civilisation; aussi dès que la Gaule eut accepté

sa destinée, la vit-on devenir promptement romaine et marcher d'un pas ferme vers la voie des améliorations, à l'aide de la puissante administration de Rome.

Cette administration, qui fut, sans contredit, un bienfait signalé pour cette époque, embrassait, par un vaste système hiérarchique, tous les pays de domination romaine. Étroitement unie à cette science profonde de la jurisprudence qui n'a jamais été égalée dans aucun autre pays, elle devint, jusqu'au développement de l'Église chrétienne, le seul lien capable de donner quelque unité à cette société éparse, et de maintenir liés ensemble des éléments si peu cohérents. Le système d'administration romaine s'appuyait partout sur une forte organisation militaire; il était basé, d'une part, sur une centralisation énergique qui faisait sentir en tous lieux un pouvoir à peu près illimité; d'autre part, sur l'esprit de municipalité que Rome devait à sa constitution primitive et qui entretenait partout dans les villes l'esprit de localité.

Voici, en peu de mots, quel était, au commencement de l'empire, le régime d'une municipalité romaine, et par conséquent de Lutèce et de presque toutes les autres villes des Gaules. Les habitants possédant un certain revenu territorial déterminé, c'est-à-dire presque tous les hommes libres, y formaient l'assemblée municipale qui s'appelait *curie* de la ville ou collége des *décurions*. Les droits, les intérêts et les offices municipaux étaient attribués à cette assemblée, et elle les exerçait avec une entière indépendance par des magistrats de son choix; quant aux droits, aux intérêts et aux offices politiques, Rome se les était réservés exclusivement, et ils ne pouvaient être exercés hors de ses murs. Mais autant cette ville se montrait jalouse de l'autorité et du gouvernement, autant elle était facile pour laisser à la ville municipale la pleine administration des affaires locales.

Avec une autorité indépendante, sous ce rapport, le municipe garda ses prêtres, son culte, ses cérémonies, ses fêtes

religieuses et tous ses anciens usages; les lois romaines elles-mêmes veillaient à cette conservation et lui en faisaient un devoir; il garda aussi la libre disposition de ses biens et revenus particuliers, ainsi que la police intérieure et tout ce qui a rapport, dans le pouvoir judiciaire, aux règlements de simple police, comme la tenue des marchés, la salubrité publique, les poids et mesures, etc., etc. L'assemblée des principaux habitants de la ville nommait elle-même et surveillait les magistrats chargés de ces soins et de ces affaires locales, sans aucune intervention de l'autorité centrale de Rome. Au point de vue administratif, chaque ville demeurait isolée et distincte, réglant elle-même ses affaires comme le ferait un simple particulier.

Ce système d'administration améliora sensiblement le sort des villes et augmenta leur importance, en même temps qu'il fit perdre à l'aristocratie des campagnes son indépendance guerrière et turbulente. Après les troubles et l'anarchie des derniers temps, les bienfaits de l'ordre qui suivent toujours l'établissement d'une administration régulière, quelque défectueuse qu'elle soit d'ailleurs, se firent promptement sentir parmi les populations; la jouissance paisible de tous les droits civils leur fit oublier qu'elles étaient désarmées et privées des droits politiques. La fierté de l'aristocratie finit elle-même par se résigner à ne conserver que son rang et ses honneurs, à la tête de la société transformée; les habitudes agricoles et pacifiques ne tardèrent pas à s'introduire partout, et les provinces transalpines se trouvèrent bientôt dans un si grand calme que l'on conserva à peine 1,500 soldats romains dans l'intérieur de toute la Gaule; les petits corps de milice régulière entretenus par les cités se trouvaient suffisants pour le maintien de l'ordre (JOSÈPHE, liv. II, ch. 28).

Peu à peu les arts, les lettres latines avec la splendeur romaine, s'introduisirent dans ce pays. De toutes parts on voyait s'élever des capitoles, des temples, des curies, des arcs de

triomphe dont la magnificence n'a été surpassée depuis que par les monuments gothiques du moyen âge. Partout dans les villes, la pierre et le marbre succédaient au bois et à la terre; partout on construisait ces forums spacieux, ces aqueducs, ces thermes, ces vastes cirques et amphithéâtres dont les restes commandent encore notre admiration et portent l'empreinte de la puissance romaine.

Ces progrès matériels étaient accompagnés d'un mouvement intellectuel remarquable; depuis longtemps les lettres grecques étaient florissantes à Massalie et dans les autres colonies phocéennes des Gaules. De ces différents points elles s'étaient répandues promptement dans la Narbonnaise; à Toulouse, à Arles, à Vienne, on voyait l'élégance grecque se marier heureusement avec la sévérité des mœurs provinciales.

Après la soumission de toute la Transalpine, la littérature latine avait suivi la même route et éclairé les mêmes lieux; bientôt l'étude des lettres romaines se propagea dans toute la Gaule; Lugdunum ne tarda pas à posséder une bibliothèque considérable et à attirer tous les ans dans ses murs une foule d'orateurs gallo-romains qui allaient, près de l'autel d'Auguste, disputer vivement le prix de l'éloquence dans la langue de Cicéron et de Tite-Live. Au centre de la Gaule même, Autun devint, pour la littérature latine, ce qu'était Massalie au sud pour les lettres grecques; on y voyait arriver de toutes les parties de ce vaste pays les enfants des grandes familles gauloises, pour étudier la langue et la littérature de Rome.

L'ardeur naturelle de cette race spirituelle, vive, ouverte à toutes les impressions de l'esprit comme à tous les instincts du cœur, fit passer promptement, au moins dans les hautes classes de la société gauloise, la langue, les connaissances et les goûts littéraires, les mœurs, les habitudes et jusqu'au costume, aux noms et prénoms des Romains. La transformation était complète; les membres de cette fière aristocratie maîtresse des campagnes, ces chefs de clans si redoutables autour d'eux, de-

venaient partout de paisibles sénateurs romains et acceptaient les principes de Rome impériale. Dès lors les cités gauloises acquirent une prépondérance marquée sur les campagnes, qui ne furent plus rien.

La prospérité générale des Gaules, dans les premiers temps de l'empire, dut influer puissamment sur l'accroissement de Lutèce; quoique l'histoire ne parle pas de cette ville à cette époque, il est à croire que le commerce considérable dont elle était le centre et l'entrepôt, ne manqua pas de lui donner cette importance et cet élan qui n'attendaient, pour en faire une grande capitale, que la supériorité de la Gaule septentrionale sur le Midi. Il est à croire également que dès lors plusieurs monuments et édifices y furent élevés. Du reste, si Lutèce, ainsi que les autres villes gauloises, s'accrut au milieu de la prospérité générale que fit naître d'abord dans ce pays le gouvernement impérial de Rome, sa destinée nécessaire et fatale était de prendre surtout de l'accroissement à la cessation de cette prospérité et au moment même où déclina la puissance romaine.

Ce déclin et cet affaiblissement se firent généralement remarquer après la mort de Marc Aurèle (280); mais ce fut surtout depuis Septime-Sévère qu'on vit le pouvoir central tomber en ruine dans toute l'étendue de l'empire romain. A cette époque, les forces et les ressources de ce pouvoir diminuaient dans le même temps que les dangers et les charges croissaient d'une manière effrayante; aux frontières paraissaient les barbares, qui avançaient toujours et qu'il fallait vaincre ou acheter; à l'intérieur était une populace dégradée, remuante, qu'il fallait nourrir, amuser, contenir. La seule force contre ce double péril était les soldats, qui, sentant leur importance, se montraient chaque jour plus exigeants et devenaient un troisième péril aussi redoutable que les deux premiers. Le gouvernement impérial subissait le sort de tout régime despotique qui, par la prompte exagération de son principe, arrive vite

à corrompre et à rendre stériles les sources mêmes qu'il a ouvertes.

Au commencement de l'empire, le régime municipal, sous l'autorité centrale de Rome, était devenu un bienfait pour le monde, en faisant disparaître le désordre et l'anarchie qui régnaient partout. Au déclin de l'empire et au moment de la ruine du pouvoir central, la municipalité des villes provinciales ne fut plus, sous la main des empereurs, qu'un instrument malheureux et néfaste de spoliation et de misère. Le prince se voyait constamment pressé de tous côtés par des besoins d'argent sans cesse renaissants; afin de pourvoir aux nécessités les plus urgentes, il entrait fatalement dans un système déplorable, qui consistait à répandre sur toute l'étendue de l'empire un vaste réseau de fonctionnaires opérant sans contrôle et occupés sans cesse à extraire du sein des malheureuses populations des richesses et des forces pour aller les déposer entre les mains du souverain. C'était par le moyen des municipalités des villes que ces fonctionnaires impitoyables faisaient le pillage et ruinaient le pays. Aussi voyait-on alors partout autant de répugnance et d'effroi pour les redoutables honneurs de la curie, qu'on avait mis de zèle et d'empressement à les rechercher, à l'époque de l'établissement de l'empire.

Ainsi disparaissait le seul lien qui avait été capable de donner un peu de cohésion et d'ensemble aux vastes contrées soumises à la domination romaine. A mesure que l'État tombait, l'esprit de localité, de cité, prenait partout de nouvelles forces; chaque ville se renfermait davantage dans ses murs, dans ses affaires, et devenait plus étrangère à la ville voisine de même qu'au pouvoir impérial. Le régime municipal se transformait. Le monde romain n'avait été qu'une vaste agrégation de villes municipales; en se dissolvant, il laissa aussi des villes municipales, mais divisées et sans lien d'autorité supérieure.

Heureusement, il existait alors au sein de cette société en ruine, un élément de régénération et de conservation bien autrement puissant que l'administration et la législation romaines. Cet élément était le christianisme et l'Église. L'on peut dire que si l'Église chrétienne n'eût pas existé à l'époque où mourait la société romaine, et où les barbares envahissaient de toutes parts les frontières, le monde entier aurait été livré à la force matérielle pure. L'Église, pleine de vigueur, d'ardeur et d'espérance au milieu de tant de ruines, exerçait seule un pouvoir moral, se trouvait seule capable de sauver l'humanité.

Dès le deuxième siècle, la foi chrétienne avait été portée dans les Gaules par quelques prêtres de l'Asie, au milieu desquels brillaient l'évêque Pothin et le prêtre Irénée. Ils s'arrêtèrent à Lyon et y fondèrent la première église de la Gaule. Pothin et Irénée s'étaient formés aux leçons de l'évêque de Smyrne, saint Polycarpe, disciple de saint Jean l'évangéliste. Ainsi Lyon recevait, par un seul intermédiaire, la doctrine de la foi chrétienne, telle que l'enseignait l'apôtre bien-aimé qui avait reposé sur le sein du Seigneur.

Les fondateurs de la première église des Gaules scellèrent tous la foi chrétienne de leur sang; mais la terrible persécution qui affligea pendant plusieurs années cette église, et les tourments cruels que l'on y faisait souffrir aux martyrs, n'eurent d'autres effets que de faire répandre plus promptement la connaissance de l'Evangile dans le midi des Gaules.

Ce ne fut qu'un peu plus tard que les lumières de la foi pénétrèrent dans le nord de cette contrée. Vers l'an 245, le pape saint Fabien envoya dans ce pays une des missions les plus célèbres dont fasse mention l'histoire ecclésiastique. Elle était conduite par sept évêques, parmi lesquels se distinguait Denis. Par de rudes et longs travaux ils fondèrent, sur toute la surface de la Gaule, des églises nombreuses qui devinrent bientôt florissantes et dont quelques-unes jetèrent dans la suite un grand éclat.

Denis, le plus illustre de ces missionnaires, s'avança vers Lutèce avec de nombreux compagnons de son apostolat; cette ville, à laquelle son grand commerce et son port si bien placé sur la Seine faisaient acquérir chaque jour plus d'importance, fut choisie par Denis, comme un point central au milieu des cités du nord des Gaules, pour propager et répandre de tous côtés la connaissance de Jésus-Christ. L'église qu'il y fonda ne tarda pas à devenir florissante, et de son sein s'élancèrent d'ardents missionnaires qui, sur les ordres de leur chef, allèrent fonder de nouvelles églises dans toutes les villes voisines et jusque dans la Belgique.

Pendant plusieurs années, le zèle de Denis et de ses compagnons répandit la foi chrétienne dans toutes les parties des Gaules, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. C'est sous Aurélien qu'on place généralement la fin des travaux évangéliques de ce grand apôtre des Gaules, qui fut le premier évêque de Lutèce. Après avoir confessé courageusement Jésus-Christ et souffert le supplice du fouet, il eut la tête tranchée sur une haute colline qui domine la ville au nord, et où l'on exécutait alors les criminels. On l'appelait la montagne de Mars ou de Mercure : c'est aujourd'hui Montmartre.

On fit de nombreuses légendes sur saint Denis; mais il n'y en a aucune qui présente un caractère authentique digne de l'histoire. On sait seulement que son corps, qu'on allait jeter à la Seine comme tous ceux des suppliciés, fut sauvé par une dame païenne et ensuite enseveli dans un endroit que les actes appellent Catalocus. Les uns ont vu dans ce lieu la plaine où est aujourd'hui la ville de Saint-Denis; les autres celle où se trouve maintenant une partie de Chaillot.

L'église de Lutèce était fondée. Le saint martyr fondateur eut des successeurs dans l'épiscopat; l'histoire les nomme et cite parmi eux Victorin, qui, avec trente-trois autres évêques des Gaules, assista, en 347, au concile de Sardaigne, assemblé pour la défense du symbole de Nicée contre les ariens

(TILL., *Hist. ecclés.*). L'on croit que ce fut pendant l'épiscopat de Victorin, vers l'an 360, que se tint, contre les mêmes hérétiques, le premier concile de Paris. Ce nom avait remplacé depuis peu celui de Lutèce. Il est resté de ce concile, comme un monument précieux de la foi de nos pères, une lettre synodale adressée aux évêques d'Orient et contenant une adhésion ferme à la doctrine du concile œcuménique de Nicée.

C'était pendant le règne de l'empereur Constance à Constantinople. Ce prince avait envoyé dans les Gaules, avec le titre de César, le jeune Julien, son neveu, pour défendre cette vaste province contre les barbares du Nord, qui portaient incessamment le ravage et la destruction jusque dans le cœur du pays. La valeur et l'activité du jeune César parvinrent facilement à refouler au delà du Rhin ces hordes sauvages. Il appliqua ensuite son talent remarquable pour l'administration au soulagement des villes de la Gaule, qui étaient accablées, depuis longues années, sous le poids des guerres contre les barbares et des dissensions intestines.

Parmi toutes ces villes, Julien affectionnait particulièrement Lutèce. Voici ce qu'il écrit lui-même sur cette ville : « Je me trouvais pendant un hiver à ma chère Lutèce. C'est ainsi qu'on appelle, dans les Gaules, la ville des Parises. Elle occupe une île au milieu d'une rivière; des ponts de bois la joignent aux deux bords. Rarement la rivière croît ou diminue; telle elle est en été, telle elle demeure en hiver; on en boit volontiers l'eau très-pure et très-riante à la vue. Comme les Parises habitent une île, il leur serait difficile de se procurer d'autre eau. La température de l'hiver est peu rigoureuse, à cause, disent les gens du pays, de la chaleur de l'Océan qui, n'étant éloigné que de neuf cents stades, envoie un air tiède jusqu'à Lutèce. L'eau de mer est, en effet, moins froide que l'eau douce. Par cette raison, ou par une autre que j'ignore, les choses sont ainsi. L'hiver est donc fort doux aux habitants de cette terre; le sol porte de bonnes vignes; les Parises ont même

l'art d'élever des figuiers, en les enveloppant de paille de blé comme d'un vêtement, et en employant les autres moyens dont on se sert pour mettre les arbres à l'abri de l'intempérie des saisons.

« Or il arriva que l'hiver que je passais à Lutèce fut d'une violence inaccoutumée. La rivière charriait des glaçons comme des carreaux de marbre; vous connaissez les pierres de Phrygie? tels étaient par leur blancheur ces glaçons bruts, larges, se pressant les uns contre les autres jusqu'à ce que, venant à s'agglomérer, ils formassent un pont. Plus dur à moi-même et plus rustique que jamais, je ne voulus point souffrir que l'on échauffât, à la manière du pays, avec des fourneaux, la chambre où je couchais. » Julien raconte qu'il permit enfin de porter dans sa chambre quelques charbons dont la vapeur faillit l'étouffer.

Il y avait à Lutèce des thermes construits sur le modèle de ceux de Dioclétien à Rome. On croit que Julien en 360, et Valentinien Ier en 365, y demeurèrent; Ammien Marcellin, historien de Julien, en parle souvent. Il est constant que ces thermes avaient été construits avant l'arrivée de Julien dans les Gaules, et que le bâtiment qui les renfermait formait un palais d'une certaine grandeur. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un souterrain encore inexploré, et une salle spacieuse dont la voûte à arêtes et à plein cintre s'élève jusqu'à quarante-deux pieds au-dessus du sol. L'architecture simple et majestueuse de cette salle ne présente que peu d'ornements. Avant les dernières réparations que le gouvernement y a fait faire, la voûte avait longtemps supporté une épaisse couche de terre cultivée en jardin et plantée d'arbres; ce qui, joint à une durée de quinze siècles, prouve la solidité de la construction. On voit aujourd'hui ces ruines rue des Mathurins-Saint-Jacques, sur la rive gauche de la Seine, tout près de l'ancien hôtel Cluni.

Parmi les autres antiquités de Paris remontant à cette

époque, les auteurs font mention d'un camp romain permanent qui aurait existé près du palais des Thermes, et d'un cirque qui aurait été placé sur le revers oriental de la montagne Sainte-Geneviève, dans un lieu appelé longtemps Clos des Arènes, près de la rue Saint-Victor. On parle aussi d'un autel de Bacchus qui se serait élevé sur le versant de la même colline, à quelque distance du cirque; mais rien d'authentique et de bien certain ne vient prouver que ces anciens monuments païens aient jamais existé.

Quant aux monuments chrétiens et aux édifices sacrés, l'église la plus ancienne de Lutèce dont il soit fait mention dans l'histoire, ne remonte pas au delà de 375 ou 380 (*Vita S. Marcellini; — Histoire de Paris*, par Lebeuf, t. I, p. 4). Elle fut construite par les soins de l'évêque Prudentius, deuxième successeur de Victorin, à la pointe orientale de l'île, sur le bord de la Seine, non loin de l'emplacement où se trouve aujourd'hui la cathédrale. Quelques auteurs, parmi lesquels est l'abbé Dubos, pensent que c'est près de ce lieu, et non à Andresy, au confluent de l'Oise et de la Seine, qu'était le bassin où mouillait la flotte destinée à garder le fleuve. Un peu avant l'année 365, époque où les ravages des Germains, dans le nord des Gaules, attirèrent Valentinien Ier à Lutèce, cette ville avait changé de nom et s'appelait Paris; c'est ainsi qu'elle est nommée dans trois lois que ce prince y rendit, et qui se trouvent au code Théodosien.

A cette époque, la puissance romaine continuait partout à décliner et à s'affaiblir; les Gaules surtout se trouvaient dans un état déplorable, qu'augmentaient encore, à chaque instant, au nord et à l'est, les terribles incursions des barbares, et à l'intérieur, les ravages des bagaudes ou paysans révoltés. La fin du quatrième siècle et le commencement du cinquième furent une période désastreuse et horrible pour les malheureuses populations soumises à la domination romaine. Les hordes barbares du nord de l'Europe et de l'Asie, depuis le Rhin et le

Danube jusqu'à la Scandinavie, et depuis l'Océan germanique jusqu'aux murailles de la Chine, se précipitaient comme des torrents sur les terres de l'empire. Les Gaules se virent un moment inondées de Germains de toutes races, de Sarmates et de Scythes de toutes nations.

La plupart de ces troupes barbares se fondirent et s'évanouirent dans les pays mêmes qu'elles ravageaient; d'autres, ne rencontrant pas d'obstacles devant elles, poussèrent jusqu'en Italie, en Espagne et même jusqu'en Afrique; d'autres enfin s'arrêtèrent dans certaines parties des Gaules, et y fondèrent des établissements. Quelques tribus de Francs, peuple formé de quatre nations germaniques, s'établirent dans le nord de la Gaule; elles devinrent le noyau des conquérants de cette vaste contrée, et y apportèrent, avec leurs armes, l'élément germanique qui exerça depuis tant d'influence sur la France du moyen âge.

Les mœurs des Francs, ainsi que celles des autres peuples germains, se trouvaient presque en opposition avec les mœurs des Gallo-Romains de cette époque; les Germains avaient horreur de toute contrainte ainsi que de ce qui peut amollir l'homme et lui donner des habitudes efféminées; ils fuyaient l'habitation des villes, et ils demeuraient toujours au même degré d'ignorance, de pauvreté et de barbarie, malgré le voisinage de tout ce qui constituait la civilisation romaine. Ils n'aimaient et n'estimaient que la guerre; toute profession autre que la profession des armes leur paraissait méprisable; ils abandonnaient les travaux agricoles exclusivement aux serfs, appelés en langue teutonique *lites*, d'où le mot anglais *little*, c'est-à-dire les *petits*, les *moindres personnes*, et provenant des captifs faits à la guerre. Les seules jouissances dont ils fissent cas, étaient celles qu'ils conquéraient les armes à la main; et ils n'appréciaient comme ayant quelque valeur, que les richesses qui se dissipent au jeu ou dans la salle du festin, aussi rapidement qu'elles s'acquièrent sur le champ de bataille. Du

reste, les Germains étaient généreux et hospitaliers; leurs mœurs domestiques étaient simples et sévères ; les jeunes gens se mariaient de bonne heure, et les femmes étaient citées pour leur chasteté.

L'éducation des enfants se ressentait de cet état barbare. Ces enfants vivant pêle-mêle, quoique de condition libre, avec ceux des esclaves, couraient tout nus dans la campagne et couchaient sur la dure. Les hommes et la nature semblaient être sans pitié pour eux. Les faibles mouraient : ceux qui étaient robustes se développaient d'une manière étonnante en force et en taille, et devenaient, par cette vie dure, des hommes grands, énergiques et fortement trempés, qui faisaient l'admiration des Romains eux-mêmes. La fécondité inépuisable des mères avait bien vite réparé la perte de ceux qui succombaient. La seule chose qu'on leur enseignât, dans l'enfance et la jeunesse, était le maniement des armes avec les exercices violents et périlleux, comme celui de sauter nus à travers des épées et des *framées* dressées debout. Arrivés à l'adolescence, ils étaient armés et reçus au nombre des guerriers.

Quand la population devenait trop considérable pour le pays, un certain nombre de ces guerriers se réunissaient autour d'un chef renommé ou même d'un simple guerrier dont la valeur lui méritait le commandement. Sous ses ordres ils partaient pour les contrées de domination romaine, dont ils méprisaient les faibles habitants. Après les avoir pillées et ravagées, ils rentraient quelquefois en Germanie, chargés de butin et chassant devant eux de nombreuses troupes de captifs; d'autres fois ils se fixaient sur le territoire même de l'ennemi comme dans un poste avancé d'où ils pouvaient s'élancer, à chaque occasion favorable, sur des pays non ravagés encore, et rapporter un nouveau butin.

Parmi tous les barbares, les Francs étaient devenus depuis longtemps le danger le plus redouté des empereurs, au milieu du dépérissement général de la société romaine; quelques-uns

de ces princes les avaient combattus et repoussés; mais ils ne tardaient pas à reparaître, toujours plus nombreux et plus menaçants. D'autres avaient eu recours à des moyens pacifiques, afin de les gagner et d'en faire de puissants auxiliaires. Sous le nom de *Ripuarii*, des corps de Francs avaient reçu de l'empereur des terres sur les rives du Rhin; il leur était permis d'y faire des établissements, à la condition de défendre les frontières de l'empire contre de nouvelles bandes de barbares qui voudraient les franchir.

D'autres corps, sous le nom de *Læti*, après avoir servi dans les armées romaines, avaient aussi reçu des terres dans le nord des Gaules, et s'étaient engagés à les cultiver; mais cette vie paisible n'avait pas tardé à les ennuyer, et peu à peu ils avaient repris presque tous la vie vagabonde, ainsi que cette activité sans travail et sans but dont l'homme se décide si difficilement à sortir.

Dans la première moitié du v[e] siècle, lorsque la grande irruption des Goths, des Bourguignons, des Vandales, des Huns, vint mettre en pièces l'empire romain, les Francs profitèrent du désordre général pour pénétrer en grand nombre et sur plusieurs points dans l'intérieur de la Gaule romaine, et pour s'y fixer. Chaque bande franque, sous les ordres d'un chef particulier et indépendant de tout autre, envahissait un district déserté de tous les riches propriétaires, prenait possession de quelque ville à moitié dépeuplée, déposait là son butin, et faisait cultiver les champs par les esclaves du lieu, à qui il importait peu de changer de maître.

Bientôt ce ne fut plus l'empire romain que ces bandes de Francs pensèrent à attaquer; la puissance des Césars avait disparu même pour les chefs qui se disaient gouverneurs romains; elles ne virent plus autour d'elles, comme ennemis, que d'autres bandes barbares auxquelles il fallait disputer un pays délaissé. Grégoire de Tours appelle Syagrius roi des Romains à Soissons, comme Childéric, roi des Francs à Tournay.

Ragnachar à Cambrai, Sigebert à Cologne, Renomer au Maus, et tant d'autres chefs, étaient rois des Francs aussi bien quc Childéric et Clovis; c'étaient de petits souverains entourés d'une troupe de guerriers, portant quelquefois des titres impériaux, et gouvernant pour leur propre compte le pays qu'ils occupaient.

Les guerriers que ces chefs commandaient avaient un aspect singulièrement sauvage; leurs membres étaient serrés dans un justaucorps en toile grossière, sous lequel ils portaient des pantalons d'étoffe ou de peau, qui descendaient jusqu'au bas des jambes. Un large baudrier, auquel pendait l'épée, était par dessus le justaucorps. Ils se rasaient le menton et ne laissaient croître sur le visage que les moustaches, qu'ils séparaient avec soin en deux parties tombant de chaque côté de la bouche.

Ils combattaient ordinairement tête nue; leurs cheveux, d'un blond roux, étaient relevés sur le sommet de la tête en forme d'aigrette, puis retombaient par derrière en queue de cheval; ils n'avaient ni arc, ni fronde, ni d'autres armes de trait ou de main, si ce n'est la *francisque,* le *hang* et l'*épée :* ils appelaient *francisque* une hache à un ou deux tranchants épais et acérés, avec un manche très-court. C'était avec cette arme redoutable qu'ils engageaient le combat, en la lançant de loin soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi, et rarement ils manquaient leur coup. Le *hang* était une pique à pointe forte, longue et armée de plusieurs barbes ou crochets tranchants et recourbés comme des hameçons; cette arme leur servait également de près et de loin. L'audace et l'énergie de ces hommes, pendant le combat, étaient incomparables; on les voyait quelquefois, couverts d'horribles blessures, demeurer debout et combattre encore avec un acharnement inouï, comme s'ils étaient insensibles à la douleur.

Des conquêtes faites par de tels hommes étaient toujours terribles et accompagnées de cruautés gratuites. Les rares do-

cuments qui nous ont été transmis sur les ravages des barbares, à cette malheureuse époque, nous montrent Cologne pillée et saccagée plusieurs fois, Mayence renversée et détruite deux fois, et la cité de Trèves, cette ancienne capitale des Gaules, prise, incendiée et complétement ruinée quatre fois de suite. Salvien, témoin oculaire de la quatrième dévastation, nous représente cette ville comme un monceau de ruines fumantes, après un vaste incendie; il nous peint les rues, les places publiques remplies de cadavres nus, abandonnés aux oiseaux de proie; et au milieu de ces cadavres, quelques êtres vivants, hommes, femmes, enfants, misérables-restes d'une population égorgée, gisants çà et là, sans asile, dépouillés de tout, nus comme les morts, mourants de faim, de froid, se traînant à peine, les uns blessés par le fer, les autres à demi consumés par les flammes.

Dans ces grands désastres et cette ruine générale, causés par les barbares de toutes races, le midi des Gaules n'avait pas été plus épargné que le nord. « D'innombrables et féroces nations, dit saint Jérôme, ont occupé les Gaules; tout ce qui est entre les Alpes et les Pyrénées, ce qui se trouve renfermé entre l'Océan et le Rhin, a été dévasté par le Quade, le Vandale, le Sarmate, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemands, les Pannoniens. Mayence, cité autrefois illustre, a été prise et renversée, et des milliers d'hommes ont été égorgés dans son église; Worms a été ruinée par un long siége; la puissante ville de Reims, Amiens, Arras, Térouane, reculée à l'extrémité des Gaules, Tournay, Spire, Strasbourg, ont vu leurs habitants transportés en Germanie. Dans l'Aquitaine, la Novempopulanie, la Narbonnaise, tout, hormis un petit nombre de villes, a été ravagé; et encore le glaive les menace-t-il de dehors, tandis que la faim les consume au dedans. Je ne puis mentionner, sans répandre des larmes, Toulouse, qui n'a été jusqu'ici soustraite à sa ruine que par les mérites de son saint évêque

Exupère, etc. » (*Epistol. s. Hier. ad Ager. script. Franc.*, t. I, p. 744).

Ces fléaux épouvantables, qui semblaient s'acharner à l'extermination de la race humaine, avaient duré dix ans dans les Gaules. Pendant ce temps, la vie romaine paraissait s'être retirée de cette malheureuse contrée. Plus d'ordre dans la société, plus d'ensemble, plus d'administration possible; sur le sol, des ponts brisés, des routes détruites, des villes sans communication.

L'Église chrétienne seule était debout; seule, elle était capable de sauver quelques restes de la civilisation romaine, en faisant pénétrer sa douceur, en même temps que la lumière de la foi, dans le cœur des nouveaux maîtres du sol. Elle sut remplir avec éclat ce grand devoir. Sa force était à la hauteur de sa mission; jeune et possédant toute la vigueur que donne le premier âge, elle se trouvait constituée comme une société indépendante, ayant en elle-même le mouvement et l'ordre, l'énergie et la règle, c'est-à-dire les deux grands moyens d'influence. Les cruelles persécutions qu'elle avait traversées durant l'espace de plusieurs siècles, les hérésies et les erreurs si multipliées qu'elle avait toujours combattues avec gloire, les schismes furieux qu'elle avait vaincus, les tempêtes de tous genres dont elle avait triomphé, lui avaient donné une fermeté et une solidité inébranlables. Elle avait d'ailleurs remué et fixé toutes les grandes questions qui intéressent l'homme et son avenir; elle avait abordé et résolu tous les problèmes de la nature humaine.

Ajoutons aussi que déjà sous la domination romaine, et avant les irruptions des barbares, les malheurs des temps et la force des choses avaient donné partout dans les Gaules le pouvoir temporel à l'Église. En effet, depuis fort longtemps déjà, à mesure que le pouvoir de Rome s'affaiblissait et que les hommes sentaient se relâcher ou se rompre les liens par lesquels ils tenaient à l'ordre civil, ils se rattachaient plus for-

tement à la société religieuse. Dans la communauté chrétienne ils trouvaient consolation, espérance et protection, tandis que dans la cité ils ne voyaient que délaissement, misère et découragement. Les municipalités des villes, qui furent un bienfait pour les provinces, à l'époque de l'établissement de l'empire, n'étaient plus alors qu'un instrument d'oppression, ainsi que nous l'avons déjà dit. L'influence fatale du despotisme impérial avait pénétré partout; il n'y avait principe de vie qui ne se fût desséché sous sa main dévorante. La curie était devenue une espèce de prison où chaque citoyen fut enfermé, et, pour ainsi dire, garrotté; on la rendait responsable envers l'autorité souveraine de toutes les charges dont la cité était accablée. La flétrissure même, empreinte au front des infâmes, ne les dérobait pas au pesant et redoutable honneur des fonctions curiales; aussi les citoyens de la ville n'avaient-ils jamais assez d'aversion et de mépris pour les magistrats curiaux, ni assez de haine et d'imprécations pour l'autorité impériale.

Peu à peu le patriotisme local, seul attachement politique que n'eussent pas entièrement détruit tant d'années d'oppression, de misère et de tyrannie, allait s'absorbant dans l'esprit de la communauté chrétienne. Il en résulta, forcément, que le magistrat véritable ne fut plus le duumvir, mais l'évêque. L'évêque, qui représentait les croyances, qui consolait, qui protégeait, devint l'homme de la population; on le croyait puissant, et cela même lui donnait une grande puissance. Bientôt le pouvoir impérial, lui-même, se vit forcé de reconnaître et de consacrer formellement, par des dispositions législatives, cette magistrature que l'opinion avait créée. De nombreux priviléges furent accordés aux évêques, et de cette manière, une espèce de pouvoir temporel, équivalant à l'autorité municipale, passa peu à peu dans leurs mains.

Tel était l'état des choses lorsque l'empire tomba, sans rien laisser après lui dans l'état civil, que des ruines. L'Église seule

se trouvait donc debout en face de ces rois et chefs barbares, errant avec leurs hordes sur le territoire, n'ayant avec la société qui périssait aucun lien commun, ni traditions, ni croyances, ni sentiments. Dans ce danger immense qui menaçait le monde romain d'une entière destruction, l'Église n'eut qu'une pensée : ce fut de s'emparer de ces nouveaux venus et de les convertir. On trouvait dans son sein l'ordre et la liberté, c'est-à-dire le principe de vie le plus fécond et le plus énergique; seule, elle réunissait en elle la force et la justice, c'est-à-dire ce qui donne le gouvernement du monde. Aussi la société civile fut-elle promptement conquise par la société religieuse; et l'Église devint le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare.

Quelques années après les grandes invasions des barbares, vers l'an 483, époque où les choses paraissaient disposées à reprendre un peu de stabilité en Occident, la Gaule se trouvait en la possession de cinq peuples différents. Syagrius gouvernait encore à Soissons, on ne sait comment, ni avec quel degré de force, quelques débris de l'ancienne Gaule romaine; Gondebaud dominait à Lyon, sous les titres disparates de roi des Burgondes ou Bourguignons, et de patrice romain. Le roi des puissants Visigoths régnait à Toulouse et tenait tout le Midi. Dans la Bretagne armoricaine, à l'occident, les Bretons, rentrés dans la plénitude de leur indépendance en même temps que dans la vie barbare, ravageaient sans cesse et sans repos les terres de leurs voisins, les Gallo-Romains.

Au nord, Clovis, successeur de Childéric, commandait la plus puissante des tribus franques, la tribu mérovingienne ou salienne, et régnait à Tournai.

L'entrée des Burgondes et des Visigoths dans les belles provinces de la Gaule méridionale avait été violente et accompagnée de ravages, ainsi que toutes les irruptions des barbares; mais l'amour du repos, dans des contrées aussi fertiles, avait bientôt gagné ces deux nations tudesques. Elles

s'étaient peu à peu rapprochées des populations indigènes et n'avaient pas tardé à devenir pour elles de simples voisins et même des amis. Les Goths surtout appréciaient à un haut degré les mœurs civilisées des cités gauloises; ils aimaient la politesse romaine et se montraient sensibles aux arts et aux lettres. Aussi voyait-on, dans ces contrées, les maux de l'envahissement se guérir par degré; partout les cités relevaient leurs murailles, et le génie romain semblait renaître dans ce pays par les soins mêmes des vainqueurs.

Les Burgondes et les Visigoths étaient chrétiens; mais, malheureusement, ils avaient embrassé les erreurs de la secte arienne. L'arianisme des Burgondes n'était ni offensif, ni redoutable pour le catholicisme; il n'en était pas de même de celui des Visigoths. Ils se montraient intolérants et persécuteurs: aussi la domination de ce peuple, qui se trouvait le plus éclairé, le plus policé et le plus puissant des barbares de la Gaule, inspirait-elle autant d'éloignement que de crainte au clergé catholique.

Les Francs mérovingiens, tout-puissants dans le Nord, étaient restés païens, mais ils lui causaient moins d'alarmes que les Visigoths; leur grossier paganisme ne pouvait être contagieux pour les catholiques, et d'ailleurs, le clergé espérait bien les convertir un jour. Clovis, leur chef ou roi, avait succédé à son père, à l'âge de quinze ans. C'était un homme supérieur, dévoré d'une activité puissante et ambitieuse; son génie fonda l'empire des Francs dans les Gaules.

Chacun des divers peuples qui entouraient le comte Syagrius désirait s'agrandir à ses dépens; ils semblaient pressentir que cette portion centrale de la Gaule, qui se disait encore romaine, alors que l'empire d'Occident n'existait plus, allait, comme les autres, passer sous la domination des barbares. Ce fut Clovis qui tenta l'entreprise. Vers l'an 486, ce prince à peine âgé de vingt ans, s'associant à son parent Regnacaire, roi des Francs de Cambrai, et à Cararic, autre roi

franc du même sang, se dirigea vers Soissons, à la tête de dix à douze mille combattants, et livra bataille à Syagrius, près de sa capitale; celui-ci fut battu, s'enfuit et courut chercher un asile à Toulouse, auprès d'Alaric, roi des Visigoths. Soissons fut pris, pillé et occupé par les vainqueurs. Depuis ce jour, Clovis y fixa sa demeure ordinaire. Cette expédition commença les conquêtes des Francs dans l'intérieur des Gaules; quelques campagnes étendirent leur domination depuis l'Aisne jusqu'à la Seine.

Les mœurs des Francs conservaient leur caractère barbare et presque sauvage; leurs traces se faisaient partout remarquer, sur leur passage, par des dévastations, des pillages et souvent par des cruautés gratuites. Mais les déprédations se portaient de préférence sur les églises, qui leur offraient un butin plus riche; l'histoire si connue du fameux vase de Soissons montre combien l'autorité du chef était faible pour arrêter les pillages.

Après quelques années de succès et de conquêtes, Clovis s'assura de la bienveillance ou au moins de la neutralité des deux rois bourguignons, Gondebaud et Godegésile, par son mariage avec Clotilde leur sœur. Cette princesse, qui était chrétienne catholique, travailla aussitôt à la conversion de son époux barbare.

Les Gaulois soumis à l'autorité de Clovis étaient presque tous catholiques. Le clergé romain des Gaules, qui depuis longtemps était favorable au conquérant, par crainte des Visigoths et des Burgondes ariens, conçut de grandes espérances de ce mariage. Il travailla partout à gagner au roi franc l'esprit des Gaulois. De son côté, Clovis, afin d'agir avec plus d'autorité sur des populations dont les mœurs, les habitudes, l'esprit et les sentiments étaient romains, rechercha, dès ce moment, l'amitié d'Anastase, empereur romain à Constantinople. Plus tard même, on le vit recevoir solennellement de lui les titres d'ami de l'empereur, de duc et de patrice des Romains, de

consul et d'auguste, avec les marques de ces deux dernières dignités. Il était déjà roi par sa naissance, et suzerain par l'hommage que lui avaient fait beaucoup d'autres chefs des Francs. Tels étaient les titres et les dignités qui formaient sa royauté. C'est ainsi qu'à Rome, la puissance tribunitienne, le titre de régulateur des mœurs dans la ville, et d'*impérator* aux armées, le principat dans le sénat, les dignités de consul et de grand pontife, constituaient, dans le principe, la dignité impériale.

Il est à remarquer que Clovis n'exerçait pas au même titre son autorité sur tous ceux qui lui étaient soumis. Il ne gouvernait les Romains qu'en qualité de consul, de patrice ou d'auguste, et jamais comme roi; ce dernier titre aurait amoindri sa puissance sur eux, car la royauté était une dignité barbare qui ne donnait au roi (*koning*) que le degré d'autorité auquel les barbares étaient accoutumés, et cette autorité n'était pas très-étendue. Clovis se faisait ainsi Gallo-Romain avec ses sujets gallo-romains; il n'avait garde de toucher à leurs lois et à leur manière d'administrer; il montrait, au contraire, le plus grand respect pour leurs coutumes, leurs mœurs, leurs usages et même pour leur langage. Les Francs barbares, de leur côté, se gouvernaient aussi par leurs propres lois, se conduisaient d'après leurs coutumes et leurs mœurs nationales, et parlaient leur propre langue. Voilà le singulier mélange que présentait la population du nord de la Gaule, sous Clovis. Du reste, une fois établie, la domination des Francs ne fut guère sensible dans ce pays que par la perception des impôts et des tributs.

Peu à peu leurs conquêtes s'étendirent dans la plus grande partie de la Celtique et jusque chez les Armoricains, à l'extrémité occidentale des Gaules. Leur domination eut partout le même caractère. « Les Francs, dit M. Guizot, n'étaient pas assez nombreux pour occuper militairement et avec sûreté un vaste territoire, ni assez habiles pour organiser, en se retirant, ces moyens de gouvernement et d'administration qui

lient ensemble les parties les plus éloignées d'un grand Etat. »

Dans la Gaule-Belgique et dans les contrées rhénanes, les tribus des Francs étaient plus compactes et la domination de Clovis plus réelle. C'était là que résidaient la nation et la force des Francs.

Mais à côté d'eux, au delà du Rhin, étaient d'autres Germains aussi forts et aussi belliqueux. Ces barbares, selon l'antique habitude, se tenaient toujours aux aguets des occasions de passer le fleuve pour se jeter sur cette terre romaine, qu'ils regardaient comme la proie des hommes de leur race, et pour avoir, eux aussi, une part au riche butin des cités gauloises.

Au commencement de l'année 496, les Allemands, tribu redoutable de ces barbares, jaloux des succès et des conquêtes des Francs, passèrent le Rhin et attaquèrent ceux de Cologne, dont le chef ou roi, Sigebert, était parent de Clovis. Ce dernier, comprenant leurs desseins, marcha aussitôt contre eux au secours de Sigebert. Il les rencontra à Tolbiac, à quelques milles en avant de Cologne. La bataille fut sanglante et longtemps douteuse. Le roi Sigebert, blessé au genou, dut se retirer; aussitôt ses Francs, découragés, cédèrent de toutes parts; à cette vue, les Allemands, se croyant déjà vainqueurs, redoublaient d'ardeur et de courage; de leur côté, les Francs de Clovis eux-mêmes commençaient à plier et à se rompre. Dans cette extrémité, Clovis se souvint du Dieu des chrétiens dont Clotilde ne cessait de lui parler, et il implora son secours avec ferveur; il lui promit de croire en lui et de se faire baptiser en son nom, s'il triomphait de ses ennemis. A peine sa prière était-elle achevée, que le roi des Allemands fut frappé à mort et tomba. A cette vue, ses soldats s'effrayèrent, lâchèrent pied et s'enfuirent. Clovis les poursuivit l'épée dans les reins et fit prisonniers la plupart de ceux qui survécurent à leur défaite.

Cette victoire fut complète et eut de grands résultats. Les

Allemands avaient déployé toutes leurs forces dans les champs de Tolbiac; ils restaient anéantis. Les Francs, victorieux, passèrent le Rhin et envahirent le territoire ennemi. La meilleure partie des populations de l'Allemanie et de la Souabe, effrayée à leur aspect, implora la paix; elle reconnut la suprématie des Francs et s'obligea à leur fournir des troupes auxiliaires dans toutes leurs guerres. Ainsi fut refoulée pour plusieurs siècles toute invasion nouvelle sur la terre des Gaules.

Un autre grand résultat de cette victoire fut la conversion de Clovis à la religion chrétienne catholique. Ce prince, après s'être fait instruire des mystères de la foi, reçut le baptême, à Reims, des mains de saint Remi, évêque de cette ville. Trois mille Francs, selon Grégoire de Tours, six mille, suivant un autre historien, entraînés par l'exemple imposant de leur roi, se firent baptiser avec lui. Ses deux sœurs, Alboflède, qui était encore païenne, et Lantehild, déjà chrétienne, mais arienne, reçurent aussi le baptême.

Dès ce moment, Clovis ne fut plus un conquérant barbare et isolé au milieu de la Gaule; il devint le protecteur naturel de la foi catholique, tant contre les païens que contre les doctrines ariennes des Visigoths et des Bourguignons. Le clergé, qui eut avec lui une foule d'intérêts communs, put éclairer son esprit par sa doctrine, élever son âme vers le bien par ses conseils, et adoucir un peu ses mœurs barbares par l'exposition des beautés de la morale chrétienne. Il put aussi le recommander, comme l'oint du Seigneur, à la piété et à l'obéissance des Gallo-Romains. Insensiblement la domination des Francs parut moins intolérable que celle des autres barbares.

Jusqu'à ce jour Clovis n'avait pu, malgré des campagnes heureuses et des succès brillants, faire accepter sa domination dans l'Armorique et dans d'autres contrées voisines de la Loire, qui étaient chrétiennes. Après ce rapprochement reli-

gieux, les villes de cette partie des Gaules ne firent plus difficulté de reconnaître l'autorité du roi franc, et de se joindre à ses autres Etats gaulois pour former avec eux un seul corps de nation. Le même motif détermina à se donner à lui un certain nombre de troupes romaines qui, depuis la ruine de l'empire, conservaient encore la garde de quelques villes, forteresses et châteaux sur plusieurs frontières, et surtout sur celles des Bourguignons. Ces troupes, qui ne pouvaient plus retourner en Italie, leur patrie, mais qui ne voulaient pas se soumettre à des ariens, livrèrent leurs places fortes à Clovis, roi catholique, et prirent du service sous ses drapeaux.

Dès lors son armée se trouva considérablement accrue. Cette armée faisait sa force. Pour la maintenir dans l'obéissance, et pour continuer de régner sur des soldats aussi fiers que les Francs, il avait besoin de les mener constamment de victoire en victoire et de conquête en conquête. D'ailleurs Clovis, en devenant chrétien, n'avait pas cessé d'être un chef barbare doué de facultés supérieures et d'une activité dévorante, un de ces génies puissants nés pour le mouvement, que rien ne lasse ni ne satisfait, qui ne trouvent dans le repos que fatigue et impatience.

On le vit attaquer d'abord le royaume des Bourguignons. Ce royaume s'étendait le long de la Saône et du Rhône et comprenait les contrées qui forment aujourd'hui les deux Bourgognes, le Dauphiné, la Savoie, ainsi qu'une partie de la Suisse et de la Provence. Clovis parvint à le rendre tributaire. Un peu plus tard, cédant aux vives instances des évêques du midi des Gaules, il attaqua aussi le roi des Visigoths, Alaric II, qui persécutait les catholiques et surtout le clergé. Il n'entre pas dans notre plan d'exposer ici cette grande expédition, qui dura plusieurs années. Dans cette lutte mémorable, on vit tous les hommes du Midi, Visigoths, Ostrogoths, Aquitains, unir leurs armes pour résister aux hommes du Nord. L'on vit même accourir à leur secours les Arvernes, ces intrépides montagnards

qui seuls avaient pu autrefois arrêter quelques instants les légions romaines et la fortune de J. César.

Mais le courage et les efforts de ces hommes de races diverses ne purent prévaloir contre les haches des Francs et l'intrépidité des redoutables bandes du Nord. Toute la monarchie des Visigoths, moins l'ancienne *province* romaine appelée alors Septimanie, passa sous la domination de Clovis. A son retour dans le Nord, ce prince quitta Soissons, qui avait été jusqu'alors sa principale résidence; il se fixa à Paris et y établit le siége de son empire.

Dans notre Introduction, nous avons cru devoir justifier par des preuves historiques certains faits que nous rapportons, ainsi que les inductions que nous en tirons, et nous avons eu soin alors d'indiquer nos sources aux pages mêmes où se trouvent les passages qu'elles ont produits. Mais le corps de notre ouvrage étant basé sur des faits généralement connus et sur des opinions admises, pour la plupart, aujourd'hui par la science historique, il nous a paru inutile d'accumuler, soit dans le courant, soit dans le bas de la page, des citations d'auteurs que possède toute personne un peu familiarisée avec nos annales. Ainsi, dans le cours de notre récit, nous ne citons les autorités que rarement, et seulement pour quelques faits moins connus ou pour des aperçus neufs. Afin toutefois de mettre le lecteur en état de vérifier plus facilement, de juger par lui-même et de faire ses appréciations, nous rassemblons à la fin de chaque livre, et souvent même après chaque chapitre, les noms des différents auteurs que nous avons consultés avant de l'écrire.

LIVRE PREMIER.

VIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Destinée de Paris, devenu la capitale définitive des Francs saliens. — Situation géographique de cette ville, son climat, construction géologique de son sol, ses éléments de prospérité. — Organisation de Clovis et des Francs à Paris et dans la Gaule. — Système de gouvernement et d'administration ; sort de la population de Paris et de celle des autres villes. — Monuments élevés à Paris par Clovis et par Clotilde. — Développement des ordres monastiques en Occident et à Paris. — Leur heureuse influence sur la société à cette époque. — Bien qu'ils font à l'Église elle-même et à la religion. — Commerce florissant de Paris, sous la domination des Francs. — Juridiction de ses habitants ; administration.—Lois particulières et juridiction des Francs.—La loi salique. — Division des personnes dans la Gaule franque et à Paris. — Division de la propriété.—Etat du clergé dans la société de cette époque.— Mort de Clovis, à Paris. — Sainte Geneviève, patronne de cette ville ; Église de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Clovis, fondateur de la monarchie des Francs dans la Gaule, eut successivement pour résidences Tournai, Soissons et Paris. Ces trois villes devinrent tour à tour capitales des contrées soumises à son autorité, à mesure que ses conquêtes s'étendirent de plus en plus dans l'intérieur du pays. Quand il ne possédait encore que quelques cantons, tous renfermés dans la Gaule-Belgique, il résidait à Tournai, qui se trouvait au centre

de ses petits États. Lorsque la défaite et la fuite de Syagrius eurent mis sous sa domination tout le nord de la Gaule jusqu'à la Seine, Soissons devint sa capitale. Plus tard, après avoir forcé les Bourguignons, au levant, à se soumettre à un tribut, après s'être emparé, à l'occident, des villes redoutables de l'Armorique et avoir conquis les contrées formant la monarchie des Visigoths, au midi, Clovis, maître ou dominateur de presque toute la Gaule, fixa sa résidence à Paris et y établit le siége de son empire (508).

L'importance de Paris s'accrut considérablement, dès qu'il fut ainsi devenu la capitale des Francs, et cette ville ne manqua pas d'acquérir, depuis ce temps, une prépondérance marquée sur toutes les cités de la Gaule. Durant les discordes et les démêlés sanglants des petits-fils de Clovis, on vit Paris perdre un peu de cette prépondérance, sans jamais cesser toutefois d'être la ville considérable des Francs. On la vit même plus tard s'éclipser pour quelque temps, dans les commencements de la domination des Carlovingiens; mais bientôt l'esprit national et l'énergie de ses habitants, le génie de quelques hommes supérieurs qui les dirigeaient, des circonstances heureuses, et, plus que tout cela, la force des choses et cette position admirable que Paris tient de la nature seule, replacèrent cette ville à son rang de capitale nécessaire de la vaste contrée qui forme aujourd'hui la France.

Un examen rapide de sa situation nous fera reconnaître facilement qu'elle se trouve, en effet, dans un emplacement qui seul convenait à sa position et à son rang; inutilement on voudrait placer ailleurs le centre de ce grand Etat, il reviendrait toujours, par une loi de nécessité, à la place qu'il occupe aujourd'hui.

L'ensemble de Paris actuel, tel que les siècles l'ont fait, est situé au milieu d'une large vallée qu'entourent, au couchant et au midi, des chaînes de hautes collines bien espacées. Les collines du couchant précipitent brusquement leurs côtes es-

carpées sur les bords de la Seine; celles du midi, après un parcours de plusieurs lieues, viennent former une vaste plaine au couchant; puis elles courent au nord et vont mourir doucement, par un plan incliné, sur la rive gauche du fleuve. Dans la partie nord de la Seine, l'horizon se couronne d'autres hauteurs aux pieds desquelles s'étendent de grands plateaux, ainsi que la vallée qu'occupe aujourd'hui la partie septentrionale de Paris; et cette partie elle-même se trouve accidentée de plusieurs éminences qui toutes s'abaissent jusqu'au fleuve par une pente peu sensible. Quatre rivières viennent s'y réunir, à travers les provinces agricoles les plus riches de la France, qui bordent la Loire et le Rhône, ces deux grandes artères du sud.

Tout amène et concentre aujourd'hui la circulation nationale sur ce point fertile et peuplé, si bien défendu par sa position même contre l'étranger. L'élévation du sol sur lequel Paris se trouve bâti est de 24 m. 50 cent. au-dessus du niveau de la mer. Placée au milieu de la zone tempérée (48° 50′ 14″ de latit. nord), cette ville n'éprouve ni des chaleurs brûlantes, ni des froids rigoureux. Cependant il arrive quelquefois que le thermomètre monte, en été, à 28 et 30 degrés R. (36 et 38 centigr.), et qu'il descend, en hiver, jusqu'à 14, 17 et 18° R. au-dessous de zéro (17, 21 et 24 cent.); mais ces cas sont rares. On a remarqué que le terme le plus bas se trouvait ordinairement au 14 janvier, vingt-cinq jours après le solstice d'hiver, et que le plus élevé pouvait être fixé au 15 juillet, vingt-cinq jours également après le solstice d'été. La température moyenne de l'année est d'environ 8 degrés R. (10 degrés 81 cent.), et répond assez ordinairement au 23 avril et au 22 octobre.

Les vents qui règnent le plus habituellement sur l'horizon de Paris sont ceux du sud, du sud-ouest, de l'ouest, du nord et du nord-ouest. Sur une année moyenne déduite d'une série d'observations qui ont été recueillies à l'Observatoire et qui embrassent 21 ans (1806-1826), ces vents soufflent pendant

279 jours ou les trois quarts de l'année ; et les vents d'est, de nord-est et de sud-est, pendant 86 jours. En été, ils amènent constamment avec eux un ciel pur et de beaux jours, et dans l'hiver, un froid vif et piquant. Au contraire, les vents du nord-ouest, d'ouest et du sud-ouest, qui sont les plus fréquents, chargent l'atmosphère de nuages épais, donnent des temps couverts, des jours sombres, des brouillards, des pluies et des neiges, avec une température quelquefois molle et chaude, mais le plus souvent humide et froide.

De cette direction habituelle des vents, résulte la constitution de l'année. On compte à Paris, en moyenne, 57 jours de chaleur, tandis qu'il y en a 58 de gelée, 12 de neige, 180 de brouillard et 140 de pluie. La quantité d'eau qui tombe pendant les jours de pluie est de 21 pouces (55 centimètres). Un pareil état de l'atmosphère rend compte des hivers si longs, et des printemps si aigres et si froids de Paris ; il explique comment son climat humide enlève rapidement leur couleur aux fers et aux bois peints, comment il dégrade les marbres et les statues exposés à l'air, noircit derrière la main de l'ouvrier la pierre qu'il travaille, et concourt à pâlir, sur les joues des enfants élevés dans ses murs, la fraîcheur naturelle du jeune âge.

Toutefois, malgré ces éléments de dissolution, malgré des variations subites de température de 10 à 15 degrés en vingt-quatre heures, le climat de Paris n'est pas malsain. Des étés chauds et surtout de très-beaux automnes y dédommagent des rigueurs d'un printemps dont la plus grande partie se confond avec l'hiver.

La construction géologique du sol est telle qu'on aurait pu la souhaiter ; tous les matériaux nécessaires à une grande ville s'y trouvent accumulés, et dans les dispositions les plus favorables. Le sol se compose de marnes, de craies, et sa base est formée de calcaire marin grossier (pierre à bâtir), qui souvent effleure sa surface, et dont les bancs énormes s'étendent sous

tous les environs, en pénétrant dans l'enceinte de Paris, jusqu'à la rive gauche de la Seine. Sur le bord du fleuve, se trouvent des dépôts de sable, des cailloux roulés, des terrains d'atterrissement et de transport qui forment une vaste plaine, à l'ouest de Paris et près de ses murs; tandis qu'au nord s'élèvent trois collines entièrement composées de gypse donnant le meilleur plâtre du monde.

Ainsi, par une heureuse disposition du sol, Paris trouve à ses portes mêmes, au midi, la pierre qui sert à bâtir, et, au nord, le plâtre qui sert à cimenter. Derrière les collines de gypse, au nord et à l'est, s'étend une grande plaine toute formée de terrains d'eau douce d'une admirable fertilité : c'est le jardin potager de la grande ville. Du calcaire siliceux, des sables rouges et du grès, de l'argile et des marnes marines complètent cette énumération abrégée des principales formations dont se compose le sol de Paris et de ses environs. La Seine le traverse de l'est à l'ouest, avec une vitesse ordinaire de 42 cent. par seconde; sa largeur moyenne est de 188 mètres, et sa pente de 2 m. 30 cent. L'eau filtrée de ce fleuve est excellente pour la boisson et pour tous les usages domestiques.

Tous les avantages de la position de Paris étaient connus et appréciés des Francs, bien avant l'époque où Clovis y fixa définitivement sa demeure et en fit la capitale de ses États. Il est à remarquer qu'à dater de ce moment, les guerres de conquêtes et les grandes expéditions de ce prince furent terminées. Son autorité ou sa suprématie fut reconnue, sans aucune contestation, sur toute la surface du territoire gaulois.

Depuis que la défaite du Romain Syagrius avait rendu Clovis souverain d'une partie de la Gaule, l'obéissance facile et la soumission des Gallo-Romains qui habitaient cette contrée avaient profondément modifié le gouvernement de ce prince. Peu à peu ce gouvernement avait pris la forme de celui des Visigoths et des Burgondes. Clovis s'était entouré des princi-

paux chefs de son armée, qu'il avait revêtus de diverses dignités, pour la plupart de création romaine; ils formaient autour de lui une espèce de cour, en même temps qu'un conseil central de gouvernement, chargé de la direction générale des affaires, et ils agissaient sur toutes les contrées de domination franque par l'intermédiaire d'un certain nombre d'officiers supérieurs appelés *ducs*. D'autres officiers inférieurs ou fonctionnaires publics allaient dans les provinces ou comtés, sous le titre romain de *comtes*, faire rendre la justice aux Gallo-Romains, veiller aux mesures générales de police, presser la levée des milices, des taxes, des tributs, etc., etc. Ces comtes se trouvaient sous les ordres et la surveillance des ducs, qui correspondaient directement avec le conseil supérieur du roi, et dont le commandement était en général plus militaire que civil.

C'était dans le temps même qu'il opérait ses différentes conquêtes dans la Gaule, que Clovis avait organisé peu à peu ce genre de gouvernement; pour s'attacher de plus en plus les officiers de son armée, qui faisaient sa force, il leur avait distribué exclusivement les titres romains de ducs, de comtes, et d'officiers du palais. Ainsi s'était formée autour de lui une sorte de cour moitié romaine, moitié barbare; car les comtes et les ducs qui la composaient conservaient collectivement les noms francs de *leudes* et d'*antrustions*, c'est-à-dire de *compagnons d'armes* et de *camarades du roi*.

A Paris, Clovis et les officiers qui l'entouraient habitaient ordinairement le palais des Thermes, et quelquefois celui de la Cité. Avant les conquêtes des Francs, les Césars et les Augustes, depuis Julien, passaient leurs quartiers d'hiver dans le premier de ces palais, lorsqu'ils se trouvaient dans les Gaules. Nous avons eu occasion d'en parler dans l'introduction. Quant au palais de la Cité, c'était un édifice construit, depuis plusieurs siècles, sur l'emplacement de la Cité occupé aujourd'hui par le Palais de justice. Après la conquête re-

maine, la municipalité parisienne s'y était toujours réunie et y avait tenu ses séances; c'est là qu'était conservé le dépôt de ses actes, que les monuments historiques appellent *gesta municipalia.*

Cet édifice, quoique habité quelquefois par le roi des Francs et les officiers de sa cour, avait encore la même destination municipale qu'autrefois. Les corps municipaux, les magistrats élus et les habitants notables de Paris s'y assemblaient périodiquement; aussi fut-il toujours cher à la population parisienne, composée presque exclusivement encore de Gallo-Romains et de marchands étrangers; elle y trouvait un lieu de réunion nationale où ne venaient pas en général les conquérants.

A Paris, ainsi que dans les autres villes gauloises soumises à leur domination, ces conquérants s'occupaient très-peu des habitants et de la population locale, pourvu qu'elle fût tranquille et demeurât en repos. Chez eux, les affaires graves, et surtout les affaires de guerre, se discutaient en présence de toute l'armée, dans des assemblées politiques appelées champs de Mars; ils y délibéraient dans leur langue, sans le concours des indigènes; les rois et les guerriers de race germanique assistaient tous en armes à ces réunions militaires.

Quant aux habitants des villes soumises et à ceux qui conservaient encore la civilisation et les mœurs romaines, ils s'attachaient d'autant plus à leur curie, à leurs magistratures électives, aux assemblées municipales, aux institutions qui leur étaient propres et aux anciens priviléges des cités romaines, qu'ils se voyaient plus exposés, sans secours, à l'arbitraire des barbares conquérants. C'était surtout dans le régime municipal et dans l'union, qu'ils cherchaient quelque garantie contre l'oppression et la violence de ce temps barbare.

Ces villes n'entretenaient des rapports qu'avec les officiers soit francs, soit gallo-romains, nommés par le roi; aucun habitant n'avait de relations directes avec le gouvernement

central. L'évêque seul pouvait aller porter au roi franc les prières et les supplications de ses concitoyens; dans ce cas il remplissait volontairement l'office du magistrat municipal que les Romains appelaient *défenseur;* et il ne manquait pas de se rendre auprès du prince barbare, toutes les fois que des officiers impitoyables accablaient les malheureuses populations dans la levée des tributs, ou lorsque, après la guerre, la cupidité des chefs conquérants se disputait avec acharnement la possession de quelques contrées dont ils avaient tué, chassé ou vendu les habitants. Ses doléances étaient souvent écoutées, et le roi donnait des ordres pour faire cesser les violences ou les spoliations; mais ces ordres étaient rarement respectés des chefs militaires ou des officiers du fisc; et, malgré son zèle ardent, l'évêque avait souvent à gémir sur des maux bien grands qu'il ne pouvait guérir, et des douleurs poignantes qu'il ne pouvait soulager.

Clovis, depuis sa conversion, s'était en général montré docile aux conseils du clergé catholique, et quoiqu'il conservât beaucoup encore des mœurs, des habitudes et même de la cruauté du barbare, son âme élevée paraissait sentir parfois les beautés et les bienfaits de la religion chrétienne. Sous les inspirations de la reine Clotilde, il fit construire une église à Paris, et favorisa l'établissement de nombreux monastères dans toutes les parties de la Gaule qui lui étaient soumises. Cette église fut bâtie, sous le nom de basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, près du sommet du mont *Leucotitius*, appelé plus tard montagne Sainte-Geneviève, et sur la partie orientale où commence le clivus. Le haut de la montagne était un cimetière public où l'on inhumait indistinctement tous les habitants de Paris; car à cette époque il n'était pas encore d'usage d'enterrer les morts dans l'intérieur des villes, quoiqu'il y eût des églises. Non loin de cette basilique, Clovis fit construire un palais pour lui-même et pour la reine Clotilde. Il fonda aussi un monastère dans le même endroit, et le dota richement.

A cette époque, l'ordre monastique commençait à prendre un grand développement en Occident. L'Église le favorisait de tous ses moyens. Se trouvant, depuis la conquête des barbares, seule gardienne de la civilisation romaine, en même temps qu'elle l'était de la foi chrétienne, elle faisait partout les plus grands efforts pour amener ces fiers conquérants à un genre de vie moins grossier. En travaillant ainsi sans cesse et sans relâche à adoucir les sentiments et les mœurs, en décriant, en expulsant une foule de pratiques barbares, en modifiant et perfectionnant la législation civile et criminelle, elle parvenait peu à peu à améliorer la morale, à perfectionner l'état social et à hâter le progrès des idées. Mais l'Église elle-même, au milieu de cette atmosphère d'ignorance et de barbarie générales, avait besoin de moyens énergiques pour se conserver. Souvent le manque d'hommes instruits et de mœurs régulières faisait admettre dans les rangs du clergé des hommes ignorants et corrompus; ces hommes à moitié barbares, devenus trop promptement prêtres, ou même évêques, retournaient bientôt à leurs premières habitudes; l'on en vit qui se firent chefs de bandes pour piller et guerroyer comme les compagnons de Clovis.

Ces désordres menaçants effrayaient les hommes de bien et frappaient tous les bons esprits; ils virent un remède capable d'arrêter le mal dans l'établissement de nombreux couvents où des hommes vertueux, tenus séparés avec soin des mœurs barbares et dissolues du siècle, se conservaient purs de toute corruption et travaillaient, dans la retraite, à acquérir une instruction solide.

Bientôt l'ordre monastique prit un immense développement en Europe. Les moines étaient d'abord des laïques, parmi lesquels on allait chercher des prêtres et des évêques; plus tard on les considéra comme faisant partie du clergé, et l'on vit un grand nombre de prêtres et d'évêques embrasser la vie monastique pour faire de nouveaux progrès dans la perfection

chrétienne. Les monastères étaient, en général, respectés et même vénérés des barbares; la rigidité de la vie des moines, leur nombre et leur réputation de sainteté et de science, frappaient l'imagination des peuples bien plus que l'évêque, le prêtre et le clergé séculier, qui étaient constamment sous leurs yeux et qui vivaient au milieu d'eux. Les monastères devinrent, pendant la période barbare, un asile sacré pour les mœurs, pour la science, et même pour l'Église, de même que l'Église avait été d'abord un lieu d'asile pour les laïques.

Ainsi, les ordres religieux qui furent, pendant si longtemps, l'ornement de l'Église, ne se montrèrent pas moins utiles à la société et à la civilisation qu'à la foi chrétienne, en conservant fidèlement comme un dépôt sacré, au milieu de la barbarie, et en transmettant de génération en génération, les vérités religieuses avec les différentes découvertes des peuples, et les progrès réalisés avant eux dans toutes les branches des connaissances humaines. Ils procurèrent à ces siècles de turbulence un autre avantage matériel qui contribua beaucoup à faire cesser la vie errante du barbare, et à lui faire trouver une patrie, en le fixant au sol. Ces nombreuses réunions, sur un point donné, d'hommes laborieux et pleins de foi, exécutèrent sur un sol, jusqu'alors inculte, d'immenses travaux de défrichement et de mise en exploitation que n'auraient jamais pu faire des hommes isolés; de tous côtés, l'on vit tomber ces forêts séculaires qui couvraient la Gaule; à leur place s'élevèrent bientôt de riches moissons, et les populations plus heureuses s'accrurent avec l'abondance générale qui suivait partout la multiplication des monastères.

Ces maisons de retraite et de travail étaient, en outre, des pépinières d'hommes de talent pour les besoins de l'Église et même de la société civile; elles avaient en général des directeurs ou abbés qui se distinguaient par leur piété, leurs vertus et leurs bons exemples, non moins que par leur science et par

la haute sagesse des règles qu'ils donnaient à leurs communautés.

L'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, que Clovis commença près du sommet du mont *Leucotitius*, et le monastère qu'il fonda dans le même lieu, n'étaient pas éloignés d'une chapelle construite au midi, sur un coteau appelé alors *Mons Cetarius* ou *Mons Cetardus*, d'où le peuple a fait *Mon-Cétar*, altéré depuis et devenu *Mouffetard*. C'est dans cette chapelle qu'avait été enterré autrefois saint Marcel, le plus illustre et le plus vénéré des évêques de Paris, après saint Denis. Depuis longtemps sa renommée de sainteté attirait tous les jours dans ce lieu un grand concours de peuple qui allait prier sur son tombeau. Cette affluence avait fait construire un certain nombre de maisons tant dans le voisinage de la chapelle, que sur le chemin même qui conduisait à Paris. L'église et le monastère que fonda Clovis, non loin du coteau *Mons-Cetardus*, firent beaucoup augmenter ces constructions. Bientôt la population de cet endroit fut assez considérable pour former un gros bourg, une espèce de faubourg de Paris. L'historien Grégoire de Tours, qui est mort en 595, dit que saint Marcel reposait dans le faubourg de Paris : *in ipsius civitatis parisiensis vico.* Il est constant toutefois qu'aucune enceinte ni clôture ne le réunissait encore à la ville, et que la cité parisienne était alors renfermée tout entière dans l'île.

Le commerce considérable par eau qui, depuis plusieurs siècles, faisait la prospérité de Paris, continuait sous la domination des Francs. Les habitants de cette ville se composaient, ainsi que nous l'avons déjà dit, de Gallo-Romains et d'un certain nombre de marchands étrangers qui y résidaient. On ne saurait comprendre parmi ces habitants les Francs de Clovis, dont les bandes armées ne demeuraient jamais bien longtemps dans le même endroit et dont le nombre variait sans cesse. Depuis la conquête de la Gaule, un grand nombre de Gallo-Romains avaient quitté les campagnes et s'étaient retirés dans

les villes, où ils se sentaient plus à l'abri de la licence des soldats. C'est ce qui était arrivé surtout à Paris. On y trouvait le haut clergé, et en général ceux que les écrivains de cette époque appellent *nobles*, expression qui chez eux désigne plutôt la supériorité de fortune que la supériorité de naissance. Il ne restait guère dans les champs que les colons et les esclaves, troupe asservie de tout temps à des maîtres et conséquemment indifférente aux changements de domination.

A Paris, comme dans les autres villes conquises, les Gallo-Romains, sous le gouvernement des Francs, continuaient à faire juger leurs contestations d'après leur droit ancien, et demeuraient sous la juridiction administrative de la curie ou municipalité, telle à peu près qu'elle se trouvait constituée sous les Romains. Or, il faut se rappeler que les magistrats des curies romaines avaient trois sortes d'attributions : 1° l'administration intérieure et locale de la cité, qu'on pourrait assimiler aux fonctions des maires et des conseillers municipaux, dans notre organisation moderne; 2° la juridiction volontaire, qu'on peut comparer aux fonctions des notaires et à quelques-unes de celles des juges de paix; 3° la juridiction contentieuse, jusqu'à un certain taux de ressort. Quant à cette dernière attribution, nous dirons avec l'abbé Mably et M. Pardessus, que les rois francs ne la laissèrent pas aux municipalités locales, dans la partie de leur empire qui se trouvait en deçà de la Loire. En effet, l'influence immense et incessante que donne le pouvoir judiciaire sur la fortune, l'honneur et la vie des hommes, était un levier trop puissant pour que ces rois le laissassent échapper de leurs mains. Tous les documents de cette époque établissent que les habitants de Paris et des autres villes de domination franque jusqu'à la Loire, étaient assujettis à la juridiction commune, et faisaient décider leurs contestations par les tribunaux ordinaires; mais ils conservaient leur ancienne législation, et ces contestations étaient jugées d'après le droit romain.

Lorsqu'ils avaient besoin de protection contre un soldat franc, ils se trouvaient réduits à avoir recours aux lois barbares. Les Francs avaient apporté autrefois avec eux, des forêts de la Germanie, un recueil de leurs lois les plus remarquables et de leurs principales coutumes : c'était le code que nous connaissons sous le nom de *loi salique;* il fut rédigé pour la première fois en latin plus ou moins corrompu, sous le règne de Clovis, lorsque les Francs saliens se trouvèrent maîtres de la partie nord de la Gaule qui va jusqu'à la Loire. Plusieurs dispositions de cette loi prouvent que, lors de sa première rédaction, le christianisme n'était pas encore la religion nationale des Francs. Les guerriers de Clovis s'y trouvent désignés quelquefois par le mot de *Francus*, et quelquefois par celui de *Salicus*. Quand ces guerriers, après les premières conquêtes, se virent disséminés sur un vaste territoire nouvellement conquis; quand un certain nombre d'entre eux eurent pris une situation sédentaire à la place de leur ancienne existence aventureuse, ils sentirent tous le besoin de constater avec quelque fixité leurs coutumes nationales qu'ils n'entendaient pas abandonner, et c'est alors que fut rédigée la *loi salique*.

Pendant longtemps la loi salique n'a guère éveillé parmi nous d'autre idée que celle d'une grande règle du droit public français qui excluait les femmes et leurs descendants de la succession au trône. Dans nos annales historiques, nous voyons cette loi invoquée ou appliquée plusieurs fois. Toutefois, rien de relatif à cette question ne se trouve écrit dans les documents qui nous sont parvenus sous le nom de *loi salique*. La disposition à laquelle on rattachait le principe politique sur l'hérédité masculine de la couronne, est tout simplement une règle de droit privé applicable aux successions des particuliers.

Les Francs ripuaires et les autres barbares allemands ou bavarois, les Visigoths même, dont Clovis réunit le pays à son empire, et les Bourguignons, que ses fils soumirent plus tard, avaient également des lois écrites, un peu différentes de celles

des Francs saliens ; ils en stipulèrent expressément la conservation. D'un autre côté, les Gallo-Romains, comme nous l'avons déjà dit, obtinrent aussi de conserver l'usage de leur droit civil.

Ces concessions des conquérants à des peuples si différents entre eux de coutumes et de mœurs, étaient dictées par une sage politique, et il est à remarquer que tous les codes barbares, à l'exception de celui des Ostrogoths, ont pour caractère particulier de ne pas faire des conquérants les législateurs des vaincus et de ne pas vouloir étendre sur eux une législation uniforme : le Franc était jugé par la loi des Francs ; le Bourguignon, par la loi des Bourguignons ; le Romain, par la loi romaine. Cette unité de législation qui règne aujourd'hui sur toute la France et qui fait sa force, était alors d'une application impossible.

La période des Mérovingiens, dans l'histoire, semble avoir eu surtout pour caractère distinctif de fondre ensemble toutes ces législations, pour former une seule loi, la loi féodale, dans le même temps que les différentes nations qui peuplaient le territoire gaulois travaillaient à se fondre entre elles pour produire aussi une seule société : la société que nous trouverons organisée par la suite sous le nom de féodalité.

La *loi salique* était, à cette époque barbare, un code complet qui prévoyait et réglait tout ce qui concernait les personnes et les propriétés.

Avant leurs conquêtes, les chefs des Francs et des autres barbares s'attachaient les guerriers, en leur donnant des repas splendides, des armures et des chevaux de prix. Lorsque la victoire les eut rendus maîtres d'une partie de la Gaule, ce furent les propriétés des vaincus que le chef ou roi abandonna à ses compagnons d'armes. Alors le plus grand nombre des Francs ne songea plus à rentrer dans la Germanie ; ils se fixèrent peu à peu dans leurs nouvelles propriétés, qu'avaient lâchement abandonnées les Gallo-Romains. Ils y laissèrent, pour les cultiver, les esclaves et les colons attachés à la glèbe,

des premiers maîtres, et ils y établirent leurs propres esclaves, ainsi que leurs *lites*. Ces lites étaient des hommes libres d'origine, mais réduits par la misère à se mettre au service d'autrui. Ils se trouvaient fort nombreux à cette époque, où l'industrie, le commerce et, à plus forte raison, l'emploi des facultés intellectuelles n'étaient pas assez développés pour créer des professions lucratives et honorables. La propriété foncière étant alors le seul moyen d'assurer une existence indépendante, celui qui n'était pas propriétaire n'avait d'autre ressource que de servir les personnes riches.

L'on voyait parmi ces lites, non-seulement des Gallo-Romains, mais encore des Francs. Les barbares vivaient dans l'oisiveté; ils étaient ignorants, amis de la débauche et du jeu; cette dernière passion les entraînait souvent à perdre leurs propriétés et même leur liberté. Ils étaient en outre violents, vindicatifs, et commettaient, dans l'emportement de la colère, des attentats et des meurtres qu'il fallait racheter, sous peine de proscription, par le payement de sommes très-considérables. Souvent leurs propres biens et les biens de leurs proches n'étaient pas suffisants pour les acquitter. Ainsi tombés dans la misère, ces hommes se trouvaient réduits à se vendre comme esclaves, eux et leurs enfants, ou au moins à entrer au service d'un homme riche qui voulait bien leur laisser l'*ingénuité*. Ainsi il existait, parmi les Francs, trois espèces d'hommes : l'*esclave*, le *lite* et leur maître, qui prenait le titre de *dominus* ou *seigneur*.

Dans l'ordre politique, il y avait une autre distinction établie entre les personnes libres. Conformément à l'ancien usage des Germains, dont parle Tacite, certains hommes contractaient envers le roi des engagements particuliers, abdiquaient leur indépendance à son profit, et se soumettaient à ses ordres absolus; on les nommait *antrustions*, parce qu'ils étaient, suivant les termes de la loi, *in truste regali;* on les appela aussi *leudes* et *vassi*. Après avoir été, au temps de la conquête, les compagnons d'armes, les camarades du roi, ils furent plus

tard assimilés, dans leur position à la cour, aux magistrats revêtus d'un caractère public; ils jouirent toujours d'une haute considération, ainsi que de grandes prérogatives. On donnait aux plus illustres d'entre eux le titre d'*optimates*.

Quant au partage même des biens-fonds que les rois francs firent entre leurs guerriers, voici, en résumé, l'opinion de M. Pardessus sur la manière dont il dut s'opérer.

L'armée de Clovis n'était pas un corps compacte et dépendant d'un seul chef, comme nos armées modernes; elle était la réunion de plusieurs bandes formées d'hommes libres et attachés à leur chef particulier. Ces chefs, comprenant que l'union seule pouvait leur donner le moyen de vaincre les armées romaines, avaient déféré le commandement général à Clovis, à l'égard duquel ils étaient devenus des chefs subordonnés. La victoire de Soissons permit de dissoudre l'armée générale; mais les bandes qui la formaient durent rester autour de leurs chefs particuliers, toujours prêtes à marcher, si une nouvelle guerre nationale ou le besoin de contenir le peuple vaincu l'exigeait. Un arrondissement territorial fut occupé par une ou par plusieurs de ces bandes, selon son importance. On partagea les biens qui s'y trouvaient, et chaque guerrier obtint une propriété plus ou moins grande, suivant son grade, peut-être aussi selon qu'il fut le plus habile ou le plus fort. Cette propriété se trouvait dans le voisinage du chef sous les ordres duquel il était habitué à marcher.

On appela la propriété foncière ainsi distribuée, *terre allodiale* ou *alleu*, mot qui, d'après plusieurs savants distingués, vient du franc *al-ôd* (propriété totale), et qui signifiait *héritage entier, tout ce qui appartient*. On lui donna aussi, par la suite, le nom de *terre salique*, comme ayant été acquise immédiatement après la conquête, par la famille qui la possédait, et comme étant devenue, dès lors, le principal établissement de son chef originaire. Les terres *allodiales* étaient possédées en pleine propriété, mais avec certaines charges, qui consistaient :

1° dans le service militaire, toujours inhérent à la possession de l'*aleu;* 2° dans les dons à faire au roi, soit à l'époque de la tenue du champ de Mars, soit pendant le séjour qu'il faisait dans la province; 3° dans les denrées et les moyens de transport à fournir aux envoyés du roi ou aux envoyés étrangers qui se rendaient chez le roi.

Les conquêtes successives des Francs dans la Gaule avaient donné de grandes propriétés à leurs chefs, et surtout au roi, chef supérieur de tous les guerriers. D'autres moyens, soit justes, soit iniques, augmentèrent encore leurs possessions après la conquête. Par la suite, et à mesure que le besoin et le goût de la propriété foncière devenaient communs à tous les hommes libres, des terres, nous l'avons vu, furent les présents au moyen desquels les rois et les chefs s'efforcèrent de retenir auprès d'eux leurs compagnons d'armes ou d'en acquérir de nouveaux. Ces terres reçurent le nom de *bénéfices.* Elles étaient données sous certaines conditions expressément stipulées, soit pour un temps déterminé, soit à vie, soit même pour être possédées héréditairement.

Outre les propriétés allodiales et bénéficiaires, il y avait encore dans les Gaules des terres dites *tributaires.* C'étaient celles que les conquérants laissaient aux populations vaincues, à la charge par elles de les exploiter et de leur payer à eux-mêmes, chaque année, une redevance ou un tribut. Il est à remarquer que du ve au ixe siècle, le nombre des terres tributaires alla toujours croissant. En effet, pendant les guerres presque continuelles de cette période, les malheureuses populations étaient partout impitoyablement pressurées et torturées; les lois et les magistrats se trouvaient impuissants pour protéger les droits individuels; au milieu de ces longues souffrances, un grand nombre de propriétaires faibles et pauvres se voyaient réduits à acheter la protection d'un voisin riche et fort, par un tribut annuel ou par l'asservissement plus ou moins complet de leurs biens.

Pendant le même temps, l'état des personnes correspondait d'une manière hiérarchique à l'état des terres, et l'on pouvait diviser tous les habitants des Gaules en quatre grandes classes d'hommes : — les propriétaires d'alleux, — les propriétaires de bénéfices, — les possesseurs des terres tributaires, — et enfin les serfs. — La composition appelée *wehrgeld*, ou somme que le meurtrier était tenu de payer à la famille du mort, nous donne la mesure de la valeur des hommes à cette époque, et devient le signe infaillible de leur condition, puisqu'elle fixait le taux de leur vie. Cette composition, que l'on peut voir dans la loi salique et dans les autres lois des barbares, établissait une immense différence entre le Franc conquérant et le Gallo-Romain vaincu.

Le clergé occupait un rang très-considérable au milieu de cette double société, la société gallo-romaine qui finissait et la société franque qui commençait. Son existence en corporation bien liée et active, sa force propre et le rôle important qu'il jouait, en devenant le lien nécessaire des deux populations, des vaincus et des vainqueurs, le maintenaient dans cette haute position. Aussi vit-on les évêques et les autres chefs des grandes corporations ecclésiastiques, abbés, prieurs, etc., etc., prendre place, presque immédiatement après la conquête, parmi les leudes du roi. Les biens considérables qu'ils ne tardèrent pas à acquérir par l'obtention de bénéfices, par des legs et des donations de tout genre, leur donnaient un crédit immense, même au milieu de l'aristocratie des conquérants ; ils avaient grand soin, en même temps, de conserver dans leurs terres tous les usages des lois romaines, et les immunités que ces propriétés obtenaient, tournaient au profit des cultivateurs romains. De cette manière, le crédit et les richesses du clergé devenaient un bienfait pour ces derniers, et servaient de lien entre les deux peuples; aussi sa puissance fut-elle acceptée partout comme une nécessité sociale et un bien pour les vainqueurs, en même temps que pour les vaincus. Depuis ce temps

elle ne cessa pas de croître, et l'on ne tarda pas à voir l'épiscopat recherché par les Francs et même par ces leudes du roi dont les descendants devaient former, plus tard, le corps de la noblesse française.

Outre les membres du clergé, les leudes et les divers genres de propriétaires dont nous venons de parler, il existait encore dans les Gaules, après la conquête, une classe nombreuse et importante qui se trouvait indépendante et libre de toute servitude ou prestation, sans posséder cependant aucun fonds de terre : un corps de véritables citoyens. Ces hommes que l'on appelait *ahrimans* ou *rachimbourgs*, et que les malheurs de cette époque firent diminuer rapidement, habitaient en général les villes. Leur nombre dominait alors à Paris; ils y formaient, avec quelques étrangers, cette corporation de marchands de l'eau dont le commerce étendu a fait, pendant une longue suite de siècles, la prospérité de cette ville. Leur commerce se maintint et continua d'être prospère sous la domination des Francs. Clovis accorda aux marchands parisiens la protection et la faveur dont ils avaient joui sous la loi romaine.

Ce prince habitait Paris depuis son retour du sud de la Gaule, après ses expéditions contre les Visigoths. De ce point, si bien placé pour surveiller toutes les parties de l'empire franc, il suivait avec attention ce qui se passait au nord de la Gaule. Ses succès dans le Midi et le surcroît de renommée et de pouvoir qui lui vint de ses victoires sur les Visigoths, l'enhardirent à affermir sa domination sur la race franque par des actions énergiques et même par des crimes.

Dans le principe, Clovis n'avait sous ses ordres qu'une seule tribu, la tribu salienne ou mérovingienne; à mesure que ses victoires et ses conquêtes sur le sol des Gaules avaient augmenté sa gloire et son pouvoir, le nombre des guerriers qu'il commandait augmenta aussi, et sa tribu devint de beaucoup la plus puissante des tribus franques; mais quoique plus faibles, quoique dépendantes, jusqu'à un certain point, de son pouvoir,

par une espèce de soumission ou de déférence à sa volonté, ces tribus existaient sous des chefs particuliers qui prenaient le titre de roi, comme Clovis. Sous beaucoup de rapports, elles étaient indépendantes de lui, et leurs chefs très-probablement le jalousaient.

Clovis, quoique plus fort que chacun de ces rois, vit un danger imminent dans la coalition qu'ils pourraient faire contre sa puissance; il résolut de les faire disparaître à tout prix, et d'assurer la domination des Francs dans la Gaule, en opérant une fusion générale de toutes leurs peuplades, jusqu'alors distinctes et séparées. Pour arriver à ses fins, il suivit son caractère et ses instincts de chef barbare. Il se défit successivement, par des meurtres ou des assassinats, des rois de Cologne, de Térouane, de Cambrai et du Mans, ainsi que de plusieurs autres chefs que l'histoire n'a pas spécialement désignés; mais il ne tarda pas à les suivre lui-même au tombeau. Il mourut à Paris, le 27 novembre 511, à l'âge de 45 ans, laissant après lui la monarchie des Francs entièrement fondée dans la Gaule.

Quelques années auparavant était morte aussi, à Paris, une femme dont les habitants de cette ville ont toujours gardé le souvenir et vénéré la mémoire, sainte Geneviève. Elle était née à Nanterre, village situé à deux lieues de Paris. Dans son enfance, elle fut présentée à saint Germain, évêque d'Auxerre, qui dès lors prédit ce qu'elle serait un jour. Plus tard elle se fixa à Paris et y donna, pendant un grand nombre d'années, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Pénétrée de l'amour de Dieu et remplie de charité pour le prochain, elle savait allier la vie contemplative aux exercices de la vie active.

Sa piété se montra toujours agissante et courageuse, en même temps qu'elle était humble et tendre; rien ne lui coûtait, quand il s'agissait du service de Dieu et du prochain. Pendant l'invasion du terrible Attila, roi des Huns, les habitants de Paris, pleins d'effroi, se disposaient à abandonner leur ville, qu'ils n'espéraient pas pouvoir défendre. Geneviève seule, au milieu

de la frayeur générale, se montrait calme et tranquille; elle exhortait ses concitoyens à mettre leur confiance en Dieu, et à ne rien craindre des barbares, qui ne feraient, disait-elle, aucun mal à Paris. Son ascendant sur les esprits rassura le plus grand nombre des habitants de cette ville et les empêcha de fuir. Bientôt l'événement vint justifier la prédiction de la sainte. Attila, qui se trouvait près de Paris, changea sa marche et alla mettre le siége devant Orléans (451).

Vingt-cinq ans plus tard, Geneviève put encore venir au secours de Paris, pendant le siége que faisait de cette ville Childéric, roi des Francs et père de Clovis. La sainte, par son énergie, soutint le courage des assiégés et leur procura, dans une famine horrible, des bateaux chargés de blé qu'elle alla chercher elle-même à Arcis-sur-Aube et à Troyes.

Peu de temps après ces événements, Geneviève vint à bout, par le seul crédit que lui donnait sa vertu, d'amasser la somme nécessaire pour la construction d'une église en l'honneur de saint Denis, premier évêque de Paris. Cet édifice fut élevé sur le lieu où l'on croyait qu'était le tombeau du saint, et où furent construites plus tard l'abbaye et la ville de Saint-Denis. Ce lieu est appelé, par l'auteur de la Vie de sainte Geneviève, *Catholiacensis vicus*, et par d'autres, *Catulliacum*.

Clovis, devenu maître de Paris, montra constamment la plus grande considération pour Geneviève. Cette sainte femme, après sa mort, fut enterrée hors de la ville, au sud, et sur la montagne qui depuis a pris son nom. Aussitôt les fidèles s'empressèrent d'élever un petit oratoire en bois sur son tombeau. Clovis choisit cette place pour la construction de l'église qu'il dédia aux apôtres saint Pierre et saint Paul. La mort empêcha le roi de terminer cet édifice; mais, après lui, la reine Clotilde eut soin de l'achever avec toute la magnificence que comportait l'époque. L'entrée avait trois portiques; sur les murs intérieurs étaient peints un grand nombre de sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament.

CHAPITRE II.

Partage du royaume des Francs entre les quatre fils de Clovis.—Childebert, roi de Paris. — État de cette ville sous son règne. — Guerres des fils de Clovis. — Massacre, à Paris, des deux fils de Clodomir par leurs oncles. — Guerres des princes francs. — Fondations, institutions et règlements de Childebert, à Paris. — Un concile y dépose l'évêque Saffarac. — Le roi y construit des églises et y favorise le clergé. — Troisième concile de Paris.—Saint Germain, vingtième évêque de cette ville.— Construction d'édifices religieux. — Guerres de Childebert et de Clotaire. — La reine Ultrogothe.— Saint-Germain-des-Prés.— Mort de Clotaire.— Caribert, roi de Paris. — L'Austrasie et la Neustrie. — Guerres civiles des quatre fils de Clotaire. — Rivalités de Frédégonde et de Brunehaut. — Batailles sanglantes, ravages et massacres. — Mort de saint Germain, évêque de Paris ; services éminents rendus par le saint prélat.— Ecoles cathédrales et écoles monastiques de Paris. — Tyrannie et cruauté de Chilpéric ; il meurt assassiné.

Clovis, à sa mort, laissa quatre fils : Théodoric ou Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire. Thierry était né d'une concubine, avant le mariage de son père avec Clotilde ; il avait alors 25 ans, tout au plus. Clodomir, Childebert et Clotaire étaient fils de Clotilde ; l'aîné n'avait pas plus de 17 ans à la mort de son père. Les fils de Clovis n'étaient pas assez âgés pour saisir d'une main vigoureuse l'autorité qui échappait à ce prince. On pouvait donc craindre la rupture du lien qui unissait entre elles les diverses tribus franques ; mais ce n'était pas dans la famille de leur roi que résidait la force vitale de l'empire des Francs : elle était tout entière dans l'armée et dans l'unité de la nation. C'est dans cette unité que ce peuple conquérant voyait la source de sa puissance et de sa souveraineté : il n'eut garde de la détruire.

Les villes que Clovis avait soumises furent divisées entre ses quatre fils, comme formant leur domaine patrimonial (*al-ôd*),

et faisant partie de l'héritage paternel; mais elles furent attribuées à chacun d'eux au même titre que les trésors et les autres richesses mobilières de leur père. L'exercice du commandement sur ces villes fut la conséquence et non l'objet de ce partage; la nation des Francs demeura unie, et la division n'eut réellement lieu qu'à l'égard des propriétés, soit mobilières, soit immobilières, de Clovis. Cependant la force et le gouvernement des Francs n'étaient bien solidement assis que dans les contrées en deçà de la Loire, où se trouvaient massées leurs nombreuses tribus. Les autres parties de la Gaule soumises à leur domination leur paraissaient plutôt un objet de propriété que de gouvernement. C'est ce qui rend compte de la manière étrange dont s'effectua le partage entre les fils de Clovis; c'est aussi ce qui fait comprendre comment les capitales des quatre nouveaux rois (*Paris, Orléans, Soissons* et *Metz*) se trouvaient toutes renfermées dans un espace de soixante lieues.

En effet, Thierry, l'aîné des quatre princes, se fixa à Metz, et eut pour sa part des États paternels, outre la Germanie franque, la portion de la Gaule qui se trouve comprise entre le Rhin et la Meuse; il eut aussi, en Aquitaine, l'Arvernie avec le Vélai et le Gévaudan, le Limousin tout entier ou en partie, et quelques autres cantons que l'on serait plus embarrassé de désigner.

Clodomir s'établit à Orléans, et eut tout l'espace de la rive droite de la Loire jusqu'à l'embouchure de la Sarthe, avec une partie des pays traversés par cette dernière rivière; au delà de la Loire, il eut la Tourraine et une partie du territoire de Bourges. Quelques auteurs lui donnent la Novempopulanie.

Childebert eut Paris, dont il fit sa capitale; il eut aussi les environs de Meaux, de Beauvais, de Senlis, et toute la côte septentrionale de l'Océan, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'aux frontières de la Bretagne armoricaine. Dans l'Aquitaine, on lui donna tout ou partie du Berry et du Quercy, ainsi

que Saintes avec son district. Quelques auteurs y ajoutent Bordeaux.

Enfin Clotaire, le plus jeune des quatre frères, se fixa à Soissons; il eut pour sa part cette partie de la Gaule qui se trouve comprise entre l'Aisne, la Somme, la Meuse et les côtes de l'Océan. On ne connaît pas la part qu'il obtint en Aquitaine.

Aucun de ces princes ne pensa à aller s'établir dans le midi de la Gaule, quoiqu'il y eût alors des villes plus considérables que la plupart de celles du nord, et plus propres à devenir des capitales, dans le sens moderne de ce mot. Ils estimaient ces villes comme de riches possessions, mais comme des possessions étrangères où ils se seraient trouvés dépaysés. En effet, quoique soumises à l'autorité administrative de ducs et de comtes particuliers (*grafions*) nommés par les rois francs, les provinces méridionales n'avaient pas de rapports suivis avec leurs capitales respectives. Cette absence de subordination régulière montre évidemment que les Francs ne comptaient guère sur leurs rois pour gouverner leur monarchie. Le pouvoir personnel de ces rois s'étendait peu au delà de la résidence royale. Leur royauté consistait moins dans la puissance du gouvernement que dans les plaisirs matériels que donne la richesse, comme celui de posséder de plus beaux palais, une meilleure table, plus de chevaux et d'équipages que le reste des leudes.

Quoique Paris et ses environs eussent été adjugés à Childebert, cette ville demeurait toujours la grande cité et la capitale de tout le royaume franc. En réalité, elle semblait appartenir par indivis aux quatre frères, ou plutôt à la nation entière; c'était là qu'avaient lieu les réunions générales et les délibérations importantes; c'est de ce point, si bien placé au milieu de leurs établissements, que les guerriers francs suivaient avec attention, autour d'eux, les mouvements des peuples qui pouvaient menacer leur puissance et leurs conquêtes encore si peu affermies.

Au sud de la Gaule, ils voyaient les Goths de la Septimanie fondus en un seul peuple avec les Goths d'Italie, posséder les riches contrées qui s'étendent le long de la Méditerranée, entre les Pyrénées et les Alpes, et exprimer hautement leur dessein de pousser leurs conquêtes aussi loin qu'ils le pourraient, dans l'intérieur de la Gaule. A côté des possessions des Goths, ils voyaient les Burgondes ou Bourguignons tout fiers d'occuper sans contestation les meilleures provinces du sud-est des Gaules. Dans l'intérieur du pays et sur les côtes de l'Armorique surtout, ils remarquaient les mouvements des anciennes populations qui, après avoir résisté pendant si longtemps à Clovis, paraissaient peu résignées à obéir à ses fils. Autour d'eux-mêmes et à leurs portes, les Francs avaient des ennemis implacables dans les guerriers germains établis sur les bords du Rhin. Aussi étaient-ils loin de songer à mettre bas les armes, pour se reposer dans les limites d'une conquête si indécise et si incertaine. Comprenant la nécessité de la guerre pour affermir leur puissance, ils se tenaient, moins comme un peuple que comme une armée immense, en halte sur les bords de la Seine, de la Meuse et du Rhin, et toujours prête à s'élancer sur le territoire ennemi.

Thierry fut le premier des quatre frères qui combattit avec ses guerriers pour l'intégrité et l'agrandissement du territoire franc. Vers l'année 515, il repoussa une invasion de pirates danois, qui étaient descendus sur les côtes septentrionales de la Gaule. Bientôt après, poussé par l'ambition, il unit son armée à celle de son frère Clotaire et porta la guerre dans la Thuringe, au delà du Rhin (*Gesta regum Franc.*, c. 19; — Grég. de Tours, liv. III).

Il sortit vainqueur de plusieurs combats sanglants, et établit la puissance des Francs dans ces contrées barbares; mais les succès de ses armes furent entachés d'intrigues, de mauvaise foi, et même souillés de crimes.

La guerre la plus importante des fils de Clovis fut celle

qu'ils firent ensemble aux Bourguignons. Sigismond, fils de Gondebaud, régnait alors sur ce dernier peuple. Ce prince était continuellement en hostilité, au Midi, contre les Ostrogoths, qui voulaient s'emparer de ses provinces; d'un autre côté, les Francs, au Nord, convoitaient aussi la possession des riches contrées qui formaient son royaume. Dans l'année 523, trois des rois francs le voyant affaibli par des pertes qu'il venait de faire, au sud de ses États, réunirent leurs troupes en un seul corps d'armée et entrèrent sur ses terres, sous prétexte de venger les parents de leur mère Clotilde, assassinés autrefois par l'ordre de Gondebaud, père de Sigismond. Thierry, qui était gendre du roi de Bourgogne, n'avait pas voulu se joindre à ses frères contre son beau-père. L'armée des Francs défit les Bourguignons dans une grande bataille. Sigismond tomba entre les mains de Clodomir, qui le fit jeter dans un puits avec sa femme et deux petits princes leurs enfants : représaille atroce du même traitement qu'avait exercé le père de Sigismond, déjà depuis bien des années, sur le père et la mère de la reine Clotilde. Gondemar, frère du malheureux roi de Bourgogne, s'était sauvé de cette défaite, qui, au fond, n'avait rien décidé entre les deux nations; il fut reconnu roi des Bourguignons. Ce prince, prévoyant une nouvelle attaque des Francs, rassembla promptement d'autres troupes et reforma une armée.

En effet, au printemps suivant, Clodomir revint sur le territoire de la Bourgogne. Les princes confédérés, Childebert, roi de Paris, et Clotaire, roi de Soissons, avaient refusé de l'accompagner; Thierry seul lui donna quelques troupes. Les deux armées en vinrent aux mains près de Véséronce, et les Bourguignons commençaient à plier de tous côtés, lorsque Clodomir, emporté par une ardeur imprudente, tomba seul au milieu d'une troupe d'ennemis. Ils le renversèrent et lui coupèrent la tête, qu'ils élevèrent à la pointe d'une pique. La tête du prince était reconnaissable à la longue chevelure que les rois portaient seuls parmi tous les Francs. La vue de ce tro-

phée sanglant remplit ses soldats de fureur; ils se jetèrent avec rage sur les Bourguignons et les taillèrent en pièces. Cette victoire les mit en possession de quelques contrées dépendantes du royaume de Bourgogne; mais bientôt l'intervention du puissant Théodoric, roi des Goths d'Italie, amena les Francs à conclure un traité de paix avec Gondemar et à se retirer.

Quelques années après ces événements, Childebert, roi de Paris, fit une expédition heureuse dans la Gaule méridionale contre Amalaric, roi des Visigoths.

Après la mort de Clodomir, ses trois frères s'étaient partagé son héritage, et Clotaire s'était hâté d'épouser sa veuve. Clodomir laissait trois enfants en bas âge, Théodebald, Gonthaire et Clodoalde. Celui-ci était le plus jeune. La reine Clotilde, leur grand'mère, qui vivait retirée à Tours, depuis la mort de Clovis, retourna alors à Paris et recueillit auprès d'elle ses trois petits-fils; elle demeurait avec eux dans le palais attenant à la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul. La vieille reine soignait les jeunes princes avec le tendre dévouement d'une aïeule, en attendant que, selon l'usage et le droit des Francs, ils fussent mis en possession des contrées et des villes formant le royaume de leur père. C'était là ce que redoutaient le plus Childebert et Clotaire; ce dernier vint à Paris trouver son frère et se concerta avec lui pour s'opposer aux desseins de la reine, leur mère. Ils feignirent de vouloir faire reconnaître rois les jeunes princes par le peuple, et ils surent ainsi engager Clotilde à leur confier les deux aînés, dont l'un avait dix ans et l'autre sept.

Maîtres de la personne de leurs neveux, Childebert et Clotaire envoient aussitôt un messager à leur mère; cet homme se présente à elle, tenant d'une main des ciseaux et de l'autre une épée nue, symbole expressif de l'alternative qu'il est chargé de lui offrir. Il l'invite, en même temps, à décider elle-même ce qu'il fallait faire de ses petits-fils. A ce message, Clotilde est saisie de douleur et de colère. Dans son trouble,

elle profère quelques paroles équivoques, que le messager se hâte de rapporter à Childebert et à Clotaire. Il leur dit que la vieille reine consent à la mort de ses petits-fils, plutôt que de les voir tondus. Aussitôt Clotaire saisit l'aîné des enfants, le jette à terre et lui plonge un couteau sous l'aisselle; le second, pénétré d'effroi et de terreur à cette vue, tombe aux pieds de Childebert, tient ses genoux embrassés en pleurant, et le supplie de le sauver. Un moment ému par les prières et les larmes de cet enfant, Childebert propose à Clotaire de l'épargner; mais celui-ci se montre indigné de cette pitié : « Repousse cet enfant, dit-il à son frère avec colère, où tu vas mourir à sa place; c'est toi qui m'as excité, et maintenant tu m'abandonnes! » Childebert n'insiste pas, et le second fils de Clodomir est égorgé comme le premier. Tous leurs pages, leurs nourriciers et leurs domestiques furent massacrés en même temps, et le palais, ce jour-là, fut rempli de sang et de carnage.

Clodoalde, le troisième, échappa aux recherches de ses deux oncles; il demeura longtemps caché. Enfin, parvenu à l'adolescence, il se coupa lui-même les cheveux et reçut l'habit religieux des mains de saint Séverin. Après un long séjour en province, il revint à Paris et il bâtit, à Nogent, près de cette ville, un couvent qui porta son nom, ce fut celui de Saint-Cloud. Il y mourut vers l'an 560 et fut vénéré comme un saint.

Après cet horrible drame, Clotaire monta à cheval et s'en retourna à Soissons, aussi tranquille que s'il ne fût rien arrivé. Childebert sortit aussi de Paris et se retira dans les faubourgs, ce qui semblerait indiquer que le massacre des fils de Clodomir eut lieu dans le palais même de la Cité, seule résidence royale que possédât alors l'intérieur de Paris.

La reine Clotilde ayant appris le meurtre de ses petits-fils, vint tout en pleurs lever leurs petits corps; elle les fit mettre sur un brancard et les ramena elle-même à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, où ils furent inhumés. Tout le clergé et un

concours immense de peuple, en grand deuil, les accompagnaient au chant des psaumes. Clotilde quitta ensuite Paris et retourna à Tours, où elle vécut encore, jusqu'à l'année 545, dans la pénitence et les exercices de la piété. Après sa mort, son corps fut rapporté à Paris et inhumé, par ses fils Childebert et Clotaire, dans le sanctuaire de la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, à côté du roi Clovis, son mari, et de sa fille Clotilde, femme d'Amalaric, roi des Visigoths, décédée depuis quelques années.

Pendant l'année même où furent massacrés les deux jeunes fils de Clodomir, Théodebert, fils de Thierry, enlevait aux Visigoths, dans le Midi, le Velai, le Rouergue et le Gévaudan, dont ils s'étaient emparés depuis la mort de Clovis. Thierry mourut l'année suivante; ses deux frères, Childebert et Clotaire, tentèrent de partager aussi son royaume entre eux; mais Théodebert accourut du Midi et sut faire reconnaître ses droits sur tout l'héritage paternel. Ce jeune prince se joignit alors à ses deux oncles pour faire la guerre à Gondemar, roi de Bourgogne. Ils entrèrent dans ses États à la tête de toutes les forces des Francs. Gondemar, de son côté, se porta avec une armée nombreuse au-devant des rois confédérés; mais il fut complétement défait dans une grande bataille, et les trois vainqueurs se partagèrent entre eux toutes ses provinces.

C'est ainsi que tomba le royaume des Bourguignons ou Burgondes, fondé dans les Gaules depuis près de cent ans. Sa chute augmenta considérablement la puissance des Francs; ils parurent de plus en plus redoutables aux peuples voisins, et quelques menaces leur suffirent pour obtenir des traités qui leur abandonnèrent tout ce que les Ostrogoths possédaient en deçà des Alpes et dans la Provence. Les Francs, de leur côté, s'engagèrent, par ces traités, à entrer en Italie et à y soutenir les Ostrogoths, que menaçait Justinien, empereur d'Orient. Ils passèrent les Alpes en grand nombre et rendirent d'abord d'utiles services à Vitigès, roi des Ostrogoths; mais leur indisci-

pline et leur barbarie étaient plus grandes encore que leur bravoure à toute épreuve. Bientôt ils causèrent de si grands désordres et commirent tant de violences, que ce prince se vit obligé de les renvoyer chez eux, quelque nécessaires que lui fussent d'ailleurs leurs secours. L'année suivante, les Francs entrèrent de nouveau en Italie, sous la conduite de Théodebert. Cette campagne eut le sort de toute entreprise mal conçue et mal conduite : elle fut malheureuse. Après de grandes souffrances, l'armée, réduite aux deux tiers par la guerre et les maladies, fut forcée d'abandonner Vitigès et de repasser les Alpes.

A peu près dans le même temps, les deux autres rois francs, Childebert et Clotaire, après quelques démêlés intérieurs, tournèrent leurs armes contre les Visigoths ; ils allèrent les attaquer jusque dans l'intérieur de l'Espagne, et mirent le siége devant Saragosse. Mais les troupes franques furent saisies tout à coup d'une terreur panique ; elles décampèrent et rentrèrent dans les Gaules, emportant avec elles les dépouilles de plusieurs provinces qu'elles avaient ravagées et pillées.

Ce fut le dernier effort des fils de Clovis contre les Visigoths. Cinq ans après cette expédition, Théodebert mourut (547), et son fils unique, Théodebald, lui succéda sans opposition. Pendant un règne de cinq à six ans, ce prince poursuivit, avec des chances diverses, les expéditions de son père en Italie ; il mourut en 553, sans laisser d'héritier. Selon l'usage et le droit mérovingiens, ses États devaient être partagés entre ses deux grands-oncles, Childebert et Clotaire, qui lui survivaient ; mais Clotaire s'appropria de vive force, au préjudice de son frère, tout ce que laissait le défunt. Il épousa même Vultrade, sa veuve, au grand scandale de toute la Gaule. L'Église fit entendre ses plaintes, et Clotaire céda Vultrade à un duc, son vassal ; mais il garda tous les États de Théodebald, tant dans la Gaule qu'en Aquitaine.

Childebert était vivement blessé de ce procédé inique ; mais,

se voyant le plus faible, il fut réduit à attendre le moment de se venger.

Cependant les Saxons, qui avaient été soumis à Théodebald, refusèrent de reconnaître l'autorité de Clotaire. Celui-ci fit plusieurs campagnes contre eux et fut souvent vaincu. On aperçoit, dans une de ces expéditions, les premiers germes de cette longue lutte qui s'établissait entre la nouvelle royauté franque, qui tendait à devenir absolue, et les leudes, qui s'efforçaient de conserver l'ancienne liberté germanique.

Pendant ces différents événements, la bonne administration de Childebert et de ses officiers faisait régner le calme et la prospérité dans Paris.

Ce prince, dans lequel on trouve souvent la nature cupide, sanguinaire et vindicative du roi franc, faisait paraître de bons instincts et écoutait les avis salutaires du clergé catholique, lorsqu'il n'était pas dominé par les passions impétueuses du barbare. Il donna de grands biens à l'Église, afin qu'elle les distribuât aux pauvres et qu'elle pourvût aux différents besoins de la bienfaisance publique. Une foule de riches particuliers imitaient les libéralités du roi; ces dons, faits à l'Église, étaient des œuvres de charité qui allaient soulager de vives douleurs et des misères innombrables, dans ces temps barbares où l'homme individuel se voyait privé de toutes les ressources et de presque tous les moyens d'existence qu'offre la société moderne. En effet, les biens de l'Église étaient les biens de tous les malheureux, et le vingt et unième canon du cinquième concile d'Orléans, tenu en 549, prescrit aux évêques de nourrir et de vêtir avec soin, selon les facultés de leur Église, tous les lépreux et les autres nécessiteux de leur diocèse.

Childebert fonda aussi ou dota plusieurs monastères et hôpitaux, soit à Paris, soit dans d'autres villes dépendantes de son autorité. Il fit plusieurs règlements et édits pour établir partout des mœurs régulières avec l'ordre public et une bonne police.

La plus ancienne ordonnance qui nous soit parvenue de nos rois mérovingiens, est une constitution de Childebert contre l'idolâtrie et les profanations qui se commettaient dans la célébration des fêtes. Nous la rapportons ici pour donner une idée des mœurs de cette époque et des moyens énergiques de répression que l'autorité se croyait alors obligée d'employer : « Quiconque, dit cette constitution, aura été averti qu'il y a dans son champ des idoles consacrées au démon et ne les aura pas enlevées, ou aura empêché les évêques de les briser, sera obligé de donner caution et sera amené devant nous, afin que nous vengions l'injure faite à Dieu. L'on nous a aussi porté des plaintes graves sur les débauches auxquelles se livre le peuple, au mépris de la loi de Dieu, en passant les nuits à boire, à chanter et à faire des bouffonneries ; on a osé même profaner, par ces désordres, les fêtes de Pâques, de Noël et les autres solennités. D'après ce qu'on nous a encore représenté, des danseuses courent dans les bourgs, de maison en maison, la veille des dimanches. Nous ne pouvons tolérer de pareils désordres, qui offensent le Seigneur. En conséquence, nous ordonnons que quiconque y retombera, après avoir été averti par les évêques et après la publication du présent édit, sera puni de cent coups de fouet, s'il est esclave, et sera mis en prison, s'il est libre. »

Dans l'année 553, Childebert, voulant faire cesser le scandale que Saffarac, évêque de Paris, donnait à l'Église gallicane, réunit dans cette ville un concile de vingt-sept évêques. Ce fut le deuxième concile de Paris. Saffarac fut convaincu de plusieurs crimes dont on l'accusait, et les Pères du concile prouvèrent, en le condamnant, qu'ils ne regardaient pas la juste punition d'un de leurs confrères coupable comme une tache pour l'épiscopat. Il n'y a, en effet, que les fautes impunies qui déshonorent le corps où elles sont souffertes. Le 5ᵉ canon de ce concile chargeait les évêques de surveiller les monastères de filles. Le 6ᵉ ordonnait à tous les clercs de prendre soin des biens de l'Église

et leur défendait de les laisser dépérir, sous peine, porte ce canon, d'être traités comme meurtriers des pauvres.

Après la déposition de Saffarac, Eusèbe fut nommé évêque de Paris ; ce fut lui qui promut à la prêtrise Clodoalde (saint Cloud), fils de Clodomir. Il mourut peu de temps après sa consécration. Il eut pour successeur saint Germain, dont la réputation de sagesse et de sainteté s'étendait dans tout le nord de la Gaule.

On croit que ce fut par le conseil de saint Germain que Childebert fit reconstruire l'église de Paris, trop petite alors pour contenir un clergé nombreux et la grande population entière ment chrétienne de la ville principale des États francs. Quelques auteurs disent que le roi Clovis avait déjà commencé ce nouveau monument ; il est certain, au moins, que Childebert le termina. Il l'éleva sur les ruines de l'ancienne église construite par les premiers fidèles de Paris, à l'extrémité orientale de l'île, tout près de l'endroit où se trouve aujourd'hui placée la cathédrale. Un poëte du temps dit que cette église avait trente colonnes de marbre pour soutenir et embellir l'édifice, ce qui nous fait juger de sa grandeur ; elle avait aussi des vitres qui répandaient de la clarté dans l'intérieur. Saint Germain fit donner à l'ensemble de la basilique une magnificence et aux offices divins une pompe qui frappaient d'admiration et attiraient un concours immense de peuple.

Le roi Childebert et ses successeurs dotèrent richement l'église de Paris, afin d'assurer la solennité du culte et de pourvoir au soulagement des pauvres. Dès le VIe siècle, elle possédait des fonds de terre considérables près de la ville, dans la plaine qui s'étendait entre le grand pont de l'île et le lieu où est aujourd'hui Clichy. Elle avait aussi des biens dans le diocèse de Sens, dans l'Aquitaine, et, selon Grégoire de Tours, dans la Touraine.

Le clergé, en général, prenait le plus grand soin des propriétés de l'Église, dont il se regardait comme le dépositaire

au nom de tous les malheureux, et qui lui donnaient un moyen si grand d'action sur les esprits grossiers de cette époque barbare.

Ce fut principalement pour empêcher l'usurpation des biens ecclésiastiques que se tint, en 557, le troisième concile de Paris, composé de quinze évêques. Ce concile s'occupa également du soin de réformer des abus graves qui s'étaient glissés dans la nomination aux dignités ecclésiastiques, et du maintien de la liberté dans les élections. « Puisqu'en certains points, porte le 8[e] canon de ce synode, on néglige de se conformer aux anciens usages, nous avons jugé à propos d'ordonner que les canons soient suivis, selon la coutume des temps primitifs. Ainsi, que personne ne soit ordonné évêque d'une église malgré les citoyens et sans avoir été élu par le suffrage libre du clergé et du peuple. Que personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince ou par quelque autre moyen que ce soit, contre la volonté du métropolitain et des autres évêques de la province. »

Le troisième concile de Paris eut lieu sous le pontificat de saint Germain. Ce pontificat fut encore illustré par la fondation d'un riche monastère dans un des faubourgs, au sud-ouest de la ville, ainsi que par la dédicace d'une église célèbre contiguë au monastère et construite par le roi Childebert, dans le même faubourg, à la place où est aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés. Ce prince avait élevé ce monument pour y placer la tunique de saint Vincent, ainsi qu'une belle croix d'or ornée de pierreries qu'il avait enlevées aux Visigoths d'Espagne. Il fut consacré à saint Vincent et à la sainte Croix. C'était à cette époque une des plus belles églises des Gaules. Bâtie en forme de croix, elle était supportée par des colonnes de marbre; des peintures à fond d'or ornaient les murailles, et des pièces de marqueterie formaient le pavé. L'extérieur du monument répondait à la magnificence de l'intérieur. Le toit, recouvert de lames de cuivre doré, jetait un éclat si vif qu'on nomma plus tard cet édifice *Saint-Germain-le-doré*. L'ancien poëte Fortunat célèbre,

comme une innovation de cette époque, le vitrage qui l'éclairait et le décorait en même temps. Le roi donna des terres considérables à cette église, et chargea saint Germain d'établir une communauté de religieux dans le couvent qu'il avait fait construire à côté d'elle.

Dans le courant de l'année qui précéda le troisième concile de Paris (556), le roi Childebert avait saisi avec empressement l'occasion qu'il attendait depuis longtemps de se venger des injustices et des violences de son frère Clotaire. Chramme, fils de ce dernier prince, avait été chargé par son père de gouverner l'Arvernie. Sa conduite désordonnée, ses débauches, ses injustices criantes, et peut-être aussi des desseins ambitieux qu'il laissa voir, le firent rappeler. Au lieu d'obéir, Chramme courut à Poitiers, où il leva l'étendard de la révolte. Il voulait se dégager de toute soumission envers son père et se faire reconnaître, par les Aquitains, roi indépendant de l'Arvernie, du Poitou, du Limousin et de quelques autres provinces d'outre-Loire. Il était soutenu dans ses projets par plusieurs personnages considérables de ces contrées, qui voulaient, de leur côté, arracher leur pays à la domination des Francs.

Clotaire se trouvait alors engagé, avec la plus grande partie de ses forces, contre les Saxons, dans le Nord. Chramme sortit de Poitiers à la tête de quelques troupes et courut à Paris, où il savait qu'il serait bien accueilli par son oncle Childebert. En effet, les deux princes, faisant dès ce moment cause commune contre Clotaire, quoique par des motifs différents, se mirent aussitôt en campagne à la tête d'une armée nombreuse et entrèrent dans ses États. Ils s'avancèrent, sans trouver d'opposition, jusqu'à Reims, prenant possession du pays à la manière des barbares, c'est-à-dire par le pillage, le dégât et l'incendie. Reims fut pris et saccagé; pendant les deux années 556 et 557, les bandes armées des deux princes confédérés parcoururent ainsi et ravagèrent la plus grande partie du

nord-est de la Gaule. Clotaire, se trouvant aux prises avec les Saxons, ne put leur opposer de résistance ; mais vers la fin de 558 les événements changèrent de face : Childebert mourut, et avec lui disparurent les chances qu'avait Chramme de faire réussir sa conspiration.

Clotaire, dégagé au Nord, reparut tout à coup, et non-seulement il reconquit ses propres États, mais il s'empara même de tous ceux de Childebert, qui était mort sans enfants mâles. Ce fut la première application de la loi salique à une succession royale. Les contrées de l'Aquitaine qui avaient secondé la révolte de Chramme reconnurent la puissance de Clotaire et furent amnistiées ; Chramme lui-même se soumit à son père, qui lui pardonna ou qui feignit de lui pardonner. Alors, pour la première fois, depuis Clovis, la vaste monarchie des Francs, qui comprenait toute la Gaule et une partie de la Germanie, se trouva réunie sous un seul chef.

Pendant tout le règne du roi Childebert, la reine Ultrogothe, sa femme, s'il faut en croire Grégoire de Tours et l'auteur de la vie de sainte Bathilde, s'était fait remarquer par sa grande piété, et s'était montrée constamment la mère des orphelins et la consolatrice des affligés. Après la mort de Childebert, Clotaire, la soupçonnant d'avoir favorisé la révolte de Chramme, l'exila de Paris avec ses deux filles. Mais cette persécution ne dura pas longtemps ; les trois princesses furent rappelées et mises en possession des beaux jardins de Childebert, peu éloignés du monastère de Saint-Germain-des-Prés, et où l'on dit que ce prince prenait plaisir à cultiver les arbres fruitiers qu'il y avait plantés de sa main. Ultrogothe, après sa mort, fut enterrée auprès de son mari, dans l'église de Saint-Vincent.

Clotaire ne fit aucun usage de la force colossale que la mort des autres rois francs, ses frères ou ses neveux, mettait dans sa main. Il avait 51 ans, et, à cet âge, il se trouvait entièrement usé par les fatigues et par la débauche ; pour lui, comme pour tous les autres chefs barbares, la royauté consistait en-

core, malgré les enseignements de la religion chrétienne, dans les jouissances matérielles de la vie et dans la satisfaction des sens. Les richesses des rois francs, à cette époque, étaient considérables ; elles provenaient des grands revenus que leur donnaient des fonds de terre disséminés dans toutes les parties du royaume : c'était sur ces revenus qu'ils vivaient, comme auraient pu le faire des particuliers opulents.

Le trésor personnel du roi, qui consistait en métaux précieux et en pierreries, était renfermé dans un coffre-fort dont le prince gardait lui-même la clef. Jamais il n'en sortait de l'argent pour payer les dépenses du gouvernement ou des armées. Les ducs ou gouverneurs des provinces et les autres officiers publics, comtes ou grafions, percevaient, pour les besoins généraux et particuliers, certaines contributions dont nous connaissons mal la nature et la quotité. Ces produits étaient entièrement abandonnés à leur discrétion. C'est là ce qui contribua surtout à leur donner un pouvoir qui ne devait pas tarder à devenir redoutable aux princes eux-mêmes. Le trésor du roi ne percevait rien également sur les droits de péage établis aux portes des villes ; ces péages appartenaient à chaque municipalité et étaient destinés à pourvoir aux dépenses de la cité.

Clotaire conserva son immense pouvoir pendant deux ans, et il ne reste qu'un seul souvenir de ce temps : le meurtre atroce de son fils Chramme, qu'il fit brûler vif dans une chaumière avec sa femme et ses deux filles, pour le punir de s'être révolté de nouveau. Il mourut bientôt après lui-même à Compiègne (561), en s'écriant, dans le délire de la fièvre : « Quel est donc ce roi des cieux, qui tue ainsi les plus puissants rois de la terre ! »

Clotaire Ier laissait quatre fils au moment de sa mort : Caribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert. Ils furent reconnus tous les quatre comme ses héritiers et comme ayant un droit égal aux États qui formaient sa succession. Après quelques

contestations, préludes des guerres civiles qui allaient désoler la terre des Francs, ils prirent pour bases de leur partage celui qu'avaient fait entre eux autrefois les fils de Clovis. Quatre capitales et quatre cours existaient depuis un demi-siècle; les leudes et les grands, attachés à chacune de ces cours, et les villes elles-mêmes augmentées, enrichies par la présence de tous ces souverains, favorisèrent le maintien de la division de l'empire. Ces villes étaient Paris, Orléans, Soissons et Metz, autour desquelles les Francs voyaient leur patrie tout entière, malgré la vaste étendue de leur monarchie.

En effet, si on excepte la presqu'île Armoricaine, qui était tributaire et non sujette, c'était dans l'espace de la Gaule compris entre le Rhin, la Loire et la mer qu'était réellement la nation franque; cette grande contrée se trouvait alors partagée en deux parties, limitées par une ligne qui s'étendait, du nord au sud, depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'au point où se trouve aujourd'hui Bar-sur-Aube. La partie orientale s'appelait *Austrasie*, et la partie occidentale, *Neustrie*. On ne s'accorde pas sur l'étymologie de ces deux noms. Le sort régla le partage des États de Clotaire entre ses fils : Caribert eut Paris; Gontran, Orléans; Chilpéric, Soissons, et Sigebert, Metz. Il est à remarquer que la Neustrie renfermait trois de ces capitales, Paris, Soissons et Orléans; Metz seul se trouvait en Austrasie.

Outre l'Austrasie et la Neustrie, l'empire des Francs comprenait alors une grande partie de la Germanie, et, dans les Gaules, les royaumes d'Aquitaine et de Bourgogne, nouvellement conquis. Mais les vainqueurs avaient formé peu d'établissements dans ces pays, qu'ils considéraient toujours comme étrangers. Les grandes provinces germaniques furent regardées comme une annexe de l'Austrasie et échurent à Sigebert, roi de Metz; la Bourgogne fut donnée à Gontran, qui quitta Orléans et fixa sa résidence à Châlons-sur-Saône. Caribert, roi de Paris, eut l'Aquitaine; ce dernier prince mourut après quatre ans de règne, et ses États furent partagés entre ses

trois frères, ce qui contribua à confondre et à rendre plus incertaine la géographie de cette époque.

Le règne de Clovis et de ses fils avait été glorieux pour la nation franque; celui des quatre fils de Clotaire se passa presque tout entier dans de sanglantes et honteuses guerres civiles. Ce ne fut plus l'autorité royale, mais la monarchie elle-même qui se trouva partagée. Les passions effrénées des conquérants et surtout des rois, leurs débauches honteuses, leurs vengeances atroces, leur avarice insatiable, et au-dessous d'eux de malheureuses populations opprimées et torturées par tous les moyens, sans aucun ordre civil pour les protéger, sans lien d'administration pour les gouverner, et sans d'autre appui que l'Église : voilà le triste tableau que nous présentent ou que nous laissent deviner, dans leurs récits, les historiens de la dernière partie du VIe siècle et du commencement du VIIe. L'ignorance et la barbarie avaient fini par surmonter les faibles rudiments de civilisation jetés par les Gallo-Romains et par le clergé catholique au milieu des Francs.

Toutefois, les avantages d'une société civilisée avaient été mieux conservés dans la Neustrie, à l'occident des possessions franques, que dans l'Austrasie, à l'orient. En Neustrie se trouvaient encore ces débris de civilisation romaine et ces richesses qui procurent tant de moyens de supériorité. La majorité de la population y était gallo-romaine; ses habitudes plus réglées et ses mœurs moins barbares s'y montraient moins rebelles à l'influence salutaire du clergé, et le principe d'autorité y était plus efficace.

Dans l'Austrasie, au contraire, les Francs et les autres peuples germains avaient fini par exclure ou absorber entièrement l'ancienne population. Cette contrée se trouvait sans cesse en proie aux fluctuations des différentes émigrations d'outre-Rhin. A peine une tribu commençait-elle à s'y fixer et à y fonder un établissement, qu'une autre venait lui disputer son butin et son territoire. En Neustrie, les souverains purent acquérir

promptement un pouvoir, et le peuple une consistance qui manquèrent pendant longtemps aux Austrasiens. Ainsi, la division du nord de la Gaule, en deux parties distinctes, n'était point une division insignifiante et purement nominale; elle exprimait un fait notable et permanent qui ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur la société franque, et d'augmenter les désordres de cette époque. La rivalité des deux fameuses reines Frédégonde et Brunehaut ne fut que l'effet et, pour ainsi dire, le symbole de la lutte qui s'établit entre ces deux royaumes, et de ce mouvement général qui poussait alors la France germaine contre la France romaine.

Nous allons exposer ici brièvement les événements les plus remarquables de cette rivalité célèbre, qui causa des perturbations si grandes dans la Gaule tout entière.

Sigebert s'était éloigné le premier des habitudes grossières des autres rois francs, successeurs de Clovis, qui semblaient se jouer, sans pudeur, du lien du mariage, et vivaient avec des concubines. Ce prince voulant contracter une alliance honorable, épousa Brunehild ou Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Visigoths. A l'éclat de la beauté, et à toutes les grâces de son sexe, cette jeune princesse joignait des qualités qui font les grands hommes : un esprit vaste et cultivé, et un caractère d'une vigueur peu commune. Quand elle parut à la cour de Sigebert, elle attira tous les regards. Bientôt elle sut prendre sur son mari un ascendant que jamais, jusqu'alors, femme n'avait eu sur un roi franc. Fière et avide de pouvoir, elle intervint, comme une puissance d'un ordre nouveau, dans la lutte qui commençait à s'engager entre les rois francs et les leudes.

Chilpéric voulut imiter l'exemple de son frère; il renvoya toutes ses concubines, et obtint la main de Galswinta, sœur de Brunehaut. Au nombre des femmes renvoyées, il s'en trouvait une qui, douée de qualités supérieures, belle, ambitieuse, comme Brunehaut, et aussi ferme qu'elle dans ses

desseins, avait su s'emparer du cœur du roi : c'était Frédégonde. Après s'être effacée pendant quelque temps avec habileté, et avoir laissé passer la première ardeur de Chilpéric pour sa nouvelle épouse, elle reparut peu à peu à la cour, et ne tarda pas à reprendre son empire sur ce prince. Galswinta fut d'abord persécutée, puis abreuvée d'outrages; enfin, un jour on la trouva étranglée dans son lit; quelque temps après, Frédégonde s'asseyait sur le trône de Soissons, à côté de Chilpéric, devenu son époux.

Pour venger sa sœur, Brunehaut suscita, contre Chilpéric, les autres rois francs ses frères, et la guerre civile qui devait désoler l'empire des Francs, durant un si grand nombre d'années, commença entre les fils de Clotaire. Chilpéric fut d'abord chassé d'une partie de ses États, et il aurait été détrôné sans l'intervention de Gontran. Ce dernier prince voyait alors ses propres États menacés par le khan ou chakhan des Avares. D'un autre côté, il se montrait peu délicat sur la condition et le nombre de ses femmes; il parvint à fléchir la colère de Sigebert; des villes et des terres furent cédées à Brunehaut afin de l'apaiser, et les princes, pour faire cesser des hostilités qui devaient être bientôt reprises, partagèrent entre eux les États de leur frère Caribert, dont la mort avait eu lieu à cette époque.

Chilpéric demeura roi de toute la Neustrie, Sigebert garda l'Austrasie et les possessions franques en Germanie; Gontran conserva la Bourgogne. Ils eurent tous les trois des terres et des villes dans l'Aquitaine. Caribert avait été roi de Paris; quoique cette ville se trouvât dans la Neustrie et semblât faire partie des États de Chilpéric, chacun des trois frères survivants voulait l'avoir, à cause de son importance, et ils s'en disputèrent vivement la possession. Enfin, après de longs débats, ils firent une convention bizarre et fort dangereuse par les graves événements qui devaient s'y rattacher; ils convinrent que Paris appartiendrait par tiers à chacun d'eux, et

qu'aucun des trois ne pourrait y entrer sans l'autorisation des deux autres, sous peine de perdre sa part.

Mais, malgré les traités et les conventions, la guerre ne tarda pas à recommencer entre le roi de Neustrie et le roi d'Austrasie. Chacun de ces deux princes était excité par les passions jalouses et haineuses qui animaient les deux pays l'un contre l'autre; et ils étaient si enclins, de part et d'autre, à reprendre les hostilités, qu'il importe peu de chercher lequel des deux fut l'agresseur.

Il paraîtrait que Chilpéric, maître, jusqu'à un certain point, de choisir le théâtre de la guerre, le fixa dans l'Aquitaine. Par ses ordres, Clovis, son fils cadet, pénétra dans la Touraine à la tête d'une armée, et arriva jusqu'à Bordeaux; mais il fut battu et obligé de fuir.

Chilpéric, plein de courroux, ordonna aussitôt à son fils aîné Théodebert d'aller le venger, et ce dernier prince, au mépris du serment qu'il avait fait quelque temps auparavant, de ne jamais porter les armes contre Sigebert, entra dans la Touraine, à la tête des Francs Neustriens. L'armée des Austrasiens s'y trouvait sous les ordres d'un duc, lieutenant de Sigebert; Théodebert le défit complétement, s'empara de Tours et de Poitiers, dont il massacra les habitants, et incendia presque tous les villages de la Touraine. Passant ensuite dans le Velai, le Gévaudan et les autres provinces austrasiennes, il porta partout la ruine et la destruction. Suivant saint Grégoire, alors évêque de Tours, ses bandes barbares brûlaient les églises, pillaient les couvents, tuaient les prêtres, violaient les religieuses, et répandaient sur ces malheureuses contrées toute la désolation d'une guerre sans pitié ni miséricorde.

Sigebert ne pouvait aller défendre alors ses possessions d'outre-Loire, à cause de l'éloignement de ces contrées et de l'opposition que lui faisait Gontran, dont les États se trouvaient entre l'Aquitaine et l'Austrasie. Cependant, la haine des deux frères augmentait chaque jour, comme celle

des deux pays, et se nourrissait par la guerre même; cette haine, constamment envenimée par les deux reines Frédégonde et Brunehaut, devint acharnée et implacable.

Le roi d'Austrasie, voyant qu'il ne pouvait attendre Chilpéric dans l'Aquitaine, se détermina à transporter le théâtre de la guerre dans la Neustrie elle-même. Il appela à lui les nations germaniques d'outre-Rhin qui se trouvaient associées à la monarchie franque, sans avoir encore adopté cependant la religion chrétienne ni aucune des habitudes de la vie civilisée. Elles accoururent avec empressement, attirées par l'espoir du pillage, et Sigebert voyant doubler ainsi le nombre de ses troupes, se jeta dans la Neustrie. Il brûla tous les villages des environs de Paris, et leurs habitants, devenus la proie des barbares Germains, furent emmenés au delà du Rhin. Il s'avança ensuite vers Chartres où s'était retiré le roi Chilpéric. Celui-ci, effrayé par la renommée des redoutables bandes de Germanie, que Sigebert traînait à sa suite, lui fit demander la paix. Des grands neustriens et austrasiens s'interposèrent, et Sigebert se laissa fléchir, moyennant la restitution de tout ce qui lui avait été enlevé en Aquitaine; il s'engagea à se retirer avec ses auxiliaires d'outre-Rhin.

Mais, cette condition n'était pas facile à remplir. Les barbares n'avaient suivi Sigebert que dans l'espoir de piller en toute liberté les contrées où il les menait. Ils disaient que vouloir ainsi les renvoyer sans butin, c'était leur manquer de foi, et, se répandant de tous côtés, ils mettaient à sac et à pillage les villages de la Neustrie où ils passaient. Ce ne fut qu'à force d'intrépidité et de fermeté que Sigebert parvint à renvoyer au delà du Rhin, ces dangereux auxiliaires.

Chilpéric n'était pas de bonne foi dans le traité de paix qu'il venait de conclure avec Sigebert; il ne voulait que gagner du temps, pour reprendre les hostilités à sa convenance. Quand il vit les troupes de son adversaire dispersées, il fit alliance avec Gontran, roi de Bourgogne, et entra de nouveau dans les

États de Sigebert, tant en Aquitaine que dans l'Austrasie. Sigebert pénétré de ressentiment et de colère, rassemble aussitôt se troupes, rappelle les barbares de Germanie, force Gontran à quitter le parti de Chilpéric, et vient à marches forcées camper sous les murs mêmes de Paris. Une terreur inexprimable s'était emparée des Neustriens, qui avaient encore présents à la mémoire les ravages et les dévastations des hordes germaines. Chilpéric, abandonné de tous ses leudes, est forcé de fuir et d'aller s'enfermer dans Tournai avec ses enfants et sa femme Frédégonde. Toute la Neustrie reconnaît aussitôt l'autorité de Sigebert, et ce prince allait être proclamé roi de cette partie de la Gaule, lorsqu'il fut assassiné par deux serviteurs de Frédégonde, auxquels cette femme avait su inspirer une dévouement poussé jusqu'au fanatisme. Délivré ainsi par ce crime d'un péril qui avait mis sa vie même en danger, Chilpéric recouvra tous ses États; il revint à Paris où il trouva la reine Brunehaut et ses deux filles encore en bas âge. Il l'envoya en exil à Rouen, et la confia aux soins de l'évêque Prétextat.

Un jeune enfant âgé de cinq ans, nommé Childebert, fils unique de Sigebert, se trouvait aussi à Paris avec sa mère et ses sœurs, quand son père fut assassiné; l'indépendance politique de l'Austrasie était attachée à sa vie, et il est douteux que Chilpéric l'eût épargné, s'il l'eût tenu en son pouvoir. Mais un duc austrasien parvint à l'enlever, avant l'arrivée de ce prince; il le porta en Austrasie, où il fut proclamé roi, sous la tutelle d'un conseil composé des grands du pays.

Au milieu de cette horrible guerre civile et de ces désordres, la mort vint frapper saint Germain, vingtième évêque de Paris (576). Malgré son grand âge, ce saint prélat remplissait toutes les fonctions de l'épiscopat avec un zèle ardent et une charité sans bornes. Souffrant cruellement des maux qui accablaient les malheureuses populations de la Gaule, et surtout le peuple de la capitale, il avait engagé Gontran, roi de Bourgogne, à faire assembler le quatrième concile de Paris.

Ce concile, composé de trente-deux évêques, s'était réuni dans l'église de Saint-Pierre, qui fut plus tard Sainte-Geneviève (573). Il avait proposé des accommodements pour terminer la querelle de Sigebert et de Chilpéric; mais ces deux princes n'avaient pas tenu compte de l'avis des évêques. Plus tard, au plus fort de la guerre civile et des massacres, saint Germain écrivit à Brunehaut une lettre pathétique qui nous est restée; elle est empreinte de la tristesse profonde qui remplissait le cœur des hommes sensibles et un peu cultivés, à cette époque de violence et de barbarie. Les prières et les larmes du saint évêque furent sans aucun effet sur cette reine et sur son mari; et le prélat éprouva que la haine la plus violente est celle qui naît dans le cœur de deux frères ou de deux pays d'une origine commune. Le corps de saint Germain fut enterré dans l'église de Saint-Vincent et Sainte-Croix. Dès lors, cette église fut appelée de son nom, Saint-Germain-des-Prés, à cause de sa situation au milieu d'une prairie qui forme aujourd'hui un des quartiers du faubourg Saint-Germain. Le roi Chilpéric qui était versé dans la littérature latine, fit lui-même l'épitaphe du saint. Cette épitaphe est rapportée par Aimoin.

Parmi les services importants que le saint prélat avait rendus à l'Église et à la société tout entière, il faut mettre en première ligne l'état florissant où ses soins éclairés avaient fait parvenir l'école de la cathédrale, ainsi que l'école monastique de Saint-Germain-des-Prés.

Depuis l'établissement du christianisme dans la Gaule, l'éducation et l'instruction de la jeunesse y étaient passées entre les mains des évêques et du clergé. Au temps de la domination romaine, l'épiscopat s'y faisait déjà remarquer par les soins incessants qu'il apportait à la création et au maintien de ses écoles. Après l'invasion, ces soins devinrent plus grands et plus actifs. A mesure qu'elle voyait augmenter parmi les hommes la faiblesse de l'esprit, c'est-à-dire l'ignorance, et la

faiblesse du cœur, c'est-à-dire les passions, la religion dont la mission est de secourir tous les genres de faiblesse, redoublait de sollicitude et de zèle. L'ensemble de l'éducation prenait, dès lors, un caractère plus noble, plus élevé et plus moral. L'on enseignait aux enfants les éléments des lettres, pour faire servir cette première instruction à une connaissance plus parfaite des vérités de la religion et des devoirs de sa morale. On cultivait l'esprit, afin qu'il apprît mieux la loi sublime qui devait régler tout ensemble l'esprit, le cœur et les sens. Devenu aussi un moyen de perfectionner l'homme moral, l'enseignement vint se placer tout naturellement parmi les institutions charitables que fit naître l'esprit du christianisme; il s'étendit à tous les états et à tous les membres de la société chrétienne, sans exception, et, les yeux maternels de la religion suivant avec plus de tendresse encore les besoins du pauvre que ceux du riche, l'éducation devint essentiellement gratuite.

Dans tous les diocèses de la Gaule, les évêques fondèrent des écoles chrétiennes; quelques-unes, mieux dirigées que les autres, devinrent aussi plus célèbres, et attirèrent des élèves étrangers. C'est ce qui eut lieu pour celles de Paris, pendant l'épiscopat de saint Germain. Le saint prélat ne cessa jamais d'y présider à l'ensemble de l'enseignement; il en faisait lui-même certaines parties, et confiait les autres à des clercs bien choisis. Ses élèves étaient nombreux. De tous les points de la Gaule septentrionale on envoyait à l'école épiscopale de Paris une foule de jeunes gens que la piété de leurs parents destinait au sacerdoce. Ils y étaient instruits avec le plus grand soin dans la science chrétienne, et élevés dans la pureté des mœurs ecclésiastiques. C'était là le fond de l'enseignement et de l'éducation. L'instruction comprenait en outre la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astronomie, l'arithmétique, la poésie, et en général les diverses parties des connaissances humaines qui formaient alors les *humanités* et les *arts libéraux;* ils y apprenaient également le plain-chant et

la musique. Après leur avoir donné les éléments de ces diverses sciences, on leur expliquait les Écritures saintes, on leur lisait les saints Pères et les auteurs ecclésiastiques. Outre le latin et le grec, on y enseignait plusieurs langues orientales, comme l'hébreu et le syriaque. C'est ainsi que par la permanence des écoles-cathédrales l'épiscopat préparait des lévites pour les autels, et travaillait en même temps à arracher la science à la barbarie et à la destruction.

Mais cette source si précieuse d'instruction n'était pas la seule. Les ordres monastiques, continuant leur rôle admirable dans la société chrétienne, avaient, eux aussi, ouvert de tous côtés de nouveaux asiles à l'étude. Avant, comme après l'invasion des barbares, une foule de monastères s'étaient établis dans toute la Gaule; on y suivait en général la belle règle de saint Benoît, et le travail d'esprit, lecture ou composition, formait déjà une occupation importante dans la vie des religieux. Dès l'année 555, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fondée aussi à Paris par saint Germain, d'après les ordres du roi Childebert, possédait une de ces précieuses écoles. Non-seulement on y élevait de jeunes clercs pour le ministère sacré, et des religieux pour le cloître; l'accès en était libre à toute la jeunesse. Des moines remarquables par leur science y donnaient des leçons aux enfants venus du dehors, et l'école de Saint-Germain-des-Prés, de même que toutes les écoles monastiques de la Gaule, se trouvait fréquentée par des laïques externes de tous les rangs, depuis le fils de l'humble lite jusqu'à l'héritier du fier antrustion. Les écoles épiscopales et monastiques étaient les seules maisons d'instruction qu'eussent alors les Gaules; les souverains, eux-mêmes, y envoyaient leurs enfants.

Dans les couvents, les éléments de l'instruction étaient à peu près les mêmes qu'à la cathédrale; on y lisait les Pères grecs, comme les Pères latins : aussi tous les moines étaient-ils instruits dans la connaissance des deux langues.

Le couvent possédait une bibliothèque qu'enrichissait chaque

jour le travail assidu d'un grand nombre de frères copistes. L'abbé lui-même faisait souvent les leçons des jeunes moines qui duraient ordinairement trois heures.

L'état florissant où saint Germain était parvenu à porter les écoles de Paris, l'école épiscopale surtout, dura quelque temps après sa mort. Ces écoles surent se maintenir dans une position satisfaisante, durant la période de décadence de la race mérovingienne, et même pendant les désordres de toute espèce qui accompagnèrent la seconde invasion des Germains dans les Gaules.

A Rouen, Brunehaut, hier encore toute-puissante, se voyait dans la captivité et à la merci de ses ennemis; mais pendant son séjour à Paris, cette femme remarquable avait inspiré une vive passion à Mérovée, second fils de Chilpéric et d'Andovère; le jeune prince quittant secrètement la cour et Paris, arrive à Rouen et parvient à décider l'évêque Prétextat, son parrain, à le marier avec la veuve de Sigebert.

Cette nouvelle remplit Chilpéric de colère; il vient à Rouen lui-même, s'empare des deux nouveaux époux, renvoie en Austrasie Brunehaut qu'il redoute encore, et fait déposer l'évêque Prétextat par une assemblée de prélats qu'il avait gagnés. Un peu plus tard il fait tonsurer et enfermer Mérovée dans un monastère. Le jeune prince parvient à se sauver; mais Chilpéric, excité par Frédégonde, le persécute sans relâche, et ne cesse de le poursuivre qu'il ne se soit donné lui-même la mort. Après Mérovée, c'est le tour de Clovis, dernier fils d'Andovère; la dyssenterie avait enlevé coup sur coup (en 580) les trois enfants que Frédégonde avait eus de Chilpéric. Cette reine, irritée de voir que tout l'héritage du roi son mari va passer à Clovis, fait poignarder le jeune prince, du consentement de Chilpéric; puis la sœur de sa victime, Basine, est enfermée dans un couvent, et sa mère Andovère est étranglée.

Pendant que Frédégonde se baigne ainsi dans le sang des princes qu'elle redoutait, Chilpéric, reprenant ses projets de

conquête, profite de la minorité de Childebert II, roi d'Austrasie, pour s'emparer du Poitou, du Quercy, de la Saintonge et du Limousin dans l'Aquitaine; il fait faire aussitôt un cadastre général des terres et des maisons, taxe les champs, les vignes, les esclaves avec la dernière rigueur, organise partout un système suivi d'exactions, et exerce sur ces malheureuses contrées une tyrannie si dure que, selon un évêqne contemporain, les populations croyaient descendre du paradis en enfer. Quelques-unes de ces provinces se soulèvent, mais leur révolte est aussitôt réprimée et noyée dans le sang.

En Austrasie, Brunehaut, depuis son retour de Rouen, se trouvait en face d'hommes puissants qui s'étaient emparés des hautes fonctions, au nom de Childebert. Ils craignaient et détestaient la mère du prince, comme représentant la puissance royale, et ils étaient bien décidés à ne point partager le pouvoir avec elle. L'on vit alors prendre une nouvelle animation à cette lutte politique et morale qui déjà, depuis plusieurs années, s'était établie entre la royauté mérovingienne et les grands propriétaires francs représentant l'ancien esprit de liberté germanique. Cette lutte existait également en Neustrie; mais là, l'aristocratie plus éparse et plus mêlée de Gallo-Romains se trouvait plus faible et était plus menacée par ses rois. Les Francs Austrasiens, au contraire, formaient une noblesse homogène et une masse compacte systématiquement ennemie du souverain.

En face de cette ligue redoutable et de circonstances aussi difficiles, le courage ferme de Brunehaut ne faiblit pas. Grâce à son adresse merveilleuse et à l'ascendant de sa supériorité en tous genres, elle parvint à organiser autour d'elle un parti royal qu'elle pût opposer à l'aristocratie austrasienne. Ce parti fût composé principalement d'anciens habitants du pays, qui étaient plus accoutumés que les guerriers barbares à obéir et à servir. De là naquit, selon les desseins de Brunehaut, une rivalité à sa cour même entre le parti romain et le parti ger-

main. Un peu plus tard, les officiers du souverain, appelés maires du palais, devaient se placer par degrés à la tête du parti germain, et leur triomphe allait être celui de la nation conquérante sur la cour alliée à la nation vaincue. Ce fut au milieu de ces luttes complexes et des orages produits par toutes ces rivalités, que se passa en Austrasie la minorité de Childebert II.

Dans la Neustrie, les malheureuses populations étaient foulées et souffraient cruellement sous l'autorité tyrannique de Chilpéric et de Frédégonde. Cette princesse avait eu huit enfants du roi, son mari; un seul, Clotaire II, devait survivre à son père ; elle avait aussi une fille, nommée Rigonthe, déjà nubile. Leuwigilde, roi des Visigoths d'Espagne, obtint sa main pour son second fils, Récarède. Lorsque cette jeune princesse sortit de Paris pour aller trouver son époux, elle emporta des trésors considérables qui lui furent donnés pour dot. Elle fut aussi suivie par un grand nombre de serfs fiscaux, qu'on réduisit pour elle en esclavage. « Chilpéric, dit Grégoire de Tours, ordonna d'enlever plusieurs familles des maisons fiscales et de les mettre dans des chariots; un grand nombre de ces hommes pleuraient et ne voulaient pas partir; il les fit jeter en prison, pour pouvoir les envoyer ensuite plus aisément à sa fille. On assure que plusieurs d'entre eux, craignant d'être séparés de leurs parents, s'étranglèrent de désespoir. Mais Chilpéric se montrait inflexible; le fils était enlevé à son père, la fille à sa mère; ils partaient au milieu des gémissements et des malédictions. Les pleurs et les larmes qu'on répandit alors à Paris pouvaient se comparer à ceux qu'on versa autrefois en Égypte. D'autres personnes qui, quoique de naissance plus relevée, étaient également contraintes de partir, firent leur testament pour donner tous leurs biens aux églises, et déclarèrent qu'il serait exécutoire au moment de leur entrée en Espagne, comme si elles étaient mortes. Chilpéric, ayant convoqué les Francs notables et le reste de ses leudes, célébra les noces de sa fille, et l'ayant remise

aux ambassadeurs des Goths, il leur donna aussi de grands présents. »

Rigonthe partit ainsi avec cinquante chariots chargés d'or, d'argent, de bijoux, de riches vêtements et d'autres objets précieux. Son cortége était de quatre mille hommes, sans compter les leudes et les officiers de toute espèce qui en faisaient partie. Cette bande mettait à contribution et à pillage les lieux où elle passait; mais les événements qui avaient lieu pendant ce temps à Paris la firent disperser bien avant son arrivée en Espagne. Chilpéric s'était établi à sa maison de campagne de Chelles, à quatre lieues de la capitale, et s'y livrait au plaisir de la chasse. Un soir, aux approches de la nuit, comme il revenait de la forêt et qu'il descendait de cheval, la main appuyée sur l'épaule de son page, un homme inconnu s'approcha de lui et le frappa vivement d'un coup de couteau sous l'aisselle, et de deux coups au ventre. Il tomba et rendit presque aussitôt le dernier soupir. Les instigateurs de cet assassinat restèrent ignorés. Les uns l'attribuèrent à des leudes austrasiens, d'autres à Brunehaut, et le plus grand nombre à Frédégonde. Chilpéric, disait-on, venait de découvrir une intrigue d'amour de cette femme avec un leude puissant de la Neustrie, nommé Landri, et Frédégonde, placée entre une punition de mort et l'assassinat de son mari, s'était aisément décidée pour ce dernier parti.

Grégoire de Tours appelle Chilpéric le *Néron*, l'*Hérode* de son siècle. En effet, ce prince, cruel par instinct, lâche, et méprisable jouet d'une femme abominable, avait tous les vices qui caractérisent les tyrans; il possédait cependant quelque culture d'esprit, et, comme Néron, il ambitionna la gloire littéraire. Il n'était pas demeuré étranger aux études théologiques, et il eut souvent les dehors de la dévotion, à la manière des barbares. Presque tous les auteurs lui attribuent la construction de Saint-Germain-l'Auxerrois. Avant Chilpéric, il existait à la place qu'occupe aujourd'hui cette église une petite

chapelle consacrée à saint Germain, évêque d'Auxerre, et peut-être même élevée par ce saint prélat, lors de son voyage de Paris à Nanterre. Quand les campagnes du voisinage, séparées de la Cité par la rivière et par le mur d'enceinte qui entourait peut-être la ville, se trouvèrent assez peuplées pour former une paroisse, saint Germain, évêque de Paris, sut persuader à Chilpéric de remplacer cette chapelle par une église. Elle fut consacrée à saint Germain d'Auxerre, pour lequel saint Germain de Paris professait la plus grande vénération. Voilà l'origine la plus probable de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Un des rois de la première race, Chilpéric ou l'un de ses successeurs, la dota richement. Pendant longtemps les évêques de Paris, sous la dépendance desquels se trouvait cette église, eurent les revenus d'une étendue considérable de terres et de prés situés dans le voisinage même. Ces terres forment aujourd'hui en grande partie les quartiers du Louvre et Saint-Honoré.

Aussitôt après l'assassinat de Chilpéric, Frédégonde s'était enfuie de Chelles à Paris avec ses trésors et son fils unique, Clotaire, alors âgé de quatre mois; elle courut chercher un refuge dans l'église cathédrale, et se mit sous la protection de l'évêque. De cet asile sacré, elle expédia sur-le-champ un messager à Gontran, roi de Bourgogne, pour le prier de la prendre sous sa protection et pour lui offrir la tutelle de son fils, avec la régence du royaume de Neustrie, pendant le temps de sa minorité. Gontran accourut aussitôt à Paris, à la tête d'une armée. Il fut accueilli avec faveur par les Neustriens et reconnu solennellement comme tuteur de Clotaire II.

Le roi Childebert, apprenant l'assassinat de Chilpéric, s'était hâté, de son côté, d'arriver sous les murs de Paris, afin de s'emparer de la tutelle du petit roi, et, au fond, pour devenir maître du royaume de Neustrie; mais on ne voulut même pas le recevoir dans la ville, et il fut obligé de se retirer, sans avoir pu se faire entendre. Ce mauvais accueil, qu'il considéra comme

une insulte et une injustice, l'irrita au plus haut degré. Il envoya demander à Gontran qu'on lui livrât Frédégonde, comme coupable d'avoir fait périr plusieurs de leurs proches parents, et qu'on lui restituât l'Aquitaine austrasienne, dont s'était emparé injustement Chilpéric, ainsi que le tiers de Paris qui avait été concédé à son père, Sigebert, par le traité de partage de 567. Gontran, fort de la puissance nouvelle que lui donnait le royaume de Neustrie, repoussa toutes les demandes de Childebert, et se déclara solennellement le défenseur de Frédégonde et de son fils, ainsi que de l'intégrité de ses États.

En même temps, pour s'attacher de plus en plus les esprits, il s'occupa d'opérer dans l'administration neustrienne des réformes réclamées par la justice et les besoins des peuples.

Mais malgré cette conduite prudente et sage, malgré sa popularité, Gontran ne se sentait ni à l'aise, ni même en sûreté dans un pays théâtre de tant de forfaits; il ne se montrait dans aucun lieu public sans être entouré de ses gardes. Ses craintes devenant tous les jours plus vives, il adressa un dimanche, à l'église même, cet étrange discours au peuple réuni pour assister au service divin : « Hommes et femmes qui êtes ici présents, je vous supplie de ne pas violer la foi que vous m'avez donnée, et de ne pas me faire périr, comme vous avez fait périr récemment mes frères. Laissez-moi vivre encore trois ans ; j'ai besoin de ce temps pour élever des neveux que je regarde comme mes fils adoptifs. Prenez garde qu'à ma mort vous ne périssiez avec ces enfants, alors qu'il n'y aura plus personne de ma race en âge de vous défendre les uns et les autres. » Grégoire de Tours, qui rapporte ce discours, dit qu'il produisit un bon effet, et que tout le peuple pria pour la conservation de Gontran.

Cependant Childebert, Brunehaut et les grands d'Austrasie, alarmés de la puissance de Gontran, lui opposent un prétendant au trône, nommé Gondovald, fils naturel de Clotaire Ier. La haine entre deux familles et les deux pays prend alors un

nouveau degré d'animation, et toutes les possessions neustriennes dans l'Aquitaine sont vivement attaquées. Cette lutte devient terrible ; Gontran, effrayé de voir tout le midi de la Gaule sur le point de se détacher de l'empire des Francs, se réconcilie avec Childebert, son neveu, malgré les intrigues des grands qui redoutent une union fatale à leur pouvoir. Bientôt après, cette réconciliation est scellée par le traité d'Andelot. Aux termes de ce traité, Childebert reste possesseur d'une portion de l'Aquitaine ; mais les leudes, de leur côté, y interviennent et y font insérer des clauses garantissant la sécurité de leurs possessions. Sur la demande de Frédégonde, le roi Gontran, afin de concilier de plus en plus les esprits, va tenir sur les fonts baptismaux, à Nanterre près de Paris, son neveu Clotaire II, alors âgé de sept ans. Deux ans après, il meurt à Châlons-sur-Marne.

Cette mort laisse un libre cours aux passions et aux fureurs que son esprit conciliant et sa modération avaient contenues pendant quelque temps. Childebert II, roi d'Austrasie, hérite de son royaume de Bourgogne et d'Orléans ; réunissant aussitôt ses troupes, il entre sur le territoire de la Neustrie. Landri, qui gouvernait ce royaume pour Frédégonde et au nom de Clotaire II, va au-devant des Austrasiens et les défait près de la petite ville de Trucy. Trois ans après cette défaite, Childebert meurt à vingt-cinq ans, en même temps que sa femme, empoisonné par Frédégonde, selon certains auteurs, ou, selon d'autres, victime de la puissante aristocratie de l'Austrasie, qu'il ne contenait qu'à force de violence et de cruautés.

Ce prince laisse deux fils, Théodebert, âgé de dix ans, qui est aussitôt déclaré roi d'Austrasie, et Thierry, âgé de neuf ans, qu'on reconnaît pour roi de Bourgogne. Les deux jeunes princes commencent à régner sous la tutelle de leur grand'mère Brunehaut. En Neustrie, Clotaire II avait onze ans. Ainsi l'empire des Francs tout entier se trouve alors sous l'autorité nominale de trois enfants, et sous l'administration réelle de deux

femmes. Malgré l'esprit supérieur et la fermeté des deux reines, les grands de l'un et de l'autre royaume profitent de la situation pour accroître leur pouvoir. Dans l'année 597, la reine Frédégonde meurt à Paris, au milieu de la prospérité. Son corps est inhumé dans l'église Saint-Vincent ou Saint-Germain-des-Prés, à côté de celui du roi Chilpéric, son époux. On voit encore aujourd'hui le tombeau qui était autrefois sur le lieu de sa sépulture. Il fut sans doute élevé à Frédégonde par la reconnaissance de Clotaire, son fils. Ce monument funéraire, un des six qui restent seuls des rois de la première race, est une des plus précieuses et des plus rares antiquités de Paris.

Le VIe siècle finit par une grande bataille entre les Neustriens et les Austrasiens. En effet, deux ans après la mort de Frédégonde, les deux jeunes rois de Bourgogne et d'Austrasie s'avancent sur les terres de la Neustrie à la tête d'une armée formidable; ils trouvent les troupes de Clotaire près d'un village nommé Dormeille, dans le Gatinais; ils les attaquent aussitôt et les mettent en pleine déroute. Clotaire s'enfuit à Paris, mais les deux frères l'y poursuivent, le forcent à faire la paix, et lui enlèvent la majeure partie de ses États. Le traité qui la règle réduit aux plus étroites limites le royaume de Neustrie; il ne laisse à Clotaire, avec Soissons, que le pays qui s'étend de cette ville jusqu'à la mer. Paris demeure entre les mains de Théodebert et de Thierry. Ensuite, dans le partage que les deux princes font entre eux du pays conquis, la vallée de la Seine est donnée au roi d'Austrasie, et celle de la Loire au roi de Bourgogne.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE LIVRE PREMIER.

Gregor. Turon. — Fredegar. *Chron.* — *Chroniques de S. Denis.* — Aimoin. — Jornandès, *De rebus geticis.* — Cassiodori *Chron.* — *Gesta regum franc.* — Hugo Flaviniac., *Chron. Virdun.* — Hadriani Valesii *Gesta Franc.* — Marii *Chron.* — Agathiæ *Histor.* — Isidori *Chron. Gothor.* — Fortunat. — Baluze, *Capitul. regum franc.* — De Brequigny et Du Theil, *Diplomata, chartæ,* etc. — Bolland. — Plusieurs vies des saints, par exemple de sainte Geneviève, de

sainte Clotilde, de saint Remi, etc., etc. — *Hist. du Languedoc*, par les Bénédictins de Saint-Maur. — Marculfe, *Formules.* — Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane.* — L'abbé Dubos, *Hist. critique de l'établissement de la monarchie française.* — Ducange, *Gloss.* — L'abbé Mably, *Considérations sur l'hist. de France.* — Hallam, *l'Europe au moyen âge.* — Gibbon, *Decline and fall.* — Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale.* — Guizot, *Hist. de la civilisat.; Mémoires; Essais sur l'hist. de France.* — Dubois, *Hist. ecclés.* — Aug. Thierry, *Lettres sur l'hist. de France.* — Pardessus, *Dissertat. sur la loi salique.* — Sauval, *Antiq. de Paris.* — L'abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris.* — Du Breuil, *Hist. de Paris.* — Félibien, *Hist. de Paris.* — Corrozet, *Hist. de Paris.* — Jean Grancolas, *Hist. de la ville et de l'univ. de Paris.* — Le Maire, *Paris ancien et nouveau.* — Malingre, *Hist. de Paris.* — Dom Bouillard, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.*

Depuis le xv[e] siècle, quatre à cinq cents ouvrages de divers auteurs ont été publiés sur Paris, soit pour raconter l'histoire de cette ville, soit pour décrire, en tout ou en partie, ses institutions, ses monuments ou édifices et ses rues. Quelques-uns, malgré leur médiocrité, leur insuffisance et leurs autres défauts, fournissent des documents précieux pour l'histoire de Paris. Voici les noms des plus connus de ces auteurs, avec la date de leurs ouvrages : = avant la révolution : Gilles Corrozet (1532), — Bonfons (1581), — Belleforest (1575), — Du Breuil (1605), — Dom Brice (1685), — Gérard Du Bois (1690), — le commissaire de police Delamarre (1705-1722), — Lenglet Dufresnoy (1724), — Sauval (1724), — Jean Grancolas (1728), — Piganiol de La Force (1742), — l'abbé Lebeuf (1754), — Saint-Foix (1754), — Félibien et Lobineau (1755), — Jaillot Renou de Chauvigné (1775), — Béguillet (1779-1781), — Hurtaut (1779), — Mercier (1781), — Berruyer, — D. Bouillard, — Brazier, etc., etc.; = et depuis la révolution : Saint-Victor (1808), — Dulaure (1821), — De Gaule (1834), — Touchard-Lafosse (1838), etc., etc.

LIVRE DEUXIÈME.

VIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État de la Neustrie et de la ville de Paris, au commencement du VIIe siècle. — La reine Brunehaut ; sa conduite politique, ses crimes, sa mort affreuse. — Malheurs des populations à Paris et dans la Gaule. — Concile tenu à Paris, pour y mettre un terme. — Clotaire II seconde les efforts des évêques. — Luttes entre la royauté et l'aristocratie franque. — Dagobert ; magnificence de sa cour, à Paris. — La prospérité renaît dans cette ville. — Saint Éloi ; ses fondations dans la capitale. — Accroissement de la population parisienne ; création de nouveaux quartiers. — Description topographique de Paris, sous Dagobert ; son industrie, son commerce, ses institutions charitables, son administration et son luxe. — Dagobert meurt.

Au moment où s'ouvre le VIIe siècle, nous trouvons presque toutes les possessions franques dans la Gaule, soumises aux deux rois d'Austrasie et de Bourgogne, Théodebert et Thierry. Paris même, et la région comprise entre Seine et Loire, jusqu'à l'Océan et aux frontières de la Bretagne, appartiennent un instant au royaume de Bourgogne. Le royaume de Neustrie, formant les États de Clotaire II, ne contient plus que le vieux pays salien et douze comtés ou cantons situés entre la Seine et l'Océan britannique.

Mais, quoique réduit à l'étendue d'un duché, par suite de la

défaite de Clotaire à Dormeille, ce royaume ne peut manquer d'exercer une grande influence sur les affaires des Francs dans la Gaule; il possède une puissance dans son nom même, auquel viennent se rallier de tous côtés des idées, des habitudes et des affections patriotiques. Cette puissance ne doit pas tarder à lui faire recouvrer son ancienne étendue et sa première force. Des querelles sanglantes, qui s'élèvent entre les deux rois vainqueurs, viennent hâter encore le moment de cette renaissance.

Quelque temps avant la bataille de Dormeille, le parti des grands d'Austrasie était parvenu à faire exiler Brunehaut de Metz. Elle s'était réfugiée en Bourgogne, auprès de son petit-fils Thierry. Dans ce pays, où elle trouve les mœurs moins barbares et les esprits plus façonnés à l'obéissance qu'en Austrasie, cette reine, toujours avide d'autorité, ne tarde pas à prendre le pouvoir souverain. Presque tous les auteurs s'accordent à dire que pour tenir le roi, son petit-fils, éloigné des affaires publiques, elle corrompt son cœur, l'entoure de maîtresses et l'enivre de voluptés; les courtisans, dont le crédit et la faveur augmentent en même temps que les vices du prince, s'empressent, comme c'est l'ordinaire, de la seconder avec toute leur adresse. Les hommes de bien, et le clergé surtout, se montrent indignés de cette conduite scandaleuse; les évêques reprochent hautement à la reine ses propres vices et ceux de son petit-fils; mais, selon les mêmes auteurs, elle se venge de leurs remontrances par des crimes : d'après ses ordres, saint Didier, évêque de Vienne, est assommé à coups de pierres; saint Colomban, Irlandais, est chassé avec ignominie, et ne doit son salut qu'à la protection dont le respect et la vénération des peuples le couvrent pendant sa route.

Lorsque Brunehaut se croit enfin maîtresse des hommes et des choses en Bourgogne, elle se hâte de satisfaire le vif ressentiment qu'elle nourrit contre l'aristocratie austrasienne. Sous un prétexte, elle fait naître la guerre entre les deux royaumes francs et les deux frères, ses petits-fils. Deux fois leurs

armées en viennent aux mains près de Toul et dans les champs de Tolbiac; dans le dernier combat, Théodebert est pris et mis à mort par Brunehaut, et un jeune fils du roi d'Austrasie est massacré par ordre de son oncle Thierry. Ce dernier prince meurt lui-même presque aussitôt après sa victoire, à l'âge de vingt-cinq ans, et les vastes États de la Bourgogne et de l'Austrasie n'ont plus pour souverains que quatre enfants, fils de Thierry, tous en bas âge.

La noblesse d'Austrasie, ennemie mortelle de Brunehaut, qui représente à ses yeux la puissance royale et limite son pouvoir, renaît alors à l'espérance; elle forme une ligue redoutable avec les grands de la Bourgogne et ceux des anciennes provinces neustriennes; afin de se donner un chef et un point d'appui qui leur manquaient, les nobles enveniment la haine de Clotaire pour Brunehaut et excitent son ambition par de grandes promesses; ce prince quitte aussitôt son petit royaume et entre dans les États de l'Austrasie avec son armée.

Malgré les efforts énergiques de Brunehaut, qui, à cette heure suprême et dans cette lutte à mort, conserve seule l'espérance, et ne s'abandonne pas elle-même quoique abandonnée de tous, les villes austrasiennes tombent successivement au pouvoir du roi de Neustrie. Il s'avance dans l'intérieur du pays sans pouvoir être arrêté, et vient trouver l'armée de la vieille reine sur les bords de l'Aisne. L'action commence aussitôt, mais ce n'est pas une bataille; les leudes et les officiers qui commandaient les troupes austrasiennes étaient ennemis de Brunehaut; au premier choc on voit leurs soldats tourner le dos et se disperser; Brunehaut, ainsi livrée par son armée, est prise avec sa fille et trois de ses petits-fils; le quatrième parvint à se sauver et on ne le retrouva jamais. On les mène à Clotaire qui commence par faire mourir deux des jeunes princes; il épargne le troisième qu'il avait tenu sur les fonts baptismaux; dans leurs vengeances, les Francs, rois et sujets, respectaient toujours le titre de filleul.

Quant à Brunehaut, Clotaire la tient durant trois jours entiers, dans des tortures dont l'histoire heureusement n'a pas su ou osé révéler les détails. Le quatrième jour, cette princesse, fille, femme et mère de rois, est promenée à travers les rangs de l'armée, montée sur un chameau et livrée à la risée des soldats. On l'attache ensuite à la fois par les cheveux, par un bras et un pied à la queue d'un cheval indompté, qui s'élance au galop et disperse de tous côtés ses membres déchirés.

Après le supplice atroce de Brunehaut et le meurtre ou la disparition de ses petits-fils, Clotaire II se trouve à la tête de tous les États francs qu'avait possédés son aïeul Clotaire Ier. C'était l'autorité royale que l'aristocratie austrasienne avait attaquée, en prêtant aide et secours au vainqueur, contre Brunehaut qui la personnifiait : aussi le triomphe du roi Clotaire II reste-t-il, au fond, l'échec le plus marqué que cette autorité ait subi jusque-là dans sa lutte contre les grands, représentant l'ancien esprit de liberté germanique. Par la chute et la mort de la vieille reine, Clotaire a jeté la couronne mérovingienne aux pieds de l'aristocratie ; la réunion des trois royaumes francs sous un seul sceptre n'est qu'apparente ; l'Austrasie et la Bourgogne gardent leurs noms et leurs anciennes limites ; ces deux États sont rétablis sous un gouvernement particulier et mis chacun sous l'autorité d'un maire du palais subordonné, ou censé l'être, au roi de Neustrie.

Pendant les rivalités sanglantes et les guerres civiles qui, depuis tant d'années, déchiraient l'empire des Francs, les souffrances des malheureuses populations s'étaient considérablement augmentées avec les désordres de tout genre inséparables des troubles civils, à une époque aussi barbare surtout ; l'Église elle-même avait vu la pureté de sa discipline altérée dans cette partie de la Gaule.

Aussitôt que la tranquillité publique parut rétablie, Clotaire naturellement pacifique, s'occupa de mettre un peu d'ordre dans les États de sa domination. Sur la demande du clergé, il

permit l'assemblée d'un concile à Paris, lieu de sa résidence ordinaire. Soixante-dix-neuf évêques s'y rendirent de tous les points de la monarchie franque; ce concile, le sixième de Paris, fut le plus nombreux de tous ceux qu'on avait tenus jusqu'alors en France. Il se réunit dans l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul (Sainte-Geneviève) et décréta quinze canons de discipline. Le 1er est porté contre la simonie qui devenait alors très-commune dans l'élection des évêques; il déclare que cette élection doit se faire gratuitement par le métropolitain, les comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville. Le 5e ordonne aux évêques de prendre, dans tous les cas, la défense des affranchis. Le 13e défend aux religieuses consacrées à Dieu de se marier. Le 14e renouvelle la défense de contracter des mariages incestueux. Les autres canons ont principalement pour but de maintenir la subordination des clercs envers leurs évêques, de régler et de limiter la juridiction ecclésiastique, de conserver le temporel des églises comme étant destiné aux frais du culte et au soulagement des malheureux, et enfin de favoriser l'exécution des testaments faits en faveur des pauvres.

Pour appuyer l'autorité de l'Église, Clotaire publia un édit en vingt-quatre articles, dans lesquels il recommande l'exécution des quinze canons du concile. Nous devons faire remarquer toutefois que cet édit a aussi pour but de les modifier un peu, sur un point essentiel qui touche à l'autorité royale. En effet, il porte que l'évêque sera d'abord élu par les suffrages du clergé et du peuple, et qu'ensuite, s'il en est jugé digne, *il sera ordonné en vertu d'un ordre du prince;* que s'il est choisi parmi les officiers du palais, son mérite et sa capacité seront une raison suffisante pour l'ordonner. Ainsi se trouve modérée la liberté des élections par l'obligation d'obtenir un commandement du prince pour pouvoir procéder à l'ordination. Les évêques n'en avaient pas parlé dans les canons du concile. Dans les autres articles de cet édit, le roi défend aux juges laïques

de prononcer sur les affaires des clercs, en matière civile; mais il leur permet de les juger et de les condamner en matière criminelle, à l'exception des prêtres et des diacres; il veut qu'on décharge le peuple de tous les nouveaux impôts qui le font murmurer. Il défend, sous peine de mort, d'épouser des vierges ou des veuves consacrées à Dieu.

Clotaire dressa cet édit de concert avec les évêques et les seigneurs de ses États. Le siége épiscopal de Paris était alors occupé par saint Céran. Ce prélat avait fait recueillir les actes des martyrs du nord de la Gaule et des premiers évêques de Paris. Il est à regretter, pour l'histoire de cette époque, que ce recueil ne soit point parvenu jusqu'à nous.

Le parti germanique, assez bien contenu par l'autorité royale jusqu'à la chute de Brunehaut, commençait à prendre une prépondérance marquée en Bourgogne et en Austrasie. Déjà les chefs de ce parti manifestaient ouvertement par des actes le surcroît de force que venait de leur donner la dernière révolution. Quoique moins forts et moins dangereux que l'aristocratie austrasienne, les grands de la Neustrie faisaient cause commune avec elle contre le pouvoir royal. Pour rompre, ou tout au moins pour combattre ce concert menaçant, Clotaire s'appuya sur la population libre et s'étudia à se rendre partout populaire : il envoyait en Austrasie et en Bourgogne des officiers pénétrés de son esprit; d'un autre côté il attaquait séparément, et sous divers prétextes, les leudes formant le parti aristocratique; il en fit périr plusieurs pour des motifs supposés et uniquement parce qu'il les redoutait.

Cette lutte entre la royauté et l'aristocratie franque occupa tout le règne de Clotaire II. En définitive elle ne fut pas favorable au pouvoir royal; car ce prince à sa mort, qui arriva en 628, laissa les leudes francs, dans toute la monarchie, plus forts et plus exigeants qu'il ne les avait trouvés en montant sur le trône. Clotaire II mourut à Paris, et fut enterré dans l'église de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés).

Dagobert, son fils aîné, lui succéda. Ce prince était déjà depuis huit ans roi d'Austrasie : Clotaire II s'était vu forcé de faire cette concession aux Austrasiens pour faire cesser leurs plaintes et pour éviter qu'ils ne se donnassent un roi étranger à sa famille.

Aussitôt qu'il fut maître de toute la monarchie franque, à l'exception d'un espèce d'apanage qu'il laissa à son frère Caribert dans l'Aquitaine, le nouveau souverain quitta la ville de Metz, capitale du royaume d'Austrasie, et vint s'établir à Paris. Dagobert continua l'œuvre de son père avec beaucoup de suite et d'énergie. Constituer la royauté comme un pouvoir social et régulier dans toute la monarchie franque, et soumettre les leudes rebelles à ce pouvoir, tel fut pendant tout son règne, le but de ses constants efforts. Comme son père il s'appuyait sur la masse de la population.

Voulant manifester son pouvoir d'une manière éclatante en montant sur le trône, il entra dans la Bourgogne avec un grand appareil et y fit une espèce d'expédition de grand justicier, présidant partout les *malls* ou assises des comtés, et les curies des villes, frappant de terreur les puissants et les leudes, dit la chronique, portant la joie dans l'âme des pauvres qui avaient le bon droit pour eux, ne faisant acception de personne, ne recevant point de présents, et rendant partout la justice, sans prendre le temps de manger ni de dormir. L'année suivante, il parcourut l'Austrasie avec le même appareil royal, faisant sentir son pouvoir aux forts et aux grands, oppresseurs du pauvre, se montrant juste pour tous, pour les faibles surtout, et gagnant ainsi cette popularité des masses dont il avait besoin pour abattre la puissance des leudes. Après cette manifestation de force et de justice, il revint dans la Neustrie dont il aimait les populations moins barbares et plus soumises à la puissance royale. Il habita constamment Paris ou les villas du Parisis que son père lui avait laissées.

Les commencements du règne de Dagobert furent brillants.

A Paris, sa cour avait quelquc chose du faste et de la magnificence des monarques de l'Orient. A cette epoque, les villes maritimes de la Syrie étaient les entrepôts du commerce de la Méditerranée. Les négociants de ces villes, attirés par l'appât d'un profit énorme, pénétraient dans toutes les grandes cités des Gaules, au risque de se voir dépouillés et même de perdre la vie. Paris, centre de l'empire franc et si bien situé pour le commerce, était surtout fréquenté par ces marchands étrangers et se trouvait le vaste entrepôt des productions orientales. Ajoutons que c'était dans ce grand marché que venaient s'offrir les dépouilles et les richesses de tout genre enlevées à l'Italie, à l'Espagne et à la Gaule méridionale par les Francs, pendant les nombreuses expéditions qu'ils avaient faites dans ces riches contrées.

Aussi la cour du roi Dagobert étalait-elle, à Paris, un luxe et une splendeur jusqu'alors inconnus parmi les Francs. Les riches étoffes de l'Asie et les soies éclatantes de la Chine couvraient le roi et les courtisans. Des pierreries d'un prix infini étincelaient sur les bandeaux et sur les ceintures d'or des officiers et des femmes du palais. Il faut dire toutefois qu'au milieu de cette magnificence importée d'Orient, on aurait cherché en vain le beau dans l'art ou le goût antique. Ce qui plaisait à ces conquérants barbares et grossiers, ce qui flattait leur orgueil et leur vanité, c'était ce qui avait de la splendeur, de l'apparence, tout ce qui jetait un vif éclat. Les générations suivantes n'ont rien reçu de particulier à cette époque qui révèle quelque goût ou un peu de poésie. Les seules œuvres d'art dont parlent les chroniques du temps sont un trône d'or massif, un certain nombre de châsses de saints et un tombeau de saint Denis qu'exécuta saint Éloi, d'après les ordres du roi Dagobert.

Ce saint, dont le nom est demeuré si populaire, était le plus habile orfévre de son siècle. Ses autres qualités éminentes l'avaient fait remarquer du roi, qui l'admettait dans son in-

timité; il lui donna la charge de trésorier de la couronne. Quoique vivant à la cour, Éloi conserva sa vertu et sa piété. Il se distinguait surtout par sa charité pour les pauvres, dont il savait toujours soulager les souffrances, et pour les esclaves, qu'il rachetait en grand nombre. Il avait un crédit sans bornes auprès de Dagobert; son grand amour de Dieu et du prochain lui faisait trouver sans cesse les moyens de l'appliquer à la la guérison des maux ou à l'adoucissement des douleurs si nombreuses dans la population de cette époque barbare; c'est ce qui rendit son nom si populaire. Il fonda plusieurs institutions de bienfaisance ainsi que des monuments religieux.

Parmi ces monuments, nous remarquons un monastère de filles qu'il fit construire à Paris, dans une maison que le roi lui avait donnée, près de son palais, dans la Cité. Il y assembla jusqu'à trois cents religieuses, et fit élever, à côté du couvent même, une église qui fut dédiée à saint Martial. Le monastère des religieuses de Saint-Éloi subsista longtemps sous le nom de son fondateur; par la suite, ses revenus furent attribués à l'évêché de Paris, la maison fut donnée aux barnabites, et l'église de Saint-Martial devint une paroisse. Le périmètre de cet ancien monastère, fermé d'abord par de hautes murailles, fut appelé, plus tard, ceinture de Saint-Éloi; de nos jours, la rue Saint-Éloi se trouve ouverte sur une partie de l'emplacement de cette église et de ce couvent. Éloi fabriquait lui même en métal les couvertures des basiliques; il bâtit, hors des murs de la ville, une chapelle qu'on appela *Saint-Paul-des-Champs*. Elle était contiguë à un cimetière destiné à la sépulture des religieuses de son monastère de Paris. C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Paul, une des plus considérables de Paris.

Aux vertus éminentes qui forment le parfait chrétien, Éloi unissait un extérieur séduisant, une éloquence naturelle, et cette solidité d'esprit ainsi que cette prudence remarquable qui rendent un homme capable des affaires les plus importantes. Aussi le roi Dagobert lui confia-t-il une négociation bien

délicate et bien difficile : celle de ramener sous son obéissance les Bretons qui s'y étaient soustraits depuis quelque temps. Éloi conduisit cette affaire à bonne fin. Judicaël, comte de ce pays, avait pris le titre de roi de Bretagne; Éloi sut lui persuader de faire sa soumission et d'aller à Paris déposer son hommage entre les mains de Dagobert.

La maison de saint Éloi, dans la Cité, était reconnaissable aux rassemblements de pauvres dont elle se trouvait habituellement assiégée. Ce fut sans doute sous son inspiration que Dagobert se montra constamment secourable envers les nécessiteux, libéral pour les églises, et occupé d'institutions de religion et de bienfaisance. Parmi les nombreuses fondations de ce prince, nous devons remarquer l'église Saint-Denis, qu'il fit reconstruire avec une magnificence royale. Marbres précieux, or, argent, pierreries, rien ne fut épargné dans cette reconstruction; on dit même qu'à cette occasion les portes d'airain de l'église Saint-Hilaire, à Poitiers, furent enlevées et placées à Saint-Denis. Dagobert fit aussi rebâtir à neuf le monastère qui était attenant à l'église et y joignit un hôpital pour les pèlerins; il les dota de revenus considérables pour le soulagement des pauvres et l'entretien d'une nombreuse communauté de religieux.

Le bourg de Saint-Denis prenait ainsi de l'importance et devenait peu à peu une ville; pour augmenter sa population, et en même temps pour favoriser de plus en plus le développement du commerce de Paris, Dagobert y établit cette grande foire annuelle qui depuis fut toujours si suivie. Ce genre d'institution, si utile et si populaire, devait, en multipliant les échanges, donner de l'activité aux différentes productions des pays voisins, dans un rayon étendu, et imprimer par contre-coup, une impulsion nouvelle au commerce de Paris lui-même.

Cette dernière ville était alors le centre de la vie et du mouvement des peuples de domination franque, comme elle se

trouvait l'entrepôt du commerce immense qui se faisait entre les contrées orientales et le nord de l'Europe. Outre les monuments, les édifices religieux et le palais de la Cité, dont nous avons parlé, Paris avait, au milieu de l'île même, une place spacieuse où aboutissaient un grand nombre de rues étroites, à figures serpentantes et disposées sans beaucoup d'ordre entre elles. L'on communiquait aux deux rives par deux ponts : l'un, appelé le Petit-Pont, construit sur le petit bras de la rivière au sud, en face des chaussées romaines conduisant au palais des Thermes ; l'autre, nommé le Grand-Pont, élevé sur le grand bras de la Seine, au nord. C'est près de ce dernier pont que s'étaient formées les grandes halles et hangars où l'on déchargeait les marchandises arrivées par eau, ainsi que les différentes provisions destinées aux habitants de la ville. Près des halles se trouvaient des hôtelleries spacieuses pour les personnes qui venaient des contrées septentrionales par les routes romaines de Rouen, d'Amiens, etc., etc.

Au bout du Petit-Pont, dans l'intérieur de la ville, se trouvaient aussi de grands magasins et quelques hôtelleries pour ceux qui arrivaient à Paris par les voies romaines d'Orléans, de Dreux, etc., etc. La ville n'avait que deux portes, placées à l'extrémité de chaque pont et communiquant ensemble par une rue directe mais un peu tortueuse : c'était la grande rue de Paris. Elle traversait la place et servait elle-même de débouché à un grand nombre de rues plus étroites qui la coupaient ou qui la suivaient parallèlement. L'île finissait, du côté de l'orient, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le milieu de la cathédrale, et à l'occident, au lieu où est la place Dauphine. Tout l'espace s'étendant maintenant à l'est, depuis le chœur de Notre-Dame jusqu'à la Seine, et à l'ouest, depuis la fin du palais de justice jusqu'à l'extrémité de la plate-forme de Henri IV, fut formé plus tard, par la réunion à la Cité de petits îlots séparés, et par de grands transports de terre.

Depuis longtemps déjà Paris sortait de sa première enceinte

et s'étendait peu à peu sur les deux rives. Les églises et les monastères, qu'y avaient construits les premiers rois francs, favorisaient incessamment ce développement extérieur. Sous le roi Dagobert, le nombre des maisons bâties hors de l'île était si considérable, que Paris avait déjà plusieurs gros faubourgs, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du fleuve. La partie septentrionale où se trouvaient déjà l'église et le monastère de Saint-Germain-l'Auxerrois, à l'ouest, et où fut plus tard construit Saint-Gervais, à l'est, devenait peu à peu le faubourg le plus peuplé, à cause du second port qui se formait vis-à-vis celui de la Cité, dans le lieu appelé plus tard la Grève. Sur la rive gauche, les églises et les monastères de Saint-Pierre et Saint-Paul (Sainte-Geneviève) et de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés) avaient également attiré un grand nombre d'habitants autour de ces édifices; et les deux points qu'ils occupaient formaient aussi des faubourgs considérables qui touchaient à la Seine. Toutefois, hors de ces deux points, les terrains qui faisaient face à la ville, au sud, se présentant en coteaux accidentés et pierreux, étaient jugés plus propres à la vigne; ils ne se couvrirent de constructions que beaucoup plus tard.

Le commerce immense qui se faisait à Paris y avait attiré un très-grand nombre de juifs. Ces hommes âpres au gain ne vivant qu'entre eux, détestant les chrétiens et les exploitant par tous les moyens, inspiraient depuis longtemps de grandes défiances aux populations chrétiennes. Le dernier concile de Paris leur avait défendu d'exercer aucune charge publique, même dans les armées, à moins qu'ils ne se fissent baptiser; il faut croire que le mécontentement qui suivit cette décision causa quelques troubles, puisque Dagobert ordonna, par un édit daté de 633, que tous les juifs qui ne confesseraient pas la foi de Jésus-Christ eussent à sortir de ses États dans un temps fixé. Beaucoup parmi eux se firent alors baptiser; mais un grand nombre aussi se retira, et depuis cette époque

jusqu'au règne de Charles le Chauve, on ne parla plus d'eux en France.

Tout en s'occupant de l'administration du royaume, des intérêts des pauvres et des soins de la religion, Dagobert ne négligeait pas la législation et la justice; il fit revoir et corriger par quatre jurisconsultes habiles les anciennes lois des Francs Saliens et Ripuaires, des Allemands et des Bavarois; Clotaire Ier et Childebert II avaient déjà fait successivement des changements à la loi salique. D'un autre côté, Thierry Ier avait aussi modifié la loi des Ripuaires, des Allemands et des Bavarois qui étaient soumis à sa domination. Dagobert travailla à purger cet ensemble de législation des dispositions barbares qu'on y trouvait encore.

Mais son bon vouloir et ses soins demeurèrent presque sans résultat utile. Les lois d'un peuple et d'un siècle ne marchent guère qu'après ses mœurs, et il ne pouvait être donné à une époque aussi grossière de produire une bonne législation. On remarque, toutefois, quelques légères améliorations dans l'édition de Dagobert. Les œuvres de bienfaisance et les donations religieuses y sont encouragées; le servage commence à se transformer en colonat; cette transformation est un progrès, et c'est l'Église qui le marque, en accordant trois jours par semaine, moyennant une redevance, aux serfs qui lui appartiennent.

Les biographes et chroniqueurs du VIIe siècle ne sont pas d'accord entre eux en parlant du roi Dagobert. Les uns, pleins d'admiration et d'amour pour ce prince, ont rempli sa vie de fictions et de merveilleux : ce sont ceux qui voyaient et aimaient dans lui le chef du peuple, l'adversaire des grands et des méchants, le roi qui faisait rendre la justice à tous, sans acception de personnes. Les autres le représentent comme un prince dissolu dans ses mœurs, s'appropriant les biens des leudes et et du clergé pour suffire à ses grandes dépenses : ce sont les chroniqueurs, séculiers ou moines, qui tenaient à la noblesse;

l'histoire impartiale et dégagée des passions du temps voit en lui un roi plein des qualités qui font le bon souverain, mais elle y aperçoit aussi le barbare aux instincts passionnés et poussés quelquefois jusqu'aux excès.

La splendeur de sa cour à Paris fut portée jusqu'à l'exagération d'un luxe sans bornes ni limites, et une fois dans cette voie, les mœurs publiques marchèrent rapidement vers la dépravation. Dagobert lui-même donna, pendant quelques années, l'exemple de la licence, en se livrant à l'amour des femmes et à tous les genres d'excès que cet amour entraîne après lui. Frédegaire dit qu'il avait à la fois trois reines et une multitude de concubines. Les dépenses énormes que cause toujours un luxe désordonné, les frais considérables de plusieurs expéditions guerrières que Dagobert avait été forcé de faire en Germanie, et la nécessité où il se trouvait d'entretenir par des dons continuels, la fidélité toujours chancelante d'un certain nombre de leudes, pesaient d'un poids bien lourd sur son trésor. Les péages et les autres revenus ordinaires ne pouvaient y suffire. Pressé d'argent, ce prince enleva de vive force et s'appropria une partie des terres fiscales ou bénéfices qui, concédés en principe aux grands et aux leudes, pour un temps limité, avaient fini par devenir des propriétés particulières assimilées aux propriétés alodiales. Bientôt ces terres ainsi reprises ne suffisant pas, il en vint jusqu'à enlever aux églises une partie des propriétés qui leur avaient été données.

Ces mesures, qui avaient l'odieux de tous les actes rétroactifs, furent regardées comme des spoliations. Elles portèrent un coup fâcheux à l'autorité royale, et fortifièrent le parti des leudes austrasiens, qui ne cessaient de haïr Dagobert et de machiner contre lui.

L'Austrasie avait son maire du palais particulier; le prince espéra amortir un peu les haines de l'aristocratie de ce royaume, en lui donnant pour roi son fils Sigebert. Cette nouvelle mesure, ainsi qu'il arrive toujours, fut regardée comme une con-

cession de la royauté; elle ne fit qu'attiser la haine des leudes et les rendre plus hardis. Cependant ils ne tentèrent rien contre Dagobert. Pépin de Landen, que ce prince, sans le vouloir, leur avait donné pour chef, en le nommant maire de l'Austrasie, parvint à les modérer un peu et à les arrêter pour le moment. Sa connaissance parfaite de la cour de Paris, et sa rare prudence en toutes choses, lui faisaient voir trop de force dans le pouvoir royal pour tenter un éclat prématuré qui ne manquerait pas de le compromettre inutilement, lui et son parti.

Au milieu de ces difficultés, le roi mourut de la dyssenterie à Saint-Denis, où il s'était fait transporter. Il avait trente et un ans. Son corps fut inhumé dans l'église même qu'il y avait construite. Ce prince, dont le nom est resté populaire en France, fut le dernier roi mérovingien qui sut porter le sceptre, et l'on peut dire que la royauté salique descendit dans la tombe avec lui.

CHAPITRE II.

Dégénération de la race de Clovis; les rois fainéants. — Délaissement de Paris. — Élévation graduelle des maires du palais. — Pépin de Landen et ses successeurs. — Affaiblissement des études et des lettres en général. — Les écoles-cathédrales restent presque seules debout. — Institutions charitables à Paris. — Le recueil de Marculfe. — La reine sainte Bathilde et le maire Erkinoald. — Monastères fondés ou secourus à Paris et dans tout le diocèse; œuvres de charité. — Le maire Ébrouin. — Supériorité des Francs Germains d'orient sur les Francs Romains d'occident.

Dagobert laissait pour héritiers de l'empire franc ses deux fils Sigebert III, âgé de neuf ans, roi d'Austrasie, et Clovis II, âgé de quatre ans, roi de Neustrie et de Bourgogne. Par le règne de ces deux enfants commence la série des rois mérovingiens, dite vulgairement des rois fainéants. Pendant cette période, qui ne fut guère qu'une anarchie d'environ quatre-vingts ans, les grands, et les officiers du palais surtout, parvinrent insensiblement et sans secousses à se mettre en possession de tout le pouvoir réel. Ces courtisans habiles et corrompus favorisaient par tous les moyens les passions désordonnées des jeunes rois, et ces princes, enfants issus d'autres enfants comme eux, perdaient, depuis leur bas âge, dans une débauche effrénée, le peu de forces de corps et d'âme qui leur restait encore. Ces rois mérovingiens étaient pères à quinze ans, et mouraient caducs à trente; le plus souvent même ils ne pouvaient pas atteindre cet âge, et l'on voyait la couronne passer d'un roi mineur à un autre roi mineur.

C'est à la prompte dégénération de la race de Clovis, et à cette succession rapide de minorités sur le trône des Francs, qu'il

faut attribuer les progrès et la puissance des maires du palais que les grands adoptèrent pour chefs. Pendant plusieurs règnes, cette magistrature nouvelle avait grandi en silence auprès du trône; insensiblement elle parvint à se faire admettre au partage des prérogatives royales. Après les avoir exercées longtemps, conjointement avec les rois et en leur nom, elle se les attribua toutes, sans exception, et finit par reléguer dans un cloître le dernier rejeton d'une famille dégénérée qu'elle avait dépouillée.

Voici quelles furent les phases successives de l'élévation des maires du palais. Sous les premiers rois mérovingiens on donnait le nom de *maire* à l'officier qu'on appelait comte de l'épargne ou de la maison pendant l'administration romaine. A cette époque, les fonctions de préfet du palais étaient entièrement différentes de celles du maire du domaine. La préfecture du palais, de même que la préfecture du prétoire, pendant l'administration romaine, était militaire et avait le commandement des troupes du palais chargées de la garde du prince; le maire du domaine, comme le comte de l'épargne sous les Romains, avait dans son département tous les domaines du souverain, et, par conséquent, les présidences de provinces, en tant qu'elles étaient relatives au domaine. Il surveillait la juridiction ainsi que la perception des revenus; il avait la haute main sur les serfs, les colons, les gens du fisc et les autres officiers subalternes; il faisait payer les salaires, et fournissait à toutes les dépenses du prince et de sa cour. Ces différentes fonctions firent du maire du domaine le dispensateur absolu du fisc, le juge né des affaires fiscales, le gardien du trésor royal, le surintendant du palais et le distributeur de toutes les récompenses; on l'appela alors *maire du palais*. Se trouvant investi de ces attributions considérables, il participa nécessairement à l'imposition du cens et à sa répartition. Enfin il parvint à joindre à la mairie du domaine la préfecture du palais ou de la maison militaire.

Arrivé à ce point de grandeur et d'importance, le maire du palais fut le juge naturel des Francs et le chef né de tous les officiers du palais. Pour suffire aux difficultés du moment, ceux-ci ne manquaient jamais de le choisir parmi ceux des leudes qui avaient le plus de puissance, c'est-à-dire le plus de terres et d'hommes formant leur clientèle : c'est ainsi que la magistrature élective connue sous le nom de mairie du palais arriva nécessairement à la tête de la nation et gouverna les États des Francs pendant cette triste période.

Pépin de Landen resta tout-puissant en Austrasie sous le roi Sigebert III. Æga devint maire de Neustrie et de Bourgogne sous Clovis II. Æga, qui était habile, tenta de réconcilier l'aristocratie avec le pouvoir royal. Il restitua, au nom de Clovis, aux grands de Neustrie et de Bourgogne, les biens dont les avait dépouillés Dagobert. Cette mesure dut diminuer les haines et aplanir un peu les difficultés du moment; mais la mort vint l'empêcher d'en recueillir lui-même les fruits. Son successeur Erkinoald, homme d'une grande valeur, suivit en tout le système d'Æga et s'efforça, comme lui, de maintenir en Neustrie la prépondérance de l'autorité royale; il y réussit jusqu'à un certain point.

En Austrasie, au contraire, cette prépondérance allait en s'affaiblissant tous les jours. Aussi y vit-on Grimoald, fils et successeur de Pépin de Landen, se fiant autant au crédit héréditaire de sa famille et à l'étendue de ses possessions qu'aux prérogatives de ses fonctions, tenter de joindre la royauté réelle du maire à la royauté nominale des Mérovingiens. Il fit tonsurer et envoya dans un monastère d'Irlande le jeune Dagobert, fils de Sigebert.

Mais les grands d'Austrasie, qui acceptaient Grimoald pour chef et pour centre de leur résistance systématique au pouvoir royal, ne voulaient pas l'accepter pour roi et le substituer au descendant de Clovis; ils lui dressèrent des embûches et le livrèrent au maire de Neustrie, Erkinoald, qui le fit mourir en-

prison aevc son fils. Dès lors l'Austrasie, n'ayant plus ni roi, ni maire du palais propres, fut censée faire partie de la Neustrie. Différents événements, que nous ne rapporterons pas ici, avaient mis la Bourgogne exactement dans la même situation; de sorte que, sous le règne de Clovis II, l'empire franc sembla revenir tout naturellement à l'unité qu'il avait eue sous Clotaire II et sous Dagobert Ier.

Ainsi depuis Clovis, la prépondérance dans les États formant l'empire des Francs n'avait pas encore cessé d'appartenir au royaume de Neustrie. En effet, les quatre rois qui réunirent successivement toute la monarchie franque jusqu'à cette époque furent les rois de Neustrie : Clotaire Ier de 558 à 561; Clotaire II de 613 à 628; Dagobert Ier de 631 à 638; et Clovis II de 655 à 656.

Dans ce royaume se trouvaient encore quelques débris de civilisation romaine, avec ce qui restait de vie dans le nord de la Gaule; mais l'élément barbare pénétrait toujours dans ce pays; des flots de Frisons, de Thuringiens, de Bavarois, de Danois, de Saxons, venant de tous les points de la Germanie, se répandaient incessamment sur les terres austrasiennes ou bourguignonnes et même sur la Neustrie. Aussi chaque jour voyait-il la civilisation et la vie romaines se retirer de ces contrées, et les ténèbres de la barbarie y devenir plus épaisses. Les barbares méprisant les lettres, parlant peu latin, n'estimaient que la profession des armes et ne quittaient les camps que pour aller se confiner dans leurs terres.

C'est à cette époque grossière que l'on voit presque s'éteindre la littérature latine. Les deux siècles précédents avaient produit Sulpice Sévère, Cassiodore, le poëte Claudien et son imitateur Sidonius Apollinaris. Puis étaient venus Grégoire de Tours et l'évêque-poëte Fortunat avec lequel finit la poésie latine dans les Gaules. Après ces auteurs et Frédegaire, continuateur de Grégoire de Tours, nous n'avons de cette époque barbare, jusqu'au temps d'Éginard, que quelques miséra-

bles chroniques, sans aucune science ni méthode. L'ignorance était générale, et s'il restait encore quelques lueurs des lettres et des autres connaissances humaines, elles se trouvaient au fond des cloîtres.

Au milieu d'hommes grossiers et plutôt turbulents et emportés par des passions fougueuses que corrompus, ces paisibles retraites seules pouvaient garder pour les générations futures ce qu'elles avaient sauvé du grand naufrage de l'ancienne société. Les seules écoles qu'il y eût encore étaient auprès de la cathédrale et de la demeure de l'évêque; là se trouvaient aussi l'hôpital pour les malades et l'hospice pour les pèlerins et les pauvres voyageurs; la charité chrétienne était partout debout, pour guérir, ou au moins pour affaiblir un peu les maux de la barbarie; nulle autre période, dans nos annales, ne nous présente la fondation d'un plus grand nombre d'institutions religieuses ou charitables. Il n'y avait pas un roi, pas un duc ou un personnage puissant qui ne bâtît des églises, des monastères, des maisons de secours; le septième siècle couvrit le territoire franc, dans les Gaules, de couvents et d'abbayes; plusieurs de ces monastères, tels que l'abbaye de Saint-Maur, l'abbaye de Lagny, de Chelles, furent bâtis sur le Parisis et dans les environs de Paris.

Quelques auteurs font aussi remonter à cette époque la première fondation de l'Hôtel-Dieu, et ils attribuent cette fondation à saint Landri, alors évêque de Paris. Selon ces auteurs, cet hôpital fut d'abord établi dans une maison que le maire Erkinoald avait donnée à l'Église de Paris avec une terre située à Créteil. Dans le contrat de donation, Erkinoald prend le titre de comte de Paris.

Ce fut sous son inspiration que le roi tint à Clichy, près de Paris, une assemblée générale de nobles et d'évêques neustriens, afin d'y résoudre certaines questions importantes de l'époque. Après avoir fait plusieurs règlements pour le bien de l'État et de la religion, Clovis y confirma toutes les dona-

tions de Dagobert et des anciens rois à l'église de Saint-Denis; il défendit en même temps aux évêques d'enlever ce qui appartenait au monastère, pour le porter à la ville.

Outre ces sortes de priviléges accordés en certains cas par le roi, les couvents obtenaient quelquefois du pape directement une dérogation au droit commun qui soumettait les abbés et les moines à l'évêque ordinaire du diocèse. Il arrivait parfois aussi que, de leur propre mouvement, les évêques renonçaient, par des actes authentiques, aux droits qu'ils tenaient des canons sur toutes les communautés religieuses de leur circonscription. Nous trouvons, dans les *Formules* de Marculfe, le modèle d'un privilége accordé de cette manière à une communauté religieuse par l'évêque diocésain.

Ce Marculfe était moine, à cette époque, dans un des couvents du Parisis. Le recueil qu'il a laissé est estimé et jette quelque lumière sur l'histoire du temps, sur l'histoire ecclésiastique surtout. Il l'avait composé par l'ordre de saint Landri, pour servir de formules et de protocoles soit aux notaires du palais, dans les actes concernant l'État, soit aux notaires publics, dans les actes passés entre particuliers. Nous devons faire observer que ce recueil ne contient que des formules, des modèles d'actes, qui ne furent jamais revêtus d'aucun caractère authentique, et qui, conséquemment, n'eurent pas d'existence légale. Il nous est parvenu un diplôme de saint Landri réglé sur ces formules, et accordant certains priviléges au monastère de Saint-Denis, en dédommagement de lames d'or et d'argent qu'on avait été forcé d'enlever tant du tombeau que de l'église, pour nourrir les pauvres, pendant une famine. Mais, cet acte n'a pas une authenticité suffisante pour faire autorité

Le roi Clovis II et l'évêque saint Landri moururent à peu près dans le même temps. Le premier fut inhumé à Saint-Denis, et le second à Paris, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Clovis laissait trois enfants en bas âge : Clotaire, Childéric et Thierry. Aussitôt le maire Erkinoald, qui gouvernait la Neustrie, et par elle l'Austrasie et la Bourgogne, fit reconnaître les trois princes pour rois par les trois royaumes; mais, afin de conserver l'unité de l'empire franc, avec la prépondérance neustrienne qu'il voulait surtout consacrer, il ne plaça sur le trône qu'un seul des jeunes princes, Clotaire III, et ce fut sur le trône de Neustrie. Les grands de la Bourgogne et de l'Austrasie se trouvèrent vivement blessés de cette mesure qu'ils considérèrent comme un outrage. Dès lors, ils se préparèrent à se venger et à reconquérir l'autorité.

La reine sainte Bathilde était demeurée chargée, conjointement avec Erkinoald, de l'éducation des trois princes ses enfants, ainsi que de la haute surveillance de l'administration générale de l'État; elle forma aussitôt auprès d'elle un conseil de régence composé de saint Ouen, évêque de Rouen, de Robert, successeur de saint Landri à Paris, de saint Éloi, qui était alors évêque de Noyon, et de quelques autres évêques remarquables par leur sagesse. Sainte Bathilde, qui était issue originairement d'une famille distinguée d'Anglo-Saxons, avait été prise à la guerre, réduite en esclavage et vendue à Erkinoald, maire du palais. Le roi Clovis la vit; épris de sa beauté et touché de sa vertu, il la prit pour épouse; Bathilde ne cessa jamais de se montrer digne de ce haut rang par toutes les vertus et tous les genres de mérite qui honorent une reine.

Pendant le temps de sa régence, elle fut toujours d'accord avec le maire Erkinoald. Son influence obtint l'abolition d'un impôt de capitation qui frappait sur toutes les personnes indistinctement, et même sur les enfants. Cet impôt se levait avec tant de rigueur, qu'on vit souvent des pères au désespoir faire périr leurs enfants, faute de pouvoir le payer. Bathilde ne perdit jamais le souvenir du malheur qui l'avait frappée dans sa jeunesse; elle usait de son pouvoir pour se montrer toujours secourable aux pauvres et aux affligés; partout elle faisait fleu-

rir la piété et la justice; elle fit les plus grands efforts pour abolir la coutume de réduire les chrétiens en servitude. Un nombre considérable d'esclaves étrangers et surtout anglo-saxons furent rachetés à ses dépens. Elle les plaçait dans les différents monastères de la Neustrie.

Cette reine, si remplie de charité chrétienne pour tous ceux qui souffraient, fonda plusieurs communautés religieuses parmi lesquelles on doit remarquer les abbayes de Corbie et de Chelles. Chelles, situé sur la Marne, à quatre lieues de Paris, était originairement une maison royale. La reine sainte Clotilde, femme de Clovis I[er], y avait autrefois bâti une chapelle avec quelques cellules pour des religieuses. Sainte Bathilde construisit une église avec un grand monastère à la place de cet oratoire et de cette maison. C'était le lieu de retraite qu'elle avait dessein de choisir, à la majorité du roi son fils. Presque tous les autres monastères de la ville et du diocèse de Paris eurent aussi part à ses libéralités. Elle accorda des priviléges particuliers aux abbayes de Saint-Germain, de Saint-Pierre et de Saint-Denis. Sainte Bathilde était secondée jusqu'à un certain point, dans ses œuvres de bienfaisance, par le maire Erkinoald. Mais la mort ne tarda pas à lui enlever cet appui, et les luttes qu'elle entrevit alors lui firent abandonner le trône, pour se retirer dans son monastère de Chelles.

En effet, le choix du successeur d'Erkinoald fut orageux et vivement disputé entre le parti royal et l'aristocratie neustrienne. Le parti royal finit par l'emporter et donna Ébrouin pour maire du palais à Clotaire III. Cet homme ambitieux, intrépide et rompu à l'intrigue, s'empara aussitôt de l'autorité monarchique qu'on remettait entre ses mains et la défendit avec ardeur, comme quelque chose de personnel.

L'avénement d'Ébrouin amenait nécessairement une rupture entre la Neustrie, où dominait l'autorité royale, et les deux autres royaumes francs d'Austrasie et de Bourgogne où l'aristocratie avait la prépondérance. Dès ce moment, on vit continuer

en grand et avec une fureur nouvelle entre ces trois royaumes l'ancienne lutte des rois et des grands propriétaires. Il n'entre pas dans notre plan de raconter cette lutte de plusieurs années. Elle fut signalée par des crimes odieux, des trahisons réciproques, des combats acharnés et des supplices affreux. Les deux peuples finirent par se livrer dans les plaines de Testry, entre Péronne et Saint-Quentin, une des batailles les plus meurtrières et les plus sanglantes dont il soit fait mention dans l'histoire. Les Neustriens furent vaincus, et dès lors les Francs orientaux acquirent une supériorité durable.

La faction des grands, victorieuse, était à cette époque représentée en Austrasie par le maire Pépin d'Héristal, petit-fils, par sa mère, de Pépin de Landen, et par son père, de saint Arnulf, ancien grand Austrasien, évêque de Metz. Aussitôt après la bataille de Testry, Pépin d'Héristal joignit la mairie de la Neustrie à celle de l'Austrasie. Il devint ainsi le souverain réel des deux royaumes dans lesquels il laissa cependant subsister deux fantômes de rois, issus du sang de Clovis, pour ne pas exciter la jalousie des grands et des leudes.

Les dernières années du septième siècle sont marquées par l'ascendant, toujours croissant, des Francs Germains à l'orient sur les Francs Romains à l'occident. La Germanie, comme une source intarissable, envoyait incessamment des flots de population nouvelle dans la Gaule austrasienne; c'était une seconde invasion du sol gaulois, moins violente que la première, par des conquérants nouveaux. Aussi cette époque voit-elle reparaître les mœurs et les institutions franques qui, pendant près de deux siècles, s'étaient singulièrement polies et modifiées au contact de la civilisation romaine des Gaules.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE LIVRE DEUXIÈME.

Les auteurs déjà indiqués ci-dessus, et de plus : Hadriani Valesii *Res franc.* — *Continuatio prima Fredegar.* — *Codex Theodos.* — *Art de vérifier les*

dates, épît. dédic., préface. — Hincmari *Epist. ad episcop.* — *Nobilitas Burgundiæ, proceres, principes, pontifices et primates.* — *Script. franc.* — *Gesta Dagoberti regis.* — *Chron. Moissiac.* — *Sancti Eligii vita* a sancto Audoeno scripta. — *Vita sancti Sigeberti regis Austrasiæ*, auctore Sigeberto, mon. — Adonis Viennens. — Hermanii *Contracti.* — *Vita sanctæ Bathildæ, reginæ Franc.* — *Vita sancti Leodegarii.* — *Chron. Font.* — *Histor. episcop. Altiss.* — *Vita Evremundi*, apud Bolland. — *Chron. de S. Denis.* — *Hist. du Languedoc*, par les bénédictins de Saint-Maur. — Marculfe, *Formules.* — Ducange, *Gloss.* — Sauval, *Antiq. de Paris.* — Félibien, *Hist. de Paris*; — et les autres histoires de Paris déjà indiquées précédemment.

LIVRE TROISIÈME.

VIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Prépondérance définitive de l'Austrasie sur la Neustrie. — Affaiblissement graduel de l'importance de Paris. — La maison de Pépin ; sa puissance en Austrasie. — Changements et révolutions. — Charles Martel ; ses victoires. — Réaction des peuples de la Gaule contre la domination des Francs. — Moyens qu'emploie Charles Martel pour former et pour entretenir ses armées. — Triste situation de l'Église, à Paris et dans les Gaules. — Expéditions de Charles Martel ; sa victoire sur les Arabes Musulmans, près de Poitiers. — Obscurité de Paris pendant ces événements. — Le pape a recours à Charles Martel et sauve Rome du joug des Lombards. — Mort de Charles Martel. — Partage de ses États. — Carloman, Pépin ; leurs expéditions militaires et leurs efforts pour faire cesser les désordres intérieurs. — Conciles des évêques des Gaules. — Pépin seul duc des Francs. — Il se fait donner le titre de roi. — Monuments et édifices construits à Paris pendant une partie de la période mérovingienne.

Pendant le VIIIe siècle, dans lequel nous entrons, la vie politique semble se retirer des bords de la Seine et de la Neustrie, pour passer sur les bords du Rhin et dans l'Austrasie belge. Les Francs orientaux étaient plus barbares et plus grossiers que les Francs de l'occident ; mais ils étaient aussi plus mâles, plus énergiques, plus robustes et plus belliqueux. Dirigés par le génie des hommes supérieurs qui sortirent successivement de la famille de Pépin, ils commencèrent par fonder une puis-

sance incontestée sur toute la partie occidentale de la Gaule; puis ils transportèrent le centre de cette puissance, ainsi que leurs forces les plus actives, au cœur de l'antique terre salique, de la patrie des anciens Francs, leurs pères. Ce déplacement du centre de l'empire franc vers l'orient eut pour but et pour résultat de mettre la Gaule à l'abri de toute invasion nouvelle du côté de la Germanie; ainsi la mission de la maison de Pépin et l'œuvre du VIIIe siècle furent d'arrêter les invasions des barbares, de faire cesser dans la Germanie, à l'orient, les fluctuations continuelles des peuplades errantes, et de fixer au sol, dans l'occident, les premiers conquérants eux-mêmes, en les soumettant, de gré ou de force, à une unité fixe et à un gouvernement stable.

Pendant cette longue période, Paris, déshérité de son titre de capitale, perdit beaucoup de sa première importance. Les derniers rois de la première race, vivant dans l'obscurité et sans puissance, ne demeurèrent pas dans cette ville; ils firent leur séjour ordinaire des maisons de plaisance qu'ils avaient à la campagne. Ils se contentaient de paraître tous les ans aux grandes assemblées du mois de mars. Il nous est parvenu quelques actes originaux de cette époque indiquant certains endroits où avaient lieu ces assemblées : c'était Nogent, Luzarches, Chatou, aux environs de Paris, et quelquefois à une certaine distance de cette ville, Compiègne, Valenciennes, etc.

L'histoire de Paris, tant civile qu'ecclésiastique, semble stérile durant la longue période d'années qui terminent le VIIe siècle, et qui forment tout le VIIIe ainsi que le commencement du IXe. Tout l'intérêt des annales franques était passé à Héristal, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, dans l'Austrasie belge, avec le centre de la puissance civile et de la force nationale. Si nous nous contentions de faire ici une monographie toute locale et particulière de la ville de Paris, nous nous bornerions à indiquer sommairement, et pour servir de lien historique, quelques points principaux des annales de cette épo-

que, et nous aurions hâte d'arriver au temps où Paris reprend de l'importance, avec son ancienne prépondérance sur le nord de la Gaule franque; mais le titre même d'*Histoire de Paris et de son influence en Europe*, que nous avons adopté, nous oblige à suivre pas à pas, et de siècle en siècle, la marche de la civilisation et le progrès de l'esprit humain, par la race des Francs, dans l'Europe occidentale, afin de bien constater la part que Paris y eut à toutes les époques. Le lecteur nous permettra donc de donner un peu plus de développement aux faits généraux de cette période que n'en comporterait une histoire particulière de Paris.

La puissance de la maison de Pépin fut celle de l'Austrasie même et grandit avec elle; voici comment, depuis la bataille de Testry, on vit croître en même temps cette double puissance d'un pays et d'une famille.

La mairie de Pépin d'Héristal fut un véritable règne, quoique le trône fût occupé successivement par quatre misérables rois mérovingiens. Pendant les vingt-sept ans que dura cette mairie, tous les efforts de Pépin tendirent à concentrer dans ses mains le pouvoir suprême et à en assurer la transmission dans sa famille. Pour atteindre ce double but, il travailla constamment à déconsidérer de plus en plus la royauté mérovingienne aux yeux des Francs des trois royaumes. Il voulut discréditer la mairie elle-même, afin de faire sentir que le pouvoir était inhérent à sa personne, et pour ainsi dire sa propriété par droit de conquête. On l'avait vu d'abord prendre le titre de maire de Neustrie; mettant ensuite une gradation habile dans sa tendance à s'attribuer personnellement la puissance souveraine, sans caractère déterminé, il envoya dans ce royaume un homme sûr pour le gouverner comme son lieutenant; un peu plus tard, à des rois enfants il donna des maires enfants comme eux. Il parvenait ainsi insensiblement à déprécier et à rendre également insignifiants les deux titres de roi et de maire du palais.

Tant d'efforts et d'habiles ménagements, tant de suite et de prudence, pendant une longue série d'années, pour fixer le pouvoir suprême dans sa race, faillirent devenir inutiles, par l'effet d'événements imprévus. Pépin avait eu de Plectrude, sa femme légitime, deux fils, Drogon et Grimoald, dans lesquels il mettait l'espérance de sa maison. Il avait eu également un autre fils nommé Charles, d'une maîtresse appelée Alpaïde. Drogon mourut de maladie en 708, et Grimoald fut assassiné en 714. Pépin soupçonna Charles d'avoir tué son frère Grimoald, ce qui explique l'aversion qu'il montra constamment pour lui. Pendant toute sa vie, il le tint à l'écart et comme prisonnier. A sa mort, il partagea entre deux fils de Drogon ses immenses domaines, ainsi que les duchés nombreux qui étaient devenus héréditaires dans sa famille. Grimoald avait laissé un fils naturel, à peine âgé de six ans; Pépin le donna pour maire du palais à un roi mérovingien, enfant comme lui, nommé Dagobert.

Ainsi Pépin d'Héristal laissait en mourant l'empire des Francs sous l'autorité nominale d'un descendant de Clovis enfant, ayant pour maire du palais ou ministre un autre enfant de sa race. Ces deux enfants, placés l'un et l'autre sous la tutelle d'une femme âgée, Plectrude, veuve de Pépin, avaient à contenir l'aristocratie austrasienne, et à maintenir dans la soumission les contrées de la Neustrie.

Depuis la bataille de Testry, ce dernier royaume était opprimé et sous le joug : aussi tous les Neustriens, leudes et autres, appelaient-ils avec l'ardeur qui naît d'une antipathie nationale et d'une haine implacable, le moment de la vengeance et de la liberté. Plectrude voulut aller s'établir dans le cœur de ce pays, pour mieux réussir à y maintenir l'autorité de sa maison. Elle partit de l'Austrasie à la tête d'une armée et avec ses deux petits-fils, dans l'intention de se fixer à Paris, comme régente de l'empire franc. A cette nouvelle, les Neustriens se levèrent tous en armes, comme un seul

homme, et coururent au-devant de Plectrude; les deux armées se rencontrèrent auprès de Compiègne, et en vinrent aussitôt au mains. Après une lutte où l'acharnement fut égal de part et d'autre, les Austrasiens furent vaincus et mis en fuite.

Les Neustriens, délivrés d'une domination qui leur était si odieuse, choisirent aussitôt pour maire du palais un leude nommé Raginfred, et laissèrent sur le trône le roi mérovingien qui semblait l'occuper. Raginfred était actif et habile; il poursuivit avec succès la guerre contre l'Austrasie. Dans le même temps, ce dernier royaume était vivement attaqué au nord par les Frisons, qui voulaient aussi faire des conquêtes.

Dans ce double péril, les Austrasiens eurent recours à Charles, ce fils naturel de Pépin, constamment repoussé par son père; ils le firent sortir de prison et le mirent à leur tête. Charles avait alors vingt-cinq à vingt-six ans. Il sut répondre dignement aux espérances des Austrasiens. Quoique battu d'abord dans quelques rencontres, il parvint promptement à relever le courage des soldats, qui était un peu affaibli depuis la défaite de Compiègne; bientôt même il sut leur inspirer à tous assez d'ardeur pour qu'il crût devoir prendre l'offensive et aller au-devant d'une bataille décisive. En 717, il rencontra l'armée neustrienne à Vincy, près de Cambrai. Suivant les chroniqueurs du temps, cette armée était composée d'une multitude innombrables d'hommes, soit Francs et guerriers de profession, soit Gallo-Romains, portant les armes par occasion et pour défendre un gouvernement qui les protégeait contre les grands du pays. L'armée de Charles se trouvait moins nombreuse, mais elle était composée tout entière de vieilles troupes d'une valeur éprouvée. On en vint aux mains de part et d'autre avec un acharnement et une fureur qui n'avaient jamais paru encore dans aucune mêlée entre les troupes des deux pays. Le carnage fut si horrible, que cette journée fit oublier tout ce qu'on avait dit jusque-là des plus affreuses tueries des temps passés. Les Austrasiens finirent par demeurer vainqueurs, et

poursuivirent les débris de l'armée neustrienne jusque sous les murs de Paris.

Cette bataille donna une supériorité incontestable à l'Austrasie. Charles, ayant ainsi relevé la fortune de sa famille, se fit nommer duc d'Austrasie, titre nouveau et modeste, mais qui lui suffisait pour le moment, et qui avait l'avantage de n'éveiller aucune jalousie; l'année suivante, il fit reconnaître pour roi d'Austrasie le Mérovingien Chilpéric II, qui occupait déjà le trône de la Neustrie et de la Bourgogne.

Comme les autres rois fainéants ses prédécesseurs, Chilpéric était un fantôme de souverain. Ce fut Charles qui se trouva le vrai souverain des trois royaumes. Afin de bien asseoir son autorité et d'augmenter son pouvoir, il dirigea aussitôt les instincts belliqueux des Francs vers des guerres nationales, et les détourna ainsi des guerres civiles, qui épuisent l'énergie des peuples bien plus qu'elles n'entretiennent leur courage. Les occasions ne manquaient pas.

Les discordes sanglantes et l'anarchie qui, depuis tant d'années, désolaient la terre des Francs, avaient amené parmi les peuples conquis un mouvement général de réaction contre la domination mérovingienne. Presque tout le midi de la Gaule était parvenu peu à peu à échapper à cette domination, et à se détacher de l'empire franc par portions plus ou moins étendues, par provinces, par diocèses, par cantons. Ces portions de territoire formaient dès lors autant de petites souverainetés ou seigneuries indépendantes, sous des ducs et des comtes francs ou gallo-romains, ennemis jurés des conquérants. Le même mouvement d'opposition s'était opéré au nord, parmi les peuples germaniques d'outre-Rhin, jusqu'alors sujets des Francs.

Ainsi, Charles Martel n'était de fait souverain que du nord de la Gaule, c'est-à-dire de l'Austrasie proprement dite, de la Neustrie et d'une partie de la Bourgogne. Les Saxons, les Bavarois, les Allemands, les Frisons et les autres peuples ger-

maniques qui s'étaient déjà soulevés contre Pépin d'Héristal, persistaient dans leur refus d'obéissance à Charles Martel, son successeur. Ce fut par la soumission de ces peuples que Charles résolut de commencer ses expéditions extérieures; mais, avant de les attaquer, il dut chercher les moyens qui lui manquaient complétement de faire subsister ses soldats, pendant de longues campagnes, et s'occuper en même temps de résoudre certaines difficultés qui auraient pu paralyser ses efforts dans ces expéditions.

Au milieu des désordres si nombreux causés par l'affaiblissement de l'autorité des Mérovingiens, les leudes de tous rangs s'étaient attribué, à titre de propriété incommutable, sans redevances ni conditions, les terres bénéficiaires qu'ils n'avaient reçues, dans le principe, qu'avec la charge et la clause expresse du service militaire. Ces leudes bénéficiaires ou descendants des bénéficiaires formaient la classe des grands propriétaires; ils composaient cette fière aristocratie franque qui avait élevé au pouvoir Charles et sa famille; celui-ci ne crut donc pas devoir user du moyen rigoureux, et presque toujours dangereux, qu'avait employé Dagobert Ier, en forçant les propriétaires à restituer ce qu'ils avaient usurpé. Cependant, il se trouvait dans l'impossibilité de faire la guerre, sans avoir des terres ou des gouvernements à distribuer à ses guerriers; car, d'après les idées germaniques, le service militaire n'était pas un devoir gratuit, mais un acte volontaire que le chef devait toujours payer. Dans cette nécessité, Charles Martel s'en prit aux terres et aux propriétés du clergé et des monastères.

D'après certaines dispositions de la loi romaine que suivait alors le clergé, les biens de l'Église, lorsqu'ils étaient considérables, n'étaient point exempts des charges publiques. Ces biens payaient un cens, des tributs, étaient tenus aux dons annuels envers le roi; les colons qui les cultivaient devaient des corvées au fisc royal, et le prince accordait rarement des

exemptions. D'après la même loi romaine, l'Église possédait ses biens au même titre que les donateurs qui les lui avaient concédés. Or, sous les rois de la première race, l'origine des propriétés était presque partout militaire; c'est-à-dire que le détenteur était tenu au service personnel, et devait se faire remplacer par ses enfants, s'il ne pouvait servir lui-même. Le clergé se trouvait ainsi, aux termes de la loi même qu'il suivait, obligé, comme les autres grands bénéficiaires laïques, de remplir les obligations de la propriété et de fournir des soldats au prince.

Charles Martel n'eut pas pour l'Église les mêmes ménagements que pour les leudes riches et les grands propriétaires qu'il redoutait. S'appuyant sur les dispositions favorables qu'il trouvait dans la loi, il commença par créer, sur les biens ecclésiastiques, de nombreux bénéfices dont les produits et revenus pourvurent à la subsistance et à la solde de ses hommes d'armes. Ces biens, dont il ne donnait que l'usufruit, n'étaient pas séparés, quant à la nue propriété, du domaine de l'Église. Jusqu'alors il n'y avait rien là qui blessât la justice; mais une fois engagé dans cette voie facile de se créer ses ressources, Charles, qui avait la force en mains, cessa bientôt de se plier à la loi : il dépouilla irrévocablement de leurs biens une multitude d'abbayes, d'églises et d'évêchés, tant en Neustrie qu'en Austrasie, pour en doter ses guerriers.

Cette injustice fit à la discipline ecclésiastique une plaie qui saigna longtemps : elle amena bientôt à sa suite des mesures désastreuses qui devinrent une source de maux pour l'Église gallicane. En effet, Charles, se mettant peu en peine de séparer les dignités ecclésiastiques des propriétés qui y étaient attachées, donnait quelquefois les unes et les autres à des hommes de guerre, à condition de service militaire; et ces clercs d'une nouvelle espèce ne manquaient pas de joindre aussitôt à l'armure franque les signes extérieurs de leur nouvel état d'évêque, d'abbé, de prieur, etc., etc.

Les abus, quand on ne les coupe pas à la racine, ouvrent la porte aux désordres, et les désordres, s'engendrant les uns les autres, se produisent bientôt par milliers. Cette époque barbare, qui voyait ainsi des guerriers devenir évêques, ne tarda pas à voir, avec plus de scandale encore, des évêques devenir guerriers par goût, et, remplaçant la mitre et la crosse par le casque et l'épée, ne pas rougir de tremper dans le sang des chrétiens des mains destinées à offrir le sacrifice pacifique d'expiation et d'amour. Parmi ces prêtres guerriers, l'histoire cite Savaric, évêque d'Auxerre, qui, à la tête d'une armée, se mit à faire la conquête de plusieurs provinces dans le centre de la Gaule, et fut tué par la foudre comme il marchait sur Lyon; elle cite également son successeur Haimmare, qui, sans s'effrayer du sort de Savaric, fit aussi ouvertement la guerre à la tête d'une troupe nombreuse de soldats; il faut dire toutefois qu'Haimmare tourna ses armes contre les Sarrasins, qui commençaient alors à infester et à ravager la Gaule méridionale. Nous trouvons dans une lettre de saint Boniface, apôtre de la Germanie, au pape, un noir tableau de l'état déplorable de l'Église franque à cette époque. « Les évêchés, dit-il, sont donnés à des laïques ou à de faux clercs fornicateurs et usuriers. Ces évêques indignes ne recherchent dans les dignités ecclésiastiques que les biens de l'Église qu'ils dissipent, sans s'occuper d'aucun devoir clérical : il n'est pas rare de trouver parmi les Francs des hommes qui, après avoir passé leur jeunesse dans toutes sortes de débauches et de dissolutions, ont été néanmoins élevés au diacanat. On les voit, dans cet ordre sacré, entretenir encore quatre ou cinq concubines et même davantage. Il y en a plusieurs qui, du diaconat, sont arrivés à la prêtrise, et, ce qui est bien plus déplorable, on voit un certain nombre de ces hommes parvenir à se faire nommer et ordonner évêques. On trouve aussi, parmi les Francs, des évêques qui peuvent se glorifier, à la vérité, de n'être ni adultères ni fornicateurs, mais qui sont ivrognes, que-

relleurs et chasseurs ; qui portent les armes, font la guerre et versent le sang des païens ou même des chrétiens. »

Les abbés, d'une autre part, las de leurs occupations pacifiques, prenaient, en grand nombre, l'esprit martial et quittaient le froc pour le casque. On voyait ces hommes, qui jusque-là avaient fait profession de vivre dans la retraite et la pauvreté, paraître à la cour avec plus d'éclat que les leudes et les seigneurs eux-mêmes. Ils s'appropriaient et dissipaient ainsi, dans un luxe coupable, les riches revenus de leurs monastères que la charité publique avait confiés à leurs prédécesseurs, tant pour entretenir les religieux de leurs couvents, que pour soulager les pauvres. Ces religieux, de leur côté, se trouvant réduits, par ces malversations criminelles, à la pauvreté la plus rigoureuse, ne manquaient pas de se dédommager par leurs irrégularités, de ce qu'ils avaient à souffrir de l'indigence.

Ces désordres criants peuvent nous faire juger de la licence scandaleuse qui s'introduisit alors dans les monastères. Quelquefois on voyait plusieurs dignités, plusieurs bénéfices et abbayes en la possession d'un seul abbé. Hugues, évêque de Rouen, fut en même temps évêque de Paris et de Bayeux, abbé de Fontenelle et de Jumiège. Hugues était pieux ; le bon usage qu'il fit toujours de ses immenses revenus et les malheurs du temps peuvent l'excuser jusqu'à un certain point ; mais beaucoup d'autres cumuls de bénéfices aussi criants existaient, et les revenus des bénéficiers n'étaient pas aussi bien employés. Ces désordres déplorables durèrent tout le temps de Charles Martel, et pendant un grand nombre d'années au delà, malgré les soins que devaient bientôt prendre Pépin le Bref et son fils Charlemagne pour les faire cesser.

Lorsque Charles Martel se fut formé une armée, il entra en campagne contre les peuples d'Outre-Rhin, et d'abord contre les Allemands, les Bavarois et les Suèves, qu'il contraignit successivement à reconnaître la suprématie des Francs ;

il attaqua ensuite les Saxons ; mais ces derniers peuples venaient de s'emparer de plusieurs provinces des Thuringiens et des Cattes ; ils avaient formé une confédération redoutable avec un grand nombre de peuplades barbares jusqu'alors peu connues ; leur domination embrassait ainsi presque tout le nord de l'Europe ; elle comprenait des contrées pauvres et sauvages, couvertes de forêts, coupées de rivières et de montagnes, et conséquemment très-difficiles à attaquer et fort faciles à défendre. Charles, qui voyait dans ce pays des essaims de barbares prêts à se jeter incessamment sur les possessions franques des Gaules, et formant comme une redoutable avalanche toujours suspendue sur sa tête, s'obstina à vouloir les réduire ; depuis 720 jusqu'à 730, il leur fit constamment la guerre ; mais il ne put parvenir à les soumettre, et il fut forcé de laisser cette tâche tout entière à son fils et à son petit-fils.

Toutefois ces expéditions ne furent pas sans résultat ; elles donnèrent de la vigueur à la discipline militaire des Francs, qui semblait déchoir depuis longtemps. Ainsi retrempée, l'élite guerrière de la nation se trouva reconstituée en armée conquérante, capable de tout entreprendre sous la main d'un homme supérieur, qui était en même temps son général et son chef politique.

Cette armée était destinée à sauver le christianisme dans l'Occident, et à préserver l'Europe de l'islamisme, en arrêtant les progrès des mahométans qu'aucune puissance n'avait pu arrêter jusqu'alors. En effet, la mort de Mahomet datait à peine d'un siècle, et déjà ses disciples, animés par un fanatisme belliqueux, avaient conquis la Syrie, l'Égypte, la Perse, la haute Asie et l'Afrique septentrionale ; ils avaient ensuite passé le détroit de Gibraltar, et après une seule bataille, ils s'étaient emparés de l'Espagne. De ce point, ils envahirent la Gaule méridionale. Eudes, descendant du roi mérovingien Caribert et duc d'Aquitaine, fut dépouillé de ses États, et se vit réduit à implorer le secours de Charles Martel, quoiqu'il le regardât

comme l'ennemi de sa famille, et qu'il lui eût fait la guerre. Les prières d'Eudes furent puissamment aidées par ce que publiait la renommée des ravages des musulmans et des progrès incessants qu'ils faisaient dans l'intérieur de la Gaule. On disait que leur redoutable chef Abd-el-Rahman s'avançait vers la Loire, à la tête d'une multitude innombrable de vaillants guerriers, et qu'il allait piller le riche monastère de Saint-Martin de Tours.

Charles rassembla aussitôt toutes ses forces et marcha contre l'ennemi du nom chrétien. Les deux armées se rencontrèrent près de Poitiers. Elles restèrent quelques jours en présence, sans en venir aux mains, faisant paraître de part et d'autre un certain mélange de curiosité et d'effroi bien naturels à deux peuples si divers et si renommés par leur bravoure. Enfin, vers le septième ou huitième jour, Abd-el-Rhaman, à la tête de sa nombreuse cavalerie, attaqua les Francs, et la bataille devint aussitôt générale. Entre des guerriers intrépides, habitués aux armes depuis longues années et également nombreux, les chances du combat durent nécessairement se balancer longtemps. Sur le soir, un corps de Francs, soit pour piller, soit pour prendre l'ennemi à dos, se porte sur le camp où les Arabes avaient entassé leur immense butin et y pénètre; à cette vue, la cavalerie musulmane abandonne son poste de bataille et court à la défense des richesses communes. Ce mouvement rétrograde de la cavalerie, qui faisait la principale force des Arabes, affaiblissait leur armée et bouleversait tout leur ordre de bataille; Abd-el-Rahman veut l'arrêter, et il se porte à toute bride sur ses cavaliers. Un certain désordre se met dans leurs rangs; les Francs, saisissant vivement l'instant de la fortune, se jettent avec impétuosité sur ce point. La mêlée devient terrible; mais le désordre est fatal aux musulmans, et des rangs entiers de leurs soldats tombent, avec leur chef Abd-el-Rahman lui-même, sous le glaive des Francs. Cependant, malgré des pertes immenses, le gros de leur armée réussit à regagner le camp

aux approches de la nuit. Les Francs, de leur côté, se retirent aussi dans le leur, remettant au lendemain la continuation du combat, pour obtenir une victoire complète. Dès l'aube du jour, ils se hâtèrent d'en sortir, et se rangèrent en bataille, dans le même ordre que la veille; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître que les Arabes avaient profité de la nuit pour décamper et s'éloigner en silence; ils trouvèrent leur camp rempli de butin qu'ils se partagèrent gaîment.

Cette journée, fameuse par ses résultats, marqua le terme du progrès et de la marche offensive des musulmans en Occident. Passant dès lors à la défensive, ils reculèrent et se virent refoulés peu à peu vers les Pyrénées par les hommes du Nord, sous le commandement de Charles Martel.

Pendant que ces grands événements se passaient au nord et au sud, Paris, déshérité de son titre de capitale, se trouvait sous le gouvernement obscur d'un comte et ne prenait aucun accroissement. L'histoire de Saint-Denis parle d'un seigneur, nommé Gairin, comte de Paris, qui, pour favoriser certains intérêts commerciaux de cette ville et assurer la liberté des transactions, fit transférer la foire de Saint-Denis entre les bourgs Saint-Laurent et Saint-Martin, près de Paris. Les comtes de Paris, ainsi que ceux des autres villes franques, avaient le commandement militaire et l'administration de la justice. Ces comtes étaient institués par le roi, et ils n'étaient pas encore parvenus à rendre leurs titres héréditaires.

Charles Martel mit près de cinq ans à chasser les Arabes musulmans de la Gaule méridionale. La dernière campagne, qu'il y fit, en 789, soumit à son autorité immédiate la vaste contrée comprise entre les Alpes et le Rhône. Ce fut de cette soumission que data la domination carlovingienne sur ce pays.

Près de vingt-cinq années de guerre, marquées constamment par des victoires et des exploits éclatants, avaient fait de Charles le premier homme de son siècle; sous sa main, les Francs de la Gaule formaient la plus grande et presque la

seule force militaire et politique de l'Europe chrétienne. Ce fut alors que le pape Grégoire III sollicita leur secours. L'Église universelle était à cette époque affligée de grands maux. Le sabre des mahométans avait presque anéanti la foi de Jésus-Christ dans la haute Asie, dans la Perse, dans la Syrie, en Égypte, dans l'Afrique septentrionale et en Espagne. L'empereur grec Léon l'Isaurien, avait embrassé, à Constantinople, l'hérésie des iconoclastes, et cette erreur commençait même à s'étendre en Italie. Dans la Gaule, les invasions germaines, générales ou partielles, qui ne discontinuaient pas depuis tant d'années, apportaient incessamment un élément barbare qui éteignait peu à peu dans le clergé le sentiment de sa destination religieuse. Ainsi déchu de tout savoir et uniquement préoccupé de ses intérêts matériels les plus grossiers, ce clergé, comme nous l'avons déjà dit, entrait en grande partie dans la voie des désordres et du mal.

Au milieu des souffrances générales de l'Église, une seule autorité était debout, une seule espérance restait entière et fixait les regards des hommes sincèrement chrétiens : c'était le pouvoir spirituel du pape. Ce pouvoir, comprenant sa haute mission, ne cessait pas d'agir en Orient et en Occident, avec une énergie infatigable, pour sauver partout les doctrines et l'esprit du christianisme, pour conserver la foi dans sa pureté, et obtenir la réforme morale et religieuse du clergé franc. Rome, capitale du monde pendant tant de siècles, et alors simple chef-lieu d'un duché italien, était encore le point d'où la puissance papale pouvait exercer son action sur la chrétienté avec le plus de vigueur et d'avantage; cette ville, quoique censée soumise à l'empereur de Constantinople, se trouvait par le fait sous l'autorité du pape.

En ce moment, c'était Grégoire III qui était assis sur la chaire de saint Pierre. Le nord de l'Italie était occupé, depuis plus d'un siècle, par les Lombards, qui ne cessaient de convoiter et de ravager les provinces méridionales de la Péninsule.

Rome surtout était l'objet de leur ardente ambition et le but vers lequel ils tendaient. Aussi le pape, sentant vivement combien il importait au christianisme de sauver à tout prix de la barbarie violente et tracassière des Lombards, l'indépendance de cette ville, demandait-il avec instance des secours de tous côtés. Il finit par s'adresser à Charles Martel, et il lui envoya, en 741, une ambassade solennelle, avec une lettre très-remarquable qui nous a été conservée. Pour prix de ses secours, les ambassadeurs lui offrirent, de la part du pape et des Romains, de soumettre la ville de Rome à son autorité, et de le reconnaître pour consul et patrice romain. Cette offre, qui flattait l'ambition de Charles, fut accueillie favorablement; après avoir comblé de présents les envoyés du pape, il fit partir pour l'Italie Grimou, abbé de Corbie, et Sigebert, moine de Saint-Denis, avec ordre de prendre sur les lieux toutes les mesures convenables.

Ces deux ambassadeurs allèrent droit au roi des Lombards, Luitprand, qui menaçait d'entrer sur les terres romaines. Ils lui parlèrent de la protection que le duc des Francs accordait au pape. Luitprand ménageait l'alliance de Charles, qu'il redoutait et dont il avait besoin; s'arrêtant aussitôt, il s'abstint de toucher au duché de Rome et regagna ses États. C'est ainsi que commença la double action, si féconde depuis en bons résultats, de la maison carlovingienne en Italie, et des papes dans la Gaule; pour le moment, la mort vint arrêter tous les projets et suspendre les événements. Dans cette même année (741), moururent le pape Grégoire III, le roi des Lombards Luitprand, l'empereur d'Orient Léon l'Isaurien, et enfin le duc des Francs, Charles Martel. Ce dernier avait à peine cinquante ans. Il rendit le dernier soupir à Quercy-sur-Oise, à trois lieues de Noyon; son corps fut apporté à Saint-Denis et inhumé avec les rois, quoiqu'il n'en eût jamais porté le titre.

Charles Martel laissait trois fils, Carloman, Pépin et Grip-

pon; ce dernier était né d'une concubine. Avant de mourir, Charles avait fait entre eux le partage de ses États : Carloman eut l'Austrasie, la Thuringe et l'Allemanie (ancienne Souabe); Pépin la Neustrie, la Bourgogne et la partie de la Gaule méridionale connue sous le nom de Provence; quant à Grippon, qui était illégitime, sa portion fut réduite à quelques comtés détachés de la part de ses frères.

Ce partage impolitique et de sinistre présage pour les temps à venir, détruisait la forte unité que l'empire franc devait depuis longtemps à des circonstances heureuses. Les périls qui suivaient l'usage barbare de morceler ainsi la monarchie, à la mort de chaque monarque, avaient très-probablement frappé l'esprit élevé de Charles Martel; mais il ne put sans doute violer cette coutume antique qui était sacrée parmi les Francs.

Dans les débuts de son commandement, Charles avait eu soin, à la mort du Mérovingien régnant, de mettre, pour la forme, un autre roi mérovingien sur le trône; mais, vers la fin de sa vie, il était si bien le vrai souverain des Francs, qu'après la mort d'un de ces fantômes de roi, il avait négligé d'en nommer un autre. Son fils Pépin, dans lequel les Neustriens voyaient un chef d'origine austrasienne, se trouva dans la nécessité, pour satisfaire l'opinion, de mettre sur le trône un Mérovingien quelconque, vrai ou supposé. En Austrasie, son frère Carloman n'eut pas besoin d'avoir recours à ce moyen.

En prenant chacun de son côté le gouvernement de leurs États, les deux fils de Charles Martel se trouvèrent en face des difficultés qui s'étaient présentées à leur père, au début de son commandement. Dans la Gaule méridionale, leur ennemi héréditaire, le Mérovingien Hunold, fils d'Eudes, duc d'Aquitaine, méprisait leur autorité et faisait des incursions sur les terres neustriennes ou bourguignonnes. Au Nord et sur le Rhin, le fier et puissant Odilon, duc des Bavarois, menaçait les possessions de Carloman. D'un autre côté, les leudes et les grands

propriétaires formant l'aristocratie franque, faisaient paraître de la répugnance à prendre les armes, et ne dissimulaient pas leurs désirs de secouer l'autorité qui les tenait dans la soumission.

A toutes ces difficultés, les deux frères opposèrent l'élan de la jeunesse, l'énergie d'un caractère vigoureux et surtout une union parfaite; ils se promirent d'agir toujours de concert, de combiner leurs efforts et de mettre partout, autant que possible, leurs forces en commun pour leur avantage respectif. Cette entente cordiale, aidée par le génie de Pépin et la fermeté de Carloman, ne devait pas tarder à les faire triompher de tous leurs ennemis.

Il y avait une autre difficulté que les deux frères voulurent aussi vaincre, en prenant les rênes du gouvernement : c'étaient les désordres scandaleux de la discipline ecclésiastique dans le clergé et dans les ordres monastiques. Pendant qu'ils attaquaient au nord et au sud de l'empire franc les ennemis de leur autorité, ils prirent des mesures pour arriver à faire disparaître ces désordres, en réformant la discipline. Carloman réunit deux conciles : le concile des provinces germaniques, le premier où l'on ait commencé à compter depuis l'incarnation, et celui de Leptines. Ces conciles, ainsi que plusieurs autres qui les suivirent de près, dégradèrent et contraignirent à la pénitence les faux prêtres et évêques, les diacres et les clercs fornicateurs. Ils leur enlevèrent les biens qu'ils avaient usurpés; ils défendirent aux clercs et aux moines de porter les armes, et d'aller à la guerre ou à la chasse. On voit aussi, dans certains canons de l'un de ces synodes, la défense formelle de livrer aux païens des esclaves chrétiens. Des règlements que les Pères des conciles firent dresser chargeaient les évêques d'empêcher les mariages incestueux et de corriger les adultères. La règle de saint Benoît, déjà reçue dans la plupart des monastères, fut prescrite à tous les ordres de religieux et de religieuses.

Quant à la nécessité où se trouvaient Pépin et Carloman de demander une certaine partie des revenus ecclésiastiques pour payer leurs hommes d'armes, voici ce qui fut décidé. Lorsqu'un homme de guerre jouissant d'un bénéfice ecclésiastique venait à mourir, ce bénéfice devait retourner à l'Église; dans tous les cas, cette jouissance ne devait être, pour le détenteur laïque, que de la moitié du revenu provenant de la terre grevée de bénéfice; l'autre moitié devait appartenir à l'Église comme propriétaire du fonds; il était dit, de plus, que tout bénéfice par la privation duquel une Église serait réduite à la pauvreté, lui serait restitué à l'instant.

Les sages décisions de ces conciles ne parvinrent pas à détruire entièrement les abus et à donner à la discipline ecclésiastique son antique vigueur, mais elles mirent sur la voie des réformes; peu à peu les désordres qui affligeaient l'Eglise gallicane diminuèrent; l'on vit alors le pouvoir papal, poursuivant avec zèle la mission de gardien infatigable de la foi et de protecteur chaleureux des traditions les plus nobles et les plus respectées de la civilisation romaine, prendre dans les Gaules, sous les fils de Charles Martel, une marche et des développements inattendus. Cette autorité bienfaisante exerçait son action civilisatrice par un légat en titre, sous la présidence duquel se tinrent dès lors les assemblées du Champ-de-Mars. Ces assemblées, s'éloignant de leur caractère guerrier et primitif, se trouvèrent ainsi transformées en synodes ecclésiastiques, chargés d'éclairer l'autorité politique et de provoquer des lois et des règlements non moins favorables au progrès de l'esprit humain qu'à la religion chrétienne.

L'ignorance universelle et la grossièreté de cette époque barbare, l'état de la puissance publique mal réglée dans l'exercice de ses droits et sans attributions définies, rendaient alors exempte de tout danger pour la société cette intervention du pouvoir papal dans les affaires purement politiques des Francs.

Saint Boniface, légat du pape et apôtre de la Germanie, usa de l'influence qu'il exerçait sur l'esprit de Carloman pour donner un but utile aux guerres que ce chef des Francs faisait alors aux barbares d'Outre-Rhin. En effet, Carloman, ne se contentant plus de la simple soumission des vaincus, comme il arrivait autrefois après chaque victoire, leur imposait l'obligation d'embrasser le christianisme et de se faire baptiser. Ensuite, il avait soin de leur construire des églises et de leur donner des prêtres. Cette violence, qui résultait du droit de la guerre, devenait un moyen de civilisation pour ces peuplades barbares; elles s'accoutumaient ainsi au joug salutaire des lois et de la puissanee publique, et elles contractaient peu à peu des habitudes d'ordre et de paix. Ce système de contrainte et de coaction, qui est contraire dans le fond à l'esprit du christianisme, devait, un peu plus tard, être employé largement par Charlemagne, comme un moyen politique d'une grande énergie, pour faire entrer les peuples barbares dans la voie de la vie civilisée.

Pendant quelques années, Pépin et Carloman, étroitement unis de cœur et d'intérêts, firent heureusement la guerre tant aux Bavarois, aux Allemands, aux Saxons et aux Esclavons dans le Nord de la Germanie, qu'au duc d'Aquitaine qui s'était révolté dans le sud de la Gaule. Carloman, dégoûté du monde, finit par quitter le gouvernement de l'Austrasie et se retira à Rome, où il embrassa la vie religieuse.

Pépin, resté seul chef des Francs, continua de poursuivre les ennemis de leur puissance; il fit partout heureusement la guerre, mais la gloire même dont il se couvrait par des succès signalés lui rendait insupportable de n'être censé que le ministre d'un fantôme de roi mérovingien qu'il avait créé lui-même. Son ambition était de devenir pleinement roi, de l'être par le nom comme par les actes, en réalité comme en apparence. Connaissant le respect séculaire des Francs, et des Neustriens surtout, pour le sang de Clovis, il se préparait

depuis longtemps la voie du trône, soit ouvertement et en augmentant chaque jour l'éclat de sa renommée, soit secrètement et en faisant jouer tous les ressorts de la politique la plus adroite; il travaillait également à mettre dans ses intérêts la grande influence du pape sur l'esprit des Francs; dans ce but, il ne négligeait aucune occasion de rendre des services à la religion, et n'épargnait aucune promesse. Le souverain pontife, de son côté, avait besoin de Pépin, tant contre les prétentions sur Rome de l'empereur grec, que contre les attaques incessantes des Lombards, dans l'Italie même.

Quand Pépin vit toutes les voies bien préparées, il envoya demander au pape, par manière de simple consultation, s'il n'était pas plus convenable et plus juste de donner le titre de roi à celui qui était chargé du fardeau du gouvernement, que de le laisser à celui qui n'avait de la royauté que le nom, et qui, sans fonctions ni autorité, n'avait que l'inutile éclat d'une couronne dont un autre portait tout le poids. Le pape répondit que là où étaient la puissance et les actes, là devaient être aussi le titre et les honneurs. Pépin n'en demandait pas davantage. Cette déclaration pontificale à peine divulguée, on enleva le Mérovingien Chilpéric III de la maison de campagne où il végétait; il fut tonsuré et jeté dans un cloître, d'où il ne sortit plus. Aussitôt Pépin fut nommé et sacré roi à Soissons par Boniface, légat du pape, en présence et du consentement des Francs.

Telle fut la fin des rois mérovingiens et l'avénement des Carlovingiens sur le trône des Francs. La dynastie mérovingienne eut cela de particulier pour l'histoire que nous écrivons, qu'en fondant l'empire des Francs, elle fonda également la suprématie de Paris, comme capitale de la Gaule septentrionale, où fut longtemps placé le centre de cet empire. Paris décrut et s'affaiblit en même temps que la race royale de Clovis, pour ne se relever lentement qu'après l'anéantissement de la race royale des Pépin et des Charlemagne.

Pendant la période mérovingienne, il y eut un certain nombre d'églises et de monuments construits à Paris; nous en avons déjà indiqué quelques-uns dont l'origine n'est pas contestée; il en est plusieurs autres que l'on attribue aussi à cette époque, mais auxquels on ne peut assigner une date certaine. Nous nous bornons à les inscrire ici sommairement, et nous prions le lecteur qui serait curieux de mieux les connaître, d'en voir l'histoire dans la partie consacrée spécialement à la description des monuments, à la fin de ce volume.

Au midi de Paris et près de la rivière, il y avait d'abord Saint-Julien-le-Pauvre; cette église existait du temps de saint Grégoire de Tours (595). Une partie a été détruite à la révolution de 1789. Non loin de Saint-Julien, on trouve Saint-Séverin qui est aujourd'hui un des monuments les plus remarquables de Paris par son architecture gothique. On ne connaît pas l'origine de cette église, mais on pense généralement qu'elle date des temps mérovingiens. Quelques auteurs font aussi remonter à cette époque l'église de Saint-Étienne-des-Grès, qui existait dans la rue de ce nom et qui est aujourd'hui détruite; d'autres, en assez grand nombre, en placent l'origine sous les rois de la deuxième race, et cette opinion est aussi la nôtre. L'ancienne église de Saint-Benoît, qui se trouvait autrefois rue Saint-Jacques, un peu au-dessous de Saint-Étienne-des-Grès et sur le clivus même de la montagne, devait dater de l'époque romaine. L'église Notre-Dame-des-Champs, qui existait entre la rue du Faubourg-Saint-Jacques et la rue d'Enfer, est attribuée par certains écrivains à la période mérovingienne; quelques-uns cependant ne font dater sa fondation que du temps des Carlovingiens, ce qui est assez probable.

Dans l'île de la Cité, outre les monuments religieux dont nous avons déjà eu occasion de parler, on remarquait l'ancienne basilique de Saint-Denis-de-la-Chartre, construite près du pont Notre-Dame; l'église Saint-Symphorien ou chapelle

Saint-Luc, tout près de Saint-Denis-de-la-Chartre; la petite église de Saint-Christophe, en face de la cathédrale, et enfin la chapelle Saint-Jean-le-Rond, qui avait longtemps servi de baptistère à Notre-Dame. On fait remonter l'origine de toutes ces églises aux temps de la première race.

Dans la partie septentrionale de Paris, outre les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Gervais et de Saint-Paul, qui remontent à l'époque des Mérovingiens et dont nous avons déjà parlé, nous trouvons encore l'église Saint-Laurent, l'église et le monastère de Saint-Martin-des-Champs et la chapelle de Saint-Pierre, dont l'origine doit être aussi placée dans la période mérovingienne. Saint-Laurent est situé rue du faubourg Saint-Denis; Saint-Martin-des-Champs, au milieu de la rue Saint-Martin; et la chapelle Saint-Pierre, qui s'appelle aujourd'hui Saint-Merry, se trouve vers les commencements de la même rue, du côté de la rivière.

Il y avait encore à Paris, au temps des Mérovingiens, tant dans l'île qu'au nord et au sud de la ville, plusieurs autres monuments religieux dont nous aurons occasion de parler dans notre seconde partie; nous devons faire remarquer ici, toutefois, qu'aucun de ces édifices n'était digne de fixer l'attention, au point de vue de l'art architectural : il ne nous est rien parvenu de cette époque barbare qui puisse intéresser l'artiste. Dans ces temps stériles pour toute espèce de progrès de l'esprit humain, les fidèles durent convertir en églises les temples et les autels des divinités païennes qu'ils abandonnaient, et même les maisons particulières où ils avaient trouvé un asile et une retraite sûre, durant les années de persécution. Ces temples, ces autels et ces maisons purifiées avec soin et consacrées au culte chrétien, attiraient les fidèles du voisinage, et devenaient autant de petites paroisses, plus remarquables par la piété de ceux qui les fréquentaient que par l'architecture et les embellissements de l'art. Le vieux Paris, dont les rues étaient fort étroites et les

maisons mal construites, fut brûlé en partie plusieurs fois, et, à chaque fois, les édifices consumés par l'incendie durent être renouvelés. Ces désastres fréquents firent disparaître presque tous les vestiges des anciens monuments : aussi l'antiquaire en est-il réduit à se plaindre de l'extrême rareté des restes de cette époque.

CHAPITRE II.

Prépondérance des Francs-Germains en Neustrie, consacrée par l'avénement de Pépin au trône. — Exploits divers de ce prince ; il favorise le pape et défend l'Église romaine. — Gloire des Francs en Occident, sous Pépin le Bref. — Mort de ce prince. — Charlemagne. — Règne, politique, institutions, lois et expéditions guerrières de ce prince. — État de l'Église et beau rôle du clergé sous Charlemagne. — État obscur de la ville de Paris.

L'élévation de Pépin sur le trône des Francs fut saluée par les acclamations unanimes du clergé, des leudes et des grands propriétaires ; c'était l'élite de ce peuple nouveau qui, depuis longues années, arrivait de tous les points de la Germanie, par familles, par tribus, par peuplades, et se substituait peu à peu à l'ancienne population franque de Clovis, dans la Gaule septentrionale.

En se groupant autour du guerrier puissant qui venait de se faire roi, cette nouvelle race des Francs-Germains constata le fait de sa supériorité définitive sur l'ancienne race neustrienne ou mérovingienne. C'est là une révolution du premier ordre dans les annales des anciens Francs. Pendant l'espace de près de trois siècles, les premiers conquérants avaient opéré une fusion presque complète avec la race gallo-romaine ; ils en avaient adop é en grande partie la langue, les opinions, les mœurs, la civilisation, mais aussi la vie molle et efféminée.

Les nouveaux venus apportaient avec eux l'esprit militaire, l'ardeur et l'énergie des guerriers germains ; mais ils apportaient également la langue barbare et les mœurs grossières de la Germanie, sans aucune idée de la vie civilisée d'Occident.

C'étaient le mélange et la combinaison de ces deux éléments si divers qui, sous la main puissante des deux premiers rois carlovingiens, et par la sage intervention de l'Église chrétienne, allaient former peu à peu les peuples modernes.

Pendant les règnes de Pépin et de Charlemagne, on vit se resserrer de plus en plus l'alliance des papes et des rois carlovingiens. Étienne II avait succédé à Zacharie sur la chaire de saint Pierre, et Astolphe à Luitprand sur le trône des Lombards. Héritier des vues ambitieuses de son prédécesseur, Astolphe était entré sur le territoire romain, et menaçait Rome elle-même d'un assaut. Dans ce pressant danger, le pape passa les monts, et vint solliciter en personne les secours de Pépin. Le roi des Francs lui promit solennellement, dans une assemblée nationale qu'il avait réunie à Braine près de Soissons, de descendre en Italie avec ses guerriers, et d'aller assurer l'indépendance et la tranquillité des pontifes romains contre les Lombards. Le pape, de son côté, sacra de nouveau, de sa propre main, Pépin et ses deux fils, Charles et Carloman. Ces rapports fréquents du chef du sacerdoce avec la plus puissante des nations de l'Occident augmentaient l'autorité et l'influence de l'Église qui seule, alors, était capable de conduire les peuples barbares du Nord dans la voie du progrès et de la civilisation, en même temps qu'elle leur enseignait les vérités de la religion chrétienne.

Pépin se voyant affermi sur le trône, par la sanction solennelle de l'autorité la plus respectée du monde, reprit avec toute l'ardeur et tout l'ensemble que donne une confiance entière, le grand projet carlovingien d'arrêter pour toujours, au nord, les nouvelles invasions, et de conquérir, au sud et à l'ouest, les portions de la Gaule encore mal soumises ou complétement indépendantes, c'est-à-dire l'Aquitaine, la Gascogne et la Bretagne. Voulant d'abord tenir les engagements qu'il avait pris envers Étienne II, il passa les Alpes deux fois de suite, et fit deux campagnes contre les Lombards. Les armes des Francs

furent constamment heureuses. Astolphe reconnut l'autorité de Pépin et se soumit à un tribut. Après avoir évacué les villes et les terres de juridiction romaine, il s'engagea à ne plus faire la guerre au pape ni au peuple de Rome, et à respecter son territoire.

Ainsi délivrées des Lombards, ces villes et ce territoire tombèrent au pouvoir de Pépin, par droit de conquête; malgré les prétentions de l'empereur grec qui en réclamait la restitution comme étant censé les avoir possédées avant la conquête des Lombards, Pépin les regarda comme une propriété acquise par la victoire, et dont il avait le droit de disposer. Il en disposa en effet en faveur de l'Église, et il fit aux papes, dans la personne d'Étienne II, cette donation célèbre qui a établi, de fait et de droit, l'indépendance réelle du chef de l'Église, en constituant son autorité temporelle. L'étendue de cette donation comprenait à peu près ce qui a formé, depuis, l'État romain. Pour attacher le roi des Francs au nouvel ordre de choses qu'il avait établi en Italie, le pape et les Romains le déclarèrent solennellement *défenseur de l'Église romaine* et *patrice des Romains*. On trouve aussi, dans une relation écrite de la main d'Étienne II, le titre de *roi très-chrétien*, donné alors pour la première fois par le pape au souverain des Francs.

En quittant l'Italie, Pépin alla faire la guerre aux peuples barbares du nord, Saxons, Slaves, Bavarois, qui étaient toujours menaçants; il parvint à repousser leurs hordes sauvages loin des contrées rhénanes qu'ils commençaient à dévaster de nouveau; il leur imposa même un tribut annuel, mais il ne put les dompter ni les soumettre entièrement à son autorité; il dut se contenter, en se retirant, de faire admettre les prêtres chrétiens dans leurs forêts impraticables, et de prendre certaines mesures pour protéger la liberté des prédicateurs, et propager parmi eux la foi chrétienne avec quelques notions de vie civilisée.

Des bords du Rhin, Pépin marcha contre les Bretons indé-

pendants qu'il voulait assujettir ; il s'avança jusqu'à Vannes et Aleth (Saint-Malo), et rangea sous sa loi la presqu'île armoricaine. Après cette conquête facile, il conduisit ses guerriers dans les plaines fertiles de la Septimanie, et parvint à soumettre aussi cette belle province, sans beaucoup de difficulté ; mais la conquête de l'Aquitaine exigea des efforts plus grands.

Ce vaste pays se trouve adossé aux Pyrénées occidentales, que n'a jamais cessé d'occuper la race robuste et énergique des Ibères, depuis son établissement primitif sur la terre des Gaules. De temps immémorial, une population neuve, pleine de séve et de vigueur, descendait des montagnes à toute occasion favorable, et profitait des discordes sanglantes des Aquitains et des Francs pour envahir leurs riches campagnes ; de même que dans le nord, des immigrations germaniques venaient envahir incessamment les contrées de la Gaule austrasienne. Ces descendants des anciens Ibères avaient pris le nom générique de Gascons (des Guasques, une de leurs tribus les plus puissantes.) Ils appelèrent Gascogne la partie de la Gaule méridionale où ils étaient parvenus peu à peu à s'établir. Cette partie s'avança d'abord jusqu'à l'Adour, puis jusqu'à la Garonne, et plus tard, pendant un instant, jusqu'à la Loire. Le nom de Gascogne demeura ainsi attaché par la suite aux contrées de la Gaule méridionale, tandis que la partie septentrionale, où les Francs avaient établi le siége de leur puissance, retint le nom de France.

Les deux races des Francs et des Gascons étaient aussi distinctes et aussi différentes l'une de l'autre par leur stature, leur teint, leur couleur, leurs mœurs et leur langage, que l'étaient autrefois les deux races primitives des Galls et des Ibères dont ils descendaient. Aussi, entre elles, la haine et la répulsion étaient-elles persistantes et nationales. Malgré l'énergie, la force et la valeur à toute épreuve des hommes du nord, malgré leur nombre et la supériorité de leur science militaire, Pépin rencontra des obstacles très-grands et des dif-

ficultés presque insurmontables dans la conquête de la Gascogne; pour l'opérer, il eut recours aux plus cruelles extrémités de la guerre, pendant plusieurs années consécutives, et il n'eut même pas le temps de l'affermir. Attaqué à Saintes par une hydropisie, au commencement de septembre 768, il se fit transporter à Tours, et puis à Saint-Denis où il y mourut le 24 du même mois, après avoir eu soin de partager ses États entre ses deux fils Charles et Carloman, selon l'antique coutume des rois mérovingiens. Son corps fut inhumé dans les caveaux de l'abbaye royale avec ceux des anciens rois francs.

Pépin le Bref, par sa valeur et sa politique habile, étendit partout dans l'Occident la gloire des Francs, affermit la royauté dans sa maison, reconstitua la monarchie et parvint à rallier l'aristocratie à la couronne, ou à la tenir en respect. En même temps, son esprit supérieur sut découvrir la source de tout progrès, de tout perfectionnement et de toute civilisation dans l'Église chrétienne, et sa haute sagesse tira un parti admirable de sa propre puissance, pour donner au chef de cette Église une indépendance et une autorité qu'il n'avait pas eues jusqu'alors. Père du plus grand génie du moyen âge, fils et petit-fils d'hommes supérieurs et de héros, Pépin se montra constamment digne des uns et des autres; l'œuvre de son règne fut la base sur laquelle Charlemagne allait élever le nouvel édifice de l'ordre social.

Les assemblées générales des Francs, qui sous les rois de la première race se tenaient au mois de mars, et qu'on appelait pour cette raison Champs de mars, commencèrent sous Pépin à se tenir au mois de mai. L'usage de la cavalerie s'introduisait peu à peu dans les armées; c'est ce qui détermina Pépin à remettre ces assemblées au mois de mai, époque où l'on trouvait du fourrage pour les chevaux. Outre les assemblées générales du champ de mai, les rois de la seconde race convoquaient tous les ans, à Noël et à Pâques, deux assemblées solennelles et y tenaient cour plénière.

Dans le partage que Pépin le Bref fit de la monarchie franque entre ses deux fils, Charles et Carloman, il opéra la division et combina les parts de l'un et de l'autre d'une façon nouvelle. L'empire se trouva coupé de l'est à l'ouest en deux parties à peu près égales, l'une au nord, l'autre au midi. La première, contenant l'Austrasie, la Neustrie et la partie occidentale de la Gascogne ou Aquitaine, dans la Gaule, fut donnée à Charles; la seconde, qui de la Gaule ne comprenait que la Bourgogne, la Provence, la Septimanie et la partie de l'Aquitaine limitrophe de la Bourgogne, fut assignée à Carloman. Mais, malgré les victoires nombreuses et les ravages de Pépin, les hommes de race ibérienne de l'Aquitaine n'avaient pas encore accepté sans retour la domination des hommes blonds du Nord, et les deux jeunes chefs des Francs durent commencer leur règne par la réduction de ces contrées. La division, causée par des motifs d'intérêt, régnait entre Charles et Carloman. Ils ne s'entendirent pas dans cette expédition; Carloman se retira avec ses troupes, et Charles dut l'opérer avec ses seules ressources.

Cette division des deux frères aurait pu devenir fatale aux Francs; heureusement Carloman ne tarda pas à mourir, et, quoiqu'il laissât deux fils, Charles s'empara sans contestation des pays qui constituaient ses États : il se trouva ainsi souverain de toute la monarchie franque. Ce prince, auquel l'histoire et tous les siècles ont consacré le nom de Charlemagne, est le caractère le plus éminent que l'Europe ait produit au moyen âge; la France le réclame comme son plus grand roi, l'Italie comme son empereur, l'Église comme son protecteur, et l'Allemagne comme l'ayant produit. Charlemagne, en mettant constamment son génie prodigieux et sa puissance immense au service d'une seule idée, civiliser les peuples, parvint à changer la face de l'Europe entière; il ferma la période de l'histoire ancienne et ouvrit l'ère des temps modernes. Le caractère militaire de tout son règne fut d'arrêter la double invasion qui menaçait

sans cesse l'Europe centrale : l'invasion germaine et slave au nord, et l'invasion musulmane au midi. Ses nombreuses campagnes en Germanie contre les Saxons, et ses expéditions en Espagne contre les Arabes, n'eurent pas une autre cause ni un autre dessein.

Quant au gouvernement intérieur, son âme élevée et portée au bien était indignée de voir toutes choses incohérentes, anarchiques et grossières, dans les diverses parties de l'immense territoire qu'il possédait. Au milieu même de ses luttes contre la barbarie extérieure, il se mit à rechercher avec ardeur et à créer à l'intérieur tout ce qui lui paraissait propre à agir sur la société entière pour la civiliser, et sur l'homme individuel pour le perfectionner.

A une époque et dans un monde où tout était encore désordre et violence, où l'empire exclusif de la force matérielle dominait tout, Charlemagne voyait dans l'Église seule une force morale, proclamant une loi protectrice pour tous, pour les pauvres, comme pour les riches, pour les faibles comme pour les forts, réclamant seule le pouvoir ou l'obéissance en vertu d'un devoir moral et d'une croyance, et protestant par sa mission même, par ses actes et son langage, contre le règne exclusif du droit du plus fort. Il sentait en même temps l'insuffisance, pour ses desseins, de la force matérielle qu'il avait en mains, comme chef de guerriers barbares et comme souverain de populations vieillies. Il eut donc recours à l'Église et au clergé qui puisaient leur moyen d'action dans leur empire sur les esprits, et qui possédaient seuls le secret du progrès et de la civilisation. Ce fut là le motif de la constante protection qu'il accorda au pape, et la cause des deux expéditions successives qu'il fit en Italie, au milieu même des embarras d'une guerre sérieuse dans l'Aquitaine et d'une lutte acharnée contre les Saxons, au delà du Rhin.

Pépin le Bref, son père, s'était contenté, dans ses deux expéditions en Italie, de vaincre Astolphe, roi des Lombards,

et il lui avait laissé ses États; Charlemagne détrôna Didier, successeur d'Astolphe, et s'empara de tout son royaume par droit de conquête. Ensuite, après avoir confirmé la donation de Pépin à l'Église romaine, et livré au pape toute la portion marquée dans cette donation, il prit le titre de roi des Lombards. Il se trouvait ainsi en état de protéger d'une manière plus efficace l'Église romaine, et d'obtenir de son chef un concours de plus en plus énergique dans l'intérêt de ses desseins sur l'Europe occidentale.

Son espérance dans ce concours, et sa confiance dans son efficacité, influèrent singulièrement sur la guerre acharnée que la sûreté de l'empire franc le forçait à faire aux Saxons, pour en finir avec leurs invasions. Peu à peu, cette guerre prit le caractère d'une guerre de religion. Charlemagne, afin de se débarrasser de ces barbares, voulait à tout prix les attacher à leur sol, en leur faisant connaître les douceurs d'une vie pacifique, et en leur enseignant les avantages, soit moraux, soit matériels, de la civilisation. Pour obtenir ce résultat, il ne vit rien de plus efficace que leur conversion au christianisme, et, à l'imitation de son oncle Carloman, il les contraignait à se faire baptiser. Il élevait ensuite des églises au culte chrétien au milieu d'eux, et, tout en respectant leurs lois et leurs institutions primitives, il leur donnait ordinairement pour chefs politiques leurs nouveaux chefs religieux, les évêques.

En confondant ainsi le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique, Charlemagne montre qu'on n'avait alors qu'un sentiment très-incomplet des distinctions qui existent inévitablement entre la nature et l'objet de ces deux pouvoirs; l'ignorance générale qui avait suivi les conquêtes des barbares, et les relations intimes d'un clergé grossier avec les conquérants, avaient obscurci peu à peu ou même effacé ces distinctions.

Ajoutons à cela que depuis longtemps, ainsi que nous l'avons déjà dit, les rois, usant d'un droit qu'ils s'étaient arrogé, nommaient aux évêchés et aux grandes dignités ecclésiastiques, des

Francs et des Germains barbares, dans presque toutes les contrées de l'empire. Ces hommes de guerre et de gouvernement, sans instruction ni régularité de mœurs, ne manquaient pas de porter leur esprit et leurs intérêts dans ces dignités, et d'en faire de vrais bénéfices de la conquête. Disons toutefois que les soins de Pépin et de son frère Carloman avaient opéré quelques réformes précieuses dans ce clergé : il y avait déjà dans son sein une minorité considérable qui, s'inspirant de l'esprit de l'Église romaine, luttait vigoureusement pour soustraire son ordre aux influences pernicieuses qui le dominaient. Les efforts de cette minorité devaient triompher un jour, parce que la vérité finit toujours par prévaloir sur l'erreur.

Mais, à cette époque, rien n'était encore bien distinct et bien ordonné dans cette société en travail de transformation; tout s'y trouvait presque à l'état d'éléments confus et de rudiments mélangés. Aux yeux de tout le monde, l'Église et le gouvernement politique combinés ensemble, marchant de pair et s'entr'aidant mutuellement dans une œuvre commune, étaient destinés à travailler solidairement, tant à l'administration des affaires de l'État, qu'à la direction des affaires ecclésiastiques: c'est ce que prouvent une foule de dispositions législatives des Capitulaires, ainsi que l'usage des évêques et des abbés de siéger à côté des comtes et des leudes dans les assemblées nationales. Par la suite, cette union des deux pouvoirs ne devait pas être toujours sans inconvénients, et certains passages des Capitulaires montrent que le génie de Charlemagne, non moins pénétrant que vaste, les avait entrevus quelques années avant sa mort. Mais dans ce temps d'ignorance où la force matérielle régnait presque partout exclusivement, le mélange de l'administration ecclésiastique et séculière offrait beaucoup plus d'avantages qu'il ne présentait de dangers; ce fut là, sans doute, ce qui détermina Charlemagne à le favoriser.

Ce prince avait à sa disposition, dans toutes les parties de l'empire, une grande masse de propriétés fiscales, divisées en

une infinité de parcelles plus ou moins étendues; il ne manquait pas de se faire de leur concession un moyen réel de pouvoir et de gouvernement, et il est à remarquer que, dans la distribution, il avait grand soin de les diviser le plus qu'il pouvait, afin de s'attacher le plus grand nombre possible de leudes et de *fidèles*. Il suivait exactement le même système dans la distribution des offices publics.

A cette époque, comme sous les rois mérovingiens, les terres bénéficiaires et les charges continuaient à être concédées, tant par le roi que par les grands propriétaires, à condition d'un service quelconque, de la part du concessionnaire; pour le roi, c'était presque toujours un service militaire. Le concessionnaire contractait, envers celui qui lui avait conféré le bénéfice, des obligations entièrement personnelles, des devoirs absolus et indépendants de toutes ses autres relations. Il lui jurait fidélité, et devenait son *homme*, son *fidèle*, son *vassal* : ainsi s'étendait et se fortifiait de règne en règne ce système de vasselage germanique basé sur les relations primitives des chefs barbares avec les hommes formant leur clientèle; c'étaient les germes de la féodalité du moyen âge qui allaient bientôt se développer en Europe.

Dans l'intérêt de la civilisation, et pour former partout le plus de liens possible entre les hommes, Charlemagne favorisait de tout son pouvoir l'établissement du vasselage. Dès lors, tous ceux qui avaient l'ambition de protéger beaucoup de monde, et tous ceux qui voulurent s'élever au-dessus des autres hommes, commencèrent à distribuer leurs possessions en bénéfices, pour se faire une clientèle nombreuse. D'un autre côté, les faibles et les petits, sentant l'avantage d'une protection efficace, se décidaient peu à peu et l'un après l'autre à se faire les *hommes* des grands et des puissants. Ces grands furent bientôt après appelés seigneurs (du mot honorifique *senior, vieillard*, qu'on donnait dans le principe aux personnages éminents). Ceux qui voulaient devenir leurs vassaux se

recommandaient à eux et leur juraient fidélité; quelquefois même ils convertissaient leurs propres biens en bénéfices, pour s'assurer leur protection.

Pendant un long règne de quarante-sept ans, Charlemagne fut toujours en guerre pour arrêter et terminer la double invasion de la barbarie saxonne au nord et du fanatisme musulman au midi. Il fit cinquante-trois expéditions militaires qui eurent, pour la plupart, ce double but; c'était toujours sur les terres de l'ennemi qu'il portait le théâtre de la guerre, et il allait chercher les indomptables Saxons jusqu'au fond de leurs retraites les plus reculées, pour en détruire la race. A l'intérieur, afin de prévenir tout concert et toute constitution en pouvoir de cette fière aristocratie germaine, si redoutable de tout temps à la royauté, il évitait avec soin d'avoir une résidence fixe et de convoquer au même lieu les assemblées nationales.

Ces assemblées se tenaient tantôt à Genève, tantôt à Paderborn, tantôt ailleurs; elles ne pouvaient de cette manière être composées des mêmes hommes, avoir un esprit commun et suivre un système d'opposition. Les résidences temporaires de Charlemagne les plus ordinaires, étaient les châteaux de Worms, d'Héristal, d'Attigny, de Schelestadt, et plus tard la ville d'Aix-la-Chapelle, dont il pensa quelque temps à faire la rivale de Rome. Jamais il ne séjourna longtemps à Paris. Cette ville, toujours placée sous l'autorité obscure d'un comte, ne prenait alors aucun accroissement sensible, et ne jouait aucun rôle important. L'histoire nous a transmis le nom des deux comtes qui l'administrèrent sous Charlemagne : c'étaient Gérard et Étienne. Ce dernier fut distingué par le roi, qui le fit comprendre au nombre des *Missi dominici*. Pendant le même temps, l'abbaye de Saint-Denis, administrée par des abbés, hommes remarquables, devenait célèbre dans toute la monarchie des Francs. Quelques grandes abbayes de Paris, entre autres celle de Saint-Germain-des-Prés, se trouvaient aussi dans un

état florissant. Cette dernière communauté religieuse était dirigée, sous Charlemagne, par l'abbé Irminon, dont les détails d'administration répandent de vives lumières sur cette époque. Ces détails sont consignés dans un écrit rédigé par l'abbé lui-même et connu sous le nom de *Polyptyque.*

Quant aux évêques qui occupaient pendant ce temps le siége de Paris, et aux magistrats civils, appelés échevins, qui se trouvaient sous les ordres du comte, leurs noms obscurs ne méritent pas l'attention de l'histoire. Il en est de même des événements qui se passaient alors dans cette ville. La seule chose à faire remarquer ici, c'est qu'à Paris, comme partout ailleurs, dans les pays de domination franque, les titres de *comte* et de *duc* commençaient, sous Charlemagne, à devenir héréditaires, pour former bientôt les bases de la société féodale.

Ainsi, dans les siècles précédents, la conquête mérovingienne avait enlevé la Gaule aux Romains, et, en réduisant ce pays presque tout entier au pouvoir d'un seul peuple, elle avait fondé la monarchie des Francs. Au VIIIe siècle, la conquête carlovingienne eut pour effet de mettre partout de l'unité, de réunir le pouvoir dans les mains d'un seul homme, et de fonder l'autorité du monarque. Pépin d'Héristal, Charles Martel et Pépin le Bref avaient préparé les beaux jours de Charlemagne. Ces trois grands hommes enlevèrent définitivement la Gaule aux chefs de bandes. Le génie vigoureux de Charlemagne, s'emparant des éléments créateurs qu'il trouvait sous sa main, parvint à établir une unité puissante dans ce mélange de races, de chefs et d'institutions; et il sut former, au moins pour quelque temps, une grande nation de cette foule de petits peuples qui jusqu'alors se trouvaient sans aucun lien commun.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE LIVRE TROISIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués ci-dessus et de plus : *Recueil des historiens de France.* — Baluze, *Capitul.* — *Annal. Franc.* — *Chron. An-*

digar. — Nithard, *Hist.*, I. — Eginhart; *Vita Caroli Magni.* — Monach. S. Gallens; *Vita Caroli Magni.* — *Annal. Moissac.* — *Annal. veteres.* — *Chron. Centul.* — *Chron. Virdun.* — *Chron. Fontanell.* — *Concil. Gall.* — *Fredegar. Continuat.* — *Gesta regum franc.* — *Annal. Metens.* — *Diplomata, chartæ*, etc.; de Bréquigny; etc. — *Annal. Fuldenses.* — Adonis *Chron*: — Hadrianus Valesius. — *Vita S. Bonifacii.* — *Histoire gén. du Languedoc.* — Isidori Pacensis *Chron.* — Ademari *Appendix ad Gesta regum franc.* — Fleury, *Hist. ecclésiast.* — Poetæ saxonici *Annal. Caroli Magni.* — *Codex Caroli.* — *Annal. Petaviani, Tiliani*, Nebelung; Loisel. — Mably, *Observ. sur l'hist. de France.* — Pagi *Critica.* — Baronii *Annal. ecclesiast.* — Bolland, *plusieurs Vies de Saints.* — *Hist. du Languedoc*, par les Bénédictins — Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane.* — Ducange, *Gloss.* — Fauriel, *Hist. de la Gaule méridion.* — Guizot, *Essais, Hist. de la civilisation.* — Sauval. — Félibien et les autres historiens de Paris; etc., etc.

LIVRE QUATRIÈME.

IXe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Efforts incessants de Charlemagne pour améliorer le sort des peuples de son empire. — Instruction publique. — Les écoles de Paris. — Division géographique de la Gaule franque, sous Charlemagne. — État des personnes en général ; à Paris et dans la Gaule. — Mesures; poids et monnaies en vigueur chez les Francs à cette époque. — Mort de Charlemagne. — Louis le Débonnaire. — Difficultés, réformes dans l'ordre ecclésiastique. — Réformes politiques. — Guerres, désordres, partages. — Les fils de Louis le Débonnaire.

Le commencement du IXe siècle trouve les grandes guerres de Charlemagne terminées, les invasions périodiques des barbares arrêtées, et la domination des Francs établie définitivement, sous l'ancienne dénomination d'empire d'Occident, dans toutes les contrées de l'Europe comprises entre la Méditerranée, l'Océan et la mer Baltique, depuis l'Èbre jusqu'à l'Oder, la Save et le golfe Adriatique.

Le génie et les armes puissantes de Charlemagne étaient parvenus à installer le monde barbare dans des limites certaines. Son vaste empire se trouvait composé d'une multitude de peuples, différant entre eux de race et d'origine, d'institutions et de mœurs, de législations et de langues. Mais, malgré le

manque d'unité et de cohésion, l'instinct de ces peuples tendait au progrès et, sans même s'en douter, aspirait à la vie civilisée; Charlemagne le sentait, et il s'efforçait par tous les moyens possibles de les arracher à la barbarie. Pour les conduire dans la voie des améliorations sociales, il se servait, nous l'avons vu, de la religion chrétienne, seul lien qui leur fût commun à tous, et il employait l'autorité de l'Église, seule société qui se trouvât régulièrement organisée, avec des principes fixes, des règles certaines et une discipline éprouvée. Les prescriptions de Charlemagne sont basées le plus souvent sur la religion, et ont presque toujours l'autorité ecclésiastique comme moyen d'action. Ce prince fit à lui seul plus de lois que tous les souverains qui l'avaient précédé sur le trône des Francs. Il fit revivre les dispositions législatives qu'il trouva justes dans les anciens Capitulaires; il voulut perfectionner les codes salien et ripuaire, et il puisa quelquefois dans celui des Lombards. D'après ses ordres, on refondit les anciennes lois romaines, bourguignonnes et saliques, afin d'en faire disparaître les dispositions qui avaient des inconvénients, tout en conservant avec soin celles dont la sagesse était reconnue.

Mais l'état même des peuples qu'il initiait ainsi à la vie civilisée ne lui permettait guère de procéder par système de législation suivi et applicable à toutes les nations de son empire. Dans ses prescriptions, il dut presque toujours agir en administrateur plutôt qu'en législateur. Supérieur à son époque et plus grand que les peuples de sa domination, toute force de gouvernement et même d'administration venait de lui exclusivement. Il se vit, en conséquence, forcé, pendant presque toute sa vie, de faire des lois ou plutôt des ordonnances de simple administration qui opérèrent peu de bien après sa mort, parce qu'elles portaient le caractère de faiblesse des lois qui ne sont faites que pour le moment, et qui tirent leur principal mérite de celui qui les rend. Aussi n'est-ce pas précisément aux essais de Charlemagne, en fait de législation et de gouver-

nement, qu'il faut mesurer la hauteur de son génie et juger de son influence sur son époque. C'est plutôt à son grand caractère qui dominait tout, à sa vaste et rapide intelligence qui prévoyait tout, et à cette volonté énergique et infatigable brisant sans cesse les résistances et les obstacles que rencontrait partout son gouvernement.

Afin d'agir avec vigueur, avec ensemble et rapidité dans toutes les parties, si mal liées entre elles, de son immense empire, il avait institué des légats impériaux (*missi dominici*), espèces de dictateurs ambulants qui allaient, à des époques rapprochées, partout où il y avait des désordres à réprimer et des torts à redresser. Représentant l'empereur lui-même, ces légats étaient armés d'un pouvoir discrétionnaire et absolu, et avaient pour mission de suppléer à l'insuffisance des lois générales, plutôt encore que de les faire exécuter. L'état de grossièreté et de barbarie de cette époque pouvait seul justifier le choix de moyens de gouvernement aussi exorbitants et aussi dangereux en règle générale.

Les peuples de domination franque étaient alors plongés dans une ignorance profonde. Seuls, les moines conservaient encore, au fond de leur couvent, des notions des lettres, des sciences et des arts.

Charlemagne fit de grands efforts pour répandre quelques rayons de lumière au milieu des ténèbres qui couvraient presque entièrement son empire. Un de ses plus beaux titres de gloire est d'avoir reconstitué et, pour ainsi dire, fondé en Europe l'éducation publique. On connaît sa sollicitude pour attirer à sa cour, des divers points du monde, les hommes remarquables de l'époque, et pour les y retenir au moyen de ses libéralités. L'Italie lui avait donné l'historien Paul Warnefred, le grammairien Pierre de Pise, Leidrade, illustré par sa correspondance, et Théodulfe qui fonda une école publique à Orléans. D'autres pays lui avaient fourni Eginhard, son secrétaire et son biographe, Angilbert, Clément d'Écosse, et

enfin le plus illustre de tous les savants de sa cour, le fameux Alcuin, disciple de Bède le Vénérable, qui vint de l'Église d'York fonder l'école ambulatoire du palais.

D'après les inspirations et sur les ordres de Charlemagne lui-même, ces hommes d'élite allaient établir des écoles sur tous les points de l'empire qui formaient des centres considérables de population. C'est alors que furent fondées les écoles de Lyon, de Tours, d'Orléans, de Fulde, etc., etc.

De leur côté, les moines des nombreuses abbayes qui couvraient la surface de la Gaule rivalisaient de zèle et d'ardeur avec les maîtres étrangers. Charlemagne avait fondé dans son palais une académie dont il faisait lui-même partie; plusieurs monastères imitèrent l'exemple de l'empereur. Les écoles les plus célèbres du diocèse de Paris furent celles de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, d'où sortirent plusieurs écrivains estimés pour le temps, entre autres Hilduin, Hincmar, Usnard, Abbon, Aimoin, etc., etc.

Quant à la ville de Paris elle-même, aucun document certain n'établit qu'une école différente de l'école cathédrale et des écoles monastiques y ait été fondée avant la fin du IXe siècle, époque où Remi de Reims vint y ouvrir un cours public. Malgré l'opinion de quelques auteurs qui veulent qu'une espèce d'école palatine ait été créée à Paris, sous Charlemagne ou sous Louis le Débonnaire, ou au plus tard, sous Charles le Chauve, il y a lieu de croire que l'école de l'évêché et celles des couvents furent les seules qui existèrent dans cette ville, pendant la plus grande partie du IXe siècle, comme jadis sous les rois mérovingiens; et d'autant plus que la ville de Paris proprement dite ne dépassait guère alors l'île de la Cité, et que depuis longtemps déjà, ses habitants l'abandonnaient peu à peu pour aller grossir la population des seigneuries et des abbayes voisines qui leur offraient plus de bien-être avec plus de sécurité. C'est donc par erreur que quelques écrivains font remonter jusqu'à Charlemagne la fondation de l'Université de

Paris; ce prince ne fit que préparer les esprits grossiers et barbares de son époque à recevoir les bienfaits de la civilisation; il répandit partout des germes féconds d'instruction qui ne devaient se développer entièrement et porter tous leurs fruits que plus tard.

Il est constant toutefois que durant tout son règne il donna une attention particulière aux écoles de Paris, et qu'il ne cessa pas de seconder activement les efforts du clergé pour les rendre aussi florissantes qu'elles l'avaient été du temps de saint Germain, évêque de cette ville.

Depuis la double invasion germaine et musulmane, au nord et au sud des Gaules, la guerre qui s'y était tenue à l'état permanent, les désordres de tous genres et les malheurs qui l'accompagnent toujours, avaient anéanti ou fait pâlir partout les études et les lettres. En effet, quel esprit assez ferme aurait pu se livrer à ces occupations essentiellement pacifiques, lorsque d'un côté les terribles musulmans portaient partout le ravage, les massacres et la destruction, et que de l'autre les barbares germains de Charles Martel, traitant la Gaule franque en pays conquis, prenaient pour eux-mêmes les couvents et les évêchés de la Neustrie, et apportaient ainsi dans l'Église la passion des armes et de la chasse, avec une simonie éhontée et de longues habitudes de débauches!

Le génie réparateur de Charlemagne était enfin venu guérir ces plaies profondes. Puissamment secondé par les secours de l'Église, ce prince s'était mis à lutter corps à corps contre les difficultés de tout genre qui s'opposaient à ses vues. Ses efforts énergiques et sa persévérance avaient enfin dompté tous les obstacles; une lumière nouvelle jaillissait du sein des ténèbres, qui depuis longues années étaient allées en s'épaississant sans cesse. Le flambeau des lettres, presque étouffé, se rallumait à ce souffle puissant et jetait un éclat jusqu'alors inconnu.

Sur tous les points du vaste empire carlovingien, les génies étaient honorés et les hommes de talent encouragés; aussi

voyait-on partout les études renaître et les écoles se reformer. Parmi ces écoles, celle du palais, ou *palatine*, était sans contredit la plus curieuse par sa constitution même et la plus complète.

Les écoles cathédrale et monastiques de Paris furent constamment l'objet de la sollicitude spéciale de Charlemagne. Là se trouvait, en effet, une pépinière abondante d'hommes d'élite pour remplir les fonctions, les charges et les dignités de la couronne impériale. Le prince avait pris soin d'en donner lui-même la direction à un chef, homme de mérite et de confiance, le célèbre Clément d'Écosse, qu'il avait appelé de loin. Les études y étaient nombreuses, fortes et élevées. On y donnait les principes élémentaires de l'instruction; ensuite l'enseignement embrassait toutes les Facultés comprises sous les dénominations des *sept arts libéraux* et des *humanités*, jusqu'à la poésie inclusivement. Venaient enfin les études théologiques sur l'Écriture sainte, les saints Pères, le dogme, la liturgie et le chant d'église, musique et plain-chant.

Les soins et les ordres de l'empereur avaient présidé à tout, et l'égalité d'admission y était établie en principe; on y voyait les fils des leudes et des hommes considérables par leurs fonctions et leurs richesses, de même que les enfants des personnes de conditions peu élevées. Ainsi que dans tous les évêchés et monastères de l'empire, il y avait même des classes élémentaires où l'on enseignait la grammaire, le chant et l'arithmétique, et où étaient admis sans distinction les enfants des hommes libres et des serfs.

Charlemagne donnait souvent des preuves de l'attention particulière qu'il avait pour son école de Paris : « Le glorieux Charles revenait dans la Gaule, après une longue absence, dit le moine de Saint-Gall; il donna ordre qu'on lui amenât les enfants qu'il avait confiés, dans l'école de Paris, à l'Écossais Clément, pour les instruire, et qu'on lui montrât leurs lettres, leurs vers, leurs poëmes, leurs discours, leurs panégyriques,

leurs copies, afin qu'il pût juger de leur talent et de leurs dispositions. Lorsqu'il eut vu que les enfants de médiocre condition avaient fait des progrès au-dessus de toute espérance, et que les nobles, au contraire, avaient négligé la culture de l'esprit pour les amusements du corps, le sage prince, à l'exemple du souverain juge, les sépara, et, faisant mettre les premiers à sa droite, il leur dit : « Courage, mes chers enfants; vous avez été fidèles à nos ordres, vous avez bien mérité de notre empire. Les évêchés les plus illustres et les plus riches bénéfices vous seront réservés. Je vous appellerai à ma cour; je choisirai parmi vous les ministres et les fonctionnaires; je vous inscrirai au rang des juges et des magistrats. » Puis, se tournant vers les autres qui étaient à sa gauche, et exprimant sa colère par les traits du visage : « Quant à vous, leur dit-il, délicats et mignons, qui, pleins d'une vaine confiance dans le rang et la richesse de vos parents, avez outragé notre majesté, et qui, au mépris de nos ordres, avez préféré la paresse, le jeu, le luxe et les vices aux vertus et aux belles-lettres, je vous le dis, et j'en jure par le roi du ciel, n'attendez ni grâce, ni honneur, pas même une obole de votre empereur, dont vous dédaignez les injonctions. Je ferai de vous des exemples, si vous ne vous repentez, et si vous n'expiez votre négligence par votre diligence et votre zèle. »

En quittant l'*école palatine* qu'il avait dirigée avant tant de gloire, Alcuin s'était retiré à Tours, et y avait créé une école devenue bientôt fameuse. Cette fondation n'avait pas tardé à être prise pour modèle par toutes les autres, dans le nord et dans le milieu de la Gaule. Elle avait servi surtout au perfectionnement de l'école-cathédrale et de celle de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. On recevait au monastère de Saint-Germain des élèves internes et externes. Les rois, les princes et les autres nobles, disent les anciennes chroniques, confiaient leurs enfants aux moines dans l'intérieur du cloître, pour qu'ils y apprissent la crainte de Dieu et qu'ils y fussent instruits sur

les belles-lettres. Parvenus à la jeunesse, les uns demeuraient volontairement soumis à la règle et devenaient des hommes de sainteté, des prêtres, des évêques; les autres, rappelés par leurs parents, entraient dans la carrière des charges et des fonctions publiques, ou suivaient la profession des armes. Dans sa sollicitude, l'empereur, éclairé par l'Église, avait eu soin d'étendre le bienfait de l'instruction jusqu'aux habitants des campagnes elles-mêmes. Les constitutions impériales ordonnaient aux prêtres d'y tenir des écoles gratuites où les enfants et les adultes, cultivateurs, colons, serfs et autres, apprendraient les psaumes, le chant, le calcul et la grammaire. C'étaient les écoles dites *triviales*. Dans les églises mêmes, les curés enseignaient au peuple assemblé l'Oraison dominicale et le Symbole de la foi chrétienne.

Ainsi, dès les temps reculés de la première et de la deuxième race, l'épiscopat avait ses écoles-cathédrales, dirigées ordinairement par l'évêque lui-même, quelquefois par un chanoine *écolâtre*. On y trouvait un séminaire pour les aspirants au sacerdoce, et en même temps un collége pour les laïques. On y donnait l'instruction dans tous ses degrés, et l'on y recevait toute la jeunesse, sans exception, depuis les fils d'empereur (Lothaire fut élevé à la cathédrale de Paris) jusqu'aux enfants des bourgeois de la cité. De plus, les prêtres répandaient gratuitement l'instruction primaire dans les campagnes. De leur côté, les monastères, à la même époque, avaient aussi leurs écoles supérieures, tant pour les jeunes cénobites que pour les laïques, princes, nobles et simples bourgeois. Ils entretenaient également des écoles inférieures ou élémentaires au dedans et au dehors du cloître, et ouvraient des écoles *triviales* pour les pauvres et les serfs.

Les troubles politiques et les discordes sanglantes qui suivirent la mort de Charlemagne firent pâlir de nouveau les études. En 829, les Pères du VI[e] concile de Paris, vivement préoccupés de l'état de l'instruction publique, suppliaient le fils du grand

empereur, Louis le Débonnaire, d'établir et d'entretenir des écoles publiques sur trois points différents de l'empire. Leur vœu fut sans doute exaucé et tout porte à croire que les empereurs, jusqu'à Charles le Chauve, encouragèrent puissamment les écoles de Paris. Mais à partir du règne de ce dernier prince, et sous plusieurs de ses successeurs, ces écoles allaient décliner et tomber peu à peu en décadence, de même que celles des autres villes de la Gaule. Toutefois l'éclipse ne devait être ni totale, ni de longue durée. Les études à Paris ne devaient pas tarder à être relevées par ce besoin d'instruction qui ne manque jamais de se faire sentir aux hommes, quand la tranquillité renait, et aussi par les soins et les talents supérieurs du moine Remy d'Auxerre. Bientôt cet homme éminent, après avoir restauré les écoles-cathédrales de Reims, allait arriver à Paris et y donner, avec un succès prodigieux, des leçons publiques de grammaire, de dialectique, de musique et d'arts libéraux.

Après cet exposé sommaire de l'état général de l'éducation et de l'instruction, dans la Gaule franque et à Paris, à l'époque carlovingienne, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de présenter au lecteur un tableau succinct de ce pays, sous le rapport de la division géographique et de l'état des personnes en général. Ce sera un moyen de lui faire connaitre l'ensemble de la population parisienne peu différente alors de celle des contrées voisines.

Pendant la domination romaine et au commencement de la conquête des Francs, la Gaule se divisait en dix-sept provinces formant ensemble cent quinze cités; du temps de Charlemagne, elle se trouvait partagée en dix-huit provinces et subdivisée en cent vingt-quatre cités ou diocèses. Mais alors cette division avait cessé d'être civile pour devenir ecclésiastique. Chaque province n'était plus désignée que par le nom de sa métropole, et ne contenait pas le même nombre de cités ou diocèses. Le diocèse lui-même se divisait en un certain nombre

de comtés renfermant chacun le territoire où le comte exerçait son autorité. Dans le comté se trouvaient souvent plusieurs cantons appelés *centaines* ou *vicairies*, et administrés par un centenier ou vicaire dépendant du comte. La vicairie était vraisemblablement le dernier terme de la division territoriale sous Charlemagne.

On trouvait quelquefois cependant dans les campagnes un certain nombre de paroisses unies ensemble sous le nom de *décanie* ou *doyenné*, et placées sous la juridiction d'un doyen rural. Ces paroisses rurales se formaient de la *villa* correspondant à notre bourg et renfermant l'église paroissiale, de la *villula* et du *villaris* répondant à notre village et à notre hameau. « Les villages du Parisis (ou diocèse de Paris) les plus reculés sur ses frontières, sous les deux premières races, dit M. Guérard dans son ouvrage sur le *Polyptyque* de l'abbé Irminon, étaient, au nord : Vaux, *Vals*, hameau dépendant de Méry-sur-Oise; Belloy-en-France, *Bidolidus;* Luzarches, *Luzarcha*. A l'est : Louvres, *Lupera* ou *Luvra;* Clichy-en-l'Aulnay, *Clippiacus superior;* Montry, *Montericus;* Bussy-Saint-Georges et Bussy-Saint-Martin, *Buciacus*. Au midi : Saintry, *Saintrium;* Essones, *Exona;* Lisses, *Liciæ*. A l'ouest, le Parisis s'étendait sur la forêt d'Iveline, *silva Aquilina*, peut-être jusqu'au village de Saint-Arnould. »

Quant à l'état des personnes en général, on pouvait les diviser en cinq grandes classes, du temps de Charlemagne : les hommes libres, les colons, les lides, les serfs et les esclaves. La liberté était progressivement décroissante de la première classe à la dernière. L'état du colon était meilleur que celui du lide, celui du lide que celui du serf, et celui du serf que celui de l'esclave. Les hommes libres appartenaient à trois ordres distincts, suivant qu'ils avaient la liberté, la propriété et la juridiction, ou la liberté et la propriété sans juridiction, ou enfin la liberté seulement, sans propriété ni juridiction. Les premiers formèrent la noblesse du moyen âge

et devinrent peu à peu les seigneurs des hommes de troisième et quelquefois même du second ordre.

Outre ces trois ordres de liberté, il y avait encore les hom-libres soumis à la capitation, c'est-à-dire à un impôt annuel; les hommes libres sous conditions, c'est-à-dire ceux qui, en recevant la liberté, demeuraient astreints à certains devoirs envers leurs patrons, les hommes libres au service d'autrui, et enfin les hommes libres donnés ou vendus avec un fonds de terre. Il est à remarquer qu'avant l'établissement des communes en France, c'est-à-dire du temps de la féodalité, on vit diminuer d'année en année le nombre des hommes qui jouissaient d'une liberté entièrement indépendante, qui n'étaient ni vassaux ni colons. Au xᵉ siècle ils avaient à peu près disparu de la France; presque tous les hommes qui l'habitaient se trouvaient alors soumis à quelque maître, à des conditions différentes.

Mais d'un autre côté, la classe des hommes libres, sous la réserve des devoirs féodaux, c'est-à-dire la classe de ceux qui avaient cessé d'être lides, serfs ou esclaves, grossissait aussi d'année en année; c'était un progrès réel dû à l'influence incessante et à la protection efficace de la religion chrétienne qui, en attaquant sans relâche et en combattant avec énergie la servitude dans son principe, finit par en délivrer l'Europe.

Le colon, au temps de Charlemagne, se trouvait placé entre l'homme libre et le lide. Sous les empereurs romains, le colon était l'homme attaché inséparablement à un fonds de terre étranger; il en faisait les fruits siens, moyennant une redevance qu'il payait au propriétaire. Son état était de beaucoup moins mauvais que celui du serf et même du lide. Sous la domination des barbares, et pendant que la servitude, tempérée par la charité chrétienne, tendait à s'adoucir, le sort du colonat, au contraire, dégénérait insensiblement, et s'éloignait peu à peu de la liberté pour se rapprocher du servage.

Toutefois le colon demeura constamment en possession de certains droits précieux, comme du droit d'intenter et de poursuivre

une action en justice, du droit de posséder à titre perpétuel et héréditaire ; il occupait une habitation avec un fonds de terre de 12 arpents environ formant une *manse ;* rarement il en avait deux. La même manse renfermait souvent deux, trois et même quatre familles de colons. Les colons payaient, outre la dîme, plusieurs redevances à différents titres, par exemple pour droit de la guerre, de capitation, pour droit de faire paître, de faire du bois ou de l'herbe, etc. Ces redevances étaient acquittées en argent ou en nature; le colon était aussi, dans certains cas, astreint à des services corporels (les corvées) moins durs cependant que les services du serf. Malgré ses charges nombreuses et rigoureuses, le colon atteignait souvent une certaine aisance, et il jouissait alors de quelque considération.

L'état du lide (ancien lète romain) était, comme celui du colon, intermédiaire entre la liberté et la servitude, avec la différence que le sort du lide, plus doux que le sort du serf, l'était moins que celui du colon. Le colon, quoiqu'il eût un maître, ne servait cependant que la terre à laquelle il était attaché; au lieu que le lide, placé également sous l'autorité d'un maître, *dominus, senior,* d'où *seigneur,* servait à la fois la terre et l'homme. Il suivait son maître à la guerre, lorsque celui-ci l'exigeait, et c'était moins pour y combattre que pour y conduire et accompagner les bagages. Il était aussi quelquefois donné et reçu en otage pour la garantie des traités conclus par son maître. Les lides, ainsi que les colons, habitaient en général des manses et jouissaient de certains fonds qui leur étaient concédés en usufruit. En échange, ils acquittaient envers leurs maîtres plusieurs espèces de redevances et de services réguliers, sans compter un tribut particulier qu'ils payaient, à raison de leur condition même.

Quant à la servitude proprement dite, cette hideuse lèpre sociale qui a dévoré une si grande multitude d'hommes chez tous les peuples, anciens et modernes, et sous tous les gouvernements, les plus libres comme les plus despotiques, sous

la trouvons encore vivace en Europe, à l'époque qui nous occupe. D'après les conjectures de M. Jacob Grimm, plus de la moitié de la population était privée de la liberté en Allemagne dans le xᵉ siècle; et cependant les bienfaits du christianisme avaient déjà augmenté singulièrement le nombre des hommes libres, tout en adoucissant et en améliorant d'une manière sensible le sort malheureux de ceux qui ne pouvaient sortir que plus tard de l'esclavage.

L'état de servitude, si horrible chez les peuples anciens, alla continuellement en se mitigeant dans notre pays, depuis la conquête romaine, et surtout depuis l'établissement du christianisme jusqu'à l'abolition de la féodalité. Au commencement du IXᵉ siècle, la servitude comprenait toujours le servage et l'esclavage; mais le nombre des esclaves diminuait sans cesse, et cet état déplorable, qui assimilait l'homme à la chose, ne devait pas tarder longtemps à disparaître entièrement. Par contre-coup, le nombre des serfs augmentait incessamment et c'était une amélioration importante; car, dans le serf, la condition humaine était reconnue, respectée et même protégée, sinon d'une manière suffisante par les lois civiles, du moins d'une manière plus efficace par les lois de l'Église et par les mœurs sociales qu'avait singulièrement adoucies l'esprit chrétien. Le pouvoir de l'homme sur son semblable se trouvait ainsi contenu dans certaines limites déterminées. La violence avait un frein dans la règle qui succédait à l'arbitraire; et peu à peu, quelques rayons de liberté pénétraient dans la cabane du serf et du pauvre esclave.

Les serfs et les esclaves étaient divisés en plusieurs espèces diverses, suivant leur emploi et aussi suivant qu'ils se trouvaient privés de la liberté par la naissance, par le mariage, le consentement volontaire, les condamnations judiciaires, la volonté des parents, la captivité à la guerre et l'abus de la force, et enfin par la prescription. Leur position et leurs devoirs étaient différents dans ces divers états. Leurs occupations compré-

naient toute sorte d'emplois, les métiers les plus vils et les plus dégradants aussi bien que les arts libéraux. Ceux qui acquéraient de l'instruction obtenaient ordinairement la liberté et parvenaient souvent aux charges élevées, soit de l'Église, soit de l'État. En effet, dans ces temps de barbarie et d'ignorance, les hommes instruits étaient fort rares et très-recherchés par ceux qui possédaient l'autorité. Les serfs avaient certains droits déterminés par les lois et les coutumes. Ils pouvaient posséder à titre de propriétaires incommutables et faire les actes nécessaires à la conservation de la propriété; ils pouvaient même avoir sous eux d'autres serfs en toute propriété ; et ces derniers serfs formaient comme une seconde classe de condition servile qu'un double joug attachait à la servitude.

Toutes personnes et toutes communautés pouvaient posséder des serfs et des esclaves; le roi, les évêques, les églises, les monastères en avaient un très-grand nombre; et il est à remarquer que les serfs du roi et de l'Église avaient des avantages considérables sur les autres. Le *Polyptyque* de l'abbé Irminon nous apprend que, sous Charlemagne, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés comptait sur ses terres plus de 10,000 personnes qui se trouvaient dans sa dépendance. Elles formaient toutes ensemble près de 2800 ménages; mais dans ce nombre il n'y avait guère que 120 ménages de serfs : le reste se composait de ménages de colons pour une très-grande partie, et de lides pour une autre partie beaucoup moins considérable. Il y avait quelques ménages d'hommes libres et un assez grand nombre de condition mixte ou incertaine.

M. Guérard établit par des calculs faits sur les données du *Polyptyque*, que le nombre des serfs, des lides et des colons ecclésiastiques formant la population servile de toutes les églises et abbayes du diocèse de Paris, s'élevait au delà de 100,000 âmes. L'Église favorisait de tout son pouvoir, par ses exhortations et par son propre exemple, soit le changement

du servage en colonat, soit l'affranchissement entier; mais l'imperfection de la société à cette époque, et sa tendance à se constituer en féodalité ne laissaient au serf affranchi qu'une liberté bien imparfaite, si on la compare à celle dont nous jouissons aujourd'hui.

Ce qui contribuait beaucoup également au progrès des serfs dans la liberté, c'était le grand nombre de mariages qui avaient lieu entre des époux de conditions différentes. « Dans ces mariages, dit M. Guérard, les serfs mariés avec des colones ou avec des lides, et les lides mariés avec des colones, surpassaient en nombre, et de beaucoup, les colons mariés soit avec des serves, soit avec des lides, et les lides mariés avec des serves. D'où il résultait que l'homme, en se mariant hors de sa caste, prenait le plus souvent une femme au-dessus de lui. Alors voici ce qui arrivait. Comme la condition des enfants se réglait beaucoup plus d'après celle de la mère que d'après celle du père, ceux qui, par exemple, naissaient du mariage d'un serf avec une lide étaient lides, et ceux qui naissaient du mariage d'un serf avec une colone étaient colons. » Or, ces sortes d'unions étaient les plus fréquentes parmi les mariages mixtes; de cette manière, les conditions personnelles allaient sans cesse en s'élevant et en s'améliorant de père en fils. Par la même raison, les conditions inférieures allaient toujours en s'appauvrissant, et tendaient à disparaître entièrement. Aussi l'espace de quelques générations avait-il suffi pour éclaircir les rangs des serfs et pour serrer celui des colons. Ajoutons encore qu'on voyait beaucoup plus fréquemment les colons eux-mêmes épouser des femmes libres, qu'on ne voyait d'hommes libres épouser des colones.

Ainsi s'opérait graduellement, et par la force des choses, un affranchissement continuel qui devait à la longue détruire les souches serviles que la guerre ne renouvellerait pas : ce bienfait découlait naturellement de la faculté laissée à l'homme de se marier à plus libre que lui. Avec le temps, et sous

l'influence bienfaisante de l'Église chrétienne, l'esclavage proprement dit avait singulièrement diminué en Europe; à l'époque qui nous occupe, il tendait sensiblement à en disparaître; les mêmes causes devaient aussi faire disparaître peu à peu, par la suite, le servage féodal qui l'avait remplacé. L'on peut dire qu'il cessa généralement en France, avant la fin du XV[e] siècle.

Après l'état des personnes dans la société et dans la famille, vient tout naturellement leur condition dans la seigneurie. Dans ces temps où la barbarie, jusqu'alors errante et sans établissement fixe, se transformait peu à peu en féodalité et tendait à la stabilité, la vie sociale tout entière semblait résider dans la seigneurie. Les personnes mêmes que leur état civil rendait indépendantes du maître, étaient généralement attachées par quelque lien au seigneur. Ces personnes, originairement libres, se trouvaient alors, d'une manière accidentelle et temporaire, sous la dépendance d'autrui. C'étaient l'*homo*, l'*hospes*, l'*advena*, l'*extraneus*, etc.

L'*homo*, pendant tout le temps de sa dépendance, devait à son seigneur ou à son maître fidélité, obéissance, secours et services. L'*hospes*, l'*accola*, l'*advena* et l'*extraneus*, à quelques différences près, étaient des fermiers ou des locataires qui occupaient une habitation ou une terre appartenant à autrui, sous des conditions plus ou moins onéreuses. Il y avait encore des hommes libres d'origine que la dévotion, la pauvreté, le besoin de protection ou toute autre cause avaient portés à se vouer au service d'un saint, c'est-à-dire à se faire *hommes* d'une église ou d'un monastère, à certaines conditions de devoirs et de droits. On les appelait *homines oblati, votivi, luminarii, capitales, donati, condonati*, etc.

Les terres et les domaines dépendants de la seigneurie ou de la communauté étaient administrés, dans l'intérêt du seigneur ou du monastère, par des officiers ruraux que l'on choisissait ordinairement dans la classe des colons: c'était d'abord le maire, *major*, chef supérieur dont les attributions avaient

beaucoup de rapports avec celles du *villicus* de l'ancienne villa romaine, ou du régisseur moderne d'un domaine; c'étaient ensuite le doyen, *decanus*, et son adjoint, *junior*, l'économe, *cellarius*, le garde forestier, *forestarius*, le meunier, *mulinarius* ou *farinarius*. Au-dessus de tous ces employés ou officiers serviles, était le *judex* pour les seigneuries, c'est-à-dire l'intendant, le lieutenant du seigneur, et pour les terres de l'Église ou des monastères, le *vice dominus*, l'*advocatus*. Leurs fonctions consistaient à exercer une surveillance générale et à juger les contestations importantes. C'était le maire du domaine qui statuait dans les cas ordinaires.

Quelque vicieuse que fût la base d'une organisation reposant entièrement sur la servitude plus ou moins rigoureuse, son existence même, au milieu d'une société sans consistance ni règles, était déjà un bienfait et un progrès. L'instinct des populations le sentait, et l'on voyait tous les jours des hommes renonçant à une liberté isolée qui ne leur donnait ni protection ni appui, prendre des liens qui les rattachaient à une unité plus forte, et rechercher une servitude dans laquelle ils trouvaient la sûreté. Cette tendance générale de l'époque vers l'unité féodale augmentait incessamment la population des campagnes et, par suite, faisait beaucoup diminuer la population des villes.

Nous terminerons cette esquisse de la société franque, au commencement du IX[e] siècle, par un exposé succinct du système des mesures, des poids et des monnaies en vigueur alors parmi les Francs; nous tirons ces notions de l'ouvrage de M. Guérard sur le *Polyptyque* de l'abbé Irminon.

Les mesures de longueur alors reçues étaient le *pied*, l'*aune*, la *lieue* et le *stade*. Un pied valait 0^{m}, 2963. — L'aune servait à mesurer les étoffes : c'était la coudée romaine. — Une aune valait 0^{m},4444. Trois aunes faisaient juste 4 pieds métriques. — La lieue, qui contenait 1 mille 1/2 ou 1500 pas de 5 pieds romains, valait 2222 mètres. — Quant à la longueur du

stade, elle était du huitième du mille ou du douzième de la lieue, c'est-à-dire de 185 mètres.

Les mesures de superficie étaient l'*arpent*, le *bónnier*, le *journal*, l'*ansanche* et la *perche*. — L'arpent carré valait 12 ares 64. — Le bonnier 128 ares 33. — Le journal 34 ares 13. — L'ansanche 14 ares 04. — La perche simple 2 ares 57.

Les mesures de capacité étaient : le *muid*, le *setier*, le *staupus*. — Le muid valait environ 52 litres 20. — Le setier était une division exacte du muid et valait plus ou moins, suivant que l'on comptait dans le muid plus ou moins de setiers; le plus souvent c'était quatre. Le setier se divisait lui-même en deux hémisses. — Le staupus était une espèce de vase de table ou de gobelet de métal qui servait de mesure : il était égal à 82 centilitres.

Les mesures de solidité étaient : la *charretée*, dont on se servait pour le foin, la paille, le blé et les autres matières encombrantes. Cette mesure variait de grandeur, suivant les matières dont elle déterminait la capacité. Le *pedalis*, autre mesure de solidité, servait à mesurer le bois, la pierre, etc.; il répondait au double stère moderne. Le système de poids en usage du temps de Charlemagne comprenait : la *livre*, égale à 408 grammes; l'*once*, qui formait le douzième de la livre, et la *pensa*, équivalant à 30 kilogrammes.

Nous devons faire remarquer ici que ce système de mesures et de poids, le plus généralement suivi, du temps de Charlemagne, dans les contrées de domination franque, n'était cependant pas exactement le même partout. Il varia aussi plus ou moins, après la dissolution de l'empire.

Quant aux monnaies en usage chez les Francs, sous la première et la deuxième race, voici l'opinion de M. Guérard. « Les espèces principales étaient : la *livre d'or*, le *sou d'or*, et le *tiers de sou d'or*; la *livre d'argent*, le *sou d'argent*, le *tiers de sou d'argent* et le *denier*. La livre d'or, la livre d'argent et le sou d'argent étaient seulement des monnaies de

compte; le sou d'or, le tiers du sou d'or et le denier étaient des monnaies réelles. Le sou d'or valait 40 deniers; le tiers du sou d'or en valait 13 $\frac{1}{3}$ et le sou d'argent 12. Le denier peut être considéré comme l'unité monétaire des Francs. Il était toujours en argent et formait une partie aliquote du sou d'or ou d'argent. Chez les Francs, l'or valait douze fois plus que l'argent. La valeur intrinsèque du sou d'or mérovingien était de 9 francs 28 centimes. La valeur intrinsèque du denier était alors de 23 centimes $\frac{19}{100}$. Sous Pépin le Bref elle était de 26 centimes $\frac{58}{100}$ et sous Charlemagne de 36 centimes $\frac{24}{100}$. Sa valeur relative fut de 2 francs 23 centimes sous les Mérovingiens, de 2 francs 52 centimes sous Pépin et de 3 francs 49 centimes sous Charlemagne; après le VIIIe siècle, le pouvoir de l'argent ayant diminué, la valeur relative du denier carlovingien retomba à 2 francs 33 centimes. Le poids de la livre d'or était de 6144 grammes; on taillait ordinairement 87 sous d'or dans une livre. Le sou d'or pesait ainsi 70 grains $\frac{1}{2}$ environ.

Il est à remarquer que la monnaie d'or fut abolie par une ordonnance du roi Pépin que Charlemagne confirma et fit rigoureusement exécuter. Nous trouvons le motif de cette mesure dans une demande adressée par le concile de Reims à Charlemagne pour obtenir le maintien de l'ordonnance de Pépin : « Le cours du sou d'or de 40 deniers, dit le concile, donne lieu à beaucoup de parjures et de faux témoignages. » Sous Charlemagne, la livre d'argent pesait 7680 grains; on y taillait 20 sous de 12 deniers chacun; de cette manière, la livre produisait 240 deniers.

Nous indiquons ici, en monnaie française actuelle, le prix courant que valaient, au commencement du IXe siècle, certaines denrées de première nécessités et certains objets connus de tous. Le maximum du prix du muid (52 litres 2) était de 14 francs pour le froment; 9 francs 40 c. pour le seigle; 7 francs pour l'orge ou l'épeautre; 4 francs 70 c. pour l'avoine. Le prix d'un bon cheval s'élevait à 845 francs; d'un

bœuf, à 88 francs; d'un porc, à 28 francs; d'un mouton, à 4 francs.

Charlemagne mourut le 28 janvier 814, à l'âge de 72 ans. Son corps fut inhumé dans une église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle. Son fils, Louis dit le Pieux ou le Débonnaire, lui succéda sur le trône impérial. Ce prince, qui gouvernait toute l'Aquitaine avec succès, depuis plusieurs années, était sage, pieux, brave, actif et fort instruit pour son époque; mais la faiblesse toujours croissante de son caractère, au milieu des difficultés innombrables de sa redoutable succession, changea en défauts toutes ces belles qualités, et fit fondre un déluge de maux sur l'Europe occidentale.

Les commencements de son règne furent signalés par de grandes réformes, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre politique. Ces réformes furent proposées et adoptées dans deux assemblées nationales des Francs, tenues successivement en 816 et 817, à Aix-la-Chapelle, et composées des personnages les plus considérables de l'ordre politique et de l'ordre religieux. Les réformes ecclésiastiques prescrites par ces assemblées attaquaient les nombreux abus et les désordres de tous genres qui régnaient depuis tant d'années dans les monastères et parmi le clergé séculier. Des règles nouvelles, d'une sévérité bien entendue, y furent faites, tant pour les chanoines et les chanoinesses que pour les moines et les religieuses. Ces règles portaient surtout sur la discipline, qui avait presque entièrement disparu dans beaucoup de communautés. Leur observation fut prescrite dans des lettres circulaires que l'empereur Louis envoya partout aux évêques et aux abbés par des émissaires particuliers. Les évêques étaient spécialement chargés de veiller à cette observation.

L'empereur fit paraître également un capitulaire par lequel il rendait la liberté aux églises dans les élections des évêques, et aux moines dans celles de leurs abbés. Sans les désordres politiques qui allaient bientôt détruire l'empire de Charlemagne,

cette ordonnance précieuse aurait produit un grand bien, en enlevant les dignités et les bénéfices ecclésiastiques à des hommes de guerre ou à des hommes indignes que la faveur y avait élevés, et en les faisant donner aux plus dignes et aux plus vertueux que la conscience publique aurait su facilement reconnaître. Le même capitulaire signalait des abus nombreux qui avaient lieu dans les communautés religieuses et les défendait rigoureusement; il réglait aussi l'acceptation des donations faites au clergé et aux ordres religieux, et déterminait le bon emploi des biens et revenus qui leur étaient propres.

La plupart des couvents et des communautés se soumirent à ces réformes; il y en eut même quelques-uns qui les reçurent avec joie. Mais il n'en fut pas de même au monastère de Saint-Denis, près Paris. A l'arrivée des émissaires chargés de faire exécuter les nouvelles ordonnances, un grand tumulte y éclata. La plupart des moines vivaient en chanoines; plusieurs même avaient quitté l'habit monastique et ne voulaient, à aucun prix, des réformes. Ils élevaient la voix très-haut pour dire qu'ils n'en avaient pas besoin et que personne n'avait le droit de leur imposer ces nouvelles règles. Le nombre de ceux qui consentaient à s'y soumettre était très-petit. Pour faire cesser ces désordres scandaleux, il fallut une ordonnance spéciale de l'empereur lui-même, provoquée par un concile que plusieurs évêques tenaient alors à Paris.

Quant aux réformes politiques adoptées par l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle, elles eurent surtout pour but de changer la constitution franque des temps passés, et de fixer dans tout l'empire, par des dispositions bien calculées, l'ancienne unité du monde romain. Il fut décidé en conséquence que Louis associerait ses trois fils à son pouvoir de la manière suivante : Lothaire partagea l'autorité impériale avec son père; en qualité d'aîné, il devait lui succéder dans la puissance suprême. Pépin fut nommé roi d'Aquitaine et Louis roi de Bavière; on laissa l'Italie à Bernard, neveu de Charlemagne.

L'empereur conservait son autorité immédiate sur la Neustrie, l'Austrasie, une partie de la Bourgogne et de la Germanie.

Malgré ce partage, l'unité de l'empire franc était conservée; la nouvelle constitution subordonnait les deux rois, Pépin et Louis, à leur frère aîné Lothaire; et leur dépendance à son égard était fort étroite; ils ne pouvaient faire la paix, la guerre, ni même se marier, sans sa permission. Suivant le même principe d'unité, il fut encore décidé que si l'un des deux rois laissait plusieurs enfants, à sa mort, un seul lui succéderait, celui que le peuple assemblé aurait désigné. Si le roi mourait sans postérité, son royaume devait revenir à l'empereur. Ainsi se trouvait annulé l'ancien droit mérovingien qu'avait tout fils de roi à une part du royaume de son père, à la mort de celui-ci.

Ces innovations, contraires aux idées reçues jusqu'alors par les Francs, ne firent que des mécontents. Les deux jeunes fils de Louis s'indignaient d'être soumis à leur frère Lothaire, et d'avoir une partie de l'empire fort restreinte, en comparaison des vastes États qu'il gouvernait lui-même. Bernard, roi d'Italie, qui se trouvait sous la même autorité, partageait l'indignation de Pépin et de Louis. D'un autre côté, chacun des peuples qui reconnaissaient pour souverains ces trois derniers princes, pensait alors à se soustraire au joug impérial. Pendant toute la vie de Charlemagne, ces peuples, contenus par un bras vigoureux, n'avaient pas osé remuer; mais après la mort du grand empereur, les craintes se dissipant, l'esprit de nationalité reparaissait plus vivace et plus fort que jamais; bientôt les anciennes races romaines, gothes et gasconnes, au delà de la Loire et des Pyrénées, les races si mélangées des hommes bruns, au delà des Alpes, et enfin les races si énergiques des Germains orientaux, au delà du Rhin, se sentirent humiliées et indignées en même temps d'être dominées par un souverain résidant à Aix-la-Chapelle ou à Cologne.

Cet esprit de nationalité, si fort dans chacune de ces contrées

et parmi toutes ces races, et leur haine si vive pour une domination qu'elles appelaient étrangère et tyrannique, étaient trop favorables aux vues ambitieuses de Pépin, de Louis et de Bernard, pour qu'ils négligeassent d'en profiter contre l'autorité impériale. Ajoutons à ces germes de discordes intérieures et de guerres civiles, la faiblesse de caractère incroyable de l'empereur Louis, les fautes et les maladresses qu'il semblait accumuler à plaisir, et enfin les circonstances malheureuses et les événements déplorables qui troublèrent cette époque, et nous comprendrons les désastres et les catastrophes qui finirent par détruire l'œuvre de Charlemagne et l'empire d'Occident.

Il n'entre pas dans notre plan de donner ici un tableau, même succinct, des guerres longues et sanglantes que toutes ces nations, sous le commandement de leurs chefs particuliers, firent à l'empereur Louis ou à son fils Lothaire pour reconquérir leur indépendance. Ces luttes terribles entre les partisans du système d'unité de Charlemagne et les peuples qui défendaient leur nationalité jonchèrent des cadavres des Francs les champs de Fontenay. La fameuse bataille qui porte ce nom fut livrée le 25 juin 841. Louis le Débonnaire était mort dans le courant de l'année précédente. L'effet principal de la bataille de Fontenay, selon M. Augustin Thierry, fut de transformer le peuple franc en nation française. Elle eut un autre effet remarquable qu'il importe de signaler ici : la plupart des anciens chefs supérieurs des Francs y ayant trouvé la mort, les chefs secondaires se virent placés au premier rang.

Cette bataille termina la première guerre des fils de Louis le Débonnaire entre eux, et elle eut pour résultat direct la conclusion du traité de Verdun (843) qui forme, dans nos annales, le point de départ d'une entière transformation dans les choses, et d'un ordre tout nouveau dans les événements. A la place de l'empire franc qu'il abolissait, ce traité créait trois royaumes indépendants l'un de l'autre, et n'ayant plus entre eux ni connexion ni relation nécessaires : c'étaient le royaume de France,

donné à Charles le Chauve, et comprenant toute la partie de la Gaule située au couchant de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec quelques cantons de l'Espagne septentrionale; le royaume de Germanie ou d'Allemagne, attribué à Louis le Germanique, et comprenant toute la Germanie franque; et enfin le royaume d'Italie, qui fut le partage de Lothaire et qui, outre l'Italie propre, comprenait la bande de terre située entre le Rhône, la Meuse, l'Escaut, les Alpes et le Rhin, et appelée du nom de son souverain, Lotherrègne ou Lorraine.

Lothaire conservait le titre d'empereur, mais c'était un vain nom qui ne lui donnait aucun avantage; en réalité, l'empire de Charlemagne avait disparu. Le démembrement de cet empire ne devait pas s'arrêter là; et, dans l'ordre politique, il s'opérait insensiblement une dissolution profonde et radicale; en même temps, il se faisait aussi peu à peu, dans l'ordre social, une transformation intérieure et toute morale qui allait faire surgir définitivement le régime féodal du sein de la barbarie. C'était le pur élément germanique qui prévalait enfin sur tous les autres, dans les contrées de la Gaule. Il avait vaincu et conquis l'Europe occidentale; il possédait la force, et il en usait pour imposer aux populations soumises une forme et une organisation sociale de son choix. Du reste, dans le chaos où l'ignorance et le règne de la force brutale avaient alors plongé l'Europe, l'établissement de la féodalité devenait un bien et un progrès : aussi tout concourait-il à son développement, l'intérêt du faible comme celui du puissant.

Dans la conférence de Mersen (847), où Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique firent entre eux de nouveaux partages de peuples, il fut décidé que tout homme libre se *recommanderait* au roi ou à quelque grand et deviendrait son homme. « On ne pourra changer de seigneur, dit un capitulaire de Charles le Chauve, qu'autant qu'on aura de grandes raisons; les leudes doivent se bien pénétrer de toute la force

de l'engagement qu'ils contractent en se *recommandant;* un danger imminent pour le royaume peut seul les dispenser de servir leur seigneur, soit contre ses ennemis, soit autrement. »
Dès lors, toutes les charges entrèrent dans le système féodal et devinrent héréditaires.

CHAPITRE II.

Malheurs qui suivent la dislocation de l'empire carlovingien. — Invasions et ravages des pirates normands dans les Gaules. — Détails circonstanciés sur les divers événements du siége de Paris, en 885. — Souffrances et héroïsme des habitants de cette ville. — État de Paris après la retraite des Normands. — Efforts des Parisiens pour réparer les désordres et les maux causés par le siége.

Parmi les malheurs publics et les désastres causés par la dislocation du vaste empire carlovingien, il faut compter les ravages affreux que firent presque impunément, sur la plus grande partie de la Gaule, pendant plus d'un demi-siècle, les hommes du Nord, Danois, Saxons, Norvégiens et autres, connus sous le nom de Normands. L'état de faiblesse générale qui avait suivi les massacres de Fontenay, le manque d'unité parmi les peuples francs, le manque de suite dans leurs relations, l'absence de tout esprit public, et le système d'isolement qu'introduisait en tout lieu la féodalité, telles furent les causes qui rendirent ces ravages continuels sur quelques points de la Gaule, périodiques et épouvantables sur les autres.

Les Normands comprenaient tous les pirates des mers septentrionales, avec des quantités considérables de Saxons fugitifs, échappés au glaive de Charlemagne; ils étaient descendus peu à peu du nord au midi, par une sorte de gradation ou d'échelle naturelle. L'Escaut fut le premier fleuve par lequel ils pénétrèrent dans les terres, la Seine fut le second, la Loire le troisième. Par l'Escaut ils envahirent la Frise, qui s'étendait alors depuis ce fleuve jusqu'au Wéser, et peut-être jusqu'à

l'Elbe; après l'avoir mise à feu et à sang, ils y établirent quelques places fortifiées, pour s'élancer de là, à l'occasion, sur les contrées du voisinage. Se souvenant des guerres redoutables de Charlemagne dans le nord, et de la contrainte que ce prince exerçait sur les peuples vaincus, pour les forcer à embrasser le christianisme, les Normands montraient partout une haine furieuse contre la religion chrétienne et contre ses ministres, qu'ils exterminaient.

Ce fut vers l'année 845 que ces pirates farouches remontèrent la Seine pour la première fois. Pendant près d'un an, dit une chronique de l'époque, ils firent des ravages si affreux sur les bords du fleuve, que, de mémoire d'homme, ces malheureuses contrées n'en avaient vu de semblables. Rouen, Paris, Beauvais, furent pris, pillés et saccagés. Évreux, Bayeux, Meaux, Melun, Chartres et une foule d'autres villes furent brûlées. Aucun lieu, aucun monastère ne mettait à l'abri de leur fureur. Les malheureux habitants, dans la terreur et le désespoir, fuyaient de toutes parts; et s'il s'élevait, çà et là, quelques voix généreuses pour leur crier de résister et de défendre leur pays, leurs enfants, et eux-mêmes, ces voix retombaient sans écho et n'étaient pas entendues. Les pirates sortis de leurs vaisseaux, dit une autre chronique, se répandaient au loin dans les campagnes, massacrant impitoyablement les hommes, les femmes et les enfants, brûlant les villages, les monastères, les églises, et exerçant contre le peuple de Dieu tous les excès d'une fureur sans bornes.

Au mois de mars de l'année 845, cent vingt vaisseaux pirates partirent de Rouen sous la conduite du fameux Ragenaire, et remontèrent la Seine jusqu'à Paris. Le 28 mars, veille de Pâques, ils descendirent dans les faubourgs des deux rives du fleuve, et pénétrèrent, sans trouver de résistance, dans l'île même qui renfermait alors la ville. Les habitants épouvantés s'étaient enfuis, soit dans les forêts voisines et dans les marais formés par les eaux stagnantes de la Bièvre, soit à Saint-Denis,

où le roi Charles le Chauve se trouvait alors avec quelques troupes. Tous les monastères des environs de Paris avaient été également abandonnés. Les Normands pillèrent à leur aise la cité et les couvents. Ils mirent le feu à celui de Saint-Germain-des-Prés, après en avoir enlevé les richesses immenses qu'y avaient entassées les rois mérovingiens. C'est alors que furent détruits et ruinés les antiques tombeaux du roi Clovis et de Clotilde sa femme. Charles le Chauve, trop faible pour repousser les barbares par la force, profita d'une dyssenterie épidémique qui les décimait, pour acheter leur éloignement au prix de 700 livres d'argent.

Quelques années plus tard, les pirates descendirent l'Océan jusqu'à la Loire, puis jusqu'à la Gironde. Ils remontèrent ces deux fleuves, en portant la désolation et la mort au milieu des malheureuses contrées qui les bordaient. Les Normands de la Seine s'étaient retranchés dans l'île d'Oissel, formée, au sud de Rouen, par les détours du fleuve. De ce point ils dominaient tout le pays voisin, et pouvaient venir à Paris, quand ils le voudraient.

Ils y revinrent dans le courant de l'année 857, en plus grand nombre encore que la première fois. L'antique basilique de Sainte-Geneviève, déjà pillée par eux, dans leur première invasion, fut réduite en cendres. Saint-Germain-des-Prés et la cathédrale, qui avaient tant souffert à l'époque de cette invasion, parvinrent à se racheter des flammes, au prix de grosses sommes d'argent. Tous les entrepôts des commerçants de la Seine ainsi que les maisons particulières de l'île furent impitoyablement livrés au pillage. Les malheureux habitants que la fuite n'avait pas mis à l'abri de la fureur des pirates, tombaient partout sous leur fer homicide. La Seine, dit un auteur contemporain, roulait d'innombrables cadavres de chrétiens; les îles du fleuve étaient blanchies des os des captifs morts entre les mains des Normands. Durant plus d'un an, ils exercèrent leur cruauté sur toute la contrée; ils firent

prisonnier Louis, abbé de Saint-Denis, et son frère Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, le même qui fut depuis évêque de Paris. Louis était petit-fils de Charlemagne; pour le racheter, Charles le Chauve épuisa en vain les trésors de plusieurs églises. Le roi lui-même, les évêques, les comtes et les hommes puissants durent fournir leur contingent pour compléter la somme nécessaire. La part du monastère de Saint-Denis fut de 685 livres d'or et de 3250 livres d'argent. Il dut en outre livrer aux barbares un certain nombre de familles entières de serfs.

Les bandes féroces des pirates visitèrent Paris pour la troisième fois dans les commencements de l'année 861. Ils brûlèrent une partie de la ville, ainsi que l'abbaye et l'église Saint-Germain, qui avait pu se racheter une fois. Les négociants étrangers fuyaient avec les habitants et remontaient la Seine; mais les Normands les poursuivaient et en prenaient un grand nombre qu'ils emmenaient prisonniers dans l'île d'Oissel.

Pendant ce temps, Charles le Chauve, trop faible pour leur résister, tâchait de les éloigner par des rançons et des traités, moyens sûrs de les attirer de nouveau, et en plus nombre, quelque temps après. Heureusement la rapacité et la soif du butin, qui devenaient de plus en plus âcres parmi les pirates, à mesure que les occasions de piller se multipliaient, avaient fait naître entre eux des querelles passionnées et des divisions profondes. Plusieurs bandes en vinrent aux mains entre elles, avec l'acharnement qu'elles montraient dans toutes leurs expéditions, et se détruisirent les unes les autres. Leurs conquêtes mêmes, leurs dévastations et leur état habituel de violence et d'excès en faisaient périr un très-grand nombre, sur tous les points. D'un autre côté, les différentes populations de la Gaule revenaient peu à peu de la terreur profonde qui les paralysait depuis tant d'années. Dans plusieurs contrées, ces populations, voyant que le nombre des Normands diminuait et que leur fureur se ralentissait, osaient enfin leur résister et même pren-

dre l'offensive. Elles parvinrent quelquefois à tenir en échec, à mettre en fuite, et même à tailler en pièces, quelques-unes de leurs bandes.

Ce retour de l'esprit public dans la Gaule, le manque de pays nouveaux à piller, et d'autres causes particulières aux contrées septentrionales, ralentirent peu à peu et firent bientôt cesser en partie les immigrations périodiques des Normands. Ceux qui restaient cantonnés sur les principaux fleuves de la Gaule s'épuisaient chaque jour de nombre et d'énergie. Insensiblement le calme et la tranquillité semblèrent vouloir renaître dans ce malheureux pays.

Le roi Charles le Chauve en profita pour mettre les différentes parties de son royaume en état de défense. Il décida qu'une taxe serait établie sur toutes les propriétés civiles et ecclésiastiques de France et de Bourgogne, pour éloigner les Normands de la Seine, et sur celles de la Neustrie ou du pays d'entre Seine et Loire pour combattre et expulser les Normands de la Loire. Il ordonna en même temps de réparer les châteaux forts des rives de la Seine et de la Loire, et surtout de mettre Paris en état de défense. Par des lettres patentes, datées de Compiègne, ce prince déclarait aux évêques, abbés, ducs, comtes, voyers, centeniers, péagers, et à tous autres officiers soumis à ses ordres, que pour arrêter les courses des Normands et défendre l'Église, il avait résolu de faire bâtir, à ses frais, un grand pont fortifié sur la terre de l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois. Par le même acte, il mettait sous la dépendance exclusive de l'évêque de Paris ce pont, avec ses arches, ses tours, ses moulins et autres accessoires; il donnait également à l'évêque la voie qui conduisait du pont à Saint-Germain. Mais, malgré les ordres du roi, les travaux ne furent pas alors poussés avec beaucoup de vigueur.

Cependant, les pirates normands commençaient à se montrer de nouveau partout, et l'absence de Charles le Chauve semblait leur livrer la France sans résistance; en effet, ce

prince, au lieu de veiller lui-même à l'exécution de ses décrets, et de pourvoir au salut de son peuple, fut pris d'ambition. Malgré l'opposition de ses *fidèles*, il partit pour des expéditions lointaines dans lesquelles il finit par trouver la honte et la mort.

Charles le Chauve avait transféré à Saint-Denis la foire annuelle du Landi, établie autrefois, par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle. Il avait voulu aussi réparer un peu les pertes incalculables que les Normands avaient fait essuyer aux églises et aux monastères du Parisis, et dont les suites désastreuses pesaient entièrement sur la population, si nombreuse à cette époque, des communautés religieuses L'évêque de Paris avait sous sa dépendance plusieurs couvents et autres établissements publics importants; le roi lui fit restituer, par le comte, l'île Saint-Louis, qui était alors séparée en deux : l'une dite île de Notre-Dame, et l'autre île aux Vaches. Depuis quelques années, les comtes ou gouverneurs de Paris avaient usurpé ces terres dépendantes originairement du domaine de l'évêque; Charles, afin de s'assurer que les immenses revenus du monastère de Saint-Denis serviraient à réparer les maux causés par les Normands, s'était réservé personnellement cette abbaye. Il y avait chargé le prévôt, le doyen et le trésorier d'administrer en son nom le spirituel aussi bien que le temporel. Le maire (mayor) ou avoué de l'abbaye restait chargé du soin et du commandement de la milice. Le roi avait eu soin aussi, pendant sa vie, de faire transporter au loin, et de mettre en lieu sûr, les reliques de plusieurs saints, afin de les soustraire aux profanations des païens normands.

Charles le Chauve eut pour successeur son fils Louis, qui fut aussi désigné par un surnom indice d'une infirmité naturelle. Le règne si court de ce prince et la faiblesse de sa constitution ne lui permirent pas de repousser les essaims nouveaux, et toujours plus avides, des hardis pirates du Nord. Il s'éleva, après lui, pour le choix de son successeur, des que-

relles et des disputes qui replongèrent la France dans un déluge de maux.

Il faut dire toutefois que, dans cette seconde période de leurs incursions, les Normands trouvèrent une résistance qu'ils n'avaient pas rencontrée dans la première. L'énergie des populations avait été réveillée par l'excès même des maux qui les accablaient. Après les temps de terreur, l'instinct de la conservation avait repris toute sa force parmi elles. Malgré le manque d'unité pour la résistance, et l'absence de tout commandement régulier et bien entendu, malgré l'isolement général et l'anarchie qui régnait partout, les habitants des contrées françaises commençaient à se défendre sur tous les points avec résolution, et souvent même avec succès. Tandis que Conrad, comte de Paris, et Gozlin encore abbé de Saint-Germain-des-Prés, préparaient tout dans cette ville pour résister aux pirates, et appelaient à grands cris des secours étrangers, les deux nouveaux rois, Louis III et Carloman, à peine établis sur un trône chancelant, couraient à la rencontre des Normands de la Loire qui dévastaient le pays, et parvenaient à les battre près de la Vienne. Mais leur courage et leur activité étaient loin de pouvoir contrebalancer les avantages que donnaient aux pirates, sur tous les points du royaume, des troubles intérieurs, des querelles sanglantes et des démembrements sans fin. Malgré les efforts énergiques de l'abbé Gozlin et de Hugues, fils du roi Lothaire, malgré des succès importants que Louis de Saxe et Louis III obtinrent sur les Normands dans plusieurs rencontres, pendant bien des années encore leurs hordes sauvages devaient semer les ruines, la désolation et la mort sur tous les points du territoire de l'ancienne Gaule.

Vers l'année 885, un concours de circonstances déplorables pour la France les fit paraître sur la Seine plus nombreux et plus menaçants que jamais Ils se portèrent en masse sur Rouen et s'y fortifièrent. De ce point central dans le nord de

la France, ils recommencèrent à porter, avec une fureur nouvelle, le ravage et l'incendie dans les environs. Pour leur résister, les Français se hâtèrent d'établir partout, le long des fleuves, des forts et des forteresses qui devaient intercepter la navigation. Ils occupèrent ces forts et évitèrent les batailles rangées où ils avaient presque toujours le dessous. Dès lors, le système de la guerre et des invasions se trouva changé. Obligés de prendre les forteresses, l'une après l'autre, les pirates sentirent le besoin de s'unir entre eux et d'opérer par masses compactes. Peu à peu la plus grande partie des Normands établis ou errants dans la Gaule se concentra à Rouen et y forma une ligue générale. Leur but hautement avoué était d'envahir et de ruiner, jusqu'aux provinces les plus reculées, cette vaste contrée des Gaules qui demeurait l'objet constant de leur convoitise, en même temps que de leur haine. Ils quittèrent Rouen, en novembre 885, s'emparèrent d'un château fort établi à Pontoise, et marchèrent sur Paris, sous la conduite de plusieurs rois dont le principal était Sigefred.

Paris, à cette époque, était bien déchu de son ancienne grandeur. Délaissé, depuis près de deux siècles, par les rois et les empereurs austrasiens, qui ne voyaient dans cette antique capitale que la Neustrie vaincue, négligé depuis par les souverains eux-mêmes de la France occidentale, successeurs des empereurs, abandonné peu à peu d'une grande partie de ses habitants qui allaient chercher appui et secours dans les domaines de quelque abbaye ou de quelque seigneur, envahi, ravagé et en partie brûlé par les barbares normands, trois fois dans moins de quarante ans, Paris n'offrait plus guère alors, comme au temps des vieux Gaulois, qu'une île au milieu de la Seine, dans une position admirable. Les trois invasions des pirates avaient détruit ses murs en partie et dispersé au loin le plus grand nombre des habitants qui lui restaient encore; ses accroissements au nord et au sud de l'île, si rapides, si grands et si riches sous les rois mérovingiens, se

trouvaient réduits à de simples bourgs sans importance, et à quelques monastères autour desquels l'on voyait encore les ruines accumulées jadis par les Normands.

Il est vrai qu'après l'invasion de 861, on avait construit sur le grand bras de la Seine, par les ordres de Charles le Chauve, un pont solide avec des tours ou châtels aux deux extrémités. Ce pont dut être élevé à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le pont au Change, et il remplaça l'ancien grand pont de bois qu'on appelait *Pont major*, par opposition au petit pont, *Pont minor*, qui était établi anciennement sur le bras méridional de la Seine, et qui probablement avait été détruit par les Normands.

Depuis quelques années déjà, Gozlin, nommé évêque de Paris, prévoyant de nouvelles incursions des pirates, avait fortifié cette ville jusqu'à un certain point; il avait relevé en partie et réparé l'ancienne enceinte. Les fortifications de Paris se composaient alors vraisemblablement d'un mur garni de tourelles qui entourait toute la cité, mais qui laissait en dehors assez d'espace aux Normands pour débarquer dans l'île, surtout quand les eaux étaient basses. Ces moyens de résistance eussent été bien faibles, sans le dévouement et la grandeur d'âme de quelques chefs, et sans le courage et l'énergie des Parisiens.

A la tête de ces chefs intrépides, et après le comte Eudes, il faut placer l'évêque Gozlin, que sa naissance, son titre et son caractère personnel mettaient au premier rang de considération et d'autorité dans la ville, immédiatement après le comte. Prêtre et guerrier tout à la fois, selon l'usage et peut-être selon l'exigence de cette époque si triste, il avait fait la guerre aux Normands, pendant de longues années, avec des chances diverses de succès et de revers. Ce qu'il fit constamment pour arracher son pays aux doubles maux de l'anarchie et de l'invasion, et surtout la défense de Paris, dans un moment suprême où cette invasion menaçait le royaume de France d'une destruction entière, tels sont les titres qui ont engagé la postérité à

s'écarter des règles ordinaires pour le juger. Nous trouvons ensuite, sur les traces de Gozlin, son neveu Èble, qui fut en même temps abbé de Saint-Germain, de Saint-Denis, de Saint-Hilaire de Poitiers, et chancelier du royaume, sous le roi Eudes. D'après Abbon, Èble était également remarquable par une force de corps incomparable, par un courage guerrier à toute épreuve et sa supériorité dans les études des écoles. Il devait bientôt consoler les Parisiens de la perte de Gozlin.

Mais au-dessus de ces deux hommes remarquables, nous devons placer le vaillant Eudes, comte de Paris et duc de France. Il était fils aîné de Robert le Fort, dont l'origine a formé tant d'opinions différentes, et qui devint la souche des rois capétiens. Pendant toute sa vie, Robert le Fort avait fait la guerre aux Normands; il était tombé sur un champ de bataille en 866, mais son nom, devenu fameux par ses exploits et ses services, se trouvait dans toutes les bouches. Eudes avait succédé à son titre de duc de France et était investi du gouvernement de tout le pays qui formait alors le duché de ce nom. Passionné pour les armes et brûlant d'amour pour sa patrie, il vint s'enfermer dans Paris, quand il apprit que les Normands se portaient sur cette ville. Il savait que, par sa position admirable, Paris formait un des principaux obstacles à leur marche et à leurs projets d'envahissement, et qu'ils concentraient toutes leurs forces sur ce point. Eudes et Gozlin étaient vaillamment secondés par les guerriers qui combattaient sous leurs ordres. Les principaux étaient le poëte Robert, frère d'Eudes, Frédéric, Regnier, Uttau, Eriland, Segebert, le vaillant Gerbold, et les douze guerriers de la tour méridionale dont nous parlerons plus bas. Les noms de ces héros méritent d'être transmis à la postérité.

Les Normands arrivèrent sous Paris dans sept cents vaisseaux à voiles, sans compter un nombre prodigieux de barques. Ils couvraient la Seine, à plus de deux lieues de distance. Le roi des mers, Sigefred, chef général de toute l'expédition, alla

lui-même trouver l'évêque Gozlin et lui demanda le libre passage, promettant de respecter les biens des habitants, des églises et du comte. « Cette ville, lui répondit Gozlin, a été remise par l'empereur à la fidélité du comte Eudes et à la mienne; il nous l'a confiée pour qu'elle assure la conservation et la paix du royaume, et non pour qu'elle devienne la cause de sa ruine. Si ces remparts eussent été donnés à ta garde, ferais-tu ce que tu me demandes? — Si je le faisais, lui dit Sigebert, ma tête devrait être tranchée par le glaive et jetée en pâture aux chiens. Cependant si tu refuses d'accéder à ma demande, les traits de mes guerriers vont pleuvoir sur toi et sur les tiens. »

L'attaque commença le lendemain au point du jour. Tous les efforts des Normands se portèrent sur la tour du grand pont, du côté de Saint-Germain-le-Rond ou l'Auxerrois. Cette tour, qu'on n'avait pas encore terminée, n'était pas très-élevée. Les pirates la couvrirent de projectiles de toutes espèces, et firent paraître dans cette première attaque une violence extraordinaire. Mais ils trouvèrent dans les assiégés des hommes vigoureux et déterminés à se défendre jusqu'à la mort. Ils se retirèrent à la fin du jour, en laissant un grand nombre de morts sur la place. Pendant toute la nuit suivante, les Parisiens travaillèrent à consolider la tour et à la rehausser, pour qu'elle pût contenir un plus grand nombre de défenseurs.

Au point du jour, les Normands reviennent l'attaquer avec une fureur nouvelle; le comte Eudes, le vaillant évêque Gozlin et le vigoureux Eblè, son neveu, excitent le courage des assiégés et dirigent leurs efforts. Un combat terrible s'engage sur ce point et dure jusqu'au coucher du soleil. De nombreux détachements de pirates marchant à couvert sous des appentis à dos d'âne, appelés muscules, parviennent impunément au pied de la tour, et travaillent avec ardeur à en saper la muraille, pendant que d'autres détachements, plus nombreux encore, lancent des nuées de flèches sur ceux qui défendent

les étages supérieurs. Mais le comte Eudes et Gozlin font verser sur les assiégeants des flots d'huile, de poix et de cire bouillante. Ce mélange redoutable tombant sur la tête et les épaules des Danois, consume leur longue chevelure et les brûle jusqu'aux os.

Alors la douleur excite encore leur fureur et leur rage. Les seconds rangs, pressés et poussés par ceux qui les suivent, remplacent les hommes qui ont succombé dans les premiers; ils s'approchent de la tour et parviennent à y établir une mine. La brèche s'ouvre bientôt dans le mur même, et les Normands s'y élancent avec de grands cris; mais les assiégés font pleuvoir sur eux des pierres et des masses énormes qui les arrêtent et les écrasent; c'est en vain qu'ils s'efforcent alors de mettre le feu à la tour; les Parisiens éteignent l'incendie, tout en abattant ceux qui veulent le propager.

Épuisés par tant d'efforts et étonnés d'une résistance si vigoureuse à laquelle ils étaient d'abord loin de s'attendre, les Normands se retirent et vont se fortifier autour de Saint-Germain-le-Rond. De ce point central, des hordes nombreuses de ces barbares féroces se répandent au loin dans le pays voisin. Ils pillent ou détruisent tout ce qu'ils rencontrent et portent partout la mort avec des cruautés inouïes, sans que ni la condition, ni l'âge, ni le sexe, puissent trouver grâce à leurs yeux. Aussi les routes sont-elles remplies de vieillards, de femmes et d'enfants qui fuient devant la destruction ou le dur esclavage. Les moines des divers couvents s'étaient préservés de la mort par la fuite. Ceux de Saint-Denis se retirèrent à Reims, emportant avec eux le corps du saint. L'archevêque Foulques les reçut avec bonté et pourvut à leurs besoins pendant l'espace de trois ans.

Après un mois de ravages et d'extermination dans la plus grande partie des contrées formant le Parisis, les Normands, plus furieux que jamais contre une ville qui seule reste debout et les arrête, quand ils règnent en maîtres sur tout le reste du

pays, s'approchent de nouveau du grand pont, avec des moyens de destruction beaucoup plus redoutables. Ils traînent sur des chariots à seize roues trois énormes machines en bois portant toutes un bélier dans leurs flancs, et capables de mettre chacune soixante hommes armés à l'abri des flèches ennemies. Ces machines sont suivies de mille *mantelets*, larges boucliers garnis de peaux de bœuf crues, et pouvant couvrir chacun six hommes.

Cet assaut, le plus terrible de tous, porte sur deux points à la fois, sur la tour et sur le pont. Une réserve nombreuse soutient les assaillants; l'attaque commence avec le jour, et aussitôt une grêle de flèches, de pierres et de balles de plomb frappe partout et pénètre jusque dans la ville. Des coups terribles, et d'une violence inouïe jusqu'à ce jour, tombent sur le pont et sur la tour. La trompette retentit de toutes parts; le son des cloches vibre dans les airs et appelle incessamment le peuple à la défense des murailles.

Pendant quelque temps la terreur et l'effroi dominent la ville et menacent de paralyser les défenseurs de la tour eux-mêmes; mais bientôt les cris du comte Eudes, répondant aux mille cris des Danois, et l'exemple d'une bravoure à toute épreuve qu'il donne à côté de Robert, son frère, du vigoureux Eble et de l'évêque Gozlin, raniment le courage des Parisiens. Peu à peu l'énergie de la défense devient égale à l'ardeur de l'attaque. La mort vole dans les rangs serrés des pirates avec les traits innombrables des assiégés; l'acharnement et la rage des Normands s'accroissent en proportion même de leurs pertes; malgré les traits des Parisiens, ils tâchent de combler un large fossé que les assiégés avaient creusé devant la tour; terre, herbes, troncs d'arbres, tout est d'abord employé à cet usage; bientôt, manquant de matières encombrantes, ils y amoncellent les corps des bestiaux qu'ils ont enlevés, et y joignent les cadavres de leurs prisonniers eux-mêmes, qu'ils égorgent pour cet effet en face des Parisiens.

Ces actes de férocité sauvage et contre nature pénètrent d'indignation et d'horreur tous les soldats de la tour. L'évêque Gozlin, versant des larmes de pitié et de colère, saisit un arc, et d'une main sûre, il fait rouler mort dans le fossé le féroce Normand qu'on avait chargé de la mission atroce d'égorger les prisonniers. L'opiniâtreté des pirates finit par l'emporter ; ils comblent le fossé et battent la tour sur trois points différents, avec des béliers redoutables appelés carcamuses; mais les assiégés leur répondent vivement, soit avec de longues poutres armées de dents de fer, soit avec des catapultes et des mangonneaux, machines de traits qui écrasent, sous d'énormes pierres, les tortues et les martelets des assiégeants, et mettent en pièces les boucliers, les casques et les têtes des hommes.

Les Normands, voyant leurs efforts inutiles, poussent contre les piles du pont trois grands bateaux chargés de bois sec et d'autres matières combustibles auxquelles ils ont mis le feu. La vue des flammes, qui menacent de détruire tout à la fois le pont et la tour, remplit la ville d'émotion et d'effroi. Les habitants courent en foule au tombeau de Saint-Germain ; de tous côtés, dans les rues, sur la place, s'élèvent des voix lamentables qui crient : « Saint Germain, ayez pitié de nous ! » Ces doléances excitent la gaîté des Normands; cependant leur projet d'incendie échoue. Les trois bateaux enflammés vont frapper inutilement un môle en pierres qui soutenait le pont. Aussitôt des Parisiens intrépides descendent à l'eau, éteignent le feu et s'emparent des barques devenues inoffensives. Alors la consternation fait place à la joie dans la ville. De leur côté, les assiégeants sont découragés par l'insuccès de cette dernière tentative ; ils se retirent dans leur camp, sans même se mettre en peine d'emporter deux de leurs béliers qu'ils laissent au pied de la tour. Le siége se trouve ainsi transformé en blocus. Pour ne pas rester inactifs, les Normands passent la Seine et vont piller l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Délivrés de ces attaques terribles, les Parisiens commen

çaient à renaître à la joie et à l'espérance, lorsqu'un événement fatal vint troubler tout à coup leur allégresse. Dans la nuit du 6 février, une crue subite de la Seine emporta une partie du petit pont, sur la rive méridionale, et laissa ainsi isolée de la Cité, la tour qui servait de tête de pont; cette tour restait défendue par douze hommes. Les Normands, transportés de joie, s'y portent aussitôt en foule et l'attaquent avec vigueur de tous les côtés à la fois; mais les douze défenseurs étaient des guerriers d'élite, placés dans ce poste important par l'évêque Gozlin lui-même. Quoique séparés de la ville, et sans espoir de secours, ils se défendent avec un courage égal à la vigueur de l'attaque. Pendant une journée tout entière, ils luttent seuls contre une armée de pirates et lui résistent.

En même temps, sur l'autre bord de la Seine, les habitants de Paris poussent des cris de fureur contre les Normands, et contemplent avec désespoir les efforts héroïques, mais inutiles, de ces braves guerriers qu'ils se voient dans l'impossibilité de secourir. Sur la fin du jour, les pirates, ne pouvant les forcer, allument un grand feu au pied de la tour pour les obliger à se rendre. Les douze Parisiens continuent à se défendre avec la même intrépidité et travaillent à éteindre le feu; mais au bout de quelque temps, le seul vase qui leur servait à puiser de l'eau pour la jeter sur les flammes leur échappe. Ils se retirent alors tous ensemble sur la partie du pont qui reste seule debout, et y combattent longtemps encore. Quelques Normands, paraissant touchés de cette intrépidité, leur crient de se rendre, qu'ils auront la vie sauve. Leur position désespérée leur fait ajouter foi à cette promesse; ils déposent les armes, et sont aussitôt égorgés sans pitié par leurs perfides et féroces vainqueurs. Un seul, nommé Hervé, est d'abord épargné. Les barbares, le prenant pour un chef considérable, à la noblesse de sa figure et de son port, le mettent à part, dans l'espérance d'obtenir une riche rançon. Mais cet homme généreux, voyant égorger ses compagnons à ses côtés, refuse

d'accepter la vie et force les païens à le tuer aussi, en leur jurant qu'ils n'auront jamais de rançon pour sa tête. Les noms de ces héros qui contribuèrent par leur sang à fonder la nationalité française, ont été transmis à la postérité : ils s'appelaient Hermanfroy, Hervé, Hériland, Odoacre, Herric, Arnold, Solie, Gorbert, Uvidon, Harderad, Eimar et Gossuin.

Leur mort, inutile aux Normands, pénétra d'indignation les habitants de Paris, et éleva leur courage à une nouvelle hauteur. Assurés désormais qu'ils n'avaient ni pitié, ni merci à attendre des barbares païens, ils s'affermirent de plus en plus dans la résolution de se défendre jusqu'à la mort. Bientôt leurs exploits et leurs hauts faits d'armes retentirent dans tout l'empire, qui depuis bien des années n'était plus accoutumé à des bruits de gloire. Les Normands, de leur côté, lassés de tant d'efforts inutiles, se divisaient par troupes détachées, et allaient en nombre, auprès et au loin, piller les contrées d'entre Seine et Loire. Les campagnes des environs de Paris étaient riches et bien cultivées. Les Normands y firent un butin immense. Ils prirent tant de bestiaux, dit une chronique de l'époque, que, n'ayant plus de place pour les mettre, ils en remplirent l'abbaye de Saint-Germain. L'église devint ainsi une boucherie; bientôt l'infection y fut telle, que les animaux eux-mêmes contractèrent des maladies contagieuses et périrent en grand nombre. Pendant ce temps les Parisiens, passant de la défense à l'attaque, faisaient des sorties, sous la conduite de l'abbé Eble. Mais, d'après le poëte Abbon, les efforts de ce vaillant chef n'étaient pas toujours secondés par ceux qui le suivaient.

Depuis la mort des deux rois Louis III et Carloman, la couronne de France reposait sur la tête de l'empereur Charles le Gros. Ce prince, cédant aux sollicitations de l'évêque Gozlin, envoya au secours des Parisiens et des contrées neustriennes, Henri duc de Saxe, le plus puissant et le plus renommé des chefs germains. Arrivé de nuit, Henri pénétra par

surprise dans le camp des Normands, malgré leurs forts retranchements en bois et en terre. Il leur tua beaucoup de monde et prit un grand nombre de chevaux.

Dans le même temps, le comte Eudes, à la tête des Parisiens les plus braves, sortait de la ville, l'épée à la main, et courait attaquer les pirates. Conduit par une ardeur impétueuse et téméraire, il s'élança presque seul au delà du fossé ennemi et se vit aussitôt entouré de Normands. Mais la vigueur de ses coups, son audace incomparable, et l'appui énergique des quelques braves qui l'accompagnaient, le tirèrent de ce péril extrême, et il put rentrer sain et sauf dans la ville, à la tête de tous ses compagnons. Sigefred, le roi des mers, frappé d'admiration à la vue de tant d'efforts et d'héroïsme, ne put s'empêcher de dire aux siens : « Ces hommes sont pleins de courage et de bravoure; retirons-nous, nos armes seront plus heureuses ailleurs. » Il prêta dès lors l'oreille aux propositions de Gozlin, reçut de lui soixante livres d'argent, et s'éloigna avec un grand nombre de Normands qui suivaient ses ordres; mais un nombre bien plus considérable, s'acharnant contre Paris, demeura autour de cette place. Le duc Henri, se trouvant trop faible pour les attaquer en rase campagne, se retira. Les Normands serrèrent alors le blocus de Paris et se préparèrent à donner de nouveaux assauts.

On était au commencement de l'année 887, et le siége durait depuis la fin de 885. Les vivres commençaient à manquer dans la place. Des maladies contagieuses parurent bientôt, comme c'est l'ordinaire, à la suite de la famine. La tristesse générale fut encore augmentée par la mort de l'évêque Gozlin et de Hugues l'abbé, qui succombèrent aux rudes fatigues du siége, ainsi qu'une foule d'autres braves. Dans ce temps de calamité, Gozlin était la consolation et le soutien de son peuple; il fut amèrement regretté.

Cependant le comte Eudes, voyant que la détresse, la peste et la désolation augmentaient de jour en jour dans la ville,

jugea nécessaire d'aller en personne invoquer, contre les Normands, l'assistance de l'empereur et des chefs germains. Pendant son absence, l'abbé Eble demeura chargé de tout le poids de la défense. La disette et la maladie avaient fait périr un grand nombre de personnes. La peur de la contagion en avait fait fuir au loin un plus grand nombre; quoiqu'il lui restât peu de monde, Eble soutint sa première renommée et se montra digne de la confiance de ses concitoyens. Par de fréquentes et vigoureuses sorties, où il marchait toujours le premier, il sut ranimer le courage des siens, et tenir constamment l'ennemi dans la crainte.

Vers le milieu de l'été, les Parisiens virent tout à coup briller des casques et des écus sur les hauteurs de Montmartre; c'était le comte Eudes qui revenait à la tête d'un corps de cavaliers germains. Les Normands accoururent en foule pour les arrêter; mais le comte traversa leurs rangs le sabre au poing, à course de cheval, et entra sain et sauf dans la ville, par le grand pont, avec tous ses hommes. Il remplit de joie les assiégés en leur annonçant l'arrivée très-prochaine du duc Henri d'abord, et puis de l'empereur lui-même. En effet, Henri parut bientôt, pour la seconde fois, devant Paris, à la tête d'une armée. Avant de commencer une attaque générale qu'il méditait contre les Normands, il poussa lui-même des reconnaissances sur différents points, afin de former son plan. Pendant une de ces reconnaissances, il tomba dans un trou que les pirates avaient creusé en avant de leurs retranchements et qu'ils avaient recouvert de paille et de gazon. Les ennemis le guettaient de loin; ils accoururent aussitôt sur lui et le massacrèrent, avant que ses gens eussent pu venir à son secours. L'armée impériale, ayant ainsi perdu son chef, opéra sa retraite et laissa les malheureux Parisiens dans la consternation.

Les Normands crurent approcher enfin du terme de leurs travaux. Ils attaquèrent la ville, à la fois par terre et par eau,

au nord et au midi, au grand pont et à la grosse tour; profitant du peu d'élévation des eaux de la Seine, ils se glissaient le long des murs et tachaient de pénétrer ainsi dans la place; c'était l'assaut le plus terrible qui eût été livré jusqu'à ce jour. Jamais Paris ne s'était trouvé dans un aussi grand péril. L'attaque des pirates avait été subite, et portait sur tous les points à la fois. Ils avaient choisi, pour la commencer, le moment où les habitants étaient occupés à prendre leur repas.

Mais bientôt les cris redoublés des sentinelles et le son éclatant des cloches mettent sur pied tous les hommes d'armes, et la défense se trouve partout organisée. C'est une bataille générale où les assiégés montrent un acharnement égal à celui des assaillants. On se bat avec fureur sur tous les points autour de la ville; mais c'est à la pointe de l'île, derrière la cathédrale, que le démon des combats fait paraître toute sa rage; la lutte s'y établit d'homme à homme et corps à corps. Cependant, malgré l'énergie des Parisiens, la vigueur des Normands commence à prévaloir; peu à peu les assiégés perdent du terrain; les pirates avancent et menacent la place, en poussant des cris terribles. Dans ce péril extrême, un Parisien nommé Gerbold, accompagné de cinq autres guerriers intrépides, se pose en face des rangs serrés des Normands; leurs traits, lancés d'une main sûre, en abattent plusieurs, et leur audace parvient à les arrêter tous pendant quelque temps. En ce moment, des chants religieux se font entendre sur le point attaqué; le clergé y portait, en procession, le corps de sainte Geneviève, patronne de Paris. Le courage des Parisiens se ranime à cette vue; ils accourent en foule pour seconder Gerbold et ses vaillants compagnons; ils font des prodiges de valeur et parviennent enfin à repousser les Normands, qui déjà croyaient tenir leur proie.

Mais les pirates ont l'avantage sur tous les autres points. Le grand pont surtout se trouve dans un danger imminent, et se voit au moment d'être forcé; la terreur et la consternation règnent tout autour, parmi les défenseurs. Dans la ville, les

femmes, les enfants, les vieillards fondent en larmes, poussent des cris déchirants et implorent le secours de saint Germain; tout à coup, la châsse renfermant le corps du saint et reposant sur les épaules des prêtres les plus vénérables, se montre aux yeux des malheureux Parisiens et vient leur rendre l'espérance; ils apprennent en même temps la victoire de Gerbold et de ses compagnons à la pointe de l'île; alors renaît dans les cœurs cette pleine confiance qui promet la victoire et qui la donne quelquefois. Ils retournent à la charge avec une vigueur irrésistible. Bientôt les Normands, repoussés et culbutés, abandonnent en désordre les murailles et le grand pont, en laissant partout de nombreux cadavres.

Mais, poussés par la honte et la rage, ils reviennent aussitôt, avec un acharnement sans égal; à la tour qui, pendant si longtemps, a bravé tous leurs efforts, et ils y mettent le feu. En un instant les soldats qui la défendent se voient environnés de flammes; se souvenant du sort des douze guerriers de la tour du petit pont, ils ouvrent les portes et se jettent avec résolution au milieu des rangs serrés des pirates; avant de succomber sous le nombre, ils en font périr beaucoup. Un seul de ces hommes intrépides était resté au haut de la tour, déjà tout en flammes; rempli de foi chrétienne, il tenait à la main, dit le poëte Abbon, *le bois de la croix salutaire*. Bientôt les flammes s'éteignirent, les Normands se retirèrent avec honte dans leurs retranchements, et la victoire demeura aux Parisiens. Alors le peuple entier, plein de reconnaissance, rapporta en triomphe le corps de saint Germain à l'église de Saint-Étienne qui se trouvait à côté de la cathédrale, si toutefois on ne doit pas entendre par ce nom la cathédrale elle-même.

Cet assaut fut le dernier que les Normands livrèrent à Paris; mais, pendant trois mois encore, leurs hordes sauvages campèrent en face de la ville, et continuèrent à infester les campagnes voisines. L'empereur Charles le Gros, après avoir hésité pendant tout l'été à marcher au secours des Parisiens,

effrayé qu'il était par la mort du duc Henri son conseiller et son bras droit, parut enfin au pied de Montmartre, vers le milieu d'octobre, à la tête d'une grande armée de toutes nations. Aussitôt les Normands abandonnèrent leurs retranchements de Saint-Germain-le-Rond, et se retirèrent au delà de la Seine, dans un camp qu'ils avaient établi autour de Saint-Germain-des-Prés.

Les Parisiens, transportés de joie, voyaient déjà luire le jour de la vengeance pour tous les maux qu'ils avaient endurés, lorsqu'ils apprirent tout à coup, avec douleur et indignation, que l'empereur venait de traiter avec les pirates. Ce lâche prince, effrayé par l'arrivée de nouvelles bandes normandes, sous la conduite du fameux Sigefred, s'engageait à payer 700 livres d'argent aux Normands, pour obtenir leur éloignement de Paris, et il leur permettait d'aller ravager la Bourgogne, par la raison que les habitants de cette contrée ne lui obéissaient pas. Après ce traité ignominieux, Charles le Gros confirma l'élection du nouvel évêque Anschéric, et retourna en Allemagne. Mais la honte de l'empereur ne fit que donner plus d'éclat à la gloire de Paris. Par son courage et sa constance, cette ville venait de reconquérir son rang de capitale de la Gaule française. Elle entrait désormais dans une voie nouvelle où elle devait s'avancer rapidement vers ses brillantes destinées.

Cependant les Normands, invoquant le traité conclu avec l'empereur, demandaient le passage de leurs bateaux dans la haute Seine. Mais les Parisiens, guidés par l'abbé Eble et par le nouvel évêque, successeur de Gozlin, le refusèrent de nouveau, et parurent en armes sur les murailles, prêts à repousser encore les pirates. Alors ceux-ci, tirant leurs bateaux à sec, les traînèrent sur la terre pendant près de deux milles, et remontèrent ainsi au delà de l'île, avant de les remettre à flots. Afin de n'être pas troublés dans cette pénible opération, ils s'étaient engagés par serment à ne plus ravager ni les en-

virons de Paris, ni les bords de la Marne, et ils avaient livré des otages pour garantie de leur parole. Remontant le fleuve, ils passèrent dans l'Yonne, et pénétrèrent dans la Bourgogne, qui ne les connaissait pas encore.

Au mois de mars de l'année suivante, ils revinrent sous Paris, pour toucher les 700 livres d'argent qu'on avait stipulées payables à cette époque, et ils s'établirent de nouveau dans les prés de Saint-Germain, sur la rive gauche du fleuve; malgré le traité de paix qu'ils avaient fait avec les Parisiens, quelques-unes de leurs bandes, obéissant à leur instinct de vol et de pillage, ravagèrent le pays et firent des actes d'hostilité. Aussitôt l'abbé Eble, faisant une sortie à la tête de ses braves Parisiens, les attaqua avec vigueur et leur tua cinq cents hommes; les autres, effrayés, décampèrent et se portèrent du côté de Meaux.

Cependant l'empereur Charles le Gros ne tarda pas à être puni de sa lâcheté: à peine était-il arrivé à Francfort, qu'il se vit tout à coup abandonné de ses courtisans, et même de ses ministres; ils passèrent tous à Tribur et y proclamèrent roi, d'une voix presque unanime, Arnolfe, duc de Carinthie, fils bâtard du feu roi de Bavière, Carloman. La défection fut si générale, que le vieil empereur déchu se vit réduit à implorer d'Arnolfe quelques moyens de subsistance, pour lui et pour son fils naturel Bernard. Heureusement pour lui, il ne survécut pas au delà de quelques semaines à sa dégradation.

Alors fut rompu, définitivement et pour toujours, le lien forcé par lequel Charlemagne et ses prédécesseurs avaient uni en un seul et même empire les divers corps de nations formant l'Europe occidentale. On vit tout à coup s'élever sept rois à la fois. Arnolfe garda la Germanie avec une partie de la Lorraine. Bérenger, duc de Frioul, reçut, à Pavie, la couronne d'Italie. Rodolfe, fils du feu comte de Paris, Conrad, fut roi de la haute Bourgogne; la province et le duché de Lyon se donnèrent à Louis, fils de Boson. Dans l'Aquitaine, plusieurs

rivaux se disputèrent la couronne, et dans le nord de la France, Gui, comte de Spolète, se fit sacrer à Langres. Gui était de la race carlovingienne, et il se manifestait alors, pour la première fois, parmi les Francs de la Gaule, une espèce de haine ou de mépris pour les descendants dégénérés de Charlemagne. Au moment même où le comte de Spolète recevait la couronne royale des mains de l'évêque de Langres, en présence de quelques prélats et seigneurs de la Champagne et de la Bourgogne, Gautier, archevêque de Sens, répandait l'huile sainte sur la tête d'Eudes, comte de Paris et fils de Robert le Fort, aux acclamations de la France occidentale tout entière.

Les chroniques de l'époque nous représentent ce chef héroïque des intrépides Parisiens, comme un guerrier d'une bravoure sans égale, beau de visage et de personne, d'une taille imposante, d'une force de corps extraordinaire et d'une grande sagesse dans le conseil. En mettant le sceptre royal entre les mains du comte de Paris, la France neustrienne le proclamait le seul homme capable de résister aux féroces Normands; elle couronnait en même temps Paris comme sa capitale, et témoignait aux Parisiens sa vive reconnaissance pour les efforts héroïques par lesquels ils venaient de relever le courage de la nation contre les ennemis communs.

Eudes, devenu roi, continua son œuvre de délivrance. Prenant l'offensive sur les points où il se trouvait, il ne cessait de harceler les Normands; ses manœuvres rapides et bien dirigées parvenaient souvent à leur fermer la navigation des rivières. Un jour il les attaqua à l'improviste près de Montfaucon, petite butte à une demi-lieue de Paris; il n'avait que mille hommes d'armes, et cependant neuf mille pirates furent partie mis en fuite, partie taillés en pièces. Cette glorieuse victoire d'Eudes mit fin à la guerre acharnée que les païens faisaient depuis si longtemps à Paris.

Le poëte Abbon, religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, nous a laissé un poëme latin dans lequel il retrace le

long siége de cette ville par les Normands et leurs attaques si souvent renouvelées. Ce livre est précieux, non par l'art ou le talent de l'historien poëte, mais par les détails historiques que nous y trouvons, en bien plus grand nombre et beaucoup mieux suivis que dans aucune autre chronique de cette époque. Le roi Eudes obtint encore d'autres avantages signalés sur les Normands, et parvint à affermir son autorité sur les contrées septentrionales de la Gaule; mais la vigueur même qu'il déployait partout effraya les grands vassaux. Bientôt il se forma contre lui une ligue redoutable dans le midi de la Gaule, et principalement en Aquitaine. Foulques, archevêque de Reims, et Héribert, comte de Vermandois, qui en faisaient partie, lui opposèrent un fils posthume de Louis le Bègue, nommé Charles et surnommé le Simple, alors âgé de quatorze ans. Ils le couronnèrent à Reims, le 28 janvier 893.

Eudes soutint d'abord la guerre contre son rival; mais, après quelques années de succès et de revers alternatifs, ce prince, voulant mettre un terme à cette guerre civile qui désolait la Gaule française, consentit à un partage. On ne sait pas bien quelles en étaient les dispositions; il est même probable que tout n'était pas encore parfaitement réglé entre les rivaux, lorsque Eudes mourut à la Fère, le 3 janvier 898.

Il semble qu'avant sa mort il avait compris qu'un grand nombre de personnes considérables, dans le clergé surtout, gardaient encore des sympathies pour la descendance légitime de Charlemagne, et que l'essai de substituer une nouvelle race de souverains à la race carlovingienne était prématuré. En effet, il recommanda, en mourant, à ses feudataires, de reconnaître Charles III pour roi, se contentant de nommer son frère Robert, duc de France et comte de Paris. Le corps d'Eudes fut porté à Saint-Denis et inhumé avec les honneurs dus à la dignité royale. Charles fut alors reconnu roi de France sans aucune contestation.

Paris, depuis sa défense héroïque, avait vu sa renommée

s'étendre sur tous les points de la Gaule. Les habitants des différentes contrées françaises que menaçaient ou que ravageaient encore les féroces Normands, arrivaient de tous côtés dans cette ville, pour y mettre à l'abri leurs objets précieux et même leur personne. Il vint de plusieurs endroits un grand nombre de religieux portant avec eux les reliques des saints. Ces reliques furent déposées dans les églises de Paris, et confiées à la garde des Parisiens.

Pendant que la ville se peuplait de nouveaux habitants que la crainte du pillage ou de la mort attirait dans ses murs, les Parisiens travaillaient avec ardeur à réparer, tant dans l'île que sur les deux rives du fleuve, les désastres de tous genres causés par une guerre aussi longue et aussi furieuse. Paris se relevait ainsi peu à peu de ses ruines.

Parmi les étrangers qui vinrent alors s'y établir, il faut compter le célèbre Remi de Reims. Cet esprit d'élite était du nombre des hommes rares qui, dans ces temps désastreux, se montraient encore les soutiens des lettres en France, et les préservaient d'une obscurité complète. Il enseigna publiquement, à Paris, sur la fin du IXe siècle, la grammaire, la dialectique, le chant ecclésiastique et l'interprétation des écritures saintes. Il vécut peu d'années dans le Xe siècle; mais il forma des disciples, et laissa des successeurs qui continuèrent après lui l'enseignement public à Paris. Leurs leçons fécondes travaillaient dès lors à y établir cette école de théologie et de philosophie dont la réputation devait un jour s'étendre au loin.

Mais des obstacles d'un ordre plus élevé allaient rendre longtemps inutiles des avantages aussi précieux, et retarder l'accroissement de Paris. En effet, le système féodal, partout en vigueur à cette époque, retenait dans des châteaux forts les ducs, les comtes, les prélats et même les rois, et y fixait exclusivement le centre de la vie publique. Aussi, pendant bien des années encore, Paris se verra-t-il, comme les autres villes de la France, privé de l'animation, de l'impor-

tance et de l'autorité que donne toujours à une cité la présence du gouvernement et des administrations subordonnées.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE LIVRE QUATRIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués précédemment, et de plus : Eginhart, *Vita Caroli Magni.* — *Annal. Loysel.* — *Chron. Moissac.* — Thegan, *De gestis Ludov. Pii.* — Monach. Engolismensis, dans les *Hist. des Gaules.* — Astronom. *Vita Ludov. Pii.* — Ernold-Nigel. — *Annal. S. Bertin.* — Conde. — Nithard. — M. Guérard, *le Polyptyque de l'abbé Hirminon.* — *Chron. Nannotens.* — *Chron. Britanniæ Armoricanæ.* — *Chron. Normannorum.* — Aug. Thierry, *Hist. de la Conquête de l'Anglet. par les Normands.* — Depping, *Hist. des expéd. des Norm.* — *Chron. S. Denis.* — Montesquieu, *Esprit des Lois; Grandeur et décadence,* etc. — Aimoin, *de Mirac. S. Germ.* — *Chron. Fontan.* — Andreæ, presb., *Chron.* — *Chron. S. Michael.* — *Annal. Fuldenses.* — Guillaume de Jumièges. — *Chron. Centul.* — *Annal. Metens.* — Abbo, *de Lut. Paris. à Normann. obsess.* — Frodoard, *Chron. et Hist. Remens.* — *Chron. S. Benigni Divionens.* — D. Bouquet. — Ademar Cabannens. — *Art de vérifier les dates* (pour l'éclaircissement de plusieurs points historiques). — Baluze, *Capitul.* — De Bréquigny, *Diplomata, chartæ,* etc. — Mabillon. — D. Germain. — Labbe. — Félibien, et les autres historiens de Paris.

LIVRE CINQUIÈME.

Xe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Formation de la féodalité. — Elle s'étend partout, à Paris, comme dans les autres villes et contrées de la Gaule. — Régime féodal. — L'Église au temps de la féodalité. — Désordres dans le clergé séculier et régulier. — Conciles tenus pour combattre le mal. — Restauration de la discipline monastique. — Les derniers rois carlovingiens. — Hugues le Blanc, chef de la dynastie capétienne et duc de France. — État de Paris; ses asiles, ses écoles restaurées, son commerce ravivé, etc. — Constructions nouvelles dans la ville. — Accroissements dans les faubourgs.

Le VIe siècle avait ouvert les frontières des Gaules romaines aux barbares. Le VIIe et une partie du VIIIe les virent s'y précipiter incessamment en bandes serrées, et étendre au loin leur domination. La tâche de la deuxième partie du VIIIe siècle fut d'arrêter pour toujours les invasions générales du Nord; et celle du IXe siècle tout entier, de repousser les irruptions particulières des pirates septentrionaux, d'organiser définitivement le vaste système de la féodalité, et de créer les premiers rudiments des sociétés modernes.

Ainsi au commencement du Xe siècle, après quatre cents ans de labeurs pénibles et d'efforts de tous genres, d'invasions terribles et de ravages sans pitié, de guerres d'extermination

et de malheurs effroyables, l'Europe occidentale n'en était guère encore qu'à mettre, pour ainsi dire, le pied hors de la barbarie. Le progrès général était peu sensible; mais aussi l'esprit humain, dès ce moment, ne s'arrêta plus dans la voie de la civilisation et de l'amélioration, soit morale, soit matérielle, de la condition de l'homme.

Quelque vicieux que fût le système féodal, et dans le fond et dans la forme, il est à remarquer qu'il s'établit partout où cessa la barbarie. Tous les éléments formant la société de cette époque, depuis la royauté jusqu'au servage, se virent contraints de s'y accommoder par une nécessité inévitable et une conséquence forcée de la société antérieure. Les établissements religieux eux-mêmes durent s'y soumettre : ainsi les monastères, les communautés de tous genres et les églises devinrent suzeraines et vassales. Les restes de la municipalité romaine cessèrent d'exister, et les villes eurent partout des seigneurs et des vassaux. Tout se trouva constitué en fiefs, non-seulement les terres, mais encore certains droits, comme ceux de faire paître les bestiaux, de couper du bois, de pêcher, de cuire le pain, etc., etc.

Paris, ainsi que les autres villes, était alors un composé de fiefs grands et petits; quelques-uns relevaient immédiatement de l'évêché, d'autres appartenaient aux abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Martin-des-Champs; un grand nombre était la propriété du comte. L'établissement général du régime féodal avait eu pour effet d'opérer des mouvements considérables dans la distribution de la population sur la surface du territoire. Le guerrier franc, maître du pays, avait renoncé peu à peu, soit à la vie errante des bandes armées, soit même à la vie plus sédentaire de l'intérieur des villes. La possession d'une terre, d'un fief, l'avait fait se fixer dans une habitation isolée, au milieu des champs, où il se trouvait maître absolu. La propriété particulière et la vie privée avaient pris ainsi le pas sur la vie

publique; et avec le mouvement général, la prépondérance sociale avait passé des villes aux campagnes. Il vint une époque où l'on compta en France soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, dont trois mille étaient titrés.

Établi dans un lieu isolé et élevé qu'il avait grand soin de rendre sûr et fort, le seigneur ou propriétaire d'un fief vivait seul avec sa femme et ses enfants, séparé du reste de la population. Cette population inférieure, et composée de quelques colons, de quelques lides et d'un grand nombre de serfs, se tenait groupée dans des manses construites au pied du château, et cultivait les terres du fief au profit du seigneur. La religion ne manquait jamais de venir élever une église au milieu des manses. Le prêtre qui la desservait étant presque toujours en même temps chapelain du château, se trouvait l'appui et le protecteur né du pauvre cultivateur contre un maître absolu dont les passions, exaltées par une puissance purement individuelle et sans aucune limite extérieure, devaient arriver facilement jusqu'à l'exagération la plus désordonnée.

Cette situation sociale, si exorbitante d'ailleurs, ne devait pas cependant laisser que d'exercer une influence salutaire sur le développement intérieur de l'individu. Le chef, après le temps passé à la guerre ou à la chasse, se trouvait toujours seul au milieu de sa femme et de ses enfants. Peu à peu il apprit à aimer la vie de famille, et les mœurs domestiques acquirent une grande prépondérance. De là le développement de l'importance des femmes, et leur influence si considérable dans le moyen âge; de là encore la naissance, dans les âmes bien douées, d'idées morales et élevées, de sentiments nobles et énergiques, de beaux développements de caractères, d'actions grandes et généreuses. C'est la féodalité qui a produit cet idéal des sentiments fidèles et sublimes qui domina tout le moyen âge : la chevalerie. C'est du château féodal que s'élance pour la première fois l'imagination occidentale, au sortir de la barbarie, et que partent les premiers essais de poésie. Au moyen âge, les

temps féodaux donnent naissance à la littérature nationale en France, en Angleterre, en Allemagne, et sont témoins des premières jouissances intellectuelles de l'Europe.

Mais la féodalité, bonne, après la barbarie, pour le développement de l'individualité humaine, se trouvait, par sa nature même, au point de vue social, opposée à l'établissement de l'ordre légal, à la fondation des garanties politiques et à l'extension de la liberté générale.

En effet, le fief était la confusion de la propriété et de la souveraineté; mais la propriété féodale, conservant en cela le caractère de son possesseur, était conquérante et asservissait les propriétés voisines. Les terres que le seigneur avait pu renfermer dans un cercle tracé avec son épée, relevaient toutes de son château. Les hommes qui les cultivaient ou qui les habitaient étaient ses hommes propres, soumis d'abord par les armes, et constamment maintenus dans la soumission par la force ou la menace : c'était l'état de guerre permanent. Le possesseur du fief, toujours l'œil au guet et la lance au poing, toujours sur ses créneaux ou dans ses tourelles, ne pouvait cesser un instant de défendre et de servir le domaine féodal. Pour mieux se maintenir à son rang, dans la hiérarchie générale des seigneurs féodaux, il se voyait forcé, pour ainsi dire, de s'identifier et de s'incorporer avec lui. Dès lors l'esprit d'hérédité et de perpétuité, inhérent à la famille en général, prit un développement excessif dans la famille féodale, et donna naissance à un système de législation tout particulier à la féodalité.

La crainte instinctive des grands dangers qui menaçaient sans cesse cette famille, en haut et en bas, contribuait encore à resserrer les liens déjà si puissants qui l'unissaient. En bas étaient les cultivateurs du fief, colons, lides, serfs et autres, constituant la propriété du maître, et en formant une partie, subissant de sa part la loi, les taxes, les punitions, sans aucune réciprocité de droits ni de garantie, exposés à être à cha-

que instant échangés ou vendus, suivant son intérêt ou son caprice, vivant constamment auprès de lui, connus de lui individuellement, suivis de son regard dans toutes les actions de leur vie, et ne pouvant cependant former aucune espèce de société avec un maître absolu, arrogant, passionné et sans cesse présent à leur vue. Cette situation, radicalement vicieuse, mettait au cœur des serfs, et y faisait grandir sans cesse, cette haine prodigieuse et invincible que, de tout temps, la masse du peuple a portée au despotisme féodal, à son souvenir et jusques à son nom.

Ce régime, qui pesa sur les destinées humaines, sans jamais régner sur les âmes, produisit cependant un effet politique et social fort précieux. En entretenant parmi des populations asservies un état d'irritation constante, il les fit s'attacher tous les jours davantage, comme il arrive par la souffrance même, au sol qu'elles arrosaient de leurs sueurs, au profit d'un maître absolu. Peu à peu se forma, dans leur cœur, cette énergie puissante qui donne tant de valeur à l'homme, et qui devait finir par produire les libertés modernes.

Si nous considérons maintenant ce qui se passera au-dessus de la famille féodale, quand elle aura acquis toute sa puissance, nous y verrons la royauté qui voudra recouvrer son caractère public aux dépens de la féodalité, qui travaillera à recomposer une nation à son profit, et qui gagnera toujours du terrain, sans jamais en perdre. A ce double danger qui la menacera sans cesse dans son existence même, la féodalité ne pourra opposer une force égale : car, uniquement composée d'individus isolés ou de coalitions mal unies et passagères, sans autre lien commun qu'un lien moral que le temps devra affaiblir sans cesse, elle s'ouvrira bientôt sur tous les points aux progrès incessants du pouvoir royal, et ne se montrera pas plus compacte contre les populations inférieures, qui essayeront de reconquérir quelques libertés, quelques droits, quelques propriétés. Aussi faut-il établir comme un fait con-

stant que le régime féodal, nécessaire pour faire sortir l'Europe de la barbarie et donner de la fixité aux populations, devait disparaître peu à peu devant la formation progressive de la nationalité française.

Cette formation, qui a fini par fondre tant de races en une seule, allait s'opérer lentement comme tout ce qui doit durer, et devait être produite autant par les conquêtes politiques de chaque population dans sa seigneurie, que par les conquêtes guerrières du suzerain ou du prince-roi sur d'autres princes grands vassaux qui défendaient avec énergie leurs États, mais qui finirent par les perdre.

L'Église, qui, depuis sa fondation, n'avait jamais cessé de suivre, dans sa forme, les modifications successives de la société, afin de travailler constamment à la perfectionner et de conduire ainsi l'humanité vers son but final, à travers les différents âges du monde, se trouvait entièrement adaptée au système féodal, dans le x° siècle. Sa charité inépuisable, sa douceur et sa patience venaient, partout et toujours, apaiser les passions des fiers dominateurs, et adoucir, par des consolations d'un ordre plus élevé, les douleurs incessantes des populations soumises. En même temps, sa haute sagesse, qui prenait naissance dans les régions surhumaines, imprimait à l'humanité une direction sûre et ferme vers le progrès bien entendu.

Mais il est de la nature de l'homme de placer toujours le mal à côté du bien. Au milieu des guerres furieuses, et dans l'anarchie profonde qui, depuis tant d'années, désolait la terre des Gaules et dévorait incessamment les populations, les désordres et les abus de tous genres qui s'étaient d'abord glissés dans les choses de l'Église, y avaient pris des développements scandaleux et effrayants. Dans certaines circonstances, et pour des motifs que nous avons eu déjà occasion d'exposer, les monastères et les églises s'étaient crus obligés, comme propriétaires de domaines féodaux, de mettre sur pied

des soldats armés et de faire la guerre. Un mauvais principe suivi systématiquement amène toujours à sa suite des conséquences pernicieuses et porte de mauvais fruits : aussitôt que le droit naturel de défense mal interprété eut conduit les couvents et les églises bénéficiaires à l'habitude d'entretenir des soldats pour faire la guerre, la direction des communautés religieuses et l'administration des bénéfices sortirent des mains des religieux et des ecclésiastiques; des hommes de guerre véritables devinrent abbés d'une ou de plusieurs abbayes, évêques d'un ou de plusieurs évêchés, et les grands revenus des monastères et des évêchés, destinés dans le principe et affectés au soulagement des pauvres, furent engloutis par des laïques entièrement étrangers à la vie religieuse ou cléricale.

Ces maux étaient grands; mais la Providence qui, de son côté, ne manque jamais de mettre le remède et le bien à côté du mal, suscitait, sur tous les points de la France, des hommes animés d'un zèle ardent pour le bien, et leur suggérait des moyens propres à combattre les désordres. Les évêques s'assemblaient fréquemment en synodes nombreux, dans une foule d'endroits, et sondaient d'une main ferme les plaies de cette époque. « Ne rougissons pas de l'avouer, s'écrie Hervée, archevêque de Reims, dans le concile de Trofli, nos péchés et ceux du peuple attirent sur nous les cruels fléaux qui nous dévorent. La voix de nos iniquités est montée jusqu'au ciel. La fornication, l'adultère, le sacrilége, l'homicide, ont inondé la face de la terre. Au mépris des lois divines et humaines et des mandements des évêques, chacun vit aujourd'hui au gré de ses passions; le plus puissant opprime le plus faible. Les hommes sont comme les poissons de la mer, dont les plus gros dévorent les plus petits. Le monde entier semble livré au malin esprit, et nous ne pouvons méconnaître les maux terribles dont Dieu nous frappe dans sa colère. Au milieu de cette confusion et de ce renversement de l'ordre dans l'Église, c'est à nous, évêques, qu'il appartient de donner, par nos exhorta-

tions et notre autorité, de prompts secours à la religion chrétienne, qui paraît être sur le penchant de sa ruine. »

« Quant à ce qui concerne la chute des monastères, disent les Pères du concile eux-mêmes, dans le troisième canon, nous ne savons presque qu'en dire, et nous voyons bien qu'en punition de nos péchés, le jugement a commencé par la maison de Dieu. De tant de couvents qui existaient naguère en France, les uns ont été brûlés par les païens, les autres sont dépouillés de leurs biens et presque détruits; et s'il reste encore quelques vestiges des anciens édifices, il ne reste plus de traces de la discipline. Les communautés religieuses, tant celles des chanoines que celles des moines et des filles, vivent sans règle. L'indigence de ces maisons, le libertinage des personnes qui y demeurent, et surtout l'abus d'y mettre des laïques pour supérieurs et abbés, deviennent la source de ces désordres. La pauvreté oblige les moines à sortir de leurs cloîtres pour vaquer, malgré eux, aux affaires séculières, et nous devons dire avec douleur que les pierres du sanctuaire sont dispersées dans toutes les voies publiques. On voit aujourd'hui des abbés laïques demeurer dans des monastères d'hommes ou de filles, avec leurs femmes, leurs enfants, leurs gens de guerre, et leurs chiens de chasse. Il est cependant écrit dans le livre des Capitulaires que les abbés doivent expliquer la règle aux moines, et l'observer avec eux; or, comment un abbé pourra-t-il l'expliquer, l'entendre ou même la lire, puisque, si on lui présente le livre, il se verra forcé de répondre par ce mot d'Isaïe : Je ne sais pas lire. » On peut juger de la grandeur des maux qui affligeaient alors l'Église de France, par la manière dont en parlaient hautement les évêques réunis en synodes.

Il est à remarquer que dans la plupart des conciles tenus au commencement du x[e] siècle, les évêques, pour arriver à opérer des réformes, semblaient pénétrés de la nécessité urgente de relever partout l'autorité séculière, et de fortifier

surtout l'autorité royale qui s'évanouissait. « Nous usons de l'autorité épiscopale, disent-ils dans les canons du concile de Trofli, mais nous n'oublions pas que la puissance royale a été aussi établie de Dieu; en effet, de même que la puissance royale se soumet, pour ce qui concerne la religion, à l'autorité sacerdotale, les devoirs de la piété obligent l'autorité sacerdotale, de son côté, à se soumettre à l'autorité royale. Ainsi, comme le roi a besoin des évêques pour obtenir la vie éternelle, et que les évêques ont besoin de l'autorité royale pour le temporel, le roi doit obéir aux évêques qui lui donnent des conseils sages et salutaires, et les évêques doivent, à leur tour, obéir au roi, lorsqu'il commande selon le droit et la religion. »

Les synodes, si nombreux à cette époque, ne manquaient pas de produire un grand bien, en mettant à nu les plaies profondes de l'Église et des institutions religieuses, en ranimant le zèle des hommes de bien pour obtenir des réformes, et en décrétant des canons qui donnaient des règles de conduite précieuses, et laissaient toujours de fortes traces après eux. D'ailleurs, malgré les fléaux de toute espèce qui s'appesantissaient, depuis tant d'années, sur l'Europe occidentale, malgré les calamités particulières qui désolaient l'Église, dans ces contrées, il faut dire que l'esprit chrétien prévalait partout, et de beaucoup, sur l'esprit de mal et de désordre. La grande majorité du clergé, tant régulier que séculier, marchait constamment, d'un pas ferme et assuré, dans la voie du bien et de la religion. Peu à peu les efforts incessants des évêques pieux, le zèle ardent de quelques religieux d'élite, et la coopération efficace de tous les hommes vertueux, amenèrent des réformes salutaires sur un grand nombre de points.

Un moine, nommé Bernon, fonda dans le Mâconnais la célèbre abbaye de Cluny et y rétablit la discipline monastique dans toute sa pureté. Ce fut un modèle et un exemple qui ne tarda pas à être suivi de proche en proche. Les couvents ravagés ou détruits autrefois par les Normands furent réparés ou

reconstruits. A mesure que ces féroces pirates, cessant leurs ravages, tendaient à s'établir dans le nord de la France, et que la société, sortant de la barbarie, acquérait enfin un peu de fixité, en entrant tous les jours plus avant dans le système féodal, l'esprit de la vraie vocation religieuse se répandait dans toute l'Église. Après un certain nombre d'années, les monastères, renfermant plus de religieux que dans aucun autre temps, étaient rentrés, à peu près partout, dans la règle et dans la discipline ecclésiastiques.

Cette rénovation de la vie cénobitique fut un bonheur pour la civilisation et pour le progrès de l'esprit humain. Au milieu du fractionnement infini et de l'isolement universel inhérents au régime féodal, tous les travaux et toutes les traditions des anciens, dans les lettres, les arts et les sciences, auraient péri sans retour, si les couvents ne leur avaient offert un lieu de refuge, durant cette période de ténèbres et d'ignorance générales. Sans l'inviolabilité et les loisirs du cloître, rien ne nous serait parvenu des livres et des langues de l'antiquité. La chaîne qui lie le présent au passé eût été brisée; jamais n'auraient eu lieu ces grandes découvertes du moyen âge, dont l'Europe s'enorgueillit à juste titre. La grammaire, les humanités, le droit civil, la physique, la médecine, la géométrie, l'astronomie, l'architecture, en un mot, toutes les branches des connaissances humaines furent cultivées par des hommes spéciaux dans les couvents, et tout, sans eux, aurait été irréparablement perdu pour nous.

Les moines faisaient des copies des livres par zèle, par ordre ou par pénitence, et nous transmettaient ainsi Homère, Aristote, Virgile, Thucydide, Tite-Live, Cicéron. Ils étaient dirigés, dans leurs travaux, par des religieux connaissant à fond l'antiquité savante et lettrée. Tous les arts eurent, dans les cloîtres, une suite de maîtres non interrompue, jusqu'au moment où la science devait sortir des monastères pour passer dans les universités religieuses. La peinture, la gravure, la

musique, doivent leur conservation aux couvents et aux gens d'église. L'architecture surtout leur a les plus grandes obligations. Ce sont les hommes pieux du moyen âge qui, remplis de l'amour de Dieu et pénétrés de respect pour les choses saintes, se sont étudiés à perfectionner cet art grandiose, et ont produit le genre dit gothique, avec sa forme svelte, élancée, gracieuse, avec ses ogives et ses flèches qui s'élèvent vers le ciel, comme la prière du juste.

Au commencement du xe siècle, la couronne de France reposait sur la tête de Charles III, dit le Simple. Mais la puissance particulière de chaque grand feudataire diminuait considérablement celle du roi. L'on voyait même plusieurs de ces hauts seigneurs, ne tenant aucun compte de l'autorité de Charles, dont ils méprisaient la faiblesse, se faire régulièrement la guerre entre eux, comme s'ils avaient été souverains indépendants.

A cette époque, les ravages des Normands avaient cessé presque partout; seule, la partie septentrionale de la France se trouvait encore sous le fer de ces terribles pirates. Commandés par un chef, homme supérieur, nommé Rollon, ils s'étaient établis à poste fixe dans la ville de Rouen, d'où ils dominaient toute la basse Seine, ainsi qu'une grande partie de l'ancienne Neustrie. Les malheureuses populations qu'ils opprimaient impitoyablement faisaient entendre des lamentations incessantes et suppliaient le roi de mettre enfin un terme à leurs souffrances.

La faiblesse excessive de Charles le Simple lui fit prendre un de ces partis extrêmes qui, par un heureux hasard, se trouvait être la meilleure politique du moment. Profitant du désir qu'éprouvaient alors les Normands de faire cesser leur vie errante et aventurière, et de s'établir dans quelque riche territoire du nord, il conclut avec Rollon le fameux traité de Saint-Clair-sur-Epte. Les Normands y reçurent en propriété cette belle partie de la Neustrie située à l'embouchure de la Seine et le long des rochers du Calvados, que nous appe-

lons maintenant Normandie, du nom même des conquérants. Ils eurent, en même temps, les droits de vasselage que la couronne de France pouvait prétendre sur la presqu'île de la Bretagne, à l'ouest. Devenu duc de cette province fertile, Rollon rendit hommage au roi pour son nouveau duché; il épousa sa fille Giselle, et se fit chrétien. Dès ce moment, il ne songea plus qu'à organiser dans la contrée conquise, à civiliser et à bien administrer ses anciens compagnons d'armes, devenus ses sujets. Dès ce moment aussi cessèrent, et pour toujours, les courses terribles des Normands sur les terres des Gaules.

Robert, frère du feu roi Eudes, se trouvait alors le seigneur le plus puissant de toute la France. Par lui-même ou par ses vassaux, il commandait aux comtés de Paris, d'Orléans, du Gâtinais, de Chartres, du Perche, du Mans, d'Angers, de Tours, de Blois, et enfin à tout ce qui formait le vaste duché de France. De plus, ses propres exploits et ceux de son frère contre les Normands l'avaient rendu partout populaire. Voyant que le roi carlovingien, au milieu de sa cour tudesque, devenait de plus en plus étranger à la nouvelle France, qu'il n'avait pas su défendre par les armes contre les Normands, et où il ne conservait plus guère de domaines directs que les comtés de Soissons et de Laon, avec les fiefs ecclésiastiques, il se crut assez fort pour tenter de prendre une couronne qu'avait portée son frère; il s'était uni d'intérêt avec la maison de Bourgogne, en accordant une de ses filles à Raoul, duc de cette province. On le vit alors saisir avec empressement l'occasion que lui donnait, pour suivre son projet, le mécontentement d'un certain nombre de seigneurs que Haganon, ministre du roi Charles, avait blessés par son arrogance et son avidité. Les ayant réunis à Reims, il se fit proclamer roi au milieu d'eux, dans la cathédrale de Saint-Remi, avec le concours des évêques.

Cette proclamation amena nécessairement la guerre entre

l'ancienne dynastie qui tombait avec l'empire franc-germain, et la nouvelle dynastie qui s'élevait avec la royauté française. Charles, à la tête d'une armée allemande, fortifiée d'un grand nombre de Lorrains, livra bataille à son rival, près de Soissons, le 15 juin 923. Robert fut tué dans le combat, mais son fils Hugues, dit le Blanc, à cause de la pâleur de son visage, prit aussitôt le commandement de l'armée française, et remporta la victoire. Charles s'enfuit et alla demander un asile à Héribert, comte de Vermandois. Celui-ci, trompant le roi par un faux serment, l'attira à Péronne et le retint prisonnier jusqu'à sa mort, dans une tour du château. La veuve de Charles se retira en Angleterre avec son fils Louis.

Hugues, qui se trouvait ainsi maître de la couronne de France, ne jugea pas à propos de la prendre pour lui-même; il la fit mettre par les seigneurs sur la tête de son beau-frère Raoul. Mais celui-ci, se contentant de son duché de Bourgogne, abandonna tout le reste à Hugues, qui, sous les titres divers de duc de France, de comte d'un grand nombre de comtés, et d'abbé de plusieurs abbayes considérables, fut en réalité plus puissant que le roi lui-même, et plus riche que tous les seigneurs français.

A la mort de Raoul, Hugues refusa de nouveau la couronne et la fit donner à Louis dit d'Outre-mer, fils de Charles le Simple. Toutefois, profitant de cette occasion pour agrandir ses possessions, il s'empara du duché de Bourgogne et du comté de Poitiers. Les autres parties du royaume se trouvaient partagées entre les grands seigneurs, dont l'orgueil égalait la puissance. La royauté carlovingienne n'était plus guère qu'un vain titre auquel tous les efforts du jeune roi ne purent pas donner de la valeur. La féodalité était maîtresse souveraine du pays.

Après Louis d'Outre-mer, régnèrent successivement en France, sans posséder plus de force ni d'autorité, les deux derniers Carlovingiens, Lothaire et Louis V dit le Fainéant. La mort de Louis V avait été précédée d'une année par celle du

redoutable duc de France, qui s'était vu, sa vie durant, chef suprême de l'aristocratie féodale et maître souverain, de fait, de tout le royaume. Il laissa, en mourant, le duché de Bourgogne à son deuxième fils Henri; Hugues, l'aîné, surnommé Capet, reçut en partage tout le duché de France, le comté de Paris et les revenus considérables d'un grand nombre d'abbayes que possédait son père; il se hâta de se faire proclamer roi dans une assemblée de seigneurs tenue à Noyon, et, le 3 juillet de l'année 987, il fut sacré à Reims par l'archevêque Adalbéron.

Les derniers rois carlovingiens, de même que les premiers souverains de la race de Charlemagne, habitèrent peu Paris; mais les rois de race française, les comtes Eudes, Robert et les deux Hugues ne cessèrent jamais d'y avoir leur résidence fixe. Depuis le siége mémorable que cette ville avait soutenu avec tant de gloire contre les Normands, et pendant que ces redoutables pirates ravageaient encore les autres parties du territoire, Paris s'était augmenté, en silence, de la population nombreuse que la peur des cruels Danois avait attirée dans son île. Il s'était accru en même temps des richesses considérables qu'apportaient avec eux ces nouveaux habitants.

Plus tard, lorsque la création du duché de Normandie eut enfin mis un terme aux invasions normandes, les asiles ouverts dans les nombreuses églises de Paris contribuèrent aussi beaucoup à augmenter sa population.

En droit et en principe, le droit d'asile appartenait aux maisons des seigneurs non moins qu'aux églises. C'est ce que prouve la disposition suivante, tirée d'un capitulaire de Charlemagne : « Nous voulons que tout homme qui a fait une faute et qui a besoin d'intercession, sans sortir du royaume de son maître, se retire dans les lieux saints, ou auprès des personnes constituées en dignité, et que de là il fasse intercéder pour lui. » Mais, en fait, la puissance du seigneur était trop absolue, et comme il arrive toujours aux hommes dont le pouvoir est

sans limites, il était lui-même trop passionné, pour qu'un faible vassal prévenu ou un pauvre serf accusé osât se confier entièrement à sa justice.

Cette défiance et cette crainte de leur seigneur faisaient accourir chaque jour un grand nombre de suppliants dans les églises de Paris, où ils trouvaient constamment asile sûr et protection; plus tard ils finissaient, presque toujours, par s'établir dans la ville. Il n'était même pas nécessaire d'entrer dans les églises pour jouir du droit d'asile et être respecté; il suffisait de se tenir dans ce qu'on appelait en latin *atria*, d'où est venu le mot *aitre*. Tout porte à croire que c'étaient des maisons attenant à l'église, plutôt que le vestibule même ou le parvis, qui auraient été une mauvaise retraite; c'est ce que prouvent plusieurs passages de Grégoire de Tours, ainsi qu'une ordonnance de Clotaire II, portant que s'il y a des églises sans *aitres* fermés, on marquera, pour en tenir lieu, un arpent de terre de chaque côté de l'église. Un capitulaire de Charles le Chauve nous apprend que ce n'était pas seulement à la personne des accusés et des criminels que les églises offraient un asile sûr, et qu'elles protégeaient aussi leurs biens-meubles. Partout ailleurs, ceux des rebelles étaient saisis; mais lorsqu'on les déposait dans une église, le prêtre les mettait sous le scellé, et ne s'en dessaisissait que pour les rendre à la personne même du propriétaire.

C'était aussi dans une cour des maisons attenant à l'église qu'avaient lieu les monomachies ou duels judiciaires du moyen âge. Pendant ces temps d'ignorance, de guerres incessantes, de préjugés et de turbulence, ces duels avaient passé dans les mœurs publiques, et l'Église, ne pouvant les abolir entièrement, avait jugé à propos de les régler, pour en diminuer le nombre et la cruauté. C'est ce que prouve le passage de Pierre le chantre de Paris, qui écrivait vers 1180 : *Quædam ecclesiæ habent monomachias, et judicant monomachiam debere fieri quandoque inter rusticos suos : et faciunt eos pugnare in curia*

ecclesiæ, in atrio episcopi, vel archidiaconi, sicut fit Parisiis. De quo consultus papa Eugenius respondit : Utimini consuetudine vestra.

Outre la sûreté que présentait Paris contre les Normands, et l'asile sûr qu'il offrait aux criminels, aux prévenus et aux persécutés, cette ville, nous l'avons déjà vu, possédait, dans le xᵉ siècle, deux écoles publiques qui étaient fort suivies et qui contribuaient également à l'accroissement de sa population, en attirant des élèves de tous côtés : l'école cathédrale ou épiscopale, établie près de Notre-Dame et de l'évêché, et le cours public ouvert sur la fin du ixᵉ siècle, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, par Remi de Reims ou d'Auxerre, sur la dialectique, la théologie, l'Écriture sainte, le chant ecclésiastique et la philosophie. Après la mort de Remi, ce cours et cet enseignement furent continués avec succès par des disciples qu'il avait formés. Sa réputation s'étendit au loin et attira une foule d'auditeurs, parmi lesquels on remarqua le moine Abbon, qui devint célèbre dans toute l'Europe lettrée, et Huboldus, chanoine de Liége, qui ne fut pas moins illustre. Malgré la prépondérance marquée que le triomphe définitif de la féodalité donnait partout aux campagnes sur les villes, malgré l'état d'isolement complet et de fractionnement inséparable de ce régime, les causes que nous venons d'indiquer en peu de mots ne cessèrent pas, pendant tout le cours du xᵉ siècle, d'augmenter en silence la population, les richesses et l'importance de Paris.

Après la cessation des invasions normandes, la confiance s'était rétablie dans cette ville et aux environs; toutes les abbayes situées hors de l'île, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du fleuve, s'étaient aussitôt hâtées de relever leurs édifices; les domaines de l'évêque, du comte et des autres seigneurs avaient imité les monastères. Dès lors, chaque propriétaire suzerain se mit de nouveau à faire valoir ses terres autour de Paris, et s'efforça d'attirer chez lui, par des

concessions à cens ou à rente, le plus grand nombre de travailleurs possible. Bientôt de belles et élégantes habitations, destinées aux seigneurs, s'élevèrent de toutes parts, à côté des palais et des maisons de plaisance que les rois possédaient hors de la ville; des artisans, des marchands et surtout des laboureurs s'établissaient en foule auprès de chacune des principales habitations, selon les convenances et les avantages qu'ils y trouvaient; ils obtenaient des terres des propriétaires, à charge d'y bâtir et de payer une redevance féodale.

L'on voyait ainsi se relever, plus considérables que jamais, ces masses de maisons qui avaient formé de gros bourgs sous les rois de la première race, et qu'avaient fait disparaître, durant la période carlovingienne, une foule de causes, entre autres les ravages des Normands. Bientôt reparurent, au midi de Paris, les bourgs de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Marcel, et au nord, les deux bourgs de Saint-Germain-l'Auxerrois, le bourg l'Abbé, le Beaubourg et le bourg Saint-Éloi, situé autour de l'église Saint-Paul.

Entre ces différents bourgs et la ville, se trouvaient, d'un côté, des champs et des marais qui furent peu à peu desséchés et ensemencés ou convertis en jardins; de l'autre côté étaient des prés et des vignes séparées les unes des autres par des haies et des fossés. C'est de là que viennent les noms de Culture, et par corruption Coulture ou Courtille, que conservent encore certains lieux autour de Paris, et qui signifiaient alors champs cultivés, jardins ou enclos. Ainsi, du côté du nord, il y avait la culture Saint-Éloi, aux environs de Saint-Paul; la culture Sainte-Catherine, qui a donné son nom à un quartier; la culture Saint-Lazare, dont la ferme et les greniers étaient placés dans la rue qui en a retenu le nom; la culture l'Évêque, où se trouve aujourd'hui une partie du faubourg Saint-Honoré, et qui s'étendait jusqu'à la rue de la Ville-l'Évêque.

Il y avait encore au nord de Paris les Courtilles de Saint-Martin, du Temple, etc., etc., et l'on donnait particulièrement

ce dernier nom aux jardins champêtres consacrés au genre de culture dite aujourd'hui maraîchère. Outre des légumes de tous genres, les courtilles contenaient aussi beaucoup de treilles de vignes et de hauts ceps qui ne produisent jamais de bon vin. De là est venu le nom populaire de *vin de la Courtille*, pour désigner du mauvais vin. Une partie du quartier du Temple se trouve aujourd'hui bâtie sur d'anciennes courtilles. Entre les jardins dits cultures, à l'ouest, et ces courtilles à l'est, était une certaine étendue de terre qui faisait partie primitivement du domaine royal. Les anciens titres latins la désignaient sous le nom de *Campella;* plus tard elle fut appelée *Champeaux* ou *Petits-Champs*. Les rois mérovingiens en donnèrent une partie pour y placer le cimetière de Paris, parce que, à leur époque, il n'était pas encore permis d'inhumer les morts dans les villes.

On établit, sur une autre partie, un marché aux bestiaux qui se trouvait ainsi placé à proximité de la Cité, des bourgs Saint-Germain-l'Auxerrois, de la Culture-l'Évêque et du bourg l'Abbé. C'est aujourd'hui le marché des Innocents et la grande Halle. Au midi de Paris et le long de la Seine, régnait un grand vignoble appartenant à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; c'est là que sont aujourd'hui les rues de la Harpe, Serpente, Hautefeuille, Saint-André-des-Arts, etc.

A l'est, de l'autre côté, on trouvait le clos Mauvoisin, dit plus tard clos Garlande, et placé dans l'espace compris aujourd'hui entre la rue Saint-Jacques et la place Maubert. Puis venaient le clos Bruneau, appartenant au chapitre Saint-Marcel, et limité à l'endroit où sont maintenant les rues des Noyers et de Saint-Jean-de-Beauvais; les clos Saint-Symphorien, Sainte-Geneviève et le clos du Roy, formant ensemble le sommet de l'ancien mont Lucototius, qui est occupé aujourd'hui par Saint-Jacques-du-Haut-Pas et ses environs; le clos des Francs-Mureaux, où sont les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel; enfin les deux clos du Chardonnet, situés dans les

faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor jusqu'à la Seine, et ainsi appelés à cause de l'espace couvert de chardons qu'ils occupaient dans le principe. Ces clos, généralement plantés en vignes, et ces cultures consacrées aux légumes, ne devaient pas tarder à disparaître peu à peu, sous les constructions qui allaient les envahir de tous côtés, au nord et au sud. Bientôt devaient s'élever, sur la rive droite du fleuve, ces maisons serrées où se pressa une population nombreuse, et ces nouveaux quartiers qu'on appela par la suite la *ville*, parce qu'ils occupaient une étendue de terrain plus considérable que la Cité même. A la fin du volume, nous donnons la liste des cultures et des clos de Paris, à cette époque.

Il y eut fort peu de monuments et d'édifices religieux élevés à Paris durant toute la période carlovingienne, à cause du délaissement de cette ville par les souverains. Ajoutons que les guerres civiles des descendants de Charlemagne laissèrent peu de loisir pour faire de grandes constructions, et que, pendant presque toute la durée du IXe siècle, les féroces Normands incendièrent ou ruinèrent la plus grande partie des églises qu'ils trouvèrent sous leurs pas.

Après le mémorable siége de 885, l'arrivée à Paris d'un nombre considérable de reliques que la renommée des Parisiens et la crainte des païens y faisaient transférer de toutes parts, donna lieu à l'agrandissement et même à la construction de plusieurs édifices religieux.

Dans la Cité, l'église de Saint-Germain-le-Vieux, qui n'était d'abord qu'un baptistaire dépendant de la cathédrale, sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, servit d'asile contre les Normands aux religieux de Saint-Germain-des-Prés. Ils y avaient transporté le corps de saint Germain, pour le garantir de la profanation des païens. Après la délivrance de Paris, cette église, considérablement augmentée, garda un bras du saint et prit le nom de Saint-Germain-le-Vieux. L'église Saint-Barthélemy, située vis-à-vis du palais, dans une rue appelée aujourd'hui

rue de la Barillerie, eut une destinée pareille. En 955 environ, les courses continuelles des Normands dans la Bretagne obligèrent les habitants de cette presqu'île à transporter à Paris les corps de plusieurs saints du pays. Hugues Capet, alors comte de Paris, les reçut avec honneur, et fit déposer les reliques dans l'église collégiale de Saint-Barthélemy, qui avait été considérablement agrandie et peut-être même construite par le comte Eudes. Il y mit, pour la desservir, des moines bretons à la place des chanoines. Mais bientôt ces moines, se trouvant trop resserrés à Saint-Barthélemy, construisirent un monastère hors de l'île, au nord. Plus tard, ils furent transférés au faubourg Saint-Jacques. On leur y céda l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui prit le nom de Saint-Magloire, et l'on bâtit tout auprès une autre église de Saint-Jacques pour servir de paroisse. Les autres églises situées, soit dans la Cité, comme Saint-Pierre-des-Arcis, Saint-Landri, la cathédrale, soit hors de l'île, comme Sainte-Opportune, Saint-Merry, la chapelle de Saint-Leufroi, furent aussi réparées, embellies, agrandies, à la même occasion. Nous parlerons de chacune de ces églises avec quelques détails dans la deuxième partie de ce volume.

CHAPITRE II.

Hugues Capet, chef de la féodalité française et roi de France. — Caractère de son autorité. — Sa politique et ses institutions. — Administration de Paris. — Sous ce prince, cette ville reprend peu à peu son ancien rang et son influence en France.

A l'avénement de Hugues Capet, toute la vaste région de l'Europe, appelée aujourd'hui France, appartenait à la hiérarchie féodale. Or, le système de la féodalité ne formait pas, dans son ensemble, une république aristocratique, comme on l'a dit quelquefois; c'était une confédération de petits souverains absolus, inégaux entre eux, moralement liés les uns avec les autres par des devoirs et des droits, mais possédant, dans leurs domaines, un pouvoir arbitraire et sans limites sur leurs propres sujets. On ne trouve pas dans la féodalité française du moyen âge cette égalité qui forme le caractère essentiel de toute aristocratie véritable, et que l'histoire nous montre dans les patriciens de Rome et de Venise, dans les barons de l'Angleterre et dans les seigneurs russes. L'on ne peut y voir qu'une hiérarchie de supérieurs et d'inférieurs, basée sur une réciprocité individuelle de droits et de devoirs, de fidélité et de devouement, ne formant pas un individu moral ou un tout fort et puissant, et ne pouvant jamais par conséquent acquérir la consistance d'un corps politique.

Une fois fixés au sol et établis sur leurs domaines, les seigneurs français avaient repoussé les prétentions des Germains à la suprématie sur l'Europe occidentale. A leurs yeux, la dynastie carlovingienne qui, depuis un siècle et demi, régnait

dans la Gaule, représentait cette suprématie, limitait et menaçait sans cesse leur puissance. Aussi éprouvaient-ils pour elle un vif sentiment de répugnance. Les chroniques de cette époque, malgré leur sécheresse habituelle, parlent d'un changement de dynastie en France comme d'une affaire et d'une préoccupation nationales. Selon ces chroniques, les Français nourrissaient une haine invétérée pour les rois descendants de Charlemagne, et suivaient depuis longtemps, avec constance, le projet de *déraciner* du royaume de France la postérité des rois francs-germains. Les choses et les esprits ainsi préparés à un changement, cette révolution qui, pendant une longue période d'années, avait causé, dans ses flux et reflux, tant de troubles et de guerres sanglantes, se termina sans aucune violence.

Dans un moment où les efforts communs venaient enfin de détruire la puissance royale, avec son ancien prestige, un des membres les plus considérables de la féodalité française, Hugues Capet, se trouvant placé plus favorablement qu'un autre, par la situation même de ses domaines, et surtout de Paris sa ville capitale, s'appropria la couronne de France, qui semblait posée sur la tête d'une ombre. A ses titres de duc de France, de comte de Paris, etc., etc., il joignit le titre de roi, sans que celui qui le possédait pût s'y opposer. Les autres grands seigneurs du royaume ne s'en inquiétèrent pas. Depuis longtemps les plus éloignés de Paris, ceux du midi surtout, n'avaient rien à démêler avec la royauté. Ceux qui se trouvaient dans le voisinage de Hugues Capet ne voyant pas ses domaines s'accroître d'une seule terre, considérèrent son nouveau titre comme un vain nom et ne lui firent aucune opposition. Nulle révolution ne se fit plus facilement et ne sembla plus insignifiante dans la forme; et cependant nulle révolution ne fut, au fond, plus féconde en grands résultats. En effet, quelque absolu que fût chaque seigneur sur son fief, et quelque illusoire que parût d'abord la royauté capétienne, le nom de roi étant seul et unique, au milieu de toute la

confédération féodale, devenait, par cela même, une distinction capable d'exciter les désirs et de piquer l'ambition des hommes. L'opinion publique ne devait pas tarder à en faire d'abord une supériorité, et puis une puissance. Aussi, dans les révolutions de notre histoire, faut-il regarder l'avénement de la troisième race, malgré son extrême faiblesse à son origine, comme bien autrement important que celui de la seconde, malgré la puissance immense et l'éclat sans pareil des premiers rois carlovingiens.

C'est au moment où Hugues Capet monte sur le trône de France que finit le règne des Francs-Germains, et que la royauté nationale proprement dite prend la place du gouvernement fondé par la conquête. Depuis cette époque, on peut toujours suivre dans l'histoire la nation française, à travers les changements divers que le temps ne manque jamais de produire dans les mœurs et la civilisation d'un peuple. Depuis cette époque également, les destinées de la royauté nouvelle et de la nationalité naissante furent nécessairement associées à celles de Paris, et cette ville devint ainsi le centre prédestiné de la France moderne.

Pour assurer le maintien de la couronne dans sa maison, Hugues Capet eut soin de faire sacrer son fils. Il est à remarquer que ses successeurs suivirent longtemps cet exemple, et que les six premiers rois de la troisième race firent sacrer leurs fils de leur vivant. De cette manière, l'hérédité mâle, par droit de primogéniture, devait insensiblement parvenir à se constituer dans la famille royale, comme elle se trouvait déjà fixée dans la famille féodale. Universellement admis par la suite, ce droit héréditaire était destiné à devenir peu à peu le principe générateur de la monarchie absolue, en même temps qu'un des germes destructeurs de la féodalité.

L'établissement progressif du régime féodal avait interrompu les assemblées nationales, sous les derniers rois carlovingiens; ces assemblées cessèrent entièrement d'exister, sous les pre-

miers rois de la troisième race, alors que la féodalité régnait en souveraine et se trouvait dans toute sa force. Seule, en effet, l'aristocratie féodale formait, à cette époque, la véritable nation française, et chaque seigneur se disait bien haut maître absolu sur son domaine. L'élément si considérable qui devait plus tard former le peuple, le tiers état, après de nombreuses transformations et plusieurs siècles de souffrances, portait alors le nom générique de servage; il était tenu attaché à la glèbe, et ne jouissait d'aucun droit utile dans la vie politique. Les fiers seigneurs se croyaient, dans leur orgueil, à peu près égaux au roi qu'ils avaient élu parmi eux ou dont ils n'avaient pas combattu l'élection.

Ce fut sans doute autant pour se les attacher que pour donner une forme à ce qui existait déjà depuis longtemps, que Hugues Capet institua la pairie. Dans le principe, on nommait pairs les jurés appelés à prononcer sur les contestations survenues entre leurs égaux. Lorsque les fiefs devinrent héréditaires, les pairs s'immiscèrent dans les affaires des seigneurs, et la pairie prit ainsi un caractère politique. Il y eut les pairs du roi, les pairs du duc, les pairs du comte, et leur puissance était différente selon les différentes classes auxquelles ils appartenaient.

Les pairs du roi s'appelaient aussi pairs de France. Ils furent d'abord au nombre de six, tous égaux entre eux; Hugues Capet lui-même en était un. Il y avait aussi des pairs ecclésiastiques, du ressort du trône. La pairie statuait sur les affaires politiques d'un intérêt général; c'était une espèce de sénat de souverains et de conseil aristocratique supérieur, ayant plusieurs rapports avec les anciennes amphictyonies des Grecs, avec les féries latines qui se tenaient sur le mont Aventin, avec l'assemblée annuelle des druides dans le centre de la Gaule, au temps où la théocratie druidique gouvernait le pays, et avec la réunion périodique, dans le temple d'Upsal, des rois du nord et des principaux chefs de tribus. En matière politique,

ce conseil était plus puissant qu'aucun des seigneurs qui le composaient et que le roi lui-même; mais il n'intervenait pas dans la justice civile et ordinaire; sur leurs domaines, les seigneurs restaient hauts justiciers et maîtres absolus. Ils s'étaient emparés peu à peu du droit redoutable de rendre la justice, dans le temps où toutes les parties du vaste empire franc se voyaient, après la mort de Charlemagne, désolées par la guerre civile, l'anarchie et les déchirements, et où la Gaule entière était impitoyablement ravagée par les pirates normands. Le désordre immense et la confusion universelle de cette triste période avaient fait disparaître toute espèce de législation générale. Les capitulaires de nos anciens rois finissent à Charles le Simple, l'an 921. Depuis cette époque, les souverains cessèrent de faire des lois nouvelles; celles de leurs prédécesseurs tombèrent elles-mêmes dans un oubli total, et les peuples n'en suivirent aucune. Le code Théodosien, contenant la partie des lois romaines qui avaient été en vigueur jusqu'alors, dans la Gaule méridionale surtout, cessa d'être étudié; les livres mêmes en furent perdus, et ce silence profond qui ne devait être rompu que trois siècles plus tard, commença.

Une fois parvenus à la souveraineté absolue, sans limites ni contrôle, sur leurs domaines, les seigneurs voulurent se délivrer du travail et des soins qui accompagnent inévitablement l'administration de la justice; ils se déchargèrent de sa partie la moins importante et la plus incommode sur des officiers qu'ils établirent pour la rendre en leur nom. Bientôt ces officiers devenant des hommes considérables, à mesure que leurs fonctions devenaient elles-mêmes plus importantes, prirent différents titres honorifiques; ceux des villes se donnèrent le nom de vicomtes, *quasi vicecomitum gerentes;* de prévôts, *quasi præpositi juridicando;* de viguiers, *quasi vicarii, vel vice alterius gerentes.* Ceux des bourgs ou des villages les plus considérables qui étaient fermés, ou qui avaient un château, furent nommés châtelains, *quasi castellorum custodes;* et dans les autres lieux

moins importants, *majores villarum*, maires ou principaux des villages.

Il est à remarquer que ces différents officiers ne rendirent d'abord la justice que dans les cas ordinaires; les ducs et les comtes s'étaient réservé exclusivement la juridiction supérieure qu'ils n'abandonnèrent que plus tard, et qu'ils exerçaient en personne, en se faisant le plus souvent assister par leurs pairs, c'est-à-dire par leurs vassaux les plus importants. Le tribunal des vicomtes, viguiers, maires, etc., etc., se composait de rachembourgs ou échevins de leurs villes, bourgs, villages, ainsi que de ceux qui avaient été choisis pour procéder aux enquêtes.

Dans la suite, les seigneurs, constamment occupés ou par des guerres au dehors, ou par des querelles sanglantes au dedans et entre eux, abandonnèrent encore cette partie de la juridiction qu'ils s'étaient d'abord réservée personnellement. Ils s'en déchargèrent sur un magistrat supérieur qui fut presque partout appelé bailli, vieux mot gaulois répondant assez à *gardien*, ou *protecteur*. Ses fonctions, en effet, consistaient surtout à veiller à la garde et à la conservation des droits du seigneur, de ses domaines, des domaines de l'Église, et à protéger les petits vassaux, serfs et autres justiciables d'une seigneurie, contre l'injustice ou l'oppression des juges inférieurs. Ils formaient ainsi un deuxième degré de juridiction; dans quelques provinces, les baillis furent nommés sénéchaux, nom germain ou allemand que les Francs avaient apporté dans les Gaules.

La ville de Paris, qui faisait partie du domaine patrimonial et personnel de Hugues Capet, n'eut point de bailli et ne se trouva pas soumise au double degré de juridiction. En montant sur le trône, le roi l'inféoda, sous le titre de comté, à son frère Othon, à condition de retour à la couronne, à défaut d'héritiers mâles. Dès lors un seul magistrat, du nom de vicomte, rendit la justice à Paris pour le comte titulaire. Othon décéda plus tard sans enfants. Le comté de Paris se trouva

ainsi réuni aux possessions de la couronne, et le magistrat que le roi y établit prit le titre de prévôt, pour faire entendre que ce n'était plus au nom du comte ou d'un seigneur particulier qu'il rendait la justice, mais au nom du roi lui-même.

Les successeurs de Hugues Capet et de Robert ne tardèrent pas à agir de même dans toutes les villes du domaine de la couronne, qui était alors peu étendu. Peu à peu les comtes furent partout remplacés par des prévôts. Voici ce qui arriva alors. Ces prévôts avaient en main toute l'autorité des comtes et rendaient la justice au nom du roi lui-même. Ceux qui se trouvaient placés dans les villes de province profitèrent de l'éloignement du prince, et abusèrent de leur pouvoir pour pressurer leurs administrés et s'enrichir au moyen de prévarications.

Un certain nombre de seigneurs qui avaient obtenu des inféodations, avec redevance au roi, sur différentes parties du domaine royal, poussèrent les abus et les mesures oppressives bien plus loin encore que les prévôts des villes. Presque tous ces seigneurs cherchèrent à empiéter sur les droits de la couronne, et travaillèrent à se rendre indépendants. Ne tenant aucun compte des anciennes lois, des usages reçus et des ordonnances du roi, leur suzerain et seigneur immédiat, ils établissaient de nouveaux droits en leur faveur sur les petits vassaux, serfs et autres hommes dépendants de la seigneurie; ils leur imposaient chaque jour quelque charge jusqu'alors inconnue, et introduisaient de nouvelles coutumes qui n'avaient d'autre but que l'accroissement de leur autorité et de leur domaine. Les évêques, les chapitres et les abbayes de fondation royale furent les premiers à se plaindre de ce joug tyrannique. Les rois, accueillant favorablement leurs réclamations, les prirent sous leur protection particulière, et leur donnèrent pour juge le seul prévôt de Paris. C'est ce droit qui fut pendant longtemps appelé *droit de garde gardienne*; il attira à Paris les affaires des évêques et des communautés privilégiées, de toutes les contrées qui formaient

alors la France, ce qui accrut considérablement l'importance de cette ville.

D'un autre côté, les hommes des seigneuries dépendantes du domaine royal criaient aussi contre leurs oppresseurs. Les rois les écoutèrent comme ils avaient écouté les vassaux de l'ordre religieux; mais, ne se trouvant pas encore assez forts pour agir directement et d'autorité, en attirant également ces affaires à Paris, ils eurent recours à une mesure qui avait été en usage sous les rois carlovingiens. Ils envoyèrent partout dans les provinces, des commissaires choisis au sein même de leur conseil, avec mission d'entendre les plaintes des peuples, de les protéger contre les oppressions, de connaître et de juger les cas dits royaux, et de veiller au maintien de l'autorité royale.

Les seigneurs se plaignirent de cette intervention, qui les rappelait à leurs devoirs et contenait leurs officiers, mais qui limitait en même temps leur autorité. La féodalité tout entière, voyant dans cette mesure une atteinte portée à sa puissance, prit fait et cause pour eux, et les rois, contraints de céder au temps, durent cesser l'envoi des commissaires; mais ils établirent, à demeure fixe, quatre délégués ordinaires sous le titre de baillis royaux, à Saint-Quentin, à Sens, à Mâcon et à Saint-Pierre-le-Moustier. Attirées par cette autorité tutélaire pour le faible, et cette protection permanente pour l'opprimé, une foule de personnes accoururent aussitôt de toutes parts, et demandèrent à être reçues au nombre des bourgeois de ces villes ou des autres villes royales les plus rapprochées de leurs demeures. On le leur accorda, sous la condition qu'ils y acquerraient quelques biens, et y feraient quelque temps de séjour tous les ans. C'est de là que vint le droit de bourgeoisie du roi.

Ainsi les abus de la puissance féodale, et les désordres qui les suivaient inévitablement, concouraient à accroître l'importance de Paris, en même temps qu'ils tendaient à augmenter l'autorité royale. Cette ville se trouvait heureuse sous l'ad-

sur le trône, il usa de son autorité pour couper court aux désordres graves et aux abus de tous genres qui, depuis longtemps, régnaient dans plusieurs monastères du diocèse de Paris, et surtout dans ceux de Saint-Denis, de Saint-Maur-des-Fossés et de Saint-Pierre de Lagny.

Il favorisa également de tout son pouvoir, à Paris, la renaissance et le progrès des lettres, des sciences et des arts. La reine Adélaïde, femme non moins remarquable par son intelligence vaste et son esprit cultivé que par une piété tendre et éclairée, le seconda de tous ses efforts dans cette œuvre de civilisation. Ce fut cette princesse qui attira de Reims à Paris le fameux Gerbert, pour lui confier l'éducation de son fils Robert.

Dans l'ordre de la science, Gerbert fut l'homme le plus remarquable du xe siècle. Né dans la haute Auvergne, de parents obscurs, il dut à son intelligence précoce d'être admis au couvent de Saint-Gérand, à Aurillac. L'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité ne tarda pas à manifester dans lui un génie universel, assez vaste pour embrasser toutes les connaissances de l'esprit humain. Quand il sut tout ce qu'il pouvait apprendre à Aurillac, il quitta le couvent avec la permission de son abbé, et courut en Espagne étudier les sciences exactes, que cette contrée devait à la civilisation orientale, importée par les Arabes mahométans. Il y passa plusieurs années, occupé à apprendre les différentes branches des mathématiques, la chimie, la physique et la mécanique; il s'instruisit également sur la musique, la peinture et les autres parties des beaux-arts de l'Orient. C'est à lui que l'Europe occidentale doit l'usage des chiffres dits arabes. De l'Espagne il alla en Italie, puis en France, et il vint se fixer à Reims, où il dirigea, pendant quelque temps, l'école épiscopale établie près de la cathédrale. Chargé, bientôt après, du soin d'instruire le jeune Robert, il se rendit à la cour du roi Hugues Capet, à Paris. Sa présence dans cette ville donna une vigueur nouvelle, tant

aux études des religieux, dans les différents monastères du Parisis, qu'à celles de l'école publique établie dans la Cité par Rémi de Reims, à la fin du siècle précédent, et continuée depuis avec un succès toujours croissant par des disciples, hommes remarquables.

Les connaissances nouvelles qu'apportait Gerbert furent une révélation pour ces esprits d'élite qui étaient dévorés du besoin de savoir; son arrivée opéra une révolution complète dans les études, et imprima aux écoles de Paris un élan vigoureux qu'elles ne perdirent pas après que Gerbert eut quitté cette ville pour devenir successivement archevêque à Reims, et souverain pontife à Rome, sous le nom de Sylvestre II. De ces écoles restaurées devaient sortir bientôt de savants maîtres qui illustrèrent le siècle suivant en formant des académies célèbres dans diverses villes du royaume.

Le fondateur de la dynastie capétienne mourut à Paris le 23 octobre 996, à l'âge de 57 ans environ, après dix ans de règne. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, auprès de celui de Hugues le Blanc, son père; et cette ancienne église, qui contenait déjà les restes de plusieurs rois des deux premières races, fut dès lors regardée comme destinée à recevoir successivement les dépouilles mortelles des rois de France.

La précaution qu'avait prise Hugues Capet de faire sacrer son fils Robert de son vivant produisit un bon résultat. Robert succéda à son père sans opposition. Il est vrai que la royauté capétienne était, en ce moment, bien peu propre à exciter de grandes ambitions et à faire naître des contestations sérieuses parmi les hauts seigneurs, ducs et comtes, qui possédaient les différentes parties de la Gaule. La maison de France était déchue en puissance réelle, depuis Hugues le Blanc, par cela même qu'elle avait échangé sa couronne ducale contre une couronne royale. Comme toute bonne politique le demande, Hugues Capet avait sacrifié quelques avantages du présent pour assurer un avenir grand et fécond à sa race. En montant

sur le trône, il n'avait gagné à sa cause les hauts seigneurs et les barons ses feudataires et vassaux qu'en leur concédant un certain nombre de fiefs aux dépens de son domaine. D'un autre côté, il avait considérablement réduit ses revenus, en résignant les riches abbayes dont il jouissait, comme abbé laïque; mais sa foi dans l'avenir brillant de sa dynastie, qu'il entrevoyait, lui avait rendu ces sacrifices légers et faciles.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE LIVRE CINQUIÈME.

Quelques-uns des auteurs précédemment indiqués, et de plus : *Chron.* Frodoardi. — Hermanni Contrasti *Chron.* — Reginal. *Annal. Metens.* — *Annal. Fuldens.* — Luitprandi *Histor.* — Willelmi *Gemetic.* — *Hist. Normann.* — *Hist. de Bourgogne*, par le P. Plancher. — *Histoire gén. du Languedoc.* — *Hist. de Provence.* — Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane.* — Delamarre, *Traité de la police à Paris.* — Félibien. — L'abbé Lebeuf, et les autres historiens de Paris.

LIVRE SIXIÈME.

XIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Robert, roi de France. — Autorité de l'Église; la féodalité organisée. — Terreur des peuples aux approches de l'an mil. — L'architecture renaît à Paris et dans quelques autres villes. — Vie dans les villes, vie dans les campagnes; les seigneurs dans leurs châteaux forts; leurs guerres entre eux. — Maux et souffrances des populations. — Efforts du clergé pour améliorer l'état social; des conciles fréquents sont tenus. — Henri Ier, roi de France. — Soins de ce prince pour les intérêts religieux; événements divers à Pâris. — Constructions nouvelles dans différents quartiers de cette ville. — Création du prévôt royal, ou prévôt de Paris.

Robert fils de Hugues Capet, fut un prince religieux, doux et instruit; il ne se distingua, durant tout son règne, par aucun fait bien remarquable, et Paris, sous son autorité, ne fit que des progrès peu sensibles en grandeur et en importance; cependant le XIe siècle, que Robert ouvrait, devait voir de grandes choses et des événements considérables : la soumission générale des peuples de l'Europe à l'autorité de l'Église, l'organisation complète de la féodalité, l'adoucissement du sort

des populations par l'adoption générale de la trêve de Dieu, l'extension et la gloire de la chevalerie, la conquête de l'Angleterre par les Normands, la première croisade et l'origine des communes.

Un fait bien extraordinaire et unique dans toute l'histoire avait rempli de terreur et de consternation les dernières années du xe siècle. On avait répandu, en France et en Allemagne, la croyance que le monde finirait mille ans après Jésus-Christ, et qu'il serait détruit au commencement de l'an 1000. Cette opinion, qui était générale, s'appuyait sur un passage de l'*Apocalypse*. Saint Abbon de Fleuri et d'autres savants de l'époque avaient écrit pour en démontrer le peu de fondement; mais leurs raisons solides n'avaient pu parvenir à calmer l'imagination des peuples et à les détromper. Bientôt les esprits faibles du temps en vinrent à croire ce qu'ils redoutaient, ainsi qu'il arrive toujours, et le regardèrent comme certain; ils virent même cette certitude écrite dans quelques signes particuliers qu'ils s'imaginèrent apercevoir dans le ciel; ils expliquaient ces signes avec la terreur qui les maîtrisait, et, de cette manière, la consternation se répandit partout. Dès lors toutes choses se trouvèrent paralysées; soins temporels, affaires et intérêts matériels, tout, jusqu'aux travaux de la campagne, languissait, abandonné, dans la dernière année du xe siècle. Mais en même temps l'effrayante pensée du jugement dernier qui allait commencer arrêtait bien des crimes et amenait d'éclatantes conversions. Un moment, la guerre que se faisaient entre eux les seigneurs fut suspendue partout; les brigandages cessèrent, et les routes de l'Europe se couvrirent de pèlerins qui se rendaient aux lieux célèbres par des reliques.

Le jour si redouté arriva, et l'an 1000 commença aussi heureusement que les années précédentes. Alors les terreurs des peuples se calmèrent peu à peu; leur imagination finit par se rassurer et prit un autre cours. Renaissant à la vie

et à l'espérance, cette génération qui s'était crue un instant près de périr, s'élança vers la foi chrétienne avec une nouvelle ardeur. Partout, en Italie, en Allemagne et dans les Gaules, les anciennes églises furent réparées, ou abattues pour être reconstruites avec magnificence. Dans toutes les contrées, dit le chroniqueur Glaber, s'élevaient des basiliques sacrées, et le monde, quittant ses vieux haillons, paraissait se revêtir d'une robe blanche. On remarque en effet que la plupart des temples chrétiens du moyen âge, églises cathédrales, églises de monastères, et même chapelles des villages, furent élevés ou reconstruits au commencement du XIe siècle.

Le pieux roi Robert ne manqua pas de prendre part à ce mouvement extérieur de religion. Il fit élever un grand nombre d'églises sur différents points de la France. A Paris, les monastères de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que leurs églises, avaient été ruinés plusieurs fois par les Normands, et n'avaient jamais été bien réparés; Robert les fit reconstruire à neuf; il fit aussi reconstruire en partie le palais de la Cité, au milieu duquel il éleva la chapelle de Saint-Nicolas. Nous nous réservons de parler plus longuement de ces églises et de ces monuments dans la deuxième partie de ce volume.

On assigne en général au commencement du XIe siècle la première époque, dite romane, de l'architecture du moyen âge. Les piliers trop bas et trop lourds des vieilles basiliques gallo-franques commençaient à s'élever; les voûtes, jusqu'alors écrasées, s'exhaussaient, et les nefs sombres et étroites gagnaient de l'air et de la lumière. Au dehors de l'édifice, les cintres surbaissés prenaient de l'essor en voussures plus hardies. En même temps les tours quadrangulaires s'élevaient dans les airs; des sculptures nombreuses paraissaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monument, et l'art de l'ornementation, qui acquérait chaque jour plus de richesse, plus de grâce et de variété, annonçait déjà cette architecture grandiose et

hardie qui allait venir, un siècle et demi plus tard, couvrir l'Europe occidentale de ses merveilles.

Ce progrès de l'art religieux coïncidait avec un certain développement, à Paris, de la civilisation méridionale des Gaules. La fière Constance, fille du comte de Toulouse, l'y avait introduite. Le roi Robert, s'étant vu forcé par les anathèmes du concile de Rome de renvoyer Berthe, sa parente, qu'il avait épousée, prit pour femme Constance; cette princesse arriva à Paris avec une cour brillante de jeunes et élégants seigneurs, aimant les fêtes, les tournois, la parure, et parlant un beau langage encore inconnu dans le modeste palais du roi de France. Depuis longtemps, en effet, les cités du midi des Gaules, les villes maritimes surtout, avaient des communications et des rapports suivis avec les Maures d'Espagne, le peuple alors le plus éclairé de l'Occident. Ce contact continuel avait introduit dans la Septimanie, l'Aquitaine et la Provence, ces lumières et ces connaissances fécondes, ces formes polies, élégantes, gracieuses, et ces mœurs douces, poétiques et chevaleresques, qui constituaient à cette époque la civilisation la plus avancée. Pendant longtemps les rudes Français du nord, hommes d'armes ou moines, repoussèrent cette élégance comme frivole et pernicieuse; leurs coutumes simples et leurs mœurs rigides ne pouvaient la comprendre ni l'aimer tout d'abord; ils finirent cependant, avec le temps, par s'y habituer un peu, et l'influence des hommes civilisés du Midi rendit moins sévère la cour du roi de France.

A cette époque les relations commerciales entre les populations des différentes contrées étaient nulles. Le système féodal, se trouvant dans toute sa force, avait fractionné le sol en une infinité de parties qu'il tenait isolées les unes des autres, sans aucun rapport entre elles. Maître absolu sur son domaine, le seigneur battait monnaie, déclarait et faisait la guerre pour son propre compte au seigneur son voisin, établissait des droits et des péages, rendait ou faisait rendre la justice. Le roi de

France, comme les autres seigneurs, n'avait pour tous revenus que les produits de ses domaines, c'est-à-dire ce que rapportaient les bailliages et les prévôtés royales, les fermages des terres domaniales proprement dites, et les différents droits seigneuriaux, tels que la régale, les droits d'entrée, de sortie, de procuration, et le droit de coutume, ce dernier perçu dans certains cas extraordinaires seulement. Le roi recevait aussi quelques redevances féodales plus ou moins considérables des seigneurs inférieurs qui tenaient de lui des inféodations directes. Mais souvent les grands feudataires et les hauts barons, fiers de leur puissance, et ne mettant pas de bornes à leur convoitise, prenaient un prétexte, le premier venu, et entraient en armes sur les domaines du petit seigneur, qu'ils pillaient, et qu'ils s'appropriaient même quelquefois. L'opprimé criait alors vers le roi, son suzerain, en le suppliant de le défendre, et Robert, malgré sa douceur, sa piété et son éloignement pour la guerre, se voyait souvent contraint, par la force des choses, d'entrer en campagne à la tête de ses vassaux armés. C'est ainsi qu'il fut obligé de marcher contre Eudes II, comte de Chartres, qui avait envahi les domaines de Bouchard, comte de Corbeil et de Melun.

Peu de temps après cette dernière expédition, il fut encore forcé de courir en armes dans la Bourgogne, que venaient de s'approprier, après la mort du duc Henri, oncle de Robert, plusieurs seigneurs parmi lesquels Othe-Guillaume, prince lombard, était le plus considérable.

Ces guerres et plusieurs autres, que l'ambition et la turbulence des seigneurs contraignirent le roi à leur faire, se terminèrent toujours à son honneur. Elles eurent pour résultat direct d'augmenter l'importance de la maison capétienne et l'influence de Paris sur les contrées voisines. Cette ville, résidence ordinaire du roi, avait le grand avantage de rester intimement unie à tout le pays désigné alors par le nom de France. Elle en était la capitale, et rien ne se faisait d'un bout

à l'autre des possessions royales, que sur les ordres donnés par le souverain, du fond du palais des rois, dans la Cité. C'était là le commencement de cette unité française qui devait bientôt conquérir l'ancienne Gaule, depuis la mer de Bretagne jusqu'à la Méditerranée.

Durant ce temps, les diverses contrées de ce vaste pays, divisées et morcelées presque à l'infini, s'affaiblissaient réciproquement par des guerres interminables. Les autres villes de la Gaule elles-mêmes, quoiqu'elles fussent alors sans organisation fixe, sans corps municipaux réguliers, et sans aucune espèce de garantie contre les seigneurs qui les possédaient, ne laissaient pas que d'entrer en lutte les unes contre les autres, comme au temps où elles formaient des municipalités, c'est-à-dire des corps et des êtres collectifs s'appartenant à eux-mêmes. L'on peut dire que, pendant le XIe siècle, la Gaule entière formait un immense champ de bataille où les malheureuses populations ne se voyaient, ne s'approchaient et ne se connaissaient que pour s'entr'égorger et s'exterminer impitoyablement sur les ordres d'un despote féodal, le plus souvent, et afin de satisfaire son ambition, sa vengeance, sa colère ou son caprice.

Pendant ces jours néfastes, les routes devenaient pleines de dangers et impraticables; les campagnes demeuraient sans culture, et les villes sans commerce. Les famines et les maladies pestilentielles qu'elles engendrent, se succédaient. Au milieu de ces calamités, la religion chrétienne ne manquait pas à sa mission divine d'intervenir et de faire entendre sa voix secourable; au nord et au midi des Gaules, les évêques se réunissaient en synodes nombreux, et décrétaient l'établissement de la paix de Dieu; puis chacun d'eux usait de son influence individuelle dans son diocèse pour faire jurer aux seigneurs et barons qui l'habitaient de conserver la paix et d'observer la justice.

Il est à remarquer que les évêques, chefs du clergé chré-

tien, étaient de plus engagés dans l'organisation féodale; ils se trouvaient ainsi membres de la hiérarchie civile en même temps que de la hiérarchie ecclésiastique. De ce double état découlait une double autorité qu'ils employaient au soulagement des misères générales de cette malheureuse époque; en qualité de seigneurs, ils faisaient pénétrer dans les châteaux forts de la féodalité des paroles de miséricorde, de paix et de charité; ces paroles étaient toujours écoutées et souvent accueillies comme des conseils salutaires; en qualité de chefs du clergé, ils inspiraient et animaient des prêtres nombreux qui, sous leur autorité, se trouvaient mêlés et associés à toutes les conditions de la vie humaine, depuis la misérable manse du colon et du serf, au pied du château féodal, jusqu'au palais du roi. De cet état social naissait inévitablement une communauté d'intérêts, d'habitudes et de mœurs entre l'ordre civil et l'ordre religieux. De là résultait aussi un accroissement tous les jours plus considérable de l'autorité et de l'influence du clergé; et il faut dire que, malgré quelques abus particuliers inséparables du temps, cette autorité et cette influence furent un bienfait immense pour les populations, si délaissées durant toute la période de la féodalité.

Les efforts de l'Église ne purent pas cependant, à l'époque qui nous occupe, atteindre entièrement le but charitable vers lequel ils tendaient, c'est-à-dire l'établissement général de la paix de Dieu. Le fractionnement du sol et l'isolement universel, joints à l'absolutisme de chaque seigneur, faisaient de la guerre une sorte d'administration barbare de la justice, devenue presque nécessaire, quoiqu'on en déplorât partout les conséquences. Les conciles et l'intervention des évêques affaiblirent un peu le mal; mais ils ne purent obtenir la cessation complète des guerres privées. Dès lors, cessant de poursuivre une pacification générale qu'il était impossible d'obtenir, ils substituèrent la trêve de Dieu à la paix de Dieu; et au lieu de s'efforcer plus longtemps d'arrêter le torrent irrésistible des pas-

sions humaines, ils travaillèrent à en régulariser le cours, pour le rendre moins impétueux.

A partir de ce moment, des canons et des décrets soumirent la guerre aux lois de l'humanité, de la compassion et de l'honneur; on toléra l'appel de l'opprimé à la force, lorsqu'il était impossible de lui assigner un protecteur et un appui; mais on l'empêcha de s'armer, soit pour attaquer ceux qui ne l'avaient point offensé, soit pour chercher à détruire la société. De plus, des bornes furent mises à l'usage des armes. Toute attaque militaire et toute effusion de sang demeurèrent interdites, depuis le coucher du soleil, le mercredi soir, jusqu'à son lever, le lundi matin. Les jours de grandes fêtes religieuses, les temps de jeûne, l'Avent, le Carême, les fêtes particulières des patrons des provinces, des villes, des bourgs et châteaux, se trouvèrent également compris dans la trêve de Dieu. En même temps les églises, les cimetières et quelques monastères, avec un pourtour de trente pas, étaient mis sous la sauvegarde perpétuelle de cette trêve. Elle protégeait aussi les personnes adonnées à l'agriculture; il était défendu de tuer ou de blesser les paysans de l'un et de l'autre sexe; on ne pouvait même les arrêter, si ce n'est pour des fautes personnelles et selon les lois. Des peines sévères furent partout établies contre les violateurs de la trêve; dans plusieurs provinces, des officiers de paix, à la tête d'une milice armée, étaient chargés de réprimer les contraventions. De fréquents synodes d'évêques veillaient avec le plus grand soin au maintien rigoureux de ces règlements.

D'un autre côté, les bourgeois de quelques villes considérables, parvenant à s'entourer d'une enceinte de murailles, et recouvrant ainsi le sentiment de leur importance, commençaient à stipuler de leurs seigneurs, par des traités, une paix entière, c'est-à-dire une paix de toute la semaine. Plusieurs de ces villes, pour acquérir plus de force contre leurs oppresseurs, s'unissaient entre elles et préludaient déjà à la forma-

tion de ces ligues qui, sous le nom de communes, allaient devenir bientôt si redoutables à la féodalité.

Le roi Robert mourut à Paris en 1031. Son règne, quoique peu remarquable par de grands événements, ne laissa pas que d'être utile à l'affermissement de la maison capétienne et à l'accroissement de l'importance de Paris. Cette ville, si affaiblie et si réduite par le délaissement des rois carlovingiens, vit désormais sa destinée inséparable des destinées de cette dynastie si faible elle-même à son origine. La longueur et la tranquillité du règne de Robert furent, pour ainsi dire, le berceau qui devait favoriser le développement et préparer la grandeur de l'une et de l'autre. Le corps de ce prince fut enseveli à Saint-Denis, auprès de celui du roi Hugues Capet.

Henri I[er], fils aîné de Robert, lui succéda; ce prince avait déjà été sacré et couronné roi quatre ans auparavant. Il dut commencer son règne par défendre le trône de France contre Robert, son jeune frère, que la reine Constance voulait y mettre à sa place. Henri, soutenu par le duc de Normandie, repoussa victorieusement les prétentions de Robert et le força à se contenter du duché de Bourgogne dont il lui confirma la donation. La reine Constance elle-même mourut l'année suivante et fut enterrée à Saint-Denis, à côté de son époux.

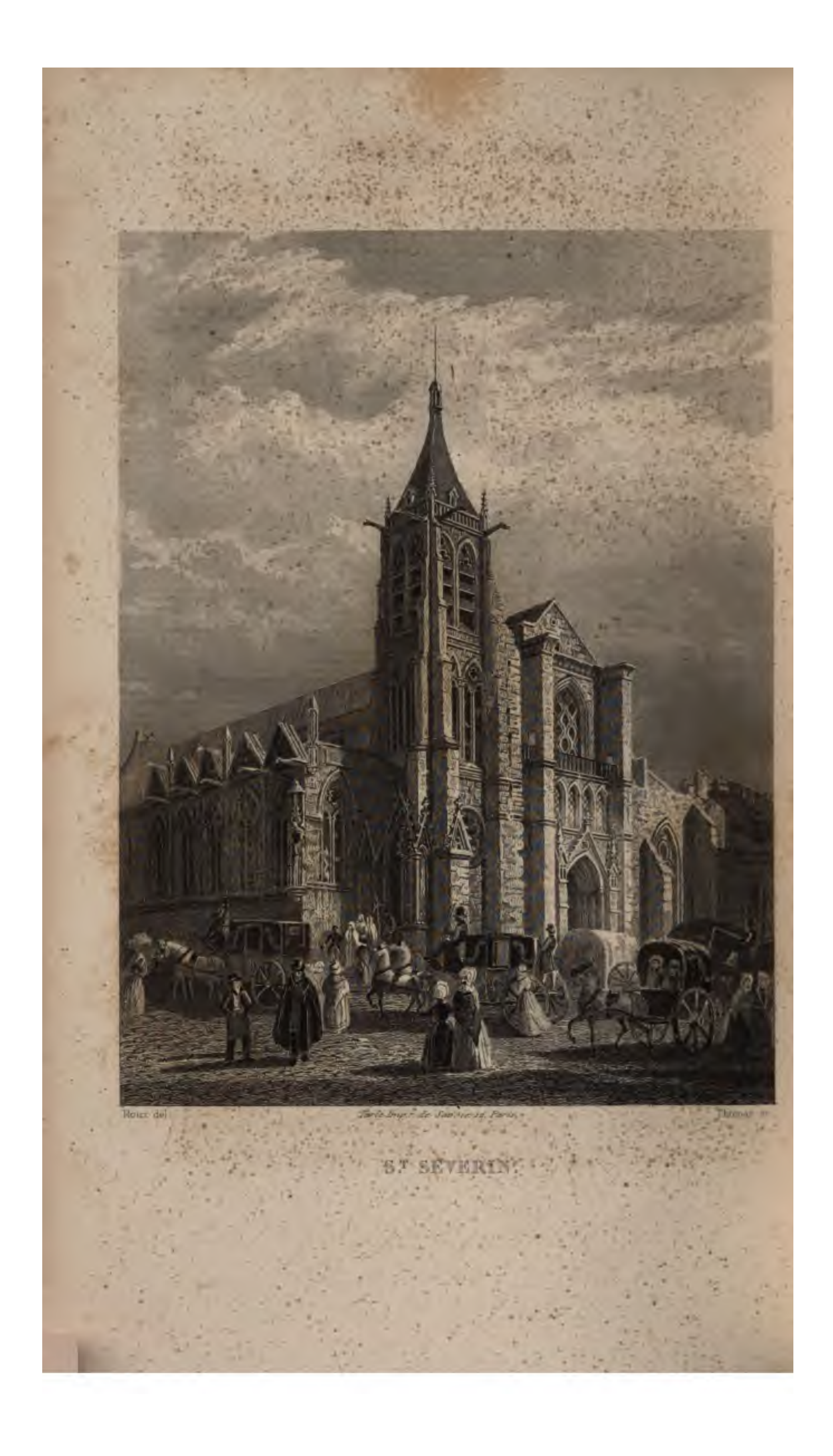
A cette époque, la Gaule entière et la France surtout furent désolées par une des plus cruelles famines dont l'histoire fasse mention. Des pluies incessantes, au temps des semailles et des moissons, avaient empêché le laboureur d'ensemencer une partie de ses champs; ceux qui étaient semés se trouvèrent bientôt pleins de mauvaises herbes qui étouffaient le blé; et ce qui restait de bon grain pourrissait ou germait dans l'épi. Le manque absolu de communications régulières et de commerce suivi ne permettait pas de faire venir des blés étrangers; d'ailleurs le mal était à peu près général en Europe. Une immense quantité de pauvres gens moururent de faim, pendant les trois années que dura le fléau. Partout, les routes, les vil-

lages, les villes étaient jonchés de cadavres, et la peste, comme il arrive toujours, ne manqua pas de venir joindre ses ravages à ceux de la famine.

La religion s'efforça, par tous les moyens possibles, d'atténuer la misère publique. Les abbayes se dépouillèrent, les églises vidèrent leurs trésors, et l'on vendit jusqu'aux vases sacrés; mais ce fut une bien faible ressource contre l'étendue du mal. Enfin, l'année 1033 mit un terme à toutes ces souffrances, par une abondante récolte. Le double fléau de la famine et de la peste avait exercé, pendant le temps de sa durée, de grands ravages à Paris, ainsi que dans tout le reste de la France. Pour surcroît de maux, cette ville eut encore à souffrir, en 1034, un grand incendie qui en détruisit une partie. En même temps, les possessions de la maison capétienne diminuaient, et les limites de la France, au nord, se rapprochaient de Paris.

En effet, le puissant duc de Normandie, Robert, surnommé le Diable ou le Magnifique, ne manqua pas de se faire payer largement les services qu'il avait rendus à Henri en le maintenant sur le trône de France, malgré les efforts de la reine Constance et de son fils Robert, duc de Bourgogne. Il obtint du roi la cession de la suzeraineté du Vexin français, comprenant tout le pays situé entre l'Oise et l'Epte. Dès lors, les frontières du redoutable duc de Normandie ne furent plus qu'à six lieues de la capitale de la France.

Henri ne fit rien pour réparer cette perte et pour maintenir dans sa position supérieure la puissance royale dont il se trouvait le gardien; au milieu de l'agitation générale, de la turbulence et des guerres incessantes que se faisaient entre eux les seigneurs, sur toute la surface du sol gaulois, le faible roi de France vécut tranquillement, durant tout son règne, dans le fond de son palais de la Cité, occupé exclusivement d'affaires domestiques et intérieures. Alors Paris sembla destiné à partager l'obscurité de la faible dynastie capétienne, et



Roux del.

S.T SEVERIN.

Rouen, capitale du duché de Normandie, parut devenir le centre de la vie publique dans le Nord.

Toutefois, le zèle que montra constamment Henri pour la conservation de la pureté de la foi chrétienne et pour le maintien de la discipline ecclésiastique, lui concilia partout la faveur du clergé, si puissant à cette époque. Ce fut par ses soins que se tint à Paris, en 1050, le célèbre concile qui condamna les erreurs de Jean Scot et de Bérenger sur la présence réelle dans l'Eucharistie. Outre un très-grand nombre d'évêques et de savants ecclésiastiques qui s'y rendirent de toutes les parties de la Gaule, beaucoup de seigneurs y vinrent des différents points du territoire, et le roi lui-même y assista. Henri eut soin également, deux ans plus tard, de faire procéder à la vérification des reliques de Saint-Denis, premier évêque de Paris. On avait appris, dans cette ville, que le corps du saint était exposé à la vénération des fidèles à Ratisbonne, en Allemagne, et que le clergé du lieu faisait courir le bruit que, sous l'empereur Arnoul, un certain Gisalbert l'y avait transporté, après l'avoir enlevé furtivement de l'abbaye de Saint-Denis, vers l'année 892.

Pour faire cesser cette erreur, le roi Henri convoqua un certain nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs de tout le royaume. En leur présence, Eudes, frère du roi, et Hugues, abbé de Saint-Denis, procédèrent à la vérification des reliques et constatèrent que le corps du saint se trouvait toujours à l'abbaye. Henri fit donation à Imbert, évêque de Paris, de quatre églises situées dans les faubourgs, au sud de la ville : Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Julien, Saint-Séverin et Saint-Bache, qui fut plus tard appelé Saint-Benoît. Ces églises, dont quelques-unes avaient formé des abbayes, du temps des rois mérovingiens et même sous les premiers carlovingiens, possédaient encore quelques biens qui firent également partie de la donation ; mais le roi décida que l'évêque n'entrerait en jouissance qu'après la mort d'un certain clerc nommé Giraud, qui,

par un abus fort commun à cette époque, en avait l'usufruit. Henri fit en outre rebâtir à neuf l'église et l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs que les Normands avaient entièrement détruites à une époque déjà reculée; il y mit des chanoines réguliers sous la conduite d'un abbé, et les dota convenablement en fonds de terre, priviléges et revenus particuliers. L'église de Saint-Martin-des-Champs se trouve encore aujourd'hui rue Saint-Martin n°s 208 et 210; son surnom indique qu'elle fut d'abord située au milieu de champs éloignés de la ville et inhabités.

C'est sous le règne de Henri que fut créé le premier prévôt de Paris. Othon, nommé autrefois comte de Paris, par le roi Hugues Capet, était mort sans enfants; son comté fut réuni à la couronne, et le roi le fit administrer, sous ses ordres, par un magistrat appelé prévôt. Le premier prévôt de Paris fut un certain Estienne. Pendant les dernières années de son règne, Henri vit le domaine royal recevoir un accroissement considérable; Rainard, comte de Sens, étant mort sans enfants, son fief échut à la couronne, en vertu des lois féodales, et aucun des grands vassaux du royaume ne s'opposa à cette acquisition.

Dans le courant de l'année qui précéda sa mort, Henri, suivant l'exemple des deux autres rois capétiens, fit sacrer son fils Philippe pour empêcher toute contestation sur ses droits à la couronne. L'histoire nous a transmis le procès-verbal du sacre. Ce monument, le plus ancien qui nous soit parvenu d'une pareille cérémonie, présente une solennité, une pompe et un cortége qui semblent contraster avec ce que les chroniques du temps nous disent de la faiblesse et de l'obscurité des premiers rois capétiens. Henri mourut l'an 1060, à Vitry, dans la forêt de Bièvre.

CHAPITRE II.

Philippe Ier, roi de France.— Temps héroïque de la féodalité.— La chevalerie française. — La cour du roi, à Paris. — Progrès de la langue romane. — Naissance de la poésie du moyen âge. — L'Église, sous le pontificat de Grégoire VII. — Paris et l'Europe, sous le roi Philippe Ier.

Henri Ier eut pour successeur son fils Philippe Ier, alors âgé de huit ans. Le prince défunt n'avait voulu confier la régence ni au duc de Bourgogne son frère, qui, dans le temps, avait prétendu à la couronne de France, ni à la reine Anne elle-même, qui n'avait pas sa confiance. Son choix était tombé sur Baudoin V, comte de Flandre, et il fut pleinement justifié par la sagesse et l'énergie que montra ce seigneur, pendant toute sa vie, c'est-à-dire durant sept années, dans le gouvernement de la rance.

Sous le règne de Philippe Ier, l'obscurité qui pendant si longtemps avait enveloppé le monde féodal, semble se dissiper tout à coup, et l'on voit apparaître le moyen âge dans tout l'éclat et l'énergie de sa jeunesse. Ce sont les temps héroïques de la France. En 1066, Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, réunit autour de lui ses hommes d'armes, ses vassaux et une foule d'aventuriers qui jusqu'alors marchaient en avant et au hasard à travers toute l'Europe, cherchant dans les découvertes et les combats un aliment à l'esprit inquiet qui les tourmentait. Il en forme une puissante armée avec laquelle il passe le détroit et s'avance hardiment à la conquête de l'Angleterre. La célèbre bataille de Hastings lui livre le pays. Sa méthode intelligente, sa sagesse et son énergie persévérante y

établissent définitivement son empire. Cet événement qui donne au roi de France un vassal-roi beaucoup plus puissant que lui-même, imprime aux populations de l'Europe un mouvement général qui prélude déjà au mouvement universel des croisades.

Philippe Ier resta étranger aux grandes choses de son époque, même après qu'il fut parvenu à sa majorité. Ce prince indolent et débauché demeurait enfermé dans le palais de la Cité, à Paris, ou dans ses maisons de plaisance, hors de cette ville, n'agissant que dans le cercle restreint tracé autour de lui par les limites des possessions royales. Il semblait ainsi renoncer entièrement à l'influence que lui donnait son titre de roi-suzerain, et que les trois rois capétiens, ses ancêtres, n'avaient jamais cessé d'exercer, d'une manière plus ou moins sensible, sur les affaires politiques des seigneurs leurs voisins. Cependant les jeunes gens qui, de tous côtés, venaient à la cour de Philippe Ier, afin de se former, sous son patronage, à la vie de chevalier, étaient assez nombreux pour lui tenir quelquefois lieu d'armée.

La vie de château et l'isolement des seigneurs ou propriétaires féodaux, si contraires à l'extension des lumières générales et au développement des vertus politiques, avaient, par compensation, adouci et amélioré considérablement les mœurs de la noblesse. Les liens de la famille féodale s'étaient resserrés, et la dame châtelaine avait acquis à son sexe une influence prépondérante dans l'intérieur du manoir seigneurial. Autour d'elle, et sous ses yeux, naissaient cette politesse, cette bonne grâce, cette galanterie respectueuse et cette générosité qui caractérisèrent le chevalier français du moyen âge.

Avant de parvenir à ce grade, qui formait le guerrier parfait, le jeune noble avait à subir plusieurs années d'épreuves, sous le titre de page, de varlet, de damoiseau, d'écuyer. Les fils des petits tenanciers ne pouvaient guère faire ce noviciat dans les tours isolées que leurs pères habitaient, au fond des bois ou au sommet de quelque rocher; ils se rendaient dans le

château du suzerain et ils y remplissaient, sous ses ordres, toutes sortes d'offices domestiques auxquels la féodalité, conservatrice des anciennes traditions germaniques, n'attachait alors aucune idée de servilité. De son côté, la dame châtelaine attirait autour d'elle un certain nombre de jeunes damoiselles nobles qui se formaient à son service, comme les jeunes garçons au service du seigneur. Cette fréquentation habituelle de la jeunesse des deux sexes dans les grands châteaux, sous les yeux des seigneurs et des dames de haut parage, imprima une physionomie toute nouvelle aux mœurs générales, aux habitudes, aux coutumes et à l'esprit public de l'époque, comme aussi aux fêtes militaires, aux joutes et tournois qui remplissent une place si considérable dans le moyen âge. Aujourd'hui encore, l'ordre de la chevalerie nous apparaît, à travers les siècles passés, comme consacrant sa valeur à la défense du droit méconnu et de la faiblesse opprimée. C'est le seul côté de la féodalité qui ait trouvé grâce devant l'opinion du peuple, et qui soit resté constamment national en France.

Malgré sa faiblesse politique et son peu d'action au dehors, Philippe Ier se vit toujours entouré, à Paris, de la cour la plus civilisée et la plus brillante de tout le nord des Gaules. Depuis quelques années déjà, avant l'avénement de ce prince, la langue nationale s'était à peu près fixée, en France. Le dialecte corrompu qui avait d'abord remplacé le latin, pour les gens de la campagne, et qu'employaient quelquefois en rougissant les seigneurs francs ou teutoniques, du temps des petits-fils de Charlemagne, était devenu peu à peu une langue élégante. Toutes les cours, à la ville et dans les châteaux, l'avaient adoptée et la parlaient comme la seule langue digne de la chevalerie, de la poésie et de l'amour. Le latin, qui, à sa naissance, lui avait fourni les premiers éléments, lui donna aussi des règles et de l'uniformité quand elle fut fixée. Mais la langue de l'ancienne Rome, en mettant au jour le roman ou français du moyen âge, devait,

pendant bien des années encore, demeurer la langue de la loi, et ne jamais cesser d'être celle de l'Église catholique.

En devenant d'un usage général dans les Gaules, le roman se divisa en deux grands dialectes, le roman provençal, ou la langue d'Oc, et le roman wallon, ou la langue d'Oil. C'est ce dernier qui a fini par prévaloir et qui a formé le français moderne. A l'époque qui nous occupe, il se trouvait la langue de la cour de Philippe I[er]. Les seigneurs du nord de la France, fidèles même sur ce point aux principes de la hiérarchie féodale, avaient reçu de la cour de Paris le roman wallon comme supérieur en élégance à toutes les autres langues. Ainsi ce dialecte, réglé par les clercs dans le nord des Gaules, répandu et enrichi par les bourgeois des villes, recevait son poli dans les cours du roi de France à Paris, du duc de Normandie à Rouen, du duc de Bourgogne à Dijon, du comte de Champagne à Blois, et du comte de Flandre à Lille.

Pendant le même temps, la langue d'Oc ou roman provençal était cultivée au midi, en Dauphiné, en Savoie, en Provence, en Franche-Comté, et même dans les villes méridionales relevant de la couronne de France, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées et à l'Èbre, comme Toulouse, Poitiers, Bordeaux, Limoges, etc., etc. L'imagination des poëtes, fortement excitée par les hauts faits particuliers des chevaliers et les exploits éclatants des hommes d'armes réunis en troupe, animée d'ailleurs par le zèle religieux qui allait bientôt précipiter l'Europe sur l'Asie, et par cet esprit si actif de vie et de création qui remplissait alors l'Occident, ne pouvait manquer d'imprimer son caractère énergique à cette époque.

La poésie du moyen âge naquit dans le XI[e] siècle. Au midi, les joyeux troubadours, s'inspirant du génie ardent des Arabes leurs voisins, et de la vivacité naturelle des peuples méridionaux, s'emparèrent du roman provençal, et firent parvenir leurs gais couplets de proche en proche jusqu'au détroit britannique. Leur génie poétique eut de l'écho dans le nord; le grave trou

vère y parut bientôt, et sut faire plier les rudes accents du roman wallon à la poésie lyrique qui célèbre les héros des âges écoulés. Dans le même temps, l'architecture générale, mais principalement l'architecture des églises et des monuments religieux, faisait tous les jours de nouveaux progrès; ils étaient dus surtout à l'influence puissante du clergé sur les esprits, et aussi à la foi vive qui animait cette génération, malgré ses passions souvent désordonnées, malgré son caractère d'une énergie sauvage, et sa rudesse poussée quelquefois jusqu'à la grossièreté.

Dans la noblesse, les hauts seigneurs, de même que les petits feudataires, exaltés par des passions ardentes qu'aucune puissance rivale ne venait contraindre ou amortir, s'oubliaient souvent jusqu'à commettre des crimes horribles et des actes de cruauté contre nature; puis, la passion une fois satisfaite, les remords, à la voix du prêtre, descendaient dans le cœur du coupable; il voyait la main de Dieu levée sur lui et prête à le frapper. Pour l'apaiser, il faisait des pèlerinages, d'abord aux lieux voisins, ensuite à Rome, et plus tard en Palestine, au sépulcre du Sauveur. Ce qui arrivait aux nobles ne manquait pas d'arriver également aux bourgeois des villes et aux autres hommes libres, soit dans les villes, soit dans les campagnes. L'exemple devint peu à peu contagieux, et bientôt il sembla que la moindre faute ne pût être expiée que par un pèlerinage en terre sainte; aussi les routes de la France, du midi de la Gaule, de l'Allemagne et du nord de l'Italie, étaient-elles incessamment couvertes de pèlerins se dirigeant, isolément ou par troupes, vers Jérusalem et le saint sépulcre. Le clergé favorisait de tout son pouvoir ces voyages religieux, afin de donner un aliment pieux à l'ardeur inquiète des esprits, et de délivrer ainsi l'Europe des désordres sans fin qui la désolaient.

Vers le milieu de la dernière moitié du XI[e] siècle (en 1073), la chaire pontificale de saint Pierre, à Rome, était occupée par

le pape Grégoire VII. Depuis le jour de son exaltation, cet homme supérieur avait mis tout son génie et toutes les facultés d'un caractère énergique au service d'une seule idée : réformer l'Église au moyen de l'autorité pontificale, et améliorer la société civile par l'Église elle-même; c'est-à-dire introduire partout, parmi les clercs et les laïques, plus de justice et de moralité, avec des règles plus suivies. Depuis un grand nombre d'années déjà, un mouvement de progrès, de réforme et d'amélioration se produisait tant au sein des monastères que dans le clergé séculier; partout disparaissaient les vices, les désordres et les abus graves qui avaient scandalisé les âges précédents; partout les fréquents synodes des évêques, l'établissement de la discipline monastique de Cluny, et l'introduction de la règle sévère de Cîteaux, obtenaient des mœurs plus régulières et une vie plus pure.

Mais ce mouvement général dans le bien était lent et contrarié; Grégoire VII vint l'accélérer. Pour accomplir sa tâche, il s'empara avec résolution de la puissante unité de l'Église, et du pouvoir papal, si respecté et si fort à cette époque. Les maux contre lesquels il dirigea principalement ses efforts furent la simonie, qui se pratiquait ouvertement à peu près partout, et l'irrégularité des prêtres mariés ou concubinaires de l'Allemagne. Il travailla également à purger l'Église des hérésies et à préparer la chrétienté occidentale aux grandes expéditions des croisades en Orient. Un cœur brûlant d'amour pour le bien lui rendait insupportable la vue du mal et développait en lui ce zèle ardent qui, par le manque de modération et d'une sage lenteur, devait quelquefois paralyser ses efforts les plus généreux. « Je voudrais pouvoir vous faire connaître la grandeur des maux qui me pressent, dit-il dans une lettre intime à Hugues, abbé de Cluny; vous auriez pitié de moi, et vous répandriez des larmes devant le Seigneur pour qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié ou de m'ôter la vie, ou de me rendre utile à l'Église, notre mère commune. Je n'ai point été exaucé. De

quelque côté que je jette les yeux, je ne vois que des sujets de tristesse. En Orient, l'Église s'est séparée de la foi catholique; en Occident, au Midi, au Nord, à peine y a-t-il quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui vivent en évêques. Parmi les princes séculiers, il n'en est aucun qui ne préfère sa gloire à la gloire de Dieu, et son propre intérêt à la justice. Quand je viens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé du poids de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais quelque espoir de devenir enfin utile à l'Église, je ne demeurerais pas à Rome, où je suis comme attaché depuis vingt ans. »

La douleur profonde qui navrait cette âme de feu, à la vue des maux de l'Église et des misères humaines, fit souvent sortir ce grand pontife des justes bornes de l'administration spirituelle qui lui avait été confiée, pour étendre son autorité sur la puissance des souverains, dans des points qui souvent ne le regardaient pas.

Il eut de longs et graves démêlés avec l'empereur Henri IV; il en eut aussi de sérieux avec le roi de France Philippe Ier. Le pape l'accusait de faire un commerce honteux des dignités ecclésiatiques, de violer la justice, et de se livrer à la débauche; il lui écrivait là-dessus des lettres sévères et menaçantes; le roi ne manquait pas de se soumettre; il réparait même les dommages qu'il avait causés; mais bientôt après il retournait à ses habitudes et à son genre de vie ordinaire. L'influence que Grégoire VII exerça sur tout le moyen âge fut immense. Après lui, son génie vint inspirer Urbain II, ainsi que plusieurs autres grands pontifes qui se firent les continuateurs de son œuvre.

Pendant que tout s'agitait et se mettait en mouvement sur les différents points de l'ancienne Gaule, pendant que Guillaume le Conquérant consolidait son autorité sur l'Angleterre, et que d'autres aventuriers normands, préludant aux grands

mouvements des croisades, couraient improviser des conquêtes au midi de l'Europe, le roi de France, Philippe Ier, vivait obscurément à Paris, laissant toutes choses s'arranger autour de lui, sans sa participation. Les années s'écoulaient les unes après les autres, et son nom ignoré venait rarement se mêler au nom des hommes qui, par leur énergie, hâtaient le développement du caractère national. Les domaines directs de la couronne ne comprenaient qu'une faible portion de la France; les autres parties appartenaient aux vassaux, grands et petits, sur lesquels le roi n'avait qu'un droit de suzeraineté, fort souvent inutile, sans aucune juridiction. De plus, le prince ne possédait pas d'armée permanente, et Paris était sa seule place forte.

Cette ville paraissait alors partager l'obscurité du roi capétien. Cependant elle avait des éléments précieux d'avenir et de grandeur; le palais renfermait une cour nombreuse et brillante à laquelle les jeunes seigneurs se rendaient de tous les points du territoire; on savait en effet que la recommandation du roi était puissante auprès de tous les grands vassaux. L'on savait également que ce prince plaçait toujours d'une manière avantageuse le jeune page ou le chevalier sortant de sa cour, et qu'il lui était facile de leur procurer, par la suite, de l'avancement. Le roi, en outre, jouissait de revenus considérables, et ne manquait pas de les dépenser dans le luxe et le faste; il avait en son pouvoir la distribution d'un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques; c'était lui qui inféodait de nouveau les fiefs grands et petits, venant en la possession du domaine royal. Toutes ces causes rassemblaient, dans le palais de la Cité, beaucoup de jeunes seigneurs qui composaient la *famille* ou *maison du roi*, et avec les seigneurs, une foule d'autres hommes laïques ou clercs, dont les uns recherchaient les plaisirs et dont les autres avaient des vues d'ambition. La présence constante de cette société d'élite à Paris ne manquait pas d'y attirer, comme il arrive, une popu-

lation nombreuse formée de toutes les classes de l'échelle sociale, et, malgré son obscurité apparente, cette ville, sous Philippe Ier, marchait dans la voie du progrès et de l'accroissement.

La fin de Guillaume le Conquérant et les événements qui la suivirent exercèrent aussi, quoique indirectement, une heureuse influence sur Paris, de même que sur la royauté capétienne. Quelque haïssable que fût le caractère personnel de ce prince, sa mort devint une véritable calamité pour la Normandie. En effet, à peine avait-il rendu le dernier soupir, que deux bannières s'y trouvèrent en présence : celle du roi Guillaume le Roux et celle du duc Robert, son frère. Ainsi divisé en deux camps, le pays tout entier tomba dans une confusion effroyable; partout, dans les villes, dans les campagnes, on pillait, on s'égorgeait; mille scènes horribles de désordres sanglants et de cruautés désolaient cette malheureuse contrée. La ville de Rouen, que la conquête de l'Angleterre avait rendue si peuplée, si riche et si puissante, devint le principal théâtre des luttes terribles des deux factions rivales. Les étrangers, les commerçants et même les bourgeois, pleins de terreur, se hâtaient d'abandonner une cité qui n'offrait plus de sûreté et se rendaient pour la plupart à Paris, avec leurs richesses. Bientôt la guerre civile, devenant de plus en plus acharnée par l'arrivée incessante d'Angleterre de nouvelles bandes armées, des flots de population composés de vaincus, de compromis, de faibles et de timides, ne cessaient pas, ainsi qu'il arrive toujours dans les guerres civiles, de se jeter sur les terres du roi de France pour y trouver un asile.

Le Vexin français, enlevé autrefois au roi Henri Ier par Robert, duc de Normandie, était rentré dans les domaines de la couronne pendant la minorité de son fils Guillaume le Conquérant. Quelques autres possessions peu importantes, à la vérité, mais précieuses par leur position même, vinrent encore augmenter ce domaine, et la fin du XIe siècle ne vit plus,

comme le commencement, les limites de la France situées presque à l'horizon de Paris.

Il est à remarquer que tous ces faits s'accomplissaient sans aucune coopération et presque sans participation directe du roi Philippe Ier. Les chroniques du temps ne parlent guère de ce prince que pour caractériser d'une manière énergique le scandale de sa conduite privée. Dans l'année 1092 il répudia, sous prétexte de parenté, Berthe de Hollande qu'il avait épousée en 1071, et qui lui avait donné quatre enfants. A sa place, il fit asseoir sur le trône de France Bertrade de Montfort, qu'il enleva à son mari Foulque le Rechin, comte d'Anjou et de Touraine. Un homme de bien, dit la chronique d'Anjou, n'aurait rien trouvé à louer dans Bertrade, que la beauté. Par ce scandale, Philippe s'attira l'excommunication du pape Urbain II, ainsi que deux guerres; mais il en triompha par son hypocrisie et son obstination dans le mal. Le règne de ce prince ne vit aucun monument nouveau s'élever à Paris; l'on ne remarque, pendant ce long espace de temps, que la concession faite aux religieux de Marmoutier de l'abbaye de Saint-Magloire qui se trouvait en pleine décadence, et de l'église de Notre-Dame-des-Champs ou des Vignes, qui dès lors devint un monastère.

Selon Félibien, le premier prévôt de Paris qui remplaça le vicomte rendait la justice au Châtelet, sous Philippe Ier; il y avait même son logement. Ce magistrat représentait le roi et exerçait directement, au nom du prince, l'autorité royale dans toute sa plénitude. Comme autrefois les comtes, et puis les vicomtes, il avait le commandement des troupes, l'intendance des finances et l'administration de la justice, tant civile que criminelle, dans toute l'étendue de sa juridiction. Des attributions aussi importantes, les grands honneurs qui les accompagnaient, et les revenus considérables qui s'y trouvaient attachés, faisaient du prévôt de Paris le magistrat le plus élevé, et l'homme le plus puissant de la ville, après le

roi. Comme tenant la place du souverain, il jouissait seul du droit d'avoir toujours un dais au-dessus de son siége principal. Seul aussi il posséda, pendant plusieurs siècles, la prérogative d'avoir un sceau aux armes du roi, et un officier particulier chargé de le garder. Aussi mettait-on un grand soin, dans le principe, à ne confier les fonctions de prévôt qu'à des personnages d'un rang distingué et d'un mérite universellement reconnu. Plus tard, les malheurs du temps les firent donner à ferme; ces fonctions tombèrent alors entre les mains d'hommes indignes, ce qui ne manqua pas de produire de graves abus, ainsi que nous le verrons plus loin.

On ne remarque à Paris, durant tout le règne de Philippe Ier, aucun de ces événements importants qui sont dignes d'être consignés dans les annales des peuples. L'histoire ecclésiastique de cette ville paraît seule se détacher un peu de tout le reste et présenter quelque relief sur l'ensemble du tableau de cette époque. Le siége épiscopal de Paris était alors occupé par Geoffroy, fils d'Eustache, comte de Boulogne, et de Mathilde, comtesse de Louvain. Il se trouvait oncle, par conséquent, du célèbre Godefroy de Bouillon qui conquit le royaume de Jérusalem. Ce prélat favorisa, par des encouragements et des donations, l'établissement, dans son diocèse, de plusieurs monastères et prieurés. Mais ses soins et son zèle se portèrent principalement sur le maintien de la discipline, ainsi que sur des réformes à introduire dans les établissements religieux qui se trouvaient placés, en si grand nombre, sous son autorité. Vers l'an 1067 il eut de grands démêlés avec l'abbé de Saint-Denis, relativement aux priviléges de cette abbaye. L'évêque avait la prétention d'y exercer certaines fonctions de son ministère, qui furent regardées par l'abbé comme des entreprises contraires aux droits et aux libertés de son église. L'affaire fut d'abord portée au conseil du roi, Philippe Ier, qui la renvoya à Rome; et le pape, après un examen sérieux, donna gain de cause à l'abbé de Saint-Denis; pour prévenir de sem-

blables contestations dans la suite, le souverain pontife commit, par une bulle particulière, l'archevêque de Reims ou quelqu'un de ses suffragants pour régler les choses qui regardent le ministère épiscopal, et dont les moines de Saint-Denis pourraient avoir besoin. Le roi de France rendit un arrêt qui confirmait ce jugement, et l'abbaye de Saint-Denis se trouva ainsi séparée et entièrement indépendante de l'évêché de Paris. Après la mort de Geoffroy, qui arriva dans l'année 1095, le clergé et le peuple de Paris élurent, pour le remplacer, Guillaume Ier, fils de Simon, comte de Montfort et frère de Bertrade, que Philippe Ier avait enlevée à son mari, Foulque comte d'Angers. Guillaume n'avait pas encore l'âge prescrit pour occuper un siége épiscopal. D'un autre côté, on craignait que l'intervention et l'influence du roi et de Bertrade n'eussent déterminé cette élection; aussi le pape ne voulut-il la confirmer qu'après s'être assuré qu'elle était exempte de toute simonie.

Comme son prédécesseur, le nouvel évêque de Paris eut des différends avec quelques monastères de son diocèse, entre autres avec l'abbaye de Lagny. A cette occasion, il fit un voyage à Rome. A son retour, il donna aux chanoines de sa cathédrale l'église de Saint-Christophe, située au milieu de la ville, et leur céda tous les droits qu'il pouvait y prétendre. Avant lui, Geoffroy avait fait donation aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, des autels, c'est-à-dire du patronage, des cures de Suresne et d'Avrinville; à son exemple, Guillaume donna aux religieux de Saint-Martin-des-Champs les autels des cures de Conflans, de Clamart, de Montmartre et de Pantin.

Le XIe siècle se termina par ce grand et universel événement des croisades qui devait changer la condition des peuples du moyen âge, et qui, depuis cette époque, n'a pas cessé d'occuper les historiens et les philosophes. Sur la même ligne que ces expéditions héroïques, destinées à mêler ensemble les populations de toute l'Europe, consignons également l'origine et la naissance des communes, destinées de leur côté à don-

ner, pendant quelque temps, une vie propre à ces populations, avec les orages d'une liberté mal réglée.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE LIVRE SIXIÈME.

Quelques-uns des auteurs précédemment indiqués, et de plus : Helgaldi Floriacens. *Epitome, Vita Roberti regis.* — Willelmi Gemeticensis monachi *Historia Normann.* — *Historia monasterii sancti Florentii Salmuriensis.* — Rodolphus Glaber. — *Chronicon virdunense* Hugonis Flaviacensis. — *Gesta regum francor.* — Ademari Cabannens. — *Chron. Turonense.* — Ingulfi Croyland *Historia.* — *Coronatio Philippi I.* — *Grandes chroniques de S. Denis.* — *Fragm. Franciæ histor.* — *Histoire de Bretagne*, par les bénédictins. — Orderici vitalis *Eccles. histor.* — *Scriptores Normann.* — *Scriptores Franc.* — *Magnum chronicon Belgicum.* — Baronii *Annal. eccles.* — Gregorii VII *Epistol.* — *Histoire générale du Languedoc.* — Raynouard, *Poésie des troubadours.*

LIVRE SEPTIÈME.

XIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

État général de la société, en France et à Paris, au commencement du XIIe siècle. — Louis VI, le Gros; essor de la royauté; formation d'un gouvernement national. — Étendue de la France à cette époque. — Intervention armée du roi dans les querelles des seigneurs. — L'Eglise est protégée. — Accroissements de Paris. — Justice du Châtelet; le prévôt de Paris. — Les faubourgs s'étendent. — Dignitaires et officiers de la cour; juridiction. — Divers exploits de Louis VI en France. — Les communes; luttes contre les seigneurs. — Le roi embellit Paris et lui donne de bonnes lois de police et d'administration. — Accroissement de la France capétienne sous ce règne; mort de Louis VI.

En Europe et surtout en France, le XIIe siècle, dans lequel nous entrons, recevait du siècle précédent la féodalité parvenue à toute sa force et possédant une souveraineté à peu près absolue, le clergé catholique puissamment organisé et exerçant partout une influence prépondérante, la royauté féodale commençant à prendre son essor, la commune bourgeoise se constituant, et les bases de la société générale, c'est-à-dire l'immense majorité de la population, formées encore de serfs de tous les degrés, dépendants plus ou moins d'autrui. Telles étaient alors, et telles furent, pendant presque tout le temps du moyen âge, les forces dominantes, en haut et en

bas de l'échelle sociale. Malgré la turbulence, les désordres de tous genres et la grossièreté des âges écoulés, l'esprit humain n'avait pas été sans faire quelques progrès dans la civilisation, et sans acquérir des connaissances précieuses dans toutes les parties formant le domaine de l'intelligence. Le XIIe siècle était destiné à voir une foule de causes de diverse nature aider sans cesse au développement de ces progrès, ainsi qu'à la diffusion des lumières générales.

Une de ces causes les plus influentes fut, sans contredit, l'essor que Louis VI le Gros fit prendre à la royauté féodale, et le caractère de protection dont il sut la revêtir. Au milieu des pouvoirs locaux qui se partageaient toutes les parties du sol et exerçaient la puissance souveraine sans contrôle ni appel, les grands et les petits virent paraître tout à coup, dans la royauté capétienne, un pouvoir supérieur disposé à intervenir, partout où on l'appelait, comme protecteur de l'ordre public et comme arbitre souverain, faisant rendre la justice à ceux qui ne pouvaient l'obtenir par les moyens ordinaires. Ce caractère nouveau que Louis VI donna à la royauté eut pour effet de la faire sortir du système féodal.

Ce prince contribua ainsi puissamment à la formation d'un gouvernement national et à l'établissement de l'unité française dans toute la Gaule; il contribua puissamment aussi à l'accroissement de Paris et à l'augmentation de son influence. Depuis Hugues le Blanc et Hugues Capet, le sort de cette ville s'était toujours trouvé intimement lié à la destinée des descendants de Robert le Fort. Au commencement du XIIe siècle, Paris devint l'instrument de la grandeur capétienne et le point central d'où Louis VI sut étendre et faire accepter partout, de force ou de gré, l'intervention royale. Les quatre premiers rois de la troisième race, Henri Ier et Philippe Ier surtout, étaient demeurés constamment étrangers aux habitudes féodales et aux mœurs chevaleresques de leur époque. Aussi avaient-ils toujours été en dehors des grands événe-

ments politiques qui s'étaient accomplis sous leurs yeux. Pendant le règne de ces nouveaux rois fainéants, la vie politique avait quitté peu à peu Paris ainsi que les contrées qui formaient alors le royaume de France; elle s'était portée aux extrémités du territoire et animait les villes de Toulouse, de Poitiers, de Lille, de Rouen; sous Louis le Gros, elle commença à refluer de nouveau vers Paris.

Ce prince avait vingt-deux ans lorsque son père l'associa à la couronne (vers l'an 1100). Avec lui, la chevalerie du moyen âge sembla s'asseoir sur le trône de France. Ce jeune héros, dit Suger, gai, agile, maniant habilement la lance et l'épée, et doué d'une bonté qui passait pour simplicité aux yeux de quelques personnes, était pour le royaume de son père un défenseur courageux; il pourvoyait aux besoins des églises, et, ce qui avait été longtemps négligé, il veillait à la sûreté des laboureurs, des artisans et des pauvres. Louis, sans avoir un esprit supérieur, joignait un sens droit et un jugement sûr aux qualités militaires qu'il possédait à un degré éminent. On le désigna d'abord sous le nom de Louis l'Éveillé. Son père lui abandonna sans regret les fonctions royales, qu'il n'avait jamais eu aucun plaisir à remplir.

Au commencement du XIIe siècle, la partie de la Gaule qui formait le royaume de France égalait à peine en étendue la vingtième partie de la France actuelle. Elle comprenait l'ancien duché de France presque en entier et une partie de l'Orléanais; ce qui répondait à peu près aux cinq départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret, dans la division actuelle. Ainsi, la France n'avait guère alors que quarante lieues du nord au sud, et trente de l'est à l'ouest. Ajoutons à cela que, quelque resserré que fût cet espace, l'autorité royale était loin d'y être partout souveraine. La grande affaire de Louis le Gros, ainsi que nous le verrons bientôt, fut, pendant tout son règne, de réduire à l'obéissance une foule de comtes et de barons qui, dans l'en-

ceinte même du domaine propre du roi, refusaient de reconnaître son autorité.

En réalité, plusieurs des grandes seigneuries de la Gaule égalaient ou surpassaient même le royaume de France en étendue, en population et en richesses. Au nord, le comté de Flandre, si fertile et si bien cultivé, répondait à quatre de nos départements actuels; le comté de Vermandois, en Picardie, en comprenait deux, et le comté de Boulogne un. Au midi et au levant, les possessions royales étaient resserrées par les deux branches de Champagne et de Blois composant la puissante maison de Champagne, et couvrant six départements. La maison de Bourgogne en occupait trois, le roi d'Angleterre, en qualité de duc de Normandie, en avait cinq; le duc de Bretagne en possédait cinq autres, et le comte d'Anjou, près de trois. Les États de Lorraine, de Bourgogne et de Provence portaient aussi le nom de royaume; ils renfermaient vingt et un de nos départements et relevaient de l'empereur d'Allemagne; mais cette dépendance était toute nominale et n'avait rien de réel; il en était de même, vis-à-vis de l'autorité des rois de France, des pays situés entre la Loire et les Pyrénées, et comprenant un espace qui forme aujourd'hui trente-trois départements. Ces pays, quoique reconnaissant en droit l'autorité du roi, lui étaient en fait entièrement étrangers. La France conservait en outre quelques droits, mais mal définis, sur certaines villes épiscopales, voisines des possessions royales, comme Noyon, Senlis, Beauvais, Soissons, Laon et Reims.

La faiblesse et l'apathie des deux derniers princes capétiens avaient laissé dépérir et tomber partout l'autorité royale. Aussi, d'un bout de la France à l'autre, voyait-on régner incessamment les désordres anarchiques, les abus tyranniques de la force et les brigandages qu'entraînent toujours à leur suite l'absence d'une puissance publique et le manque d'un pouvoir fort et tutélaire. Du haut des lieux fortifiés où ils se tenaient comme des vautours guettant leur proie, les petits

feudataires s'élançaient à tout moment dans les campagnes voisines, et portaient partout le pillage et l'incendie ; il était rare que les marchands ambulants et les voyageurs pussent passer impunément en vue de ces repaires de voleurs et de brigands. Attaqués par des hommes armés, ils étaient dépouillés, pris et mis à rançon, et quelquefois même égorgés. Les biens des églises et des monastères étaient les plus exposés et les plus maltraités. A la suite du baron, des bandes armées de pillards et de brigands s'abattaient sur les couvents, s'y installaient et les mettaient aussi à rançon ou à pillage. Les clercs, la classe pauvre, les serfs de l'Eglise et le menu peuple se voyaient sans cesse tourmentés par mille exactions et mille tortures ; aussi des concerts de plaintes et des cris de détresse sans fin arrivaient-ils de toutes parts à Paris, aux pieds du roi suzerain.

Louis, faisant sortir la royauté de l'indifférence et de l'apathie dans laquelle l'avait toujours tenue son père Philippe I[er], les écouta avec une sympathie marquée ; et, soit par politique, soit par bonté d'âme et haine de l'injustice, il se déclara ouvertement le défenseur de l'Eglise et des faibles opprimés, contre la tyrannie cruelle des barons. Dès lors le pouvoir royal de France ne parut occupé que du maintien ou du rétablissement de l'ordre et du règne de la justice, dans toutes les contrées de sa dépendance.

Les forces militaires dont pouvait disposer Louis furent d'abord bien faibles ; elles se bornaient aux jeunes gens qui formaient la maison du roi, c'est-à-dire à deux ou trois cents hommes d'armes venus à sa cour, de tous les points du territoire, pour y faire leur éducation féodale. Mais sa renommée, qui s'étendit avec ses exploits, ne devait pas tarder à lui amener des troupes nombreuses de gentilshommes qu'excitait l'amour des hasards et de la guerre, ou qu'animait le désir d'arriver rapidement à la fortune.

Le premier personnage sur lequel portèrent les coups de

Louis, fut Bouchard, seigneur de Montmorency et vassal de l'abbaye de Saint-Denis. Fier de sa force, il se montrait rebelle envers l'abbé, son suzerain. Celui-ci porta plainte au roi, et aussitôt Louis contraignit Bouchard à comparaître au château de Poissy, devant Philippe Ier, son père, assisté de ses pairs. Il y fut condamné ; mais il refusa de se soumettre à la sentence prononcée contre lui, et il put se retirer, selon les coutumes féodales, sans être arrêté. Mais Louis, unissant aussitôt ses hommes d'armes à des troupes que lui envoya son oncle Robert, comte de Flandre, se jeta sur les terres du seigneur de Montmorency, brûla ses fermes et ses villages, vint mettre le siége devant son château, et le contraignit à se soumettre à la justice du roi. Il attaqua ensuite Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, et Drogon, seigneur de Mouchy-le-Châtel, qui faisaient cause commune avec Bouchard ; il emporta d'emblée le château de Luzarches et celui de Mouchy, mais il essuya une défaite devant la forteresse de Chambli, en Beauvoisis, qui appartenait aussi à Mathieu, et ce seigneur en profita pour obtenir de Louis une paix honorable.

Sous les prédécesseurs de Louis, la puissance réelle des rois de France était tombée si bas et se trouvait si faible, que la plupart des barons de la banlieue de Paris égalaient le roi en forces et pouvaient lutter avec lui ; réunis en confédération, ils lui auraient été de beaucoup supérieurs. Louis le comprenait ; aussi se garda-t-il bien d'éveiller leur jalousie individuelle, en se prévalant contre eux des prérogatives de la couronne ; ce fut toujours comme défenseur des églises, protecteur des faibles injustement opprimés, et exécuteur des sentences prononcées contre un délinquant par le conseil de ses pairs, qu'il se présenta dans ses expéditions.

La noble église de Reims, dit Suger, voyait ses biens et ceux des églises qui dépendaient d'elle, ravagés par la tyrannie du redoutable baron Èble de Roussi et de son fils Guichard. Depuis longtemps des plaintes incessantes étaient portées aux

pieds du roi de France. Louis, après sa campagne dans la vallée de Montmorency, prit avec lui sept cents chevaliers, tous hommes d'élite, et courut venger l'église de Reims. Deux mois de dévastations du pays et de combats continuels, non-seulement contre Èble, mais aussi contre les barons de la contrée qui l'avaient secouru, délivrèrent l'église de Reims de la cruelle tyrannie qui l'accablait. Le jeune prince força Èble à jurer solennellement que, par la suite, il la laisserait en paix et respecterait ses propriétés; il eut soin de prendre des otages pour garantie du serment. Louis ne s'illustra pas moins en prêtant le secours de ses armes à l'église d'Orléans opprimée par Léon, châtelain de Meung et vassal de l'évêque d'Orléans. Léon fut vaincu et tué. Les désordres et les abus que Louis réprimait ainsi par la force ouverte étaient intolérables. Aussi, le clergé reconnaissant publiait-il partout ses louanges. Les cœurs honnêtes et amis de la paix applaudissaient à son zèle; personne ne le soupçonnait alors d'agir par ambition ou par intérêt personnel, et peu à peu l'on s'accoutumait, dans toute la France, à avoir recours à la protection royale.

Cependant l'estime générale et la renommée qu'acquérait le jeune prince aigrissaient contre lui Bertrade, sa belle-mère. Elle avait eu deux fils du roi Philippe. Quoique repoussée par le clergé et privée du titre de reine, elle n'avait pas renoncé à l'espérance de voir l'un d'eux monter sur le trône de France, si Louis était écarté; ayant tenté inutilement de le faire enfermer dans une prison perpétuelle par Henri I[er], roi d'Angleterre, elle eut recours au poison et essaya de le faire périr d'une mort lente par ce moyen. Le prince guérit, mais il conserva une pâleur qui ne le quitta jamais.

Le long scandale du mariage de cette femme avec le roi Philippe I[er] n'avait pas cessé. Les efforts de deux conciles convoqués successivement à Troyes et à Beaugency pour y mettre fin, avaient été inutiles. En 1104, un autre synode

fut réuni à Paris même à cet effet. Philippe s'humilia devant les pères du concile et fit pénitence. Berthe, sa première femme, n'existait plus ; dès lors le scandale n'était plus aussi criant ; le pape Pascal II crut devoir faire cesser les poursuites, et les censures prononcées jusqu'à ce jour contre le roi furent levées.

De son côté, Louis fit alors la paix avec Bertrade. Délivré des persécutions de cette femme, le jeune prince continua la difficile et laborieuse tâche de dompter les barons et les vassaux du domaine. Les communications entre les deux villes royales de Paris et d'Orléans se trouvaient interceptées par des châteaux forts construits dans l'intervalle. Les petits seigneurs qui s'y tenaient, faisant, selon leur caprice, la paix ou la guerre, s'élançaient à chaque instant en armes dans la campagne voisine, coupant les chemins, arrêtant les voyageurs, les marchands et même les messagers du roi. Le plus renommé et le plus redoutable de ces seigneurs était Gui Truxel, châtelain de la fameuse tour de Montlhéry, à six lieues de Paris. Cet homme actif, cupide et inquiet, toujours à la tête d'une troupe armée, ne cessait pas d'infester le pays au sud de cette ville. Il fallait une escorte nombreuse pour pouvoir aller à Orléans. « Les craintes et les chagrins que m'a donnés cette tour, disait le roi Philippe à son fils, m'ont fait vieillir avant l'âge. La méchanceté et les tromperies de son maître ne m'ont jamais permis de connaître le repos d'une bonne paix. »

Mais les croisades vinrent mettre un terme aux terreurs du roi de France. Le seigneur de Montlhéry, partageant l'enthousiasme du siècle, avait marché avec la première expédition. Il était revenu depuis, affaibli par la maladie et en proie au profond chagrin qui suit toujours le déshonneur. Assiégé dans Antioche, avec une partie de l'armée chrétienne, il avait eu peur, et, abandonnant lâchement ses compagnons d'armes dans le péril, il s'était fait couler du haut des murailles avec

des cordes, s'était embarqué précipitamment, et était revenu en France; bientôt après il avait appris la victoire des croisés. Alors raillé de tous, à cause de sa honteuse désertion, il renonça entièrement à ses anciennes habitudes de pillage et de brigandage; il se hâta d'assurer le sort de sa fille unique et la maria à un fils de Philippe Ier et de Bertrade, en lui donnant le château de Montlhéry pour dot. Louis ne voulait pas que ce château, si longtemps redouté, restât séparé de la couronne; il l'échangea avec son frère contre la ville et le comté de Mantes qu'il lui concéda en apanage, sur la frontière de Normandie, à quatorze lieues de Paris.

Suger nous fait comprendre la faiblesse de la royauté capétienne à cette époque, en disant que les deux princes, Philippe et Louis, se réjouirent d'avoir enfin en leur pouvoir le château de Montlhéry, comme si on leur eût ôté une paille de l'œil, et qu'on eût brisé des barrières qui les tenaient enfermés. Aussi vit-on Louis, soit avant, soit après la mort de son père, poursuivre sans relâche ni repos son système d'intervention et de protection armée, afin de faire sentir la puissance royale dans tous les pays dépendants de la couronne. La fortune le servait selon ses désirs; chaque jour de nouveaux exploits étendaient au loin sa renommée et lui attiraient des demandes de secours.

Le pape lui-même, Pascal II, eut recours à lui. Il vint de Rome à Saint-Denis, dans le courant de l'année 1107, afin, dit Suger, de consulter le roi des Français, son fils Louis, roi désigné, et le clergé français, sur des querelles récentes et des menaces que lui faisait l'empereur Henri. D'après le même historien, le clergé de Rome avait décidé qu'il serait plus sûr et plus facile d'examiner les différentes questions qui intéressaient alors l'Église universelle, sous les yeux des deux rois, en France, qu'à Rome même, à cause de la vénalité et de la perfidie des Romains. Les deux rois s'empressèrent d'accourir au monastère de Saint-Denis et se prosternèrent aux pieds du

souverain pontife; ils lui promirent assistance et secours contre les Allemands, et le firent ensuite accompagner, avec les plus grands honneurs, par plusieurs archevêques et évêques, jusqu'à Châlons et à Troyes, où il se rendait. Dans cette dernière ville, le pape présida un concile où les Pères renouvelèrent tous les anathèmes déjà lancés contre les violateurs de la trêve de Dieu, et firent défense de brûler les maisons des pauvres gens dans les guerres féodales.

Depuis cette entrevue, Philippe ne fit plus que languir; il termina enfin son existence misérable à Melun, le 29 juillet 1108, à l'âge de cinquante-cinq ans, et après un règne obscur de quarante-neuf ans. Son corps ne fut point porté à Saint-Denis, dans le tombeau de ses pères; il fut enterré au couvent de Saint-Benoît-sur-Loire, où il avait choisi le lieu de sa sépulture, se déclarant lui-même trop grand pécheur pour reposer dans le sépulcre des rois de France. Son fils Louis était alors âgé de vingt-sept ans. Il se fit aussitôt sacrer à Orléans par Daimbert, archevêque de Sens, assisté de Galon, évêque de Paris, et des autres évêques de la province. Après la cérémonie, il se hâta de revenir à Paris.

Cette ville prenait tous les jours des accroissements sensibles. Son importance augmentait en France, en même temps que la puissance royale s'y développait, et son influence s'y établissait par les exploits mêmes et la conduite prudente de Louis. Le gouvernement, l'administration, la police et le droit de juridiction s'y trouvaient toujours concentrés entre les mains du prévôt, qui dépendait immédiatement et exclusivement du roi. Ce magistrat était admis à toute heure à voir le prince; par la suite il fut fait chambellan ordinaire, afin d'avoir la possibilité de lui parler dans tous les moments du jour et de la nuit, sans éveiller la curiosité. On lui donna une compagnie d'ordonnance de cent hommes qui ne le quittaient pas, pour qu'il se trouvât toujours prêt à pourvoir au bien public et à faire exécuter les ordres du prince,

La juridiction royale du Châtelet, qui formait une des parties les plus importantes de ses fonctions, embrassait les matières civiles, criminelles et administratives. Elle était universelle, et, dans certains cas déterminés, les ordonnances du prévôt de Paris devenaient exécutoires dans toute l'étendue du royaume. Ce magistrat décidait sur l'appel des tribunaux ordinaires des autres villes; et lorsqu'il plut aux rois, par la suite, d'exempter de la juridiction de ces tribunaux des personnages considérables, des communautés ou des corporations de la province, ils ne manquèrent jamais de leur donner pour juge le prévôt de Paris. Dès lors ces hommes marquants et ces communautés ne pouvaient plus être forcés de plaider ailleurs qu'au Châtelet de Paris, soit en demandant, soit en défendant. Les bourgeois de cette ville jouissaient également du privilége de ne pouvoir être contraints, en matière civile, de plaider ailleurs en défendant; la coutume ne permettait pas de les tirer hors de leurs murs par un procès, pour quelque cause ou quelque privilége que ce fût. Dans le midi des Gaules, la justice était rendue d'après les connaissances qui restaient encore de l'ancien droit romain; au Châtelet de Paris, elle prenait pour règle unique des usages anciens et nouveaux qu'on appela coutumes françaises ou coutumes de la comté, de la vicomté, de la prévôté de Paris. Plus tard, ces coutumes s'étendirent dans presque tout le royaume, comme droit commun, pour servir d'interprétation aux lois et coutumes locales dans les cas obscurs, et pour les suppléer dans les cas où elles gardaient le silence.

L'importance du prévôt de Paris fit apporter le plus grand soin, dans le principe, au choix de ce magistrat. On n'appelait à ces fonctions élevées que des hommes éprouvés, d'un mérite incontesté et pris dans des rangs distingués. Quoique le prévôt de Paris, assisté des assesseurs formant son conseil, jugeât en dernier ressort toutes les affaires de sa compétence qui se présentaient à son tribunal, on n'exigeait pas, dans le

XIIe siècle, qu'il eût étudié spécialement le droit pour lui donner cette magistrature élevée. Il suffisait qu'il eût une réputation de probité universellement reconnue, un jugement sûr et la connaissance des coutumes et usages de la province. Par la suite, il eut dans sa compétence toutes les affaires du royaume spécialement attribuées à sa juridiction, soit à raison de leur nature même, soit à cause de la qualité des parties plaidantes; il connut également et décida dans tous les cas d'appel. Mais à l'époque qui nous occupe, il ne jugeait en première instance que les contestations qui s'élevaient entre les habitants mêmes de Paris et dans l'intérieur des murs d'enceinte de cette ville. Hors des murs, chaque ville, chaque bourg, chaque village, et même chaque localité, avait, depuis longtemps, son magistrat particulier.

Voici ce qui avait amené peu à peu cet état de choses. Pendant la période mérovingienne, et dans un temps où, quoique entourée de bourgs, la ville de Paris ne dépassait pas l'île de la Cité, les rois avaient fait successivement de nombreuses aliénations du territoire situé sur les deux rives de la Seine, en faveur des églises, des monastères et même de particuliers. C'est ainsi que l'église de Paris et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avaient acquis peu à peu les propriétés immenses qu'elles possédaient. C'est ainsi que s'étaient encore formées successivement l'église collégiale de Saint-Vincent, qui fut plus tard Saint-Germain-l'Auxerrois, l'abbaye de Saint-Martial dans la Cité même, en face du palais, l'église de Saint-Paul hors des murs, à l'est, et l'église de Saint-Marcel, sur la rive gauche du fleuve.

Toutes ces fondations avaient été faites aux dépens du domaine des rois qui environnait la ville. Les différents bénéficiaires ou donataires, soit églises, soit couvents, soit particuliers, n'avaient pas manqué de se mettre sans retard en possession des propriétés qui leur étaient concédées et de les faire valoir. Aussitôt, les bois avaient été abattus, les terres

défrichées, semées et cultivées; les lieux qui étaient les plus rapprochés du couvent ou qui se trouvaient heureusement situés pour former un point central d'habitations, étaient donnés à cens ou à rente, à la charge d'y bâtir. Pour encourager le travail et hâter l'accroissement des nouveaux établissements, les églises et les abbayes accordèrent la liberté à un nombre considérable de serfs et leur concédèrent à chacun une portion de terrain.

Ainsi se formèrent rapidement, autour de Paris, dix bourgs ou villages qui sont tous aujourd'hui des quartiers de la ville : au levant, le bourg de Saint-Paul ou de Saint-Éloi et le bourg Thiboust; au nord et au couchant, le Beaubourg, le bourg l'Abbé, l'ancien et le nouveau bourg Saint-Germain-l'Auxerrois, et la Ville-l'Évêque; au sud, les bourgs Saint-Marcel, Sainte-Geneviève et Saint-Germain-des-Prés. Mais en aliénant une partie de leur domaine, les rois de la première et de la deuxième race n'avaient pas entendu aliéner également le droit de rendre la justice, et ils demeurèrent investis de ce droit jusqu'à l'année 884.

A cette époque, l'état des choses se trouva changé par l'inféodation que fit Charles III de l'office de comte de Paris à Hugues le Blanc, son tuteur. Dès lors, le droit de rendre la justice, à Paris, passa des mains du roi entre les mains du comte. Aussitôt tous les feudataires, grands ou petits, du comté de Paris, se hâtèrent de donner à leurs terres les titres de prévôtés, de bailliages, et s'emparèrent du droit de rendre la justice en leur propre nom.

Cet exemple fut suivi dans les endroits même qui se trouvaient à quelque distance de Paris et qui étaient soumis au magistrat de cette ville : ainsi les comtes du second ordre, quoique dépendants immédiatement du comte de Paris, comme les comtes de Corbeil, de Montlhéry, de Dammartin, commencèrent à rendre la justice en leur propre nom. Des comtes du premier et du second ordre, le droit de juridiction, dans les

environs de Paris, tomba entre les mains des petits seigneurs, comme les châtelains de Poissy, de Saint-Germain-en-Laye, de Gonesse, de Torcy, de Gournay, etc., etc. Dans les villages même, il y eut des juges ordinaires appelés dizainiers, dont quelques-uns s'attribuaient les trois degrés de haute, de moyenne et de basse justice.

Ainsi prirent naissance les justices seigneuriales du territoire et des environs de Paris; suivant l'usage qui tendait alors à s'établir sur toute la surface de la Gaule, les seigneurs particuliers des bourgs et des villages situés autour de cette ville, s'emparèrent spontanément du droit de juridiction. Les grands seigneurs fermèrent les yeux sur cette usurpation, parce qu'ils se servaient des petits feudataires dans les guerres presque continuelles qu'ils se faisaient entre eux. La faiblesse des premiers rois capétiens qui occupaient le trône de France, et les troubles qui ne cessaient d'agiter le pays, ne permirent pas à ces princes de détruire cette coutume. Peu à peu le temps vint la consacrer, et, sans avoir d'autres titres qu'une prescription de longues années, cet état de choses ne changea pas, même à l'époque où la mort du dernier comte titulaire, Odon, décédé sans enfants (en 1032), fit réunir à la couronne le comté de Paris, en vertu de la loi féodale, et plaça la justice royale dans cette ville, entre les mains du prévôt.

Il continua également d'exister après que le pouvoir royal eut commencé à prendre plus de force. En effet, Louis VI ayant fondé l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, hors des murs de Paris, au levant, ce monastère se mit aussitôt en possession du droit de rendre la justice dans les domaines et les fiefs qui lui furent concédés; et ce droit ne lui fut pas contesté. Il en fut de même de l'ordre des Templiers qui, quelques années plus tard, s'établit à Paris, hors des murs d'enceinte, au nord, et qui se mit en possession du droit de justice, comme les autres établissements et les autres seigneurs,

Mais hâtons-nous de dire que ces petites juridictions, qui s'exerçaient hors de la ville sur des laboureurs, des jardiniers, des vignerons, des artisans, ne diminuaient en rien l'importance du prévôt de Paris; son tribunal était unique dans la ville, et il recevait l'appel de tous les tribunaux des environs, ainsi que de toutes les autres justices de la prévôté. Il était en outre chargé de toutes les parties de l'administration municipale, de même que de la police de la ville. Afin de veiller à sa tranquillité et de la purger de malfaiteurs, il avait sous ses ordres et à sa disposition deux cent vingt hommes d'armes. Hors des murs, une compagnie de cent hommes parcourait sans cesse la campagne pour réprimer les crimes et les délits; cette compagnie obéissait au prévôt de Paris, et ce magistrat la commandait en personne dans les occasions importantes, lorsque la sûreté générale était menacée.

La juridiction et la surveillance du prévôt de Paris s'étendaient aussi, jusqu'à un certain point, sur les hommes dépendants de la maison même du roi. Dès le douzième siècle, la maison du prince se composait de seigneurs, hauts dignitaires, et de fonctionnaires. Les hauts dignitaires étaient le connétable, le grand sénéchal ou grand maître du palais, et les maîtres des requêtes : le premier avait le commandement des troupes; le second, l'inspection du palais; les derniers jugeaient certaines affaires personnelles ou mixtes des officiers du roi ou de quelques autres personnes privilégiées, et en rapportaient d'autres devant le roi et son conseil, dans des cas déterminés. Les fonctionnaires étaient le grand chambrier ou chambellan, le grand échanson, le grand panetier, le grand maréchal des écuries; venaient ensuite les officiers de second et de troisième ordre, correspondant, selon la hiérarchie du temps, aux employés de tout genre de notre époque.

Dans le principe, ces dignités, fonctions et offices étaient amovibles et dépendaient de la volonté du roi. Mais lorsque le système féodal se fut étendu partout, quand les ducs et les

comtes des provinces eurent obtenu l'inféodation et la propriété de leurs offices, les dignitaires de la couronne, les fonctionnaires et les principaux officiers de la cour, jusqu'alors révocables, obtinrent aussi du roi l'inféodation de leurs dignités et de leurs charges. Ces offices et dignités furent, par une espèce de fiction, érigés en fiefs personnels et à vie, pour lesquels ils faisaient hommage au prince suzerain. Quelques-uns des plus puissants les rendirent héréditaires ; la différence fut grande cependant entre ces fiefs de la cour et ceux des provinces. Les ducs et les comtes avaient un territoire et un domaine certain avec des revenus, le droit de juridiction, et des vassaux. Les dignités et offices de la couronne étaient des fiefs sans domaine ni territoire : *sine gleba*, disent les jurisconsultes. Par une espèce de compensation, le connétable obtint le droit de juridiction sur les gens de guerre ; et le grand maître du palais, l'intendance générale des maisons royales.

Quant aux autres fonctionnaires et officiers de toute sorte, le prince leur accorda le droit de disposer des maîtrises des arts et métiers dans la ville, et de juger, dans certains cas déterminés, les différends qui s'élevaient entre les marchands et les artisans et qui avaient rapport à leurs offices. Ainsi le grand chambellan eut une espèce d'autorité et exerça une certaine surveillance sur les drapiers, les merciers, les pelletiers, les tailleurs, les fripiers, les tapissiers, et sur les autres fabricants et marchands de meubles ou d'habits ; le grand panetier eut la même autorité sur les boulangers ; le grand échanson sur les marchands de vin, et ainsi des autres. Tous les dignitaires et hauts fonctionnaires du palais, sans distinction, accordaient des lettres de maîtrise aux marchands et fabricants de leur dépendance dans Paris ; ils en retiraient une rétribution proportionnée à leur état et fixée par des règlements. Un certain nombre de ces marchands suivaient la cour dans ses voyages ; mais des ordonnances royales, qui furent toujours sévèrement maintenues, portaient qu'aucun marchand

ni fabricant, soit de la cour, soit de la ville, n'obtiendrait des lettres de maîtrise qu'après avoir passé un certain temps chez les maîtres de sa communauté, et subi des épreuves et des examens dans les formes réglées d'avance. Ils étaient en outre assujettis à l'observation de statuts et ordonnances spéciales, ainsi qu'aux visites de leurs gardes et à l'inspection de leurs jurés.

C'est à leur occasion que le prévôt de Paris avait certains droits sur les hommes mêmes dépendants de la maison du roi. En effet, dans les cas ordinaires de police et de discipline, dans les contestations pour la fabrication ou le commerce, c'est-à-dire dans presque tous les cas, les marchands et fabricants étaient soumis à la seule juridiction du prévôt de Paris. Ce magistrat recevait en outre l'appel de toutes les affaires qui, dans certaines circonstances peu importantes, avaient pu être jugées en première instance par les dignitaires et grands officiers du palais. Son droit allait jusqu'à pouvoir contraindre les officiers ordinaires de la cour à faire chez les marchands les visites d'inspection et de surveillance prescrites par les ordonnances.

Le séjour ordinaire du roi et de la cour à Paris, et le nombre, de jour en jour plus considérable, de jeunes seigneurs qui y venaient avec leur suite pour s'y former aux belles manières, produisaient chaque année une augmentation marquante dans la classe des marchands et fabricants, c'est-à-dire dans la classe moyenne ou bourgeoisie.

Une foule de causes différentes et de circonstances heureuses s'étaient toujours réunies pour préserver Paris, ainsi que plusieurs autres villes municipales du midi des Gaules, de l'esclavage presque absolu auquel le triomphe définitif du système féodal, dans le XIe siècle, avait réduit la plus grande partie des cités de ce vaste pays. Depuis les temps mérovingiens, et même depuis l'époque de la domination romaine, Paris avait conservé certaines garanties, certaines

franchises et certaines libertés précieuses, après lesquelles soupiraient alors ardemment la plupart des autres villes du nord. La position admirable de Paris, son état de ville royale et de capitale des Gaules sous les rois de la première race, son importance commerciale, ses richesses et son éclat à cette époque, la haute considération que les rois carlovingiens, malgré leur délaissement, avaient toujours eue pour cette ville, et la protection toute particulière dont ils n'avaient jamais cessé de l'entourer, telles étaient les causes principales qui avaient constamment préservé Paris des malheurs inhérents à la tyrannie féodale.

Aussi déjà, sous Louis VI, sa population était-elle très-nombreuse. La classe des hommes libres, ou la bourgeoisie, formait une partie considérable de cette population. Depuis fort longtemps déjà, l'île étroite de la Cité ne suffisait plus au nombre des habitants de Paris qui s'accroissait tous les jours. Ils se répandaient incessamment et se fixaient sur la rive droite du fleuve, en face de la Cité; un vaste espace de terrain, rempli de rues étroites que dominaient des maisons élevées et d'autres constructions importantes, avait été joint à la ville par un mur d'enceinte étendu et en faisait partie. C'était la seconde enceinte de Paris.

La première enceinte, qui n'entourait vraisemblablement que l'île de la Cité, et qui existait encore en 886, comme l'atteste le poëme d'Abbon, avait alors disparu sans même laisser de traces bien certaines de son existence; et l'on ne connaît pas plus l'époque de sa disparition que celle de sa construction. Peut-être avait-elle semblé inutile, après la retraite définitive des Normands, et l'avait-on remplacée par une autre enceinte plus étendue, embrassant les quartiers situés sur la rive droite du fleuve.

Les historiographes de Paris admettent tous, ou à peu près tous, l'existence de la seconde clôture de cette ville; mais ils n'en parlent que d'une manière vague, et ils ne s'accordent

pas entre eux sur l'époque où elle fut construite : ce qui fait que l'histoire de cette enceinte ne s'appuie guère que sur des hypothèses. Les bornes de notre livre ne nous permettant pas d'exposer ici les diverses opinions émises, nous renvoyons le lecteur, désireux d'approfondir cette question, au travail remarquable que vient de publier M. Bonnardot, sur les anciennes enceintes de Paris; et sans même résumer les motifs par lesquels chaque auteur appuie son système, nous dirons qu'il nous paraît raisonnable de placer la construction de la seconde enceinte de Paris sous le règne de Louis le Gros, ou vers la fin du règne de Philippe Ier, son père. Voici quelles pouvaient être à peu près les limites de cette enceinte désignées par les noms modernes : elles commençaient au bord de la rivière, près du fort l'Évêque, vis-à-vis la rue du Harlay, qui terminait alors la Cité, du côté de l'occident. Se dirigeant de là vers le nord-est, elles longeaient le cimetière des Innocents, et traversaient la rue Saint-Denis, sur un point où se trouvait vraisemblablement une porte; ensuite, continuant jusqu'à la porte Saint-Merry, elles gagnaient la rue Saint-Antoine, près de la vieille rue du Temple, et aboutissaient enfin au port au blé, entre les rues des Barres et Geoffroy-Lasnier, et de là à la Seine. Aucun auteur, du reste, n'est encore parvenu à déterminer, par des preuves irrécusables, ni les limites de cette seconde enceinte, ni l'année de sa fondation, ni sa forme, ni même l'époque où elle fut effacée du sol. Jusqu'ici nul vestige matériel et authentique n'est venu aider l'antiquaire dans ses recherches, quoiqu'on ait fait souvent des fouilles profondes sur divers points de la ville où certains auteurs placent son passage.

Quant à la construction de l'enceinte que quelques écrivains mettent, à cette époque, dans la partie méridionale de la ville, elle est des plus douteuses, et tout porterait à croire que, jusqu'à Philippe II Auguste, Paris n'avait jamais été clos de murs de ce côté-là. Quoique depuis plusieurs années il s'y fût élevé des constructions importantes, ainsi que des maisons formant

déjà de grandes rues, et pouvant être considérées, dans leur ensemble, comme un quartier considérable de Paris, ce n'était pas encore sur ce point que se portaient la vie et l'animation de la capitale. En effet, ce quartier se trouvait établi au pied d'une colline assez escarpée, et sur le petit bras de la Seine, presque toujours à sec en été: position qui suffit seule pour indiquer qu'il était peu commerçant. Malgré des accroissements notables et une augmentation très-sensible de la population, on y voyait encore, de tous côtés, d'immenses clos en culture, et çà et là, seulement quelques églises ou chapelles; ce n'était que vers la fin du XII[e] siècle, et dans les XIII[e] et XIV[e] surtout, que les colléges, les écoles publiques, les monastères et les autres communautés devaient s'y multiplier. Il y avait peu de mouvement, à cette époque, aux abords du Petit-Pont, ainsi que sur la grande chaussée méridionale, appelée rue Saint-Jacques. Les églises, qu'entouraient déjà des groupes de maisons, y avaient des tours crénelées. Le palais des Thermes lui-même était fortifié et pouvait être regardé comme la citadelle de la rive gauche de Paris. Il est donc peu probable qu'avant Philippe-Auguste on eût regardé une enceinte continue comme nécessaire pour protéger un faubourg encore si peu compacte, et des rues qui ne se composaient guère que de paisibles habitations établies sur une pente.

Dès cette époque reculée, chaque quartier de Paris formait une ou plusieurs paroisses, une ou plusieurs circonscriptions administratives, et se trouvait habité par une population particulière. La Cité, qui renfermait de nombreuses églises, était habitée principalement par le clergé et les personnes qui en dépendaient. Les différentes écoles de Paris, qui, dans le X[e] siècle et au commencement du XI[e], se tenaient toutes près de l'Évêché ou dans les environs de la cathédrale, tendaient déjà, sous Philippe I[er], à émigrer et à s'établir, maîtres et disciples, sur la rive gauche du fleuve. Cette émigration et cet établissement augmentèrent beaucoup sous Louis le Gros. Sur

la rive droite de la Seine, tout l'espace nouveau compris dans le mur d'enceinte était habité par les commerçants, les fabricants, la riche bourgeoisie et les hommes de loi qu'attirait dans ce quartier la justice du Châtelet. Les congrégations religieuses, si nombreuses à Paris, se tenaient dans les différents monastères, tant à l'intérieur qu'autour de la ville. La cour du roi habitait le palais de la Cité, et attirait dans la capitale, de toutes les parties du territoire, un nombre considérable de seigneurs, grands et petits. Ils y venaient toujours accompagnés d'une suite plus ou moins nombreuse, et formaient ainsi, avec les étrangers qui se rendaient à Paris de tous les points de l'Europe, une population flottante et mobile fort importante, en sus de la population fixe. Tel était l'état de Paris au commencement du XIIe siècle, sous Louis le Gros.

Ce prince, parvenu à la couronne, continua le système de protection armée dans lequel il était entré depuis plusieurs années. Poursuivant avec résolution son but d'augmenter le pouvoir royal et de réduire à l'obéissance les barons rebelles qui, par leurs châteaux forts, occupaient presque tout l'espace intermédiaire entre les villes de Paris, d'Orléans, d'Étampes, de Melun et de Compiègne, il accorda de grandes faveurs et de nombreux priviléges à ces cités. En effet, c'était dans leur enceinte et dans les différents établissements du clergé qu'il trouvait les seuls moyens de lutter avec succès contre une noblesse turbulente. Aussi montrait-il autant de zèle pour protéger, partout et toujours, le commerce et la fabrication, sources de la richesse des villes, qu'il déployait d'activité à poursuivre les armes à la main les gentilshommes voleurs de grands chemins et spoliateurs des biens ecclésiastiques. Orléans reçut une charte contenant la concession de certains priviléges précieux. Étampes obtint des garanties pour les marchands, avec des exemptions de taille. Un peu plus tard, les bourgeois de Paris furent favorisés par une ordonnance qui leur rendait la justice plus accessible dans la poursuite de leurs débiteurs.

Pendant le même temps, Louis ne cessait pas de faire la guerre, soit au milieu du duché de France, soit hors de ses possessions patrimoniales. Tantôt il attaquait les barons rebelles, dépendants de la couronne, comme Philippe de Mantes, son propre frère, qui détroussait les marchands et troublait la paix dans les environs de Paris, le seigneur du Puiset, qui dévalisait les voyageurs, jusqu'aux portes de Chartres, Thomas de Marne et Aymon de Bourbon, qui s'étaient rendus fameux par leurs brigandages; tantôt il entrait en hostilité contre le roi d'Angleterre, duc de Normandie, et le puissant comte de Champagne; tantôt, enfin, il intervenait dans les querelles des communes de Laon et d'Amiens avec leurs seigneurs. Les hostilités de Louis avec ses deux redoutables vassaux, le duc-roi d'Angleterre et le comte de Champagne, quoique faibles et de peu de durée, firent connaître l'importance que la royauté capétienne commençait à prendre en France.

L'activité infatigable de ce prince, l'obéissance et la discipline à laquelle il avait plié les gens de guerre, ses succès, peu éclatants à la vérité, mais continuels et obtenus partout, et, en dernier lieu, ses luttes avec deux rivaux redoutables, avaient opéré peu à peu une révolution entière dans tous les esprits. Sans avoir augmenté ni son territoire, ni ses forces, ni sa puissance, Louis était devenu le vrai roi-suzerain de la féodalité française, c'est-à-dire le président accepté, avec un pouvoir prépondérant, de cette fière et puissante aristocratie qui se partageait le sol de la Gaule. Les seigneurs, hauts et petits, commençaient partout à montrer du respect pour le roi, et à reconnaître en lui les prérogatives du suzerain, que chacun d'eux prétendait avoir sur ses inférieurs ou vassaux. L'appel de plusieurs villes, et surtout des communes de Laon et d'Amiens, à la puissance suzeraine de Louis avait servi à rendre plus manifestes encore les progrès du pouvoir royal.

Cet appel au prince, ainsi que son intervention efficace,

avait été amené par une des révolutions les plus importantes de tout le moyen âge; nous allons l'exposer ici en peu de mots.

Depuis que l'établissement général de la féodalité avait fait cesser la vie errante du conquérant barbare et l'avait fixé définitivement à une terre, les villes, jusqu'alors tourmentées, pillées et ravagées, recommençaient peu à peu à faire paraître quelque activité et à acquérir de nouveau, par l'industrie et le commerce, de l'aisance et même des richesses; toutefois, malgré la force et l'importance que donnent ordinairement le travail et la fortune, les habitants de ces villes étaient loin d'être maîtres et heureux dans l'intérieur de leurs murailles. Ils n'y jouissaient ni de la liberté, ni même de la sécurité.

D'après le système féodal, les villes, comme le reste du sol, appartenaient à des seigneurs, soit laïques, soit ecclésiastiques. Suivant l'opinion alors reçue, l'habitant tenait au sol, comme sa maison, et faisait partie de la propriété. De là une multitude de droits féodaux qui lui étaient imposés de gré ou de force. Quand le seigneur, obligé de renoncer au butin que lui donnait autrefois le vagabondage conquérant, se voyait pressé d'argent, le poids de ses besoins grossiers et la violence de ses désirs retombaient sur le riche bourgeois de sa ville; le brigandage se faisait alors tout près et, pour ainsi dire, à domicile. Mais, insensiblement, l'ardeur âpre aux extorsions et les attaques des seigneurs faisaient naître dans le cœur des bourgeois spoliés une répulsion et une énergie d'une force égale pour la résistance. Quand ces sentiments de haine pour l'injustice et la violence se furent étendus partout et eurent acquis toute leur puissance, les villes s'insurgèrent contre leurs seigneurs, malgré la prodigieuse inégalité de condition qui existait entre eux.

Réunis sur la place du marché, les habitants de la cité insurgée s'engageaient, par un serment solennel, à se soutenir les uns les autres, et à défendre jusqu'à la mort celui d'entre eux que le seigneur voudrait spolier ou traiter en serf. Ce

serment, que les chroniques du temps appellent *conjuration*, donnait naissance à la commune. On élisait aussitôt des magistrats appelés jurés, échevins, maires, et une espèce de gouvernement régulier s'établissait. Sa mission était d'organiser et de diriger la résistance de la commune contre le seigneur. Il devait en même temps maintenir l'ordre dans l'intérieur de la cité; et cette dernière tâche était presque toujours plus rude et plus difficile que la première. En effet, ces magistrats, sortis du sein d'une insurrection, et n'ayant d'autre pouvoir réel que celui qu'ils tiraient de leur élection même, se trouvaient presque toujours sans force pour contenir l'impétuosité et les excès de tous genres d'une démagogie inintelligente et brutale qui les pressait de toutes parts. Dans le même temps, ils se voyaient exposés, avec les hommes de valeur de la commune qui les secondaient, aux attaques vigoureuses et incessantes des hommes d'armes du seigneur. Telle était la cause de la timidité et presque de l'hésitation que nous remarquons dans les mouvements des villes pour se constituer en communes, aux XIe et XIIe siècles.

Ces villes retiraient souvent un avantage considérable de la double dépendance où elles se trouvaient, sous le pouvoir de leurs seigneurs immédiats et la suzeraineté du roi de France ou de l'empereur d'Allemagne. Lorsque la lutte avec la première de ces puissances menaçait de tourner contre elles, elles parvenaient, par des supplications ou au moyen de fortes sommes d'argent, à mettre le suzerain de leur côté, et à se faire aider de ses armes. Il faut dire que quelquefois aussi, dans ces guerres, le roi ou l'empereur marchait au secours du seigneur contre la commune. Après des combats acharnés, des victoires et des défaites alternatives, les parties belligérantes en venaient à une transaction, et la guerre ne manquait pas d'amener la paix, comme il arrive toujours. On dressait des traités pour la consacrer : c'étaient les chartes entre les communes et leurs adversaires. Mais alors les vicissitudes de la lutte n'é-

taient pas encore terminées. Quand la paix était faite, quand la charte avait été jurée de part et d'autre, on ne tardait pas à l'éluder d'abord de toutes façons, et puis à la violer ouvertement. On courait aux armes et la guerre recommençait avec une nouvelle fureur.

Louis VI et ses successeurs jouèrent un grand rôle et exercèrent une influence marquée dans les alternatives des luttes qui signalèrent la naissance des communes. Vers les commencements du XII[e] siècle, les évêques-seigneurs de Beauvais et de Noyon jugèrent à propos d'établir des communes dans leurs villes respectives. Ils dressèrent des chartes qu'ils firent jurer par tous les habitants de leur dépendance; et afin de les mettre à l'abri des atteintes de leurs successeurs, ils les firent confirmer et sanctionner par le roi Louis VI, dont ils relevaient immédiatement.

Le même prince prit une part active aux luttes sanglantes que les habitants de Laon soutinrent contre leur évêque-seigneur et les gentilshommes de leur ville, pour établir aussi une commune. Après seize années entières de guerre civile, de désolation et de ruines, les Laonnais finirent par atteindre leur but; ls fondèrent la commune, et la firent confirmer par une charte de Louis VI (en 1128).

A cette époque, le midi de la Gaule comptait déjà un grand nombre de villes qui se gouvernaient dans leur intérieur, et s'administraient, jusqu'à un certain point, suivant les formes de l'ancienne municipalité romaine. Mais les villes du Nord, depuis la Loire jusqu'aux bords de la Somme et de l'Escaut, étaient, à peu d'exceptions près, sous la dépendance, l'arbitraire et le bon vouloir des seigneurs, sans aucune garantie. Cependant, un nouvel esprit de liberté et d'indépendance soufflait du midi; partout, dans la partie septentrionale de la France, des associations communales tendaient à se former, partout un mouvement irrésistible agitait la population demi-serve de ces villes. Dès lors la lutte ne tardait pas à s'engager; et

après des combats acharnés, les seigneurs finissaient presque toujours par accorder des chartes ; le fait prévalait et le droit était reconnu. L'on s'adressait au roi-suzerain qui, souvent, était intervenu dans le conflit, et on le priait de confirmer ces chartes par sa sanction suzeraine. L'histoire mentionne huit communes qui obtinrent des chartes de Louis VI le Gros : ce sont les villes de Soissons, de Saint-Quentin, d'Amiens, d'Abbeville, de Saint-Riquier, et celles de Beauvais, de Noyon et de Laon, dont nous venons de parler; il y a tout lieu de penser que ce prince confirma ou accorda un grand nombre d'autres chartes pour des communes dont les historiens ne nous ont pas transmis les noms. C'est ainsi qu'il aida réellement la bourgeoisie dans ses premières tentatives d'affranchissement contre le despotisme absolu de la noblesse féodale. Les rois de France, ses successeurs, comprirent combien l'alliance des communes pouvait leur être utile pour affermir et étendre le pouvoir royal; non-seulement ils favorisèrent leurs progrès, mais ils s'appuyèrent même sur la bourgeoisie qu'elles renfermaient, pour combattre avec plus de succès les grands vassaux.

Quoique Louis VI fût presque constamment à cheval et en campagne, à la tête de ses hommes d'armes, il ne négligeait pas les soins des affaires intérieures. Dans le temps que sa valeur infatigable établissait au loin, sur les villes vaincues, l'autorité royale et par suite l'influence de Paris, il travaillait à l'accroissement et à la gloire de cette capitale par des institutions précieuses et des améliorations de tous genres. Depuis la fin du XIe siècle, la littérature avait pris tout son essor et brillait du plus vif éclat à Paris. Louis VI avait l'esprit très-cultivé; sur la demande du célèbre Guillaume de Champeaux, ce prince fonda l'abbaye de Saint-Victor, hors de la ville, au sud. Il la dota de biens suffisants et y établit des chanoines réguliers. Après les exercices de piété ordinaires des établissements religieux, ces chanoines se livraient à la culture et à l'enseignement des

belles-lettres; leur école ne tarda pas à devenir une des plus célèbres de la chrétienté; dès sa fondation, elle attirait à Paris, de toutes les parties de l'Europe, un nombre prodigieux d'élèves, parmi lesquels on remarqua souvent des hommes distingués par une naissance illustre ou par des facultés supérieures d'esprit.

On pourrait placer également au règne de Louis le Gros la construction de la deuxième enceinte de Paris, dont nous avons déjà parlé plus haut, ainsi que la réparation et l'agrandissement des deux Châtelets qui complétaient la ligne des fortifications. Quelques auteurs pensent qu'on doit aussi faire remonter à cette époque la fondation des églises Saint-Jacques-de-la-Boucherie, rue des Arcis, aujourd'hui rues Saint-Martin et de Rivoli, sur la rive droite; Saint-Martin, dans le faubourg Saint-Marcel, sur la rive gauche; Saint-Pierre-aux-Bœufs et Saint-Éloi dans la Cité; Sainte-Croix, rue de la Vieille-Draperie, sur la rive droite; Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin; Saint-Denis-du-Pas, dans la Cité, et en outre, les chapelles de Saint-Bon, dans le septième arrondissement, de Sainte-Geneviève-des-Ardents et de Saint-Agnan, dans la Cité. Nous parlerons de ces églises et chapelles, avec tous les détails nécessaires, dans la deuxième partie de ce volume.

Philippe Ier avait commencé à faire souscrire ses chartes et ses lettres par les grands officiers de sa cour, afin de leur donner plus d'autorité; Louis VI suivit en cela l'exemple de son père; on trouve les noms des hauts dignitaires de la couronne, du clergé et même des précepteurs du roi, au bas d'une charte par laquelle ce prince accorde aux religieux de Saint-Maur-des Fossés le droit d'ordonner le duel entre leurs serfs et les personnes libres. Les mœurs et les coutumes générales de cette époque étaient encore grossières et barbares; elles avaient établi et elles maintenaient fortement ces duels dans les contestations judiciaires et à la suite de témoignages contra-



ÉGLISE ET TOUR S.T JACQUES LA BOUCHERIE.
(en 1680)

dictoires. L'Eglise, se trouvant dans l'impossibilité absolue d'extirper entièrement et de faire disparaître un usage aussi inutile que féroce, avait jugé à propos d'intervenir pour le régler et en diminuer ainsi la cruauté.

Louis VI fit aussi un certain nombre d'ordonnances pour régler la juridiction, la police et l'administration intérieure des seigneuries qui dépendaient immédiatement du roi; il faut dire toutefois que le but constant de ses efforts et de ses préoccupations fut d'étendre et d'établir partout en France, par les armes, la puissance royale. Le règne presque tout entier de ce prince se passa dans les guerres qu'il ne cessa de faire, soit aux petits feudataires du duché de France, pour les réduire à l'obéissance, soit aux ducs et aux comtes, grands vassaux de la couronne, pour les maintenir dans la dépendance féodale. Il ne peut entrer dans notre sujet d'exposer, même sommairement, ces différentes guerres; nous nous bornerons à faire remarquer ici que le résultat obtenu par une vie aussi active et par tant d'expéditions fut d'assurer à la maison de France cette importance parmi les grands vassaux, et cette suprématie incontestée, qui allaient bientôt mettre la royauté capétienne hors de pair.

Dans le siècle précédent, la Gaule entière était une espèce de confédération républicaine dont les différentes parties se trouvaient mal unies entre elles par quelques faibles liens hiérarchiques. Sur la fin du règne de Louis le Gros, sous Louis le Jeune, et surtout sous Philippe II, Auguste, ce pays tendit à devenir une vaste arène où trois ou quatre grands souverains, les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, l'empereur d'Allemagne, se disputèrent le pouvoir suprême et entraînèrent nécessairement tous les seigneurs plus faibles dans leurs rivalités. La lutte du roi de France contre les barons commença l'établissement du pouvoir monarchique. Le bonheur qui, depuis, accompagna ses successeurs dans leur rivalité contre les autres monarques, maîtres ou suzerains de certaines parties

du sol, développa et consolida ce pouvoir. On vit dès lors la puissance féodale aller peu à peu en s'affaiblissant, et deux éléments uniques commencer à s'établir insensiblement dans toute la France : en haut, un gouvernement prenant déjà une allure régulière; en bas, le pays lui-même tendant à se constituer d'une manière uniforme et à devenir peu à peu une nation.

Louis VI mourut à Paris le 1er août 1137, à l'âge de cinquante-sept ans. Dans le courant de la même année, et quelque temps avant sa mort, son fils, qui lui succéda sous le nom de Louis VII, était allé épouser, à Bordeaux, Éléonore, fille de Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Ce puissant seigneur était mort lui-même peu de mois auparavant, à Saint-Jacques-de-Compostelle, et Éléonore apportait pour dot au nouveau roi de France, son mari, les vastes États de son père, c'est-à-dire l'Aquitaine, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et la Touraine. Le domaine royal de France s'accroissait ainsi pacifiquement de tout le pays compris entre la Loire et les Pyrénées; malheureusement Louis VII ne sut pas conserver ces belles et riches provinces.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE PREMIER DU LIVRE SEPTIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués plus haut, et de plus : Sugerii *Vita Ludovici Grossi*. — *Grandes chroniques de S. Denis*. — Orderici Vitalis *Eccles. hist*. — *Hist. regum francor*. — *Hist. de Bretagne*. — *Hist. de Bourgogne* du P. Plancher. — *Histoire littéraire de France*. — *Ordonnances des rois de France*. — Guibertus abbas de Novigento. — *Chron. Turonense*. — *Gesta consul. Andeg*. — *Chronicon Mauriniacense*. — Les historiens de la ville de Paris indiqués ci-dessus.

CHAPITRE II.

Louis VII, le Jeune; son système politique. — Mouvement littéraire dans la France septentrionale; savants et hommes remarquables, à Paris; Guillaume de Champeaux, Abailard, etc, etc. — Enseignement public et écoles dans cette ville; les sciences et les lettres y fleurissent. — Doctrine d'Abailard; doctrine de saint Bernard. — Progrès remarquables de l'architecture; monuments et édifices construits à Paris. — Influence de Suger, abbé de Saint-Denis, sur la politique et le mouvement général de son époque. — Accroissement de Paris pendant son administration; son commerce s'étend; confréries et corporations. — Etablissements nouveaux, fondations et améliorations de tout genre dans la capitale. — Commencement de l'église Notre-Dame, sous l'épiscopat de Maurice de Sully. — Commencement des luttes de la royauté contre la féodalité.

Louis VI, le Gros, laissait en mourant à son fils Louis VII, le Jeune, un royaume considérablement agrandi, avec un pouvoir d'autant plus solide qu'il reposait sur la reconnaissance des peuples, le respect des grands vassaux, et les intérêts bien compris de la nation. Le nouveau roi arrivait au trône à l'âge de dix-huit ans. Son intelligence ordinaire, et son esprit sans haute portée et sans culture suffisante, étaient incapables de dominer les hommes de son époque et d'illustrer son règne par des créations fécondes en grands résultats; mais il avait une piété sincère, de la fermeté, du courage et une fidélité inviolable à sa parole. Sa politique, inspirée par l'abbé Suger, son ministre, fut presque toujours aussi ferme que prudente; et s'il ne dirigea pas le mouvement général des esprits de son époque, il sut constamment le suivre et ne l'arrêta jamais.

A mesure que leur autorité s'affermissait, les rois de la troi-

sième race prenaient moins de précautions pour demeurer seuls maîtres du pouvoir. Louis le Jeune avait été couronné du vivant de son père Louis VI; parvenu au trône, il ne se fit pas sacrer de nouveau comme avait fait celui-ci. Philippe II, Auguste, son successeur, ne crut pas même devoir faire couronner son fils de son vivant.

Au début de son règne, Louis VII suivit la politique de répression de son père. Quelques actes vigoureux joints à des mesures énergiques firent rentrer promptement dans le devoir un certain nombre de barons qui relevaient la tête autour de lui, et trois ou quatre villes qui espéraient arracher au nouveau roi des chartes de communes que leur avaient refusées Louis le Gros. Il sembla surtout prendre à tâche de faire sentir l'autorité royale aux seigneurs des provinces qu'Éléonore lui avait apportées en dot. Suivant le système de Louis VI, ce fut toujours comme protecteur armé des faibles, des opprimés et de l'Église, qu'il intervint dans ces provinces.

Cette réunion, sous le même sceptre, du nord et du sud de la Gaule, servit à donner un nouvel élan au mouvement intellectuel qui, depuis la fin du siècle précédent, n'avait pas été moins puissant ni moins fécond en France que le mouvement politique lui-même. Le mariage de Constance, fille du comte de Provence, avec le roi Robert, au commencement du onzième siècle, avait fait connaître aux provinces septentrionales de la France la science, la culture d'esprit et la civilisation originale que les provinces méridionales devaient au voisinage des Arabes d'Espagne. A dater de cette époque, la littérature romane, empruntant les formes de la langue d'Oc, au midi, et celles de la langue d'Oil, au nord, tendait à s'établir partout et à reléguer le latin dans l'administration, dans l'Église et dans le droit. Le mariage de l'héritière d'Aquitaine avec le jeune roi de France, vers le milieu du douzième siècle, allait unir plus intimement encore les deux branches de cette littérature et les deux idiomes, fils de la langue romane. La littéra-

ture savante elle-même, qui avait la langue latine pour base; quoique restreinte et renfermée dans l'enceinte des écoles cléricales, loin d'être étouffée par le développement de la littérature vulgaire, reprenait dans ces écoles; depuis la fin du onzième siècle, un essor jusqu'alors inconnu. De toutes parts surgissaient des savants, de brillants érudits, des hommes de lettres distingués, et des écrits remarquables sur toute espèce de matière. L'époque de Louis le Gros avait été illustrée par une foule d'esprits d'élite et d'intelligences supérieures, tels que les docteurs Anselme et Raoul de Laon, Gui, archevêque de Vienne et depuis pape, sous le nom de Célestin II, Guillaume de Champeaux, Pierre Abailard, Guibert de Nogent, Marbode de Rennes, l'orateur Raoul Ardent, l'historien Orderic Vital, etc.

Le règne de Louis VII ne fut pas moins remarquable ni moins fécond en hommes supérieurs, dans les différentes branches de la science et de la littérature. En effet, il vit paraître l'illustre saint Bernard, le plus grand ornement de son siècle, Suger, abbé de Saint-Denis, Pierre le Vénérable de Cluny, Guillaume de Saint-Thierry, Hugues, archevêque de Rouen, Pierre Lombard, le maître des sentences, Gilbert de la Poirée, le savant Jean de Salisbury, qui était originaire d'Angleterre, le philosophe Guillaume de Conches, le poëte Gontier, le grammairien Pierre Hélie, et une foule d'autres moins distingués. Dans un de ses ouvrages, écrit au commencement du douzième siècle, Raoul de Caen félicite la France de sa fécondité en écrivains remarquables, *Gallia scriptoribus dives*. Vers la fin du même siècle, un auteur italien l'appelle mère de la philosophie, et va jusqu'à lui attribuer la gloire d'avoir inventé toutes les sciences.

Le onzième siècle avait vu renaître la métaphysique avec les longues querelles de Bérenger et de Lanfranc; sous la parole ardente de ces maîtres, l'enseignement ecclésiastique avait pris une vigueur nouvelle; Lanfranc dirigeait la célèbre école

de l'abbaye du Bec; il eut pour successeur le Piémontais Anselme, son disciple et son ami. Ce dernier s'attacha surtout à la philosophie scolastique ou dialectique; il lui donna un éclat et lui fit prendre des proportions jusqu'alors inconnus.

A la même époque, l'enseignement d'un grand nombre d'écoles, en France, et surtout des deux écoles de Reims et de Chartres, imprimait aussi un mouvement remarquable, et donnait un nouvel essor à l'esprit humain. La première était dirigée par Gerbert, et la seconde par le savant Fulbert. Elles produisirent l'une et l'autre des hommes d'un mérite distingué. Mais, dès le commencement du douzième siècle, les différentes écoles qui s'étaient établies en France se virent éclipsées par celles de Paris. Quoique plusieurs professeurs eussent ouvert des cours publics dans cette ville, depuis un certain nombre d'années, l'école de la cathédrale n'avait pas cessé d'exister. Elle se tenait d'abord dans le palais même de l'évêque ou dans le cloître; on la transporta plus tard au parvis, entre le palais épiscopal et l'Hôtel-Dieu. Les élèves y formaient deux classes : celle des enfants, que le grand chantre dirigeait, et celle des étudiants plus âgés, qui se trouvaient sous la surveillance du chancelier de la cathédrale. Le nombre des élèves qui fréquentaient cette école était devenu si considérable, que l'évêque et les chanoines, pour faire cesser le bruit et le tumulte, incompatibles avec la célébration de l'office divin, réduisirent l'école épiscopale aux jeunes clercs de la cathédrale et aux enfants d'une naissance illustre qu'on élevait avec eux. L'on remarquait parmi ces derniers les deux fils de Louis VI, le Gros : Louis, depuis roi de France sous le nom de Louis VII, et Philippe, son frère, qui, s'étant engagé par la suite dans les ordres sacrés, devint archidiacre de la même église.

Louis le Gros avait été élevé à l'école de Saint-Denis; le choix qu'il fit de l'école épiscopale de Paris pour l'éducation


Testard del.

des princes ses enfants, nous fait juger de la supériorité de l'instruction qu'on y donnait. Ce fut au célèbre Guillaume de Champeaux que cette école dut sa grande renommée ainsi que cette affluence extraordinaire d'élèves. Jusqu'à l'année 1108, il enseigna publiquement la rhétorique, la dialectique et la théologie, dans le cloître de la cathédrale; jamais, avant lui, Paris n'avait vu un professeur aussi brillant et un auditoire aussi nombreux; et jamais succès n'avait été plus éclatant. Parmi ses disciples, on remarquait l'illustre Pierre Abailard. Du parvis de la cathédrale, la chaire de Guillaume de Champeaux fut transférée à l'abbaye de Saint-Victor, sur la rive gauche de la Seine. La plupart de ses élèves ou disciples l'y suivirent, et la nouvelle école de Saint-Victor ne tarda pas à devenir la plus brillante de Paris et la plus illustre de la France. Toutefois, l'école épiscopale de la Cité, quoique privée de Guillaume, ne laissa pas de soutenir longtemps encore sa renommée; pendant tout le cours du douzième siècle, des docteurs célèbres y enseignèrent en public avec autant de succès que d'éclat.

Vers le même temps, une école rivale de celle de Guillaume de Champeaux s'ouvrait sur le mont Sainte-Geneviève, non loin de l'abbaye de Saint-Victor, et probablement dans un cloître où Hucbold, chanoine de Liége, avait professé publiquement plus d'un siècle auparavant. C'était l'école d'Abailard, qui se trouve le premier en date des philosophes français, et que plusieurs ont regardé comme le père du rationalisme. Il donnait des leçons sur la littérature dans ses diverses Facultés, mais il s'appliquait plus particulièrement à enseigner la dialectique. Ses succès et sa renommée éclipsèrent complétement tous les docteurs de son époque. Nous aurons bientôt occasion de parler de sa doctrine en philosophie et en théologie.

Plusieurs autres docteurs et professeurs moins célèbres avaient ouvert, à la même époque, des écoles à Paris, et c'était en gé-

néral sur la montagne Sainte-Geneviève qu'ils les tenaient. Ainsi Joscelin, qui fut plus tard évêque de Soissons, y enseignait publiquement la philosophie. Albéric de Reims et Robert de Melun y donnaient des leçons de dialectique qui furent suivies, pendant deux ans, par l'illustre Jean de Salisbury. Guillaume de Conches, Richard l'Évesque, Pierre Hélie et Thierry enseignaient également à Paris, le premier la grammaire, et les trois derniers la rhétorique; mais on ignore le lieu où ils faisaient leurs leçons.

Nous passons sous silence une foule de docteurs, maîtres et professeurs, dans toutes les branches des connaissances humaines, qui y avaient ouvert des cours publics. L'on voyait arriver à Paris, de toutes les parties du monde alors connu, une multitude prodigieuse d'étudiants formant la plus brillante jeunesse de l'Europe. Dès le milieu du douzième siècle, au dire de quelques auteurs de l'époque, ils surpassaient en nombre les citoyens de Paris. Fort souvent, les nouveaux arrivants avaient peine à trouver des logements. Ce fut là, sans doute, la raison qui, un peu plus tard, détermina Philippe II, Auguste, à agrandir la ville. Ce fut là également le motif qui fit émigrer plusieurs professeurs sur la rive gauche du fleuve, dans le quartier appelé depuis Université et aujourd'hui quartier Latin. Les maîtres et les étudiants y trouvaient facilement des habitations saines et commodes; de plus, l'air pur qu'on y respire est très-propre à entretenir la vigueur de l'esprit, en même temps que la santé du corps.

Ce concours prodigieux de maîtres habiles et d'élèves hommes d'élite faisait de Paris une nouvelle Athènes. Les écrivains du temps l'appellent la ville des lettres par excellence, la patrie de tous les habitants de l'univers. Aussi ses écoles ne tardèrent-elles pas à laisser bien loin derrière elles toutes celles de la France, et à en faire tomber plusieurs. Ce n'est qu'à Paris, dit le docteur Roger, doyen de l'église de Rouen, qu'on trouve, en toutes choses, ce discernement sûr, ce goût exquis et ce tact fin qui constituent le plus haut degré

de la perfection. C'est là seulement qu'on peut entendre les premiers maîtres de la science et des arts libéraux. Ajoutons qu'on y avait une grande liberté, qu'on y jouissait en abondance de toutes les commodités de la vie matérielle, et que l'on s'y trouvait sur un théâtre brillant où l'esprit, le savoir et l'opulence pouvaient constamment se faire admirer : voilà quelques-unes des causes qui ont fait de tout temps préférer Paris aux autres villes depuis le douzième siècle.

Jusqu'au règne de Louis VII, le Jeune, l'enseignement y portait le titre simple d'école publique ou d'académie. Suivant plusieurs auteurs, ce fut sous ce prince que Pierre Lombard, professeur en théologie, forma l'école de Paris en corporation, sous le nom d'Université, ainsi que cela se pratiquait partout à cette période du moyen âge, dans l'Église comme dans l'ordre civil, dans l'ordre militaire et dans l'aristocratie féodale. Quelques années plus tard, on remarque la collation de certains grades scientifiques et de certains degrés académiques, comme le grade de licencié, qui donnait le droit d'ouvrir une école, les grades, alors confondus, de docteur et de bachelier, qui constataient l'aptitude et déclaraient habiles à enseigner ceux qui en étaient revêtus. Ces titres et ces grades ne s'obtenaient qu'après plusieurs années d'études, de longues épreuves, et des examens rigoureux.

On remarque également, à la même époque, la division des branches de la science et des différentes connaissances qui faisaient partie de l'enseignement public, ainsi que la fondation de quelques colléges. Le premier établissement de ce genre, à Paris, fut créé, en faveur des écoliers pauvres, par Robert, comte de Dreux et frère de Louis le Jeune. Un maître ou proviseur y recevait des élèves sans fortune; il présidait à leurs études et pourvoyait à leur entretien. Cet établissement avait quatre canonicats et un hôpital. On l'appelait Collége des pauvres écoliers; le fondateur l'avait placé sous l'invocation de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry; ce fut plus tard

Saint-Thomas du Louvre. Le collége des Anglais, ainsi que celui des Danois ou de Dace, furent également fondés à Paris dans le cours du douzième siècle, et sous le règne de Philippe II, Auguste.

Dès les dernières années de Louis VI, le Gros, les professeurs de l'école de Paris ne se contentaient plus de faire des leçons orales; ils dictaient à leurs élèves des cahiers, sur les différents points de leur enseignement. Bientôt après, le nombre toujours croissant des cours publics et l'affluence prodigieuse des écoliers qui arrivaient de toutes parts firent naître les copistes ou libraires publics. D'après certains auteurs, l'Académie de Paris, c'est-à-dire l'assemblée de tous les maîtres ou chefs d'école de cette ville, pressée par le besoin de livres, prit soin elle-même d'établir ces libraires et de bien régler leurs fonctions. Un libraire, alors, devait être versé dans toutes les sciences; il était spécialement chargé de la copie des livres destinés aux écoles; ces livres étaient soumis, avant la vente, à l'examen et à l'approbation des maîtres de l'Académie.

Les écoles particulières de Paris avaient des rivales redoutables dans celles qui se trouvaient depuis longtemps établies, soit dans les différentes abbayes, comme Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, soit dans les communautés de chanoines réguliers, comme Saint-Victor et Sainte-Geneviève de Paris. Dans ces établissements, un grand nombre de religieux s'occupaient exclusivement de la copie des anciens livres, pendant que d'autres se consacraient à l'enseignement public ou à la composition de livres nouveaux. Chaque couvent avait une riche et précieuse bibliothèque.

L'ensemble de l'enseignement, dans les écoles des monastères ou des communautés de chanoines, de même que dans les écoles libres, comprenait la littérature proprement dite et les sciences. La littérature avait sept Facultés, divisées en deux grandes classes. La grammaire, la rhétorique et la dialectique

formaient la première et faisaient la seule étude des hommes de lettres qui n'aspiraient qu'à un savoir médiocre; la musique, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie composaient la deuxième et étaient soigneusement cultivées par tous ceux qui voulaient s'élever au-dessus des hommes de lettres ordinaires. La partie des sciences comprenait la théologie scolastique, le droit canonique, le droit civil, la médecine et la connaissance des langues orientales, telles que l'hébreu et le grec.

Mais les génies brillants et les hommes bien doués du douzième siècle, oubliant que l'esprit humain a des bornes, étudièrent toutes ces facultés à la fois, et voulurent posséder toutes ces sciences. La plupart étaient poussés par un motif de curiosité ou d'ostentation, plutôt que par un désir réel d'acquérir une instruction solide. Aussi, malgré le nombre prodigieux d'esprits d'élite qui parurent, pendant le cours de ce siècle, dans presque tous les genres, n'est-il pas possible de signaler un homme profondément savant, un homme remarquable pour avoir donné une forte impulsion à l'esprit humain. L'étude de la grammaire comprenait en même temps celle des belles lettres; mais la plupart des maîtres de littérature se bornaient au latin; ils se servaient, dans leur enseignement, des poëtes profanes, comme Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, etc., et de quelques poëtes sacrés, comme Arator, Sédulius; ils faisaient peu d'usage des prosateurs et des historiens romains, tels que Tite-Live, Salluste, César.

Dès le douzième siècle, quelques professeurs de grammaire enseignèrent à Paris la langue romane, mais superficiellement et comme un accessoire à l'étude des lettres latines. Ils négligeaient d'en faire connaître la construction, les propriétés, le génie, et ne prenaient pas même soin d'en fixer l'orthographe; en cela, ils étaient imités par les maîtres des autres villes de France; ce qui, sans compter la grande division de la langue romane en langue d'Oc et langue d'Oil, produisait autant de dialectes différents qu'il y avait de provinces.

Aussi faut-il regarder comme un des plus grands empêchements à la formation définitive de la langue française, dans le moyen âge, le soin que les grammairiens et les littérateurs donnaient presque exclusivement à l'étude de la langue latine. L'on doit attribuer également l'infériorité relative de la science, pendant le même siècle, à l'absence d'une langue vulgaire entièrement formée, et à la nécessité où étaient les hommes les mieux doués de sacrifier beaucoup de temps à l'étude d'une langue déjà morte, sans jamais parvenir à la manier en maîtres absolus. Ainsi restreinte dans les bornes toujours étroites des livres, sans pouvoir presque pénétrer dans le domaine de l'observation, la principale étude de cette époque devenait nuisible au progrès de la science; mais, d'un autre côté, elle se trouvait extrêmement favorable à l'esprit d'érudition. Quelle étendue de connaissances et quel nombre prodigieux de citations de toutes sortes d'auteurs ne trouve-t-on pas dans le *Polycrate* et dans le *Métalogue* de Jean de Salisbury, dans le *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre, dans les écrits de Pierre Maurice et dans les différents ouvrages d'Abailard! L'on pourrait dire que le véritable caractère et le cachet distinctif de la littérature, au XII[e] siècle, fut l'érudition.

Quelle que fût la préférence des hommes de lettres pour le latin, et quoique la langue romane parût presque abandonnée au vulgaire, il faut dire toutefois que cette langue faisait tous les jours des progrès sensibles vers sa formation définitive, à mesure que l'instruction tendait à devenir plus générale en France. Une foule de poëtes, sortis de tous les rangs de la société, s'emparèrent de cet instrument, comme il arrive toujours à la naissance des peuples et des langues; ils s'en servirent souvent avec bonheur, malgré son imperfection, pour donner une forme pittoresque à leurs sentiments, et pour rendre leurs pensées avec énergie. Il parut, dans ce siècle, une multitude prodigieuse de romans en vers, ainsi que d'autres pièces de poésies

moins considérables. Il parut également un nombre presque infini de traductions, en langue vulgaire, de toutes espèces d'ouvrages, soit sacrés, soit profanes. Cette langue se dépouillait ainsi peu à peu de ce que lui avait donné d'excessif et de trop accusé l'élément latin qui l'avait formée; et elle faisait sans cesse de nouveaux pas vers la langue française, qu'elle devait former à son tour.

Quant au grec, à l'hébreu et aux autres langues orientales, elles furent peu étudiées et ne firent aucun progrès dans le XII[e] siècle. Seuls, quelques esprits supérieurs, comme Abailard, Héloïse, Jean de Salisbury, s'en occupaient, mais d'une manière accessoire et peu fructueuse.

Il semble que cette espèce d'inquiétude et cette curiosité insatiable qui agitaient les générations de l'époque auraient dû porter de nombreux croisés à profiter de leur séjour en Orient pour apprendre la langue arabe, et s'instruire des diverses sciences orientales qui étaient alors si supérieures à celles de l'Occident. On ne cite cependant que quelques hommes, trois ou quatre tout au plus, qui furent assez avisés pour rapporter dans leur pays quelques-unes des connaissances des Arabes. Ainsi Guillaume, archevêque de Tyr, se servit de la langue arabe, qu'il possédait bien, pour composer une histoire en latin; Philippe Clerc de Gui de Valence, évêque de Tripoli, traduisit en langue latine plusieurs écrits arabes, entre autres la lettre d'Aristote à Alexandre ayant pour titre : *Secretum secretorum Aristotelis*. L'Anglais Adelard de Bath avait étudié en Syrie non-seulement les langues orientales, mais aussi la philosophie et les mathématiques; il traduisit de l'arabe en latin les *Eléments d'Euclide* et un *Traité de l'Astrolabe*. Rodolphe de Buges, d'un autre côté, traduisait également en latin le *Planisphère de Ptolémée*, sur un manuscrit arabe. A l'exception de ces savants que l'on cite, on était alors généralement étranger, en France, au grec, à l'hébreu, à l'arabe, ainsi qu'aux connaissances si belles, si précieuses

et si vastes de l'Orient, qui ne pouvaient pénétrer en Occident que par le canal de ces langues.

Les belles-lettres et la grammaire comprenaient aussi l'histoire, la poétique et la rhétorique. Les hommes instruits du XIIe siècle sentaient l'utilité de l'histoire, et beaucoup d'entre eux se livrèrent aux études historiques; mais, soit négligence d'apprendre l'art d'écrire l'histoire dans les grands historiens de l'antiquité, soit ignorance de la chronologie et de la géographie, soit manque d'habileté dans la langue qu'ils employaient, et de connaissances suffisantes pour faire une bonne critique, les historiens si nombreux de cet âge ne produisirent que des œuvres imparfaites qui ne méritent pas le nom d'histoire. Ce sont en effet, pour la plupart, des légendes ou vies de saints et de grands hommes, des chroniques de monastères célèbres, des récits sur des traits et des faits particuliers, soit pour l'histoire sacrée, soit pour l'histoire profane. Il y eut une histoire ecclésiastique générale, que publia Ordéric Vital, et treize ou quatorze histoires des croisades. Ces monuments du moyen âge, presque sans valeur, au point de vue de l'art et de la science historique, deviennent des documents très-précieux par les lumières qu'ils répandent sur les hommes remarquables et les événements importants de cette époque.

A côté de ces éléments d'histoire, il faut placer le nombre prodigieux de lettres que laissèrent, sur les faits un peu marquants dans tous les genres, les personnages les plus considérables du siècle, tels que saint Bernard, le pape Célestin II, Ives de Chartres, Abailard et Héloïse, Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, Suger, abbé de Saint-Denis, etc. Ces lettres sur des faits constants et avérés, sont des trésors inappréciables, tant pour l'histoire civile que pour l'histoire ecclésiastique du moyen âge.

La critique littéraire et scientifique, compagne inséparable de l'érudition, occupa un rang distingué dans les travaux du

XIIe siècle, et fut exercée avec une grande supériorité par les hommes les plus remarquables du temps. A côté d'elle, et sous sa direction, l'on vit prendre un brillant essor à l'éloquence et à la poésie latine; l'éloquence, appuyée sur une bonne rhétorique scolastique, et en outre sur la foi vive et les convictions profondes de cet âge, produisit souvent des effets merveilleux dans la bouche de saint Bernard et d'Abailard.

Après l'éloquence venait la philosophie, qui lui prêtait un grand secours et contribuait puissamment aussi aux prodiges qu'elle opérait. Les sciences philosophiques se divisaient en trois parties : la logique ou dialectique, la morale et la physique; les auteurs scolastiques de l'époque ne font aucune mention de la métaphysique ou psychologie. Des trois parties de la philosophie, celle que l'on cultiva avec le plus de soin fut la dialectique, qui n'était au fond que celle d'Aristote. Depuis un grand nombre d'années, on connaissait, en Europe, la logique du célèbre Péripatéticien, traduite en latin par Boèce; de là la prééminence donnée à la dialectique dans la plupart des écoles, à l'époque qui nous occupe. Vers la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, les autres œuvres d'Aristote, savoir, sa Métaphysique, sa Physique, son Éthique, furent introduites dans les écoles européennes, et dès lors un champ plus vaste fut ouvert aux investigations des philosophes. L'Arabe Averroës, qui florissait à Cordoue au milieu du XIIe siècle, et sur ses traces, le juif Moyses Maimonides, s'adonnèrent, avec une grande application, à l'étude d'Aristote; de la main, tant des Arabes que des Juifs, les œuvres du philosophe de Stagire, enrichies de leurs commentaires, passèrent entre les mains de nos maîtres. L'on conçoit quelle sorte de fermentation dut résulter de cette acquisition de richesses nouvelles. Aristote devint subitement en vogue et fut suivi partout comme un oracle.

Dans la multitude des esprits remarquables du temps, saint Bernard et Abailard se trouvaient également les interprètes les

plus illustres des sciences philosophiques. Ces deux hommes, les plus grands génies de leur siècle, marquent dans tout le moyen âge et prennent place, dans l'histoire universelle des peuples, à côté de ces intelligences supérieures qui sont venues à de rares époques honorer l'humanité. La piété la plus tendre unie à la foi la plus héroïque, une douceur mêlée de fermeté, l'esprit le plus vaste et le plus prompt, une instruction solide et étendue, et, avec tout cela, une éloquence prodigieuse, irrésistible, jointe à la vertu la plus pure et à l'extérieur le plus séduisant, telles étaient les qualités éminentes qui firent de saint Bernard l'âme du monde.

Quoique retiré dans la solitude depuis sa jeunesse, il se trouva tout à coup, presque à son insu et malgré lui, en relation avec les papes, les rois et les évêques, pour devenir leur arbitre; avec les moines du désert, les armées et les peuples des villes, pour leur donner des règles de conduite; avec les savants, pour les diriger, et les ignorants, pour les éclairer. Jamais, avant lui, la vivacité de la foi, la force de l'éloquence, l'ascendant de la vertu et la fermeté du caractère n'avaient opéré des prodiges aussi éclatants. Sa parole exerçait sur les âmes les plus vigoureuses une attraction si forte, que ses auditeurs quittaient tout pour aller s'ensevelir dans les monastères. Il persuade d'avance par sa vue seule, avant de persuader par ses discours, dit une chronique de l'époque; appropriant son langage à l'intelligence et aux besoins de tous, il est simple avec les hommes simples, lettré avec les érudits, élevé et rempli de science avec les hommes remarquables. Son érudition est si vaste, il cite le texte des Écritures si à propos et avec tant de facilité, qu'il semble le deviner et le féconder par l'inspiration de l'Esprit saint, plutôt que le suivre pas à pas. Ses écrits ne sauraient nous donner une idée de la force de sa parole ni de la grâce infinie qui est répandue sur ses lèvres. C'est un glaive ou une loi de feu qui sort de sa bouche. Tel était saint Bernard. Un mélange de terreur inex-

primable et de charme irrésistible l'environnait; aussi voyait-on, sur ses pas, les mères cacher leurs enfants, les femmes retenir leurs maris, et les amis emmener leurs amis, dans la crainte qu'ils n'allassent l'entendre et qu'ils ne fussent entraînés.

A cette époque, la guerre sainte occupait tous les esprits dans l'Europe occidentale, et les papes employaient toute leur puissance pour envoyer en Orient de nouvelles armées de croisés. En effet, le péril n'avait pas cessé d'être grand. Les mahométans, ces ennemis éternels du catholicisme, occupaient les Espagnes, le nord de l'Afrique et les plus belles parties de l'Asie; ils étaient une menace incessante et un danger perpétuel pour la chrétienté. D'un autre côté, les sauvages tribus des Cosaques et des Turcs menaçaient aussi Constantinople, pour se jeter ensuite sur les contrées occidentales de l'Europe. En implorant, contre ces nouveaux barbares du Nord, les secours des princes chrétiens, dans le siècle précédent, l'empereur grec Alexis Comnène leur disait qu'il ne faisait plus que fuir de ville en ville, devant ces terribles ennemis. Tels étaient les dangers que les papes voulaient alors conjurer, en envoyant des armées chrétiennes dans l'Asie.

Saint Bernard fut chargé de prêcher la seconde croisade en 1147; ses succès furent partout si grands, que Louis VII le Jeune, roi de France, et Conrad III, empereur d'Allemagne, prirent eux-mêmes la croix. L'esprit qui animait l'Église catholique semblait s'être personnifié dans ce grand saint. Jamais homme n'avait moins aspiré que lui à dominer les autres hommes et ne les domina davantage; l'ascendant prodigieux que lui conquérait de près sa parole, sa renommée seule le lui gagnait de loin. Aussi son nom se trouve-t-il attaché à toutes les entreprises remarquables, à tous les événements importants et à toutes les grandes choses de son siècle. Son zèle brûlant ranima la ferveur et restaura la discipline dans les communautés religieuses; il fonda jusqu'à soixante-douze mo-

nastères. Dans le temps que sa fermeté, mêlée de douceur et de charité chrétienne, apaisait les dissensions religieuses et prévenait des guerres civiles, il attaquait de front, avec une vigueur irrésistible, les erreurs de tous genres, schismes et hérésies, qui désolaient, en si grand nombre, l'Église catholique, pendant le cours du XIIe siècle. Il rétablit le pape Innocent II sur son trône pontifical, dont s'était emparé un intrus. Il combattit pied à pied les erreurs de Pierre de Bruges, d'Arnaud de Brescia, de Gilbert de Porée, et s'opposa au moine Raoul, qui voulait qu'on massacrât tous les Juifs. Il combattit également avec vigueur les doctrines erronées et dangereuses d'Abailard, sur plusieurs points importants de la théologie.

Pierre Abailard avait douze ans de plus que saint Bernard. Son aptitude pour la science et son génie naturel s'étaient développés de bonne heure, aux leçons de maîtres distingués, à celles entre autres du philosophe nominaliste Roscelin, et puis du célèbre Guillaume de Champeaux. Il était entré jeune dans la carrière du professorat; dès l'âge de vingt-deux ans, il avait successivement enseigné avec éclat la rhétorique et la philosophie scolastique à Melun, à Corbeil, et enfin à Paris, où se pressaient constamment autour de lui près de trois mille auditeurs. Il attaquait, dans ses leçons, avec une grande force de logique, la doctrine du réalisme qu'enseignait son ancien maître Guillaume de Champeaux. Cette doctrine erronée, n'admettant de réalité que dans les idées générales et dans les êtres collectifs, tendait à nier la réalité des êtres individuels, et à ne leur accorder qu'une existence apparente et purement phénoménale; elle menait droit à l'erreur du panthéisme, c'est-à-dire à l'absorption de tous les êtres individuels et particuliers par un être absolu.

Abailard avait également attaqué, avec la même force de dialectique et le même succès, la doctrine contraire du nominalisme que professait Roscelin, son premier maître. Cette doctrine, non moins erronée et non moins pernicieuse que le

réalisme, ne voyait que des mots et des abstractions de l'esprit dans les êtres collectifs et dans les idées générales; à ses yeux, les individus seuls avaient une existence réelle. Le nominalisme décomposant ainsi toute individualité, même l'individualité humaine, conduisait immanquablement au scepticisme et au matérialisme pur. Abailard, évitant ces deux écueils redoutables, avait formulé, avec un plein succès, une doctrine nouvelle, le conceptualisme, qui se trouve également opposé à l'individualisme dissolvant des nominaux, et à l'absorption panthéistique des réalistes.

De la philosophie scolastique, cet esprit ardent et toujours altéré de science, s'était bientôt élancé dans l'étude de la théologie. Mais ici, sa hardiesse pour l'application de la philosophie à la science de Dieu, et sa témérité dans l'explication des mystères qui forment le dogme du christianisme, l'avaient promptement jeté au milieu des erreurs les plus graves. Un traité rempli d'hérésies sur la Trinité avait paru sous son nom, et l'Église s'était émue d'autant plus vivement que la renommée d'Abailard était répandue partout. Un concile, assemblé à Soissons, n'avait pas tardé à condamner cet ouvrage.

Deux ans auparavant, l'infortune était venue frapper son auteur, et un traitement cruel l'avait déterminé à quitter son école pour prendre l'habit monastique. Tout le monde connaît les amours d'Abailard et d'Héloïse, cette noble femme si fière, si passionnée, si éloquente, si supérieure à Abailard par le cœur et le dévouement, et si digne de lui par l'élévation de l'esprit et l'étendue de ses connaissances. Nous nous dispenserons d'exposer ici ce long drame et ces tristes aventures qui ont beaucoup plus contribué que leur grand savoir lui-même à rendre célèbres dans tous les temps ces deux époux infortunés.

La sentence des pères de Soissons n'avait pas arrêté l'ardeur d'Abailard. Sa vaste intelligence avait parcouru avec éclat, avant son malheur, le cercle entier des études qui forment

l'ensemble des arts libéraux. Quand l'adversité l'eut atteint, sa pensée, devenue plus audacieuse encore, sembla s'élancer avec une nouvelle force vers un monde inconnu d'idées, pour trouver un nouvel aliment à l'ardeur dévorante d'un esprit insatiable et toujours inquiet. Dès lors, les sciences théologiques furent sa seule occupation; mais, dès lors aussi, les erreurs et les hérésies se multiplièrent dans ses écrits, et la foi des hommes de bien fut encore vivement alarmée. « Pierre Abailard recommence à enseigner et à écrire des nouveautés hérétiques, dit Guillaume, abbé de Saint-Thierri, dans une lettre adressée à saint Bernard; ses livres passent les mers et traversent les Alpes. Sa doctrine erronée et ses dogmes nouveaux se répandent dans les provinces; on les publie, on les défend librement. L'on va jusqu'à dire qu'ils sont approuvés et estimés même à la cour de Rome. Vous seul pouvez combattre Abailard, et votre silence serait coupable, car il deviendrait dangereux pour l'Église de Dieu. »

Saint Bernard, quoique pénétré de douleur et de crainte, ne crut pas pouvoir refuser une discussion solennelle que lui demanda Abailard sur l'ensemble de sa doctrine théologique, dans une assemblée d'évêques. L'on choisit le concile nombreux qui s'ouvrit à Sens, le 2 juin 1140, en présence du roi de France, Louis le Jeune, et de plusieurs autres princes et hauts seigneurs. Mais cette grande discussion n'eut pas lieu : soit défiance de ses propres forces, soit doute ou retour subit à d'autres opinions, dans cette grave circonstance, et sur un sujet aussi élevé et aussi important pour la foi chrétienne, Abailard déclina le débat qu'il avait provoqué lui-même, et il déclara qu'il s'en rapportait à la décision du pape. Le concile condamna sa doctrine, et le souverain pontife confirma cette sentence. Abailard se soumit et se retira au monastère de Cluni, auprès de l'abbé Pierre le Vénérable. Il trouva enfin le repos et le bonheur dans les exercices d'une tendre piété, et il mourut saintement, deux ans après, à l'âge de soixante-

trois ans, au prieuré de Saint-Marcel de Chalons, qui dépendait de Cluni. Son corps fut transporté au couvent du Paraclet, et remis à Héloïse, qui en était abbesse. Héloïse survécut vingt et un ans à son époux, et fut inhumée auprès de lui après sa mort. Au commencement de notre siècle, les restes de ce couple illustre ont été transférés au cimetière du Père-Lachaise à Paris, et s'y trouvent réunis dans le même tombeau.

Après Abailard et saint Bernard, on vit décliner rapidement en France, dans le XIIe siècle, les études littéraires, philosophiques et théologiques; mais l'étude du droit et de la médecine se conserva dans toute sa force; en même temps, l'architecture faisait des progrès extraordinaires au double point de vue de l'art et de la science. La découverte qu'on fit à Amalfi des Institutes de l'empereur Justinien, en 1135, donna un nouvel élan, dans le midi de la Gaule, aux études du droit civil romain. Quant à la médecine, qui faisait alors partie des sciences physiques, l'attrait naturel de son étude et son utilité pratique, joints à la fortune qu'elle procurait et à la considération qui s'attachait immanquablement à la profession de médecin, concouraient partout à la mettre en honneur; elle fut en pleine vogue pendant ce siècle. On l'enseignait publiquement dans les grandes écoles de Montpellier, de Paris et de Salerne. Dans les écoles épiscopales et monastiques elles-mêmes, un certain nombre de clercs et de moines l'étudiaient en particulier et la professaient en public. Cependant, malgré cette faveur générale et cet élan, la médecine, faute d'hommes de génie pour la diriger, ne fit aucun progrès en France durant le XIIe siècle. On négligeait de comprendre dans l'ensemble des études médicales deux parties aussi essentielles que l'anatomie et la botanique.

L'essor qu'avait pris en Europe l'architecture pendant le XIe siècle, ne se ralentit pas dans le XIIe. Avec elle florissaient alors en France toutes les autres parties des beaux-arts qui pouvaient l'orner et l'embellir, comme la peinture, la sculp-

ture, l'orfévrerie, la ciselure, les peintures à fresque, sur verre et en tapisserie.

Les progrès de l'art, suivant le développement de l'architecture, avaient produit le genre grave et noble appelé Bizantin. On voit encore aujourd'hui un grand nombre d'anciens monuments de ce genre dans nos provinces du midi et en Normandie. L'ensemble de l'édifice s'agrandissait; les voûtes et les cintres, jadis surbaissés, nus et lourds, semblaient vouloir s'éloigner de la terre et se rendre dignes du ciel, en soulevant leurs arcs plus sveltes, en se montrant couronnés de dentelures, d'oves et de riches festons, en s'épanouissant en feuillages gracieux et en vitraux flamboyants. Cet art grandiose, si éminemment chrétien par l'expression de la pensée qu'il symbolise, n'était plus alors la lourde architecture romane, et n'était pas encore cependant l'élégante architecture ogivale ou gothique. L'édifice religieux prenait la forme de la croix, dans ses belles proportions; mais l'art nouveau n'avait pas détrôné entièrement l'art ancien; on les voyait se marier ensemble et former mille combinaisons variées et singulières. Quelques églises de l'époque, construites pour ainsi dire par couches successives, portent des galeries et des voûtes ogivales sur des piliers romans: telle est la cathédrale de Laon, bâtie dans les commencements du douzième siècle.

La foi ferme et vive de cette génération, sa piété tendre et solide en même temps, et ses mœurs pures et réglées en général, quoique rudes et grossières, avaient multiplié partout, en Europe, ces corporations admirables du moyen âge connues sous les noms de Francs-Maçons et de Maîtres-ès-Œuvres. L'objet de leurs études constantes était l'ensemble des beaux-arts, et la fin dernière de leurs travaux, la plus grande gloire de Dieu; elles se recrutaient dans toutes les classes de la société indistinctement, parmi les clercs et les laïques de tous les rangs. On connaît peu et mal leur histoire, et l'on ignore entièrement la signification de leurs rites symboli-

ques, de leurs insignes mystérieux et de leurs cérémonies bizarres; mais, pendant de longs siècles encore, leurs œuvres prodigieuses frapperont les hommes d'étonnement et d'admiration. Ces corporations comprenaient en même temps, et sans séparation pour cause d'infériorité, des architectes et des maçons, des peintres et des ornementistes, des sculpteurs et des tailleurs de bois et de pierre; tous, artistes et artisans, sans autre mobile que l'amour de Dieu et de la religion, travaillaient au même œuvre avec un égal dévouement, et sans aucun but personnel de fortune ou de renommée.

Ce furent les corporations maçonniques qui, par l'ordre de l'abbé Suger, reconstruisirent l'église de Saint-Denis. Elles réussirent à élever, dans l'espace de trois ans et trois mois, le vaisseau de ce beau monument, tel que nous le voyons encore aujourd'hui. Il fut commencé en 1140, et entièrement terminé dans le courant de l'année 1144. Un peu plus tard, et vers l'an 1163, Maurice de Sully, évêque de Paris, entreprit, par les mêmes moyens, la reconstruction totale de l'église cathédrale, qui se trouvait trop petite pour la nombreuse population de cette ville. Mais nous verrons, en exposant l'histoire de Notre-Dame de Paris, dans la deuxième partie de ce volume, que ce superbe monument ne fut complétement achevé que vers le milieu du quinzième siècle.

Beaucoup d'autres édifices religieux furent élevés ou reconstruits à Paris pendant le long règne de Louis VII le Jeune. On remarquait, parmi ces reconstructions, l'église de Saint-Médard, qui, de simple chapelle, devint l'église paroissiale d'un bourg situé à la place qu'occupe aujourd'hui le haut de la rue Mouffetard; l'église Saint-Hippolyte, dans le quartier Saint-Marcel; l'église de Saint-Germain-des-Prés, qui fut entièrement rebâtie par Morard, abbé du monastère de ce nom; l'abbaye et école de Saint-Victor, dont nous avons déjà parlé; l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui fut réformée et dont les édifices furent reconstruits presque entièrement; et enfin

l'établissement de Saint-Jean-de-Latran, qui se trouvait situé dans le clos Bruneau, aujourd'hui place Cambrai, en face du collége de France. Il renfermait des soldats-moines liés par des vœux religieux, et portant l'épée pour la défense des opprimés. On appelait aussi cet établissement Commanderie de Malte, et l'ordre militaire-religieux qui l'habitait fut désigné successivement sous les noms d'hospitaliers de Saint-Jean-de-Latran, de chevaliers de Malte et de chevaliers de Rhodes.

Ces ordres militaires, espèces d'institutions mixtes, avaient pris naissance en Orient pendant les croisades, et à propos des guerres de religion. Le plus célèbre était l'ordre des chevaliers du Temple ou des Templiers. Il s'établit à Paris pendant la première moitié du douzième siècle; ce ne fut, toutefois, que vers la fin du règne de Louis VII, ou dans les premières années de celui de Philippe II, Auguste, que les Templiers se fixèrent définitivement dans l'emplacement du Temple, sur la rive droite de la Seine.

C'est encore au temps de Louis VII qu'il faut rapporter la fondation de l'hôpital Saint-Gervais, qui fut d'abord placé au parvis de l'église Saint-Gervais, et transféré plus tard sur un emplacement où se trouve aujourd'hui la vieille rue du Temple. Nous parlerons avec détail de chacun de ces monuments et établissements dans la deuxième partie de ce volume.

Les deux règnes de Louis VI le Gros et de son fils Louis VII, le Jeune, furent remarquables par la grande influence qu'eut sur les affaires publiques Suger, d'abord religieux, puis abbé de Saint-Denis. Le génie propre de cet homme supérieur était une politique éminemment patriotique et aussi ferme que prudente. Si, sous son inspiration, Louis le Gros ne fonda pas des institutions de grande apparence, et de longue durée, s'il ne s'illustra pas comme Charlemagne par de vastes conquêtes, il dut au moins à Suger, son ministre, la gloire d'être le premier des rois de France qui, depuis le grand empereur d'Occident, eut un sentiment juste

et vrai de sa situation comme de sa mission, et se constitua un pouvoir fort, respecté et voué entièrement au maintien de l'ordre public. Tel fut le genre d'influence que Suger exerça sur les destinées de la France.

Il se trouva chargé de tout le poids du gouvernement sous Louis VII, après la mort de Louis le Gros. Ce fut contre son avis que ce prince partit à la tête de 80,000 hommes pour la seconde croisade. Pendant toute la durée de cette expédition, de l'an 1147 à l'an 1149, Suger, nommé régent de France par le roi, sut maintenir avec vigueur et faire respecter partout l'autorité royale ; il réprimait les usurpations des vassaux, faisait régner l'ordre public sur tous les points du royaume, améliorait les domaines de la couronne, et trouvait moyen, par une sage administration de leurs revenus, de pourvoir aux dépenses du roi en Palestine. Il maintenait en même temps dans de justes limites, et avec une fermeté respectueuse mais persévérante, certains privilèges et certaines franchises de l'Église et du clergé de France contre l'autorité trop exigeante de la cour de Rome. Aussi sa renommée volait-elle au loin dans toute l'Europe, avec la gloire de la France.

Ce fut encore contre son avis que Louis VII, à son retour d'Asie, répudia sa femme Éléonore qui l'avait suivi dans l'expédition, et dont il avait eu à se plaindre. Les craintes patriotiques de l'abbé Suger ne furent que trop justifiées. En renvoyant Éléonore, Louis VII lui rendit toutes les provinces qu'elle avait apportées en dot, c'est-à-dire la Touraine, le Poitou, la Saintonge, l'Angoûmois et l'Aquitaine. Cette princesse, quoique âgée de 32 ans, épousa presque aussitôt Henri Plantagenet qui n'en avait que dix-neuf. Ce jeune homme était comte d'Anjou et du Maine ; il ne tarda pas à devenir duc de Normandie et roi d'Angleterre. Dès ce moment, Louis VII se vit pressé de tous côtés par un prince rival, beaucoup plus puissant que lui. Henri devint la tige de cette redoutable maison

des Plantagenets qui fut, pendant si longtemps, l'ennemie acharnée de la maison de France.

Il faut sans doute rapporter également à l'administration sage et prévoyante de l'abbé Suger le développement que prit le commerce intérieur de Paris pendant le règne de Louis le Jeune, et les nombreuses améliorations, en tous genres, qui furent alors faites dans cette ville. Sous les premiers rois de la troisième race, et presque jusqu'à la mort de Louis le Gros, l'étendue encore fort limitée de Paris, le nombre peu considérable de ses habitants, le manque de routes sûres et le défaut de communications suivies, avaient anéanti le commerce autrefois si florissant et si étendu de cette ville. La féodalité avait tout morcelé dans la Gaule. Les pays formant la Champagne, la Picardie, l'Aquitaine, le Languedoc, la Bretagne, la Normandie, la Bourgogne, la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, étaient tous entièrement étrangers au roi de France et très-souvent ses ennemis. Les contrées mêmes qui relevaient de la couronne n'avaient presque aucun rapport suivi de commerce, soit entre elles, soit avec la capitale du royaume.

Cette ville tirait ses blés du territoire même qui formait sa banlieue, de la Beauce, du Vexin et de la Brie. Ils étaient amenés par terre et déposés dans une halle spéciale de la Cité, située entre les rues aux Fèves et de la Juiverie. Louis le Gros avait fait établir, sur la fin de son règne, un autre marché pour les blés du Vexin et de la Brie seulement, sur la rive droite du fleuve. C'est ce marché que Philippe-Auguste fit plus tard entourer d'une clôture.

Ainsi, depuis l'époque des rois carlovingiens jusqu'à la fin du règne de Louis VI, et au commencement de Louis VII, les Parisiens, renfermés, pour ainsi dire, dans l'enceinte de leur ville et satisfaits d'y avoir la plus grande partie des choses nécessaires à la vie, ne pensaient ni à la navigation, ni au com-

merce de long cours. Ils n'avaient que deux ports, le port aux œufs, près du grand pont, et celui de Saint-Landry. Mais à mesure que le nombre des habitations croissait et que l'aisance générale augmentait, de nouveaux besoins se faisaient sentir; la rivière seule pouvait amener à peu de frais, et mettre à la portée de tous, le sel, les salines, les épiceries, les bateaux de vins et de bois.

Afin de satisfaire à ces besoins, et de répondre au désir général, quelques-uns des plus riches habitants de Paris, restaurant l'ancienne association commerciale des nautes parisiens, interrompue vers l'époque des invasions normandes, s'associèrent en 1170, pour faire de nouveau le commerce par eau. Leur premier soin fut d'établir sur la Seine un port d'arrivée et de décharge des marchandises. Ils acquirent, en conséquence, de l'abbesse de Fontlevrault, supérieure de Hautes-Brières, une place sur la rivière, au-dessous de la ville, moyennant un droit fixe qu'ils s'obligèrent à payer en nature à la communauté, pour chaque bateau arrivant.

Ils fondèrent en même temps à l'église du couvent de Hautes-Brières une confrérie religieuse, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur leur commerce; on l'appela confrérie des marchands de l'eau, pour la distinguer d'une autre confrérie, fondée à Paris, deux ans auparavant, en l'honneur des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, et composée du roi, de la reine, de l'évêque et des personnes, au nombre de soixante-douze, les plus remarquables parmi les nobles et les bourgeois de la ville; celle-ci portait le nom de Grande Confrérie des seigneurs et dames, bourgeois et bourgeoises de Paris. Louis le Jeune approuva par des lettres patentes de la même année, 1170, la fondation de eette compagnie, ainsi que l'établissement du nouveau port destiné spécialement au commerce par eau. Il confirma, en même temps, l'acquisition de la place où il fut établi. Cette place avait appartenu autrefois à un bourgeois de Paris, nommé Pepin;

elle en gardait le nom, qui devint également celui du nouveau port.

Ce fut aussi sous Louis le Jeune que l'on forma, à l'autre extrémité de Paris, en amont du fleuve, le port de la Grève, destiné également à recevoir les marchandises par eau, autres que les grains. Ces deux nouveaux ports, fondés pour la même destination, se trouvèrent ainsi placés sur la rivière, aux extrémités opposées de la ville, de même que les deux anciens étaient aux extrémités de la Cité. Le développement extraordinaire qu'allait prendre tout à coup, à Paris, le commerce en général, et surtout le commerce par eau, ne devait pas tarder à leur donner la plus grande importance. Le port de la Grève tenait à l'ancien marché ou place de Grève, que des lettres patentes délivrées en 1141 par Louis le Jeune, aux habitants de la Grève et du monceau Saint-Gervais, avaient déclaré libre, moyennant 70 livres, de tous bâtiments et autres constructions quelconques pouvant obstruer ou gêner la voie publique.

L'abbé Suger était mort depuis l'année 1152; mais le génie de cet homme supérieur inspirait encore, après lui, la génération qu'il avait dirigée, et sa puissante influence se faisait sentir dans les conseils du roi. Quoique les affaires du royaume l'appelassent souvent à Paris, il n'avait pas cessé, pendant toute sa vie, d'avoir sa résidence habituelle à l'abbaye de Saint-Denis, dont il n'abandonna jamais la direction. Dans l'histoire de ce monastère qu'il écrivait l'an 1150 environ, il raconte que n'ayant pas d'abord de maison à Paris, où il était forcé d'aller très-souvent, il en avait acheté une 1000 sols, près de l'église de Saint-Méderic et de la porte de la ville placée rue Saint-Martin. Il ajoute qu'avant lui les droits d'entrée perçus à cette porte ne dépassaient pas, en somme, 12 livres par an, et que par ses soins il les fit monter jusqu'à 50 livres.

Ce fut quelques années après la mort de Suger que les che-

valiers du Temple ou templiers s'établirent à Paris. Cet ordre religieux-militaire avait commencé en Palestine, en 1118, par une société de neuf membres. Il se fixa en France environ quarante ans après sa fondation, et trente après sa confirmation. Le premier privilége qui lui fut accordé à Paris est de Louis VII, et porte la date de 1158. Ce privilége affranchit les membres de l'ordre des droits de péage et des autres droits ordinaires pour tout ce qu'ils recevraient et feraient venir par eau pour leur usage.

Louis VII donna aussi, dans le courant de cette année, une charte d'affranchissement, pour confirmer un titre du même genre par lequel Louis VI, son père, avait déclaré franc le grand clos dit des Mureaux. Ce clos, situé sur la rive gauche de la Seine, près de l'endroit où se trouvent aujourd'hui la rue Notre-Dame-des-Champs et une partie du jardin du Luxembourg, était alors planté de vignes. Le privilége de franchise exemptait les personnes qui l'habitaient de l'obligation de suivre le roi à la guerre ou de lui fournir des hommes d'armes, et de payer annuellement les impôts, la taille et les subsides féodaux que le roi et les seigneurs exigeaient de tous ceux qui dépendaient d'eux.

Paris était alors environné, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'un nombre considérable d'autres clos comprenant des vignes, des jardins et des champs, et le roi possédait, dans presque tous, quelques portions plus ou moins étendues de terrain qu'il donnait à ferme ou à rente. Louis VII confirma également une ordonnance du roi son père qui avait établi, au lieu dit Champeaux, sur la rive droite du fleuve, un nouveau marché pour les merciers et les changeurs. Ce fut la première fondation des grandes halles de Paris. La grande boucherie fut aussi établie définitivement sous Louis VII, non loin de ce nouveau marché, dans la maison de Guerri le changeur, qui se trouvait près du grand Châtelet et de la porte de Paris. Cette boucherie s'étendait sur une place située devant la maison même et

22.

contenait vingt-cinq étaux. Les bouchers de Paris la trouvèrent bientôt si commode, qu'ils abandonnèrent, pour s'y établir, le parvis Notre-Dame où ils se tenaient depuis longtemps, près d'une église qu'on appelait, pour cette raison, Saint-Pierre-aux-Bœufs. Plus tard, le roi Philippe II Auguste fit don de cet établissement abandonné à l'évêque et au chapitre, qui y placèrent d'autres bouchers et continuèrent d'y faire vendre de la viande.

C'était l'évêque Thibaud qui gouvernait alors l'Église de Paris. Ce prélat obtint de Louis VII, pour lui-même et pour le chapitre de son Église, l'exemption du droit de gîte, consistant dans le logement et le fourrage que le roi et les hommes d'armes de sa suite pouvaient exiger sur les domaines de la plupart des évêchés et des abbayes du royaume; le titre authentique d'exemption rappelle que le roi Louis avait été élevé dans le cloître Notre-Dame, pendant son enfance.

Sept à huit ans auparavant, l'évêque Thibaud avait également obtenu du prince l'abolition d'une coutume aussi bizarre qu'injuste et barbare, et qui avait lieu dans l'église cathédrale de Paris, ainsi que dans plusieurs autres églises du royaume. Aussitôt après la mort d'un évêque, les officiers du fisc enlevaient les meubles et tout ce qu'ils trouvaient sous la main, dans le palais épiscopal, à la ville, et dans les châteaux appartenant à l'évêché, à la campagne. L'acte de renonciation du roi, fait avec le consentement de la reine Éléonore, porte qu'à la mort d'un évêque de Paris, tout ce qui se trouvera, soit dans les maisons, soit dans les autres lieux dépendants de l'évêché, sera mis, sans exception, sous la garde du chapitre et réservé pour le futur évêque.

Ce n'était pas la seule coutume mauvaise qu'il y eût alors à Paris. Un ancien usage, aussi inutile qu'onéreux, y permettait aux officiers de la maison du roi d'enlever des lits de plume et des oreillers chez tous les habitants indistinctement, lorsque le prince, quittant le palais de la Cité, venait passer quelque temps à la tour royale du Louvre, sur la rive droite du fleuve.

Plus tard, et dans le courant de l'année 1165, Louis VII, heureux de la naissance d'un fils, condamna et abolit cette coutume, tant pour lui que pour les rois ses descendants.

Thibaud eut pour successeur, sur le siége épiscopal de Paris, le célèbre Pierre Lombard, que son livre *des Sentences* et sa science profonde sur la théologie avaient fait appeler le *maître des sentences.* De son temps, les religieux de l'abbaye de Saint-Magloire quittèrent Saint-Barthélemy, où ils étaient depuis longues années, près du palais, dans la Cité, et vinrent s'établir à la chapelle Saint-Georges, bâtie dans un emplacement où se trouve aujourd'hui la rue Saint-Denis. Des lettres patentes du roi, en date, à Paris, de l'année 1159, leur confirment la propriété de tous les biens de leur ancienne abbaye de Saint-Barthélemy, ainsi que de tous les droits seigneuriaux dont ils jouissaient, tant sur les terres que sur les habitants eux-mêmes.

Les titres de confirmation et de concession contiennent, en outre, une énumération des biens attachés à l'abbaye nouvelle où ils s'établissaient. Nous espérons faire plaisir au lecteur en en consignant ici quelques-uns. C'est d'abord la place même où se trouvait la nouvelle abbaye, avec les terres qui l'entouraient; vient ensuite la jouissance exclusive de la rivière de Seine, depuis l'extrémité orientale de l'île Notre-Dame jusqu'au grand pont, avec défense d'y pêcher et d'y rien construire sans la permission de l'abbé ou des religieux de Saint-Magloire. On voit après cela des terres, des vignes, des pressoirs, des maisons, des droits de dîme, de corvées personnelles, de patronage d'église, etc., etc., à Charonne, à Vernouillèt-sous-Poissy, à Mont-sur-Orge, à Mairi près de Montfort-L'Amaury, à Mareil, à Issy, à Villiers-sous-Melun, à Saint-Euvert d'Orléans, à Rys-sous-Corbeil, à Morsant et Brey-sous Montlhéry, au gué Pierreux, à Senlis, à Crespy, dans la forêt de Montfort, dans la Beauce, etc., etc. La même charte royale veut que l'abbé de Saint-Magloire conserve sa qualité de cha-

pelain du roi et qu'il continue de jouir des quatre prébendes affectées à sa chapellenie.

Maurice de Sully, qui succéda à l'évêque Pierre Lombard, entreprit la reconstruction de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, telle qu'elle existe aujourd'hui ; ce fut pendant le temps que ce prélat, homme d'un esprit élevé, occupait le siége épiscopal de cette ville, que le pape Alexandre, forcé de rester quelque temps en France, vint passer à Paris le carême de l'année 1163. Le roi, accompagné des principaux seigneurs de sa cour, alla au-devant du souverain pontife à près de deux lieues de la ville, et lui fit une réception solennelle. D'aussi loin qu'il aperçut le pape, il descendit de cheval et alla lui baiser les pieds. Après s'être embrassés, ils marchèrent ensemble et rentrèrent à Paris, où ils furent reçus par tout le clergé. Pendant son séjour dans cette ville, Alexandre fit la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, qui venait d'être rebâtie. Le souverain pontife posa aussi solennellement la première pierre de Notre-Dame, que l'on commençait à reconstruire. Pour procurer un abord plus commode et plus digne à ce beau monument, l'évêque Maurice fit percer la rue Neuve-Notre-Dame, qui, partant du coin de l'Hôtel-Dieu, au bout du petit pont à gauche, découvrait sur son passage l'église Sainte-Geneviève-des-Ardents, et conduisait directement à la nouvelle cathédrale. L'espace qu'occupa cette rue était couvert de maisons et de diverses autres constructions que Maurice fit abattre.

Louis VII avait eu deux femmes, la fameuse Éléonore de Guyenne, qu'il répudia à son retour de la croisade, et Constance de Castille, qui succomba en devenant mère. Il se maria de nouveau en 1160, avec Adèle ou Alix de Champagne. Cette princesse fut sacrée à Notre-Dame de Paris, par Hugues, archevêque de Sens, qui couronna en même temps le roi. Louis n'avait eu que des filles de ses deux premières femmes, et il désirait ardemment un fils qui pût lui succéder.

Au bout de quatre ans, ses vœux furent exaucés, et la reine lui donna un enfant qui fut Philippe II Auguste. Le roi avait alors cinquante-quatre ans; il était déjà vieux et affaibli pour cet âge; cependant les coalitions incessantes et les résistances opiniâtres des vassaux qui avaient tant exercé l'activité et la persévérance de son père, ne lui permettaient guère de prendre du repos.

Le plus redoutable de ces vassaux, pour la couronne de France, était Henri Plantagenet, qui s'était hâté d'épouser Éléonore de Guyenne aussitôt après son divorce. Ce prince, devenu roi d'Angleterre en 1154, se trouvait maître, dans la Gaule, d'une étendue de pays comprenant la moitié de la France actuelle, tandis que la couronne de France n'en possédait pas le quart. De plus, Henri II était ambitieux et dominé par un seul désir, celui d'augmenter son pouvoir; aussi les motifs ou les occasions de conflits n'avaient-ils pas manqué entre les deux rois, et les hostilités avaient-elles pris naissance presqu'à l'avénement du nouveau souverain de l'Angleterre. Ensuite, des trèves et des traités de paix étaient survenus successivement et avaient été rompus. Des deux côtés, beaucoup d'incidents vinrent se mêler à cette lutte pendant sa longue durée.

En France, d'autres vassaux de la couronne s'armaient contre Louis, et Henri II les soutenait; en Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, résistait avec énergie à l'autorité du roi pour la défense des immunités ecclésiastiques, et Louis recevait avec distinction à sa cour ce prélat exilé d'Angleterre; un peu plus tard, le roi de France excitait les propres fils de Henri contre leur père, et soutenait leur révolte. Toutefois, dans cette dernière affaire, l'avantage demeura au roi d'Angleterre; il vainquit les princes ses enfants près de Verneuil, les contraignit à la soumission et dicta la paix de Montlouis (1174). Depuis cette époque, la bonne harmonie ne fut plus troublée entre les deux rois.

Louis VII vécut encore six ans, pendant lesquels il ne se passa en France aucun événement remarquable. Dans l'année 1179, ce prince se sentant affaiblir, fit couronner solennellement à Reims son fils Philippe, surnommé depuis Auguste, qui commençait sa quinzième année. Il lui abandonna aussitôt les soins du gouvernement et languit jusqu'au 18 octobre, jour où il expira.

Louis VII emportait avec lui la réputation d'un prince sage et même habile; ne possédant pas lui-même ce génie pénétrant et cette intelligence créatrice que l'on trouve toujours dans les hommes du premier ordre, il eut au moins le mérite de savoir écouter et apprécier les conseils de Suger pour l'administration du royaume, et ceux de saint Bernard pour les affaires de la religion. Dans un siècle d'enthousiasme chevaleresque et religieux, où l'imagination humaine s'exaltait si facilement jusqu'au fanatisme, on n'eut à lui reprocher aucun acte de violence, aucun excès, aucune persécution. Son long règne avait préparé lentement tous les germes qui allaient bientôt se développer pour former la grandeur de la royauté française.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE II DU LIVRE SEPTIÈME.

Historia Ludovici VII.— *Chron. de S. Denis.*— Sancti Bernardi *Epistolæ.* — *Vita sancti Bernardi.* — *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins de Saint-Maur, et tous les ouvrages indiqués dans la table des citations mise en tête du tome IX.—Sugerii abbatis *de rebus in administrat. sua gestis; Hist. de France*, tome XII.—*Vita Sugerii abbatis* a Willelmo san Dionysio. — *Chron. regum francor.* — *Epistolæ Sugerii abbatis.* — Abeilard, *Liber calamitatum.* — Abeilard et Héloïse, *Epistolæ.*— *Histoire de l'Eglise gallicane*, par le P. Longueval. — *Traité de la police*, par Delamare. —Félibien, *Hist. de Paris*, etc., etc.

CHAPITRE III.

Politique de Philippe II Auguste; accroissement du pouvoir royal sous ce prince. — Les Juifs sont persécutés et expulsés de Paris; coup d'œil sur leur état en France à cette époque. — Philippe-Auguste aime Paris et se plaît à l'embellir; améliorations de tous genres faites dans la capitale dès le commencement de ce règne. — Les halles et les foires; la hanse parisienne; le chef de la hanse, chef du corps municipal; les corporations de métiers; les bouchers; les corps des marchands; les écoles sur la rive gauche du fleuve. — Composition de la cour de Philippe-Auguste à Paris. — La royauté capétienne alliée naturelle des villes-communes. — Construction de l'enceinte de Paris, dite enceinte de Philippe-Auguste. — Assainissement et augmentation de la ville à cette époque; mœurs et usages. — Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. — Affaire du divorce. — Suppression de la fête des fous et des sous-diacres à Paris. — Retour des Juifs dans cette ville.

Philippe II Auguste, en montant sur le trône de France, à l'âge de quinze ans, avait en face de lui les redoutables coalitions des vassaux sans cesse renaissantes, et se trouvait aux prises avec les autres difficultés de tous genres contre lesquelles Louis VI le Gros, son aïeul, avait lutté pendant toute sa vie. Quelque grande que fût la considération qui, depuis le commencement du XIIe siècle, s'attachait partout à la dignité royale, et quelque brillant qu'apparût dès lors le rôle que la royauté allait jouer dans l'histoire de la civilisation européenne, le pouvoir réel du roi de France était faible et encore incertain à l'avénement de Philippe-Auguste, en comparaison de la puissance féodale, en présence surtout des vastes et riches possessions des vassaux de la couronne. Mais, si la grandeur et le pouvoir matériel manquaient encore à la royauté,

elle se trouvait déjà, dans l'esprit des peuples et dans la pensée commune du temps, infiniment supérieure à la féodalité, comme puissance morale, bienfaisante et protectrice des intérêts publics, comme foyer brûlant d'où se répandaient partout la lumière et le progrès, et comme centre commun de force tutélaire pour la défense de l'opprimé contre l'égoïsme et l'orgueil du seigneur.

La supériorité et le génie de Philippe-Auguste consistèrent surtout à comprendre l'avantage de sa position et à travailler sans relâche à mettre la royauté de fait au niveau de la royauté de droit, en lui donnant la grandeur et la force matérielles qu'elle n'avait pas encore. Malgré l'exiguïté du pays qui formait alors le royaume de France, et l'immense étendue, dans la Gaule même, des possessions de son redoutable vassal, Henri II, malgré les vastes domaines et la puissance bien assise des autres principaux seigneurs ses voisins, Philippe sentait que l'avenir lui appartenait, et que la force des choses faisait déjà commencer le déclin de la féodalité comme puissance souveraine. « Je me résigne à souffrir leurs insultes, disait-il au début de son règne en parlant des grands vassaux; mais patience, le temps est pour moi; ils vieilliront, ils s'affaibliront pendant que je croîtrai en force et en pouvoir; alors je serai le maître. »

La tâche qu'entreprenait Philippe était rude; elle devait être longue. Mais, en tenant les yeux invariablement fixés sur un but unique, le génie de l'homme d'État supérieur et du politique consommé qui, dans ce prince, devançait les années, ne pouvait manquer de le conduire à ses fins, qui étaient d'étendre partout, dans la Gaule, l'action du pouvoir royal, de lui conquérir un grand territoire et de lui donner la force de s'y déployer librement.

Aux débuts de son règne, Philippe dut montrer de la décision et de la fermeté de caractère dans des luttes intérieures, comme il dut faire paraître plus tard une volonté forte et per-

sévérante, en même temps qu'un esprit froid, prudent et avisé dans les luttes extérieures. A cause de son jeune âge, sa mère et ses quatre oncles prétendaient à la tutelle du royaume; mais Philippe, déjouant leurs intrigues, refusa de partager l'autorité et secoua le joug. Pour mieux affermir son pouvoir, il épousa, malgré ses oncles, Isabelle de Hainaut, dernier rejeton du sang carlovingien. Ce mariage, mêlant le sang de Charlemagne à celui de Hugues Capet, confondait les droits des deux dynasties; depuis ce moment, les rois capétiens renoncèrent à la mesure de précaution qu'ils avaient toujours prise jusqu'alors de faire sacrer, de leur vivant, l'héritier présomptif de la couronne.

L'année même du mariage de Philippe-Auguste coïncide avec le commencement des persécutions que ce prince fit endurer aux juifs qui se trouvaient dans ses Etats. Dans ce siècle d'enthousiasme religieux, d'exaltation chevaleresque et de souffrances physiques en même temps, la haine des chrétiens était universelle pour ce peuple frappé de la malédiction divine, dispersé dans le monde entier, sans patrie, sans demeures fixes, sans dignité dans le malheur, et passionné seulement pour le lucre qu'il poursuivait en tous lieux et par tous les moyens. A chaque époque des trois premières croisades, les juifs avaient eu beaucoup à souffrir ou à craindre de cette aversion générale qu'avaient surtout excitée contre eux leur âpreté au gain, leur dure avarice et leurs usures scandaleuses. L'Église chrétienne seule, par esprit de charité, les entourait d'une protection suffisante et les défendait contre l'acharnement des peuples qu'ils avaient pressurés partout. « Les juifs sont les témoins vivants de la véritable foi chrétienne, dit une ordonnance du pape Innocent III; le chrétien ne doit pas les exterminer, ni même les opprimer. Quoiqu'ils aiment mieux persister dans l'endurcissement du cœur que de chercher à comprendre les oracles des prophètes et à parvenir à la connaissance du Christ, en étu-

diant les secrets de leur loi, ils n'en ont pas moins droit à la protection de la douceur et de la piété chrétiennes; nous les prenons, en conséquence, sous notre égide, et nous défendons à qui que ce soit de contraindre un juif à recevoir le baptême; car celui qui y est forcé n'est pas censé avoir la foi. Aucun chrétien ne doit se permettre des voies de fait envers eux, ni s'emparer de leurs biens ou changer leurs coutumes sans jugement légal. Que personne ne les trouble dans leurs jours de fête, et qu'on ne leur impose pas alors des ouvrages qu'ils peuvent faire en d'autres temps. De même que dans leurs synagogues ils ne doivent pas aller au delà de ce que la loi leur permet, nous ne devons pas nous-mêmes les molester dans l'exercice des priviléges qui leur sont accordés. »

Dans la même ordonnance, le pape veut qu'on baptise, qu'on traite avec beaucoup de bienveillance, et même qu'on aide dans ses besoins, le juif converti, pour que la honte et le dénûment ne le fassent pas apostasier. Ainsi, bien loin de persécuter les juifs dans le moyen âge, l'Eglise chrétienne les protégeait. Mais, d'un autre côté, elle n'entendait pas qu'ils abusassent de cette protection. Le même Innocent III faisait de sévères reproches aux princes qui se servaient des juifs pour opprimer leurs sujets ou pour faire des actes usuraires; il ne voulait pas que les chrétiens se missent à leur service comme valets ou nourrices; il défendait même aux ouvriers ou journaliers de demeurer dans leurs maisons.

La renommée, qui représentait partout les rois de France comme aussi débonnaires envers leurs sujets qu'ils étaient fiers envers leurs ennemis, avait attiré depuis longtemps à Paris des juifs de toutes les parties du monde. Leurs rabbins et docteurs les plus célèbres s'y étaient établis avec les écoles qu'ils dirigeaient. Durant son long règne, Louis VII leur accorda de grands priviléges. Mais un seul désir semblait les animer, celui d'acquérir des richesses par le trafic, et ils savaient

extorquer de tous les chrétiens en général, nobles, bourgeois et serfs, des intérêts usuraires si exorbitants, que leurs malheureuses victimes, dépouillées de tous biens, se voyaient souvent réduites à demeurer, comme prisonnières engagées par serment, dans les maisons mêmes de leurs impitoyables créanciers. Les juifs se trouvaient tellement enrichis à l'avénement de Philippe-Auguste, qu'ils possédaient en propriété une grande partie de la ville de Paris.

Ajoutons qu'au mépris des lois de l'Église, qu'ils n'ignoraient pas, ils gardaient dans leur domicile des esclaves chrétiens et chrétiennes qu'ils faisaient souvent apostasier. La plus grande partie du numéraire courant de cette époque était entre leurs mains; les églises et les monastères s'étaient vus contraints quelquefois, dans des besoins pressants, d'avoir recours à eux; pour leur prêter les sommes nécessaires, les juifs avaient exigé, comme gages, le dépôt de crucifix bénits et de vases sacrés; le bruit courait, qu'en haine de la religion chrétienne, ils profanaient ces vases, soit en buvant dans les calices au milieu de leurs repas, soit en les tenant dans des lieux infects; l'on disait encore parmi le peuple qu'ils volaient des hosties consacrées pour les outrager, qu'ils empoisonnaient les fontaines et faisaient périr les bestiaux par des maléfices; et enfin que chaque année, à Pâques, ils faisaient mourir en secret un chrétien dans les supplices. Telles étaient les causes, vraies pour une partie et absurdes pour l'autre, qui avaient mis partout le nom des juifs en horreur et en exécration.

Philippe-Auguste, exploitant à son profit la haine publique, décréta l'abolition de toutes les dettes que ses sujets avaient pu contracter envers les juifs, sous la condition qu'on lui en payerait à lui-même un cinquième. Quelque injuste et déloyal que fût cet acte de spoliation, il obtint l'approbation générale, tant était grande l'aversion des chrétiens pour les juifs. Bientôt après, le roi, enhardi par le succès de cette mesure, publia

un nouvel édit suivant lequel ils devaient vendre tous leurs biens-meubles et sortir du royaume après un court délai de quelques mois. Quant à leurs biens immeubles, maisons de ville, terres et habitations de campagne, le roi, par le même édit, les confisquait à son profit. D'après ses ordres, toutes les synagogues qu'ils laissèrent furent purifiées et changées en églises.

A l'extérieur, Philippe-Auguste tenait les yeux fixés sur son redoutable vassal Henri II, et dirigeait de temps en temps, quoique timidement encore et avec une grande prudence, certaines tentatives d'agression sur ses belles possessions continentales. Mais le roi d'Angleterre était un prince aussi habile qu'énergique et obstiné. Comme homme de guerre et comme politique, il avait sur le roi de France tous les avantages de la position et de l'expérience. Aussi, malgré le soin qu'eut Philippe d'entretenir, par tous les moyens, les divisions passionnées et les querelles sanglantes qui existaient depuis plusieurs années entre Henri II et trois de ses fils, les relations territoriales des deux États ne cessèrent pas d'être les mêmes durant toute la vie du monarque anglais. En effet, ce prince, sachant conserver habituellement une attitude pacifique avec son jeune suzerain, parvint toujours à déjouer à temps soit les tentatives sourdes, soit même les essais d'expédition à main armée par lesquelles Philippe essaya souvent de l'entamer. Ce n'était qu'après la mort de Henri II et pendant les règnes aventureux et tourmentés de Richard Cœur-de-Lion et de Jean Sans-Terre que le génie politique de Philippe-Auguste allait pouvoir développer toutes ses ressources.

Ce prince aimait beaucoup Paris et y faisait sa résidence habituelle; pendant toute sa vie il travailla à l'embellissement et à l'agrandissement de cette capitale. Aussitôt après l'expulsion des juifs, il fit construire deux grandes halles hors de la ville, au nord, sur un terrain appelé Champeaux, *Campelli, petits champs*, dans le lieu même où Louis VI avait déjà fait

établir un marché. C'est là qu'est situé aujourd'hui le marché des Innocents. Philippe acheta de la maladrerie ou léproserie de Saint-Ladre ou Saint-Lazare une foire périodique qu'il transporta dans ces halles; il eut soin de les faire entourer d'un bon mur de clôture percé de portes qu'on fermait la nuit. L'intérieur de l'enceinte contenait plusieurs étaux couverts pour abriter les différentes marchandises, dans les temps pluvieux; ces halles ne tardèrent pas à être considérablement augmentées et agrandies; on les entoura peu à peu de constructions importantes, destinées également à faire la vente en gros et en détail; elles furent bientôt renfermées dans l'enceinte même de la ville, et elles devinrent un bazar général, une foire perpétuelle, où l'on trouvait tout ce qui était nécessaire aux différents besoins de l'homme, et même au confortable et au luxe de la vie. Presque aussitôt après leur construction, les grandes halles de Paris devinrent le marché général, non-seulement des villes des environs, mais encore d'un grand nombre de cités du nord, comme Malines, Louvain, Bruxelles, etc., etc. Les marchands et négociants de ces différentes villes, trouvant à placer avantageusement leurs marchandises à Paris, y venaient régulièrement, et ils avaient acquis chacun une place séparée dans les grandes halles; ce qui en fit augmenter considérablement l'étendue en peu de temps. Il y avait encore, soit dans Paris même, soit hors des murs d'enceinte et dans les différents bourgs qui les touchaient, un certain nombre de marchés secondaires, constamment alimentés par les grandes halles de denrées et de marchandises de toutes espèces. Le nombre toujours croissant des habitants de Paris et des faubourgs placés hors des murs d'enceinte avait rendu nécessaire la construction de ces marchés.

Les grandes halles, et par suite les halles secondaires, étaient alimentées à la fois par des routes de terre et par eau; mais de tout temps la voie du fleuve eut une grande supériorité sur la voie de terre. C'est ce qui est attesté par l'ancienneté

de la corporation parisienne des *Nautes* ou *marchands de l'eau*, et par les armoiries mêmes de la ville de Paris, qui consacrent une prééminence marquée de l'industrie nautique dans son commerce général. La confrérie ou compagnie des marchands de l'eau, reformée en 1170, ainsi que nous l'avons dit, acquit beaucoup d'importance sous Philippe-Auguste, et fit prendre un grand développement au commerce de Paris. Soit que ce prince voulût donner plus de force et de puissance à une corporation capable d'imprimer un grand élan aux transactions commerciales de tous genres, soit qu'il se tînt en garde contre les surprises du côté de la Normandie, il défendit, dans la première année même de son règne, à tous Français et étrangers de faire remonter un bateau par la Seine, depuis le pont de Mantes, sans être agrégé à la compagnie des marchands de l'eau de Paris. Les lettres patentes d'association accordées à cette compagnie furent appelées *hanse*, du mot allemand *hansen*, confédération, société. Le nom lui en demeura. Pour remonter la rivière, les étrangers devaient obtenir l'autorisation de la compagnie; et elle percevait, en l'accordant, certains droits proportionnels qu'elle partageait avec le roi; en même temps elle mettait le marchand étranger sous la surveillance d'un inspecteur français d'origine, qui ne le quittait pas pendant son séjour dans Paris. Un peu plus tard, la hanse parisienne se fit également attribuer la navigation exclusive sur la haute Seine, ce qui lui livra tout le riche commerce des vins de Bourgogne. Le siége de la confrérie des marchands hansés de Paris était la maison commune dite *Parloir aux bourgeois*, située alors près du grand Châtelet, sur la rive droite; l'on s'y réunissait pour traiter les affaires commerciales et pour délibérer sur les intérêts généraux de la ville.

La hanse avait pour chef supérieur un officier particulier qui, vers le milieu du siècle suivant, allait devenir, sous le nom de *prévôt des marchands*, l'un des deux principaux magistrats de la ville. Ainsi, c'est au règne même de Philippe-Auguste

que remonte la première origine de cette haute magistrature qui joua quelquefois un rôle si considérable dans l'histoire de Paris, et ne finit qu'avec M. de Flesselles, massacré, le 14 juillet 1789, à l'Hôtel-de-Ville même. Ce ne fut, toutefois, qu'après Louis VIII le Lion, et deux ou trois ans avant la mort de saint Louis, que le chef de la hanse parisienne fut revêtu officiellement du titre de prévôt des marchands. On lui donna alors, pour l'assister, des fonctionnaires, conseillers municipaux qu'on appela échevins.

A compter du jour de cette création importante, et du temps même de Philippe-Auguste, Paris eut deux grandes magistratures dont les pouvoirs différents, mais peu distincts entre eux, marchant parallèlement dans un espace étroit, devaient être souvent hostiles et toujours rivaux. L'une de ces hautes dignités, résidant en la personne d'un magistrat supérieur nommé prévôt de Paris, représentait immédiatement la puissance royale, siégeait au Châtelet, avait la haute, la moyenne et la basse juridiction, dirigeait l'administration générale et veillait à la police de la ville. L'autre, représentée par un magistrat, grand officier municipal, appelé plus tard prévôt des marchands, devint peu à peu, et par la force des choses, la dépositaire naturelle des franchises publiques, en même temps que la gardienne de la bonne foi commerciale. Le grand officier, chef de la hanse ou prévôt des marchands, était en effet le chef supérieur du bureau de la ville, que formait le corps du conseil municipal et des échevins; il habitait la maison commune, et se trouvait chargé de veiller à la sûreté et aux intérêts des habitants en particulier, non moins qu'au développement et aux progrès du commerce en général. En beaucoup de cas il semblait être la personnification de la population parisienne dans son ensemble; et ce fut toujours par son organe que la ville parla, dans les circonstances importantes où elle dut intervenir. Le prévôt des marchands, entouré des échevins et des membres du conseil de ville, appor-

tait les hommages de Paris au pied du trône, dans les fêtes et cérémonies publiques. Afin de prévenir les conflits entre le prévôt de Paris et le prévôt des marchands, les rois de France, successeurs de saint Louis, eurent grand soin, mais presque toujours inutilement, de bien déterminer et de définir, de régler et de limiter leurs différentes attributions dans la cité.

A l'avénement de Philippe II Auguste, presque tous les métiers de Paris étaient déjà classés par corporations distinctes, mais en nombre indéterminé; on les trouvait dans certaines rues particulières qui paraissaient exclusivement destinées à chacun d'eux. Jusqu'au règne de ce prince, ces différentes corporations s'étaient régies elles-mêmes par des coutumes et des usages ou précédents qu'elles se transmettaient de génération en génération. Les premiers statuts écrits pour régler les corps de métiers remontent à l'année 1182. Ils ont pour but d'organiser le commerce et les autres affaires intérieures de la boucherie parisienne. De temps immémorial, les bouchers formaient une communauté et même une class d stincte de la bourgeoisie. Leurs étaux, qu'ils se transmettaient de mâle en mâle, dans chaque famille, à l'exclusion des filles, restaient établis dans certains endroits désignés, sans qu'ils pussent les transférer ailleurs. Ces endroits, ainsi que nous l'avons dit plus haut, étaient, d'abord le parvis Notre-Dame, près de la vieille église Saint-Pierre-aux-Bœufs, et plus tard, la place située vis-à-vis la forteresse du Châtelet, près de l'ancienne porte de Paris; ce fut ensuite un autre emplacement voisin de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

Les bouchers se fournissaient à deux marchés consacrés exclusivement à la vente des bestiaux sur pied. L'un se tenait aux Champeaux; on y trouvait des bœufs et des cochons; l'autre, établi au delà du Louvre, dans un champ situé sur le bord de la rivière, était exclusivement destiné à la vente des moutons. Ce dernier marché fut plus tard transféré aux

Champeaux et réuni au premier. Quant aux autres objets de consommation, comme le poisson, la volaille, les œufs, les fruits, les légumes, le vin, la cervoise, etc., de sages ordonnances de police en réglèrent avec soin le commerce dans l'intérieur de la ville, dès les premières années du règne de Philippe-Auguste. Les marchands de ces différents objets occupaient des boutiques sur des emplacements fixés d'avance et moyennant une redevance au profit du roi, soit aux halles mêmes, soit dans les rues de la ville. Quelques-unes de ces rues étaient entièrement affectées à certains corps de métiers auxquels il n'était pas permis de s'établir ailleurs. Ainsi, les merciers étalaient leurs brillants produits dans la rue Quincampoix; les drapiers avaient leurs boutiques dans la rue de la Vieille-Draperie, etc.

Pendant longtemps, le commerce de Paris est resté divisé en six grands corps d'états, et ce classement général est attribué à Philippe-Auguste. Ces six corps de marchands étaient les drapiers, les épiciers, les merciers, les fourreurs, les bonnetiers et les orfèvres. Chacune de ces communautés avait ses statuts propres et était gouvernée par ses maîtres ou prud'hommes, que le corps lui-même choisissait parmi ses membres les plus honnêtes et les plus intelligents. On élisait de nouveaux maîtres tous les deux ans. Dans les cérémonies publiques, ces officiers occupaient une place d'honneur auprès du prévôt des marchands, des échevins et du corps de ville. Le nombre des corps d'états de Paris a un peu varié pendant le temps de leur longue existence.

Outre les halles, qui offraient tous les jours, et le samedi surtout, une exposition perpétuelle où chaque profession avait sa place marquée pour la vente, et chaque branche de commerce sa section particulière, les grandes foires périodiques de Paris venaient encore augmenter l'activité commerciale de cette ville. Elles étaient au nombre de trois : la foire de Saint-Germain, celle de Saint-Ladre et celle du Landit, et elles se te-

naient tous les ans, soit dans la ville même, soit dans les environs. Chacune d'elles durait à peu près quinze jours. La foire de Saint-Germain avait lieu dans le bourg de ce nom; l'abbé du monastère en recevait les droits et y exerçait la juridiction, comme haut justicier du lieu. Celle de Saint-Ladre fut transférée aux grandes halles, ainsi que nous l'avons dit; le roi en percevait les droits ordinaires, ainsi que les amendes et les confiscations, dans les cas de contravention. La troisième, celle du Landit, était la plus importante et la plus célèbre; elle se tenait tous les ans, au mois de juin, dans la vaste plaine Saint-Denis. C'était un magnifique rendez-vous général de l'industrie et du commerce où accouraient à l'envi les populations laborieuses de toutes les villes de France ainsi que les habitants des cités les plus opulentes de la Flandre. Il y venait aussi un grand nombre d'habiles ménétriers, de mimes bouffons et de jongleurs loquaces; dans ce siècle grossier et encore étranger aux jouissances dramatiques proprement dites, l'esprit burlesque ou satirique de ces baladins ambulants, leur gaîté folle, leur adresse merveilleuse, et aussi l'avidité naturelle aux hommes de voir de nouveaux spectacles, ne manquaient pas d'attirer au Landit une immense multitude de curieux de tout rang, de tout âge et de tout sexe.

La foule des écoliers de l'Université s'y rendait avec leurs régents. Ordinairement ils se formaient en cavalcades nombreuses et armées, sur la place Sainte-Geneviève, et traversaient Paris deux à deux, au son des fifres et des trompettes. Des étendards flottaient dans leurs rangs. Tirées ainsi tout à coup de la monotonie d'une vie simple et régulière, ces cohortes joyeuses se répandaient bruyamment de tous les côtés, pour jouir des différents spectacles de la foire. Des querelles nombreuses ne tardaient pas à s'élever, et fort souvent elles devenaient sanglantes.

Les différentes écoles établies sur les hauteurs du quartier dit, dans le moyen âge, *Université*, faisaient la gloire de

Paris; les nombreux écoliers qui s'y rendaient de tous les points de l'Europe contribuaient puissamment, par leurs dépenses, à la prospérité matérielle de cette ville : aussi Philippe-Auguste et son gouvernement prenaient-ils les soins les plus grands pour contenter, sur tous les points, les maîtres et les disciples. Avant son avénement au trône, le nombre des écoliers égalait et dépassait même, selon quelques auteurs du temps, celui des bourgeois de Paris. Il fut si considérable sous son règne, que les hauteurs de Sainte-Geneviève étaient devenues un immense quartier formant, pour ainsi dire, une nouvelle ville par son étendue et son importance.

On y voyait déjà, sur un grand nombre de points, des colléges et d'autres établissements consacrés exclusivement aux études. Ces colléges n'étaient encore, à cette époque, que de simples maisons de retraite où un certain nombre d'étudiants, trouvant le couvert et une nourriture frugale, vivaient sous la direction d'un maître commun qui les menait aux écoles publiques. La foule des écoliers se logeait en ville, séparément, et ils suivaient, comme externes libres, les leçons des professeurs en renom. Outre les trois écoles principales du cloître Notre-Dame, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, on en comptait beaucoup d'autres dans le quartier; car tout docteur, muni de sa *licence*, pouvait établir une chaire d'enseignement partout où il lui plaisait, pourvu qu'il ne s'éloignât pas trop des grandes écoles. L'on trouvait des maîtres établis près du Grand-Pont, près du Petit-Pont, au midi de la rivière, sur le versant nord, sur le versant oriental et au pied de la montagne. Quelques années plus tard, et dans la première moitié du XIII° siècle, lorsque les clos Mauvoisin et Bruneau commencèrent à être habités, on y vit aussitôt s'ouvrir plusieurs écoles. Sur la fin du même siècle, la rue du Fouare, qui faisait partie de l'ancien clos Mauvoisin, et la rue Bruneau, aujourd'hui rue Saint-Jean-de-Beauvais, contenaient les écoles de la Faculté des arts et de la Faculté de décret. La rue du Fouare tout entière était

occupée, sur ses deux côtés, par ces écoles. Son nom lui venait du vieux mot *fouare*, qui signifiait paille. Dans les classes et dans les églises, il n'y avait, à cette époque, ni bancs ni chaises. L'on jonchait la nef des églises de paille fraîche et d'herbes odoriférantes, les dimanches, aux grandes fêtes et surtout à Noël, à la messe de minuit. Quant aux classes, on avait grand soin d'y apporter tous les jours de la paille nouvelle, et la grande consommation qu'en faisaient les écoliers de la rue du Fouare avait fait donner ce nom à la rue. Le nombre considérable et toujours croissant des écoliers qui fréquentaient les écoles de Paris fut une des causes principales qui déterminèrent, un peu plus tard, le roi à construire le mur d'enceinte de la ville, du côté du sud.

Malgré la jeunesse de Philippe-Auguste, rien n'échappait à l'étendue de son intelligence et à la portée de son esprit, soit dans l'intérieur du royaume, soit à l'extérieur; partout il suivait avec une activité ferme et persévérante le but constant de toute sa vie et de tous ses efforts, c'est-à-dire de donner à la royauté la grandeur et la force matérielle qui lui avaient manqué jusqu'alors. Dans le courant de l'année 1182, il avait obtenu de son oncle le comte de Flandre, comme dot de sa femme, la cession de la ville d'Amiens avec son territoire, et la promesse que le Vermandois ainsi que l'Artois appartiendraient à la couronne de France, aussitôt après la mort du comte, qui était veuf et sans enfants. Mais ce haut seigneur se remaria dans l'année 1184. Philippe-Auguste se voyant ainsi exposé, par la survenance d'héritiers directs, à perdre ces deux provinces sur lesquelles il prétendait avoir des droits légitimes, voulut en prendre possession de vive force et entra sur le territoire du comte de Flandre. Chacun des deux adversaires était soutenu par de puissants vassaux, et il y avait de part et d'autre beaucoup d'irritation. Tout faisait donc craindre une guerre sanglante. Cependant les hostilités se bornèrent à quelques affaires de peu d'importance et surtout peu

meurtrières; l'archevêque de Reims et le comte de Chartres intervinrent d'une manière efficace au moment même où une bataille générale allait s'engager, et la paix se fit, au grand contentement de tout le monde, entre le roi et le comte : celui-ci cédait tout le Vermandois à Philippe-Auguste, à l'exception des deux villes de Péronne et de Saint-Quentin. Le roi fit ensuite une courte et brillante expédition en Bourgogne, après laquelle il se hâta de rentrer à Paris pour surveiller, de ce point central, les projets et les mouvements du puissant Henri II, roi d'Angleterre, le seul des grands vassaux de la couronne qu'il redoutât beaucoup.

Philippe-Auguste touchait alors à sa vingtième année; il était grand et bien proportionné de corps. Ses cheveux blonds flottaient en boucles nombreuses sur ses épaules. Ses yeux, naturellement vifs et perçants, devenaient étincelants lorsqu'on le contredisait. Il excellait dans les exercices guerriers de l'épée et de la lance, à pied et à cheval. Sous un roi aussi actif et entreprenant qu'ambitieux, habile et persévérant, la cour de France jeta un éclat tout nouveau, à Paris. Déjà à cette époque, elle se composait d'un grand nombre d'officiers supérieurs, sous les ordres desquels étaient placés, dans un rang hiérarchique, une foule très-considérable de fonctionnaires inférieurs et d'employés, soit pour les différents actes de la vie civile, soit pour les devoirs et les besoins domestiques. La première dignité de la cour était celle du grand sénéchal du palais. Il dirigeait toutes choses et avait le commandement suprême dans la maison du roi. Les comtes d'Anjou avaient obtenu du roi Robert le bénéfice féodal de cette dignité qui, depuis ce moment, se transmettait héréditairement dans leur famille. Le grand sénéchal disposait des fiefs militaires, et recevait les hommages de vassaux nombreux. A une autre époque, et sous des princes plus faibles, il fût devenu facilement un nouveau maire du palais. Les autres grands officiers de la cour étaient le chambellan, le panetier, le bouteiller, le

connétable, le maréchal et le chancelier. Les noms mêmes de ces officiers indiquent suffisamment les fonctions dont chacun d'eux était chargé. Selon le système généralement établi alors dans la Gaule, leurs emplois étaient inféodés et les rendaient seigneurs de belles terres tenant fiefs et censives; ils jouissaient en outre, au même titre, de certains priviléges considérables, et percevaient annuellement des revenus qui n'étaient pas sans importance. Ces dignitaires et grands officiers avaient tous, sous leurs ordres, une multitude de fonctionnaires inférieurs, d'employés et de valets.

La hiérarchie féodale réunissait encore autour du roi, dans les cours plénières, les fêtes solennelles et les brillants tournois, les douze pairs de France, c'est-à-dire les douze vassaux immédiats de la couronne, les plus puissants par l'étendue de leurs possessions territoriales ou par l'élévation de leurs dignités dans l'Église. C'était, dans l'ordre civil et laïque, le duc de Normandie, possesseur de l'arrière-fief de Bretagne, le duc de Guienne, le duc de Bourgogne, les comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse; et dans l'ordre ecclésiastique, l'archevêque de Reims et les évêques-comtes de Laon, de Langres, de Noyon, de Châlons et de Beauvais. En venant à la cour de France, les pairs amenaient à leur suite leurs propres barons avec de nobles dames et damoiselles, leurs servants et servantes, leurs varlets et équipages. Le cortége magnifique de ces pairs, hauts et puissants seigneurs, et l'ensemble des dignitaires et grands officiers de la couronne de France, formaient autour du prince, à Paris, une cour brillante qui faisait rayonner l'éclat du trône jusqu'au fond des plus humbles manoirs de la féodalité.

Cet éclat et cette renommée de la royauté aidaient activement au progrès général des esprits en préparant la centralisation des intérêts, des lois, des mœurs et des idées, en créant peu à peu une opinion et un pouvoir publics, et en servant ainsi à développer en France cette forte civilisation qui

seule était capable de mêler ensemble et d'assimiler les éléments si incohérents de la société de cette époque. Une lutte tantôt sourde, tantôt vive, mais toujours opiniâtre, était engagée depuis longtemps entre la noblesse féodale, qui voulait conserver la haute domination du pays, et la bourgeoisie des communes, qui travaillait incessamment à s'affranchir de plus en plus. L'esprit démocratique se répandait tous les jours davantage dans les campagnes et dans les villes; aussi, d'un côté, les insurrections des serfs et des paysans devenaient-elles plus fréquentes et plus obstinées, et de l'autre, signalait-on à chaque instant quelque cité nouvelle qui, de gré ou de force, venait d'obtenir des lettres de franchises communales.

Les idées de liberté qui pénétraient partout inspiraient une terreur profonde aux seigneurs; ils étaient jaloux en même temps de la richesse des communes. La peur et la haine, comme il arrive, les firent s'entendre contre le péril commun, et l'on vit se former, dans presque toute l'Europe occidentale, une vaste coalition de la noblesse féodale contre les communes municipales. Les forces des deux partis et les chances de la lutte n'étaient pas égales. En présence d'une confédération puissante par son pouvoir, ses richesses, son influence et sa haine implacable, les communes restaient isolées, à de grandes distances, dans des localités séparées, sans correspondance suivie, sans lien ni intelligences possibles.

Mais elles trouvaient un appui ferme et un protecteur puissant dans le rival naturel de l'aristocratie féodale, dans le roi de France. Depuis Louis le Gros, nous l'avons vu, la royauté capétienne travaillait à établir sa propre grandeur et sa puissance sur les ruines du pouvoir féodal, en agissant, partout et toujours, comme dépositaire de la justice générale, comme protectrice de l'ordre public et de l'intérêt commun. En se montrant constamment sous les traits d'une haute magistra-

ture, centre et lien de la société, elle était parvenue peu à peu à s'approprier la force des peuples et à obtenir leur adhésion. Philippe-Auguste ne manqua pas de suivre exactement et de développer le système des rois de sa race ; ses premiers actes sont presque tous relatifs aux libertés communales. Ici il concède des lettres de commune ou accorde de nouvelles franchises ; là ses ordonnances viennent régler, dans la cité même, les droits et les devoirs respectifs des magistrats municipaux et des habitants, ainsi que les taxes et redevances à acquitter ; ailleurs il établit des lois civiles tant pour les personnes que pour les propriétés, et des règlements de police générale avec des sanctions pénales dans les cas d'infraction. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est le grand soin que prend Philippe-Auguste d'intervenir dans toutes les contestations légères ou importantes qui s'élèvent entre les seigneurs et les différentes villes plus ou moins dépendantes de la couronne de France.

Le roi trouvait en outre, dans cette intervention et ces mesures, l'occasion d'alimenter ses finances, en frappant, à son profit, des contributions, quelquefois considérables, sur une des deux parties, ou en faisant payer cher, par les habitants de la commune, les priviléges qu'il leur concédait. Cet avantage était fort précieux ; car l'état d'imperfection où était alors la science financière, de même que les autres branches de l'administration par lesquelles la puissance publique exerce aujourd'hui son action, laissait le roi presque sans ressources pécuniaires. Régulièrement il n'avait pour revenus ordinaires que le rapport annuel de ses domaines personnels et le produit éventuel de certains droits féodaux, soit à Paris, soit ailleurs. Avec des moyens aussi bornés, il devait faire face aux dépenses de tous genres qu'entraînaient forcément l'entretien de sa nombreuse maison, de sa cour, de ses châteaux royaux et de ses hommes d'armes, ainsi que les constructions nouvelles, les améliorations de tous genres et les embellisse-

ments qu'il faisait dans plusieurs endroits, et surtout à Paris. Ce fut principalement pour sortir de ses embarras pécuniaires que le roi dépouilla les juifs et les bannit du territoire français, au commencement de son règne. Plus tard, le même motif les lui fit rappeler.

Pendant le temps que Philippe-Auguste était le plus occupé des affaires intérieures de son royaume et des graves contestations qui s'étaient élevées entre lui et Henri II, relativement à la dot de Marguerite de France, sœur du roi, de tristes nouvelles arrivaient d'Orient. On annonçait une sanglante défaite des barons et des chevaliers chrétiens, près de Tibériade, ainsi que la ruine complète des ordres du Temple et de l'Hôpital. L'on disait que la ville de Jérusalem, le saint sépulcre et la vraie croix étaient tombés entre les mains du terrible sultan de Damas, Saladin; que Guy de Lusignan était dans les fers; qu'un nombre prodigieux de chrétiens avaient été massacrés, tandis que des milliers d'autres, emmenés en esclavage, gémissaient dans la Syrie et dans l'Égypte.

Ces nouvelles lamentables, qui se répandirent en Europe avec la rapidité de l'éclair, couvrirent de deuil toute la chrétienté. La voix pleine de douleur et de larmes du souverain pontife se fit entendre, et aussitôt les fidèles de l'Occident tout entier se préparèrent à une troisième croisade. Le roi de France prit la croix ainsi que le roi d'Angleterre; mais ce dernier mourut quelque temps après, laissant pour successeur son fils Richard, surnommé Cœur-de-Lion. Le fougueux Richard avait été un des premiers à prendre la croix. Aussitôt qu'il fut couronné, il se concerta avec le roi de France pour tout ce qui regardait l'expédition. Les deux princes, afin de subvenir aux frais de la guerre sainte, établirent une dîme sur toutes les propriétés de leurs États. On l'appela la dîme Saladine; elle produisit des sommes considérables. A la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1190, Richard Cœur-de-Lion prit à Tours le bourdon de pèlerin, et Philippe-Auguste alla chercher, en

grande cérémonie, l'oriflamme de l'abbaye de Saint-Denis, qui, depuis longtemps déjà, était devenue l'étendard particulier de la maison capétienne. Les deux rois se joignirent à Vezelin le 4 juillet suivant, et allèrent sans retard s'embarquer pour la terre sainte, Philippe-Auguste à Gênes, et Richard à Marseille.

Avant de quitter Paris, le roi de France avait pourvu à toutes choses pour le gouvernement et la bonne administration de ses États. Il avait convoqué dans son palais de la Cité les seigneurs grands vassaux et les évêques du royaume, et il leur avait communiqué son testament dans une séance solennelle. Cet acte important donnait la régence, pendant l'absence du roi, à la reine mère Alix, ou Adèle de Champagne, veuve de Louis VII, et à Guillaume, archevêque de Reims; et il établissait, comme conseil permanent, quatre hommes sages, probes et éclairés, près des baillis dans chaque prévôté. Paris devait en avoir six, et rien d'important ne pouvait se faire dans cette ville sans leur approbation. Par une disposition particulière de ce testament, le roi défendait expressément à sa mère et à son oncle, l'archevêque, de destituer aucun des baillis et prévôts qu'il avait établis lui-même, hors les cas de meurtre, d'homicide, de rapt ou de trahison. Une autre disposition pourvoyait à la régale en cas de vacance de bénéfice, et portait ce qui suit : « Si un évêché ou une abbaye royale vient à vaquer, nous voulons que les chanoines ou les moines aillent trouver la reine ou l'archevêque, comme ils viendraient nous trouver nous-même, et qu'ils demandent l'élection libre, ce qui leur sera accordé sans difficulté. La reine et l'archevêque garderont la régale entre leurs mains et ne la rendront à l'élu que lorsqu'il aura été sacré ou béni. Si une prébende ou un autre bénéfice vient à vaquer, pendant que la régale sera entre nos mains, la reine et l'archevêque la conféreront à des hommes vertueux et lettrés. »

Avant son départ pour la Palestine, Philippe-Auguste avait

commencé à Paris des travaux importants d'agrandissement, d'assainissement et d'améliorations en tous genres. D'après ses ordres, les bourgeois, sous la direction du prévôt de Paris, y avaient jeté les fondements d'une nouvelle enceinte composée d'une muraille solide garnie de portes et de tourelles. L'entière construction de cette enceinte devait coûter vingt ans de travaux continus; le roi avait voulu qu'elle renfermât tout les bourgs voisins et toutes les cultures éparses autour de l'ancienne ville, ainsi que les maisons bâties autour du petit Châtelet, au midi. De nouvelles constructions en tout genre ne devaient pas tarder à s'élever dans ce vaste périmètre, et Paris allait ainsi devenir une des plus grandes et des plus belles villes du monde. Ce mur d'enceinte fut commencé en 1190. Son point de départ, sur la rive droite en amont du fleuve, était une tour ronde nommée également *Tour qui fait le coin, Tour Barbeau* ou *Balbeel sur l'yaue*, et située au lieu exhaussé depuis du quai Saint-Paul qui fait face à la Tournelle, sur le côté gauche de la Seine. Il se dirigeait vers la rue des Barrés ou des Béguines, en faisant une légère déviation par rapport à la ligne générale. Là se trouvait une tournelle murale. Il gagnait ensuite, en ligne droite, à travers la caserne de l'Ave-Maria, la rue des Prêtres et la poterne Saint-Paul qu'on y voyait. En partant de ce point, il passait entre le flanc occidental de l'église Saint-Louis, les bâtiments du collége Charlemagne, l'ancienne maison professe des jésuites, et venait aboutir à la rue Saint-Antoine, où il touchait à l'une des portes les plus importantes de la rive droite, la porte *Baudets* ou *Baudoyer*. Durant tout cet espace, le gros mur, outre la poterne Saint-Paul, était flanqué de deux tours.

En quittant la porte Baudets, qui n'occupait pas alors toute la largeur actuelle de la rue Saint-Antoine, il suivait une direction parallèle à la rue Culture-Sainte-Catherine, à quelques mètres en deçà de cette rue, vers l'ouest. A partir d'un point

où se trouvait une tour, et qui correspondait au tiers de la rue environ, le mur d'enceinte faisait brusquement le coude, dans la direction du nord-ouest, traversait l'emplacement de la prison de la Force, récemment démolie, puis la rue Pavée, et, passant à dix toises environ au-dessus de l'impasse Coquerelle, se continuait, en ligne droite, jusqu'à la vieille rue du Temple, où était une porte appelée depuis porte Barbette. Dans ce long trajet, on ne rencontrait que quatre tours ; le mur d'enceinte limitait les principaux hôtels de la rue des Francs-Bourgeois. De la porte Barbette, il gagnait, en ligne droite, la rue et la porte Sainte-Avoye, à travers l'ancien cloître des Blancs-Manteaux, et en coupant en diagonale les extrémités de la rue du Chaume et de la rue Rambuteau. Dans cet espace, il était flanqué de deux tours et d'une poterne, la poterne du Chaume. Traversant ensuite le couvent des filles Sainte-Avoye, près de l'hôtel Saint-Aignan, il allait vers la porte Saint-Martin, placée alors dans la partie de la rue de ce nom où débouche aujourd'hui la rue Grenier-Saint-Lazare ; il avait, durant cet espace, deux tours avec la poterne Beaubourg.

Formant un angle très-ouvert à la porte Saint-Martin, il gagnait directement la porte Saint-Denis, rue Saint-Denis, en croisant l'extrémité de la rue Bourg-l'Abbé ; il se dirigeait de là jusqu'à la porte Montorgueil, puis jusqu'à la porte Montmartre, en obliquant un peu sur la gauche, au moyen de quelques lignes brisées. Dans ce parcours, il traversait l'hôtel de Bourgogne presque à égale distance des rues du Petit-Lion et Ticquetone d'un côté, et de la rue Mauconseil de l'autre. Durant ce long trajet, on le trouvait flanqué de neuf tours et de plusieurs poternes bien espacées entre elles. De la porte Montmartre il allait jusqu'à la porte Saint-Honoré en ligne droite et parallèle aux rues Jean-Jacques-Rousseau et de Grenelle, à travers l'ancien couvent des filles Sainte-Agnès, les hotels de Royaumont et de Laval, et l'extrémité nord-ouest de l'em-

placement où l'on voit aujourd'hui la halle au blé. Dans cet espace, le gros mur avait six tours et une poterne, la poterne Coquillière, placée vers le commencement de la rue de ce nom. A partir de la porte Saint-Honoré, il quittait la direction parallèle à la rue de Grenelle, faisait une légère inflexion vers le sud-ouest, et traversait de biais l'emplacement du temple de l'Oratoire, pour aboutir jusqu'à une tour située sur la place du même nom, tout près de l'ancien hôtel d'Angivillers. Sur quelques plans du XVIe siècle, l'enceinte se termine là; mais sur un plan qui date de 1615, elle continue au delà de la rue de Beauvais et paraît s'arrêter près de l'une des trois grosses tours qui fortifiaient le côté septentrional du Louvre. Dans cet espace, le gros mur crénelé et flanqué de deux tours limite un jardin situé au nord de ce palais et le sépare de la rue dite aujourd'hui de l'Oratoire qui se prolongeait jusqu'au quai; la grosse tour où il s'arrête, sur le bord de l'eau, s'appelait *Tour du Louvre;* on la nommait aussi *Tour qui fait le coin,* de même que la *Tour Barbeau,* à l'autre extrémité de l'enceinte, en amont; elle était placée en face de la tour de Nesle, sur la rive gauche du fleuve, et lui ressemblait sous tous les rapports.

Du côté du midi ou de l'Université, le mur d'enceinte ne fut commencé que douze ans environ après celui du nord; il partait aussi de la Seine, vis-à-vis les points de la rive droite, où il se terminait sur l'autre bord. La tour de Nesle, ou Neelle, qui en formait la tête, était contiguë à un vaste hôtel du même nom, et occupait une partie de l'emplacement actuel du pavillon oriental de l'Institut; elle avait deux étages élevés sur une espèce de soubassement en talus, que submergeaient les hautes eaux de la Seine. De vieilles légendes fabuleuses et un drame moderne ont fait de la Tour de Nesle la plus connue et la plus populaire de toutes celles du vieux Paris.

Près de cette tour était une porte appelée du même nom, et flanquée de deux autres tours très-rapprochées. C'était à la tour dite de Philippe Hamelin que se rattachait l'extrémité occidentale

de l'arc formé par le gros mur d'enceinte de la rive gauche. Partant de ce point, il limitait à l'est l'emplacement où est aujourd'hui la longue cour de l'Institut, et où l'on peut le voir encore, mais déformé et dégarni de ses assises de pierres; se dirigeant ensuite vers la porte primitive de Buci, rue Saint-André-des-Arts, à travers la rue Guénégaud, le passage Dauphine, et parallèlement à la rue Contrescarpe, il gagnait la rue de l'École-de-Médecine, au point où est maintenant la fontaine, après avoir longé, à quelques mètres de distance, le passage du Commerce tout entier. Durant ce trajet, fait en ligne droite, il se trouvait flanqué de huit tourelles convenablement espacées entre elles, et existant encore aujourd'hui pour la plupart, sous la forme extérieure de demi-tours. Quelques parties du mur lui-même, dans cet espace, ont échappé à la destruction, comme celle qui soutient un jardin élevé de deux mètres et demi environ au-dessus du sol du passage du Commerce, près de la rue Saint-André-des-Arts. A partir du point où, en 1240, fut ouverte la porte des Cordeliers, dite, plus tard, porte Saint-Germain, le mur continuait jusqu'à la place Saint-Michel, à peu près en ligne droite, et parallèlement aux rues des Fossés-Monsieur-le-Prince et des Francs-Bourgeois. Il coupait les rues de Touraine et de l'Observance, ainsi que les bâtiments actuels de la Clinique, le grand jardin des Cordeliers où sont aujourd'hui les salles de dissection, et l'ancien collége d'Harcourt, maintenant lycée Saint-Louis. Pendant ce trajet, il se trouvait flanqué de six tours régulièrement espacées entre elles.

A la place Saint-Michel, il touchait à la porte Gibart, nommée plus tard porte Saint-Michel et placée à l'endroit où est la fontaine en forme d'hémicycle. De ce point, il allait jusqu'à la porte Saint-Jacques, en croisant la rue Soufflot et en laissant derrière lui une tour seulement. Cette porte se trouvait jointe à un bâtiment carré, flanqué, dans les angles, de tourelles en encorbellement, et couvert d'une plate-forme. C'était une dé-

pendance de l'administration de la prévôté des marchands, et une succursale du *parlouer aux bourgeois* ou de l'Hôtel-de-Ville; on l'appelait Maison de la ville, et il fut consacré pendant longtemps aux assemblées des membres du corps municipal de Paris. Le gros mur d'enceinte se dirigeait ensuite, presque en ligne droite, vers la porte murée dite Papale, située rue d'Ulm, à travers l'emplacement où sont maintenant les bâtiments de la mairie du douzième arrondissement, la place du Panthéon et l'extrémité de la rue Clotaire. De là il allait directement jusqu'à une tour sise au point où est aujourd'hui le commencement de la rue de Fourcy; il y formait un coude à angle obtus et gagnait la porte Saint-Marcel, construite sur l'emplacement actuel de la rue Descartes, et appelée primitivement porte Bordelle. On en trouve encore quelques parties sur différents points de ce long trajet; mais c'est surtout depuis la porte Bordelle jusqu'à la rue et à la porte Saint-Victor, que le passage du mur est signalé aujourd'hui même par de grandes portions bien conservées. Le percement de la rue Clovis (en 1807) a mis à découvert son profil sur ce point. De la porte Saint-Victor, il se dirigeait, en ligne droite, jusqu'à la Tournelle et à la Seine, après avoir laissé sur tout son passage, comme à l'ordinaire, un grand nombre de tours et de tourelles, placées à des distances à peu près égales entre elles.

L'enceinte méridionale était longée, dans tout son parcours, par des fossés extérieurs, ainsi que l'indique encore la dénomination de plusieurs rues formées depuis, à la place même qu'ils occupaient, ou tout auprès, comme les rues des Fossés-de-Nesle, aujourd'hui Mazarine, des Fossés-Saint-Germain, maintenant de la Vieille-Comédie, des Fossés-Monsieur-le-Prince, des Fossés-Saint-Michel ou Saint-Hyacinthe, des Fossés-Saint-Victor, des Fossés-Saint-Bernard. Ce grand circuit était percé de sept portes, les portes de Nesle, de Buci, Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Marcel, Saint-Victor et Saint-

Bernard ou de la Tournelle. La porte Papale, placée dans l'axe de la rue des Sept-Voies, rue d'Ulm, était murée. L'enceinte septentrionale de Philippe-Auguste, sur la rive droite du fleuve, avait seize portes ou poternes : la poterne Barbeel sur l'eau, la poterne des Barrés ou Béguines, la poterne Saint-Paul, la porte Baudets ou Saint-Antoine, la porte ou poterne Barbette, la poterne du Chaume, la porte du Temple ou Sainte-Avoye, la poterne Beaubourg ou Nicolas Hideron, la porte Saint-Martin, la poterne Bourg-l'Abbé, la porte Saint-Denis ou aux Peintres, la poterne au comte d'Artois, la porte Montmartre ou Saint-Eustache, la porte ou poterne Coquillière, la porte Saint-Honoré et la poterne du Louvre.

De nombreuses portions de cette enceinte, conservées au nord et au sud de la capitale, attestent qu'elle consistait en deux gros murs reliés entre eux par un blocage de moellons noyés dans du ciment assez tenace. Les faces de ces deux murs de soutien se composaient de pierres de petit appareil, équarries, mais inégales dans leurs dimensions; le plus grand nombre de ces pierres portent 27 cent. en carré, terme moyen. Elles sont de nature calcaire, mais leur surface est devenue, à l'air, presque aussi dure que le grès, et a contracté une teinte de gris foncé. Les fondements consistaient en un massif de cailloux réunis par un ciment dur et ferme. Le blocage et les deux murs de face offraient une épaisseur moyenne d'environ 3 mètres à fleur du sol, et 2 mètres 30 cent. à une hauteur de 6 ou 7 mètres au-dessus des fondements. L'élévation totale du mur, si l'on ajoute le chaperon et le parapet, et si l'on a égard à la partie inférieure qui est aujourd'hui sous terre, peut être évaluée à 9 mètres environ. Les tours dites *tournelles* qui flanquaient et fortifiaient ce gros mur, de distance en distance, étaient espacées entre elles, avec assez de régularité, de 70 mètres environ. Elles avaient la forme cylindrique; mais elles étaient jointes au mur de telle sorte qu'elles le débordaient, à l'extérieur, d'un peu plus de

la moitié de leur diamètre. On avait si bien incorporé l'autre partie à l'enceinte même, qu'elle ne présentait aucune saillie du côté de la ville; l'intérieur était de forme complétement circulaire et avait 4 mètres environ de diamètre. Dans leur état primitif, elles étaient toutes crénelées, sans toit, et recouvertes d'une plate-forme de pierre, soutenue à l'intérieur par une voûte. Les tours qui fortifiaient les portes avaient deux étages et étaient élevées de 15 à 16 mètres environ, sans avoir un plus fort diamètre. Celles qui formaient tête d'enceinte, comme la tour de Nesle, avaient à peu près 25 mètres de haut sur 10 de diamètre extérieur, et offraient trois étages voûtés; c'étaient de véritables donjons.

Dans l'origine il exista, autour du mur de Philippe-Auguste, et à l'extérieur, un vide ou *allée basse,* que nous nommerions aujourd'hui *chemin de ronde*. Un peu plus tard, on permit de bâtir des maisons bien près du mur, si ce n'est contre le mur lui-même. Ces maisons, toutefois, devaient être moins élevées que le mur, et sujettes à être démolies en temps de guerre, comme obstruant le chemin de ronde et étant situées, dirions-nous aujourd'hui, dans une *zone militaire*. On allait les détruire à l'époque de la captivité du roi Jean, et cette destruction devait d'abord commencer du côté du nord. A l'origine, il n'y avait pas, dans l'enceinte, de chemin de ronde *intérieur;* ce qui le prouve, c'est que les divers couvents établis, avant ou après le XIIIe siècle, avaient le gros mur pour limites : comme les Filles de Sainte-Avoye, les Blancs-Manteaux, les Béguines, au nord; les Cordeliers, les Jacobins, l'abbaye Sainte-Geneviève au midi. Du temps de Philippe-Auguste, le seul chemin de ronde qui existât à l'intérieur était, sans doute, la plate-forme crénelée du mur. Longtemps encore après, cette plate-forme s'appelle, dans les anciens comptes, *l'allée de dessus le mur, l'allée haute des murs, l'allée d'entre les tours.*

L'on creusa des fossés à l'extérieur, tout près du mur. Mais ceux de l'enceinte méridionale n'existèrent pas avant l'an-

née 1356. Quand on faisait le tour du mur, à l'intérieur, sous Philippe-Auguste, on rencontrait d'immenses espaces vides, des cultures, des jardins et des terres en friche. Mais quelques années plus tard, le zèle de saint Louis allait remplacer la plupart de ces vides, soit par des établissements religieux dont les vastes jardins devaient toucher à l'enceinte, soit même par des bourgs et des quartiers entièrement construits de maisons où allait se presser une population nombreuse. En temps de guerre, les deux grosses tours de Nesle et du Louvre qui terminaient les deux enceintes à l'occident et en aval du fleuve, communiquaient entre elles au moyen de fortes chaînes portées sur des bateaux ancrés de distance en distance, et rattachées soit aux tours elles-mêmes, soit à des pieux ou *palis* contigus. Entre la Tournelle et la tour Barbeau qui lui faisait face, sur la rive droite, en amont de la rivière, était interposée l'île actuelle de Saint-Louis, appelée alors île Notre-Dame. Le partage de la Seine en deux bras exigeait donc une double chaîne dans cet endroit. Philippe-Auguste, pour compléter sa clôture, fit élever dans l'île une muraille fortifiée parallèle à peu près à la rue Poulletier, et aboutissant, près du rivage, à des tours qui correspondaient aux deux extrémités orientales de l'enceinte générale. Ainsi enfermé dans un mur de clôture vaste et fortifié, avec un point central, la Cité, une artère admirable formée par le fleuve lui-même, un rayonnement bien établi vers la circonférence et de grandes voies de communication pour mettre tous les quartiers en rapport avec le centre, Paris prenait dès lors la forme si favorable et si commode de la toile d'araignée qu'il a toujours conservée depuis. Il est à remarquer que la plus grande partie des villes du royaume suivirent alors l'exemple de la capitale et s'entourèrent aussi de fortifications.

Jusqu'au règne de Philippe-Auguste, les rues et les places de Paris étaient restées sans être pavées. Cependant, la plupart de ces rues étaient étroites, humides et presque sans air

ni lumière. On ne les nettoyait pas régulièrement, et l'écoulement des eaux s'y faisait comme il pouvait. La putréfaction des matières et immondices de tous genres qui s'y amassaient remplissait l'atmosphère, pendant l'été, de miasmes délétères qui compromettaient souvent la santé publique; dans les jours de pluie, si nombreux à Paris chaque année, le mélange horrible de la boue noire du sol parisien avec ces ordures infectes répandait incessamment des exhalaisons funestes et nauséabondes, tout en rendant les chemins impraticables. D'après l'historiographe de Philippe-Auguste, qui était en même temps son médecin, la puanteur des boues et des immondices y était si grande, qu'elle pénétrait jusque dans l'intérieur du palais du roi et le rendait presque inhabitable.

Deux ans environ avant de partir pour la croisade, Philippe-Auguste voulut porter remède à un mal aussi dangereux. Sans se laisser effrayer ni par la difficulté de l'entreprise, ni par la dépense nécessaire pour l'exécuter, il donna ordre au prévôt de Paris de faire paver toutes les rues et toutes les places publiques de la ville pour les assainir et en faciliter le nettoiement. On se mit aussitôt à l'œuvre, et bientôt le séjour de Paris devint plus sain et plus commode. D'après le bourgeois Gûillot, qui visita cette ville durant le règne de Philippe-Auguste, les rues de Paris ne s'élevaient pas alors au delà de trois cent dix dans les trois grands quartiers, de la ville proprement dite à droite, de la Cité au milieu du fleuve, et des écoles ou de l'Université à gauche.

La nomenclature de ces rues se trouve dans le conte de Guillot, publié dans les fabliaux de M. Méon. Voici les noms de quelques-unes, choisies parmi les principales. Sur la rive gauche du fleuve, la rue Hautefeuille où l'on tressait des chapels de feuilles et de fleurs; la rue Pavée où demeuraient les vignerons et les voituriers; la rue de la Plâtrière où l'on faisait des couvertures; la rue Pierre-Sarrazin où étaient essayés les chevaux; les rues de la Harpe, des Jacobins, des Cordiers,

Saint-Séverin; et sur la rive droite de la Seine, près de la place de Grève, les rues de l'Écorcherie, de la Triperie, de la Poulaillerie, dont les noms mêmes indiquent assez les genres de métiers qui les habitaient. Les marchands et fabricants des mêmes objets étaient voisins; ainsi les tisserands demeuraient les uns à côté des autres, dans la rue de la Tixanderie; les maçons ou mortelliers dans celle de la Mortellerie; les tanneurs dans trois ou quatre rues qui portaient et portent encore aujourd'hui en partie le nom de la Tannerie; les teinturiers, les mégissiers et les autres métiers qui avaient besoin d'eau s'étaient établis sur le bord de la rivière. Plusieurs se trouvaient groupés autour des halles et y occupaient des rues entières. Tous ces marchands, artisans, fabricants, placés les uns à côté des autres, appartenant à la même confrérie, suivant la profession, étaient rivaux entre eux pour la vente. On les voyait dans leur boutique ou sur le pas de la porte, toujours aux aguets de ce qui se passait à côté d'eux. Les rues étaient fort étroites, les maisons rapprochées, et les boutiques se touchaient; ce qui nous explique ces règlements de police défendant aux marchands d'appeler l'acheteur chez eux avant qu'il eût quitté l'étal de son voisin.

Dès cette époque reculée, une population nombreuse, adonnée au grand et au petit commerce, allant, venant et agissant sans cesse, remplissait déjà les rues de Paris. De tous côtés, on entendait crier la vente des différentes denrées du temps et de la saison : des pigeons, du salé, des oisons, des fèves chaudes, du cresson, des poirettes menues, des piles de poires de Chaillot, des pâtés chauds, de la galette, des gâteaux, etc.; puis venaient les cris des baigneurs, des marchands de vin, et, au milieu de tous ces cris différents, la publication du ban du roi, des ordonnances de police, etc. Le soir, lorsque la cloche de Notre-Dame, de Saint-Merry ou de Sainte-Opportune avait sonné le dernier coup, l'ouvrage cessait partout; les boutiques se fermaient; le silence succédait peu à peu à

l'activité si bruyante du jour, et la ville entière se trouvait tout à coup plongée dans une obscurité profonde. Chacun se couchait de bonne heure, afin d'être levé le lendemain au point du jour, au premier coup des cloches. Les spectacles publics, les bals et les cafés étaient choses inconnues. Le travail cessait plus tôt le samedi soir, afin que chacun pût se préparer à la solennité du lendemain. Pendant les dimanches et les fêtes consacrées, les boutiques et les ouvroirs restaient fermés, et la population tout entière se pressait dans les églises. Après les offices religieux, le bourgeois de Paris sortait avec sa famille dans la campagne, qu'il trouvait alors à sa porte, et il se promenait tranquillement entre les courtilles, les vignes et les jardins, hors des murs d'enceinte.

Outre le commencement de la nouvelle enceinte et le pavage des rues de la ville, Philippe-Auguste, avant son départ pour l'Orient, avait ordonné ou même exécuté, à Paris, d'autres travaux importants de construction et d'amélioration. Il avait fondé l'hôpital des pauvres de Sainte-Opportune, près de l'église de ce nom, pour les nécessiteux en général et pour les pauvres pèlerins en particulier. Cet établissement, qui fut appelé plus tard hôpital de Sainte-Catherine, était administré, dans le principe, par des frères ou religieux hospitaliers. Vers le temps de sa fondation, Philippe-Auguste entoura d'un mur le bois de Vincennes, qui jusqu'alors était demeuré ouvert à tout venant. D'après Rigord, le roi d'Angleterre voulant être agréable au roi de France son suzerain, fit prendre aussitôt dans ses forêts de Normandie et d'Aquitaine une grande quantité de faons, de biches, de daims et de chevreuils, et les lui envoya sur un long bateau couvert qui remonta la Seine jusqu'à Paris. Philippe-Auguste put ainsi former un parc de chasse à Vincennes.

Un peu plus tard, ce prince fit également clore de murs le cimetière de Paris appelé depuis cimetière des Innocents. Un usage fort ancien voulant que les morts fussent inhumés hors

des villes, une partie de la plaine appelée Champeaux était devenue, depuis longtemps, le lieu de la sépulture commune des habitants de Paris. Jusqu'à Philippe-Auguste, ce cimetière public était resté sans clôture, ouvert à tout passant, aux bêtes comme aux hommes, et sans aucune distinction qui empêchât de le confondre avec le lieu le plus profane. Les murailles que le roi fit construire pour faire cesser une pareille indécence furent percées de plusieurs portes qu'on fermait la nuit. Le roi aimait à aller dans la partie de Paris dite *la ville*, sur la rive droite du fleuve; le séjour du Louvre surtout lui plaisait. Avant Philippe-Auguste, le Louvre n'avait qu'une tour, et, comme la plupart des châteaux de cette époque, il servait en même temps de prison d'Etat, de forteresse contre l'ennemi, et de demeure aux rois pendant leur séjour dans la *ville*. L'époque de la construction de cette tour est inconnue. Philippe en fit élever deux nouvelles près de l'ancienne, et entoura d'un fort mur d'enceinte l'ensemble de cette forteresse. Non loin du Louvre était l'église collégiale Saint-Thomas du Louvre, que Robert, comte de Dreux, fit bâtir en 1187, ainsi que nous l'avons déjà dit, en l'honneur de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. Saint-Nicolas du Louvre, autre église collégiale qui se trouvait à peu de distance au sud de Saint-Thomas, avait été, dans le principe, un hôpital, construit également sous le règne de Philippe-Auguste, et avant sa croisade, pour les pauvres étudiants. Plusieurs autres monuments, institutions et établissements furent fondés à Paris par ce prince; nous en ferons mention dans le chapitre Ier du livre VIIIe, et nous en parlerons, avec quelques détails, à la fin de ce volume ou du volume suivant.

En Orient, le roi Philippe-Auguste avait pris sur les Sarrasins la ville d'Acre ou Ptolémaïs, en Syrie. Il borna là ses conquêtes d'outre-mer; l'affaiblissement de sa santé et les ennuis de tout genre que lui causaient le caractère difficile et l'humeur intraitable de Richard roi d'Angleterre, lui firent pren-



LE DONJON DU TEMPLE

(en 1300)

plus récemment prison de Louis XVI

dre le parti de revenir en France. Il arriva à Fontainebleau aux fêtes de Noël et rentra dans Paris le 27 décembre de l'année 1191. Richard demeura encore près d'un an en Palestine, augmentant chaque jour sa renommée de bravoure par des exploits éclatants, mais ne faisant aucun progrès sensible dans le pays. Il partit enfin de Saint-Jean-d'Acre le 9 octobre 1192, pour revenir dans ses États; mais la tempête le jeta sur la côte de Zara; il fut pris et livré à son ennemi personnel, l'empereur d'Allemagne, qui, pendant quatorze mois, le retint prisonnier dans une tour.

Aussitôt après son arrivée en France, Philippe-Auguste avait profité de l'absence de Richard pour s'emparer d'une partie de la Normandie et de la Picardie. Dans ces conquêtes déloyales, il avait été aidé par Jean dit Sans-Terre, frère du roi d'Angleterre. Mais lorsque celui-ci put enfin sortir de sa prison, au prix d'une rançon énorme, et qu'il fut de retour dans ses États, Jean Sans-Terre, plein de terreur, abandonna lâchement le roi Philippe, qui dut alors se résigner à lâcher une portion du pays usurpé. Dès ce moment commença entre le roi de France et le roi d'Angleterre, comme aussi entre les deux pays, cette suite de luttes, tantôt sourdes, tantôt ouvertes, qui devaient finir par prendre un caractère si violent et durer pendant plusieurs siècles.

Le caractère si différent des deux rivaux donna toujours une grande supériorité à l'un sur l'autre. Type des mœurs et des passions de son époque, Richard était le roi féodal par excellence, c'est-à-dire l'aventurier du moyen âge le plus passionné, le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus brutal, et en même temps le plus héroïque chevalier. Droits de ses sujets, bien-être personnel, sûreté propre et pouvoir, il sacrifiait tout à une soif ardente de mouvement et d'action, à un besoin impérieux d'imposer partout sa volonté dans toute son énergie. Philippe-Auguste, au contraire, plus ambitieux qu'ardent, formait ses desseins politiques avec une portée et une lucidité remarqua-

bles; puis il les suivait, sans jamais les perdre de vue, avec un jugement sûr et une persévérance infatigable. Il était d'ailleurs peu touché de l'esprit d'aventure; mais souvent aussi il se montrait peu délicat dans le choix des moyens qu'il employait pour arriver à ses fins. Il faut dire, toutefois, que pendant les six années que vécut encore Richard Cœur-de-Lion, depuis son retour d'Orient, Philippe-Auguste ne put gagner sur son rival une seule de ses grandes provinces continentales; mais il sut en préparer habilement la conquête par une multitude de petites victoires et de petites acquisitions, en prenant constamment le plus grand soin de ne jamais perdre aucun de ses avantages, en avançant tous les jours un peu et en ne reculant jamais.

A l'intérieur, Philippe-Auguste se trouvait aux prises avec des difficultés que lui avaient créées son second mariage et son divorce. Ce prince avait perdu sa première femme avant la croisade; il fit demander la main d'Ingeburge, sœur du roi de Danemark, et il alla épouser cette princesse à Amiens, la veille de l'Assomption (1193). On assure qu'elle était brillante de beauté et enrichie de toutes les vertus. Cependant, au moment même de la cérémonie, le roi conçut tout à coup pour elle une aversion invincible, et ne songea plus dès lors qu'à s'en séparer. On n'a jamais su les motifs de cette antipathie étrange, que les contemporains ne manquèrent pas d'attribuer à un maléfice. Trois mois après, Philippe-Auguste parvint à faire déclarer ce mariage nul, sous prétexte de parenté. Ingeburge se retira dans un couvent de Flandre, et son frère, le roi de Danemark, porta ses plaintes à Rome. Le pape Célestin III fit droit à la requête de l'épouse renvoyée et annula la décision qui cassait le mariage. Philippe entra d'abord en négociations avec le souverain pontife; mais bientôt, ne tenant plus compte de ses conseils, ni de ses menaces, il épousa solennellement la brillante Agnès ou Marie, fille du duc de Méranie, dans l'Istrie et la Bohême. Le souverain pontife dé-

nonça publiquement et poursuivit cette union comme adultérine; mais le roi, plus épris de jour en jour, refusa de la rompre, et dès ce moment il fut en lutte ouverte avec la cour de Rome.

Cette affaire grave occupa l'Église pendant plusieurs années, ainsi que nous le verrons plus loin. En 1198, elle avait amené à Paris le cardinal Pierre de Capoue, légat du pape. L'évêque Maurice de Sully, qui, pendant l'espace de trente-six ans, avait gouverné l'Église de Paris avec un plein succès, était mort en 1196. Il avait eu pour successeur Eudes de Sully, descendant des comtes de Champagne et parent des deux rois de France et d'Angleterre. Ce prélat, qui se montra constamment digne de son prédécesseur, profita de la présence du légat à Paris pour abolir un abus, reste d'une ancienne superstition païenne, qui régnait encore à Paris, à cette époque, sous les noms de fête des Fous et fête des Sous-Diacres. Ces espèces de saturnales scandaleuses avaient lieu chaque année, le premier jour de janvier, dans la cathédrale elle-même, et amenaient tous les désordres des anciennes fêtes du paganisme. L'église, alors, se remplissait de gens masqués, hommes et femmes, qui singeaient d'une manière burlesque les cérémonies du culte divin. On les voyait s'enivrer à l'envi et profaner le lieu saint par des danses indécentes, des chansons infâmes, des jeux, des bouffonneries sacriléges, et souvent par des rixes sanglantes; c'était là la fête des Fous. La fête dite des Sous-Diacres avait lieu à peu près de la même manière et avec les mêmes scandales, le jour de la Saint-Étienne.

Depuis longtemps, ces désordres criants affligeaient les hommes pieux et éclairés; mais la multitude paraissait y tenir avec l'ardeur qu'elle montre toujours pour des usages anciens, et, jusqu'alors, aucun moyen n'avait pu couper court à ce scandale; le légat, sur la demande de l'évêque, publia, au nom du pape, une ordonnance défendant, sous peine d'excommunica-

tion, de célébrer à l'avenir ces prétendues fêtes qu'il déclarait indignes d'une église aussi illustre. Dans cette ordonnance, il fait l'éloge de la ville de Paris comme centre des sciences et des lettres, du goût et de la politesse. Un mandement de l'évêque, portant la même date, fait mention de l'orgue pour la célébration de l'office divin.

Le douzième siècle se termine par le retour des Juifs à Paris. Le besoin d'argent où se trouvait le roi fit prêter l'oreille à leurs pressantes sollicitations. Ils offraient de grandes sommes pour obtenir leur rétablissement en France; Philippe-Auguste les accepta dans le courant de l'année 1198, et aussitôt ils accoururent de tous les côtés. L'accroissement remarquable qu'avait pris Paris, depuis quelque temps, leur permit de trouver facilement des logements commodes. Ils se répandirent en grand nombre dans toute la ville; sur la rive droite, ils s'établirent dans les rues appelées aujourd'hui rues des Lombards, Quincampoix, des Billettes, et dans d'autres rues ou impasses du voisinage; sur la rive gauche, ils se fixèrent sur la montagne Sainte-Geneviève même et dans des rues ou ruelles voisines. Les plus pauvres d'entre eux et les artisans habitèrent la rue de la Juiverie de Champeaux. Les juifs eurent deux cimetières particuliers et deux synagogues pour l'exercice de leur culte.

Le règne de Philippe II Auguste s'étend sur la fin du douzième siècle et dans les commencements du treizième. La première partie sert à préparer la seconde et à disposer toutes choses pour le triomphe définitif de la royauté sur l'aristocratie féodale, ainsi que pour le développement de sa puissance sur le sol lui-même. La destinée de Paris, si intimement liée à la maison capétienne, ne manque pas de suivre les phases de son accroissement. Le XII[e] siècle, en finissant, laisse cette ville sans rivale dans l'Europe entière; le XIII[e] siècle augmentera encore sa prospérité, son éclat, et son influence sur le progrès de la civilisation générale.

INDICATION DES PRINCIPALES SOURCES A CONSULTER POUR LE CHAPITRE III DU LIVRE SEPTIÈME.

Quelques-uns des auteurs déjà indiqués précédemment, et de plus : Rigordus, *de Gestis Philippi Augusti.*— Guill. Briton. Armorici *Philippides.*— *Chron. de S. Denis.* — *Hist. gén. du Languedoc.* — *Hist. regum francorum.* — Gisliberti Montensis *Hannoniæ chron.* — Innocentii III *Epist.* — Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français.* — *Ordonnances des rois de France.* — De Bréquigny, *Diplom. et chartæ.* — Brussel, *de l'Origine et de l'usage des fiefs.* — *Registres des métiers.* — *Le dit des rues de Paris*, Fabliaux de Barbazan, édit. de Méon. — *Grandes chroniques de France.* — Bonnardot, *Anciennes enceintes de Paris.* — Delamare. — Félibien, et les autres auteurs déjà indiqués qui ont écrit sur la ville de Paris.



MONUMENTS

ÉDIFICES

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS

FONDÉS A PARIS

JUSQU'A L'ÉPOQUE DE PHILIPPE II AUGUSTE.

MONUMENTS CELTIQUES ET ROMAINS
construits sous la domination romaine.

AUTELS DES NAUTES PARISIENS.

Les plus célèbres de ces monuments, par leur antiquité, sont les cinq autels en pierre tendre de Saint-Leu, érigés à Jupiter par les *nautes* parisiens, sous le règne de Tibère. On les découvrit le 16 mars 1711, dans l'île de la Cité, en creusant sous le chœur de l'église de Notre-Dame pour y construire un caveau destiné aux archevêques de Paris et y élever en même temps l'autel du fond, connu sous le nom de *Vœu de Louis XIII*. Ces pierres, au nombre de six, dont deux forment un seul autel, sont chargées de bas-reliefs et d'inscriptions en caractères romains. Sur l'une d'elles on lit l'inscription suivante :

TIB. CAESARE.
AVG. JOVI. OPTVMO.
MAXSVMO .... (ARA) M.
NAVTAE. PARISIAC.
PVBLICE. POSVERVNT.

En rétablissant les lettres qui manquent dans l'espace fruste

qui précède la lettre M, on traduit ainsi cette inscription : *Sous Tibère César Auguste, les* NAUTES *parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très-bon, très-grand.*

Les autres bas-reliefs représentent des personnages du pays, ainsi que des divinités du paganisme romain et gaulois : trois soldats barbus, portant des boucliers en forme de losange, avec l'inscription EVRISES; un Jupiter barbu, à la manière celtique, ce qui semblerait indiquer que ce bas-relief fut sculpté dans le pays; on lit au haut le mot IOVIS; la figure et le nom de Vulcain écrit ainsi : VVLCANVS, avec un marteau à la ceinture et des tenailles aux mains; le Mars gaulois, ESVS, représenté auprès d'un arbre, dans une forêt, la tête couronnée de lauriers, et tenant à la main un instrument tranchant, avec lequel il abat les branches de l'arbre; un taureau revêtu de l'étole sacrée, et trois grues dans un bois, avec l'inscription TARVOS TRIGARANVS : cette figure représente le *taureau à trois grues* pour lequel les Gaulois avaient une grande vénération; le buste d'une divinité dont le front chauve est armé de deux cornes, et dont la figure barbue se trouve drapée à la romaine : on lit à côté le mot CERNVNNOS ou CERVVNNOS; on a conjecturé que c'était la divinité gauloise correspondant au dieu Pan. L'on voit aussi, sur ces bas-relifs, Hercule combattant l'hydre de Lerne; Castor et Pollux tenant chacun un cheval par la bride; un guerrier s'appuyant sur sa lance; une femme nue qui, d'un bras, semble se voiler; les divinités grecques Bacchus et Mercure, cette dernière avec le caducée et le pétase ailé.

Ces monuments ont beaucoup exercé le savoir des archéologues. Dans l'année même de leur découverte (1711), Baudelot publia un mémoire pour les expliquer. L'on peut voir, sur le même sujet, un autre mémoire de Caylus et Lebeuf, dans le tome III des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, un troisième mémoire spécial, inséré dans le tome Ier de l'*Histoire de Paris* par Félibien, et enfin ce qu'en disent Leroy, dans sa cu-

rieuse *Dissertation sur l'Hôtel-de-Ville de Paris*, et l'auteur des *Remarques historiques et critiques sur les monuments supprimés à Paris, par le décret de l'Assemblée constituante du* 11 *février* 1791.

ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES SOUS L'ÉGLISE SAINT LANDRI.

En creusant le sol sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Landri, dans la Cité, on trouva, en 1829, une muraille de 2 mètres d'épaisseur, construite, en très-grande partie, avec des débris de pierres dont les faces étaient ornées de bas-reliefs. Le fragment principal représente des lièvres fuyant devant des chiens qu'excitent des génies ailés. Une description de ces monuments, accompagnée de figures lithographiées, se trouve au tome IX des *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

Les archéologues Caylus, Du Sommerard et autres, ont fait des efforts pour découvrir l'époque probable à laquelle on doit faire remonter ces antiquités, ainsi que la cause qui a pu leur donner naissance. Quelques-uns les considèrent comme les restes d'un monument triomphal qui aurait été élevé, sous le règne de Valentinien II; mais c'est là une simple conjecture qui ne se trouve pas justifiée par des preuves suffisantes pour pouvoir être admise comme fait historique.

CIPPE OU AUTEL VOTIF.

Ce cippe, ou autel votif, formé d'une pierre quadrangulaire de 1 mètre 92 cent. de haut, fut découvert en 1784, à une assez grande profondeur, dans une fouille que l'on fit en face de la rue de la Barillerie, pour établir les fondations d'une partie des bâtiments du Palais-de-Justice. C'est une pierre de la nature de celles qui furent trouvées, en 1711, dans l'église Notre-Dame. Elle ne porte aucune inscription, et présente, sur ses quatre côtés, des figures de 1 mètre 16 cent. de haut.

Sur la plus large de ces faces, on reconnait Mercure qui s'y montre avec tous ses attributs. Sur une autre face, la figure d'un jeune homme armé de l'arc et du carquois, semblerait désigner Apollon; mais d'une main elle tient un poisson, et de l'autre elle s'appuie sur un gouvernail; en outre, elle est vêtue légèrement du *paludamentum;* ce qui a fait penser que cette figure pourrait bien représenter la divinité qui présidait à la navigation de la Seine.

La troisième figure est celle d'une femme portant un caducée; ce qui serait difficile à expliquer.

Enfin la quatrième, couverte du *paludamentum*, a des ailes au dos et paraît coiffée du pétase ailé, symbole spécialement consacré au fils de *Maïa;* elle tient un globe de la main droite, pose le pied sur un gradin, et semble prête à s'élancer dans l'air. On a fait beaucoup de conjectures pour expliquer ce monument; mais aucune n'est complétement satisfaisante. M. Grivaud de la Vincelle, qui en a donné la description, pense qu'on doit la faire remonter à l'époque où fut érigé l'autel des nautes, c'est-à-dire au temps de Tibère.

Ce cippe est conservé à la Bibliothèque impériale; il se trouve placé au bas de l'escalier qui conduit aux salles de lecture.

PALAIS ET JARDIN DES THERMES.

Le monument d'architecture le plus ancien de Paris se voit rue de la Harpe, près de la rue des Mathurins-Saint-Jacques. C'est l'unique reste d'un vaste édifice connu sous le nom de *Palais des Thermes,* et élevé, durant la période de la domination romaine, sur le clivus du mont *Lucototius* ou *Lucotitius,* dans la partie méridionale du territoire de Paris. On ne connait pas au juste la date où ce palais fut bâti. Quelques antiquaires, entre autres M. Du Sommerard, établissent, par des preuves de la plus grande vraisemblance, qu'il faut en attribuer la construction à Constance-Chlore, pendant les quinze

années que ce prince passa dans les Gaules (de 292 à 306), soit comme *césar*, soit comme *auguste*. En 360, Julien y fut proclamé empereur par ses soldats révoltés. Plus tard, il fut habité successivement par d'autres empereurs romains, et après eux, par plusieurs rois francs de la première race. Tous les documents qui nous sont parvenus portent à croire qu'il s'avançait, au sud, jusqu'au lieu où se trouve aujourd'hui la Sorbonne, et qu'il allait fort près de la Seine, du côté du nord. Suivant le poëte Jean de Hauteville, il était formé d'un corps de logis principal, « et de deux ailes qui s'étendaient sur le même alignement, et qui, en se déployant, semblaient embrasser la montagne. »

Un vaste jardin entourait le palais des Thermes. Le poëte Fortunat dit, dans ses vers, que le roi Childebert le traversait pour se rendre à l'église de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), qu'il avait fondée. Ne pourrait-on pas conjecturer que le prince avait fait construire cette église à l'extrémité du jardin, et même dans son enceinte ?

Quant aux limites de cette enceinte, elles se trouvaient, du côté du nord, à la rivière même; du côté de l'est, aux bâtiments qui formaient le palais; du côté de l'ouest, à un canal communiquant à la Seine; et enfin, du côté du sud, elles devaient partir de l'extrémité méridionale du palais, pour s'étendre jusqu'au lieu où se trouve maintenant Saint-Germain-des-Prés, en laissant en dehors l'emplacement actuel du Luxembourg, qui, sous les Romains, était un terrain de manœuvre militaire ou champ de Mars.

De cette immense résidence impériale, il ne reste plus aujourd'hui que des souterrains spacieux qu'on n'a pas encore entièrement explorés, et une grande salle voûtée formant deux parallélogrammes contigus, mais inégaux entre eux; l'un à 20 mètres 66 cent. de long sur 14 mètres de large, et l'autre 10 mètres sur 6. Les voûtes, à plein cintre, s'élèvent jusqu'à 14 mètres; elles ont longtemps supporté

une couche épaisse de terre cultivée en jardin, avec des plantations d'arbres : ce qui nous donne une idée de leur solidité. On voit peu d'ornements dans la salle; la face des murs présente trois grandes arcades appliquées; celle du milieu est plus grande que les deux autres. Des ouvertures pratiquées dans la muraille paraissent avoir servi à l'introduction des eaux, et font conjecturer que la salle était destinée aux bains. Les arêtes des arcades s'appuient sur des consoles qui représentent la poupe d'un vaisseau; sur une de ces consoles, on remarque quelques figures humaines. Quant à la construction générale, elle se compose de trois rangs de moellons carrés, hauts ensemble de 33 cent. et alternant avec quatre rangs de briques. Toute cette maçonnerie est jointe et scellée avec du ciment romain. Jusqu'ici les décombres ont empêché de pénétrer dans les souterrains, qui paraissent être à deux étages. L'on présume qu'ils s'étendent sous l'hôtel de Cluny et la rue des Mathurins, du côté du sud; l'on sait, par les travaux de Caylus, que, du côté du nord, ils s'avancent jusqu'à la rivière.

CAMP ROMAIN.

Plusieurs passages d'Ammien Marcellin et de Zosime prouvent qu'il existait un camp romain près de Paris, et qu'il était placé à une très-petite distance du palais des Thermes. En 1801 et 1811, des fouilles exécutées au Luxembourg firent découvrir une foule de petits objets qu'on peut trouver naturellement dans les campements, comme des vases, des ustensiles de cuisine, de repas et de toilette, des statuettes de dieux, des instruments pour les sacrifices, et enfin des objets servant à l'équipement militaire. Ces données diverses ont fait conjecturer, avec raison, que le camp romain était assis derrière la résidence impériale des Thermes, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le parterre du jardin du Luxembourg et par plusieurs maisons des rues de Vaugirard et d'Enfer.

CHAMP DES SÉPULTURES.

On a donné ce nom à l'emplacement occupé aujourd'hui par l'extrémité inférieure de la rue d'Enfer, la place Saint-Michel et les prolongements des faubourgs Saint-Victor, Saint-Jacques et Saint-Marcel, c'est-à-dire à l'espace qui s'étend depuis les hauteurs du quartier Saint-Jacques et la rue d'Enfer, jusqu'au bas du plateau de Sainte-Geneviève. En effet, on y a trouvé, à plusieurs reprises, un nombre considérable de tombeaux romains. Les anciens historiens de Paris, Corrozet, l'abbé Lebeuf, Sauval, parlent avec détail de plusieurs découvertes de ce genre faites à différentes époques dans diverses parties de ce vaste emplacement.

FABRIQUE DE POTERIES.

En fouillant le sol pour asseoir les fondements du Panthéon, on constata l'existence, dans cet endroit, d'une manufacture considérable de poterie romaine. On y trouva des âtres, des fours, ainsi que les restes de plusieurs ateliers qui avaient dû servir pendant un grand nombre d'années. On y découvrit aussi des puits sans revêtement et creusés seulement pour en tirer des terres propres à être travaillées. Caylus nous a laissé, dans le *Recueil d'antiquités*, une appréciation estimée de ces diverses découvertes.

AQUEDUC D'ARCUEIL.

Le palais des Thermes recevait l'eau de la montagne, par un aqueduc qui partait du village d'Arcueil, situé à deux lieues sud de Paris, et qui reposait sur des arches ou arcades, au-dessus du vallon formé par le cours de la Bièvre. Une partie de cet aqueduc antique subsiste encore aujourd'hui, auprès de l'aqueduc moderne qu'on a construit depuis; il présente une masse considérable de maçonnerie romaine qu'on a visitée, décrite et dessinée bien des fois, depuis Ronsard jusqu'à nos

jours. A diverses époques, et sur différents points du parcours, on a découvert des portions du canal de conduite. M. Héricart de Thury, dans sa description des catacombes, a décrit et tracé sur un plan, la direction et les sinuosités d'une partie de cet antique aqueduc.

AQUEDUC DE CHAILLOT ET BASSIN DU PALAIS-ROYAL.

Caylus nous a laissé une description détaillée d'un reste d'aqueduc de construction romaine que l'on déterra en 1763, et qui, partant des hauteurs de Chaillot, au point où se trouve la source d'eaux minérales, passait à travers les Champs-Élysées, la place de la Concorde, le jardin des Tuileries, et allait aboutir à un bassin, aussi de construction romaine, que l'on a trouvé, en 1781, à l'extrémité méridionale du jardin du Palais-Royal. M. Bonamy, dans un mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fait remonter la construction de ce bassin au règne de Valentinien Ier, et à la fin du IVe siècle. D'après le savant académicien, c'était une espèce de *lavacrum* destiné aux bains ; l'aqueduc et le bassin servaient au même usage, et leurs constructions étaient contemporaines.

Il existe encore d'autres antiquités que l'on doit faire remonter jusqu'à l'époque de la domination romaine. Elles ont une valeur historique moins grande que celles dont nous venons de parler : nous nous bornerons, en conséquence, à les inscrire ici sommairement et sans détails. Ce sont : 1° Les *arènes* que les Romains avaient construites pour leurs combats de gladiateurs et leurs spectacles de bêtes féroces, à l'est de la montagne Sainte-Geneviève, sur un terrain qu'on appelle encore *Clos des Arènes*, dans un titre de l'année 1284. 2°. *Un autel de Bacchus* qui aurait existé au nord de la montagne Sainte-Geneviève. 3° *Une statue de Julien* qui a été découverte on ne sait trop à quelle époque. 4° *Une tête de Cybèle* que l'on trouva en 1675, vis-à-vis de l'église de Saint-Eustache, dans les fondements d'un ancien mur d'enceinte de la ville. 5° *Des*

antiquités découvertes à Montmartre en 1737 et 1738, et consistant en deux fragments de bas-reliefs en marbre blanc, en un petit buste et un vase de terre d'un travail grossier, en des ruines d'un bâtiment ayant servi à des bains particuliers ou à des fonderies, et enfin en une tête de bronze, de grandeur naturelle, représentant le Romain C. Cœlius Caldus, qui fut consul, l'an 94 av. J.-C. 6° *Deux mille cinq cents médailles trouvées à la Villette*, en 1807, et représentant huit têtes différentes : Dioclétien, Maximien Hercule, Constance Chlore, Galère Maximien, Sévère, Maximin Daza, Maxence et Constantin le Grand. Toutes ces médailles de bronze saucé, *nummi tincti*, étaient parfaitement conservées, dans un vase de terre. 7° *Un cimetière antique*, dans la partie septentrionale de Paris qui se trouve entre la rue de la Verrerie, le milieu de la place de l'Hôtel-de-Ville, le marché Saint-Jean et l'église de Saint-Gervais. Dans des fouilles exécutées en 1612, 1717 et 1718, on y a découvert plusieurs squelettes et quelques médailles, dont une représentait l'empereur Antonin le Pieux, qui régna de 138 à 161. La plus récente était de l'empereur Maxime, qui fut proclamé dans la Gaule en 360. 8° *Un autre cimetière et divers monuments anciens trouvés rue Vivienne.* Ces antiquités remontaient également à l'époque de la domination romaine; mais aucun d'eux n'indiquait de date précise.

MONUMENTS ET ÉDIFICES
construits sous les rois de la première race.

ÉGLISE CATHÉDRALE, NOTRE-DAME.

Un des points les plus obscurs et les plus controversés de l'histoire de Paris, est l'origine et l'état primitif de l'*église cathédrale*. L'on sait que, sous les rois de la première race, il a existé, à l'extrémité de la Cité, une très-ancienne église,

consacrée à Saint-Étienne, premier martyr. L'on pense que cette église était alors la cathédrale de Paris, ou qu'elle en faisait partie. Plusieurs chartes des XIIe et XIIIe siècles en font mention comme du premier siége épiscopal. Saint Denis, premier évêque de Paris, avait pris saint Étienne pour patron. Les images de ces deux saints ont toujours accompagné les bannières de l'Église de Paris; l'on voit encore quelques détails de la vie et du martyre de saint Étienne sur le portail méridional de Notre-Dame. Le rapprochement de ces faits divers porte à croire que l'ancienne église de Saint-Étienne était la cathédrale, et qu'elle faisait partie, ou qu'elle se trouvait tout près de l'enceinte actuelle de la métropole. Des fouilles pratiquées sous le parvis, en 1847, ont mis à découvert les substructions de cette église qui étaient superposées à des constructions romaines. On attribue généralement sa première fondation au fils de Clovis, Childebert Ier, qui l'aurait érigée vers l'an 522. L'on croit que Frédegonde s'y réfugia, comme dans un asile inviolable, après le meurtre de son époux, et que Gontran y sollicita le peuple de ne pas le tuer, comme il avait déjà tué ses frères. Un concile y fut tenu en 829.

Quoique la construction de Notre-Dame, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'appartienne pas à la période de rois de la première race, nous en parlerons ici; car elle est comme la suite et la continuation de la première cathédrale. Les fondations de ce magnifique monument furent jetées, l'an 1010, sous le règne de Robert, fils et successeur de Hugues Capet. Mais alors elles n'arrivèrent pas même jusqu'au niveau du sol dans quelques endroits, et ne le dépassèrent sur aucune des parties du périmètre. Cette construction fut reprise et continuée par Maurice de Sully, soixante-treizième évêque de Paris. Au-dessus des fondations, ce prélat fit bâtir la partie la plus ancienne de Notre-Dame; il employa toute sa fortune à la construction du chœur et d'une partie de la nef. L'ouvrage était déjà avancé lorsque le pape Alexandre III, alors réfugié en France, posa

la première pierre. Le grand autel fut consacré en 1181, par le légat apostolique et par l'évêque Maurice de Sully. L'on put y célébrer l'office divin dès 1185.

Quelques auteurs et la tradition disent que Notre-Dame est bâtie sur pilotis; mais des fouilles exécutées en 1699 et 1774, ont prouvé que cette opinion est erronée.

Maurice de Sully mourut en 1196, et laissa 5,000 livres pour couvrir le chœur en plomb. Après lui, les travaux furent heureusement continués, suivant les premières dispositions, pendant assez de temps pour permettre l'achèvement du vaisseau. Aux premières années du XIIIe siècle appartiennent la construction de la magnifique façade occidentale, celle des éperons et des galeries de la nef, et l'arrangement des grandes fenêtres. Les chapelles de la nef furent ajoutées à l'édifice, dans la deuxième moitié du même siècle. Les deux façades des transcepts, les chapelles du chœur, et une grande partie des arcs-boutants sont du XIVe siècle. Les grosses colonnes rondes de l'intérieur, les galeries supérieures du chœur et les grandes parties de murs élevés sur les galeries, appartiennent à la construction primitive.

Chose remarquable dans les transitions de l'art chrétien, le chœur, par lequel l'évêque fondateur commença son œuvre en 1161, est encore empreint du caractère roman, tandis que la nef, construite à la fin de sa vie, vers 1196, ou peu de temps après sa mort, est déjà soumise au goût gothique.

En 1257, sous le règne de saint Louis, Regnault de Corbeil, évêque de Paris, fit élever ou refaire, par maître Jean de Chelles, le portail méridional du transcept. Tout le premier système d'architecture fut alors modifié, et des roses furent substituées aux fenêtres.

Le portail septentrional fut bâti cinquante ans après celui du midi, c'est-à-dire vers l'an 1312 ou 1313. Philippe le Bel employa à sa construction une partie des biens des Templiers, après la suppression de l'ordre. La construction de la porte

rouge doit être aussi de cette époque. Les chapelles qui se trouvent entre les contre-forts avaient été bâties vers 1270, au moyen d'un legs de cent livres tournois qu'avait fait pour cela Jean de Paris, archidiacre de Soissons.

Trois siècles travaillèrent à l'achèvement de l'œuvre magnifique commencée par le pieux évêque Maurice de Sully; ils y jetèrent tout ce qu'ils purent réunir de plus riche, tout leur art et toute leur science. Malheureusement les siècles suivants n'ont apporté à cette reine des cathédrales, sous prétexte d'embellissements, que des mutilations, des changements inintelligents et des destructions.

La restauration complète de l'édifice se poursuit depuis quelques années sous la direction habile de deux architectes remarquables, MM. Lassus et Violet-Leduc.

Notre-Dame est décorée d'un grand nombre de peintures, de sculptures et de morceaux d'architecture, produits par des artistes célèbres de plusieurs époques. Elle est bâtie en forme de croix latine; sa longueur est de 130 mètres, depuis le portail jusqu'au mur de l'abside, et sa largeur de 46 mètres, d'une porte à l'autre de la nef transversale. La hauteur de la voûte est de 34 mètres 66 centimètres. Cette voûte est soutenue par cent vingt grosses colonnes, dans le style roman. Au-dessus des bas côtés règne une galerie divisée par cent huit colonnes, chacune d'une seule pièce. L'église est éclairée par cent treize vitraux de verroterie blanche entourée d'un liseré jaune et bleu, sans y comprendre les trois grandes roses, dont l'une est à la façade principale, et les deux autres aux faces latérales.

L'histoire de ce monument populaire et vénéré est intimement liée à l'histoire de Paris, et même à l'histoire générale de la France. C'est dans sa spacieuse enceinte qu'ont eu lieu, dans tous les siècles, les baptêmes, les mariages et les funérailles des souverains. A ses antiques voûtes ont toujours été suspendus les drapeaux conquis par nos armes. Tous les rois

de France y sont venus successivement remercier Dieu de leurs victoires; tous ont ajouté quelque chose à sa splendeur. C'est là que se trouvaient les sépultures de la plupart des prélats de Paris, et de plusieurs autres personnages considérables de l'histoire; c'est là que Napoléon Ier fut sacré, comme l'avait été jadis Pépin le Bref, de la main même du successeur du prince des apôtres.

De nos jours, la cathédrale a été dégagée des édifices qui l'entouraient en l'étreignant. Ces édifices étaient le palais archiépiscopal à sa gauche, le cloître à sa droite, l'Hôtel-Dieu, deux églises et plusieurs maisons sur son parvis. L'archevêché, bâti par Maurice de Sully, avait été reconstruit, en 1697, par le cardinal de Noailles, et embelli, en 1750, par de Beaumont. C'était la demeure de l'archevêque et le siége de l'officialité. Pendant la révolution, l'Assemblée constituante y siégea, du 19 octobre au 9 novembre 1789. Deux ans après, la Convention en fit un annexe de l'Hôtel-Dieu. Ses bâtiments et ses jardins bordaient la Seine et s'étendaient jusqu'à la pointe orientale de l'île, par une promenade reservée dite le *Terrain*. L'archevêché fut démoli le 14 février 1831, par la populace insurgée. Sur son emplacement, l'on voit aujourd'hui, jusqu'au quai, une vaste promenade plantée d'arbres et ornée d'une belle fontaine. Le Cloître comprenait tout l'espace qui se trouve du côté du nord, entre Notre-Dame et la rivière, et de l'est à l'ouest, depuis la rue de la Colombe jusqu'au parvis. Il renfermait la chapelle Saint-Aignan, ainsi que les deux églises Saint-Jean-le-Rond et Saint-Denis-du-Pas, l'une appuyée au chevet, l'autre au côté droit de la cathédrale. Ces deux églises servirent successivement de baptistère à la métropole. Le cloître se composait de dix rues où se trouvaient la célèbre école épiscopale, des maisons, des jardins, etc., etc.

L'évêque de Paris était autrefois seigneur temporel d'une grande partie de la Cité, du bourg Saint-Marcel, de la Ville-l'Évêque, du Roule, des Bourdonnais, des Rosiers, de la

Grange-Batelière, de Tirechappe, de Thibaut-aux-Dés, des Tombes, près de l'Estrapade, de Poissy, près des Chartreux, et de quelques autres fiefs moins importants. Son revenu annuel dépassait 200,000 livres. Il avait sous sa dépendance directe les trois églises collégiales de Saint-Marcel, de Sainte-Opportune et de Saint-Honoré, qu'on appelait *les filles de l'évêque*. Son diocèse comprenait vingt-deux chapitres, trente et une abbayes, soixante-six prieurés, cent quatre-vingt-quatre couvents, quatre cent soixante-douze cures, deux cent cinquante-six chapelles et trente-quatre maladreries.

Le chapitre métropolitain, presque aussi riche et aussi puissant que l'évêque, possédait au delà de 180,000 livres de revenu ; il avait sous sa dépendance les quatre églises collégiales de Saint-Merry, du Saint-Sepulcre, de Saint-Benoît et de Saint-Étienne-des-Grès, qu'on appelait *les filles de Notre-Dame*. Le cloître était son domaine; il y avait la direction de cette école qui fut si célèbre dans le moyen âge ; l'on vit dans son sein une foule d'hommes illustres par leur science profonde, leurs connaissances littéraires et leur sainteté; il a donné à l'Église six papes, vingt-neuf cardinaux et une multitude d'évêques. Tout l'espace occupé jadis par le cloître est couvert aujourd'hui de quais et de rues. L'église Saint-Jean-le-Rond fut démolie en 1748 ; Saint-Denis-du-Pas l'a été en 1813. Débarrassée de tous ses alentours, à la suite de longs travaux, l'antique métropole de Paris se trouve maintenant seule et isolée, à la pointe de l'île.

Nous espérons que le lecteur verra ici avec plaisir la liste de tous les évêques et archevêques de Paris.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES ET DES ARCHEVÊQUES DE PARIS.

Depuis saint Denis (272 environ), premier évêque de Paris, jusqu'à Jean-François de Gondy (1654), le premier qui fut revêtu de la dignité d'archevêque, on compte cent dix évêques

de cette ville. L'Église en honore six comme saints; dix ont été cardinaux et plusieurs chanceliers de France.

Il n'est pas possible de fixer d'une manière authentique, la date de l'épiscopat de plusieurs évêques de Paris; ce ne fut qu'en 940 qu'on dressa la première liste chronologique de ces prélats.

En 1376, Charles V avait voulu faire ériger le siége de Paris en archevêché, et le rendre indépendant de celui de Sens, mais il n'avait pas pu l'obtenir; le pape Grégoire XI s'était alors contenté d'accorder le *pallium* aux évêques de la capitale. Louis XIII obtint cette faveur de Grégoire XV, et l'évêché de Paris fut enfin érigé en archevêché, le 20 octobre 1622; il eut pour suffragants les évêchés de Meaux, de Chartres, d'Orléans et de Blois. Louis XIV, en 1674, érigea la terre de Saint-Cloud en duché-pairie, en faveur des archevêques de Paris; François de Harlai de Champvallon fut le premier prélat revêtu de cette nouvelle dignité.

Depuis l'érection du siége de Paris en archevêché, il y a eu quinze archevêques. Ainsi, depuis saint Denis jusqu'à Monseigneur Sibour, cent vingt-cinq prélats ont gouverné l'Eglise de Paris. Voici leurs noms :

Évêques.

1. Saint Denis, martyrisé vers l'an 272 ou 275.
2. Mallon.
3. Massus.
4. Marcus.
5. Adventus.
6. Victorin, mort en 347.
7. Paul, évêque en 360.
8. Prudent ou Prudence, évêque en 410, inhumé à Sainte-Geneviève.
9. Saint Marcel, mort en 436.
10. Vivien.
11. Félix.
12. Flavien.
13. Ursicien.
14. Apédemius ou Apédénius.
15. Héraclius, évêque en 523.
16. Probat.
17. Amélius.
18. Saffarac, évêque en 549; il fut déposé et renfermé dans un monastère.
19. Eusèbe Ier, en 555.
20. Saint Germain, décédé le 28 mai 576, à l'âge de quatre-vingts ans, et inhumé à Saint-Germain-des-Prés.
21. Ragnemode, décédé en 591.
22. Eusèbe II.

23. Faramonde.

24. Simplice, évêque en 601.

25. Saint Ceraune, décédé le 27 septembre 615, et inhumé à Sainte-Geneviève.

26. Leudebert ou Laudebert, évêque en 625.

27. Audebert, évêque en 644.

28. Saint Landri, mort en 656, inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois. La fondation de l'Hôtel-Dieu que l'on attribue communément à cet évêque, a rendu son nom célèbre.

29. Chrodobert, évêque en 665.

30. Sigobode, en 664.

31. Importun.

32. Saint Agibert ou Agilbert, décédé à Jouarre, en Brie, en 680, et inhumé dans l'abbaye de ce nom.

33. Sigofroid, mort en 693.

34. Turnvalde, évêque en 696.

35. Adulphe.

36. Bernechain.

37. Saint Hugues, mort le 9 avril 730, à l'abbaye de Jumiège, où il fut inhumé.

38. Marseïde.

39. Fédole.

40. Ragnecapt.

41. Madalbert.

42. Deodefroid, évêque en 767.

43. Erchenrad Ier, mort le 15 mars 795.

44. Ernenfride, mort en 840.

45. Inchade, mort le 3 mars 831.

46. Erchenrade II, mort le 9 mai 857.

47. Énée, mort le 26 décembre 871.

48. Ingelvin, en 883.

49. Gozlin, mort en mai 886, se distingua dans le siége de Paris par les Normands.

50. Anschéric, mort en juin 911.

51. Théodulphe, en 922.

52. Fulrade, en 926.

53. Adelhelme, évêque en 927.

54. Gauthier Ier, mort le 13 juin 941.

55. Albéric.

56. Constant, en 954.

57. Garin.

58. Rainaud, en 980.

59. Elisiard, mort le 18 avril 988.

60. Gislebert, mort le 3 février 991.

61. Rainaud II, en 1016.

62. Azelin, mort dans le diocèse de Gand, et inhumé dans l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville.

63. Francon, mort le 22 juillet 1030.

64. Imbert de Vergy, mort le 22 novembre 1060, à l'âge de 80 ans; il est le premier évêque qui ait eu un surnom. L'usage de porter des surnoms date du XIe siècle.

65. Geoffroid de Boulogne, décédé le 1er mai 1095.

66. Guillaume Ier de Montfort, en 1102.

67. Foulques Ier, mort le 5 avril 1104.

68. Galon, mort le 22 février 1116, et inhumé à Saint-Denis.

69. Gerbert, mort le 2 février 1123.

70. Étienne Ier de Senlis, mort en mai 1142, et inhumé à l'abbaye de Saint-Victor.

71. Thibault, mort le 8 janvier

1157, et inhumé à Saint-Martin-des-Champs.

72. Pierre Ier dit Lombard, et surnommé le Maître des sentences, mort le 20 juillet 1160, et inhumé dans le chœur de Saint-Marcel.

73. Maurice de Sully, mort le 11 septembre 1196, et inhumé au milieu du chœur de Saint-Victor. Commença la cathédrale de Paris.

74. Odon ou Eudes de Sully, mort le 14 juillet 1208, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

75. Pierre II de Nemours, dit le Chambellan, mort le 7 décembre 1219, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

76. Guillaume II de Seignelay, mort à Saint-Cloud le 23 novembre 1223, et inhumé à l'abbaye de Pontigny.

77. Barthélemy, mort le 20 octobre 1227, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

78. Guillaume dit d'Auvergne, mort le 1er avril 1248, et inhumé à Saint-Victor, dans la chapelle de saint Denis.

79. Gauthier II de Château-Thierry, mort le 1er octobre 1249, et inhumé à Notre-Dame.

80. Regnault III de Corbeil, mort le 7 juin 1268, et inhumé à Saint-Victor, dans la chapelle de saint-Denis.

81. Étienne II Tempier, mort le 3 septembre 1279, et inhumé à Notre-Dame, derrière le grand autel.

82. Renoulf d'Homblières, mort le 12 novembre 1288, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

83. Simon Matifas, dit de Bucy, mort le 3 juin 1304, et inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Nicaise.

84. Guillaume de Beaufet, dit d'Aurillac, mort le 30 décembre 1320, et inhumé à Saint-Victor, dans la chapelle de l'infirmerie.

85. Étienne III de Bourret, mort le 25 novembre 1325, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

86. Hugues de Besançon, mort le 29 juillet 1332, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

87. Guillaume V de Chanac, mort le 3 mai 1348, âgé de près de cent ans, et inhumé à Saint-Victor, dans la chapelle de l'infirmerie.

88. Foulques II de Chanac, mort le 25 juillet 1349, et inhumé à Saint-Victor, dans la chapelle de l'infirmerie.

89. Audoin Aubert, mort à Avignon le 10 mai 1363, et inhumé dans le chœur de l'église des Chartreux de Villeneuve.

90. Pierre III dit de la Forêt, mort le 25 juin 1361, et inhumé dans le chœur de l'église cathédrale du Mans.

91. Jean de Meulan, mort le 22 novembre 1363, à l'âge de 80 ans.

92. Étienne IV de Paris, mort à Avignon le 16 octobre 1373, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame de Paris.

93. Aimeric de Maignac, mort à Avignon le 20 mars 1384, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame de Paris.

94. Pierre IV d'Orgemont, mort le 16 juillet 1409, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame, près du grand autel.

95. Gérard de Montaigu, mort le 23 septembre 1420, et inhumé dans l'église des Célestins de Marcoussis.

96. Jean II de Courte-Cuisse, mort le 4 mars 1422.

97. Jean III de la Roche-Taillée, mort à Boulogne le 24 mars 1426, et inhumé dans l'église de Saint-Jean de Lyon.

98. Jean IV de Nant ou Nanton, mort le 7 octobre 1427, et inhumé dans l'abbaye de Belleval, ordre de Cîteaux.

99. Jacques du Chastelier, mort le 2 novembre 1438, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

100. Denis II du Moulin, mort le 15 septembre 1347, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame, près du grand autel.

Antoine du Bec-Crespin, fut évêque nommé de Paris un mois et onze jours.

101. Guillaume IV Chartier, mort le 1er mai 1472, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

102. Louis de Beaumont, dit La Forêt, décédé le 5 juillet 1492, et inhumé à la porte du chœur de Notre-Dame.

Gérard Gobaille, mort le 2 septembre 1494, en revenant de Rome, avant d'avoir pris possession de son siége ; il fut inhumé dans le chœur de Notre-Dame, devant le grand autel.

103. Jean V Simon de Champigny, mort le 23 décembre 1502, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

104. Étienne V de Poncher, mort le 24 février 1524, à Lyon ; son corps fut inhumé dans la cathédrale de Sens, et son cœur dans celle de Paris.

105. François de Poncher, mort le 1er septembre 1532, et inhumé dans l'église Notre-Dame de Paris.

106. Jean VI du Bellay, mort à Rome, le 17 février 1560.

107. Eustache de Bellay, mort en septembre 1565, et inhumé dans l'église de Gizeux, diocèse d'Angers.

108. Guillaume Viole, mort le 4 mai 1568, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

109. Pierre V de Gondy, cardinal, mort le 1er mars 1616, à l'âge de 84 ans, et inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Louis et de Saint-Rigobert.

110. Henri de Gondy, cardinal, mort le 2 août 1622, au camp devant Béziers, à l'âge de 50 ans. Son corps fut rapporté à Paris et inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Louis et de Saint-Rigobert.

Archevêques.

1. Jean-François de Gondy, mort le 21 mars 1654, et inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Louis et de Saint-Rigobert.

2. Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, neveu du précédent, mort le 24 août 1679, à l'âge de 66 ans, et inhumé à Saint-Denis, dont il avait été abbé commendataire après s'être démis de l'archevêché de Paris ; il avait été coadjuteur de son oncle.

3. Pierre VI de Marca, mort le 29 juin 1662, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame, devant la chaire archiépiscopale.

4. Hardouin de Peréfixe de Beaumont, mort le 1er janvier 1671, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame. Il fut le précepteur de Louis XIV, et composa, pour son éducation, un abrégé de l'histoire de Henri IV.

5. François de Harlai de Champvallon', mort à Conflans, près de Paris, le 6 août 1695, à l'âge de 70 ans, et inhumé dans le chœur de la cathédrale, vis-à-vis la chaire archiépiscopale.

6. Louis-Antoine de Noailles, cardinal, mort le 4 mai 1729, à l'âge de 79 ans, et inhumé à Notre-Dame, devant l'ancienne chapelle de la Vierge.

7. Charles-Gaspard-Guillaume de Ventimille du Luc, mort le 13 mars 1746, à l'âge de 90 ans, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame.

8. Jacques Bonne-Gigault de Bellefonds, mort le 20 juillet 1746, à l'âge de 48 ans, et inhumé à Notre-Dame, dans le caveau destiné à la sépulture des archevêques.

9. Christophe de Beaumont du Repaire, mort le 12 décembre 1781, et inhumé à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de sainte Marie-Madeleine.

10. Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de Juigné de Neuchelle, nommé à l'archevêché de Paris le 23 décembre 1781. Il mourut le 20 mars 1811, et fut inhumé à Notre-Dame.

11. Jean-Baptiste de Belloy, mort le 10 juin 1808, à l'âge de 98 ans et 8 mois, et inhumé dans le chœur de Notre-Dame, dans le caveau destiné à la sépulture des archevêques.

12. Alexandre-Angélique de Talleyrand Périgord, archevêque de Paris le 28 juillet 1817, mort le 20 octobre 1821.

13. Hyacinthe-Louis de Quélen, coadjuteur le 12 février 1820, et archevêque le 21 octobre 1821, mort en 1840.

14. Denis-Auguste Affre, archevêque le 26 mai 1840, mort victime de son dévouement et de sa charité, dans l'insurrection de juin 1848.

15. Marie-Dominique-Auguste Sibour, archevêque le 15 juillet 1848.

DOYENS DE L'ÉGLISE DE PARIS.

1. Hylaire, doyen en 992.
2. Maldaguin, en 1000.
3. Garin.
4. Albéric.
5. Francon, en 1019. Il fut élu évêque de Paris.
6. Ingélard.
7. Lizierne, en 1036.
8. Odon, en 1067.
9. Milon, en 1071.
10. Jean Ier de Grand-Pont, en 1083.
11. Foulque ou Fulcon, en 1090, fut évêque de Paris.
12. Bernier, en 1105.
13. Barthélemy de Senlis, en 1146.
14. Clément, en 1148.
15. Barbedor, en 1168.
16. Hervé de Montmorency de Marly, en 1184.

17. Michel de Corbeil, en 1192, et ensuite archevêque de Sens.

18. Hugues Ier, en 1195.

19. Etienne Ier, en 1216.

20. Gaultier, en 1221, et ensuite archevêque de Sens.

21. Hugues II, en 1225.

22. G....., en 1226.

23. Ernaud de Courbeville, en 1226.

24. Philippe de Nemours, en 1227, et ensuite archevêque de Châlons-sur-Marne.

25. Jean II de Provins, en 1227.

26. Giraud, en 1228, et ensuite évêque d'Agen.

27. Luc de Lœudêves, en 1231; il était aussi conseiller du parlement.

28. Guillaume Ier de Valgrigneuse, en 1260.

29. Godefroid Ier de Pontchevron, en 1264, et ensuite archevêque de Bourges.

30. Godefroid II, en 1273, et ensuite cardinal.

31. Nicolas Ier, en 1288.

32. Jean III, en 1297.

33. Pierre Ier de Belleperche, en 1305, et ensuite évêque d'Auxerre.

34. Roger d'Armigniac, en 1308.

35. Simon de Guiberville, en 1309.

36. Amisius le Rétif, en 1321, était aussi maître des requêtes.

37. Guidon de Baudet, en 1322, ensuite évêque de Langres.

38. Olivier Saladin, en 1335, avait été recteur de l'Université.

39. Pierre II de Cros, en 1342, évêque de Senlis et après d'Auxerre.

40. Firmin de Coquerel, en 1344, et ensuite évêque de Noyon.

41. Vital de Preuilly, en 1339.

42. Raimond de Salga, en 1350.

43. Pierre III de Montreuil, en 1358.

44. Etienne II de Paris, en 1362, puis évêque de Paris.

45. Aimeric de Maignac, en 1364, puis évêque de Paris.

46. Jacques le Riche, en 1364.

47. Pierre IV de Pacy, en 1385.

48. Jean IV Chanteprime, en 1402, était aussi conseiller au parlement et président de la cour des aides.

49. Jean V Tudert, en 1414, était aussi conseiller au parlement et fut ensuite nommé évêque de Châlons-sur-Marne.

50. Guillaume II Cottin, en 1441, avait été conseiller au parlement.

51. Albert de Rouvroy de Saint-Simon, en 1457, avait été conseiller au parlement.

52. Thomas de Courcelles, en 1458.

53. Jean VI l'Huillier, en 1469.

54. Jean VII l'Huillier, en 1484.

55. David Chambellan, en 1511.

56. Guillaume III Hue, en 1517.

57. Jean VIII du Drac, en 1522.

58. Jean IX Jouvenel des Ursins, en 1543, fut nommé évêque de Troyes.

59. Antoine Le Cirier, en 1548.

60. Augustin Le Cirier, en 1575.

61. Louis Séguier, en 1575.

62. Jean-François de Gondy, en 1610, ensuite premier archevêque de Paris.

63. Dominique Séguier, en

1623, ensuite évêque d'Auxerre et de Meaux.

64. Nicolas II Tudert, en 1632, avait été conseiller au parlement.

65. Jean-Baptiste Ier de Contes, en 1651.

66. Jean-Baptiste II de Bougueret le Blanc, en 1679.

67. Jean-Baptiste Desfriches de Brasseure de Pressigny, en 1702.

68. Jacques Alain de Gontaut, en 1717.

69. Louis-Abraham de Harcourt-Beuvron, en 1733, était duc et pair de France.

70. Jean-Cyprien de Saint-Exupéry, en 1747.

71. Jean-Antoine Dagoult, en 1758.

72. Claude Tudert, en 1769.

73. Flotard de Montagu, en 1780, fut le dernier doyen, le chapitre ayant été supprimé le 22 novembre 1790.

SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX.

Cette église était située à l'extrémité du Marché-Neuf, île du Palais, sur l'emplacement des maisons numéros 6 et 8. De toutes celles qui dépendaient de Notre-Dame, c'était assurément la plus ancienne. Il y a bien des traditions sur son origine; cependant tous les historiens conviennent que Saint-Germain-le-Vieux était, dans le principe, une chapelle baptismale dédiée à saint Jean-Baptiste, et qu'elle existait dans le ve siècle. L'auteur de la vie de sainte Geneviève dit que la sainte y rassembla un certain nombre de femmes, comme dans un lieu sûr, pour qu'elles s'y missent en prière, lors du faux bruit de la marche d'Attila sur Paris. Dans le IXe siècle, les religieux de Saint-Germain-des-Prés, redoutant les Normands, vinrent y déposer le corps de leur patron.

En 1368, l'abbaye de Saint-Germain céda ses droits sur cette église à l'Université de Paris; elle fut dès lors érigée en église paroissiale et le recteur en nommait le curé. La paroisse s'étendait, d'un côté, le long de la rue du Marché-Palu jusqu'au milieu du Petit-Pont, et de l'autre, presque jusqu'à l'extrémité de la rue de la Calandre; elle comprenait en outre quelques maisons de la rue Saint-Éloi et de la rue aux Fèves, ainsi que celles du Marché-Neuf et tous les édifices qui entouraient l'église. Saint-Germain-le-Vieux fut reconstruit en en-

tier et agrandi dans le xve siècle. Son maître-autel était décoré de quatre colonnes corinthiennes en marbre noir de Dinant et d'un tableau de Stella. Les jours de grande fête, on y exposait une tapisserie faite du temps de Charles VI et représentant la vie de saint Germain. Cette église fut démolie en 1802, et l'on éleva des maisons particulières sur son emplacement.

SAINT-CHRISTOPHE.

Vis-à-vis de la cathédrale, à l'angle formé par la rue Saint-Christophe et les bâtiments du parvis Notre-Dame, il y avait autrefois une petite église sous l'invocation de saint Christophe. Elle existait déjà au viie siècle, et quelques auteurs disent qu'elle servait de chapelle aux comtes de Paris; mais cette assertion paraît erronée. Une charte de 690 nous apprend qu'à cette époque elle était la chapelle d'un monastère de filles dont l'abbesse s'appelait Landetrude. Deux prêtres, nommés par les chanoines de Notre-Dame, la desservaient alternativement de semaine en semaine. Cette église fut reconstruite, vers la fin du xve siècle, en style gothique assez délicat; elle subsista jusqu'en 1747, époque où on la démolit pour agrandir le parvis Notre-Dame.

SAINT-DENIS-DU-PAS.

Cette église était placée au chevet de la cathédrale. Les archéologues ont longtemps cherché quelle était l'époque de sa construction ainsi que la cause de son surnom, sans pouvoir tomber d'accord entre eux. Ce qui semble certain, c'est qu'elle existait avant le xiie siècle; mais elle était négligée depuis longtemps, et il y a apparence qu'on n'y célébrait plus le service divin. Pendant la dernière moitié du xiie siècle, plusieurs personnes pieuses y fondèrent des prébendes, au nombre de cinq. Lorsque Saint-Jean-le-Rond fut abattu, en 1748, le service qui s'y faisait fut transféré à Saint-Denis-du-Pas, et cette dernière

église devint aussi la paroisse du cloître. Elle fut desservie dès lors par deux chanoines qui y exerçaient les fonctions de curé. Pendant la révolution, elle devint, comme l'archevêché, une succursale de l'Hôtel-Dieu, et fut convertie en une salle de malades. On l'a démolie depuis.

SAINT-JEAN-LE-ROND.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les fonts baptismaux de l'Église de Paris étaient d'abord à Saint-Germain-le-Vieux, qui portait alors le nom de Saint-Jean-Baptiste. Ils furent transférés depuis plus près de la cathédrale, dans une chapelle bâtie pour cet usage. Plus tard, cette chapelle fut elle-même abattue en même temps que les anciennes églises de Notre-Dame et de Saint-Étienne. On la reconstruisit au bas de la tour septentrionale de la nouvelle basilique, et on l'appela Saint-Jean-le-Rond, à cause de sa forme ronde. Suivant Lebeuf, son architecture paraissait être du XIIIe siècle; le portail était plus récent. Ce baptistère, que desservaient deux prêtres, fut pendant longtemps le seul qu'il y eût dans Paris. Mais lorsque le nombre des habitants eut fait multiplier les églises, et que chacune put avoir son baptistère particulier, les dispositions premières changèrent.

Lebeuf fait remarquer que c'était dans cette église, et peut-être même à l'entrée de la cathédrale, que se terminaient juridiquement certaines affaires ecclésiastiques; cette coutume rappelait ce qui se pratiquait plus anciennement aux portiques des grandes églises. Le cartulaire de saint Magloire contient un ancien acte finissant par ces mots : *actæ sunt hæc in ecclesia parisiensi, apud cupas*. On voit aussi, dans les *Recherches sur la chirurgie*, que les médecins s'assemblaient autrefois : *ad cupam Nostræ Dominæ*. Saint-Jean-le-Rond fut démoli en 1748. Alors les fonts baptismaux, les diverses fondations et le service divin furent transférés à Saint-Denis-du-Pas, qui, depuis cette époque, s'appela Saint-Denis et Saint-Jean-Baptiste.

SAINT-DENIS-DE-LA-CHARTRE.

Cette église était placée rue de la Lanterne, au coin septentrional de la rue du Haut-Moulin, en face de la rue de la Pelleterie, remplacée aujourd'hui par le quai aux fleurs. Une tradition populaire dit qu'on l'avait construite sur l'emplacement d'une prison où saint Denis et ses compagnons avaient été enfermés et martyrisés; on y montrait même les instruments de leurs tortures; mais cette opinion ne s'appuie d'aucun titre, et les monuments les plus anciens la détruisent. Malgré l'incertitude de la date de sa fondation, il n'est guère possible de douter de son existence, sous les rois de la première race. Elle paraît désignée dans les vers d'Abbon sur le siége de Paris par les Normands. Ce qui est très-certain, c'est que sous le roi Robert, au commencement du XI[e] siècle, elle existait, près de l'édifice nommé prison de Paris, *carcer parisiacus*, et qu'on l'appelait alors église Saint-Denis de la prison de Paris. Des chanoines séculiers la desservaient; ils y exercèrent paisiblement leur ministère et jouirent des bénéfices qui y étaient attachés jusqu'en 1122, époque où l'administration de Saint-Denis-de-la-Chartre tomba entre les mains des laïques, par une espèce d'usurpation dont on ne voit que trop d'exemples dans l'histoire du temps. Cette église et tous ses biens furent rendus au clergé en 1133. Plus tard, on l'érigea en prieuré et elle fut placée dans la dépendance de Saint-Martin.

L'enceinte des maisons qui l'environnaient, et qu'on appelait *le bas de Saint-Denis*, était un lieu privilégié : avant la révolution, les ouvriers qui n'étaient pas maîtres pouvaient y travailler avec franchise et sûreté. Sur les vitrages de cette église, on voyait autrefois le portrait de Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, qui en avait été prieur. Un grand bas-relief de stuc, sculpté par François Anguier, tenait lieu de tableau au maître-autel; il représentait Nôtre Seigneur donnant la communion, dans la prison, à saint Denis et à ses compagnons. On a

démoli Saint-Denis-de-la-Chartre en 1810; sur son emplacement s'élèvent les maisons qui longent aujourd'hui le quai aux fleurs.

SAINT-SYMPHORIEN-DE-LA-CHARTRE, DEPUIS CHAPELLE SAINT-LEU.

Cette église se trouvait placée, rue du Haut-Moulin, numéro 11, derrière Saint-Denis-de-la-Chartre, dont elle n'était séparée que par une rue étroite. L'époque de sa fondation est incertaine, mais elle remontait bien plus haut que le XIIIe siècle, où elle fut connue sous le nom de Saint-Symphorien-de-la-Chartre; en effet, elle doit son origine à une chapelle de sainte Catherine qui existait depuis les temps les plus reculés, et dont quelques parties avaient pu servir à la construction de Saint-Symphorien. Dès l'année 1206, elle fut desservie par quatre chapelains qui obtinrent le titre de chanoines en 1422. Un peu plus tard, on y transféra la paroisse de Saint-Gilles et Saint-Leu; cette union subsista jusqu'en 1698, époque où le clergé et la paroisse passèrent à l'église Sainte-Madelaine. Quelque temps après, Saint-Symphorien fut cédé à la communauté des peintres, sculpteurs et graveurs, qui la restaurèrent et lui firent donner le nom de saint Leu, leur patron. Elle le porta jusqu'à l'époque où elle fut démolie.

SAINT-SÉVERIN.

L'église Saint-Séverin, seconde succursale de la paroisse Saint-Sulpice, est située dans la rue Saint-Séverin, entre les rues de La Harpe et Saint-Jacques, onzième arrondissement. D'après quelques chroniques, il existait, au même endroit, depuis le commencement de la monarchie, une abbaye et une église dédiée à saint Clément. Saint Séverin en était abbé. Ce fut là qu'il donna l'habit monastique à saint Cloud, fils de Clodomir, qui n'échappa à la mort qu'en entrant dans la vie religieuse. Saint Séverin y fut enterré vers l'an 551, et sa renom-

mée de sainteté ayant fait honorer particulièrement son tombeau, l'église de Saint-Clément prit, par la suite, le nom de Saint-Séverin. Elle se trouvait déjà érigée en paroisse en 1210. On commença à la reconstruire en 1347; mais cette reconstruction, souvent interrompue, ne fut entièrement terminée qu'en 1489. L'on fit au chœur des réparations considérables en 1684, et on en changea la décoration. Le maître-autel fut orné de huit colonnes de marbre, d'ordre composite, soutenues par un demi-dôme qu'on enrichit de plusieurs ornements de bronze doré. Ce fut Tuby qui exécuta cette belle décoration, sur les dessins de Lebrun. Les figures des sibylles, des apôtres et des prophètes qu'on voyait peintes sur les arcades de cette église, mais presque effacées, étaient de Bunel. On trouve un saint Joseph et une sainte Geneviève de Champagne, dans une chapelle, près de la petite porte qui conduit à la rue Saint-Séverin.

L'ensemble de l'église forme un charmant vaisseau gothique du style le mieux étudié, le plus pur, et d'une entente parfaite. On y remarque surtout la finesse des nervures des voûtes. Devant la porte principale, sont encore les deux lions en pierre entre lesquels on rendait autrefois la justice. De nos jours, on a appliqué à la façade de Saint-Séverin, avec un soin aussi éclairé qu'habile, le portail de Saint-Pierre-aux-Bœufs, précieux morceau de sculpture, et seul reste de cette belle église. La chapelle des fonts baptismaux restaurée a été peinte entièrement par M. Paul Flandrin. On a restauré également le clocher. En 1848, les chefs de la formidable insurrection de juin avaient établi leur quartier général dans l'église Saint-Séverin.

ÉGLISE ET ABBAYE OU PRIEURÉ ROYAL DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS.

Cette église et ce monastère étaient situés rue Saint-Martin, entre les numéros 208 et 210.

Il y a peu de villes en France qui n'aient eu des édifices ou établissements religieux et des églises sous l'invocation de saint Martin. Dans les premiers temps de la monarchie, on le regardait comme le patron particulier des Gaules. A Paris, il y avait, dès l'année 586, une petite chapelle de Saint-Martin à l'entrée du Grand-Pont, et une autre vers l'emplacement où se trouve aujourd'hui Saint-Séverin. Mais le plus considérable de ces monuments était la *Basilique* bâtie entre la porte septentrionale de Paris et l'église Saint-Laurent; c'est celle dont fait mention le diplôme de Childebert, en 710. Elle faisait alors partie d'une abbaye considérable que les Normands détruisirent entièrement, lors du siége de Paris. Henri Ier en reconstruisit une plus grande sur le même emplacement, et y mit des chanoines réguliers que dirigeait un abbé. Plus tard, les rois de France et les évêques de Paris firent des concessions importantes à ce monastère. En 900, ses possessions touchaient, d'un côté, à celles de Saint-Merry, et de l'autre, à celles de Saint-Georges, appelé depuis Saint-Magloire.

En 1079, Saint-Martin-des-Champs fut donné à l'ordre de Cluny; il perdit dès lors son titre d'abbaye pour devenir le second prieuré de cet ordre. Sous saint Louis, le célèbre architecte Pierre de Montreuil y construisit un réfectoire d'un beau gothique, avec des voûtes hardies et des colonnades d'une grande délicatesse, en forme de perches. Dans l'église, le grand autel, construit sur les dessins de l'architecte Mansard, était décoré de quatre colonnes en marbre de Dinant. On y voyait plusieurs beaux tableaux dus au pinceau de Jouvenet, de Cazes, de Le Moine, de Vanloo, de Restout, de Claude Vignon. Au commencement du XVIIIe siècle, on fit de grandes réparations à Saint-Martin. En 1765, on construisit un marché public, sur une partie de son territoire, d'une étendue d'environ 166 mètres; l'on y transféra celui qui se trouvait établi auparavant dans la rue, devant l'église, et qui gênait beaucoup la circulation.

En 1790, le monastère de Saint-Martin-des-Champs fut supprimé, de même que toutes les autres maisons religieuses. L'autorité civile s'empara de ses bâtiments; ils sont occupés aujourd'hui par la mairie du sixième arrondissement et par le Conservatoire des arts et métiers. On a pensé, dans ces dernières années, à établir un musée d'antiquités parisiennes dans une partie de ces bâtiments, et surtout dans le réfectoire, qui offre des morceaux d'architecture très-remarquables.

SAINT-MERRY.

Saint-Merry ou Médéric, aujourd'hui église paroissiale dans le septième arrondissement, est situé rue Saint-Martin, entre les numéros 76 et 78. Cette église n'était d'abord qu'une petite chapelle dédiée à saint Pierre. Saint Merry y fut inhumé après sa mort, arrivée le 29 août 700. Gozlin, évêque de Paris, permit, en 884, au chapelain qui la desservait, de lever le corps du saint, qu'on avait déposé contre un mur, et de le mettre dans une place plus convenable. Cette translation, qui eut lieu avec la plus grande solennité, avait attiré un grand concours de peuple. Les présents qu'on fit à la chapelle, à cette occasion, permirent d'augmenter le nombre des chapelains. Vers 1010, cette église, considérablement augmentée, fut donnée au chapitre de la cathédrale qui y envoya sept ecclésiastiques pour célébrer le service divin; ce fut là l'origine du chapitre de Saint-Merry. Comme elle se trouvait alors trop petite, elle fut démolie et reconstruite telle qu'elle existe aujourd'hui, entre les années 1520 et 1612. Elle devint à cette époque église paroissiale.

Les façades extérieures de Saint-Merry sont un beau spécimen du style gothique, plein d'élégance et riche en ornements. L'intérieur offre des morceaux dans le genre de la renaissance; les chapelles y sont ornées de colonnes corinthiennes et surmontées de frontons triangulaires. On y voit encore

quelques parties de vitraux peints fort estimés. Les frères Slodz, statuaires célèbres du temps de Louis XV, restaurèrent le chœur et le décorèrent avec magnificence. La chapelle de la communion est de 1754. Cette église est encore riche en tableaux de l'école française, en tapisseries et en beaux morceaux de sculpture; on y trouve des toiles dues à Carle Vanloo, à Vouet, à Houasse, ainsi que plusieurs mausolées remarquables, comme celui de Saint-Arnaud, marquis de Pomponne, sculpté par Rastrelli. Plusieurs chapelles ont été enrichies par des maîtres de notre époque : Chasseriau, Amaury Duval, Lépaulle.

En 1832, aux journées des 5 et 6 juin, les insurgés s'établirent dans Saint-Merry et dans son cloître, qu'ils transformèrent en forteresses. La fusillade dura tout un jour et causa des dégâts notables au monument. Dans plusieurs endroits, les balles avaient déchiré les dentelures du portail; dans d'autres, la hache des révoltés niveleurs avait brisé des statues. Aussitôt que le calme eut été rétabli, le gouvernement se hâta de faire disparaître ces tristes témoignages des discordes civiles.

SAINT-GERVAIS.

Cette église, seconde succursale de la paroisse Notre-Dame, est située rues du Monceau et du Pourtour, dans le neuvième arrondissement. Elle occupe la place d'une chapelle très-ancienne et qui existait déjà, au VIe siècle, dans le bourg dit La Grève. L'on voyait encore, devant le portail, à la fin du XVIIIe siècle, l'orme qu'il était d'usage de planter sur la place des églises, et sous lequel se faisaient les publications, les jugements et les autres affaires civiles. L'église, rebâtie en 1420, fut beaucoup augmentée en 1581. En 1616, Louis XIII posa la première pierre de son admirable portail.

A l'intérieur, ses voûtes, d'un style gothique, sont hardies et très-élevées. Les nervures en sont doubles et croisées avec art;

plusieurs soutiennent des clefs pendantes, enrichies d'ornements divers. Celle de la chapelle de la vierge, placée au sommet du rond-point de l'église, est remarquable par son grand volume et par la délicatesse de son évidement. Le portail, qu'on éleva dans l'espace de cinq années, est le chef-d'œuvre de Jacques Desbrosses, architecte du palais du Luxembourg et du nouvel aqueduc d'Arcueil. C'est un des plus beaux morceaux d'architecture de France. Il se compose des trois ordres dorique, ionique et corinthien, assemblés dans des proportions heureuses, et présentant ainsi un caractère mâle et soutenu. L'on vient de débarrasser de ses alentours cette admirable façade dont on peut aujourd'hui considérer les détails et apprécier l'effet général. Cette église possédait autrefois plusieurs chefs-d'œuvre de Le Sueur qui décorent maintenant le musée impérial. Toutefois elle est encore riche en antiquités. On y voit une belle toile de Pérugin, une vieille légende d'Albert Durer, et plusieurs autres beaux morceaux de peinture et de sculpture de Philippe de Champagne, de Cazes, de Germain Pilon, de Cortot, etc., etc. Quelques vitraux, très-mutilés aujourd'hui, sont de Jean Cousin et datent de 1587; d'autres sont de Pinaigrier et remontent à 1530.

SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Cette église, une des plus anciennes de Paris, est située place du même nom, en face de la colonnade du Louvre. L'époque de sa fondation est inconnue; son existence remonte au VII[e] siècle. En 885, elle s'appelait Saint-Germain-le-Rond, peut-être à cause de sa forme primitive ou de celle des fossés qui l'entouraient; la rue qui passe aujourd'hui sur leur emplacement en a conservé le nom, *rue des Fossés-Saint-Germain*. Dès le VII[e] siècle, Saint-Germain avait le titre de paroisse. Pillé et ruiné par les Normands, lors du siége de Paris, il fut rebâti par le roi Robert, au commencement du XI[e] siècle;

dans le XIVe siècle, on y reconstruisit le chœur; la nef fut achevée en 1423, sous Charles VII.

Une nouvelle restauration de cette église fut faite, sur les dessins de l'architecte Baccari, en 1746, un an après la réunion de son chapitre à celui de Notre-Dame. On abattit le *jubé*, ainsi que le lambris qui fermait le chœur; les piliers gothiques reçurent une forme moderne. La nef fut ornée de tableaux de Jouvenet, de Coypel, de Lebrun, de Bon Boulogne, de Philippe de Champagne et d'autres maîtres; Gros et Mouchi, sculpteurs du roi, placèrent dans le chœur une statue de saint Vincent et de saint Germain; Perrault et Lebrun dessinèrent le banc d'œuvre.

Des souvenirs historiques de tous genres se rattachent à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sa position centrale dans Paris et son voisinage du Louvre lui ont souvent donné un caractère politique, et ont mis quelquefois son existence en péril. Napoléon Ier lui-même avait voulu l'abattre pour y commencer le percement d'une grande rue qui eût été la *Voie impériale*. Elle fut témoin et devint même le théâtre des combats des 27, 28 et 29 juillet 1830. L'année suivante, 1831, le 13 février, jour du mardi gras, des bandes de démolisseurs, après avoir détruit de fond en comble le palais de l'Archevêché, allaient saccager et abattre également Saint-Germain-l'Auxerrois. La présence d'esprit de Casimir Périer le sauva, en faisant peindre sur sa façade l'inscription : *mairie du quatrième arrondissement*.

Après avoir échappé à ce danger, cette église resta fermée pendant longtemps. Sa réouverture a donné lieu à une des restaurations de vieux monuments les plus complètes qui aient jamais été faites. On a commencé par la débarrasser des hideuses masures qui s'étaient accrochées à ses flancs; ensuite on a rétabli les niches finement sculptées des portails, ainsi que les ogives, les clochetons, les trèfles, les rosaces, les flèches et les gargouilles de l'extérieur. A l'intérieur, rien n'a été oublié

pour rendre à la basilique sa physionomie antique. L'on a rétabli ses chapelles gothiques avec leurs murailles peintes à fresque et leurs ciels d'azur étoilé, ses bénitiers de marbre blanc, ses verrières, admirables de composition et de teintes, sa tribune de la reine, en bois de chêne sculpté. Les peintures sont de MM. Amaury Duval, Flandrin, Jean Gigoux et Guichard. Le beau Christ en bois sculpté, de grandeur naturelle, est de M. Préaut; le portail du porche extérieur, qui date de 1435, a été entièrement peint par M. Mottez, comme il l'était autrefois. On a établi à Saint-Germain, ainsi que dans la plupart des églises de Paris, un calorifère qui circule sous la nef, les bas-côtés, le chœur et l'abside. A l'extérieur, on a eu le soin de l'entourer d'une grille d'un style sévère. Il serait à désirer que pareille précaution fût prise pour tous nos monuments publics.

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

L'abbaye de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés, fut fondée par Childebert Ier, fils de Clovis, vers l'an 555. D'après quelques auteurs, l'église de ce monastère avait été bâtie sur les ruines d'un temple d'Isis. Le fondateur la dédia, en 558, à sainte Croix et à saint Vincent, pour y déposer des reliques de ce saint, ainsi qu'une portion de la vraie croix qu'il rapportait d'Espagne. Childebert étant mort dans le courant de la même année, y fut enterré. Ce prince était représenté, en bas-relief, sur un tombeau placé au milieu du chœur, la couronne sur la tête, revêtu du manteau royal, et montrant, avec son sceptre, le modèle de l'église qu'il tenait sous le bras droit. Auprès de lui se trouvait une autre tombe, au-dessus de laquelle était peinte la figure en pied de la reine Ultrogothe sa femme, que l'histoire représente comme une princesse pieuse et charitable. On y voyait également les tombeaux de Chilpéric, fils de Clotaire Ier, de la reine Frédégonde sa femme, du roi Clotaire II, de la reine Bertrude, ainsi que ceux de plusieurs au-

tres princes, rois et reines de France. Ces tombeaux furent démolis et rasés par les Normands dans le IXe siècle. C'est dans cette abbaye que les pirates du Nord venaient déposer leur butin, pendant le siége de Paris, en 885.

L'abbé Morard, mort en 1014, avait fait rebâtir entièrement l'église de Saint-Germain-des-Prés, ruinée et brûlée trois fois par les Normands. Le roi Robert donna la somme nécessaire pour cette reconstruction, ainsi que pour l'érection de la tour et l'achat des cloches. En 1239 et 1245, la chapelle de la Vierge et le réfectoire de l'abbaye furent élevés par le célèbre Pierre de Montreuil. Ces morceaux d'architecture, remarquables par la légèreté de leur construction, ont été vendus et démolis pendant la révolution. Sur leur emplacement, on a depuis ouvert des rues nouvelles.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était une des plus riches de France. Depuis sa fondation, elle avait la justice du Pré-aux-Clercs, ce qui la mit souvent en querelle avec l'Université, sa voisine. Ses annales historiques sont intéressantes, et se trouvent presque toujours liées avec l'histoire proprement dite de Paris. Le pape Alexandre III fit, en 1163, la dédicace de l'église actuelle, qu'on avait rebâtie en totalité dans le courant du XIe siècle; il posa, la même année, la première pierre de Notre-Dame. L'on retrouve les traces de cette haute antiquité de Saint-Germain-des-Prés dans la construction des anciennes tours, dans certaines sculptures, dans des colonnes et des chapiteaux, tous de formes variées. Pour quelques-uns de ces objets, le travail peut donner l'idée de la manière des Égyptiens; d'autres appartiennent au genre grec du bas empire; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, sont entièrement du style gothique.

On y voyait autrefois des peintures et des morceaux de sculpture dus aux artistes les plus remarquables de l'école française, tels que Claude Hallé, Cazes, Vanloo l'aîné, Hallé père, Le Moine, Le Clerc, Verdot, Natoire, Marry, frère Thibault,

Girardon, Oppenord, Slodtz, etc., etc. La plupart de ces œuvres d'art ont été détruites ou dégradées pendant la révolution. Quelques bons tableaux ornent encore cette église; mais le plus grand nombre de ceux qui s'y trouvaient jadis a été transporté ailleurs ou perdu. On y a placé, dans une niche gothique d'un goût sévère et délicat en même temps, une statue de la sainte Vierge, en marbre blanc, chef-d'œuvre de l'art chrétien au moyen âge; cette statue, qui avait échappé comme par miracle aux destructeurs de 1793, a été donnée à Saint-Germain-des-Prés. On a travaillé à la restauration de cette ancienne église il y a quelques années; mais une ignorance déplorable a présidé à cette œuvre, et a fait disparaître, sur plusieurs points, le caractère du vieux monument.

De nos jours, les travaux ont été repris, et une main plus intelligente, réparant le mal, rend à l'ancienne basilique sa splendeur d'autrefois. L'église de Saint-Germain-des-Prés est aujourd'hui la première succursale de Saint-Sulpice. Une singularité qu'on y remarque, de même qu'à Saint-Eustache, à Saint-Étienne-du-Mont et dans beaucoup d'autres églises, c'est que le chœur ne se trouve pas dans le même axe que la nef. Les maîtres du moyen âge, dans leurs sentiments religieux et leur foi vive, auraient-ils fait incliner à droite l'abside de ces basiliques qu'ils avaient toujours soin d'élever sur le modèle de la croix latine, afin d'imiter le penchement de tête du Christ mourant au calvaire? C'est une opinion assez généralement admise aujourd'hui parmi les archéologues et les architectes.

ÉGLISE DE SAINT-MARCEL.

Cette église était située dans le quartier de ce nom, place de la Collégiale, au bout de la rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel. Dans les temps anciens, chaque cimetière particulier avait son oratoire propre, et portait souvent le nom du saint

auquel il était consacré; c'est ainsi que le cimetière du quartier de *la ville*, séparé de la Cité, sur la rive droite du fleuve, avait l'oratoire des Saints-Innocents. L'église de Saint-Marcel n'était, à son origine, que l'oratoire ou la chapelle d'un cimetière destiné aux évêques et aux clercs, à peu de distance de la Bièvre, et sur une éminence appelée alors *mons Cetardus*. Saint-Marcel, évêque de Paris, y fut inhumé, vers l'année 436. Les miracles nombreux qui s'opérèrent à son tombeau firent donner son nom à la chapelle; de même que le concours de peuple qui s'y portait incessamment donna lieu à la construction de plusieurs maisons qui formèrent bientôt le bourg Saint-Marcel.

Une charte de Charles le Simple, portant la date de 918, semble annoncer que cette église fut d'abord desservie par des moines. Dans une bulle qui remonte au delà de l'année 1158, le pape Adrien IV parle du doyen de Saint-Marcel et de ses frères, tant présents qu'à venir, ce qui indique une église collégiale. La châsse de saint Marcel en fut retirée et transférée à Notre-Dame, à l'époque des invasions normandes. Il paraît qu'on reconstruisit cet édifice dans le XI[e] siècle, et que depuis on se contenta de le réparer. Au milieu du chœur, on voyait le tombeau de l'illustre Pierre Lombard, surnommé le Maître des sentences, mort en 1164. Cette ancienne église a été démolie en 1806. On y a recueilli des chapiteaux et des colonnes dont le style convient parfaitement au XI[e] siècle; tous ces morceaux se trouvent aujourd'hui déposés dans une des cours du palais des Beaux-Arts.

ABBAYE ET BASILIQUE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DU-MONT.

Cette église était aussi ancienne que la monarchie française. Clovis, nouvellement converti à la foi chrétienne, la fit construire en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, sur le sommet de la montagne où s'élèvent aujourd'hui Saint-Étienne-

du-Mont et le Panthéon, et dans la partie qui se trouve près du versant oriental. Il est probable qu'elle fut bâtie en 508 ou 509, car ce fut en 507 que Clovis remporta sur Alaric la victoire avant laquelle il avait fait vœu de construire une *basilique*. La reine Clotilde acheva cet édifice après la mort de Clovis, arrivée en 511. Dès leur fondation, l'abbaye et l'église eurent un clergé régulier soumis à l'évêque de Paris. Elles gardèrent longtemps le nom de Saint-Pierre, et ne prirent définitivement celui de Sainte-Geneviève qu'après la translation qui y fut faite du corps de la sainte. Saint Ouen, dans la Vie de saint Éloi, dit que cette église avait un triple portique où étaient peintes les histoires des patriarches, des prophètes, des martyrs et des confesseurs. Les invasions des Normands l'avaient mise dans un tel état de délabrement et de ruine, que le roi Robert crut devoir la faire rebâtir en entier. Il reconstruisit aussi le monastère et le pourvut de revenus suffisants. Parmi les chanoines, dont on ignore le nombre, il y avait, outre le doyen, deux grands dignitaires : le préchantre et le chancelier.

Ce chapitre, ainsi que celui de la cathédrale, avait ses écoles particulières où les belles-lettres furent longtemps florissantes. Comme à Notre-Dame, le chancelier était bibliothécaire de Sainte-Geneviève et inspecteur général de ses écoles; aussi lorsque l'Université se fut étendue dans le territoire de cette église, le chancelier se trouva-t-il naturellement chargé de la haute surveillance sur les étudiants qui fréquentaient ses écoles, de même que celui de la cathédrale avait l'inspection de ceux qui se trouvaient hors du territoire de Sainte-Geneviève. Le chancelier de l'abbaye donnait le bonnet de maître ès arts de l'Université. Cette cérémonie avait lieu au pied de l'autel de la grande chapelle de Notre-Dame, située sur le côté méridional du cloître. Sainte-Geneviève n'eut d'abbé régulier qu'au commencement du XIIe siècle. Le premier, par ordre de date, fut un certain Odo qui mourut en 1148. Plusieurs de ses suc-

cesseurs firent des réparations importantes à l'église. Dès cette époque, l'abbaye fut soumise immédiatement au saint-siége et devint indépendante de l'évêque diocésain; elle avait un droit d'asile, et le criminel qui parvenait à saisir un gros anneau attaché à sa porte s'y trouvait en sûreté et à l'abri du châtiment. Ses bâtiments et ses jardins occupaient l'espace compris aujourd'hui entre les rues Descartes, Fourcy, de l'Estrapade, les places du Panthéon et de Saint-Étienne-du-Mont. Elle possédait, en outre, le bourg Saint-Médard, les clos du Chardonnet, des Saussayes, de la Cendrée ou Cendrier. Là se trouvait le siége d'une congrégation régulière, qui avait en France plus de cent maisons.

Les Génovéfains furent justement renommés par leurs grands travaux littéraires, scientifiques et surtout théologiques. Ils suivirent la règle de saint Augustin, depuis la réforme que le cardinal de La Rochefoucault introduisit dans la communauté. Leurs savants les plus connus, après cette réforme, furent les Pères Jean Fronteau, Pierre Lallemant, René le Bossu, Claude du Molinet, Anselme de Paris et Louis de Sanlecque. L'abbé jouissait du droit d'officier avec la mitre, la crosse et l'anneau. Leur bibliothèque, aussi remarquable par la beauté de l'édifice que par le choix des livres, avait été formée par les Pères Jean Fronteau, Claude du Molinet et Lallemant, sous la direction du cardinal de La Rochefoucault lui-même. Elle contenait, en 1790, quatre-vingt mille volumes, trois mille manuscrits, avec une précieuse collection d'antiquités et de médailles. Après être restée jusqu'à ces dernières années dans la belle galerie des Génovéfains, qui, à ce qu'il paraît, menaçait ruine, elle vient d'être transférée dans un vaste édifice construit place du Panthéon, sur l'emplacement de l'ancien collége Montaigu. On y compte aujourd'hui deux cent cinquante mille volumes.

L'abbaye de Sainte-Geneviève fut abolie en 1790. Pendant quelques années, ses bâtiments servirent de club et de lieu

de réunion aux révolutionnaires. C'est là que s'était formé, en 1796, le *club du Panthéon*, où les doctrines de Babeuf trouvaient un auditoire composé de tous les débris des factions de l'époque. Le directoire le fit fermer. Aujourd'hui la plus grande partie de ces bâtiments forment le *lycée Napoléon*, ancien collége Henri IV.

La basilique était devenue, dès sa fondation, une des plus célèbres des Gaules. Clovis, son fondateur, y avait été inhumé, ainsi que la reine Clotilde, plusieurs princes du sang royal et quelques évêques de Paris. Le tombeau de Clovis se trouvait au milieu du chœur, et était orné de sa statue. Il fut restauré dans le XVIIe siècle, par le cardinal abbé de La Rochefoucault. En 1816, on l'a transféré à l'église abbatiale de Saint-Denis. La façade du monument se composait d'une grande muraille presque nue, surmontée d'une espèce de fronton triangulaire. Elle était percée de trois petites portes, et ouverte par une fenêtre en forme de rose. La crypte de l'église était remplie de tombeaux, parmi lesquels on voyait celui de sainte Geneviève; mais ce dernier demeurait vide, car les reliques de la sainte se trouvaient placées dans une châsse d'or exposée derrière l'autel. Cette châsse était elle-même un véritable monument élevé sur quatre grandes colonnes de marbre, et porté par quatre statues de vierges armées de flambeaux. Elle était, en outre, ornée de douze statues d'or. Elle datait du XIIIe siècle, et on l'avait restaurée dans le XVIIe.

Dans les temps de calamité, aux époques de famine, quand les rois étaient malades, ou que des épidémies sévissaient sur la population, l'on descendait la châsse de sainte Geneviève et on la portait en procession dans Paris, avec la plus grande pompe. Le clergé de Notre-Dame, ayant avec lui les reliques de saint Marcel, cet autre patron de la ville, venait chercher la sainte et la reconduisait après la cérémonie. Tout le clergé de Paris, la magistrature, les divers corps de l'État, les corporations des marchands et des métiers assistaient à ces pro-

cessions solennelles, au milieu d'une affluence incroyable de peuple. Les terroristes de 1793 brisèrent cette précieuse châsse et l'envoyèrent à la Monnaie; ils firent brûler, sur la place de Grève, les reliques de la sainte. Il est à remarquer, toutefois, qu'ils n'osèrent commettre cet horrible sacrilége que pendant la nuit.

L'église de Sainte-Geneviève était devenue trop petite, et d'ailleurs menaçait ruine; vers le milieu du XVIII[e] siècle, on voulut la remplacer par un édifice digne de la patronne de Paris. Ce fut alors que l'on commença la construction du monument appelé encore aujourd'hui Panthéon, quoiqu'il ait été rendu au culte. On démolit le vieil édifice en 1807, et l'on ouvrit la rue Clovis sur son emplacement. Il en reste encore une tour carrée fort élevée qui fait maintenant partie du lycée Napoléon, et dont la partie inférieure date du XI[e] siècle; sa partie supérieure semble appartenir au XIII[e]. Le culte de sainte Geneviève a été transféré à Saint-Étienne-du-Mont.

SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE.

Cette petite église est située rue Saint-Julien-le-Pauvre, au fond de la cour de la maison n° 13 (douzième arrondissement). On ignore son origine et l'époque de sa fondation. Grégoire de Tours est le premier historien qui en parle; il nous apprend que lorsqu'il venait à Paris, il logeait dans les bâtiments qui en dépendaient et qu'on affectait au soulagement des pauvres pèlerins. Les Normands la ruinèrent, à l'époque de leurs invasions, et ses biens, quoique étant le patrimoine des pauvres, furent usurpés par des seigneurs laïques, sous les derniers rois de la première race. Plus tard, cette église fut rebâtie et érigée en prieuré. Pendant le XIII[e] siècle, le corps de l'Université y tenait habituellement ses séances. En 1655, on la réunit à l'Hôtel-Dieu; elle fut alors desservie par un chapelain que la paroisse de Saint-Séverin avait seule le droit de nommer. Par la suite, elle servit de lieu de réunion aux confréries de Notre-

Dame-des-Vertus, des couvreurs, des marchands papetiers et des fondeurs.

L'architecture de Saint-Julien-le-Pauvre est gracieuse et élégante; le portail qui existe encore aujourd'hui paraît se rapporter à la fin du XIIIe siècle. Cette petite église sert maintenant de chapelle à l'Hôtel-Dieu.

ÉGLISE DE SAINT-LAURENT.

Cette église, située place de la Fidélité (cinquième arrondissement) faisait partie, dans le principe, d'un monastère de l'ordre de Saint-Benoît dépendant de Saint-Martin-des-Champs. Son origine et même sa première position sont inconnues. Grégoire de Tours en parle dans deux passages de son histoire, et prouve qu'elle existait déjà au VIe siècle. Les Normands la détruisirent de fond en comble en 858. On la rebâtit, non au même endroit, mais sur l'emplacement de son cimetière et à a place de la chapelle ou oratoire qui s'y trouvait, selon l'usage. Chaque année, le chapitre de Paris avait coutume d'y aller en procession, le jour de la Saint-Laurent.

Cette église fut entièrement reconstruite au commencement du XVe siècle. Elle devint dès lors église paroissiale. Pendant les deux siècles suivants on la répara de nouveau, on l'augmenta considérablement et on l'orna d'un portail. Elle est encore aujourd'hui église paroissiale, dans le cinquième arrondissement, et a Saint-Vincent-de-Paul pour succursale. L'architecture de cet édifice, quoique assez estimée, n'offre rien de bien saillant. On y remarque les fonts baptismaux; le maître-autel, construit sur les dessins de Lepautre, est de fort bon goût. Tous les ornements de sculpture, le Christ qui sort du tombeau, les deux anges qui l'accompagnent, et les deux autres, placés sur le fronton, sont de Guérin, sculpteur de l'Académie.

ÉGLISE DE SAINT-BENOÎT.

Avant le IXe siècle, il existait, près de Paris, et sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le n° 96 de la rue Saint-Jacques, une chapelle ou oratoire consacré à la sainte Trinité. Cette chapelle ayant été détruite, fut remplacée par une église dédiée à saint Serge et à saint Bache, martyrs de Syrie, dont le culte était ancien dans les Gaules. Elle reçut plus tard le titre d'abbaye, qu'on accordait indistinctement aux églises séculières et régulières. Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on la voit paraître sous le nom de Saint-Benoît. En 1364 elle avait le surnom de Bientourné, à cause de l'autel qui regardait l'orient.

On la reconstruisit sous François Ier. Son portail date de cette époque, de même que ce qu'elle a d'ancien, à l'exception, toutefois, des piliers du chœur. Au XVIIe siècle, on refit le sanctuaire, sur les dessins de Claude Perrault. Il est à remarquer que l'architecture de Saint-Benoît, formée d'arcades ornées de pilastres corinthiens, ne se trouve pas en harmonie avec le style sarrasin et les voûtes ogivales de la nef. Cette église contenait les cendres et les tombeaux de quelques personnages connus dans l'histoire. Son chapitre, composé de six chanoines, d'un curé et de douze chapelains, était nommé par le chapitre de Notre-Dame.

Au moyen âge, le vaste cloître Saint-Benoît recevait dans ses granges les redevances en grains et en vins, qui étaient acquittées envers les chanoines. Le chapitre de Notre-Dame y avait aussi une grange pour recevoir ce qu'il percevait dans les environs. Le cimetière de l'abbaye se trouvait derrière l'église, au lieu où est aujourd'hui la place Cambrai. On le transféra, en 1615, derrière le collége de Clermont; et il ne fut définitivement supprimé qu'à la révolution, avec tous les autres cimetières intérieurs. L'église de Saint-Benoît, fermée en 1813, devint un dépôt de farines; on y a établi, plus tard, un petit théâtre connu sous le nom de théâtre du Panthéon.

ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS.

Cette église, aujourd'hui détruite, était située rue Saint-Jacques, en face du couvent des Jacobins, et rue Saint-Étienne-des-Grès, sur l'emplacement de la maison n° 11. L'on ne connaît ni le temps de sa fondation, ni son fondateur; mais le testament d'une dame Hermentrude, qui en fait mention au VII[e] siècle, prouve qu'elle existait déjà avant cette époque. Elle fut pillée et brûlée par les Normands, vers la fin du IX[e] siècle; mais elle conserva les biens qu'elle possédait dans les pays chartrain et blésois.

Sous le roi Henri I[er], le chapitre de la cathédrale reçut l'autorisation d'établir des chanoines à Saint-Étienne-des-Grès; le prince leur donna, pour subvenir aux frais du culte, trois arpents de vignes contigus à leur église et dépendants d'un grand clos qu'il possédait dans ce lieu. Quelques auteurs prétendent que le surnom de *Grès* fut donné à cette église, ainsi qu'à la rue qui conduisait à Sainte-Geneviève, à cause des bornes de grès qu'on y avait placées pour marquer les limites respectives des censives du roi et de Sainte-Geneviève. Il y avait auprès de Saint-Julien-le-Pauvre, en 1202, un de ces grès qu'un titre appelle *gressum sancti Juliani*, le grès de saint Julien, et qui servait à désigner la fin du bourg de Sainte-Geneviève.

L'église de Saint-Étienne-des-Grès se trouvait exempte de la juridiction épiscopale, comme *fille* du chapitre de Notre-Dame. On y érigea, en 1433, une célèbre confrérie de la Sainte-Vierge, à laquelle le pape Grégoire XIII accorda plusieurs indulgences en 1581. La fête principale était l'Assomption de Notre-Dame; les murs de la chapelle où on la célébrait étaient tapissés d'offrandes et d'ex-voto qu'y apportait un concours immense et continuel de peuple. L'on dit que, pendant le cours de ses études, saint François de Sales y allait chaque jour faire sa prière, et que ce fut là qu'il forma le projet d'éta-

blir l'ordre de la Visitation. Cette église peu étendue n'offrait rien de remarquable, et n'avait d'ancien que la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance; elle fut démolie au commencement de la Révolution.

SAINT-MARTIAL, SAINT-ÉLOI, LES BARNABITES.

L'église et l'abbaye Saint-Martial étaient situées dans la Cité, rue Saint-Éloi, près de l'impasse Saint-Martial, et sur l'emplacement qui s'étend entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves et de la Vieille-Draperie. Cette circonscription, qui a longtemps porté le nom de Ceinture de Saint-Éloi, formait le carré de la maison et dépendances que le roi Dagobert avait données au saint évêque; celui-ci y établit, sous le nom et l'invocation de saint Martial, un monastère de filles qui contenait déjà trois cents religieuses dès les premières années de sa fondation. Au IXe siècle, ce couvent avait changé de nom; on l'appelait abbaye de Saint-Éloi.

Les religieuses étaient alors dans l'usage de sortir des cloîtres; celles de Saint-Éloi allaient en procession à la cathédrale, tout le temps que leur abbaye fut sous la dépendance du chapitre. Le relâchement s'étant introduit dans cette communauté, au commencement du XIIe siècle, on en dispersa les membres, et leur maison fut donnée aux religieux de Saint-Maur-des-Fossés, qui l'occupèrent jusqu'en 1530. A cette époque on la réunit à l'évêché de Paris, et six prêtres séculiers, payés par l'évêque, y célébraient l'office divin.

Sous l'épiscopat de Jean François de Gondy, en 1629, les religieux barnabites, originaires d'Italie, furent mis en possession de l'église qui tombait en ruine, mais à la charge par eux de la rebâtir. Ils y travaillèrent vers 1640, et la relevèrent peu à peu, sans pouvoir, toutefois, la terminer. La voûte demeura inachevée. Le portail, élevé d'après les dessins de Cartault, en 1704, était d'une architecture correcte dans le

style de l'époque. Les reliques de sainte Aure, première abbesse du monastère, de saint Éloi, son fondateur, et de saint Martial, étaient conservées dans deux châsses d'argent, placées à côté du maître-autel. L'ordre des Barnabites a produit des hommes supérieurs, et rendu des services importants à l'Église catholique.

Les respectables religieux du couvent de Paris ne contribuèrent pas peu, par leur piété et leurs bons exemples, à ramener le clergé séculier de la capitale dans les voies d'une discipline salutaire. Ils possédaient la cure de Passy, à laquelle ils nommaient un membre de leur ordre. La révolution de 1789 vint les chasser de leur église et de leur monastère, en renversant les autels et en brisant les châsses des saints. Saint-Martial, qui avait été l'église paroissiale de saint Barthélemy, devint alors un atelier de fondeur.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PAUL.

Cette église, située dans la rue de ce nom, n'était d'abord qu'un oratoire bâti par saint Éloi, au milieu du cimetière des religieuses de l'abbaye Saint-Martial, que le saint évêque avait fondée dans la Cité. Elle se trouvait hors des murs de la ville et portait, dès cette époque, le nom de Saint-Paul; elle reçut plus tard celui de Saint-Paul-des-Champs, à cause de sa situation, et devint une des paroisses principales de Paris. Les Normands la ravagèrent plusieurs fois, et finirent par la détruire entièrement. On ne la rebâtit que dans le cours du XII[e] siècle. Par la suite, Philippe-Auguste ayant entouré Paris d'un nouveau mur d'enceinte, et Charles V ayant élevé l'hôtel Saint-Paul dans le voisinage de cette église, le nombre des habitants du quartier s'accrut considérablement. L'église de Saint-Paul fut alors construite de nouveau et beaucoup augmentée. Jacques du Chatelier, évêque de Paris, en fit la dédicace en 1431.

La maçonnerie de cet édifice était lourde et massive. Ses trois portiques annonçaient une architecture antérieure à Charles VI, mais pas plus ancienne que le XIVe siècle. Les tours indiquaient, par leur construction, une époque plus reculée. Le maître-autel, construit sur les dessins de Mansard, était à la fois riche et élégant. L'arche que l'on portait à la procession de la Fête-Dieu était également remarquable par sa forme et par sa richesse.

Cette église possédait plusieurs tableaux précieux, ainsi que de très-beaux vitraux de Pinaigrier Levasseur, Mounier et Desaugiers ; elle renfermait en outre un grand nombre de tombeaux, parmi lesquels on remarquait ceux des trois favoris de Henri III, Caylus, Maugiron et Saint-Mégrin ; les deux premiers tués en duel le même jour, et le troisième assassiné en sortant du Louvre. Ces trois monuments, élevés, sur les ordres du roi, par Germain Pilon, étaient sculptés en marbre noir et ornés des statues très-ressemblantes des trois mignons. Après l'assassinat du duc de Guise, à Blois, en 1588, ils furent détruits par la populace de Paris ameutée. Près de la petite porte du chœur, on voyait le mausolée de François d'Argouges, premier président du parlement de Bretagne, par Coizevox. Le fameux curé de Meudon, Rabelais, mort le 9 avril 1553, avait été enterré dans le cimetière de cette paroisse. L'église de Saint-Paul a été entièrement détruite pendant la révolution de 1789.

PALAIS DE LA CITÉ.

L'existence d'un palais dans la Cité, dès la première race, ne peut être contestée. Ce monument est vraisemblablement d'origine romaine ; c'était un édifice public avant l'invasion des Francs dans la Gaule ; peut-être est-il aussi ancien que le palais des Thermes. Les premiers rois mérovingiens y demeuraient, lorsqu'ils entraient dans Paris. Les maires du palais

le réparèrent et l'agrandirent, sous les rois fainéants. Le roi Eudes le fortifia contre les Normands. Hugues Capet abandonna le palais des Thermes, après son avénement à la couronne, et vint habiter définitivement celui de la Cité. Robert le fit reconstruire en partie et l'augmenta considérablement. Tous ses successeurs, jusqu'à Charles V, l'habitèrent, et presque tous y moururent.

Saint Louis, par ses constructions, en fit un monument presque nouveau. Outre la Sainte-Chapelle, dont nous parlerons plus tard, il bâtit une foule de pièces, les cuisines et plusieurs chambres qui portent encore son nom. La principale était, dit-on, sa chambre à coucher, qui devint depuis la grande chambre du parlement. C'est là que se tinrent ces lits de justice où furent cassés les testaments de Louis XIII et de Louis XIV. Là eurent lieu ces fameuses assemblées du parlement et des cours des comptes et des aides, qui préparèrent les troubles de la Fronde. C'est encore là que Louis XIV, entrant un jour en habit de chasse, botté et le fouet à la main, brisa le pouvoir politique de la cour suprême. Le 10 mai 1793, on y installa le tribunal révolutionnaire, qui, jusqu'au 24 juillet 1794, envoya à l'échafaud près de trois mille victimes. Dans la même chambre, refaite et agrandie, siége aujourd'hui la cour de cassation. Saint Louis construisit encore cette *grand'salle* où, pendant trois siècles, ont eu lieu toutes les grandes réunions politiques, les fêtes et les réceptions solennelles. Les Parisiens ne se lassaient pas d'admirer sa vaste étendue, son pavé de marbre, sa belle charpente dorée, ses statues représentant tous les rois de France etc., etc. Au-dessus de la grand'salle se trouvent, dans des greniers, des milliers de registres et de parchemins; ce sont les archives intéressantes du parlement de Paris.

Au temps de saint Louis, le palais formait un ensemble de tourelles, de constructions massives, de petites cours et de hautes murailles. Toutes les parties anciennes qui ont échappé

à la main des hommes ou aux injures du temps, datent du XIIIe siècle ; telles sont les trois tours rondes, aux toits coniques, qui se trouvent sur le quai de l'Horloge ; autrefois leur pied baignait dans la Seine. La tour voisine, de forme carrée, est de trois cents ans plus récente. Dans l'intérieur, sauf quelques caveaux sombres, les seuls vestiges qui soient restés de cette époque sont les galeries aboutissant à la cour de cassation.

Le jardin du palais occupait alors tout l'espace où se trouvent maintenant les cours neuve et de Lamoignon, avec les maisons qui les entourent. Un bras de la rivière les séparait des îles aux Juifs et à la Gourdaine, au lieu où se trouve aujourd'hui la rue du Harlai. Le roi Philippe le Bel fit de nouveaux agrandissements au palais. C'est alors qu'on plaça dans la grand'salle la fameuse table de marbre qui servait tour à tour de réfectoire pour les banquets royaux, de tribunal et de théâtre pour les clercs de la basoche.

Charles V et ses deux successeurs cessèrent d'habiter le palais. Le parlement, qui y siégeait depuis qu'il était devenu permanent, continua d'y demeurer. Louis XI y fit quelque séjour et y exécuta quelques travaux d'embellissement. Sous les successeurs de ce prince, le palais cessa pour toujours d'être la demeure des souverains, et ne fut plus que le siége des corps de justice, c'est-à-dire du parlement, de la cour des comptes et de la cour des aides. La cour des comptes se tenait dans un hôtel reconstruit par Louis XII, et la cour des aides dans le local actuel de la cour impériale. Il y avait aussi, au palais, la connétablie et un grand nombre d'autres juridictions particulières qui tenaient leurs séances dans des salles diverses. Depuis le délaissement du palais par les rois, la Conciergerie, affectée jusque-là à la demeure des portiers ou concierges, devint une prison publique que vint bientôt ensanglanter le massacre des Armagnacs. Dans les temps modernes, elle a renfermé tour à tour Ravaillac, Damiens, la reine Marie-Antoinette, Bailly, Malesherbes, les Giron-

dins, Mme Roland, Louvel, Fieschi, etc. C'était, en 1793, la plus horrible des prisons de Paris, et, selon l'expression de l'époque, « l'antichambre de la guillotine. »

Après l'agrandissement, sous Henri IV, de l'île de la Cité, par l'addition qu'on y fit des îles aux Juifs et à la Gourdaine, après la construction des quais de l'Horloge et des Orfévres, du pont Neuf et de la place Dauphine, l'importance du palais augmenta considérablement. Mais alors aussi des marchands de toutes sortes vinrent s'établir à ses portes, s'attacher à ses galeries et à ses escaliers. Plus que jamais cet immense édifice se trouva le plus dépareillé, le plus entaché de pêle-mêle, d'irrégularités et de disparates de tous les monuments de Paris. Depuis l'époque de saint Louis jusqu'à nous, toutes les générations y ont travaillé, pour ainsi dire, au jour le jour, suivant leurs besoins du moment, leurs goûts et même leurs caprices, ôtant, ajoutant, détruisant à leur guise, sans trop s'inquiéter des travaux existants.

Le palais a eu plusieurs fois à souffrir du feu. Dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, un violent incendie attaqua la couverture de toute l'enceinte où se trouvait la grand'salle et la dévora entièrement. De 1620 à 1622, Jacques Desbrosses répara ce désastre avec le prix de la vente des terrains qui entouraient les fossés Saint-Germain-des-Prés. Il construisit cette belle salle d'ordre dorique de soixante-quatorze mètres de long sur vingt-cinq mètres de large, qui se trouve divisée en deux nefs égales par un rang de piliers et d'arcades. C'est aujourd'hui la salle des Pas-Perdus, sur laquelle s'ouvrent la plupart des tribunaux. Les légères irrégularités de détail qu'on y remarque disparaissent dans la majesté d'un ensemble qui rivalise avec l'antique. Il y a, au-dessous, un étage d'architecture sarrasine, divisé par les murs de refend en plusieurs pièces contiguës, parmi lesquelles la pièce dite *les cuisines de saint Louis* attire les regards, à cause du style relevé des quatre cheminées qui ornent ses angles. Dans la salle des *Pas-*

Perdus, à droite en entrant, se trouve un monument de sculpture élevé en 1819, par les ordres du roi Louis XVIII, à la mémoire de Malesherbes; on y voit le défenseur du roi-martyr debout, les yeux tournés vers le ciel, et son plaidoyer à la main. La France, à droite, lui présente une couronne de lauriers; à gauche est la Fidélité tenant un cœur. La statue de Malesherbes est de Dumont, et celle de la France, de Bosio. Cortot a sculpté le bas-relief, représentant *Malesherbes et Desèze annonçant à Louis XVI le rejet de l'appel au peuple.*

Le 10 janvier 1776, un second incendie détruisit l'ancienne galerie des prisonniers, conduisant à la Sainte-Chapelle, et donna lieu à d'importants travaux de réparation, qui amenèrent, en 1787, l'élargissement de la rue de la Barillerie, ainsi que la construction de la place demi-circulaire qui rend faciles les abords du Palais, au devant de la nouvelle façade. Cette reconstruction est l'œuvre collective de MM. Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine. La façade nouvelle est précédée d'une grande cour d'honneur, séparée de la voie publique par une immense grille en fer forgé, dans laquelle s'ouvrent trois grandes portes à doubles battants. Le milieu est formé par un avant-corps, orné de quatre colonnes doriques. Un perron de cinq mètres cinquante-trois centimètres de hauteur, sur dix-neuf mètres cinquante centimètres de largeur, donne introduction au Palais par trois grands portiques. A l'intérieur, vis-à-vis le haut du perron, un escalier d'une bonne coupe mène à la cour impériale, anciennement *cour des aides*. A côté, se trouve la cour de cassation, dont la porte d'entrée est surmontée d'un bas-relief représentant la Justice entre deux lions. Le dessus de la cheminée est occupé par un autre bas-relief figurant *Louis XIV entre la Vérité et la Justice*, et dû au ciseau de Coustou le jeune. En face de la cour d'assises est la galerie qui sert de salle des Pas-Perdus à la cour de cassation. Les artistes font remonter au XVe siècle le style de son architecture primitive.

M. le comte de Rambuteau, un des préfets les plus capables et les plus distingués qu'ait eus Paris, chargea, en 1835, M. Hugot, architecte, de préparer un projet complet de restauration et d'agrandissement du Palais de Justice. Quatre années s'étaient passées à faire les premières études, lorsque la mort vint frapper M. Hugot, en août 1840, au moment même où il allait se mettre à l'œuvre. Les architectes Duc et Dommey, collaborateurs de M. Hugot, furent choisis pour lui succéder. Ils se mirent aussitôt à étudier et à arrêter les projets définitifs. La première partie de leurs plans a été approuvée par le conseil général du département, en 1842, et les travaux ont commencé dans le cours de la même année. Depuis ce temps ils se continuent avec un goût, une science et une habileté remarquables. Ils ont toutefois cette sage lenteur qui doit accompagner toute restauration difficile et toute réparation d'une œuvre d'art antique.

Les constructions nouvelles, qui sont déjà avancées, occupent principalement les parties sud et ouest du monument. Les parties conservées du vieux palais se trouvent à l'est, sur la rue de la Barillerie. En restaurant les façades qui donnent sur cette rue, on a eu soin de les mettre en harmonie avec les changements opérés à l'intérieur même de l'édifice. Le caractère de l'architecture de saint Louis a été conservé dans la restauration des façades donnant sur le quai de l'Horloge. L'on construira une nouvelle tour à l'angle nord-ouest du Palais, pour servir de transition entre l'architecture de la façade neuve, sur la place du Harlai et celle du quai de l'Horloge. En outre, deux façades monumentales seront élevées, l'une sur le quai des Orfévres et l'autre sur la place du Harlai.

Lorsque l'ensemble du palais sera terminé, ce monument renfermera la cour de cassation, la cour impériale, les salles de la cour d'assises, toutes les chambres du tribunal civil de première instance, les tribunaux de police correctionnelle et de police municipale, la préfecture de police, les différents

greffes, les archives, les dépôts et les prisons affectés à ces divers services. Des galeries vastes et des couloirs bien éclairés établiront des communications faciles entre toutes les parties; et cet immense édifice cessera enfin d'être un dédale inextricable, à peine connu de ceux qui le fréquentent habituellement. Des améliorations importantes seront faites également sur les quais, sur les places et dans les rues qui entourent le palais.

HÔTEL-DIEU.

La date précise de la fondation de l'Hôtel-Dieu est inconnue; elle remonte au VIIe siècle, et la plupart des auteurs, suivant en cela la tradition, en font honneur à saint Landri, vingt-huitième évêque de Paris. Dans le principe, l'Hôtel-Dieu n'était pas seulement destiné à recevoir les pauvres malades, mais encore les voyageurs pèlerins et les gens sans asile. Bientôt cependant il fut consacré presque exclusivement aux malades. Les libéralités des rois, du clergé et de quelques riches particuliers vinrent, d'âge en âge, augmenter l'importance de cet établissement hospitalier. Philippe-Auguste l'agrandit et lui fit plusieurs dons. En 1217, le doyen Étienne, conjointement avec le chapitre, institua quatre prêtres et autant de clercs pour donner des soins spirituels aux malades. Trente religieux et vingt-cinq religieuses furent chargés des soins matériels, sous la surveillance du chapitre et du *maître de la Maison-Dieu,* titre que prenait un des chanoines qui s'occupait plus spécialement de la direction.

Saint Louis se montra généreux envers l'Hôtel-Dieu; il en étendit les bâtiments jusqu'au Petit-Pont. Ses libéralités permirent d'y donner annuellement des secours à plus de six mille pauvres malades : aussi le regarde-t-on comme son véritable fondateur. Presque tous les rois, successeurs de saint Louis, suivirent son exemple, en agrandissant et dotant cet hôpital. En 1606, Henri IV y fit reconstruire la salle Saint-Thomas; la

même année, Pomponne de Bellièvre fit achever à ses frais le pont Saint-Charles, la salle de ce nom et le pont aux Doubles. En 1684, Louis XIV donna le Petit-Châtelet à l'Hôtel-Dieu. Disons toutefois qu'avant le XIXe siècle l'administration de cet établissement laissait beaucoup à désirer. Il n'y avait que 1,200 lits, et on y recevait cependant de 2,500 à 6,000 malades à la fois; ce qui faisait souvent entasser cinq et même six personnes dans le même lit. La mortalité y était de 1 sur 4 et demi. En cinquante ans, plus de 240,000 malades étaient morts sur 1,100,000 qu'on y avait reçus.

Pendant le XVIIIe siècle, deux incendies détruisirent successivement une grande partie des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Le dernier de ces sinistres surtout, arrivé en 1772, fit des ravages terribles et coûta la vie à un grand nombre de pauvres malades. L'on se mit aussitôt à l'œuvre pour réparer le mal, et, par une espèce de compensation, les notables améliorations qu'on y exécuta eurent pour résultat de faire baisser le chiffre moyen de la mortalité.

D'autres améliorations fort importantes ont été faites de nos jours à cet hôpital; une succursale a été établie rue de Charenton; on a affecté à ces travaux, en 1842, une somme de 700,000 francs environ. Les constructions malsaines qui s'élevaient sur le pont aux Doubles ont été détruites. Le dédoublement du bâtiment Saint-Charles, opéré dès l'année 1840, a rendu le quai Montebello à la circulation. Pour compenser la diminution des lits occasionnée par cette perte de terrain, on a élevé un autre bâtiment parallèle à l'Hôtel-Dieu, du côté de la rue du Fouare. Afin de débarrasser le quai, il est aujourd'hui question de supprimer l'ancien bâtiment de la Cité, et de le reporter sur la rive gauche du fleuve, dans la circonscription formée par les rues du Fouare, Galande, du Petit-Pont et le quai Montebello. Les constructions nouvelles formeraient un vaste ensemble, comprenant trois corps de bâtiments semblables, et renfermant ensemble six cent vingt lits. Avec l'annexe

de la rue de Charenton, ce serait un total de neuf cent vingt-quatre lits.

La chapelle de l'Hôtel-Dieu, bâtie en 1380 par Oudard de Maucreux, bourgeois de Paris, a été démolie en 1802; on l'a remplacée par la chapelle Saint-Julien-le-Pauvre, dont la belle architecture est de la seconde moitié du XIIe siècle. Cette chapelle, située dans l'enclos de l'Hôpital, a été restaurée avec intelligence.

La façade principale de l'Hôtel-Dieu, dans la Cité, est de M. Claraveau et date de 1804; elle se compose d'un portique orné de trois colonnes doriques unies, qui sont surmontées d'un vaste fronton d'une simplicité lourde. Le péristyle est décoré des statues de deux célèbres bienfaiteurs de cet établissement : saint Vincent de Paul et Auguet de Montyon, conseiller d'État, qui, en mourant, a laissé aux hôpitaux, en 1819, une somme de 5,342,000 francs. Vient ensuite un magnifique vestibule sur lequel ouvrent les bureaux, les salles de gardes, les amphithéâtres et deux grandes salles de chirurgie. Près de l'Hôtel-Dieu, et dans les bâtiments élevés en 1748 pour servir d'hospice aux enfants trouvés, est le siége de l'administration générale des hôpitaux et hospices, dite aujourd'hui de *l'assistance publique*.

Cette administration, régie par la loi du 10 janvier 1849, est dirigée, sous l'autorité du préfet de la Seine, par un fonctionnaire supérieur assisté d'un conseil de surveillance de vingt membres; embrassant le service général des secours, elle réunit sous sa direction seize hôpitaux, onze hospices et sept autres établissements charitables. Les hôpitaux sont des établissements consacrés exclusivement aux malades indigents et curables; ils comprennent les hôpitaux généraux et les hôpitaux spéciaux. Il y a dans Paris huit hôpitaux généraux contenant ensemble 3715 lits; ce sont : l'Hôtel-Dieu, la Pitié, la Charité, Saint-Antoine, Necker, Cochin, Beaujon et Sainte-Marguerite; ce dernier va devenir un hôpital spécial; il sera remplacé par l'hôpital de Lariboisière, qui devait d'abord

porter le nom d'hôpital Louis-Philippe. A ces huit hôpitaux, il faut ajouter la maison impériale de santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, où l'on est admis en payant par journées. Tous ces établissements sont affectés indistinctement au traitement des blessures et des maladies aiguës. Les hôpitaux spéciaux sont au nombre de six et contiennent 2809 lits; ce sont: Saint-Louis, les hôpitaux du Midi, de Lourcine, des Enfants malades, d'accouchement et des cliniques. Ils sont réservés exclusivement au traitement d'affections particulières.

Les *hospices* sont des établissements ou asiles ouverts aux personnes que l'indigence et la vieillesse, l'enfance et l'abandon, l'aliénation ou des infirmités incurables, empêchent de pourvoir à leurs besoins. Ils se divisent en hospices proprement dits où l'admission est gratuite, et en maisons de retraite où l'on paye une pension. Il y a huit hospices : la Vieillesse-hommes ou Bicêtre, la Vieillesse-femmes ou la Salpêtrière, les Incurables-hommes, les Incurables-femmes, les Enfants trouvés ou les Orphelins, Saint-Michel ou Boulard, à Saint-Mandé; la Reconnaissance ou Brezin, à Garches; Devillas, rue du Regard; ces trois derniers sont dus à des dotations particulières. Les maisons de retraite sont : les Ménages, La Rochefoucauld et Sainte-Périne.

MONUMENTS ET ÉDIFICES
construits sous les rois de la deuxième race.

SAINT-LANDRI.

Dès le XIIe siècle, Saint-Landri existait, dans la Cité, comme église paroissiale. La nomination du curé était faite par le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il fut reconstruit, vers la fin du XVe siècle, sous une forme carrée peu étendue en longueur et ayant une aile de chaque côté. On y voyait plusieurs tombeaux dont le plus remarquable était celui de Girar-

don et de sa femme, Catherine Duchemin, exécuté sur les dessins de Girardon, lors de la mort de sa femme, par deux de ses élèves, Lorrain et Nourrisson. Ce tombeau, déposé au musée des monuments français pendant la Révolution, fut transporté en 1817 dans l'église de Sainte-Marguerite. Il y avait à Saint-Landri des fonts baptismaux qui passaient pour les plus beaux de Paris. C'était un grand bloc de porphyre dont les charnières et les autres ornements étaient de bronze doré en or moulu. Ce morceau de sculpture remarquable, ouvrage de Lapierre, marbrier, fut donné à l'église par le curé, M. Garçon, en 1715. Cette église, supprimée pendant la Révolution, devint propriété particulière et fut entièrement démolie en 1829.

ÉGLISE ROYALE ET PAROISSIALE DE SAINT-BARTHÉLEMY.

Cette église était située rue de la Barillerie, presque au coin du quai aux Fleurs, en face du Palais de Justice. Elle existait certainement sous la seconde race; quelques auteurs même, comme Lebeuf et Jaillot, pensent qu'elle fut construite sous les rois mérovingiens. Des chanoines la desservirent jusqu'en 965, époque où Hugues Capet, alors comte de Paris, l'agrandit considérablement et y fit déposer les reliques de plusieurs saints, de saint Magloire entre autres, apportées à Paris par Salvator, évêque d'Aleth, en Bretagne; il y établit, en même temps, des moines et un abbé, à la place des chanoines; il leur donna beaucoup de terres, et érigea l'église en chapelle royale. On l'appela dès lors église et abbaye de Saint-Magloire. Ce nom prévalut, parmi le peuple, sur celui de Saint-Barthélemy pendant plus d'un siècle. En 1138, les religieux s'y trouvant trop à l'étroit, se transportèrent dans leur oratoire de Saint-Georges, nouvellement reconstruit sous le nom de Saint-Magloire. Saint-Barthélemy fut alors érigé en église paroissiale et demeura sous le patronage de saint Magloire jusqu'en 1564, époque où l'abbaye de ce nom fut supprimée et réunie à l'évêché de Paris. A l'exception des dépendances de la Sainte-Chapelle, cette pa-

roisse comprenait tout l'espace qui se trouve entre la rue de la Barillerie et le Pont-Neuf.

L'église de Saint-Barthélemy fut reconstruite au XVI[e] siècle et réparée en 1736. Elle menaçait ruine vers l'année 1778; Cherpitel, architecte du roi, fut alors chargé de la restaurer entièrement. On n'y avait encore élevé que le portail, en 1787, quand la voûte de l'ancien édifice s'écroula tout à coup avec fracas. Les travaux de reconstruction furent repris avec vigueur; le portail nouveau était terminé, les piliers et la nef s'élevaient, lorsque la révolution de 1789 vint arrêter les travaux. Tout fut démoli peu de temps après, et sur le terrain occupé par Saint-Barthélemy on fit une salle de spectacle, connue sous le nom de théâtre de la Cité. Elle a été remplacée depuis par un vaste établissement où se tinrent quelque temps les réunions des veillées, des loges de francs-maçons, le Prado d'hiver, etc., etc. On y voit aujourd'hui d'obscures galeries publiques et des logemens particuliers.

SAINT-MAGLOIRE.

L'ancienne église de Saint-Barthélemy, dont nous venons de parler, donna naissance à l'abbaye de Saint-Magloire. Hugues Capet avait accueilli, en 965, Salvator, évêque d'Aleth, dans un monastère bâti près de cette église; il donna aux religieux bénédictins qui l'habitaient la chapelle Saint-Georges, construite sur la chaussée qui conduisait de Paris à Saint-Denis, ainsi que le terrain qui l'entourait et qui se trouvait au lieu dit alors Champeaux. Grâce aux libéralités de Henri le Lorrain, vassal du roi, les moines de Saint-Barthélemy établirent un monastère en cet endroit; ils vinrent l'habiter en 1138, et on lui donna le nom de Saint-Magloire. Ils y demeurèrent jusqu'en 1572, époque où Catherine de Médicis les fit transférer dans un emplacement situé près de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Leur couvent fut alors occupé par les filles pénitentes qui habitaient l'hôtel de Soissons.

Quand Paris se fut accru sur ce point, l'église de Saint-Magloire occupait l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue Saint-Magloire. Plusieurs confréries y avaient été fondées et s'y réunissaient, entre autres celle que les fripiers de Paris avaient formée, en l'honneur de saint Sébastien et de saint Roch, pour être préservés des maladies qui affectent ordinairement les personnes de leur profession. On y remarquait le tombeau d'André *Blondel*, contrôleur des finances sous Henri II. Ce monument, qui depuis a été déposé au Musée, passe pour un des meilleurs ouvrages de Paul Porne. C'est un petit mausolée de bronze représentant Blondel vêtu en guerrier et couché dans l'attitude du sommeil.

Les religieuses de Saint-Magloire demeurèrent dans leur couvent jusqu'en 1790, époque où furent supprimées toutes les communautés religieuses. Quelques années plus tard, on démolit l'église ainsi qu'une partie du monastère. Des maisons furent construites sur leur emplacement et des particuliers occupèrent ce qui resta des bâtiments.

CHAPELLE SAINT-LEUFROY.

Quoiqu'il ne soit fait mention pour la première fois de cette chapelle qu'au XIIe siècle, et dans un acte de 1113, il est vraisemblable que son origine remontait aux temps de la deuxième race, et que ce fut là que se retirèrent les religieux de la Croix-Saint-Leufroy, au diocèse d'Évreux, pour se mettre à l'abri des incursions des Normands. Cette chapelle était située vers le milieu de la place du Châtelet, dans l'ancienne rue Saint-Leufroy, qui passait sous cet édifice et aboutissait au Pont-au-Change. Au XIIe siècle, elle se trouvait sous le patronage du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. De son côté, la paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie disait que le terrain sur lequel elle était bâtie lui appartenait, et elle s'y attribuait en conséquence certaines prérogatives. D'anciens documents établissent que, dès l'année 1191, Saint-Leufroy avait le titre de paroisse.

Cette église fut démolie en 1684, pour l'agrandissement des prisons du Grand-Châtelet. Le service et les revenus qui y étaient attachés furent transférés, partie à Saint-Germain-l'Auxerrois, partie à Saint-Jacques-la-Boucherie. Les auteurs du *Gallia christiana* disent qu'on y conservait une pierre taillée en forme de mitre qui avait servi anciennement d'étalon pour les mesures de Paris. Lebeuf pense qu'on l'y avait apportée du parloir aux bourgeois, qui était contigu à l'église. Du reste, longtemps avant 1684, époque de sa destruction, les poids et mesures de Paris avaient été transportés en d'autres lieux.

SAINT-PIERRE-DES-ARCIS.

C'était une église paroissiale située autrefois rue de la Vieille-Draperie, dans la Cité, à peu de distance du Pont-au-Change. Son nom venait d'*arcisterium, ascetérium,* monastère, parce qu'originairement elle n'était qu'un oratoire à l'usage des domestiques de l'abbaye de Saint-Éloi, dont elle se trouvait séparée seulement par la rue qui traversait le terrain dit de Saint-Éloi. L'on croit qu'elle fut fondée en 926 par Théodore, vicomte de Paris, à la place d'une ancienne chapelle ruinée; elle fut reconstruite en 1424, et décorée d'un nouveau portail en 1702, sur les dessins de Lauchenu, architecte de Paris. Sur le grand autel, on voyait un tableau de Vanloo, représentant Saint-Pierre guérissant des malades. Il y avait un tombeau d'un certain Guillaume de Mai, capitaine de cent vingt hommes d'armes, inhumé dans cette église en 1480; il était représenté avec le costume que portaient les officiers de son grade au xve siècle. Cette église a été démolie en 1800; on a ouvert sur son emplacement une rue qui communique au quai *aux Fleurs.*

ÉGLISE ROYALE, COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE SAINTE-OPPORTUNE.

Cette église a donné son nom au quartier où elle se trouvait située, et qui est compris entre la rue de la Monnaie et la rue Saint-Denis. Sainte-Opportune était honorée anciennement à

Paris d'un culte tout particulier. Ses reliques furent transportées, en 877, dans la chapelle qu'on agrandit et qui porta son nom. Louis le Bègue fut le premier qui la dota; plus tard Louis le Gros lui fit donation des petits marais de Champeaux, qui s'étendaient au delà du cimetière des Innocents jusqu'à la rue Champvrerie, c'est-à-dire où l'on cultivait le chanvre. Elle était desservie par des chanoines que nommait le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

L'érection de Sainte-Opportune en église paroissiale est du XIV[e] siècle. Le service curial s'y faisait dans une chapelle particulière, placée au côté méridional de la nef. Le chœur demeurait aux pauvres paroissiens. Cette église avait été rebâtie au XIII[e] siècle; jusqu'à sa destruction, arrivée en 1792, elle ne cessa pas d'être très-fréquentée et en grande vénération. Son entrée principale se trouvait rue de l'Aiguillerie. L'église des Saints-Innocents fut toujours sous la dépendance du chapitre de Sainte-Opportune, qui nomma à la cure jusqu'en 1786. L'on voyait dans cette église paroissiale quelques tableaux remarquables de Jouvenel et de Philippe de Champagne, ainsi qu'un candélabre à dix branches d'un fort beau travail, que lui avait donné l'empereur Charles-Quint, lors de son séjour à Paris.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS OU DES VIGNES.

Cette église n'était, à son origine, qu'une chapelle fondée, au temps de la deuxième race, dans le Champ des Sépultures, qui s'étendait entre la rue d'Enfer et les hauteurs du quartier Saint-Jacques. Considérablement agrandie par la suite, elle fut usurpée, avec le vaste enclos qui l'entourait, par des seigneurs laïques, à la faveur des désordres du temps des derniers Carlovingiens. En 1084, Adam Payen et Guy Lombard, *qui la tenaient de leurs ancêtres*, la donnèrent au monastère de Marmoutier, près de Tours, déjà propriétaire de quelques terrains, aux environs de Saint-Étienne-des-Grès. Dès lors, Notre-Dame-des-Champs devint un pricuré dépendant

de l'abbaye de Marmoutier, et l'abbé y envoya un certain nombre de ses religieux pour l'habiter. Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. A cette époque, la princesse Catherine d'Orléans de Longueville obtint du cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutier, la concession de l'église et de l'enclos de Notre-Dame-des-Champs; elle en fit disposer les bâtiments pour y établir un couvent de carmélites dont elle devint la fondatrice, et qu'elle dota de 2,400 fr. de rente; ce fut le chef-lieu de l'ordre.

L'église du couvent était très-riche en monuments de l'art: c'était une de celles que les curieux allaient visiter avec le plus d'empressement, à Paris. Marie de Médicis l'avait fait décorer à l'intérieur avec la plus grande magnificence; on y voyait de belles fresques de Philippe de Champagne, ainsi qu'un grand nombre de tableaux dus au même artiste, à Lebrun, à Lahire, à Stella et au Guide lui-même. Le sanctuaire était séparé de la nef par une grille soutenue par de belles colonnes de marbre, chargées de flammes de bronze doré; le grand autel, fort élevé, était aussi formé de quatre colonnes de marbre; le tabernacle, en argent massif, représentait l'arche d'alliance. Les autres ornements étaient en bronze doré. On y remarquait un crucifix de bronze, chef-d'œuvre de Sarrasin; un bas-relief placé dans l'attique, et représentant l'*Annonciation*, était l'œuvre du sculpteur Flamen. Cette église avait quatre chapelles, qui étaient toutes ornées avec la plus grande richesse.

Malgré l'austérité de sa règle, l'ordre des Carmélites comptait soixante-dix maisons en France. Le couvent du faubourg Saint-Jacques, si célèbre pendant le XVII[e] siècle, sous le nom de *Grandes-Carmélites*, n'avait guère que de nobles dames qui, dégoûtées du monde, allaient y ensevelir leurs passions, au milieu des larmes et des austérités. En 1676, la duchesse de la Vallière, à l'âge de trente et un ans, y vint expier ses fautes, en prenant le voile, sous le nom de Louise de la Miséricorde. Bossuet lui-même prononça le discours de profession, en pré-

sence de la reine et de toute la cour; elle y mourut en 1710, après trente-six ans de pénitence.

La réputation de sainteté des Grandes-Carmélites avait fait construire, dans son voisinage, plusieurs maisons où se retiraient souvent des personnes de la cour, pour y mourir dans la société des religieuses et se faire enterrer dans leur cimetière. Ce fut dans une de ces maisons que finit ses jours l'héroïne de la Fronde, la célèbre duchesse de Longueville, sœur du grand Condé; aussi le cimetière de ce couvent était-il peuplé de morts illustres. On y avait déposé le cœur de Turenne. Ce monastère fut supprimé en 1790. Sur une partie de l'emplacement qu'il occupait, on a ouvert la rue du Val-de-Grâce; l'on a établi dans l'autre partie, en 1816, une maison de religieuses carmélites, dont la chapelle renferme le tombeau du cardinal de Bérulle.

MONUMENTS ET ÉDIFICES

construits sous les rois de la troisième race.

Depuis Hugues Capet jusqu'à Louis le Gros inclusivement.

SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE.

Cette église était située sur l'emplacement qui forme aujourd'hui la place donnant rue de Rivoli et rue Saint-Martin. L'on croit qu'elle fut construite dans le XIe siècle, à l'endroit même où se trouvait une antique chapelle. Son surnom lui venait de son voisinage de la plus ancienne et la plus considérable des boucheries de la ville. Elle fut érigée en paroisse vers l'an 1200, sous Philippe-Auguste. Pendant les XIVe et XVe siècles, on agrandit successivement ses bâtiments, qui avaient d'abord peu d'étendue. Placée dans le quartier le plus populeux et le plus commerçant de Paris, cette église était devenue le siége de plusieurs confréries de bourgeois importantes,

comme celles des bouchers, des chapeliers, des bonnetiers, des peintres, des armuriers, etc., etc. Elle avait de nombreuses chapelles, fondées en grande partie par la dévotion de la bourgoisie parisienne; de tout temps elle avait compté un nombre considérable de bienfaiteurs et de donateurs. On remarque parmi ces derniers *Colin Boulard* et *Nicolas Flamel.*

Colin Boulard, négociant habile, établi, sous Charles VI, au coin des rues de la Vannerie et Planche-Mibray, aujourd'hui rue Saint-Martin, entretenait des relations de commerce et de banque avec une grande partie de l'Europe. Plusieurs fois il se servit du crédit de son nom et de l'influence dont il jouissait, pour procurer du blé et des vivres, dans ces temps difficiles, soit aux armées royales, soit aux habitants de la capitale eux-mêmes. Il fit des dons importants à son église paroissiale Saint-Jacques-la-Boucherie.

Quant à Nicolas Flamel, qui fut un des marguilliers et des bienfaiteurs les plus généreux de cette église, au milieu du xv[e] siècle, son histoire est singulière. C'était d'abord un simple scribe se tenant dans une humble échoppe de la rue des Écrivains, et vivant dans l'obscurité. Mais il était doux, poli, fort habile dans son art, bien avisé, et, par-dessus tout, économe, ami de l'argent et très-laborieux. Il vit sa fortune s'accroître rapidement, et l'augmenta encore en épousant une femme déjà âgée qui lui apporta des biens considérables. Bientôt des spéculations heureuses le rendirent immensément riche. L'on crut parmi le peuple qu'il avait trouvé la pierre philosophale. Du reste, Flamel sut faire un bon usage de la fortune que lui avaient acquise son savoir-faire et son économie. Ses bienfaits allaient chercher, avec discernement, l'honnête famille tombée dans la misère, l'ouvrier, le petit marchand chargés d'enfants, la veuve et l'orphelin dans le besoin, la jeune fille que l'indigence allait peut-être entraîner dans le désordre.

Il fit des dons très-importants à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, sa paroisse; en 1399, il fit bâtir, du côté de la rue

Marivaux, un petit portail où on le sculpta avec sa femme Pernelle, à genoux tous deux, aux pieds de la sainte Vierge.

La richesse de ce quartier faisait la prospérité de Saint-Jacques-la-Boucherie; aussi reçut-il des agrandissements successifs, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XVIIe; la tour fut construite sous François Ier. Cette église renfermait plusieurs œuvres de peinture et de sculpture remarquables. On y voyait, dans la chapelle de Saint-Denis, les plus belles vitres en grisaille de Paris; presque toutes étaient de Pinaigrier. On y admirait un bas-relief en albâtre représentant la mort de la sainte Vierge, et un christ en bois de Sarrazin, placé au-dessus d'une belle grille de fer qui entourait le chœur. On y trouvait aussi plusieurs tombeaux remarquables. Cet édifice avait un droit d'asile; en 1405, on y fit construire une chambre réservée à ceux qui venaient s'y mettre à l'abri des poursuites judiciaires; mais l'autorité supérieure ne respecta pas toujours cet asile.

Sous prétexte d'assainir le quartier, on démolit Saint-Jacques-la-Boucherie pendant la Révolution. Ses fameuses douze cloches, dont Sauval trouvait la sonnerie si harmonieuse, furent transportées à la Monnaie; on déposa au Musée les vitraux et le bas-relief de la Vierge; l'on abattit la statue de saint Jacques; la tour seule fut respectée, et aujourd'hui encore elle s'élève dans ce vieux quartier rajeuni, comme un souvenir des temps anciens, avec ses belles sculptures, sa couronne d'animaux fantastiques, et ses magnifiques proportions. Cette tour, de forme carrée, rivalise avec celles de Notre-Dame et est une des plus hautes de Paris. Elle était devenue une propriété particulière pendant la Révolution. Heureusement, l'acquéreur ne la démolit pas, comme il aurait pu le faire. Le 27 août 1836, la ville de Paris l'acheta des héritiers Dubois, moyennant 250,000 francs. Autour d'elle s'était élevé un marché de friperie qui n'a été supprimé qu'en 1852, pour l'établissement de la place donnant sur la rue de Rivoli prolongée.

ABBAYE DE SAINT-VICTOR.

Cette abbaye et ses dépendances occupaient tout l'espace compris entre le quai Saint-Bernard, et les rues Saint-Victor, des Fossés-Saint-Bernard et Cuvier. Sa juridiction et sa censive s'étendaient sur presque tout le quartier. Comme la plupart des grands monastères, cette abbaye avait été, dans le principe, une petite chapelle, placée près d'un ermitage appelé *Cella Vetus*, sur le terrain du clos dit des Arènes, où le roi Childebert avait fait rétablir, en 577, un cirque pour les jeux publics.

En 1113, sous Louis VI le Gros, le célèbre Guillaume de Champeaux, fils d'un laboureur de la Brie, archidiacre de la cathédrale de Paris et chef de l'école épiscopale, s'y retira avec quelques-uns de ses disciples; il y fonda l'abbaye et y créa cette école fameuse qui produisit depuis tant d'hommes remarquables. Les brillants tournois d'éloquence, de subtilité et d'érudition entre Guillaume de Champeaux et son disciple Abailard, sur le terrain de la dialectique et de la théologie, se rattachent à l'école de l'abbaye de Saint-Victor. Ils sont connus de tous. Vaincu une fois à la cathédrale par son redoutable adversaire, Guillaume le fut de nouveau à Saint-Victor, sur la question des universaux. Il se vit obligé de rétracter ses propositions, et il ne tarda pas à se retirer à Chalons-sur-Marne, dont il avait accepté l'évêché. Malgré cette perte si regrettable, l'école et l'abbaye de Saint-Victor ne laissèrent pas que de devenir de jour en jour plus florissantes. Ses nombreux écoliers attirèrent la population parisienne sur la rive gauche du fleuve; et le versant oriental de la montagne Sainte-Geneviève ne tarda pas à se couvrir de maisons et de rues. Dans son voisinage vint bientôt s'établir le siége de l'Université de Paris.

La règle de saint Victor était renommée pour sa rigueur. Cette sévérité, cependant, n'arrêta pas l'élan des études, qui y demeurèrent florissantes, pendant tout le cours du moyen

âge. L'abbaye conserva toujours des relations avec les étudiants de l'Université. Ses chanoines étaient ordinairement leurs confesseurs, et l'on choisissait parmi les religieux de Saint-Victor le grand pénitencier du corps universitaire. La vie retirée et édifiante des chanoines de cette abbaye, le rare mérite et la science profonde de plusieurs d'entre eux, la supériorité reconnue de ses abbés, qui ont laissé presque tous un nom dans l'histoire de l'Église, établirent, dès le principe, une union intime entre Saint-Victor et Clairvaux. Saint Bernard eut soin d'entretenir ces relations paternelles par ses lettres et même par ses visites; lorsque le saint abbé venait à Paris, il demeurait à Saint-Victor, comme dans sa maison propre. Plusieurs personnages illustres s'y retirèrent, ou y habitèrent quelque temps, comme saint Thomas de Cantorbéry, lorsqu'il se réfugia en France; d'autres, comme l'évêque de Paris Maurice de Sully, voulurent mourir dans cette maison et y être inhumés. Son cimetière renfermait les restes de plus de dix mille personnes connues; ceux, entre autres, du poëte Santeuil, du jésuite Maimbourg, du théologien Pierre Comestor etc., etc. Sa bibliothèque, d'abord composée uniquement de manuscrits des saints Pères et des auteurs scolastiques, ainsi que celles des autres maisons religieuses, au XIIe siècle, fut richement dotée, en 1652 et 1707, par deux magistrats distingués, le président Cousin et Henri Dubochet; elle renfermait alors, outre les imprimés, plus de vingt mille manuscrits précieux.

L'abbaye, rebâtie, en 1517, par François Ier, avait reçu depuis divers embellissements. On remarquait à l'intérieur plusieurs grilles dorées d'une grande recherche dans le travail. Celle du chœur était l'ouvrage d'un célèbre serrurier nommé Durand. Le portail du monastère avait été reconstruit en 1760, et était décoré d'un ordre dorique. L'église possédait des vitraux peints d'une belle exécution, des tableaux de l'école française assez renommés, et des reliques d'un grand prix, entre autres une croix d'or fabriquée autrefois, disait-on,

par saint Éloi lui-même, et donnée depuis au couvent par Louis le Gros. Elle avait un grand morceau de la vraie croix. A l'intérieur, le cloître était percé de petites arcades supportées par des colonnettes d'un aspect agréable. Ce monastère possédait de vastes jardins qui s'étendaient sur la rive gauche du fleuve, entre les rues de Seine, Saint-Victor et des Fossés-Saint-Bernard. Au coin de la rue de Seine et de la rue Saint-Victor était la grosse *tour Alexandre,* où l'on enfermait les fils de famille débauchés. Elle a été détruite en 1840 et remplacée par une fontaine monumentale, élevée à la mémoire de Cuvier.

L'abbaye Saint-Victor fut supprimée et détruite en 1790, comme les autres communautés religieuses de France. La plus grande partie des terrains qu'elle occupait a été consacrée, en 1808, à la construction de la halle aux vins. L'autre partie a servi à former les rues Guy-de-la-Brosse et Jussieu et la petite place Saint-Victor. N'est-il pas à regretter que l'administration municipale n'ait pas eu un souvenir pour une antique abbaye où retentirent les voix d'Abailard et de Guillaume de Champeaux, où reposèrent les dépouilles mortelles de Maurice de Sully, d'Étienne de Senlis, de Guillaume d'Auvergne et de tant d'autres évêques remarquables de Paris?

CHAPELLE SAINT-AGNAN.

Cette chapelle était située rue Chanoinesse, dans les dépendances du cloître Notre-Dame. Elle avait été construite, vers 1118, par Étienne de Garlande, archidiacre de Paris, doyen de Sainte-Croix et de Saint-Agnan d'Orléans, et chancelier de France. Deux chanoines de Notre-Dame la desservaient. L'architecture de cette chapelle paraissait, suivant Lebeuf, plus ancienne que celle de Notre-Dame. Elle était bâtie tout en pierres; ses arcades avaient la forme d'un cercle sans pointe. On la démolit en 1795. Son emplacement est occupé aujourd'hui par une maison particulière, portant le numéro 22 de la rue.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-ARDENTS.

L'origine de cette ancienne église est fort obscure. C'était d'abord une simple chapelle construite, d'après quelques auteurs, sous l'invocation de sainte Geneviève dans un moment où la ville entière était en proie à une maladie terrible, qu'on appelait *mal des ardents*. Elle appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève qui, en 1202, la céda à Eudes de Sully, évêque de Paris. Elle fut dès lors érigée en paroisse et devint une belle église, par suite des embellissements qu'on y fit. Il y avait au milieu une statue remarquable de sainte Geneviève; sur l'un des côtés, on voyait saint Jean-Baptiste, et sur l'autre saint Jacques-le-Majeur. Cette église fut abattue en 1747. Sur son emplacement on éleva un bâtiment qu'on destina alors à l'agrandissement de l'hôpital des Enfants-Trouvés, et qui est aujourd'hui le siége de la direction des hôpitaux de Paris.

SAINTE-CROIX EN LA CITÉ.

Cette petite église, dont on ignore l'origine, avait été bâtie sur un terrain dépendant de Saint-Éloi; érigée en paroisse en 1107, elle se trouvait située, rue de la Vieille-Draperie, au coin de la rue Sainte-Croix, dans la Cité. On la reconstruisit et on l'augmenta considérablement en 1450. Toutefois, elle ne fut dédiée qu'en 1521. La confrérie des *Cinq plaies de Notre-Dame de Pitié* s'y établit en 1498. L'archevêque de Paris, comme prieur de Saint-Éloi, nommait à la cure de Sainte-Croix. Cette église fut démolie en 1797; sur son emplacement on a bâti la maison qui porte le numéro 6, dans la rue de la Vieille-Draperie.

SAINT-PIERRE-AUX-BOEUFS.

L'époque précise où cette petite église fut construite n'est pas connue; tout fait conjecturer cependant qu'il faut la placer

entre les années 1107 et 1136. Il est probable que son surnom venait de deux figures de bœufs saillantes, qu'on voyait aux côtés du portail, et qui ne furent enlevées que sous l'épiscopat de M. de Beaumont. L'on pense que cette église avait été primitivement la paroisse des bouchers de la Cité, et le lieu de réunion de leur confrérie. Comme elle se trouvait originairement sur la censive de l'abbaye de Saint-Éloi, elle lui appartenait, ainsi que l'annonce une bulle du pape Innocent II, de l'année 1136. C'était la seule église de Paris où l'on ne mettait sur l'autel ni chandeliers, ni cierges; conformément à l'ancien usage, on les plaçait à côté, sur deux crédences. Du reste, cet édifice, très-élevé mais petit, n'avait rien qui pût attirer l'attention.

L'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, supprimée en 1790, n'a été démolie qu'en 1837, à l'époque où l'on a formé la rue d'Arcole; son portail, qui se trouvait d'une architecture assez élégante et datait du XIIIe siècle, n'a pas été détruit avec le reste de l'édifice; les pierres, numérotées et enlevées avec précaution, ont été déposées dans une des cours de l'école des Beaux-Arts. La maison, rue d'Arcole n° 15, qu'on a construite sur l'emplacement de Saint-Pierre-aux-Bœufs, porte sur la façade l'inscription suivante : *Sur cet emplacement était autrefois l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs dont on ignore l'origine, mais qui existait déjà en* 1136; *démolie en* 1837.

CHAPELLE DE SAINT-BON.

Cette chapelle occupait, dans la rue du même nom (septième arrondissement), l'emplacement de la maison numéro 8. On ne connaît rien de certain sur son origine, ni sur le saint dont elle portait le nom. L'on sait seulement que, dans le principe, elle dépendait de l'abbaye de Saint-Éloi, et que, vers l'an 1136, elle appartenait à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. L'abbé Lebeuf prétend qu'elle avait été placée d'abord sous l'invoca-

tion de sainte Colombe, et qu'elle était la chapelle de ce nom dont parle saint Ouen, dans la vie de saint Éloi; mais un grand nombre de raisons solides empêchent d'admettre les conjectures du savant abbé. Du reste, cette chapelle n'a jamais été église paroissiale. Elle était d'une architecture grossière, et n'offrait rien de remarquable. Le sol ayant été progressivement exhaussé tout autour, il fallait descendre plusieurs marches pour y entrer. Saint-Bon avait une ancienne tour dont la construction pouvait remonter au XIe siècle. Supprimée en 1792, cette chapelle servit quelque temps de corps de garde; plus tard, elle fut démolie, et l'on construisit une maison particulière sur son emplacement.

ÉGLISE SAINT-MARTIN, PRÈS SAINT-MARCEL.

Cette petite église était située à l'angle septentrional de la rue des Francs-Bourgeois, au cloître Saint-Marcel. Elle existait au XIIe siècle, et appartenait au chapitre de Saint-Marcel, qui la faisait servir à l'usage des domestiques des chanoines. On l'érigea en cure en 1450. Un peu plus tard, elle fut en partie reconstruite et considérablement agrandie. Derrière l'église de Saint-Martin, dans un jardin formé sur l'ancien cimetière de Saint-Marcel, un jardinier fleuriste découvrit, en 1753, soixante-quatre cercueils de pierre appartenant à des chrétiens des premiers temps. Tous les squelettes avaient les pieds tournés vers l'Orient, et les mains pendantes le long des côtés; un seul portait l'inscription suivante :

DOMINÆ CONIVGI DVLCISSIMÆ BARBARÆ
TITVLVM POSVI QVÆ VIXIT ANNOS XXIII
ET M. V. ET DIES XXXIII, PAX TECVM
PERMANET. VITALIS CONIVX POSVIT.

On avait gravé au milieu le monogramme du Christ entre l'*alpha* et l'*oméga*; au-dessous étaient deux colombes. L'église de Saint-Martin fut démolie en 1808.

SAINT-LAZARE.

Saint-Lazare, aujourd'hui prison située rue du Faubourg-Saint-Denis, 117, était autrefois un hôpital de pauvres lépreux, placé sous l'invocation de saint Lazare ou saint Ladre. Quelques auteurs ont conjecturé que cet établissement avait été fondé sur les ruines du monastère de Saint-Laurent dont parle Grégoire de Tours. Il n'y a rien de certain toutefois sur son origine. Le plus ancien titre qui en fasse mention est de 1110. Pour soutenir la léproserie de Saint-Lazare, Louis le Gros établit dans le voisinage une foire dont elle touchait les revenus; elle durait huit jours et se tenait sur le chemin qui conduisait de Saint-Denis à Paris. En 1183, Philippe-Auguste l'acheta et la transféra au lieu dit *Champeaux*, dans la partie de Paris appelée alors la ville.

L'établissement de Saint-Lazare avait une chapelle dédiée au saint de ce nom et desservie par les religieux de la communauté. Ces religieux n'étaient ni cloîtrés ni même réguliers; l'évêque de Paris nommait leur prieur ou chef, qu'on appelait aussi régisseur de Saint-Lazare. Il pouvait le suspendre et avait le droit d'inspecter la maison et même d'en modifier les règlements. Vers le commencement du règne de François Ier, l'évêque de Paris donna l'administration de Saint-Lazare aux chanoines réguliers de Saint-Victor. Mais il paraît que cette administration ne fut pas exempte de reproches, car un arrêt du parlement, en date du 9 février 1566, ordonne que le tiers des revenus de Saint-Lazare sera affecté à la *nourriture et entretènement* des pauvres lépreux. Les guerres de religion et les malheurs des temps de la Ligue vinrent mettre obstacle à l'entière exécution de cet arrêt. Au commencement du siècle suivant, la lèpre avait à peu près cessé d'exister en France. Il n'y avait plus de malades à Saint-Lazare. La mésintelligence régnait entre le chef de la communauté et ses membres; aussi les revenus de la maison étaient-ils fort mal administrés. En

1632, Adrien Lebon, alors chef principal de l'établissement, voyant son autorité méconnue, se détermina à offrir Saint-Lazare à saint Vincent de Paul, fondateur et supérieur des missions étrangères.

Dès la fin de la même année, les prêtres de la mission s'y installèrent, en vertu d'un décret d'union qui fut donné par l'archevêque de Paris. L'on sait que leur emploi principal était de travailler à l'instruction des pauvres habitants de la campagne. L'enclos de Saint-Lazare était le plus vaste qu'il y eût dans Paris; il s'étendait au nord jusqu'à la barrière, et à l'ouest jusqu'au faubourg Poissonnière; on y voyait un bâtiment appelé *Logis du roi*. Ordinairement les rois et les reines s'y rendaient pour recevoir le serment de fidélité de leurs sujets, avant de faire leur entrée solennelle dans Paris. Une ancienne coutume voulait que les dépouilles mortelles des rois et des reines de France demeurassent exposées quelques heures à Saint-Lazare avant d'être portées à Saint-Denis, et qu'elles y reçussent des aspersions d'eau bénite de tous les prélats du royaume, représentés par l'archevêque de Paris.

Vers la fin du XVII[e] siècle, les bâtiments de Saint-Lazare tombaient en ruine; les prêtres de la mission travaillèrent à les reconstruire et firent élever, de 1681 à 1684, ces vastes constructions qui existent encore aujourd'hui. L'église avait été réparée au commencement du siècle; elle fut conservée. Le 14 juillet 1789, une bande de malfaiteurs et de brigands se porta sur cet établissement qu'elle pilla et tenta d'incendier. Heureusement la milice parisienne, constituée le même jour, parvint à arrêter les progrès de la dévastation. En 1793, Saint-Lazare fut converti en maison de détention; on y renfermait jusqu'à douze cents personnes. Pour tourmenter ces malheureuses victimes de la tyrannie révolutionnaire, Robespierre y avait envoyé, comme chef ou directeur, le farouche Verner, élève de Guyard. « Une nourriture aussi malsaine que dégoûtante, dit Nougaret, écrivain de l'époque, du vin falsifié

et empoisonné, du pain abominable, causaient une foule de maladies dangereuses. Ceux qui échappaient à la mort n'échappaient pas à la famine, qui était ordinairement très-aiguisée. Ajoutez à cela les terreurs que Verner jetait dans l'âme des détenus, et vous aurez une idée de leur triste position. »

Le registre des écrous était curieux; on y lisait : « Vivian, perruquier, prévenu d'imbécillité et de peu de civisme. » Ce malheureux fut tenu un an au secret. C'était Verner lui-même qui dirigeait les interrogatoires des prisonniers. On leur demandait : « As-tu voté pour Raffet ou pour Henrion? As-tu dit du mal de Robespierre ou du tribunal révolutionnaire? Combien as-tu dénoncé de modérés, de nobles ou de prêtres, dans ta section?» Tel était le cercle ordinaire des questions. Du reste, on ne les faisait que pour la forme; car, les listes une fois arrêtées, ceux qui s'y trouvaient, avec la croix fatale, étaient bien sûrs d'être égorgés. Roucher, l'auteur des *Mois*, et André Chénier, furent enfermés à Saint-Lazare, et n'en sortirent que pour monter sur l'échafaud.

Aujourd'hui cet établissement est affecté à la détention des filles publiques et des femmes prévenues de crimes ou de délits. Elles sont réparties dans deux corps de bâtiments construits parallèlement au corps qui donne dans la rue du Faubourg Saint-Denis, ainsi que dans les vastes constructions où ces trois bâtiments viennent aboutir, à droite et à gauche. Tous ces bâtiments ont quatre étages; ils sont bien aérés et pourraient contenir douze cents personnes. Celui de droite et la seconde moitié de celui de gauche ont été construits dans les années 1681, 1682, 1683 et 1684. La première moitié du bâtiment de gauche, où se trouvaient autrefois l'église, la chapelle et l'infirmerie, a été bâtie de 1823 à 1828. On y a joint plusieurs acquisitions nouvelles, qui ont été faites sur le faubourg Saint-Denis. Quoique la dépense de ces diverses constructions regarde le département, la ville y a contribué pour deux cent cinquante mille francs. La population annuelle de

Saint-Lazare repose sur un nombre de huit à neuf cents personnes.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

Cette église, située dans la rue Saint-Martin, entre les numéros 200 et 202 (sixième arrondissement), n'était originairement qu'une chapelle construite, sous l'invocation de saint Nicolas, près du monastère de Saint-Martin-des-Champs, pour les serfs, vassaux et serviteurs de cette abbaye. Elle existait déjà en 1119; mais il ne paraît pas qu'elle ait été érigée en église paroissiale avant l'année 1184. L'on voit, par le livre des tailles de 1292, que sa circonscription embrassait huit rues : « Les rues de Symon Franque, de la Plastrière, des Étuves, des Jugléeurs, de Briancourt, du Temple, de Quiquempoist, et la rue où l'on cuit les oies. » De siècle en siècle, on y fit des améliorations et augmentations successives, à mesure que le quartier devint plus peuplé. L'intérieur a été décoré dans le style moderne, peu de temps avant la Révolution. Le portail, du côté de la rue Saint-Martin, date de 1420 et se trouve construit dans le style gothique; mais ce n'est qu'un simple pignon, sans aucune physionomie. La chapelle de la communion, adossée au maître-autel, a été faite sur les dessins de Boullan. Cet architecte semble avoir usé du secours de la perspective pour agrandir à l'œil un espace trop resserré. Au reste, l'ensemble du monument est sans style, sans grâce, et se trouve étouffé par les maisons voisines.

On y voit les tombeaux de l'illustre Guillaume Budé, de Pierre Gassendi, professeur de mathématiques au collége royal, de Henri et Adrien de Valois frères, savants historiens, de Mademoiselle Scudéri, célèbre par ses nombreux romans, du poëte français Théophile Viaud, du peintre paysagiste François Milet, et du sculpteur Laurent Magnière. Ce dernier monument, qui se trouve vis-à-vis de la chapelle de la sainte

Vierge, fut érigé par l'artiste lui-même en 1700, pour lui, sa femme et sa fille. Saint-Nicolas est aujourd'hui la paroisse du sixième arrondissement.

GRAND-CHATELET.

Le Grand-Châtelet était situé au bout du pont au Change, sur l'emplacement où l'on voit aujourd'hui la place de ce nom. Quelques auteurs font remonter à Julien l'Apostat, et même à J. César, la construction du Grand et du Petit-Châtelet; mais cette opinion est dénuée de toute espèce de preuves. Une chose certaine pour cette origine, c'est que l'existence du Grand-Châtelet est bien constatée sous Louis VII. Une charte de ce prince en fait mention. On a aussi l'assurance qu'à cette époque, le prévôt de Paris y demeurait. En s'occupant de réformer les nombreux abus qui s'étaient introduits dans la prévôté de Paris, depuis que cette magistrature était devenue vénale, saint Louis voulut réparer et agrandir le Châtelet, siége du prévôt royal. A cet effet, il fit des acquisitions considérables dans le voisinage, depuis 1242 jusqu'en 1265. Comme les bâtiments de ce tribunal menaçaient ruine en 1460, Charles VII, pour les restaurer, en transféra la juridiction au Louvre; toutefois, les réparations nécessaires ne furent terminées qu'en 1507, époque où le roi Louis XII ordonna aux officiers du Châtelet d'aller y reprendre leurs séances. Un peu plus tard, de nouvelles réparations obligèrent d'en faire encore sortir le tribunal, qui, cette fois, fut établi aux Grands-Augustins.

Louis XIV voulut faire construire un nouveau châtelet. Les travaux commencés en 1684 ne furent plus discontinués; on acheta quelques maisons voisines, et l'on démolit l'église Saint-Leufroy. Quelques tours anciennes furent conservées; l'on refit les salles, et on en augmenta le nombre; enfin le Châtelet fut mis dans l'état où on le voyait encore, à l'époque de la Révolution. Cet édifice avait sa chapelle, dont la fondation

remontait à Philippe le Long, et au commencement du XIVe siècle.

A l'exemple du parlement, le Châtelet avait sa basoche, composée de tous les clercs du tribunal. Un prévôt et quatre trésoriers jugeaient leurs différends; un conseil, composé de procureurs et de commissaires, anciens officiers des clercs, prononçait sur les appels. Quatre fois par an, la cour suprême allait tenir séance au Châtelet : le mardi de la semaine sainte, le vendredi avant la Pentecôte, la veille de Saint-Simon et de Saint-Jude, et deux jours avant Noël. Autrefois les clercs du Châtelet, ceux de la chambre des comptes et du parlement célébraient, à certaines époques, des fêtes ou cavalcades, en parcourant les rues de Paris à cheval et vêtus de longues robes. Cette marche triomphale s'appelait *montre*. Les clercs du parlement conservèrent cet usage jusqu'à la Révolution.

Comme tous les anciens lieux de justice, le Grand-Châtelet avait ses prisons. Sauval en comptait huit particulières; il y en avait aussi de publiques. L'on voit, par une ordonnance de Henri VI, roi d'Angleterre, qui se qualifiait également de roi de France, qu'en 1426, il existait quinze prisons au Châtelet. Elles étaient toutes mal construites et malsaines, révoltant également la vue et l'odorat. Il y avait en outre d'affreux cachots souterrains où les prisonniers avaient les pieds dans l'eau et ne pouvaient se tenir ni debout ni couchés; leur forme était celle d'un cône renversé. Ordinairement les détenus y mouraient après douze ou quinze jours. On y trouvait aussi une fosse souterraine remplie d'ordures et de reptiles. La juridiction du Châtelet fut supprimée en 1792. Ses bâtiments et ses prisons étant dès lors inutiles, on les démolit en 1802.

Nous croyons faire plaisir au lecteur en lui donnant ici la liste des prévôts de Paris, depuis 1060. Ces magistrats, nous l'avons vu, étaient chargés du gouvernement politique, des finances, et de la justice de la ville. Ils marchaient après le roi et messieurs du parlement.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PRÉVÔTS DE PARIS.

1060. Étienne.
1192. Anselme de Garlande.
1196. Hugues de Meulant.
1200. Thomas.
1202. Robert de Meulant.
1217. Philippe Hamelin.
1217. Nicolas Harrode.
1227. Jean Desvignes.
1229. Thilloy.
1235. Étienne Boillève.
1245. Guernes de Verberie.
1245. Gauthier Lemaître.
1256. Henry Dyerres.
1256. Eudes Leroux.
1258. Étienne Boileau.
1260. Pierre Gonthier
1261. Étienne Boileau.
1270. Renau Barbou.
1277. Maré de Morées.
1277. Eudes Leroux.
1277. Henry Dyerres.
1277. Guy Dumex.
1283. Gilles de Compiègne.
1285. Oudard de la Neuville.
1287. Pierre Sayneau.
1289. Jean de Montigny.
1291. Jean de Marle.
1291. Guillaume d'Hangest.
1296. Jean de Saint-Léonard.
1297. Robert Mauger.
1298. Guillaume Thiboust.
1302. Pierre Jumeau.
1304. Pierre de Dicy.
1308. Firmin Coquerel.
1310. Jean Ploibant.
1316. Henri Tapperel.
1320. Gilles Hacquin.
1321. Jean Robert.
1322. Jean Loncle.
1325. Hugues de Crusy.
1330. Jean Milon.
1334. Pierre Belagent.
1339. Guillaume Gormont.
1348. Alexandre de Crèvecœur.
1353. Guillaume Staize.
1358. Jean le Bacle de Meudon.
1361. Jean Bernier.
1367. Hugues Aubriot.
1381. Audoin Chauvron.
1388. Jean de Folleville.
1401. Guillaume de Tignonville.
1408. Pierre des Essarts
1410. Bruneau de Saint-Clair.
1411. Pierre des Essarts.
1412. Robert de la Heuse.
1413. Tanneguy Duchâtel.
1413. Robert de la Heuse.
1413. André Marchant.
1414. Tanneguy Duchâtel.
1414. André Marchant.
1414. Tanneguy Duchâtel.
1418. Guy de Bar.
1418. Jacques Lamban.
1418. Guy de Bar.
1418. Gilles de Clamecy
1420. Jean Dumesnil.
1420. Jean de Labeaume.
1421. Pierre de Marigny.
1421. Pierre de Leverrat.
1421. Simon de Champluisant.
1421. Jean Doule.
1422. Simon de Champluisant.
1422. Simon Morhier.
1432. Gilles de Clamecy.
1436. Philippe de Ternant.
1436. Boulainvilliers.
1436. Ambroise de Loré.
1436. Jean d'Estouteville.
1436. Robert d'Estouteville.
1461. Jacques de Villiers.
1465. Robert d'Estouteville.
1479. Jacques d'Estouteville.



Alp. Testard del. Bury sc.

CHATELET ET PETIT PONT 1726

1509. Jacques de Coligny.
1512. Gabriel d'Alègre.
1522. Jean de La Barre.
1533. Jean d'Estouteville.
1540. Antoine Duprat.
1553. Antoine Duprat, son fils.
1592. Charles de Neuville.
1593. Jacques d'Aumont.
1611. Louis Séguier.
1653. Pierre Séguier.
1670. Armand du Camboust.
1685. Denis de Bullion.
1723. Jérôme de Bullion.
1755. Alexandre de Ségur.
1766. Bernard de Boulainvilliers.

PETIT-CHATELET.

Cet édifice se trouvait situé à l'extrémité méridionale du Petit-Pont, sur la rive gauche de la Seine, et formait autrefois une des portes de la ville. Il devait être aussi ancien au moins que le Grand-Châtelet, et servait de forteresse pour défendre le Petit-Pont. Du temps de saint Louis, on percevait un péage au Petit-Châtelet; on y acquittait également les droits d'entrée dans la ville des différentes denrées et marchandises. Cette forteresse, d'un style grossier, et n'offrant au public qu'une voie resserrée et dangereuse, était depuis longtemps devenue sans objet; son aspect sombre attristait tout le voisinage; on la démolit en 1782. Son emplacement, donné à l'Hôtel-Dieu, fut bientôt couvert de constructions dépendantes de cet établissement hospitalier.

MONUMENTS, ÉDIFICES ET INSTITUTIONS

Fondés à Paris sous Louis VII le Jeune.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

Saint-Médard, aujourd'hui troisième succursale de Saint-Étienne-du-Mont, est situé rue Mouffetard, entre les numéros 161 et 163. C'était, dans l'origine, une chapelle qu'on avait construite dans un clos dépendant de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Détruite par les Normands, elle fut rebâtie au

XIIe siècle, et devint la paroisse du bourg Saint-Médard. Elle renfermait dans sa circonscription les clos du Chardonnet, du Breuil, de Copeau, de Gratard, des Saussayes, et de la Cendrée. Le peu d'aisance de cette paroisse a toujours fait de Saint-Médard une des plus pauvres églises de la capitale. Son aspect est triste et froid. A plusieurs reprises, et de siècle en siècle, on a travaillé à la réparer et à l'agrandir. Les bas-côtés de la nef ne datent que de 1650 environ. Quoique le maître-autel eût été reconstruit en 1655, on ne laissa pas que de le refaire, sur les dessins de l'architecte Radel, peu d'années avant la Révolution. On refit également la chapelle de la Vierge. Le sanctuaire est entouré de colonnes cannelées et sans bases. Elles supportent des arcades à plein cintre, dont le style diffère complétement de celui de l'ensemble. Les tombeaux du célèbre avocat au parlement Olivier Patru, et du janséniste Pierre Nicole, se voient dans une des chapelles.

Pendant quelques années, au commencement du XVIIIe siècle, Saint-Médard eut une célébrité effrayante. Le diacre François Paris avait été inhumé dans le petit cimetière attenant à son chevet, et aujourd'hui supprimé. Les hommes du parti janséniste l'honorèrent comme un saint. Aussitôt des intrigants poussèrent sur son tombeau des fous, des imbéciles et des hommes payés pour y demander des miracles. De là les scandales dégradants et les absurdités des convulsionnaires, qui ont fait tant de bruit dans le XVIIIe siècle. Depuis 1830, des travaux importants d'amélioration ont eu lieu à Saint-Médard. Sur le pan du mur qui fait face au bas-côté septentrional, on a peint, en trompe-l'œil, une continuation de ce bas-côté contournant l'abside. Il y a encore une chapelle de la même époque, de M. Louis Boulanger. On y remarque une belle toile de M. Caminade : le Mariage de la Vierge; une sainte Philomène donnée en 1837 par la ville de Paris, et le premier couronnement de la Rosière, envoyé, la même année, par le ministre de l'Intérieur.

SAINT-HIPPOLYTE.

Cette petite église se trouvait située rue Saint-Hippolyte, numéro 8, au coin de la rue des Gobelins. C'était d'abord une chapelle, dont on ignore l'origine; on ne connaît pas, non plus, l'époque de son érection en paroisse. L'on sait seulement qu'elle dépendait du chapitre de Saint-Marcel, et qu'elle était église curiale dès la seconde moitié du XIIe siècle. Elle paraissait avoir été entièrement rebâtie dans le XVIe siècle; le sanctuaire, d'une construction irrégulière, semblait plus récent encore. Lebeuf dit que le clocher, placé du côté méridional, n'avait pas plus de cent ans. Entre le chœur et le sanctuaire, on voyait des tombes taillées à la manière des XIIe et XIIIe siècles. Le voisinage de la célèbre manufacture des Gobelins avait valu plusieurs bons tableaux à Saint-Hippolyte. Au-dessus du maître-autel, dont le dessin avait été donné par Lebrun, on voyait une apothéose du saint, peinte par cet artiste célèbre; on y remarquait aussi deux petits tableaux de Le Sueur donnés par des paroissiens. La chaire, exécutée par Challe, était estimée. Cette église renfermait plusieurs tombeaux, parmi lesquels on distinguait celui de la famille des Gobelins, qui établit à côté la célèbre manufacture de tapisserie. Saint-Hippolyte, supprimé en 1790, fut vendu en 1793 et démoli en 1807. Sur son emplacement on a construit la maison qui porte le numéro 8, dans la rue du même nom.

SAINT-HILAIRE.

C'était une église paroissiale, située rue du Mont-Saint-Hilaire, numéro 2. L'on pense qu'elle fut d'abord un oratoire, mais on ignore également l'époque de sa fondation et celle où on l'érigea en paroisse. Un titre de 1200 prouve que le chapitre de Saint-Marcel nommait alors à cette cure. Le portail de Saint-Hilaire était ancien et remontait au XIIIe siècle;

son petit clocher était moderne; le reste de l'édifice avait été reconstruit en 1470. Jollain, curé de cette église, la répara et l'embellit en 1700; il y déposa une relique de saint Hilaire, en 1705. L'on remarquait dans l'aile du nord, à côté du chœur, le tombeau en marbre blanc d'un jeune pensionnaire du collége d'Harcourt, qui était établi rue de la Harpe. Ce collége appartenait à cette paroisse, parce qu'il se trouvait bâti sur la censive du chapitre de Saint-Marcel, dont la cure de Saint-Hilaire dépendait. Cette église, qui n'avait, du reste, rien de bien remarquable, a été démolie en 1795.

ÉGLISE ET CIMETIÈRE DES SAINTS-INNOCENTS.

Cette église était située rue Saint-Denis, au coin de la rue aux Fers. Toutes les conjectures qu'on a faites sur son origine sont fabuleuses; l'époque de sa fondation est incertaine, et l'on doit l'attribuer à la piété de quelques particuliers dont les noms sont restés inconnus. Elle se trouvait bâtie sur le terrain de Champeaux (*campelli*) avant Philippe-Auguste. Ce prince la reconstruisit lorsqu'il entoura de murs le cimetière des Saints-Innocents. Suivant la *Gallia christiana*, elle avait le titre de cure avant l'année 1150. Son chevet donnait sur la rue Saint-Denis, et son entrée était dans le cimetière même qui l'entourait, et qui occupait l'emplacement actuel du marché. Louis XI avait une prédilection particulière pour cette église; il lui en donna plusieurs fois des preuves. Ce prince fit ériger un tombeau, dans la chapelle de la Vierge, à la recluse Alix la Bourgotte, qui mourut le 24 juin 1466. Elle y était représentée avec un livre ouvert à la main, et une ceinture semblable à celle des cordeliers. Avant Alix, une certaine Jeanne La Vadrière avait été enfermée dans la cellule du cimetière des Innocents. Cette cellule, construite en pierre, était étroite, et ne recevait le jour que par deux meurtrières grillées : l'une ouvrant sur la voie publique et servant à la recluse pour recevoir

des aliments, l'autre donnant dans l'église même et lui permettant de suivre les exercices et cérémonies du culte.

Plusieurs hommes remarquables avaient été inhumés dans l'église des Saints-Innocents, entre autres l'historien de Mézeray. Elle fut démolie en 1786, lors de la suppression du cimetière et des charniers.

Le cimetière des Saints-Innocents datait probablement du temps des Romains. Avant sa suppression, il servait à vingt paroisses de Paris. Dans l'origine, il demeurait ouvert de toutes parts, à cause de son voisinage des halles; aussi était-il incessamment souillé et profané par les passants. Pour faire cesser ce déplorable état de choses, Philippe-Auguste l'entoura de murs en 1188; deux siècles plus tard, ces murs furent garnis de galeries couvertes, appelées charniers, sous lesquelles on plaça des sépultures. Elles formaient une espèce de cloître carré composé de quatre-vingts arcades. On y remarquait une petite tour octogone d'environ 14 mètres de hauteur, dont on ignore l'origine. Il y avait aussi quelques chapelles où l'on acquittait des fondations pieuses. La chapelle d'Orgemont avait une cloche, et on y disait la messe dans certains jours.

Au XIV[e] siècle, la mode s'établit de venir au cimetière des Saint-Innocents. Les oisifs s'y promenèrent, des marchands s'y établirent, et le séjour de la mort fut un lieu de rendez-vous, de plaisir et de luxe. Cette mode dura plusieurs siècles. A la fin du XVIII[e] siècle, les charniers étaient encore remplis de boutiques d'écrivains et de modistes. Que de fois, pendant le moyen âge, ce cimetière devint un lieu d'assemblées publiques, de prédications politiques et même de représentations théâtrales! Avec le temps, les restes mortels de plus de vingt générations étaient venus s'y accumuler. Par suite d'une incurie et d'une indifférence déplorables, cette immense nécropole présentait le spectacle hideux d'ossements amoncelés, de croix brisées, d'herbes et d'ordures mêlées ensemble. Enfin, une ordonnance royale de 1785

ordonna sa destruction. Ce fut alors que l'on démolit l'église et les charniers, en même temps que les chapelles et les autres monuments du cimetière, antiquités précieuses pour la plupart. Par les soins de Fourcroy et de Thouret, on enleva les ossements avec plusieurs pieds de terre; le tout fut transporté dans les carrières ou *catacombes* du faubourg Saint-Jacques. L'emplacement du cimetière fut destiné à agrandir les halles. En 1813 on y construisit des galeries de bois où se sont vendus principalement, jusqu'ici, des légumes et des fruits. De nouveaux projets, élaborés avec soin, et embrassant, par un vaste système, toutes les halles centrales, vont être mis à exécution et changer entièrement l'aspect de ce grand marché.

HANSE PARISIENNE.

La corporation des marchands de l'eau remonte à une époque inconnue dans l'histoire de Paris, mais bien antérieure à la domination romaine. Dès les temps les plus reculés, elle était administrée par des officiers qui portaient le nom d'*échevins*. Sous les Romains, on l'appela aussi compagnie des *nautes parisiens*. Au XIIe siècle, ce fut la *hanse parisienne*, qui devint plus tard le *corps* ou *conseil municipal de Paris*. Louis VI le Gros, en 1121, et Louis VII le Jeune, en 1141 et 1170, accordèrent des droits et des priviléges précieux à la *hanse parisienne*. Pendant une longue suite de siècles, le commerce de la ville a dû se faire par le fleuve; en effet, Paris était assis sur un fond marécageux, entouré de bois épais et de collines dures à gravir. Les voies de terre y étaient peu nombreuses, mal entretenues, fatigantes, et toujours infestées de brigands. Aussi les négociants, parisiens et étrangers, se servaient-ils du commerce par eau, qui se faisait avec promptitude et n'offrait ni obstacles ni difficultés. Voilà ce qui fit, dans tous les temps, l'importance de la corporation des *marchands de l'eau*, des *nautes* ou de la *hanse parisienne*. Les rois eurent toujours pour elle la

plus grande considération; on les vit presque tous, depuis Louis VII, lui concéder successivement des droits nouveaux et des priviléges importants. A toutes les époques de notre histoire, la *hanse* ou *corps municipal* a pris une part considérable aux grands événements qui ont eu lieu à Paris, et quelquefois même aux faits et aux révolutions politiques de la France.

Depuis l'année 1228, le chef de la hanse parisienne fut le prévôt des marchands; il était assisté de quatre magistrats municipaux, nommés échevins, auxquels on ajouta par la suite vingt-six conseillers. Le prévôt des marchands et les échevins comptaient parmi la noblesse. Pour être élu à cette magistrature, il fallait être né à Paris; on examinait avec tant de soin la vie entière de ceux qui y aspiraient, qu'il devenait impossible pour les indignes ou les incapables d'y arriver. Une fois entrés en charge, ils consacraient presque toujours leurs émoluments et leurs revenus aux embellissements de la ville. L'élection du prévôt des marchands et des échevins, qui avait lieu ordinairement le 16 août, était toujours entourée de la pompe la plus imposante. Cette belle institution et les diverses prérogatives du corps municipal n'ont pas moins contribué à l'accroissement de Paris et à sa prospérité, que l'heureuse situation elle-même de cette ville. En parcourant la liste chronologique des prévôts et des échevins, on ne rencontre qu'un seul homme accusé d'avoir manqué à ses devoirs; quarante prévôts ont mérité, par leurs talents et leurs vertus, l'honneur d'être réélus.

Le lieu où se tenaient le plus anciennement les réunions de la *hanse* de Paris était situé, suivant presque tous les historiens, sur le bord du fleuve, rive droite, à l'ouest de la place du Châtelet. Le bâtiment portait le nom de *Maison de la marchandise*. Plus tard, ces assemblées, d'après Dubreuil, se tinrent entre le Grand-Châtelet et la chapelle Saint-Leufroi. Dès lors, l'ancienne maison de la marchandise s'appela *Parlouer aux bourgeois*. Elle avait une succursale désignée par le même

nom, près de l'enclos des Jacobins situé entre la place Saint-Michel et la rue Saint-Jacques, vers l'endroit où la rue Saint-Hyacinthe aboutit à la place Saint-Michel; c'est de là que le siége de la municipalité parisienne est passé à l'Hôtel-de-Ville actuel.

Les lieux où la hanse faisait son commerce furent d'abord le port de la Grève, qu'elle avait acheté en 1141. L'emplacement qu'elle y occupait se trouvait marqué par une rangée de pieux ou *palées*. Lorsque la quantité des marchandises augmenta et que le commerce devint plus étendu, la hanse établit vis-à-vis de l'école de Saint-Germain, aujourd'hui le quai de l'École, un nouveau port, pour la construction duquel Philippe II Auguste lui accorda, en 1213, le droit de lever un impôt sur toutes les denrées importées par eau. Un port particulier, celui de Saint-Landri, approvisionnait la Cité; il y en avait un autre sur la rive gauche du fleuve, auprès du Petit-Pont. Toutefois, le commerce principal se faisait sur la rive droite, au port de la Grève.

L'ancienne municipalité parisienne finit avec le dernier prévôt des marchands, le 14 juillet 1789, le jour même de la prise de la Bastille par la foule insurgée. La loi du 21 mai 1790 donna à la capitale une nouvelle administration, composée d'un maire et d'un conseil municipal. Elle fut renversée par la révolution du 10 août 1792, qui créa la puissance tyrannique de la fameuse commune de Paris. A partir du 9 thermidor, jour où tomba la commune, diverses commissions provisoires furent chargées d'administrer les affaires de la ville, jusqu'en 1800. A cette époque, la loi du 28 pluviôse an VIII confia cette administration à deux préfets, *le préfet du département de la Seine* et *le préfet de police*, et à un conseil municipal. Cet état de choses fut un peu modifié par la loi du 20 avril 1834.

La révolution du 24 février 1848 fit disparaître l'administration municipale. Un maire de Paris, qui était en même temps

un des onze membres du gouvernement provisoire, concentra tous les pouvoirs municipaux dans ses mains. Mais cette dictature ne dura que jusqu'au 20 juillet, époque où l'on rétablit la préfecture de la Seine. Depuis ce jour, Paris est administré par un préfet, assisté d'une commission municipale dont les membres sont nommés par le gouvernement (1854).

LE TEMPLE.

Le Temple est situé dans la rue de ce nom, au Marais. Les templiers ou chevaliers du Temple, ordre militaire institué à Jérusalem pour la défense du saint sépulcre, bâtirent à Paris, vers le milieu du XIIe siècle, un vaste manoir ou forteresse qui devint bientôt le chef-lieu de l'ordre. C'était le Temple. L'enclos entouré de murs et garni de tourelles qui l'environnait, au XIIIe siècle, était d'une étendue fort considérable; il renfermait tout l'espace compris entre le faubourg du Temple et la rue de la Verrerie, et occupait une partie du Marais nommée la Culture-du-Temple. Cette vaste enceinte ne tarda pas à se couvrir de maisons, et on l'appela *ville neuve du Temple*. En 1212, le frère Hubert y construisit la grosse tour.

En partant pour la croisade, Philippe-Auguste ordonna que tous ses revenus fussent apportés à Paris à trois époques de l'année, que six bourgeois de la ville et son vice-maréchal les y reçussent et qu'ils les déposassent aussitôt au Temple. C'était là que Philippe III le Hardi et Philippe IV le Bel mettaient aussi leurs trésors.

Les bâtiments de cette forteresse avaient plus de magnificence que ceux des habitations royales elles-mêmes. Henri III, roi d'Angleterre, alla y demeurer, pendant le séjour qu'il fit à Paris en 1254, et préféra le Temple au palais de la Cité que saint Louis lui avait offert. Les richesses amassées par les templiers étaient réputées immenses, et elles ne furent pas une des moindres causes de leur destruction. Après la dé-

chéance de l'ordre, en 1313, l'on donna ses biens aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui furent plus tard les chevaliers de Malte. Le Temple devint leur maison provinciale de France, et le séjour des grands prieurs. Dès lors, l'histoire ne parle plus de cet édifice, si ce n'est dans les guerres des Anglais et dans celles de la Ligue, où sa possession fut souvent disputée.

Le grand prieur, Jacques de Souvré, fit abattre, en 1667, les murailles crénelées et les tours de l'enclos; il restaura l'église, embellit les jardins et les rendit publics; il fit aussi construire un vaste hôtel en avant du vieux manoir. Son successeur fut un prince du sang, Philippe de Vendôme, qui s'était distingué au siége de Candie, à la prise de Namur, et dans le Piémont. On était alors au commencement de la Régence; Vendôme sembla vouloir surpasser, dans son prieuré, la licence de l'époque. Il y appelait un essaim de poëtes voltairiens et de philosophes débauchés qui, dans des soupers devenus fameux, improvisaient ces vers faciles où étaient toujours violées les règles de la morale et souvent celles de la grammaire. Au Temple a subsisté, jusqu'à la Révolution, le dernier lieu d'asile qu'il y ait eu à Paris. Peu sûr pour les prévenus de crimes politiques, il était fort commode pour les débiteurs, que les créanciers n'y pouvaient plus poursuivre. Aussi tous les bâtiments de l'enclos se louaient-ils infiniment plus cher que les maisons de la ville; ce qui procurait, dans le dernier temps, un revenu de 60,000 livres au grand prieur. Les gardes du commerce et les huissiers se tenaient continuellement aux aguets devant la porte. Le dimanche était le seul jour où les réfugiés pussent sortir de l'enceinte sans crainte. Du reste, dit Saint-Foix, on y trouvait fort bonne compagnie. Les lettres de cachet ne pouvaient y pénétrer. En 1765, le prince de Conti, grand prieur de Malte, y donna asile à Jean-Jacques Rousseau, dont la liberté se trouvait menacée.

Le 14 août 1792, à une heure du matin, l'infortuné Louis XVI

et sa famille furent enfermés au Temple, non dans l'hôtel du grand prieur, mais dans le donjon du frère Hubert, grosse tour quadrangulaire que flanquaient quatre tourelles à ses angles et qui dominait tout le quartier de sa masse sinistre. On y arrivait par trois cours garnies de murs élevés, et l'on n'y montait que par un escalier fermé, à chaque étage, par des portes de fer. Les détails lamentables du séjour du roi-martyr et de sa malheureuse famille dans cette horrible prison forment une des pages les plus effrayantes de la Révolution. Pendant les années qui suivirent 1793, la tour du Temple vit passer dans ses murs sombres une foule d'autres victimes. Aussi le gouvernement impérial, trouvant qu'elle rappelait trop de souvenirs sinistres, se hâta-t-il de la faire disparaître. En 1814, la plupart des autres bâtiments du Temple n'existaient plus. On avait démoli l'église, édifice de style roman qui avait un portail en forme de dôme et possédait plusieurs mausolées élevés à des chevaliers du Temple ou de Malte. En 1815, la cavalerie prussienne campa dans l'enclos et les jardins; les bâtiments qu'on avait construits, quelques années auparavant, pour en faire l'hôtel du ministre des cultes, servirent de quartier général aux chefs des armées étrangères. En 1816, Louis XVIII donna l'hôtel Souvré à une abbesse de la maison de Condé, qui s'y renferma avec les religieuses bénédictines du Saint-Sacrement. Cette princesse ajouta aux bâtiments une jolie chapelle dont l'entrée se trouve rue du Temple. Les bénédictines ont abandonné le Temple depuis la révolution de 1848, et ce lieu est resté sans destination.

SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

C'était une église et une commanderie des hospitaliers de Saint-Jean-de-Latran, situées place Cambrai, numéro 2, près de la rue Saint-Jacques. Les hospitaliers, de même que les templiers, devaient leur origine aux Croisades; mais l'établissement de leur ordre était antérieur à celui de l'ordre du Temple, et ils

se rapprochaient plus de l'état religieux que de l'état militaire, se bornant à loger et à défrayer les pèlerins, ainsi que leur nom l'indiquait. Plus tard, les hospitaliers furent nommés chevaliers de Rhodes, et enfin chevaliers de Malte. La commanderie qu'ils avaient à Paris, place Cambrai, était dans un enclos où se trouvait l'hôtel du commandeur, ainsi qu'une tour carrée servant aux pèlerins, et des maisons fort mal tenues où logeaient des artistes avec des mendiants. Dans l'église, on voyait le tombeau du grand prieur, Jacques de Souvré, mort en 1670. Sa statue, à demi couchée sur un sarcophage de marbre noir, était surmontée d'un grand couronnement, avec un fronton soutenu par deux colonnes dites hermétiques. C'était l'œuvre remarquable d'Anguier l'aîné. De nos jours, on a percé cette espèce de cloaque pour y introduire de l'air et de la lumière; l'on y voit encore quelques restes de l'église ainsi que la tour, dans laquelle l'illustre Bichat est mort, en 1802.

HÔPITAL SAINT-GERVAIS.

Cet hôpital était un des plus anciens de Paris. Il devait sa fondation à un nommé Garin et à Harcher son fils, qui, en 1171, donnèrent leur propre maison, située au parvis Saint-Gervais, pour y loger les pauvres passants. Robert, comte de Dreux et frère du roi Louis VII, contribua à cette fondation, et une bulle du pape Nicolas IV, en date du 10 septembre 1190, plaça l'hôpital Saint-Gervais sous la protection du saint-siége. Dans l'origine, cet établissement fut administré par des frères et un maître ou procureur; vers le milieu du XIVe siècle, l'évêque de Paris, Foulque de Chanac, leur substitua quatre religieuses avec un proviseur. En 1608, le cardinal de Gondy, évêque de Paris, supprima le maître et le proviseur, à cause de leur mauvaise gestion. Le nombre des religieuses qui desservaient cet hôpital était alors de quatorze. Il s'augmenta tellement en peu d'années, que la maison ne

pouvant plus les contenir toutes, elles achetèrent, en 1655, moyennant 135,000 livres, l'hôtel d'O, situé dans la vieille rue du Temple; les dépendances de cet hôtel s'étendaient jusqu'aux rues des Rosiers et des Francs-Bourgeois.

L'établissement hospitalier fut transféré dans ce local, et les religieuses continuèrent de le desservir sous le nom de *filles de Saint-Gervais*. Elles exerçaient l'hospitalité envers les hommes seulement, et pendant trois nuits de suite, comme les religieuses de l'hôpital Sainte-Catherine l'exerçaient envers les femmes. Cet établissement a subsisté jusqu'en 1790, et les bâtiments de l'ancien hôtel d'O n'ont été démolis qu'en 1818. Sur leur emplacement on a construit le marché des Blancs-Manteaux. De l'ancien hôpital Saint-Gervais il était resté une chapelle située, comme l'hôpital même, à l'angle des rues du Pourtour-Saint-Gervais et de la Tixeranderie; elle fut détruite en 1758 et remplacée par des maisons particulières.

COLLÉGE DE DACE OU DE DANEMARCK.

L'on croit que ce collége, situé d'abord rue Sainte-Geneviève, et ensuite rue Garlande, fut le premier établissement de ce genre fondé à Paris. On ne connaît pas bien les détails de cette fondation; l'on sait seulement qu'elle eut lieu vers l'année 1147, époque où plusieurs Danois vinrent étudier à Paris, sous la direction des chanoines de Sainte-Geneviève. En 1430, les écoliers du collége de Laon et ceux du collége de Dace firent un échange de local, par lequel ces derniers obtinrent une maison située rue Garlande, près du Petit-Pont. Ils allèrent aussitôt s'y fixer.

PRÉ AUX CLERCS.

Dès l'année 1163, les écoliers qu'on appelait clercs, au moyen âge, avaient choisi pour théâtre de leurs amusements un pré qui était voisin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés,

sur la rive gauche de la Seine, et auquel on donna en conséquence le nom de Pré aux Clercs. Il s'étendait, sur le territoire de l'abbaye, et le long du fleuve, depuis l'endroit du quai où débouche aujourd'hui la rue Mazarine, jusqu'au delà des Invalides; mais il fut successivement diminué depuis, par les constructions qu'on y éleva, du côté du levant surtout. Le voisinage du Pré aux Clercs et de Saint-Germain fut une cause perpétuelle de querelles et de disputes. La turbulence incessante des clercs inquiétait et troublait les religieux. Des rixes et des luttes sanglantes s'élevaient souvent entre les écoliers et les gens de l'abbaye. L'abbé portait ses plaintes, tantôt à l'autorité religieuse, tantôt à l'autorité civile; mais l'Université ne manquait jamais de soutenir les clercs, sans même examiner s'ils avaient tort ou raison. Plus tard, les habitants du bourg Saint-Germain eux-mêmes voulurent les chasser du pré; les écoliers se mirent en défense, et le sang coula plusieurs fois. Malgré la fréquente intervention du pouvoir séculier et de l'autorité ecclésiastique pour mettre fin à ces désordres, les choses se maintinrent dans le même état durant plusieurs siècles.

Un champ clos, contigu au Pré aux Clercs, et situé sous les murs de l'Abbaye, était destiné aux combats judiciaires. Ce fut là que Charles le Mauvais, roi de Navarre, harangua le peuple de Paris, le 1er décembre 1357. Un large canal de 28 mètres, allant des fossés du monastère à la Seine, divisait le Pré aux Clercs en deux parties inégales; l'une, comprise entre la clôture de l'abbaye et la ville, au levant, renfermait deux arpents et demi et s'appelait le *petit Pré aux Clercs;* le *grand Pré aux Clercs* s'étendait le long de la Seine vers le couchant. On appelait le canal de division *petite Seine;* il occupait à peu près l'emplacement de la rue actuelle des Petits-Augustins. A partir du XVIe siècle, le petit Pré se couvrit de rues et de maisons. Sous Henri IV, le Pré aux Clercs devint le rendez-vous des belles dames, des *raffinés* et des duellistes.

Mais, dès cette époque même, les constructions qui allaient finir par le couvrir entièrement s'y élevèrent avec rapidité. C'est aujourd'hui le plus beau quartier du faubourg Saint-Germain.

CLOS, COURTILLES ET CULTURES.

De tout temps les propriétaires des environs de Paris ont cultivé leurs terrains avec le plus grand soin. Autrefois ils les entouraient ordinairement de hautes clôtures en maçonnerie, afin de les préserver des ravages des voleurs et des maraudeurs de la ville. Telle fut l'origine des *clos* nombreux qui environnaient Paris et remplissaient les faubourgs. Les clos de la rive gauche de la Seine étaient presque tous consacrés à la culture de la vigne; voici les plus importants et les plus connus:

La terre de Laas, de Lias ou Liaas, était un vaste vignoble qui s'étendait depuis la porte de Nesle, celle de Saint-Germain et les murs de l'Université, jusqu'à la rue de la Huchette.

Le clos Mauvoisin et le clos de Garlande n'étaient séparés l'un de l'autre que par la rue qui a conservé le nom de Garlande; ils s'étendaient entre les rues du Fouare, des Rats, des Anglais, du Plâtre, des Trois-Portes et Saint-Julien-le-Pauvre.

Le clos l'Evêque était situé près du précédent et tenait aux terres de Saint-Jean-de-Latran.

Le clos Bruneau faisait suite au clos Garlande et comprenait l'espace occupé par les rues Saint-Jean-de-Beauvais, des Noyers, des Carmes et du Mont-Saint-Hilaire. Il y avait un autre *clos Bruneau* situé près de la rue de Tournon, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue de Condé.

Le clos Saint-Symphorien, compris entre les rues des Cholets, de Reims, des Sept-Voies et Saint-Étienne-des-Grès. Il occupait le haut de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Le clos du Chardonnet, terre aux chardons, comprenait un

vaste emplacement qui se trouve dans les environs de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Le clos des Arènes, dit aussi *clos Saint-Victor,* était situé entre les rues Copeau, des Fossés-Saint-Victor et Saint-Victor ; il tenait au clos du Chardonnet.

Le clos le Roi : sur une partie de son emplacement ont été construits l'hôpital et l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le clos de la Sorbonne, et peut-être aussi *le clos Drapelet et Entechelier,* tenaient au clos le Roi.

Le clos des Poteries ou *des Métairies,* près du faubourg Saint-Marceau. Les rues des Postes et des Vignes furent percées sur son emplacement.

Le clos aux Bourgeois, ainsi appelé à cause du Parloir-aux-Bourgeois, qui était situé sur un vignoble du clos, derrière les Jacobins. Ce clos descendait de la rue d'Enfer vers le faubourg Saint-Germain et comprenait une partie du Luxembourg.

Le clos des Jacobins était limité par les fossés de la ville, la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques. Il s'étendait au delà de l'enceinte de Philippe-Auguste, vers le faubourg Saint-Jacques, à l'est du clos aux Bourgeois, dont il n'était séparé que par la rue d'Enfer.

Le clos des Francs-Mureaux, appelé aussi *clos de Cuvron* et *de Murelli,* était borné au nord par le clos du Roi, et au sud par la rue de la Bourbe, dans le faubourg Saint-Jacques. C'était un des plus célèbres de Paris.

Le clos des Cordeliers s'étendait en avant dans le faubourg Saint-Germain.

Le clos Saint-Étienne-des-Grès, derrière l'église et le long de la rue de ce nom.

Le clos des Vignes ou *Courtille* était borné par les rues des Saints-Pères, Saint-Benoît et de l'Égout.

Le clos Copieuse ou *de l'Hermitage* se trouvait entre les rues Taranne, du Four et de l'Égout.

Le clos Tiron était situé le long des rues des Fossés-Saint-Victor et des Boulangers.

Le clos Copeau ou *Coupeaux* était borné par la Bièvre et tenait au clos Tiron.

La terre d'Alez s'étendait le long de la Seine, entre le clos du Chardonnet et la Bièvre.

Il y avait encore les clos de *Saint-Germain-des-Prés*, de *Sainte-Geneviève* et de *Saint-Victor*, dans lesquels se trouvaient les abbayes de ce nom.

Le terrain étant moins favorable à la culture de la vigne sur la rive droite de la Seine, on y trouvait peu de clos. Pendant le XIIe siècle, on dessécha les vastes marais qui tenaient à la ville, du côté du nord, et on les convertit en terrains cultivés, qui furent appelés *cultures* ou *coultures*. On y fit aussi des jardins ou vergers entourés de haies vives et nommés *courtilles*, c'est-à-dire *petite culture* ou *culture potagère*. Ce fut un lieu de promenade pour les habitants de la ville. Les principales courtilles étaient :

La courtille du Temple, la seule qui ait gardé ce nom jusqu'à nos jours. Elle occupait la grande rue qui conduit à Belleville, en dehors du faubourg du Temple.

La courtille Saint-Martin servait de jardin et de lieu de récréation aux religieux de l'abbaye de ce nom.

La culture Saint-Éloi s'étendait entre la Seine, l'église Saint-Paul et l'emplacement de l'Arsenal.

Le clos Margot, sur lequel la rue Saint-Claude au Marais a été ouverte, se trouvait au nord de la culture Saint-Éloi.

La culture Sainte-Catherine, située autour du prieuré de Sainte-Catherine, était limitée par les rues Jean-Beausire, Pa-

vée, des Trois-Pavillons, des Francs-Bourgeois, la place Royale et la rue Saint-Antoine, qui la séparait de la culture Saint-Éloi.

La culture Saint-Martin s'étendait depuis les boulevards jusqu'aux rues Grenier-Saint-Lazare et Michel-le-Comte.

La culture Grenier-Saint-Lazare était située entre la culture Saint-Martin et la culture du Temple.

La culture Montmartre, située probablement au lieu où se trouve aujourd'hui la rue de ce nom.

La culture Saint-Magloire était entre l'abbaye Saint-Magloire et les cultures de Saint-Martin et des Filles-Dieu.

La culture Saint-Lazare ou *Saint-Ladre,* au nord de la culture Saint-Magloire.

La culture ou *enclos Saint-Merry* dépendait de l'église de ce nom.

La culture des Filles-Dieu, à l'ouest du lieu où l'on voit aujourd'hui la porte Saint-Denis.

Le clos Jargeau ou *Georgeau,* situé au bas de la butte Saint-Roch, a laissé son nom à la rue du *Clos-Georgeau.*

Le clos des Mazures ou *clos Gauthier,* sur lequel fut ouverte la rue Pierre-Montmartre.

Le clos aux Halliers ou *du Hallier,* dit aussi *des Mazures-Saint-Magloire,* était sur l'emplacement de la rue du Faubourg-Poissonnière, et d'une partie de la rue Bergère.

La culture Saint-Gervais, près de la culture Sainte-Catherine, s'étendait entre les rues Saint-Gervais, du Temple et Culture-Saint-Gervais.

Le vaste territoire de *Champeaux,* en latin *Campelli (Petits-Champs),* s'étendait jusqu'à la culture l'Évêque, entre la rue Saint-Denis et le Palais-Royal.

Les marais Sainte-Opportune, au nord de Champeaux, allaient jusqu'au pied de la montagne de Montmartre.

La culture l'Évêque et *la culture de Lés-les-Aveugles* ou *des Quinze-Vingts*, ne formaient qu'une seule culture, dans le quartier où se trouve maintenant la rue de la Ville-l'Évêque.

La plupart de ces clos, cultures et courtilles ne cessèrent pas d'appartenir au roi, à des communautés religieuses, à l'évêque ou au chapitre, jusqu'au moment où ils commencèrent à se couvrir de constructions et à devenir des quartiers de Paris.

Ces quartiers se formèrent peu à peu, au fur et à mesure de l'accroissement de la population. Les quatre quartiers les plus anciens de Paris sont ceux de la Cité, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, de la Verrerie ou de Sainte-Avoye, et de la Grève.

Philippe-Auguste, en 1211, y ajouta les quatre quartiers de Sainte-Opportune, de Saint-Germain-l'Auxerrois ou du Louvre, de Saint-André-des-Arts et de la place Maubert.

Sous Charles VI, en 1383, huit nouveaux quartiers furent joints aux précédents : ceux de Saint-Antoine, de la Mortellerie ou de Saint-Paul, du Temple ou des Marais, de Saint-Martin, de Saint-Denis, des Halles, de Saint-Eustache, de Saint-Honoré ou du Palais-Royal.

Le quartier de Saint-Germain-des-Prés, que l'on prit en partie sur celui de Saint-André, fut ajouté à la ville en 1642, et forma le dix-septième.

Les trois autres qui, selon la division de 1702, complétèrent le nombre vingt, furent les quartiers de Saint-Benoît, du Luxembourg et de Montmartre.

A cette division, il faut ajouter les immenses accroissements qu'ont pris, depuis un siècle et demi, les faubourgs du Roule ou Saint-Honoré, le faubourg Saint-Germain, dans toute son étendue jusqu'aux boulevards extérieurs, le quartier neuf de la Chaussée-d'Antin, les faubourgs Saint-Lazare, Poissonnière, Saint-Denis. La dernière enceinte générale de murs, de barrières et de boulevards, autour de Paris, fut exécutée sur les

dessins de Ledoux, vers la fin du règne de Louis XVI, et sous le ministère de Calonne.

La superficie des enceintes successives de Paris, depuis les Romains jusqu'à nos jours, a été :

1re cloture,	du temps de J. César, environ	44	arp. et quelq. perches.		
2e	—	du temps de Julien, environ	113	—	—
3e	—	sous Philippe-Auguste,	739	—	—
4e	—	sous Charles V et Charles VI,	1284	—	—
5e	—	sous François Ier et Henri II,	1414	—	—
6e	—	sous Henri IV,	1660	—	—
7e	—	sous Louis XIV,	3228	—	—
8e	—	sous Louis XIV et Louis XV,	3919	—	—
9e clôture actuelle, terminée en 1788 sous Louis XVI,			9858	arp. 3 perches.	

Aujourd'hui Paris contient 1,939 rues, places et quais, 30,222 maisons, et 1,053,262 habitants, d'après le dernier recensement.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

